This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~1-561~~

LSoc451.2

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

18 Sept. 1876

1561

LSoc451.2

SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ECCLESIAE

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

18 Sept. 1876.

~~1-561~~

LSoc 451.2

SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.

CHRISTO ET ECCLESIAE

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

18 Sept. 1876.

MÉMOIRES COURONNÉS

ET

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS,

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

TOME XXIV. — 1850-1851.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1852.

LSoc 451.2

1876, Sept. 18.
Minot Fund.

TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XXIV.

CLASSE DES SCIENCES.

—

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS.

Phénomènes de persistance des impressions de la lumière sur la rétine; par M. Ch. Montigny.

Mélanges paléontologiques; par M. le baron P. de Ryckholt.

Description des Entomostracés fossiles des terrains tertiaires de la France et de la Belgique; par M. J. Bosquet.

CLASSE DES LETTRES.

—

MÉMOIRES COURONNÉS.

Mémoire sur Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe; par MM. S.-J. Legrand et F. Tychon.

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS.

Histoire des compagnies militaires de Namur; par M. Jules Borgnet.

PHÉNOMÈNES

DE

PERSISTANCE DES IMPRESSIONS

DE

LA LUMIÈRE SUR LA RÉTINE;

PAR

M. Ch. MONTIGNY,

PROFESSEUR DE PHYSIQUE A L'ATHÉNÉE DE NAMUR.

PHÉNOMÈNES

DE

PERSISTANCE DES IMPRESSIONS

DE

LA LUMIÈRE SUR LA RÉTINE.

Si l'on fait tourner rapidement autour de son centre un cercle, partagé en secteurs proportionnels aux espaces occupés par les sept couleurs du spectre, les secteurs étant revêtus de ces couleurs disposées dans le même ordre; quand la vitesse de rotation est suffisante, les couleurs particulières des secteurs s'évanouissent, et le cercle se revêt d'une teinte grisâtre uniforme. Cette expérience prouve tout à la fois la persistance des sensations lumineuses sur la rétine, et la reproduction de la lumière blanche par la superposition des impressions des couleurs qui composent le spectre solaire.

La teinte dont le cercle se revêt n'est pas absolument blanche, attendu que les couleurs artificielles des secteurs ne peuvent offrir ni l'homogénéité, ni la dégradation, ni l'éclat relatif des couleurs du spectre. Mais, si ces conditions étaient remplies, la reproduction de la lumière blanche serait parfaite. Ce résultat s'obtient en faisant tourner un prisme réfringent, traversé par un rayon solaire, autour d'un axe perpendiculaire à ses bases triangulaires : quand le mouvement est assez rapide, le spectre laisse une trace parfaitement incolore à son passage sur un écran. Cette expérience réussissant aussi bien par la rotation du prisme à la main qu'en

le faisant tourner à l'aide d'un mouvement d'horlogerie, elle pourrait remplacer celle du disque coloré.

Lorsque la vitesse de rotation du prisme n'atteint pas une valeur déterminée, la trace du spectre mobile sur l'écran n'est plus incolore; elle est revêtue de ses couleurs naturelles. Cette apparition dépend des conditions de persistance des impressions des différentes couleurs que nous devons chercher à établir. Quand la vitesse de rotation est faible, il est évident qu'il s'écoule un intervalle de temps plus long entre les passages de deux rayons différents du spectre au même point de l'écran, et, par conséquent, au même lieu de la rétine; il doit donc y avoir une limite de vitesse où l'impression, produite par le premier rayon, est entièrement effacée à l'instant où celle du second rayon est excitée également au même point. Avec cette condition de vitesse ces impressions sont perçues séparément, et l'œil n'éprouve pas la sensation qui résulterait de leur superposition, de sorte que chacune d'elles est perçue distinctement des autres. Si cet effet a lieu pour les impressions de toutes les couleurs, le spectre, quoique mobile, accusera nécessairement toutes celles-ci. Nous ferons une observation importante : le phénomène ne doit pas dépendre seulement du temps pendant lequel chaque impression dure en totalité, c'est-à-dire de l'intervalle qui s'écoule depuis son excitation jusqu'à son extinction complète, mais aussi de l'intervalle de temps pendant lequel l'impression de chaque couleur se conserve sans perte notable. En effet, supposons pour fixer les idées, que le spectre marche l'extrémité violette en avant; cette couleur sera la première à exciter une impression en un lieu quelconque de son passage sur la rétine; or, si le prisme tourne avec une faible vitesse, il peut arriver qu'au moment où le rayon rouge, par exemple, atteindra le même lieu de la rétine, l'impression du rayon violet s'y trouve notablement affaiblie, sans cependant qu'elle soit éteinte. Dans cet état d'affaiblissement, l'impression violette ne se mêlera plus avec celle du rayon rouge, plus récente, dans le même rapport d'intensité que si la superposition de ces deux impressions avait lieu, après un intervalle de temps beaucoup plus court, à partir de l'origine de la première de ces impressions. Les impressions des autres couleurs éprouvant des affaiblis-

sements de même espèce que celui de l'impression violette, avant que toute la longueur du spectre ait passé au même point de la rétine, il est évident que ces affaiblissements partiels, résultats d'une vitesse de rotation du prisme trop faible, contribueront à la perception distincte des couleurs du spectre dans les conditions où la trace de celui-ci en paraît revêtue.

Nous devons nous demander si, dans cette expérience, les impressions des différents rayons du spectre se conservent sans perte sensible pendant le même intervalle de temps pour toutes. Des expériences de M. Plateau sur les couleurs artificielles l'ont conduit à admettre des valeurs de cet intervalle variant selon la nature des couleurs : ainsi, il a reconnu que, pour un papier de couleur jaune, ce temps est un peu plus grand que pour un blanc, qu'il est plus grand encore pour un papier rouge, et plus encore pour un bleu. L'extension de ce résultat aux impressions des couleurs du spectre est d'autant plus permise que, d'une part, M. Plateau a également établi en principe que *l'intervalle de temps pendant lequel une impression se conserve sans perte sensible, est d'autant plus grand que l'impression est moins intense;* et que, d'autre part, il résulte des expériences de M. Ed. Becquerel sur les pouvoirs éclairants des rayons du spectre, qu'ils sont très-différents l'un de l'autre (*Traité de physique de Becquerel*, t. II, p. 515). Ces résultats conduisent à cette conséquence que l'intervalle de temps pendant lequel les impressions des couleurs du spectre se conservent sans perte sensible, varie de l'une à l'autre. J'aurai occasion de citer un moyen qui pourrait être employé pour la détermination de ces différentes valeurs.

Dès l'instant où la vitesse de rotation du prisme atteint la limite minima pour laquelle la trace du spectre est incolore, la durée du passage du spectre suivant sa longueur, en un même point de l'écran, est une limite maxima t de temps que ne peut surpasser toute autre durée de passage des rayons, sans donner lieu à une perception distincte des couleurs; car à une durée de passage supérieure à t, doit correspondre une vitesse de rotation moindre, et, par conséquent, une apparition des couleurs du spectre sur l'écran.

La détermination de la valeur t serait utile à l'étude de certains

phénomènes de la lumière, par exemple, celui de la scintillation des étoiles; en effet, quelle que soit la cause du changement de couleur instantané des étoiles dans les circonstances où cette particularité du phénomène se manifeste, la couleur dont l'étoile se revêt instantanément ne peut être perçue par l'œil que pour le cas où les couleurs, complémentaires de cette teinte, font défaut pendant un intervalle de temps plus long que l'intervalle maxima t, approprié en valeur aux conditions d'éclat où le phénomène est perçu par l'œil. Si les impressions des couleurs complémentaires succédaient à celles de la teinte particulière après un intervalle de temps moindre que t, il est évident que la superposition de toutes ces impressions reproduirait la lumière blanche, ou plutôt la couleur naturelle de l'étoile.

Quoique le dispositif des premières expériences que j'ai faites pour déterminer t, laisse à désirer, je crois devoir exposer succinctement le principe de cette détermination. Soient A B C la section principale d'un prisme réfringent, tournant autour d'un axe dont la trace est D; m i un rayon de lumière blanche, très-mince, pénétrant dans l'intérieur du prisme en i, et s'y réfractant suivant i o. Du point o où le rayon émerge, celui-ci se disperse sur l'écran E F où il étale le spectre r v. Supposons que le prisme tourne dans le sens C A avec la vitesse minima pour laquelle l'image r v reste parfaitement incolore; en désignant par e la longueur r v du spectre sur l'écran, il est facile de voir qu'un espace r v sera parcouru uniformément par l'extrémité d'un rayon quelconque avec la vitesse V sur l'écran, pendant l'intervalle de temps maxima t, et qu'ainsi on aura l'équation :

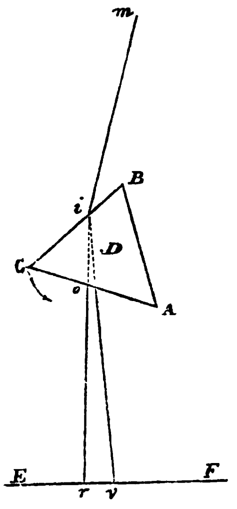

$$e = V.t.$$

Si le rayon o i passe dans l'intérieur du prisme par le prolongement D de l'axe de rotation, il peut être considéré comme tournant autour de ce point pris pour centre. Si, de plus, le rayon émergent D r, de longueur

égale à R, se trouve de direction perpendiculaire au plan E F de l'écran, la circonférence $\pi 2R$, décrite pendant un temps T, avec la vitesse V, à la distance R, a pour expression :

$$\pi 2R = V.T.$$

De cette expression et de la précédente, on déduit :

$$t = \frac{e}{R} \cdot \frac{T}{2\pi}.$$

Cette expression serait rigoureusement exacte, si la vitesse V était absolument celle du rayon émergent à la distance R sur l'écran, comme elle est réellement la vitesse de rotation du prisme, mesurée à la même distance R. Mais il est facile de voir que le mouvement angulaire du rayon lumineux émergent est moindre que celui du prisme; et que, si sur une des faces de celui-ci on élève une normale de longueur R à partir de l'axe de rotation, son extrémité décrira un arc z de longueur plus grande que l'arc e, décrit, dans le même temps, sur l'écran par le rayon émergent.

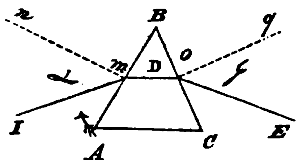

Pour reconnaître cette différence de mouvement, désignons par α l'angle d'incidence du rayon lumineux m I, mesuré par son écartement de la normale $m\ n$; par φ l'angle d'émergence $q\ o$ E du rayon o E; θ et n exprimant, respectivement, l'angle réfringent B et l'indice de réfraction de la substance du prisme. Les grandeurs des angles α et φ sont liées par une équation qui, dans le cas où le rayon m I pénètre du côté de la base A C du prisme, est de la forme :

$$\sin.\ \alpha = \sin.\ \theta \sqrt{n^2 - \sin.^2 \varphi} - \sin.\ \varphi \cos.\ \theta.$$

D'après cette expression, les valeurs de sin. α et de sin. φ varient en sens contraires ; ainsi, quand l'angle α augmente, par suite de l'écartement du rayon incident de la normale $m\ n$, le rayon o E, au contraire, se rapproche de la normale $o\ q$ à la face d'émergence, et l'angle φ diminue.

La rotation du prisme dans le sens A n B ayant pour effet d'augmenter l'angle α, par suite, le rayon émergent o E se rapproche de $o\ q$ de la quantité correspondante à l'accroissement qu'éprouve α : mais, comme la normale $o\ q$ tourne dans le sens q E C avec le prisme, le rayon émergent o E obéit également à ce mouvement, et il s'avance dans le même sens en décrivant un angle moindre que celui parcouru par $o\ q$ de toute la quantité dont o E se rapproche de cette normale. D'après cela, l'arc e décrit par l'extrémité du rayon émergent à la distance R, étant moindre que z décrit par l'extrémité de la normale, la vitesse du rayon émergent sera $V\frac{e}{z}$ et non simplement V, car ces arcs sont parcourus pendant le même intervalle de temps t.

Le rapport $\frac{e}{z}$ dépend des conditions dans lesquelles on opère. Si, pour déterminer cette valeur, on désigne par α' l'angle α d'incidence augmenté par un mouvement du prisme très-petit, par φ' l'angle d'émergence, correspondant à α' et diminué relativement à φ; l'excès de la valeur sin. α' sur celle de sin. α, quantités respectivement exprimées en fonction de cos. θ, n, sin. φ, sin. φ', cos. φ, cos. φ', équivaut à z. cos. α pour une très-petite différence angulaire $\alpha' - \alpha$. Le second nombre de l'expression renfermant également une quantité qui équivaut à e. cos. φ, on déduit aisément $\frac{z}{e} = 1{,}04$ pour valeur du rapport cherché, dans le cas où l'angle d'incidence α est voisin de 56°, et où l'angle réfringent du prisme étant de 60°, la substance réfringente est de l'eau dont l'indice a pour valeur 1,336.

La substitution du rapport numérique $\frac{e}{z} = \frac{1}{1{,}04}$ dans l'expression de t, où le temps est en raison inverse de la vitesse, donne :

$$t = \frac{e}{R} \cdot \frac{T}{2\pi} \cdot 1{,}04.$$

Telle est donc l'expression de la valeur maxima de l'intervalle de temps que peut durer le passage des sept couleurs du spectre sur la rétine, pour reproduire l'impression de la lumière blanche dans les conditions de l'expérience.

Voici l'exposé des principales dispositions qui avaient été prises pour

la détermination de t que j'ai essayée, à l'aide de la lumière solaire, vers le milieu du mois de septembre 1850.

Un rayon de lumière solaire, réfléchi par un miroir extérieur, pénétrait dans une chambre obscurcie en traversant une ouverture verticale très-étroite. Ce faisceau de rayons était reçu sur les faces d'un prisme à bases triangulaires équilatérales; ces faces, formées de lames de verre très-minces, étaient solidement réunies de manière à contenir un liquide dans l'intervalle qui les séparait; dans les expériences que j'ai faites, le liquide réfringent était de l'eau pure. Le prisme était monté sur un axe de mouvement d'horlogerie dont on pouvait faire varier à volonté la vitesse de rotation.

Les rayons émergents, après avoir traversé un diaphragme percé d'une ouverture, étaient reçus sur un écran dont le plan se trouvait perpendiculaire à la direction des rayons; c'est sur cet écran que se produisait l'image du spectre, avec ou sans couleurs selon la vitesse de rotation. Il est évident qu'on donnait à celle-ci une valeur telle que le spectre incolore se fût revêtu de ses couleurs pour toute diminution que la vitesse de rotation eût éprouvée. Le temps T d'une révolution complète du prisme, correspondant à cette vitesse minima, se déduisait de la durée de plusieurs révolutions du prisme successives, opérées dans ces conditions.

Afin d'éviter les apparitions des images blanches, produites par la réflexion de la lumière dans l'intérieur du prisme, phénomène qui a lieu lors même de son immobilité, il convenait d'adapter au prisme trois petits écrans verticaux, placés de manière à intercepter ces images blanches aux instants où elles se projetaient sur l'écran. Cette disposition ne doit nuire aucunement à la production des spectres incolores résultant de la superposition des rayons colorés.

Dans les expériences que j'ai tentées, la distance R de l'écran à l'axe du prisme n'a pas dépassé $2^m,422$, et la longueur e du spectre $0^m,072$; je dois reconnaître qu'à une aussi faible distance et en employant un liquide aussi peu dispersif que l'eau, il est à craindre que les couleurs du spectre n'aient pas présenté le degré d'homogénéité que l'on devait attendre, pour que la valeur de t convînt au cas où les couleurs du spectre fussent complétement séparées. L'exiguïté du local où ces premières

expériences ont été faites, ne m'a pas permis de donner à R une valeur supérieure.

Malgré l'incertitude qu'entraîne cette distance trop peu étendue, je citerai la valeur de t, déduite de plusieurs expériences pour lesquelles la durée moyenne T d'une révolution complète du prisme était de 8'',58; t a été trouvé de 0'',042. Si, dans les conditions où j'ai opéré, la séparation des couleurs n'a pas été parfaite, cette valeur de t est trop grande; on la trouverait nécessairement moindre dans des conditions où, toutes choses égales d'ailleurs, les couleurs seraient plus homogènes.

Il est présumable que la valeur de t est modifiée par plusieurs des conditions où sa détermination s'opère, et au nombre desquelles je citerai principalement l'état de sensibilité de l'œil, et le plus ou moins d'intensité de la lumière, tant au lieu où on opère qu'à la source même de cette lumière. Si l'influence de cette dernière cause de variation était bien constatée dans ces expériences, il serait important de déterminer exactement la liaison entre la durée de l'impression et l'intensité de la lumière.

Je n'ai pu donner suite à ces expériences dès maintenant; je me propose de les reprendre, mais ce sera en faisant subir les modifications suivantes aux dispositions principales. Le prisme réfringent sera fixe de position au lieu d'être en mouvement, et le verre substitué à l'eau comme substance jouissant d'un pouvoir dispersif plus grand. Le spectre coloré se réfléchira sur un miroir métallique vertical, placé à une distance du prisme telle, que les couleurs du spectre soient nettement séparées. Le miroir étant monté sur l'axe du mouvement d'horlogerie, comme le prisme l'était précédemment, lors de sa rotation, le spectre, réfléchi sur un écran, y produira une image blanche par la superposition des sept rayons colorés aux mêmes lieux dans les conditions exposées. La valeur de t se déduira des éléments de l'expérience, et à l'aide de la formule, appropriée à ces nouvelles dispositions qui permettront de varier les expériences. Si, par exemple, on interpose entre le prisme et le miroir un petit écran opaque qui intercepte complétement un des sept rayons colorés, le spectre ne sera plus composé que des six autres rayons; leur superposition sur un écran éloigné, reproduira la lumière complémentaire du

rayon intercepté par le petit écran. Il sera facile de déduire la valeur de t qui, sans doute, différera selon la nature du rayon manquant. La manière dont les couleurs du spectre disparaissaient et se reproduisaient par suite des variations de vitesse de révolution du prisme, dans mes premières expériences, me porte à prévoir ces différences de valeur de t : quand, par une accélération graduelle de la vitesse, le spectre devenait incolore, toutes les couleurs ne disparaissaient point simultanément : le rayon rouge et principalement le bleu m'ont toujours paru être les plus persistants. Quand la vitesse de rotation, d'abord suffisante pour produire le spectre incolore, éprouvait ensuite une diminution graduelle, ces couleurs étaient également les premières à reparaître : d'abord le bleu, puis le rouge, le jaune ne paraissant que pour une diminution de vitesse plus sensible que pour les autres couleurs. Au reste, ces différences sont assez difficiles à saisir.

Si on intercepte de la même manière plusieurs rayons du spectre, ou tous moins un seul, on pourra mesurer la durée totale de l'impression produite par le rayon non intercepté; l'expérience consistera à donner au miroir une vitesse de révolution telle que l'apparition de cette seule couleur ait lieu sans discontinuité sur l'écran, c'est-à-dire, sans qu'il y ait, entre les retours successifs de l'image, des instants de cessation complète de l'impression. Dans ces conditions, le temps d'une révolution du miroir sera celui de la durée totale de l'impression, car on satisfera à la condition qu'à chaque retour de l'image colorée, « l'impression précé» dente se retrouve au point d'être près de s'évanouir complétement. » (M. Plateau.) Par ce moyen, la durée totale de l'impression pourrait être déterminée aussi bien pour la lumière blanche et pour les couleurs complémentaires, que pour chacune des couleurs du spectre. Enfin, s'il est possible d'accélérer la vitesse de rotation au point que l'impression du rayon lumineux ne soit plus perçue à son passage, excessivement rapide sur l'écran, on aura une appréciation de l'intervalle de temps, excessivement petit, que doit durer une impression de couleur déterminée, pour qu'elle soit sensible à l'œil. On sait qu'un objet qui passe très-rapidement devant l'œil se distingue à peine ou même ne s'aperçoit pas du tout.

Quelle que soit la variété des expériences que l'on puisse faire par le

moyen qui vient d'être indiqué, elles offriront l'avantage d'être faites à l'aide des couleurs simples du spectre, et de conduire à des résultats plus précis que ceux qui se déduiraient au moyen des couleurs artificielles, qui jamais ne possèdent les mêmes qualités d'homogénéité et d'éclat.

Actuellement, je citerai des circonstances qui me paraissent dépendre de phénomènes nouveaux (voir la note page 26) de perception des impressions lumineuses, et où les couleurs du spectre reparaissent sans qu'il soit nécessaire de diminuer la vitesse de révolution du prisme qui produit la lumière blanche :

1° Si, sans perdre de vue le lieu des apparitions du spectre incolore sur l'écran, on imprime rapidement à la tête un mouvement oscillatoire, horizontal, autour de l'axe du cou, au moment où l'image blanche reparaît, on la perçoit avec les teintes du spectre, disposées dans l'ordre ordinaire relativement à l'angle réfringent du prisme. Quel que soit le sens du mouvement de la tête par rapport à celui de la rotation du prisme, cette perception des couleurs a lieu, pourvu que cette dernière vitesse ne soit pas trop rapide relativement aux oscillations de la tête.

On perçoit également les couleurs par le même mouvement, si l'œil, placé près de l'écran et dirigé vers le prisme, reçoit directement les rayons à leur passage.

2° Si on interpose, entre l'œil et le lieu de l'écran où se peint le spectre incolore, une lentille concave ou convexe, assez rapprochée de l'écran, et à laquelle on imprime un mouvement vibratoire, rapide, peu étendu et parallèle à l'écran ; les rayons traversant ainsi la lentille à chacune des apparitions du spectre, celui-ci se revêt de l'une ou de plusieurs de ses couleurs primitives, selon la rapidité des mouvements de la lentille et du prisme.

Si, au lieu de recevoir l'image sur l'écran, on la perçoit directement en regardant vers le prisme, au travers de la lentille vacillante, dans la direction du rayon lumineux, l'œil revoit également les couleurs du spectre à chacun de ses passages.

3° Si le spectre incolore est reçu sur un miroir, auquel la main imprime un mouvement vibratoire, l'image, réfléchie directement vers l'œil, produit la sensation d'une ou de plusieurs couleurs primitives.

4° Si la lentille est interposée entre le prisme et l'écran, et que les rayons émanés du premier la traversent avant d'atteindre l'écran, le spectre reste incolore tant que la lentille est immobile ; mais dès qu'elle est en vibration, à chaque apparition le spectre reprend ses couleurs.

5° En faisant réfléchir sur un écran l'image incolore à l'aide du miroir vibrant (3), elle s'y pare des couleurs prismatiques nettement déterminées; mais, à cause de l'irrégularité du mouvement du miroir à la main, l'image colorée décrit une trace sinueuse et continue sur l'écran, et ses couleurs, d'un éclat très-vif, m'ont semblé, le plus souvent, s'étendre parallèlement aux contours latéraux de la bande sinueuse.

Dans toutes ces expériences, la perception des couleurs résulte évidemment du déplacement de l'image; dans les expériences 1, 2, 3, ce déplacement a lieu directement sur la rétine, c'est-à-dire que deux impressions successives du même point brillant ne peuvent se superposer au même lieu de la rétine, soit à cause du mouvement de celle-ci (1), soit par la déviation que le rayon lumineux éprouve avant de pénétrer dans l'œil, par suite du mouvement vibratoire de la lentille qu'il traverse (2), ou du miroir qui le réfléchit (3). Dans les expériences 4 et 5 l'image se déplaçant sur l'écran même, il est évident que l'impression est également déplacée sur la rétine. Dans tous les cas, ce déplacement ne s'effectue pas avec uniformité, mais avec une irrégularité résultant des moyens employés pour rendre distincte cette perception des couleurs.

Afin de trouver la cause de ce phénomène, examinons les circonstances qui accompagnent un phénomène de perception identique, mais plus simple, que j'ai observé fortuitement il y a plusieurs années, et qui m'a donné l'idée de reproduire des apparences semblables dans les expériences précédentes. Une roue dentée horizontale de moulin, de grandes dimensions, tournait avec une rapidité telle que ses dents n'étaient plus perceptibles ; en détournant vivement la tête, je fus étonné de les revoir distinctement, de sorte que la roue reparut pendant un instant très-court, comme si elle était immobile. L'essai réussit chaque fois que je le répétai, quel que fût le sens du mouvement de la tête comparativement à celui de la roue; je dois ajouter qu'il n'était pas nécessaire que l'œil perdît

complétement de vue la roue aux limites des oscillations de la tête, car une excursion peu étendue suffisait pour la perception des dents.

Depuis, je répétai cette observation avec les roues d'un mouvement d'horlogerie, tournant rapidement : les dents devinrent perceptibles tant par le mouvement de la tête, qu'en regardant la périphérie dentée au travers d'une lentille ou après sa réflexion sur un miroir; le mouvement vacillatoire que j'imprimai à l'une et à l'autre me parut devoir nécessairement produire le même déplacement des images sur la rétine que le mouvement de la tête; c'est ce que l'expérience confirma. Le moyen le plus aisé de produire ce phénomène de perception consiste à examiner une roue en rotation à l'aide d'une lunette montée sur pied, et au tube de laquelle le choc du doigt imprime de petites oscillations rapides : les dents de la roue reparaissent alors d'une manière permanente et très-distincte. L'image de la roue semble quelquefois immobile, ou bien animée d'un mouvement de rotation plus lent que celui de la roue elle-même, ou de direction contraire. La variété de ces apparences dépend de la rapidité des percussions imprimées à la lunette.

Remontons à la cause unique de toutes ces particularités d'un même phénomène. Les dents d'une roue, tournant avec grande vitesse [1], cessent d'être perceptibles, parce qu'au même lieu de la rétine se succèdent, rapidement et alternativement, des impressions contraires, les unes brillantes, produites par les sommets des dents, et les autres obscures, qui correspondent aux creux de séparation. Ces impressions, d'un effet tout opposé, se mêlant en chaque point de la rétine, produisent sur l'œil, placé dans le plan de la roue, l'effet d'une ligne de l'épaisseur de celle-ci, qui n'a ni l'éclat relatif des saillies des dents, ni la teinte foncée des creux.

Si les impressions des dents et des intervalles ne se succèdent pas uniformément aux mêmes lieux de la rétine, c'est-à-dire si leur vitesse de succession, quoique très-rapide, éprouve des variations très-faibles, et pour ainsi dire, instantanées, les dents et les intervalles deviennent dis-

[1] Il m'a été facile de constater que, dans les conditions ordinaires, les dents d'une roue, de 3 à 4 centimètres de diamètre, cessent d'être distinctes quand deux dents consécutives passent au même point après un intervalle de temps de 0",04 environ.

tincts à chacune de ces variations. Citons un fait qui ne peut s'expliquer que par ce qui vient d'être avancé : en examinant une roue dentée qui transmettait un mouvement rapide à un pignon sur lequel est monté un volant régulateur assez pesant, le tout faisant partie du mécanisme d'horlogerie qui m'a servi dans toutes ces expériences, j'apercevais distinctement les dents et les creux de la roue dans une position constante, comme si elle eût été immobile, mais sans que les sensations de ces parties eussent toutefois la même intensité. Cette apparition a lieu pour l'œil dans les conditions ordinaires, sans qu'il soit nécessaire d'employer les moyens indiqués précédemment pour opérer le déplacement des images sur la rétine. Dans cette circonstance, les ailes du pignon, engrenant avec la roue, n'étaient nullement perceptibles, quoiqu'elles possédassent la même vitesse absolue que les dents de la roue. Quelle est donc la cause de cette différence? Je ferai observer d'abord que le mouvement du pignon est réglé par celui du volant auquel il était adapté, et que celui-ci, à cause de sa masse, se meut uniformément ou tout au moins qu'il ne peut obéir subitement à des variations de vitesse très-petites. C'est à cause de cette uniformité de mouvement du pignon, tournant comme s'il était complétement dégagé de toute influence troublante, que la succession des impressions des différents points du pignon s'effectue régulièrement, et qu'ainsi ses ailes ne deviennent pas distinctes des intervalles qui les séparent.

Mais la rotation de la roue s'effectue-t-elle avec la même uniformité que celle du pignon de ce volant? Nous ferons remarquer que la vitesse de la roue, à chaque instant de la poussée d'une aile du pignon par une dent de la roue, doit dépendre de leur mode d'engrener. Or, on sait que très-rarement ce mode satisfait à la condition importante que les *dents se succèdent avec une vitesse uniforme;* et qu'au contraire, dans la plupart des engrenages, la vitesse des dents est alternativement accélérée et retardée, selon les phases différentes de la poussée d'une aile du pignon par la dent de la roue. Dès l'instant où cette condition n'est pas remplie, la roue doit éprouver des irrégularités de vitesse à chaque poussée, et, principalement, quand elle conduit un pignon dont le mouvement, régularisé par la masse

du volant avec lequel il fait corps, ne peut subir les mêmes inégalités de vitesse périodiques à des intervalles de temps excessivement courts. C'est aux points où ces fluctuations très-petites se font sentir que les dents deviennent perceptibles, d'une manière d'autant plus distincte que les premières sont plus sensibles. La preuve de ce que j'avance, c'est qu'en changeant le sens du mouvement du volant, le mode de poussée des dents et des ailes s'effectuant du côté opposé, les points de variation de la vitesse de poussée de la roue ne sont plus les mêmes; aussi remarque-t-on que les lieux où les dents sont perceptibles ont changé de position relativement à la première apparence. Il suffit, du reste, du moindre ballottement imprimé à la roue, pour que la position où ses dents sont distinctes soit sensiblement déviée.

Exposons un autre fait qui tend à confirmer cette explication. Si, tenant entre les doigts l'extrémité d'une tige élastique, longue et mince, telle qu'une aiguille d'acier ordinaire, on lui imprime des oscillations rapides autour de cette extrémité, la tige ne laisse dans l'œil qu'une trace très-faible et uniforme de son passage à chacune des positions intermédiaires aux limites de ses excursions. Mais, si en atteignant ces limites, l'autre extrémité de la tige éprouve des chocs qui la mettent en vibration, la tige devient très-distincte dans des positions également espacées entre les extrêmes. Or, l'effet des vibrations transversales de la tige, excitées par le choc, est d'imprimer à chacun de ses points un mouvement ondulatoire très-rapide, peu étendu et de direction perpendiculaire à la longueur de la tige; ce mouvement, se combinant avec celui communiqué par la main, modifie le mouvement absolu de chaque point de la tige, de manière que celui-ci est alternativement accéléré et retardé de quantités très-petites, selon le sens de chaque vibration par rapport aux excursions de la tige. Ces inégalités de vitesse, en se succédant très-rapidement, rendent la tige visible dans des positions également espacées, attendu que ces inégalités se reproduisent périodiquement en chaque point de sa longueur, à cause de l'isochronisme des vibrations transversales de la tige.

Ces deux faits tendent à prouver que *des impressions sur la rétine, qui ne sont pas distinctes à cause de leur mode de succession rapide et uniforme au*

même lieu, deviennent perceptibles, si cette uniformité de succession éprouve, par intermittence, des inégalités rapides et de peu d'amplitude. (Voir la note page 28.)

Appliquons cette déduction de l'expérience à l'explication des phénomènes exposés précédemment.

Quand les dents d'une roue deviennent perceptibles par le mouvement de la tête, les rayons lumineux qui peignent sur la rétine la demi-circonférence de la roue, supposée vue à hauteur de l'œil, éprouvent un déplacement suivant la ligne de l'image de la roue dans sa première position, en admettant que le mouvement soit imprimé à la tête dans le plan de la roue prolongé. L'image de la roue avance donc suivant la ligne de sa première position à chaque phase du mouvement de la tête; de sorte que de nouvelles impressions recouvrent successivement les impressions des dents et des creux précédentes, qui ne se sont pas encore évanouies. Ces nouvelles sensations ne se distingueraient pas des premières, si le déplacement de l'image s'effectuait avec uniformité; mais, comme le mouvement de la tête, quoique peu étendu et très-rapide, s'opère avec une vitesse variable, nécessairement les images des dents et des creux de la roue se succèdent aux mêmes lieux avec des variations de vitesse qui, d'après ce qui a été établi, rendent leurs impressions distinctes et produisent instantanément la perception de la roue, comme si elle était immobile. Nous ferons observer qu'à l'irrégularité de succession des impressions, résultant du mouvement même de la tête, se joint l'irrégularité de superposition des impressions des dents, qui ne sont pas projetées à équidistance sur la rétine. En effet, dans une image quelconque de la roue horizontale, les espacements des dents diminuent à partir de son milieu vers ses extrémités; si donc il y a superposition de deux images de la roue, par le mouvement de la tête, que l'on supposerait même uniforme, les images des parties semblables de la roue, telles que les dents, ne peuvent se succéder aux mêmes lieux avec uniformité, à cause des inégalités d'espacement des projections de ces points dans une même image. Cette cause d'irrégularité de succession des mêmes impressions en un lieu de la rétine, s'ajoute donc à celle résultant du mouvement de la tête pour rendre la roue perceptible.

L'effet de la lentille et de la lunette vacillantes s'explique par des effets

analogues aux précédents, et qui sont l'irrégularité des vacillations et le déplacement de chaque rayon lumineux, incident sous un angle successivement différent sur la surface de la lentille, qui varie irrégulièrement de position. Il résulte des effets combinés de ces causes, des superpositions des images successives de la roue, variables de vitesse, et qui, en conséquence de ce qui a été établi, rendent la roue visible dans ses différentes parties. Dans certains cas de vitesse de vacillation, l'image paraît immobile; dans d'autres, elle tourne plus lentement que la roue, dans le même sens ou bien en sens opposé; ces effets dépendent des positions relatives des lieux de la rétine où les impressions des parties de la roue deviennent successivement perceptibles.

Dans ce qui précède, nous avons supposé que le mouvement de la tête ou de la lentille produit le déplacement de l'image dans la direction du prolongement de sa première position; s'il n'en est pas ainsi, si, par exemple, le plan de la roue étant horizontal, les déplacements de l'image s'opèrent suivant une direction oblique à ce plan, les images perçues obéissent simultanément à ce mouvement de déplacement et à celui de rotation de la roue, c'est-à-dire qu'elles se déplacent parallèlement à la diagonale du parallélogramme construit sur ces deux vitesses. Dans le cas d'obliquité, les images ne se superposent que partiellement; mais, d'un autre côté, elles se peignent successivement en des lieux différents de la rétine, et cette cause s'ajoute à la première pour rendre la roue visible.

L'apparition des dents de la roue ayant lieu, quel que soit le sens du mouvement de la tête ou de la lentille par rapport à celui de la rotation de la roue, on ne pourrait expliquer la persistance des impressions par la combinaison des sens de ces mouvements, car, il n'y a que le cas où le sens du déplacement de l'image de la roue sur la rétine soit contraire à celui de sa rotation, également sur la rétine, qu'il y ait ralentissement de la vitesse absolue de l'image d'un point quelconque de la circonférence de la roue, et que, par conséquent, son impression devienne plus persistante. Mais, comme la roue est également perceptible quand le déplacement de son image s'opère dans le sens de sa rotation, et que, dans ce cas, les impressions de différents points doivent se succéder plus rapide-

ment au même lieu, il est évident que l'on ne peut attribuer le phénomène de perception de la roue à une combinaison des sens dans lesquels s'effectuent le déplacement et la rotation de la roue, et qu'il faut nécessairement l'expliquer par *les inégalités qu'éprouve la vitesse de superposition des impressions des images semblables, en un même lieu de la rétine.*

La réapparition des couleurs s'explique à l'aide du même principe. Sans entrer dans des détails d'explication qui seraient les mêmes, je ferai seulement ressortir une différence que présente le phénomène de perception des couleurs par l'emploi des mêmes moyens : si la superposition des impressions de deux couleurs du spectre n'est que partielle, à cause de l'obliquité de leur déplacement sur la rétine par rapport au plan de révolution du spectre, ces couleurs seront évidemment distinctes l'une de l'autre, dans les parties qui ne se sont pas superposées. Mais si le déplacement des images s'opère parallèlement au plan de révolution du spectre, les images des différentes couleurs se superposeront complétement et successivement; si ce déplacement s'effectuait uniformément, il y aurait production de lumière blanche, comme dans le cas d'immobilité des impressions sur la rétine. Mais cette uniformité n'existant pas par l'effet des causes déjà citées, la superposition des couleurs éprouve des variations de vitesse qui les rendent perceptibles, de la même manière que les dents de la roue, car les irrégularités de succession des impressions sont les mêmes de part et d'autre.

On peut provoquer la réapparition des couleurs du spectre sur l'écran, par un moyen qui diffère totalement des précédents, et dont l'explication des effets repose sur d'autres faits.

Si, quand le prisme tourne avec une vitesse qui produit un spectre incolore, on interpose près de l'écran un disque vertical, monté sur un axe, et dont la circonférence soit entaillée par des rainures assez larges, qui, prolongées, rayonneraient au centre du disque, le passage des rayons de lumière à travers ces rainures produit des effets différents, selon que le disque est immobile ou qu'il tourne sur son axe. Dans le cas d'immobilité, à chaque passage des rayons du spectre incolore, la lumière qui traverse les entailles produit sur l'écran la sensation de la

lumière blanche, et l'ombre obscure de chaque saillie est aussi nettement tranchée sur cette trace incolore, que si le disque était éclairé par un rayon de lumière solaire, incolore et immobile. Mais, si le disque est en mouvement de rotation, les ombres des dents sur l'écran apparaissent bordées extérieurement des couleurs du spectre qui s'étendent dans les espaces correspondants aux entailles, de sorte que les ombres de deux saillies contiguës sont reliées par un petit spectre, dont les bandes colorées se trouvent disposées perpendiculairement à la circonférence du cercle. Ces franges colorées ne se montrent que parallèlement aux bords latéraux de chaque saillie, et ne s'étendent pas sur leur sommet.

La disposition relative des couleurs dépend des sens relatifs des rotations du disque et du prisme, qui, du reste, s'effectuent dans deux plans perpendiculaires entre eux. Si ces sens sont les mêmes, les couleurs se disposent dans l'ordre des rayons du spectre coloré qui se peindrait sur l'écran, si le prisme était immobile. Mais quand la rotation du disque est de sens contraire à celle du prisme, la disposition de chaque spectre qui se peint entre les ombres des saillies change, et elle devient l'inverse de celle du spectre coloré ordinaire.

Un autre fait qui doit être signalé, c'est que les bords de chaque saillie se colorent sur le disque des teintes prismatiques, disposées sur ces parties saillantes; leur disposition dépend également des sens relatifs de rotation du disque et du prisme; mais elle présente cette particularité que, dans les deux cas, elle est toujours l'inverse de la disposition des couleurs qui se montrent dans les entailles sur l'écran au même moment.

Au reste, ces apparitions s'effectuent si rapidement, qu'à chaque passage des rayons émergents du prisme, l'ombre du disque sur l'écran semble immobile, quoiqu'elle tourne rapidement, et toutes les entailles éclairées paraissent frangées des couleurs prismatiques au même instant. Si, cependant, la vitesse du disque est très-grande, les images des intervalles sur l'écran deviennent plus étendues dans le sens de la circonférence, que pour toute vitesse moindre, et les ombres des parties pleines sont moins nettement tranchées; de sorte que les bandes irisées, qui s'étendent de l'une à l'autre de ces ombres, empiètent sur leur lar-

geur, mais en perdant aussi de la vivacité des teintes dont elles sont composées.

Ces phénomènes se produisent, quelles que soient la forme et la largeur des rainures du disque; aussi se sont-ils manifestés de la même manière pour une roue dentée, métallique, de 8 centimètres de diamètre, et dont les dents étaient espacées de 3^{mm} seulement, que pour le disque ordinaire du fantascope, imaginé par M. Plateau, et dont le diamètre et les ouvertures, pratiquées près de la circonférence, sont de plus grandes dimensions. Les couleurs se produisent également dans d'autres conditions, identiques à celles qui viennent d'être exposées : si, par exemple, on passe les doigts entr'ouverts près de l'écran, au moment où la trace incolore des rayons lumineux en rotation se peint sur l'écran; les ombres des doigts au milieu de cette trace se peignent avec des franges irisées, qui bordent leurs contours latéraux de la même manière que les saillies du disque, dans des conditions semblables.

Dans l'exposé suivant des circonstances qui contribuent à produire ces phénomènes, nous nous exprimerons comme si les couleurs perçues se peignaient en réalité sur l'écran, tandis que les effets résultent de l'ordre et de la durée de superposition des impressions sur la rétine elle-même.

Lorsque le disque est immobile, les ombres des saillies de la partie de la roue qui se trouve éclairée au passage des rayons émanés du prisme en rotation, sont de teinte complétement obscure, et les intervalles qui les séparent restent incolores, à cause de la superposition des impressions de tous les rayons du spectre en chacun des points de l'écran correspondant à ces intervalles. Mais, quand le disque tourne, tous les rayons ne pénètrent plus jusqu'à chacun de ces points; en effet, telle partie de l'écran où se projette l'ombre d'une saillie, dans une position donnée du disque, ne reçoit plus l'impression d'un rayon R qui se trouve intercepté par cette saillie; mais, par suite du double mouvement du disque et des rayons, cette même partie reçoit postérieurement l'impression d'un autre rayon R′ qui, en traversant l'intervalle succédant à la saillie, pénètre ainsi jusqu'à cette partie de l'écran où l'impression du rayon R manque par suite de son interception précédente. La partie de l'écran considérée,

ne produira donc sur l'œil que la sensation du rayon R' et nullement celle du premier R. C'est de la succession des effets résultant d'interceptions semblables des différents rayons, en des lieux successifs de l'écran et, par conséquent, de la rétine, que provient l'apparition des couleurs sur les bords des ombres.

L'examen des circonstances que ces interceptions des rayons présentent, nous conduit à faire les remarques suivantes :

1° Quels que soient les sens relatifs des mouvements du disque et des rayons du spectre, chaque point de l'écran où la périphérie des ombres des saillies se projette, éprouve alternativement l'action de certains rayons traversant les intervalles, tandis qu'il ne reçoit pas les impressions des autres rayons, intermédiaires aux précédents, et qui se trouvent interceptés par les saillies en regard de ce point, lors de leur passage. Comme la durée du passage de la longueur du spectre est moindre que la valeur maxima t (page 5), attendu que l'image du spectre sur l'écran est incolore en dehors des lieux où passent les ombres des saillies, il est évident que les impressions des rayons qui pénètrent en un même lieu de l'écran, ont toutes une durée supérieure à celle du passage du spectre incolore; leurs impressions se superposent donc sur la rétine, et produisent nécessairement l'impression de la *couleur complémentaire* des rayons qui font défaut en ce point.

2° La largeur des dents étant généralement moindre que celle de l'un des rayons du spectre au lieu de son interception, et la vitesse du disque n'étant pas la même que celle du faisceau de rayons, on conçoit aisément que les mêmes rayons ne se trouvent pas constamment interceptés, de sorte que, alternativement, chacun d'eux pénètre en totalité ou en partie jusqu'à l'écran à travers un intervalle, puis se trouve intercepté par la saillie qui limite ce dernier. D'après cela, les couleurs complémentaires doivent varier de nature, mais de manière que chacune reparaisse périodiquement.

3° Les traces de chaque partie d'un même rayon sur l'écran forment ainsi une suite discontinue. Les vitesses du disque et du faisceau de rayons restant dans le même rapport, ces lieux des impressions de la même

partie de chaque rayon sont à une distance égale, dont la grandeur dépend du rapport des vitesses, de leurs directions relatives, de l'espacement des saillies, et enfin de la divergence des rayons dispersés par le prisme.

4° Quand bien même les saillies égaleraient en largeur un des rayons au lieu de son interception, celui-ci ne pourrait rester complétement intercepté et ne laisser aucune trace sur l'écran que pour des vitesses égales du disque et des rayons en ce lieu, et encore ne serait-ce que pour une partie très-peu étendue de l'espace parcouru simultanément par une saillie et un rayon, de sorte que, pour tout autre rapport de ces vitesses, un point de l'écran qui ne recevrait aucune partie d'un rayon à l'instant de son interception totale, éprouvera nécessairement l'effet d'un filet plus ou moins large de ce même rayon, soit avant ou après cette interception complète.

Mais on doit faire observer que l'impression de ce filet, pénétrant en avant ou en arrière de la saillie, ne peut jamais être exactement celle qu'eût produite la partie du même rayon qui a été interceptée, car ces parties dans un rayon varient d'intensité à cause de la dégradation des teintes du spectre. Ainsi, par exemple, si on suppose que la partie du rayon rouge la plus foncée soit interceptée par une saillie, l'autre partie du même rayon, le rouge pâle, en traversant l'intervalle en avant ou en arrière de la saillie, produira sur l'écran l'impression d'un rouge moins foncé que si la totalité du rayon rouge eût atteint ce lieu de l'écran. D'après cela, la teinte de la couleur complémentaire, résultant du mélange de cette impression avec celles d'autres rayons au même lieu, variera, sans être complétement modifiée par la partie du rayon rouge qui aura pénétré à ce point.

Ces faits étant bien établis, examinons d'abord le cas où la rotation du disque et du spectre s'effectue dans le même sens, de gauche à droite, par exemple; supposons, en outre, que le spectre marche sur l'écran le rayon violet en avant, et avec une vitesse telle qu'il ne laisse qu'une trace incolore. Considérons un point de l'écran où chacun des rayons du spectre, moins le rouge, ait produit une impression dont la teinte, plus ou moins foncée, dépendra de la partie de chaque rayon qui aura atteint

ce point. D'après ce qui a été établi à la page 22 (1°), ce lieu produira l'impression de la couleur *complémentaire* du rayon qui fait défaut pour la réproduction de la lumière blanche; dans l'absence du rayon rouge, ce sera évidemment une impression de *vert*, couleur complémentaire du rouge, qui sera perçue par l'œil au lieu de l'écran considéré. Cette impression persistera avec sa teinte primitive, tant qu'il ne pénétrera aucun autre rayon en ce lieu. Si, cependant, par suite de la différence des mouvements du spectre et du disque, une partie du rayon rouge atteignait ce même lieu de l'écran, le mélange de son impression avec celles des six autres rayons ne reproduirait pas la lumière blanche parfaite, à cause de l'interception de l'autre partie du rayon rouge; de sorte que, dans ce cas même, la sensation du vert persisterait, mais elle serait d'une teinte plus ou moins foncée, selon que, dans la nouvelle position, le rayon rouge se fût trouvé intercepté à son extrémité claire ou foncée. Cet effet a réellement lieu, sinon pour le point de l'écran où le rayon rouge était totalement intercepté, du moins pour un point situé à droite du premier. En effet, le faisceau des rayons avançant plus rapidement que les saillies, la partie claire du rouge devancera la saillie qui l'interceptait précédemment; elle atteindra l'écran en un point situé évidemment à droite, très-près du premier, et où, d'après ce qui a été exposé à la page 23 (4°), persistent des impressions des six autres rayons : le mélange de ces impressions avec celle du rouge clair produira la sensation d'un *vert pâle*, teinte complémentaire de la partie foncée du rouge qui se trouve encore interceptée. Au delà de ce point, la sensation deviendra d'un *vert plus foncé*, car la partie foncée du rayon rouge pénétrant alors en ce lieu, et la partie claire y faisant défaut à cause de son interception par une saillie à droite, l'impression sera celle de la couleur complémentaire du rouge clair, qui est le vert foncé ou bleuâtre.

Cet examen des teintes perçues dans deux positions successives de la saillie, relativement au rayon rouge, nous montre que la teinte verte, perçue par l'œil, passera du vert pâle au vert foncé, dans le sens du mouvement du spectre, c'est-à-dire de gauche à droite. C'est également la disposition que le spectre lui-même nous offre quand il est immobile : le

vert passant du jaune au bleu, de gauche à droite, le rayon violet étant en avant.

Des phénomènes analogues de perception des couleurs complémentaires se produisant pour les rayons du spectre autres que le rouge, on conçoit comment les ombres des saillies apparaissent irisées de plusieurs couleurs prismatiques, dont la disposition est la même que celles du prisme, quand les sens de rotation du disque et du faisceau de rayons sont les mêmes; en réalité, l'œil ne perçoit que des sensations de couleurs complémentaires, et nullement celles des couleurs mêmes du spectre en mouvement sur l'écran; et il les perçoit comme si elles formaient, dans les intervalles des saillies, des spectres ayant en hauteur la profondeur des creux. Ces spectres *complémentaires* doivent présenter une partie des sept couleurs du spectre réel, d'autant plus grande que la rotation du disque est moins rapide, car la durée de l'interception d'un rayon par une même saillie est alors d'autant plus prolongée pour tous les rayons.

Quand le disque tourne en sens contraire des rayons, il est aisé de concevoir que l'ordre des couleurs devient l'inverse; car aux points de perception du vert, par exemple, par défaut du rayon rouge, la partie foncée de celui-ci est interceptée par chaque saillie à gauche du lieu où l'a été la partie claire du même rayon; c'est l'inverse de l'ordre des mêmes interceptions, lors de la rotation du disque et des rayons dans le même sens; conséquemment, les teintes vertes, complémentaires des rayons rouges interceptés, doivent suivre le même changement de disposition, c'est-à-dire que la teinte verte prendra une teinte foncée de droite à gauche, ou en sens inverse de sa disposition dans le spectre immobile. Les autres couleurs perçues éprouvant le même renversement de disposition, celle de leur ensemble doit varier évidemment selon les sens relatifs des rotations du disque et des rayons.

Expliquons la coloration des saillies du disque : quand celui-ci est immobile, les saillies sont perçues avec leur teinte naturelle, à chaque passage des rayons colorés, attendu que chacune se trouve inondée de la lumière blanche résultant de la superposition des impressions des sept couleurs au même lieu de la rétine, à cause de l'immobilité du disque.

Mais quand il tourne également, chaque saillie est sensiblement déplacée entre les passages de deux rayons contigus différents du faisceau; de sorte que les impressions particulières de ceux-ci ne se produisant plus exactement au même lieu de la rétine, et leur superposition n'étant que partielle, chacune est perçue distinctement et chaque dent semble être revêtue des sept couleurs disposées parallèlement à la longueur de chaque saillie. Quant à la disposition des couleurs, elle dépend évidemment de l'ordre dans lequel elles se succèdent sur chaque saillie; or, celui-ci variant selon le sens des mouvements relatifs du disque et des rayons, nécessairement la disposition des couleurs doit se trouver intervertie par un changement du sens de la rotation de la roue.

Enfin, nous citerons une dernière expérience qui permet de revoir les couleurs du spectre passant rapidement sur l'écran, dans les conditions ordinaires; si, à chaque apparition, on regarde le spectre à travers les rainures du disque précédent, en mouvement de rotation rapide près de l'œil, on voit le spectre revêtu des couleurs prismatiques qui restent disposées dans l'ordre ordinaire, quel que soit le sens de la rotation du disque. Cette perception s'opérant dans les conditions du fantascope, nous ne nous arrêterons pas à son explication, qui est celle des phénomènes que présente cet ingénieux instrument.

NOTE SUR LES EXPÉRIENCES EXPOSÉES PAGES 12 ET 13.

Depuis mes expériences sur la réapparition des couleurs par les différents procédés cités pages 12 et 13, le journal l'*Institut* a publié une communication, que fit M. Stevelly, dans une des séances de l'Association britannique, en juillet et août 1850, et qui est relative à l'observation d'un

phénomène de réapparition des impressions sur la rétine par le mouvement de la tête. Voici en quoi il consiste : M. Stevelly observait des secteurs colorés tournant rapidement et produisant ainsi l'apparence d'une teinte uniforme; lorsqu'il détourna subitement les yeux de côté par un mouvement de la tête, il aperçut distinctement les couleurs de chaque secteur. Ce phénomène est de même nature que ceux que j'avais observés de mon côté; c'est la réapparition des dents d'une roue de moulin, provoquée par le même mouvement accidentel de la tête, et dont l'observation remonte à plusieurs années, qui me fit essayer la même expérience pour les couleurs du spectre. Son explication me conduisit aux différents procédés, cités pages 12 et 13, pour obtenir le déplacement des impressions sur la rétine. La communication du fait observé par M. Stevelly m'a engagé à publier actuellement l'observation et les expériences que j'avais faites de mon côté.

Pour expliquer le phénomène qu'il avait observé, M. Stevelly rappelle d'abord la disposition et le croisement des deux nerfs optiques : chaque nerf s'épanouit sur la portion du globe de l'œil voisine du nez; tandis que l'autre partie de la rétine est formée par des nerfs partant de la portion du cerveau qui, pour chaque œil, est la plus voisine de celui auquel ces nerfs se rendent. M. Stevelly conclut de cette disposition qu'un mouvement rapide de la tête a pour effet de rejeter l'image de son lieu ordinaire sur la partie de la rétine la plus voisine de l'œil, et d'affecter ainsi, du moins pour un moment, une portion nouvelle et intacte de la rétine. Cette explication, qui est développée plus amplement dans l'*Institut*, n° 883, ne me paraît pas admissible. Sans m'étendre ici sur les objections qu'on pourrait lui opposer, je me bornerai à dire qu'il ressort des diverses expériences citées dans le présent travail : 1° qu'il n'est pas nécessaire que l'image soit rejetée vers une partie quelconque de la rétine, comme l'exige l'explication de M. Stevelly; 2° que le plus petit dérangement du lieu de production des mêmes impressions sur la rétine, suffit pour que leur perception devienne distincte.

NOTE SUR LE PRINCIPE EXPOSÉ PAGE 17.

Depuis les expériences citées, j'ai pris connaissance d'une explication, donnée par M. Wheastone, du phénomène qui rend visibles les ramifications des vaisseaux sanguins de la rétine, lorsqu'on emploie des moyens qui sont exposés dans la note neuvième du supplément du *Traité de la lumière* de J. Herschell, traduit par MM. Verhulst et Quetelet. D'après cette note, certains faits ont conduit M. Wheastone à admettre qu'*un objet, plus ou moins brillant que le fond sur lequel il est placé, devient invisible quand il est continuellement présenté au même point de la rétine, et la rapidité de sa disparition est d'autant plus grande que la différence des intensités lumineuses entre l'objet et le fond est moindre; mais, en changeant continuellement la place de l'image de l'objet sur la rétine, ou en le faisant agir avec intermittence sur un même point, l'objet peut être rendu visible d'une manière permanente.*

Il existe une corrélation entre la deuxième partie de ce principe où sont exposées les conditions dans lesquelles le point lumineux, d'abord invisible, redevient perceptible, et la conclusion des faits que j'ai posée en ces termes : *des impressions d'un même point lumineux qui, en se succédant au même lieu de la rétine, avec uniformité, restent invisibles, deviennent, au contraire, perceptibles, si leur succession éprouve, par intermittence, des inégalités rapides et de peu d'amplitude.* La différence des deux principes consiste en ce que, d'après le premier, pour la perception de l'objet lumineux au même point de la rétine, les impressions doivent y cesser complétement et s'y reproduire périodiquement; tandis que, d'après le second, la perception d'impressions continues au même lieu s'effectue quand elles éprouvent, par intermittence, des accélérations et des retards dans leur succession très-rapide. Évidemment, l'un des principes est une conséquence de l'autre, car s'il est vrai qu'il y a perception d'impressions dont la rapidité diminue et augmente de quantités très-petites, à plus forte raison, ces impressions doivent-elles être perçues quand elles éprouvent au même lieu des interruptions totales, se réitérant par intermittence.

Les principes exposés ne sont à proprement parler que l'expression des faits, ou plutôt l'énonciation d'une propriété de l'organe de la vue; mais quelle en est la cause même? Proviendrait-elle de ce que les impressions sont plus complètes et, par conséquent, perçues plus distinctement aux points où la vitesse de succession éprouve un ralentissement; et qu'ainsi, par exemple, la tige élastique, soumise à un double système de vibrations, est perceptible dans chaque phase où la vitesse absolue de ses points est la moindre? Si, dans certains cas, cette cause contribue à la perception des impressions, elle ne peut pas être la cause unique du phénomène; car il me paraîtrait impossible d'expliquer comment les dents d'une roue, en rotation rapide, deviennent perceptibles par le mouvement de la tête, quand celui-ci conspire avec celui de la rotation de la roue pour augmenter la vitesse de déplacement des images des dents sur la rétine. L'expérience est indépendante des sens relatifs de la rotation et des vibrations de la tête, comme nous l'avons dit. Il me paraît aussi que, si l'état plus ou moins complet des impressions, selon la durée de leur excitation en un même lieu, était la cause principale de la perception aux instants de variation de vitesse, la perception des dents d'une roue dont la vitesse s'accélère insensiblement, ne devrait pas devenir confuse pour toutes les dents au même instant où la vitesse atteint une certaine limite, car il est évident que l'œil étant placé dans le plan de la roue prolongé, les dents projetées sur la rétine au milieu de la projection du diamètre de la roue, qui est perpendiculaire à la ligne de vision de l'axe de rotation, possèdent une vitesse de déplacement sur la rétine plus grande que celle des dents voisines des extrémités du diamètre projeté. Si donc l'état plus ou moins complet des impressions pouvait être la cause principale de la perception aux lieux où il y a variation de vitesse, les dents, perçues au milieu de la projection de la roue, devraient être les premières à disparaître par l'accélération successive de la vitesse de rotation : l'expérience indique que toutes les dents cessent d'être distinctes au même instant, quelle que soit leur position sur la projection de la demi-circonférence dentée.

La cause du phénomène me paraît être celle-ci : quand plusieurs impressions absolument identiques sont excitées à tous les points d'une

étendue *continue* de la rétine, leur ensemble produit une sensation particulière; évidemment il n'y a pas de raison pour qu'aucune de ces impressions soit plus perceptible que les autres, puisqu'elle n'en diffère aucunement. Mais s'il n'en est pas ainsi, si plusieurs impressions se distinguent des autres, soit en se succédant irrégulièrement et non uniformément comme celles-ci, soit par tout autre caractère, ces impressions se trouvent dans un état différent et produisent une sensation distincte de celles des premières, de sorte que l'organe de la vue, qui, parmi les organes de nos sens, jouit d'une sensibilité si exquise, accuse ces impressions particulières par la perception de l'objet aux lieux de leurs excitations.

FIN.

MÉLANGES PALÉONTOLOGIQUES,

PAR

LE BARON P. DE RYCKHOLT,

LIEUTENANT-COLONEL D'ARTILLERIE, CHEVALIER DE L'ORDRE LÉOPOLD.

1re PARTIE.

AVEC DIX PLANCHES.

> N'y aurait-il pas aussi pour l'homme quelque gloire à savoir franchir les limites du temps et à retrouver, au moyen de quelques observations, l'histoire de ce monde et une succession d'événements qui ont précédé l'homme sur la terre?... C'est encore par les fossiles que nous avons reconnu le peu que nous savons sur la nature des révolutions du globe. (CUVIER.)

INTRODUCTION.

La paléontologie, si intimement liée à la géologie que, sans son concours, l'on ne saurait préciser l'âge relatif des terrains, s'est enrichie, depuis quelques années, d'une somme d'observations telles que, sans craindre d'être taxé d'exagération, l'on peut avancer qu'elle est passée à l'état de science exacte; cependant, malgré les principes rigoureux qui la régissent, nous avons vu fréquemment, dans les derniers temps, des savants de grand mérite, auxquels la science doit d'incontestables services, déroger à ces principes, au risque de la ramener à l'état d'enfance d'où elle sort à peine, après avoir eu à lutter, pendant des siècles, contre de nombreux préjugés. Des observations consciencieuses, faites sur une grande échelle, ont démontré, presque mathématiquement, que chaque étage renferme dans son sein une animalisation distincte de celle qui vécut, soit dans la couche sur laquelle il repose, soit dans celle qui lui est géologiquement superposée. Tout tend donc à prouver qu'à la suite de chacun des nombreux bouleversements, qui ont tant de fois changé la face de notre globe, la race animale entière a été détruite, soit que les mers aient changé de lit, soit que les conditions d'existence aient été modifiées par l'altération chimique ou physique des eaux.

Pénétré de cette certitude, je me suis demandé d'où pouvait, dans

l'état actuel de nos connaissances, provenir la confusion qui règne encore dans la détermination des espèces et la persistance de certains géo-zoologues à assimiler des êtres qui ont vécu sous deux époques géologiques consécutives, ou sous plusieurs époques très-éloignées. J'ai cherché, en réunissant le plus grand nombre possible de ces êtres privilégiés, à m'assurer, par une comparaison sévère, si cette identité était fondée sur des données irrécusables. Il en est résulté pour moi la profonde conviction que cette identité n'existait jamais, dans la rigoureuse acception du mot; j'ai toujours reconnu que souvent des caractères très-tranchés et d'autres fois plus légers, mais constants, séparaient nettement les espèces prétendues identiques.

Parmi les causes nombreuses qui ont le plus particulièrement contribué à engendrer la perturbation que nous venons de signaler, en dehors des causes systématiques, nous avons reconnu les suivantes : Absorbés dans le travail du cabinet, les savants se sont souvent bornés à acquérir des fossiles, sans s'enquérir, au préalable, si les terrains dans lesquels ils avaient été recueillis n'avaient pas subi quelque remaniement; ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, celui qui voudrait décrire les fossiles crétacés de Tournay, sans savoir que la craie repose sur le calcaire carbonifère, s'exposerait à signaler comme telles des espèces éminemment carbonifères. L'on conçoit, en effet, que les coquilles déposées dans l'argile laissée à sec, après que les mers carbonifères se furent retirées, aient dû se mêler à celles des couches inférieures du terrain turonien, lorsque les mers, à la suite des siècles, ont repris possession du même terrain et détrempé l'argile qui les empâtait. Nous avons déjà eu occasion de signaler le singulier mélange de fossiles carbonifères et dévoniens rencontré, depuis deux ans, à Visé, et nous y reviendrons encore plus tard, en traitant brièvement de la géognosie de cette localité. Celui qui explore un dépôt fossilifère doit donc, avant tout, s'assurer si les

fossiles d'un terrain ne se sont pas mêlés à ceux de la couche inférieure du terrain superposant. Souvent aussi, n'appréciant les fossiles que d'après des figures incorrectes ou des descriptions inexactes et tronquées, les savants ont assimilé des espèces dont ils ne pouvaient suffisamment comparer entre eux les angles spiral, sutural et apicial, ni saisir les légères différences dans les ornements, dans la forme des tours spiraux, et surtout des lignes d'accroissement [1], que l'expression, ni le burin ne sauraient toujours rendre et que l'on doit nécessairement apprécier, quelque minimes qu'elles soient d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de comparer entre eux des fossiles d'âges différents; parce que, dans ce cas, il importe moins de faire ressortir l'affinité plus ou moins grande qui peut exister entre les espèces, que les différences saisissables. Nous insistons d'autant plus sur ce principe fondamental, qu'il est généralement reconnu qu'il existe une certaine analogie entre les êtres compris dans la création de deux époques géologiques consécutives, dont chacune, tout en ayant sa faune distincte, conserve des réminiscences de la création antérieure et prépare, en quelque sorte, les types de celle qui doit lui succéder; au surplus, qui n'a pas été frappé de l'analogie typique qui existe entre les coquilles tertiaires et celles dont les animaux vivent dans les mers actuelles?

D'autres fois, n'ayant égard qu'à l'aspect minéralogique des couches, les auteurs n'ont pas rapporté à leur âge véritable les fossiles qui y étaient ensevelis; la Belgique, l'Allemagne, la France nous en fournissent de nombreux exemples, et il suffira de lire quelques-uns des mémoires qui

[1] Les lignes d'accroissement fournissent souvent un excellent moyen de distinguer deux espèces, d'ailleurs fort voisines, mais appartenant à des terrains différents; nous ne citerons que les suivantes: *Spirifer cheiropterix* et *Euomphalus serpula* de MM. d'Archiac et de Verneuil, espèces éminemment dévoniennes qui ont été assimilées à tort à des coquilles carbonifères très-voisines par leur facies extérieur, mais fort distinctes par leur mode d'accroissement. Elles seront décrites par moi sous le nom de *Pseudo-cheiropterix* et *Pseudo-serpula*.

ont été écrits naguère sur la constitution géologique de ces pays [1], pour être frappé des erreurs qui ont été commises et qui souvent sont telles, qu'on serait tenté de croire que le hasard, plus que la réflexion, a présidé à la détermination des terrains d'abord et ensuite des fossiles qui y sont disposés.

Nous bornerons nos réflexions à ce peu de mots. Nous avons cru utile d'exposer nos vues en paléontologie et par suite les principes qui nous guideront dans le cours de cette publication, dont le but est de faire connaître le fruit d'actives recherches faites sur divers points du pays et qui m'ont mis en possession de bon nombre de fossiles rares et précieux, dont quelques-uns sont destinés à combler, dans la science, des lacunes qui ne peuvent exister dans la nature.

Nous décrirons donc les fossiles de tous les terrains que nous croirons nouveaux pour la faune générale ou celle du pays, sans nous astreindre à l'ordre méthodique, nous réservant de terminer notre travail par les considérations géologiques et hydrographiques qui en découleront tout naturellement.

Il nous reste encore quelques mots à dire sur l'emploi des désignations françaises que nous avons souvent adoptées pour préciser l'âge des terrains, afin d'éviter le reproche de gallomanie.

Les étages crétacés moyens et supérieurs sont fort nombreux dans les provinces de Hainaut, de Liége et de Limbourg et y offrent, comme dans tous les pays, un aspect minéralogique très-varié qui rend les dénominations de *craie blanche* et de *craie chloritée* d'une application peu précise; car les dépôts de ces âges sont représentés, en Belgique, par des roches blanches, jaunes, oranges, vertes, noires, ferrugineuses, etc.,

[1] N'a-t-on pas décrit, en Belgique, comme calcaire grossier l'étage supérieur crétacé de Ciply et, plus encore, cité dans ce terrain une foule de fossiles tertiaires dont personne n'a jamais eu connaissance, par la raison qu'ils ne pouvaient s'y trouver!

leur consistance varie autant que la couleur; les bruyères de la Campine sont couvertes de cailloux erratiques qui appartiennent à ces étages par les fossiles qui y sont empâtés; le lit de la Meuse et celui de bon nombre de ruisseaux, qui y versent leurs eaux, sont en grande partie formés de cailloux du même âge, ainsi que les amas que l'on exploite pour la construction de nos voies de communication; le silex pyromaque, si varié dans ses formes et dans sa coloration, les grès rouges, verdâtres, les conglomérats du Hainaut, les marnes de toutes les nuances, les sables verts et noirs, font encore partie de ces mêmes étages : *Voilà pour la logique.*

Un autre motif, qui n'est pas sans importance pour justifier cet emprunt aux Français, résulte des considérations suivantes : Les frontières méridionales du pays sont politiques et non géologiques; aussi la plupart de nos dépôts s'étendent-ils au delà de ces frontières et bien souvent, pour les étudier à fond, nous serons obligé de les franchir; d'un autre côté, quoiqu'il soit à peu près certain que le sol actuel de la Belgique n'a, à aucune époque, fait partie de ce que l'on est convenu d'appeler bassin parisien, il y a toutefois entre les deux pays de si nombreux points de contact, qu'il me paraît nécessaire de marcher d'accord avec les géologues français, si l'on veut arriver à des conclusions hydrographiques de quelque portée. Une nomenclature commune aux deux pays et fondée sur la paléontologie me semble le moyen le plus propre à atteindre ce but.

Il est à regretter que les savants paléontologues allemands qui, depuis quelques années, se sont occupés des terrains crétacés de leur pays, aient admis une nomenclature irrationnelle basée sur l'aspect et la consistance minéralogique des roches; il en est résulté que leurs travaux, si pénibles d'ailleurs, n'ont que peu profité à la science et l'ont même souvent embrouillée.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à combien de déterminations vicieuses n'a pas donné lieu leur malencontreux *Hilston?* les dépôts, connus sous ce nom, et rapportés en 1836, par M. F.-A. Roemer, à l'étage supérieur du terrain *jurassique,* deviennent, en 1841, pour le même auteur, le *néocomien* des Français, tandis que l'étude des fossiles semble démontrer à la dernière évidence, que les uns, en petit nombre, sont réellement *néocomiens,* et que les autres appartiennent à l'âge du *turonien inférieur*.

Gand, le 20 septembre 1847.

EXPLICATION

DE QUELQUES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES AU BAS DES PLANCHES.

P. 2,	ou 2e étage paléozoïque,	ou dévonien.
P. 3,	ou 3e étage paléozoïque,	ou carbonifère.
J. 1,	ou 1r étage jurassique,	ou sinémurien.
C. 1,	ou 1r étage crétacé,	ou néocomien.
C. 4,	ou 4e étage crétacé,	ou cénomanien.
C. 6,	ou 6e étage crétacé,	ou sénonien.
T. 1,	ou 1r étage tertiaire,	ou suessonien.
T. 2,	ou 2e étage tertiaire,	ou parisien.

APERÇU GÉOGNOSTIQUE

DES

ENVIRONS DE TOURNAY.

Dans l'angle formé par les chaussées qui se dirigent de Tournay vers Bruxelles et vers Valenciennes, et à partir de Bruyelles et d'Antoing, est comprise une étendue de terrain aussi remarquable par les produits variés que l'industrie retire de son sein, que par le grand nombre de fossiles dont il a enrichi la faune universelle; il serait difficile de rencontrer sur aucun point du globe une semblable accumulation de débris organisés d'une conservation aussi parfaite. L'aspect général du pays parcouru du sud au nord par l'Escaut canalisé est plutôt accidenté que montueux; les nombreux mamelons qui pointent à sa surface ont le sommet arrondi là où la terre végétale repose sur le calcaire carbonifère, c'est-à-dire là où la craie ne s'interpose pas entre les deux étages que nous venons de nommer; ils sont moins fréquents, lorsque le contraire a lieu.

Le grand nombre de carrières ouvertes depuis quelques années permet-

tent d'étudier facilement la constitution intime du sol, qui [1] se compose des étages suivants :

Calcaire carbonifère alternant parfois avec de *l'argile noirâtre.*
Phtanite ne se rencontre qu'accidentellement en couche unique fort mince.
Minerai de fer.
Grès verdâtre, dont l'âge est incertain; néocomien?
Terrain turonien inférieur, représenté par des conglomérats plus ou moins ferrugineux.
Marne grisâtre ou *bleuâtre,* de l'âge du terrain turonien supérieur.
Argile noirâtre du même âge que la marne, ne renfermant que des térébratules et des échinodermes.
Diluvium à ossements.

CALCAIRE CARBONIFÈRE.

Ce calcaire fait partie du dépôt du même âge, que l'on voit, à partir de là, traverser la Belgique de l'ouest à l'est jusqu'aux frontières de la Prusse et qui à son tour n'est qu'une minime partie de cette longue ceinture dont les ondulations paraissent envelopper le globe à la latitude approximative de 50° nord, en détachant quelques fils vers le nord et le midi. L'existence de ce calcaire est connue dans les États-Unis, en Irlande, en Angleterre, en Belgique, en Prusse, en Russie, sur le versant oriental des monts Ourals, en Tartarie et au Kamtchatka. C'est contre cette digue que sont principalement accumulées les luxuriantes forêts contemporaines qui, par leur décomposition, fournissent aux générations actuelles l'une de ses plus puissantes ressources; il me paraît assez probable que la solution de continuité, qui semble séparer ce terrain en Belgique de celui de l'Angleterre, est plus apparente que réelle; car il plonge visiblement vers l'ouest et à une demi-lieue de Tournay, dans cette direction il a été retrouvé à une profondeur de 25-30 pieds. Il ne serait pas impossible non plus que, détruit en grande partie par les mers subséquentes, sa place fût occupée par les

[1] Les travaux d'extraction ont été poussés jusqu'aux dernières limites verticales dans une seule carrière, celle de M. le sénateur Dumont; on s'est arrêté à une espèce de grès grisâtre parfaitement azoïque; l'absence du terrain dévonien paraît d'autant plus extraordinaire, que l'on sait qu'au couchant de Mons, il est superposé par le charbon minéral; aussi y a-t-il lieu de supposer que le grès recouvre le calcaire dévonien.

sables des mers tertiaires, ou que, faiblement développé dans un vallon sous-marin, il fût à jamais caché par les sables dont nous venons de parler et dont la puissance verticale est bien connue dans les Flandres. Des recherches multipliées à la sonde agissant à une grande profondeur pourraient peut-être jeter quelque lumière sur cette importante question.

Nous admettons donc que le terrain carbonifère de Tournay se relie ou se reliait jadis plus ou moins complétement avec celui d'Angleterre. Les mêmes considérations nous portent à croire que le calcaire carbonifère d'Irlande et celui des États-Unis, quoique séparés par une grande étendue de mer, ne sont que des chaînons isolés de la même chaîne violemment rompue.

Pour comprendre la continuité relative de cet étage, l'on ne doit pas perdre de vue que le charbon minéral, la terre-houille, le psammite, le phtanite, le schiste houiller, l'anthracite sont des dépôts qui datent de la même époque.

Nous nous écarterions trop de la forme d'un simple aperçu, si nous insistions davantage sur des considérations qui seront malheureusement encore longtemps hypothétiques; notre opinion est basée sur une série d'observations et de raisonnements qui ne seraient peut-être pas goûtés par tous nos lecteurs.

S'il y a eu, comme nous le pensons, dislocation ou destruction du calcaire carbonifère à l'ouest de Tournay, ou plutôt dans une direction qui ondule de là vers le sud-est de l'Angleterre, on pourrait se demander à quelle époque il faut la rapporter; quoique cette question, à ma connaissance du moins, n'ait pas été traitée, il ne me paraît pas impossible d'arriver à sa solution, en examinant la constitution géologique du littoral de la France et de l'Angleterre, de chaque côté de la Manche.

Cet examen nous conduira à conclure que l'Angleterre, jusqu'à l'époque où parurent les mers tertiaires, faisait partie du continent actuel; que, pour se frayer le passage qui constitue actuellement le canal de la Manche, l'Océan a dû renverser et balayer devant lui le puissant obstacle que lui opposaient les roches siluriennes, dévoniennes, jurassiques et crétacées; que le même courant a pu et dû détruire les roches carbonifères qu'il a rencontrées sur son chemin.

En s'attachant uniquement au bassin parisien, l'on voit que le néocomien existe dans le sud-est de l'Angleterre et dans plusieurs localités de la Haute-Marne; que le gault se montre à Folkstone (Angleterre), Wissant, St-Pol (Pas-de-Calais), ensuite à Macheromenil, Sauce-aux-Bois, Novion (Ardennes) et Varennes (Meuse); que le terrain turonien s'observe dans le sud-est de l'Angleterre, au cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais), au Havre, à Rouen (Seine-Inférieure), et ensuite de Tournay à Mont-Blainville (Meuse), presque sans interruption et sans avoir subi de remaniement perceptible. Les divers dépôts sont, à mon avis, autant de jalons restés debout pour nous tracer les limites du bassin tertiaire. La fureur de la mer, après avoir brisé la barrière qui s'opposait à ses envahissements, semble s'être répandue avec calme au delà de la ligne qui se dirige en ondulant de Rouen à Tournay, pour prendre possession de la Champagne et des environs de Paris, et occuper les Flandres, le nord du Hainaut, le Brabant, Anvers, le Limbourg, la Hollande, enfin une partie de la Westphalie et du Hanovre; les cartes de Cassini et de Ferraris sous les yeux, l'on peut sans peine suivre les contours du bassin, voir les parties submergées et émergées et déterminer assez exactement les golfes et les caps qu'engendrèrent ces nouvelles mers. Car, au nord de la ligne qui joint Tournay à Maestricht, en passant par Nivelles, la craie est généralement inconnue. Quoi qu'il en soit, c'est de cette époque que date la distribution actuelle du nord de l'Europe et la configuration de la majeure partie du globe. C'est à cette époque de bouleversement et de destruction que sont dus les blocs erratiques que l'on rencontre dans la province de Groningue, de Liége [1], dans le Marck-Brandebourg et sur une multitude d'autres points du globe; c'est à cette catastrophe qu'il faut rapporter l'existence de ces cailloux siliceux arrachés aux montagnes crétacées, si répandus dans la Campine, qui obstruent les orgues géologiques de la montagne St-Pierre et qui se sont accumulés dans les bas-fonds et

[1] Les traces d'un courant venant de l'ouest sont très-reconnaissables en plusieurs endroits, sur les flancs des montagnes qui bordent la rive gauche de la Meuse dans la province de Liége; on y découvre sans peine le lit creusé par des eaux tombant torrentiellement; les pierres qui y ont été amenées sont étrangères au pays. Les blocs erratiques siluriens et crétacés qu'on rencontre dans le Marck-Brandebourg proviennent de la Suède, tandis que ceux qui remontent à l'époque dévonienne paraissent y avoir été entraînées de l'ouest.

contre les flancs des montagnes; c'est à son action qu'il faut faire remonter l'existence de nos grands fleuves; quelques grands lacs salés peu nombreux, perdant et reprenant successivement à plusieurs reprises leur salure, semblent seuls avoir existé antérieurement à la craie et avoir donné naissance au weald-clay en Angleterre, dans le nord et le centre de l'Allemagne et sur quelques points de la France.

La stratification des roches dont nous nous occupons est très-irrégulière: horizontale sur un point, elle incline faiblement tantôt vers l'est, tantôt vers l'ouest; parfois aussi les bancs se trouvent soulevés et dressés par l'action de quelque travail souterrain ou sous-marin; nulle part le calcaire ne pointe à la surface: il est toujours recouvert au moins de quelques pieds de terre; sa puissance de bas en haut ou dans le sens de la profondeur est de 45 mètres; il se compose d'une série de bancs d'épaisseur et de structure très-variées, coupés jointivement dans le sens vertical et horizontal; c'est dans les joints qui séparent les divers bancs, dans les brèches ou affouillements que l'on rencontre cette argile noirâtre que l'on peut considérer comme de véritables nids de fossiles.

On y rencontre encore assez abondamment le minerai de fer reposant sur le dernier banc. En vertu des lois de la pesanteur, il s'est accumulé dans les nombreuses cavités et anfractuosités de la surface des roches, qu'il a remplies, en versant le trop plein dans les parties basses du sol que j'appellerai le bassin de l'Escaut.

Le minerai est assez riche pour avoir donné lieu, à plusieurs époques, à des exploitations, qui ont été reprises naguère sur une grande échelle. Quoique la date précise du dépôt ferrugineux ne puisse être fixée, toujours est-il certain qu'il est postérieur aux mers carbonifères et antérieur aux mers turoniennes. La présence dans son sein de fossiles carbonifères ne saurait rien faire préjuger sur son âge; car il a simplement empâté les fossiles qui se trouvaient à la surface du calcaire qu'il superpose.

Les premiers bancs ont reçu des carriers des noms qu'il importe de connaître au géologue qui se propose de faire des recherches sur les lieux, quoique leur signification ne soit pas toujours bien claire.

A partir de la surface, ils portent les noms ci-après :

1° *Charbonneaux;* contient de l'anthracite; sert à confectionner des pavés.

2° *De croûtes;* est encroûté sur les deux faces à une épaisseur de 2 pouces; sert à faire la chaux.

3° *Des os* ou *ossiaux* (dur comme des os); sert à la cuisson et à la taille.

4° *De deux pieds;* sert à la taille.

5° *De grèbes* (crèches); sert à la cuisson et à la taille.

6° *Nave banc* (nain); sert à la cuisson.

7° *Banc d'or* (de 1re qualité); sert à la cuisson, à la taille et à la confection des pavés.

8° *De trois pieds;* sert aux mêmes usages que le précédent.

9° *De quatre pieds;* sert id.

On rencontre dans cette localité les principales variétés de calcaire mentionnées par les minéralogistes; une seule cependant me paraît d'autant plus digne de notre attention, qu'elle n'a peut-être pas encore été signalée jusqu'à ce jour [1].

Les cinq premiers bancs dénommés ci-dessus deviennent brusquement, tant dans le sens de la profondeur que dans celui de l'étendue, argilo-schisteux, d'aspect psammitique, de couleur noirâtre, pour reprendre ensuite leur structure, leur couleur et la compacité ordinaires; ils se divisent en feuillets irréguliers, imprégnés d'humidité, d'une densité bien supérieure à celle du calcaire ordinaire, et contenant une grande quantité de dépouilles d'animaux mollusques aplaties; ils portent le nom bien mérité de *calcaire pourri*. Quoique les causes de ce phénomène ne soient pas d'une appréciation bien positive, il me semble qu'on peut le mettre sur le compte d'une infiltration ferrugineuse qui a empêché les particules calcaires de s'agréger. La couleur et la présence incontestable de molécules ferrugineuses

[1] Le passage ci-après, extrait d'un mémoire de M. Robert James Hay Cuningham, intitulé : *On the geology of the lothians*, s'applique peut-être à cette variété.

The mountain limestone in thone quarters where it is in extensively worked, exhibiting several alternations of a compact rock, with one having a more or less perfect slaty structure, and containing a larger quantity of argilaceous matter; it is in the imperfect limestone that vegetable and animal remains are found in the greatest abondance, and in certain districts it is characterized by particular fossil bodies, etc.

semblent confirmer cette opinion; dans ce cas, il faudrait admettre que le minerai de fer se soit déposé avant que les bancs eussent atteint un certain degré de dureté, c'est-à-dire peu de temps après la retraite des mers carbonifères.

J'ai observé, entre Vaux et Antoing un banc d'environ deux mètres d'épaisseur à cassure conchoïde, de couleur bleue avec une légère teinte de rose, paraissant uniquement formé de tiges et de cupules de crinoïdes. Dans la même carrière, j'ai reconnu un autre banc, de peu d'épaisseur, de grande dureté et s'exfoliant très-irrégulièrement; il est composé de la réunion de grands céphalopodes, tels que *Nautilus, Orthoceras, Cyrthoceras, Aganides,* et de quelques gastéropodes à l'état de moules fortement comprimés.

Dans ses affleurements, le calcaire perd presque toujours de sa compacité et devient plus ou moins friable; quelquefois cependant, il se divise en plaques qui fournissent les plus beaux exemplaires de *Fenestrella*, de *Retepora*, de *Pecten*, d'*Avicula* et d'autres coquilles bivalves de médiocre épaisseur.

Les produits de tous ces bancs sont impropres à la cuisson et à la taille; leur exploitation entraîne de grands frais: heureusement ils ne se montrent qu'exceptionnellement.

Fossiles.

Vertébrés.

Les vertébrés sont représentés, dans le calcaire compacte et dans l'argile qui lui est subordonnée, par des vertèbres, des arêtes, des dents et des excréments de poissons; des vertèbres caudales semblent avoir appartenu à de puissants nageurs. J'y ai recueilli, non-seulement la plupart des coprolithes figurés par M. Buckland [1], mais encore d'autres beaucoup plus gros.

[1] *On the Discovery of coprolithes* or *fossil fœces intheline at lyme-regis and in other formations*, pl. 30, fig. 31-41.

Crustacés.

Les dépouilles des animaux de cette division sont nombreuses et généralement bien conservées; ce sont des *Pygidium* et des têtes de *Phillipsia* Portl., des *Cyclus* Dek., quelques *Cyproïdes* et deux *Pollicipes.* J'ai rencontré des pattes qui paraissent avoir appartenu à des *Phillipsia,* et une pince qui semble provenir de quelque pagurien [1], dont le corps, faiblement crustacé, n'a pu résister à la fossilisation.

Annélides.

Cinq espèces des genres *Serpula, Spirorbis, Ditrupa* et *Filigrana* y ont laissé de nombreuses traces de leur existence.

Radiaires.

Trois espèces de *Cidaris* Kl., une multitude de *Dichocrinus* Münst., des *Platycrinus* Mil., *Poteriocrinus* Mil., *Cyathocrinus* Mil., *Actinocrinus* Mil., *Synbatocrinus* Phil., *Pentremites* Say, témoignent du prodigieux développement de cette classe d'animaux. Cinquante espèces appartenant à ces divers genres ont été abondamment rencontrées par moi. Les individus réunis en groupe sont fixés, soit par la cupule, soit par le tube oral, contre les faces des bancs. On les rencontre encore isolément dans l'argile.

Mollusques.

1. Céphalopodes.

Les restes des animaux de cette famille sont aussi remarquables par leur abondance que par leur taille; nous citerons en première ligne le *Nautilus ingens* [2], Mart. *Petrif., Derbiensia*, pl. 41, fig. 5, dont le plus grand diamètre mesure 50 centimètres et le *N. multicarinatus* Sow., qui atteint des pro-

[1] M. Phillips *Geol. of Yorck.*, pl. 22, fig. 21 et 22, a fait figurer une portion de bras de crustacé.
[2] *Conchyolithus* N., *Ammonites* (Ingens).

portions un peu inférieures à celles de ce dernier; les *Belemnitidae* y apparaissent pour la première fois; de gigantesques *Orthoceras*, d'autres à coquille filiforme, des *Nautiloceras*, *Aploceras*, *Melia*, *Subclymenia*, *Cryptoceras* et *Aganides* complètent la série.

2. Ptéropodes.

Les genres *Conularia* et *Bellerophon* sont les seuls dont j'aie rencontré des débris.

3. Gastéropodes.

Les genres *Loxonema*, *Eulima*, *Nerinea*, *Acteonina*, *Natica*, *Naticodon*, *Euomphalus*, *Serpularia*, *Trochus*; *Turbo*, *Pleurotomaria*, *Porcelia*, *Polytremaria*, *Cirrhus*, *Murchissonia*, *Macrocheilus*, *Capulus*, *Metoptoma*, *Helcion*, *Chiton*, *Chitonellus* et *Dentalium* y comptent de nombreux représentants; les genres *Nerinea* et *Emarginula* s'y montrent pour la première fois.

4. Lamellibranches.

Les genres *Pholadomya*, *Panopæa*, *Solen*, *Solenella*, *Solemya*, *Dorsomya*, *Leda*, *Scaldia*, *Megalodon*, *Cypricardia*, *Conocardium*, *Lucina*, *Cardiomorpha*, *Nucula*, *Arca*, *Mytilus*, *Avicula*, *Pecten* et *Anomianella* atteignent déjà une grande importance spécifique.

5. Brachiopodes.

Parmi les brachiopodes, le genre *Orbiculoidea* y acquiert un développement bien remarquable; les genres *Lingula* et *Thecidea* n'y comptent qu'un représentant, tandis que les *Productus*, *Chonetes*, *Leptæna*, *Strophomena*, *Orthis*, *Atrypa*, *Spirifer*, *Spirigera* et *Terebratula* y ont laissé de nombreuses dépouilles.

Polypiers.

Les polypiers flexibles et pierreux sont déjà nombreux; les genres *Cellepora*, *Retepora*, *Favosites*, *Alveolites*, *Mortiera*, *Harmodites*, *Caryophyllia*, *Cya-*

thophyllum, *Columnaria*, *Amplexus*, *Michelinia*, etc., sont représentés par de nombreuses et belles espèces; aucune d'elles n'a vécu dans l'étage inférieur, ni survécu aux mers carbonifères.

Amorphozoaires.

Les spongiaires sont peu nombreux; je n'en connais que quelques espèces, remarquables par leur texture.

Corps de classe incertaine.

Une multitude de petits corps ovoïdes groupés autour d'un axe, semblent avoir appartenu à quelque sertulaire carbonifère; cela est néanmoins douteux.

Observations. — Les *insectes*, les *foraminifères* et les *infusoires* n'ont pas laissé des traces bien positives de leur existence; les *végétaux*, si nombreux dans le schiste houiller et dans les dépôts psammitiques du même âge, n'ont pas, à ma connaissance, été observés à Tournay.

Parmi les nombreux animaux qui ont vécu dans cette partie des mers carbonifères, les uns se montrent dès les premières couches, et parcourent toute la série de bancs; d'autres s'éteignent beaucoup plus tôt, ou n'y apparaissent que plus tard, soit pour s'anéantir de suite, soit pour atteindre la fin des mers carbonifères, époque à laquelle la faune entière disparaît à jamais du globe.

Beaucoup de ces fossiles ont été décrits par MM. Sowerby, Phillips, Cumberland, Lister, Martin, Goldfuss, Fischer, de Verneuil, d'Archiac, De Koninck, Michelin, Austen, etc. Si les circonstances me le permettent, je ferai connaître ceux qui ne l'ont pas encore été : il en reste environ 200.

Phtanite.

Le phtanite, qui n'acquiert qu'un développement fort restreint, ne renferme que des *Productus* et des *Orbiculoidea* d'une conservation parfaite.

GRÈS VERDATRE OU NÉOCOMIEN?

Ce grès superpose le calcaire carbonifère à Chercq, à Calonne et à Vaux, c'est-à-dire le long des deux rives de l'Escaut. Sur la rive droite, toutefois, le développement en est fort restreint; il ne se montre dans les carrières ouvertes le long de la route de Valenciennes que sur un seul point, et là il repose sur la marne de l'âge du turonien supérieur. Il suffit cependant d'un peu d'attention et d'un coup d'œil jeté sur la topographie des environs, pour acquérir la certitude que sa présence y est accidentelle, qu'elle est le résultat d'un remaniement ou plutôt d'un nivellement opéré par les mers tertiaires, qui ont, pendant une longue période de siècles, submergé cette contrée, car il est complétement désagrégé : il est devenu un sable verdâtre, mêlé de limon, dont l'identité d'âge et l'origine sont attestés par les fossiles qui ont été entraînés avec lui.

Sa puissance verticale est de 2 mètres à $3^{m},50$ sur la rive gauche de l'Escaut; elle n'est que d'un demi-mètre sur l'autre rive; il s'étend, avec des interruptions plus ou moins prolongées, jusqu'aux frontières de France; il apparaît, en outre, en Belgique, dans le Borinage, à Angres, près Montignies-sur-Roc, dans le Brabant et dans la province de Liége. Nous le retrouvons ensuite en Westphalie, près Quedlinbourg (Hanovre), à Kieslingswalda (Silésie), en Scanie et en Bohême.

En Belgique, ce dépôt a été qualifié de *tufau,* de glauconie crayeuse et sableuse, et même de terrain tertiaire; en Suède, en Saxe et en Bohême, de néocomien; à Quedlinbourg, de sénonien. Hâtons-nous toutefois de faire observer que cette dernière détermination d'âge, parfaitement juste pour les parties supérieures du dépôt crétacé de cette localité, n'a été établie qu'avec la réserve, que les parties inférieures pourraient bien constituer un étage plus ancien. En suivant attentivement ce qui a été écrit sur la géognosie des environs de cette localité, on est tenté de croire qu'il s'y est passé un fait analogue à celui que nous venons de signaler à Tournay, c'est-à-dire que sur un ou plusieurs points, le grès superpose des étages moins anciens.

Il suffit de lire le mémoire que M. Geinitz a consacré à la description

des fossiles de Kieslingswalda, pour être convaincu que, dans cette localité, outre le dépôt du même âge que celui dont nous nous occupons, on y rencontre encore le turonien.

Les fossiles du grès de Tournay se présentent pourvus du test, à l'état de moule sableux, quartzeux, ou ayant subi une demi-silification; souvent le nucléus seul ou les deux ou trois premiers tours spiraux des gastéropodes à spire effilée sont changés en calcédoine.

Par l'absence, presque complète, de céphalopodes, il devient difficile de préciser l'âge de ce terrain; nous allons, pour y parvenir, énumérer les fossiles que nous avons pu recueillir soit à Tournay, soit à Angres.

Nautilus ....? Moule pyriteux ayant le labre marginé.
— *neocomiensis?* d'Orbigny.
Turritella granulata? Sow., cité par M. Reuss, dans le néocomien de Bohême; notre coquille diffère de celle de Blackdown.
Scalaria ....? Par ses ornements et son angle apicial, c'est le *Dupiniana*, mais il est ombiliqué.
— ....? Inconnu.
Natica canaliculata Sow., du gault en France, du gault et du turonien en Angleterre, du néocomien et du gault en Bohême. Ces assimilations faites sur des moules sont plus que douteuses.
Acteon albensis? d'Orb., du néocomien en France.
Pleurotomaria gigantea Sow. des auteurs allemands, dans le néocomien d'Angleterre et d'Allemagne.
Fusus nodosus Reuss., néocomien de Bohême.
Trois autres *fusus* inconnus.
Dentalium bicostale de Ryckh., est peut-être le moule de l'*Ellipticum* Sow., du gault d'Angleterre et de France.
Cardium ....? Le moule en est décrit, en Saxe et en Bohême, sous le nom de *Hillanum*, dont il se rapproche par la forme; il en diffère par les stries transversales dont la surface entière est couverte. Ces stries sont granuleuses et ne persistent, dans le moule, que sur la région anale; il a de grands rapports avec le *semigranosum* Sow. du London clay. Le moule figuré par Sowerby, sous le nom de *Dissimile*, pourrait bien être voisin du nôtre.
Cardium ottonis Geinitz, Kieslingswalda.
Venericardia tenuicosta Sow., *apud* Reuss., du gault anglais et français; du néocomien en Bohême. Notre moule est identique avec celui figuré par M. Reuss, mais est-ce bien le *Tenuicosta?*

Cypricardia arcacea Roem., du néocomien, d'après Reuss, de Quedlinbourg, Roem.
— *tricarinata* Roem., de Quedlinbourg.
Cyprina rostrata Sow. Bien figuré par Geinitz; du néocomien, d'après M. d'Orbigny.
Mytilus lineatus? Sow. Diffère du *Lineatus* d'Orb. Le dernier est le *Myt. cottae* Roem.; le premier est du néocomien d'Angleterre.
Pinna tetragona Sow. *non* Brocchi; *P. decussata* Goldf., du néocomien anglais, français et allemand.
Arca decussata Sow., du néocomien anglais?
— *undulata* Reuss., du néocomien de Bohême.
— *furcifera* Munst. *apud* Reuss., du néocomien de Bohême.
Nucula semilunaris Reuss., du néocomien de Bohême.
— — ? Ornée comme le *Pectinata* du gault, mais plus étroite.
— — ? Indéterminé.
Panopaea plicata? Sow., du gault en Angleterre et en France; du néocomien en Bohême.
— *Ewaldi* Reuss., du néocomien de Bohême.
— *arcuata?* d'Orb., du néocomien de France.
— — ? Voisine du *recta* d'Orb.
Pholadomya Esmarkii Nils., du néocomien de Suède, de Saxe, de Bohême; se trouve encore à Quedlinbourg.
Tellina strigata Goldf., de Quedlinbourg; du néocomien de Bohême.
Venus plana Sow. *apud* Reuss., du néocomien de Bohême.
— *immersa* Sow. *apud* Reuss., du néocomien de Bohême.
— *Elliptica* Roemer, de Quedlinbourg.
Corbula carinata? d'Orb., du néocomien français.
— *elegans?* d'Orb., du gault en France.
Pecten indéterminé. Voisin de celui cité sous le nom de *Orbicularis* dans le néocomien d'Allemagne et de Bohême; mais les oreillettes sont striées.
Lima ....? Plus grand que le *maxima* Desh.
Ostrea Leymerii? d'Orb., du néocomien de France.
— *canaliculata* Sow. Espèce mal limitée; est citée dans tous les étages crétacés; en Belgique, on la rencontre particulièrement dans le sénonien supérieur de Ciply et de Maestricht; par la taille, par tout le facies extérieur, il est impossible de confondre les exemplaires du sénonien, du turonien et du néocomien? du pays.
Terebratula moutoniana d'Orb., du néocomien de France.
Un *Ananchytes* indéterminé, un *Serpula* et deux polypiers flexibles, ainsi que quelques dents de poissons, complètent la faune dont les débris sont déposés dans le grès en question.

Il résulte de cette énumération que, provisoirement et aussi longtemps que mes déterminations n'auront pas été invalidées, il faut assigner l'âge

néocomien au grès verdâtre de Tournay et aux autres dépôts des pays qui possèdent la même faune. Il est possible qu'il y ait là, en outre, quelque lambeau de gault, mais je ne le pense pas. M. Fitton, en prétendant avoir reconnu le gault aux environs de Liége, a été probablement induit en erreur par la couleur noirâtre de l'argile que l'on y rencontre sur quelques points.

La stratification de ce terrain est subordonnée à celle du calcaire carbonifère; elle est généralement horizontale et se montre en couche unique, ne formant qu'un banc, et avec une consistance et une coloration qui varient d'une carrière à l'autre.

Parcourons-en quelques-unes, pour étudier plus à fond les variations si multipliées et surtout si brusques que ce terrain subit dans sa composition intime et dans son aspect extérieur.

Dans l'une d'elles, celle qui est la plus rapprochée de la campagne de M. le baron Lefèvre, il présente une masse sableuse d'un vert un peu brunâtre, avec de nombreux nodules et rognons. Les fossiles, s'il y en a, je le crois, sont méconnaissables.

A quelques pas plus loin, on reconnaît, minéralogiquement parlant, la craie de Blackdown; comme elle, cette couche est pétrie de fossiles, mais ils sont à l'état de moule. Cette carrière n'étant plus exploitée, on est réduit, pour s'en procurer quelques-uns, à fouiller les rares restes de déblais répandus sur le sol; travail des plus ingrats, parce que les moules, moins dures que le grès, se brisent au coup du marteau.

Le long de la rive gauche de l'Escaut, il apparaît ensuite, sous forme de roche grisâtre, avec une consistance médiocre et un aspect sableux; les fossiles y sont peu nombreux; mes recherches sont restées sans résultat. Feu E. Wicard y a rencontré un superbe nautile, qui doit se trouver dans la collection de Mons.

Près de là, dans une autre carrière, il offre les petits points microscopiques verdâtres qui lui ont valu le nom de *grès* ou de *sable vert* sous lequel il est connu aux environs; sa compacité, quoique supérieure à celle de la roche précédente, est encore médiocre. Exposé longtemps à l'air, il s'exfolie, se décompose et prend extérieurement une légère teinte rubigineuse.

La pesanteur spécifique, par suite de sa porosité, en est peu considérable; les fossiles y sont assez souvent bien conservés.

Non loin de cette carrière, on en observe une autre, où le même grès est doué d'une dureté désespérante; les fossiles, quoique pourvus de leur test, n'en sont généralement retirés qu'à l'état de moule; les grains verdâtres y deviennent plus gros et sont accompagnés de petits fragments de quartz noir, qui lui donnent un aspect oolitique. Bon nombre de ces grains vus à la loupe, deviennent des crustacés, des gastéropodes, des lamellibranches et des foraminifères, offrant un riche butin à la micrographie.

Si ensuite nous passons l'Escaut, nous retrouvons notre terrain à Vaux, mais considérablement modifié; sa pesanteur spécifique diminue par l'absence de grains quartzeux, et sa coloration devient moins intense par le manque de grains verdâtres; les fossiles aussi y sont moins abondants.

Cet exposé est peut-être trop peu détaillé pour résoudre une question si intéressante pour la géologie du pays; mais les circonstances ne m'ayant pas permis de revoir les lieux que j'ai quittés, il y a plusieurs années et à une époque où ce terrain me paraissait se rapporter au sénonien inférieur, je n'ai à ma disposition que des souvenirs et quelques notes peu détaillées, prises sans but bien déterminé; je me propose, aussitôt que mes occupations me le permettront, de faire exécuter sous mes yeux les fouilles nécessaires pour vider une bonne fois cette question. Si je reconnais alors qu'il y a lieu de modifier mon opinion, j'en ferai humblement l'aveu; car je ne cherche que la vérité [1].

TERRAIN TURONIEN INFÉRIEUR [2].

Nous repoussons, comme trop vague, le nom de *tourtia* employé par les ouvriers du pays et adopté par M. d'Archiac, pour désigner le terrain

[1] M. Geinitz, dans un ouvrage sur les terrains crétacés d'Allemagne, publié en 1849, n'admet l'existence du *néocomien* que sur quelques points du nord de cette contrée, et nullement en Saxe, en Bohême, etc. Le dépôt qui nous occupe ne peut dès lors être *néocomien;* il correspond probablement à l'*oberer Quadersandstein* de ce géologue, qui forme, à Quedlinbourg et à Kieslingswalda, l'étage crétacé supérieur pour lequel le nom de *Danien* vient d'être introduit dans la science. (L'auteur, 1851.)

[2] Est l'étage *cénomanien* de M. d'Orbigny.

turonien inférieur de Tournay; nous donnons la préférence à celui de *conglomérats turoniens,* comme reproduisant, en même temps, la constitution minéralogique et l'âge de ce dépôt. Cette dénomination a, en outre, l'avantage d'être employée en Angleterre et en Allemagne.

Ce terrain qui, depuis quelques années, a attiré avec raison l'attention des géologues, repose sur le calcaire carbonifère ou sur le minerai de fer; il se compose de grès quartzeux rougeâtre et de conglomérats, dont la teinte ferrugineuse diminue souvent de bas en haut et de l'extérieur à l'intérieur; ces conglomérats sont formés de fragments de calcaire, de minerai de fer et d'autres corps pierreux de forme et de couleur très-variées, cimentés par du carbonate de chaux.

Entre ces poudingues, sont parfois intercalés de rares fragments de craie faiblement teinte de vert, comme certaines parties de la montagne Ste-Catherine près Rouen; ils n'enveloppent que des fossiles de cette localité; leur origine ne peut être contestée, et leur présence doit y être considérée comme accidentelle.

Il est évident que la couleur ferrugineuse qui domine dans le dépôt lui vient du minerai de fer qu'il superpose et qui a été en quelque sorte lavé par les mers turoniennes, après une longue exposition au contact de l'air.

Sa puissance verticale varie de deux centimètres à un mètre cinquante centimètres; dans les brèches, elle atteint une épaisseur de deux à trois mètres; sa puissance horizontale, au contraire, s'étend sur une grande partie du Hainaut et du département du Nord. Il faut cependant ajouter que son aspect minéralogique change fréquemment, c'est-à-dire qu'il perd et reprend successivement sa teinte rubigineuse; à Montignies-sur-Roc, il présente les mêmes conditions minéralogiques qu'à Tournay.

Sur la rive gauche de l'Escaut, il s'arrête à peu près aux portes de la ville, sans toutefois se montrer dans toutes les carrières; sur la rive droite, Vaux, village situé à trois quarts de lieue de Tournay, est le point le plus septentrional où il m'a été donné de l'observer; son développement y est fort restreint, et il subit, dans son gisement, de brusques et continuelles interruptions; au sud de ce village, il n'apparaît pas dans les

carrières; seulement des traces s'observent à Crèvecœur, près d'Antoing; on le signale encore dans les talus du canal de Pommerœul jusqu'à Blaton, où il est traversé par les bures construites pour l'exploitation du charbon. En parcourant les lieux, on est tout d'abord frappé des interruptions que subit ce dépôt, et l'on se demande comment il se fait que, bien développé sur un point, il cesse de se montrer à cinquante pas de là; je suis d'avis qu'il n'a pu s'effectuer sur les parties inclinées des roches; car j'ai remarqué qu'il ne se montre bien qu'avec l'horizontalisme des bancs calcaires. Cette hypothèse, conforme d'ailleurs aux lois de la pesanteur, acquiert, de l'observation, un haut degré de probabilité.

Les recherches que j'ai faites m'ont donné la certitude que le terrain turonien se présente sur plusieurs points du globe sous les mêmes conditions minéralogiques et souvent géologiques [1].

Le grand nombre de gastéropodes que j'ai recueillis dans ce terrain, me donne la conviction que cette partie formait littoral à l'époque où elle était occupée par la mer turonienne; car ces animaux ne sauraient vivre à quelque distance des côtes; les céphalopodes, au contraire, y sont peu nombreux et appartiennent exclusivement à des espèces de Rouen (Seine-Inférieure); il y a donc lieu de croire que ces habitants des hautes mers ont été chassés par les vents sur ces côtes si peu hospitalières.

[1] Saxe. *Conglomerat Schicht*, immédiatement inférieur à la marne; voyez Geinitz, *Charact. der Schichten und Petref.* (*Geognostisch Beschaffenheit des Tunnel Gebiryes bei Oberan.*)

Suède. *Calx glareosa et dura; Calx arenosa et glareosa;* voyez Nilson, *Petref. Suecanae format. cret.*, et Hizinger, *Lethœa Suecica.*

Hongrie. *Gros Körnige Conglomerat;* il se rencontre près Tlumatschau, au Schalkenberg, et contient des fragments de gneiss et de granit; voyez Glöker, *Uber der March Sandstein.*

Russie. Voyez Strangways, *On the Geology of Russia.*

Smyrne. *Conglomérats* et *marne;* voyez Strickland, *On the Geology of Neigbourhood of Smyrna.*

Angleterre, à Exeter. *Conglomerat puddingstone* et *red Sandstone having an argilo-ferrugineous ciment first succeded chalk and flint;* voyez docteur Berger, *On the physical structure of Devonshire and Cornwal;* il ajoute: *this conglomerat is in nearly horizontal strata.*

A Weymouth. *Irregular calcareous concretions;* voyez Buckland et de la Bèche.

A Bade. *Quartzous conglomerat* superposé par la marne; voyez Lonsdale, *In the oolitic districts of Bade.*

Sud de l'Angleterre. *New red conglomerat, compact nodules, cow-stones;* voyez de la Bèche, *On the south coast of Ingeland.*

Si, à cette époque, il y avait eu communication directe entre Rouen et Tournay, il est bien certain que les dépouilles de ces animaux y seraient plus abondantes; car la distance qui sépare les deux localités est insignifiante; il n'en était donc pas ainsi, et les deux localités voisines à vol d'oiseau, étaient, hydrographiquement parlant, à une distance telle, que ces intrépides nageurs ne la franchissaient que bien rarement : cet obstacle était probablement un cap s'étendant fort au loin dans la mer vers le nord.

De tous les dépôts turoniens connus, celui de Blackdown (Angleterre) a, par ses fossiles, le plus de rapports avec le terrain qui nous occupe; aussi est-il à présumer que tous deux ont fait partie du même golfe.

J'ai déjà dit ailleurs que, dans notre opinion, le territoire actuel de la Belgique, pendant cette époque, ne faisait pas partie du bassin parisien; voici les considérations sur lesquelles je fonde mon opinion : j'ai remarqué qu'un grand nombre de mollusques qui ont vécu simultanément à Blackdown, Tournay, Montignies-sur-Roc, Visé, Aix-la-Chapelle, en Saxe et en Bohême, ne sont pas connus dans le terrain du même âge en France, quoique ces contrées et ces localités possèdent en commun, avec les divers bassins français, assez de fossiles pour attester la contemporanéité des divers dépôts dans lesquels ils sont ensevelis; cela est trop simple pour avoir besoin de développement. Je pense qu'il en a été de même à toutes les époques géologiques.

Fossiles.

1. Vertébrés.

L'existence des animaux vertébrés dans ce terrain est encore problétique. Le séjour de la mer turonienne, dans laquelle il s'est déposé, paraît avoir été trop court pour permettre à un ordre d'animaux si compliqués de prendre naissance; leur apparition paraît s'y préparer, car ils ont existé en nombre dans la même mer, mais suffisamment modifiée dans ses conditions physiques et chimiques pour devenir favorable à leur existence. La grande quantité de sels ferrugineux en dissolution ou en suspension dans les eaux a probablement contribué à retarder leur création.

2. Crustacés.

Des céphalothorax et des pinces de *Dromilithes pustulosus* Reuss, quelques *Cythere* et une *Balane*, sont les seuls crustacés que j'aie rencontrés.

Mollusques.

1. Céphalopodes.

Quelques *Nautilus*, les *Ammonites varians*, *inflatus* et *Mantellii* Sow., *Hamites cylindraceus* Def., *Baculites baculoïdes* Mant., *Turrilites costatus* Montf., *Scaphites æqualis* Sow., sont les seuls céphalopodes dont j'aie pu observer les dépouilles.

2. Gastéropodes.

Si les céphalopodes, aux habitudes vagabondes, n'ont pas rencontré sur ces côtes peu profondes les conditions essentielles à leur existence, en revanche, les gastéropodes, éminemment côtiers, ont atteint, pendant cette courte période, un développement prodigieux; aussi la plupart des genres y sont-ils représentés par un grand nombre d'espèces; quelques-uns apparaissent pour la première fois sur le globe.

Voici l'énumération des genres que j'ai recueillis :

Turritella, *Rissoa*, *Eulima*, *Chemnitzia*, *Nerinea*, *Pyramidella*, *Acteon*, *Ringinella*, *Avelana*, *Natica*, *Narica*, *Nerita*, *Neritopsis*, *Trochus*, *Rotella*, *Solarium*, *Delphinula*, *Turbo*, *Phasianella*, *Stomatia*, *Pleurotomaria*, *Cypræa*, *Rostellaria*, *Pterocera*, *Strombus*, *Pterodonta*, *Voluta*, *Mitra*, *Fusus*, *Pyrula*, *Murex*, *Buccinum*, *Cerithium*, *Vermetus*, *Bembyx*, *Capulus*, *Emarginula*, *Helcion* et *Dentalium*.

Les genres *Murex* et *Cypræa* se montrent pour la première fois dans les terrains crétacés, et le genre *Buccinum* dans le turonien.

Ces divers genres fournissent environ deux cents espèces.

3. Lamellibranches.

Quoique je n'aie étudié qu'incomplétement les nombreux exemplaires

de ma collection, je puis cependant donner l'assurance que j'ai reconnu les genres suivants :

Cardium, *Isocardia*, *Opis*, *Astarte*, *Crassatella*, *Venericardia*, *Cyprina*, *Corbis*, *Lucina*, *Trigonia*, *Arca*, *Nucula*, *Limopsis*, *Mytilus*, *Lithodomus*, *Pholas*, *Mya*, *Panopœa*, *Pholadomya*, *Mactra*, *Lyonsia*, *Fistulana*, *Donacilla*, *Arcopagia*, *Tellina*, *Capsa*, *Venus*, *Thetis*, *Corbula*, *Avicula*, *Inoceramus*, *Pecten*, *Janira*, *Spondylus*, *Plicatula*, *Chama*, *Ostrœa* et *Anomia*.

Tous déjà signalés dans le terrain turonien.

4. Brachiopodes et Abrachiopodes.

Les genres *Lingula*, *Orbicula*, *Crania*, *Thecidea* et *Caprina* sont, chacun, représentés par une espèce. Les genres *Rynchonella*, *Terebratula*, *Terebratulina*, *Terebratella* comptent un assez bon nombre d'espèces auxquelles se rattachent de nombreuses variétés.

5. Radiaires.

Les genres *Spatangus*, *Catopygus*, *Pygurus*, *Galerites*, *Discoïdea*, *Codiopsis*, *Salenia*, *Pentacrinus*, *Ophiura*, *etc.*, m'ont fourni environ 25 espèces, dont quelques-unes fort rares et d'autres nouvelles pour la faune de cette époque.

6. Annélides.

Les genres *Serpula*, *Spirorbis*, *Ditrupa* et *Filigrana* ne comptent que dix à douze espèces, dont quelques-unes deviennent assez grandes.

7. Polypiers.

Les polypiers, au nombre d'environ 50 à 60 espèces, appartiennent principalement aux genres *Astrœa*, *Meandrina*, *Agaricia*, *Eschara*, *Escharina*, *Cellepora*, *Discopora*, *Diastopora*, *Heteropora*, *Ceriopora*, *Pustulipora*, *Myriopora*, *Membranipora*, *Mamillopora*, *Alecto*, *Defrancia*, *etc.*

8. Amorphozoaires.

Les amorphozoaires ne sont pas très-nombreux; cependant tous les genres, créés par les auteurs avant que M. Michelin ne les eût réunis dans le genre *Spongia*, y sont représentés, ainsi que les genres *Jeria*, *Ventriculites* et *Plocoscyphia*.

9. Foraminifères.

Les grandes espèces sont peu communes; je ne connais même que des *Frondicularia;* il y a encore bien quelques espèces microscopiques, mais leur extrême petitesse m'a détourné de leur étude, qui ne peut se faire qu'à l'aide d'un instrument grossissant.

10. Corps de classe incertaine.

Des corps serpulaires, pourvus d'une enveloppe coriace, hérissée de courtes tubulures, semblent avoir appartenu à des animaux voisins des *Holothuridæ* ou *Cirratulidæ;* ils atteignent une longueur de plus d'un pied et sont enroulés en anneaux lâches.

11. Végétaux.

Je n'ai rencontré que quelques cryptogames, qui ont laissé leur empreinte sur le test de coquilles à surface lisse. Si l'on en excepte quelques localités de la province de Liége, le turonien du pays n'est pas riche en végétaux fossiles; je n'ai même recueilli qu'une espèce de *Metrosideros* et un *Salix*, auquel les huîtres de l'époque se fixaient.

Observations. — Bon nombre de ces fossiles ont été décrits par M. le vicomte d'Archiac, chargé de faire connaître la collection léguée à la Société géologique de France, par M. Leveillé; ils ont été recueillis sur les lieux par cet amateur, qui a consacré à leur recherche plusieurs années de son existence; d'autres l'ont été par MM. Mantell, Sowerby père et fils, Gold-

fuss, Pusch, Röemer, Duncker, Geinitz, de Buch, d'Orbigny, Reuss, Muller, Nilsson, etc.; il reste encore à publier environ 300 espèces nouvelles pour la faune belge et 150 pour la faune générale.

TERRAIN TURONIEN SUPÉRIEUR.

Les conglomérats ferrugineux passent à la marne par des conglomérats blancs; ces derniers sont fermés de petites calcédoines lenticulaires, ovoïdes ou d'autres formes, ayant les angles usés, cimentés par la marne durcie; cette marne est blanche, grisâtre ou faiblement bleuissante, sans mélange de corps étrangers autres que des fossiles organisés, se délaie dans l'eau et se durcit à l'air.

Sa puissance verticale, dans l'état normal, n'est que de 2 à 3 pieds, c'est-à-dire lorsqu'elle repose sur des bancs carbonifères horizontaux; elle est insignifiante ou nulle sur la surface inclinée des roches; mais alors elle s'accumule au pied de la pente, et y forme des dépôts de 20 à 25 pieds de hauteur.

On l'emploie à marner les terres et, conjointement avec la craie de Ciply, à la fabrication de la porcelaine; ses produits bleuissent par la cuisson, par suite de la présence d'une faible quantité d'oxyde de manganèse.

Nous avons déjà dit que nous considérons ce dépôt et le précédent comme produits par la même mer, mais modifiés dans sa constitution chimique par la cessation de l'action ferrugineuse.

Cette marne se montre en Belgique sur une multitude de points et avec une coloration variant du blanc au noir le plus intense, en passant par toutes les nuances intermédiaires; à Roucourt, à quelques lieues de Tournay, elle est bleuâtre comme à Dresde;

Elle ne s'observe bien à Tournay, que sur la rive gauche de l'Escaut; elle existe cependant sur l'autre rive au N.-E. de la ville, où elle est ramenée à la surface par la charrue; à l'ouest, je l'ai encore observée à une demi-lieue de cette ville, à la suite d'un déblai nécessité pour la pose des fondations d'un puits; elle couvre ensuite la partie méridionale et

occidentale du Hainaut et une bonne partie du département du Nord. Dans les conglomérats blancs, les fossiles sont souvent à l'état de moule crayeux ayant subi un commencement de silification; dans la marne, on rencontre en outre des moules de calcédoine souvent intimement soudés à des corps pierreux, comme si ces derniers avaient été soumis à une espèce de fusion; quelques fossiles jouissent exceptionnellement du privilége d'avoir conservé le test; les grandes espèces de peignes et d'inocérames sont généralement mutilées au point d'être méconnaissables. C'est un fait bien remarquable que certaines espèces de térébratules fort peu solides aient conservé le test, tandis que d'autres fort grandes l'aient perdu.

Beaucoup de ces fossiles sont cités par quelques paléontologues comme propres au sénonien inférieur; la plupart, cependant, caractérisent le turonien supérieur. Peu de ces fossiles, et peut-être aucun, ne se trouvent dans les conglomérats ferrugineux, si ce n'est au point de contact des deux couches.

Fossiles.

1. Vertébrés.

Les vertébrés, qui, comme nous l'avons dit, ne se sont pas montrés dans le dépôt précédent, acquièrent dans celui-ci un développement spécifique assez important : en effet, dès le principe, nous y rencontrons les dépouilles de nombreux squales, sauriens et poissons; ce sont des dents de *Acrodus, Ptycodus, Corax, Otodus, Oxyrrhyna, etc.*, des vertèbres d'*Oxyrryna* et d'autres, des épines de nageoires de *Spinax*, des arêtes et écailles de *Beryx;* enfin, des excréments de *Macropoma*. Ces mêmes vertébrés paraissent avoir vécu dans la mer du même âge qui couvrait la plus grande partie de la zone qui s'étend de l'Angleterre par la Belgique jusqu'en Westphalie, Saxe et Bohême.

2. Crustacés.

Je ne connais que quelques *Cithere* d'une petitesse excessive et quelques *Pollicipes;* ils sont déjà décrits et figurés.

Mollusques.

Les céphalopodes que j'ai recueillis caractérisent tous, sans exception, le turonien supérieur : ce sont *Belemnitella vera* Mil., *Nautilus dilatatus* Sow. (jeune âge du *Radiatus* du même auteur), *Ammonites Decheni?* Roem., fragments de l'*Ammonites rothomagensis*, *Baculites anceps* Def., des osselets de sépiaires et des cloisons de hamites.

Les gastéropodes sont peu nombreux et pour la plupart déjà connus; ils appartiennent aux genres *Avellana, Acteon, Natica, Neritopsis, Solarium, Turbo, Trochus, Rostellaria, Emarginula* et *Dentalium.*

Les lamellibranches se rapportent aux genres *Cardium, Isocardia, Cyprina, Nucula, Arca, Fistulana, Venus, Inoceramus, Pecten, Janira, Spondylus* et *Ostrœa.*

Les brachiopodes, aux genres *Terebratula, Terebratulina* et *Rynchonella.*

Les abrachiopodes, au genre *Hippurites.*

Les radiaires, aux genres *Salenia*, *Galerites*, *Discoïdea*, *Ananchytes*, *Spatangus* et *Asterias.*

Les annélides, au genre *Serpula.*

Les polypiers, au genre *Turbinolia* et à quelques autres.

Les *Foraminifères* aux genres *Frondicularia*, *Textularia*, *Robulina*, *Gyrodina*, *etc.*

DILUVIUM.

J'y ai découvert des ossements de *Mastodon giganteus*, de *Bos urus* et des dents de *Equus adamiticus.*

CREPIDULIDÆ d'Orbigny.

Genre CAPULUS Montfort.

C. Patella vet. auct.; Pileopsis Lamk.; Hipponix Defr.; Acroculia Phil.

Coquille formant un cône droit ou oblique, ayant le *sommet* droit, recourbé ou enroulé latéralement; *bouche* ovale ou circulaire souvent frangée, avec ou sans échancrure postérieure; *impression musculaire* transverse, en fer à cheval ouvert du côté extérieur.

Les animaux de ce genre font partie de la première création connue, et leurs débris ont traversé tous les âges géologiques, sans jamais acquérir une bien grande importance spécifique. Les mers carbonifères d'abord, puis les mers tertiaires, ont nourri le plus grand nombre d'espèces de ce genre, qui atteint, dans les mers actuelles, le maximum de développement. C'est dans le premier étage du terrain paléozoïque que les coquilles présentent les plus fortes proportions.

N° 1. Capulus Dumontianus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 1, 2.)

C. *Testâ ovali, valdè convexâ, transversìm sulcatâ, sulcis tenuibus, confertis; apice excentrico, crasso, dextrorsùm recurvo; aperturâ valdè dilatatâ; margine integro.*

Coquille elliptique, très-convexe, presque hémisphérique, couverte en travers de fins sillons très-rapprochés et très-prononcés, qui engendrent sur le dos quelques côtes à surface plane; le *sommet,* recourbé et tombant à droite, est placé au quart postérieur; *bouche* très-grande; *péristome* entier.

Observations. — Le *Capulus Dumontianus* offre à la première vue quelque ressemblance avec le *Metoptoma elliptica* Phill., *Illustrat. of the geol. of Yorcks,* pl. 14, fig. 9; mais il en diffère par sa convexité plus grande, par le manque d'aire triangulaire sous-apiciale, par son ouverture dilatée et ses bords entiers. Si, comme je le présume, le sommet de la coquille décrite par l'auteur

anglais tombe à droite, elle devra faire partie du genre qui nous occupe, et l'espèce du pays qui lui a été assimilée en serait bien distincte. Voyez De Koninck, *Description des animaux fossiles,* pl. 13bis, fig. 3, *a, b, c, d.* L'enroulement moindre, des ornements plus marqués, etc., ne permettent pas de le confondre avec le *Capulus substriatus* Münst., *Beiträge,* Heft 3, pl. 14. fig. 29.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
2. Le même, vu en dessus.

Localité. — J'ai découvert ce cabochon dans le calcaire dévonien de Visé.

N° 2. Capulus tubifer Sowerby.

(*Pl. I, fig.* 7, 8.)

Pileopis tubifer. Sow. *Conchyl. minéral. de la Grande-Bretagne*, page 632, table 607, fig. 4, *mala.*
— Phill., *Illust. of the geol. of Yorcks*, page 224, tab. 14, fig. 14, *pessima.*

C. *Testâ obliquè conicâ, carinis tribus tubuliferis è apice radiantibus plicisque undulatis, transversis ornatâ; apice dextrorsùm recurvo; aperturâ suborbiculari; margine flexuoso.*

Coquille un peu globuleuse formant un cône oblique; sa *surface* est ornée en long de trois carènes, dont la dorsale est assez forte, tandis que les deux latérales sont faiblement exprimées; toutes sont munies d'épines qui, étant brisées, ressemblent à des tubulures; de fins plis à triple courbure s'étendant d'un flanc à l'autre, complètent les ornements de cette belle et rare coquille; *sommet* recourbé et un peu tourné à droite; *bouche* orbiculaire; *bords* déchiquetés.

Observations. — M. Sowerby a le premier décrit cette coquille et même d'une manière satisfaisante; mais la figure qui accompagne la description est tout à fait indéchiffrable; plus tard, M. Phillips en donna une diagnose incomplète et une figure qui rappelle certains exemplaires de *Productus,* comprimés par la fossilisation; on ne saurait pas le confondre, comme l'a fait M. Goldfuss, avec son *Capulus priscus,* ce dernier étant véritablement enroulé; la disposition des épines n'est pas non plus la même. L'auteur alle-

mand réunit à la sienne, à titre de variétés, plusieurs espèces que l'on considère généralement comme bien distinctes; ce sont :

Capulus sulcatus. Hizing. Lethæa Suecica, 1re part., page 41, pl. 12, fig. 12. *Coquille* enroulée, ornée de grosses côtes longitudinales séparées par un sillon et traversées par des lignes d'accroissement onduleuses; du terrain silurien de Gothland.

Capulus vetustus Sow.
— *neritoïdes* Phill.
— *angustus* Phill.
— *tubifer* Sow.
} Espèces carbonifères trop connues pour ne pas pouvoir me dispenser de toute citation.

N'oublions pas que le *Capulus priscus* de cet auteur est dévonien et que les figures 1*a, b, c, d* de la planche 168 représentent encore au moins deux espèces. En résumé six ou sept espèces, dont une silurienne, deux dévoniennes et quatre carbonifères, sont comprises sous la même dénomination spécifique de *priscus;* ce dernier est fort commun dans l'Eiffel; on le rencontre moins fréquemment dans les dépôts du même âge des provinces de Hainaut et de Namur; il a encore été cité depuis peu de temps, mais à tort, croyons-nous, dans l'étage silurien de Bohême.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 7. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
8. Le même, vu sur le dos.

Localité. — Ce *Capulus* a été recueilli par moi dans le terrain carbonifère de Tournay; on le rencontre encore dans le terrain du même âge à Preston *Sow.*, et à Bolland *Phill.* (Angleterre).

N° 3. Capulus adroceras de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 3, 4.)

C. *Vestâ subhemisphæricâ, dorso rotundato, lateribus declivis, striis tenuibus radiantibus, interdùm interruptis et plicis undulatis, transversis decussatâ; vertice crassissimo, dextrorsùm spirali; aperturâ subquadrangulari; labro sinuoso.*

Coquille un peu globuleuse, ayant le dos arrondi et limité par deux faibles carènes déterminées par l'inclinaison des flancs vers le sommet; *spire* formée d'un tour et demi, dont le dernier comprend un peu plus de la moitié de la

longueur entière; sa *surface* est ornée de fines stries, un peu irrégulières, parfois interrompues, découpées en travers par des plis onduleux inégalement prononcés; *sommet* d'une épaisseur remarquable et légèrement incliné à droite; *bouche* incomplétement quadrangulaire; *bords* sinueux.

Observations. — La grande épaisseur du sommet, la finesse des stries longitudinales constituent des caractères qui ne permettent pas de confondre le *Capulus adroceras* avec les *C. neritoïdes* et *striatus* Phill., qui sont les deux espèces dont il se rapproche le plus.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 3. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
4. Le même, vu sur le dos.

Localité. — J'ai découvert ce cabochon à Vaux, près Tournay, dans une couche carbonifère éminemment encrinitique; elle y est, en outre, accompagnée de dents de *Helodus levis* Agaz.

N° 4. CAPULUS RECTUS de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 5, 6.)

C. *Testâ erectâ, conicâ,* juniore *tumulosâ;* adultâ vel *multilobatâ* et *plicis transversis, undulatis, ornatâ,* vel *lævigatâ* et *inornatâ; apice recto, mucronato; aperturâ sub orbiculari; margine fimbriato* vel *subintegro.*

Coquille formant un cône droit ou faiblement oblique; *sommet* non recourbé et terminé en pointe; *surface* généralement bossuée, pendant la première période de la vie de l'animal; dans l'âge adulte, la coquille est, ou multilobée, et alors couverte de plis ondoyants, qui en embrassent tout le pourtour et donnent naissance, sur quelques lobes, à des imbrications plus ou moins prononcées, ou non lobée, alors la surface ne renseigne que quelques lignes d'accroissement à peine visibles à l'œil nu; *bouche* presque circulaire; *bords* frangés ou entiers.

Observations. — Lorsqu'on a sous les yeux les formes extrêmes du *Capulus rectus,* l'on serait tenté d'en faire des espèces distinctes, surtout si l'on n'a pas été mis à même d'étudier un grand nombre d'espèces de ce genre. Déjà M. De Koninck a fait raison des nombreuses espèces créées aux dépens du

Capulus vetustus Sow. et qui ne diffèrent de l'espèce type que par le nombre de lobes péristomatiques.

On sait que les animaux de ce genre sont libres dans le jeune âge, mais qu'en se fixant plus tard, ils ne peuvent quitter leur place; l'on conçoit dès lors que les conditions d'existence, telles qu'une surface lisse, ou raboteuse, le voisinage d'autres mollusques ou polypiers, doivent exercer une grande influence sur la forme de la coquille que l'animal est obligé de modifier d'après les accidents au milieu desquels il vit.

Le sommet droit et mucroné, le renflement sous-apicial, feront toujours distinguer cette espèce de ses congénères de la même époque.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 5. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
6. Le même, vu sur le dos.

Localité. — J'ai recueilli le cabochon droit, dans le calcaire carbonifère de Tournay et de Visé.

N° 5. Capulus euomphaloïdes de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 9, 10).

C. *Testâ planorbiformi, dorso rotundato, anfractibus* 3, *ultimo propè suturam angulato et anticè paululùm dilatato, plicis undulatis transversìm obtectâ; aperturâ lobulatâ, polygonali.*

Coquille orbiculaire, enroulée à peu près dans le même plan, ayant le dos arrondi; *spire* composée de trois tours, dont le dernier est anguleux près la suture et va en s'élargissant un peu pour former la bouche; sa *surface* est couverte de plis et de lignes d'accroissement onduleux; *bouche* déchiquetée et polygonale.

Observations. — Le *Capulus euomphaloïdes* relie le *Capulus neritoïdes* Phil., *loco memorat.*, fig. 14, pl. 12 *a, b,* au *C. angustatus* du même auteur, même planche, fig. 20.

Il est probable que des découvertes ultérieures permettront un jour de réunir les trois espèces; en ce moment, cela est encore impossible.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 9. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
10. Le même, vu sur le dos, un peu obliquement du côté de l'enroulement.

Localité.—J'ai recueilli cette coquille dans l'argile carbonifère de Tournay; elle y est peu commune.

N° 6. Capulus corpuratus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. I, fig.* 11, 12.)

C. *Testâ solidâ, arcuatim conicâ, ventricosâ longitrorsùm plicatâ, plicis crassis medio exorientibus; apice brevi, mucronato, inflexo; aperturâ suborbiculari, fimbriatâ.*

Coquille épaisse, arquée, formant un cône à base suborbiculaire et large, se terminant en pointe faiblement recourbée; sa *surface,* à partir du milieu de la longueur, renseigne de gros plis irréguliers qui se continuent jusqu'au péristome; ce dernier paraît ainsi grossièrement frangé; on observe, en outre, quelques lignes d'accroissement, qui suivent exactement les accidents des plis longitudinaux.

Observations. — Le grand développement du péristome, comparé à la hauteur de cette coquille, lui donne un aspect trapu; ce caractère joint à la petitesse du sommet, qui est, en outre, recourbé, le rend fort remarquable et permettra toujours de le reconnaître.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 11. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
12. Le même, au trait, vu sur le dos.

Localité. — Jusqu'à ce jour, je n'ai rencontré le *Capulus corpuratus* que dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 7. Capulus lituus [1] de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 13.)

C. *Testâ crassâ, ovato-erectâ, dorso convexiusculo, lateribus planulatis, plicis irregularibus, transversis obtectâ; vertice spiraliter convoluto; anfractibus* 3, *ultimo maximo; aperturâ transversìm angustiore, posticè emarginatâ.*

[1] Lisez *elongatus;* les deux espèces sont cénomaniennes, 1851.

Coquille épaisse, droite, ayant le dos faiblement arrondi et les flancs aplatis; *spire* un peu enroulée à droite et composée de trois tours, dont le dernier forme, à lui seul, presque toute la coquille; sa *surface* est couverte en travers de plis grossiers, disposés très-irrégulièrement; *bouche* plus longue que large, munie postérieurement d'une faible échancrure semi-lunaire.

Observations. — Je ne puis me dissimuler qu'il n'existe au premier aperçu une certaine analogie dans les facies de cette coquille et celui du *Pileopsis elongatus* Goldf., *Petref. Germ.,* div. 5ª, pag. 12, pl. 168, fig. 12, du néocomien de la Westphalie; je crois cependant devoir la distinguer spécifiquement, parce que cet auteur ne mentionne pas la compression des flancs, qui constitue l'un des caractères saillants de l'espèce; en outre, les angles spiraux sont bien différents, et les tours de l'espèce allemande sont plus forts.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 13. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert le *C. lituus* dans les conglomérats ferrugineux de l'âge du terrain turonien inférieur et moyen, à Tournay.

N° 8. Capulus flexicostatus de Ryckholt, 1850 [1].

(Pl. I, fig. 14, 15.)

C. *Testâ ovali, oblongâ, crassiusculâ, conicâ, anticè convexâ, posticè propè apicem excavatâ, longitudinaliter costulatâ, costulis planis, sulcis inæqualibus divisis et pliculis quibusdam remotis decussatâ; apice acuto, reflexo; aperturâ suborbiculari.*

Coquille ovale, oblongue, médiocrement épaisse, conique, convexe en avant, évidée en arrière sous le sommet; sa *surface* est couverte de côtes onduleuses, aplaties, parfois bifurquées, séparées par des sillons inégaux et rayonnants du sommet; on remarque, en outre, quelques rares lignes d'accroissement peu marquées et très-espacées; *sommet* recourbé et terminé en pointe; bouche presque orbiculaire.

Observations. — Ce n'est que dans la faune tertiaire ou actuelle, que l'on pourrait rencontrer un cabochon ayant quelque analogie avec celui qui nous

[1] Spec. *dubia.*

occupe; encore ces rapports seraient-ils si éloignés, que nous croyons pouvoir nous dispenser d'y avoir recours; toute confusion nous paraît d'ailleurs impossible.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 14. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
15. Le même, au trait, vu sur le dos.

Localité. — J'ai recueilli ce cabochon dans la même localité et dans le même terrain que le précédent.

N° 9. Capulus rynchoides de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 16-18.)

C. *Testâ obliquè conicâ, valdè arcuatâ; nucleo, plicis raris, notato; apice brevi dextrorsùm incumbente; aperturâ ovali.*

Coquille formant un cône très-arqué, replié parfois en quart de cercle; la *surface* du moule accuse quelques plis transversaux; *spire* formée d'un tour et demi; *sommet* recourbé à droite; *bouche* presque elliptique, plus longue que large.

Observations. — Jusqu'à ce jour, je n'ai rencontré le *C. rynchoïdes* qu'à l'état de moule; ce dernier se sépare du test lorsqu'on veut le retirer de sa gangue, qui est extrêmement poreuse; le *Fissurella? Bucchii* Gein., *Char. der Schicht, etc.,* tab. 16, fig. 5 *ab,* paraît toujours moins recourbé et plus renflé que notre coquille, dont la courbure est fort inconstante, mais toujours très-forte.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 16. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
17. Le même, vu sur le dos.
18. Le même, vu sur le côté postérieur.

Localité. — Dans la partie supérieure et peu compacte du terrain sénonien supérieur de Ciply.

Observations. — Avant mes recherches, deux espèces de ce genre ont été signalées dans les divers étages crétacés d'Europe : les *Capulus elongatus* et *arquatus* Goldf.; le premier du néocomien allemand, le second du même étage en Suisse; MM. d'Orbigny en France, Roemer dans le nord de l'Allemagne,

Geinitz en Saxe, Reuss en Bohême, Pusch en Pologne, Nilson en Suède, Sowerby père et fils, Mantell en Angleterre, ne paraissent pas l'avoir rencontré dans le terrain de cet âge de leur pays; il en résulte que ce genre, dont la présence n'a été constatée que dans l'étage le plus inférieur de la craie, se trouve en Belgique dans les terrains turonien et sénonien.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

—

Dévoniennes.

Capulus Dumontianus de Ryck.

Carbonifères.

Capulus Tubifer Sow.
— *Adroceras* de Ryck.
— *Rectus* de Ryck.
Capulus Euomphaloïdes de Ryck.
— *Corpuratus* de Ryck.

Turoniennes.

Capulus Lituus de Ryck.
— *Flexicostatus* de Ryck.

Sénoniennes.

Capulus Rhynchoïdes de Ryck.

Genre INFUNDIBULUM Montfort.

Coquille conique, spirale, dont l'intérieur est pourvu d'une *lame* sur le côté, s'enroulant en spirale, d'Orbigny.

Observations. — Les animaux de ce genre, d'après les connaissances acquises, se sont montrés pour la première fois dans les mers turoniennes, où l'on en connaît une espèce décrite, sous le nom spécifique de *cretaceum,* par M. d'Orbigny. Déjà nombreux dans les mers tertiaires, ils se sont encore spécifiquement multipliés dans celles de nos jours.

N° 10. Infundibulum ciplyanum de Ryckholt, 1847.

Nous avons recueilli dans le sénonien supérieur de Ciply un moule crayeux qui appartient indubitablement à ce genre; comme il est assez défectueux, nous nous abstenons de le faire figurer, dans l'espoir que nous serons assez heureux pour en rencontrer un jour un exemplaire plus parfait. Voici, en attendant, les principaux caractères qui le distinguent de l'espèce précitée, figurée pl. 234, fig. 1-3 de la *Paléontologie française.* Les *tours spiraux* sont

fortement déprimés; la *surface* est ornée en long de stries onduleuses, parfois rameuses; le *sommet* est moins régulier, comme s'il avait été rongé pendant la vie de l'animal, ou que celui-ci eût rencontré quelque obstacle dans son développement dès le début de la vie. L'on conçoit que, ne possédant qu'un exemplaire, il se pourrait que ce caractère, qui se montre du reste parfois sur les coquilles de notre époque, ne fût qu'accidentel.

FISSURELLIDÆ d'Orbigny.

Genre EMARGINULA Lamarck.

Patellæ *spec.* Linn.

Coquille scutiforme, conique, à *sommet* excentrique et souvent incliné, à cavité simple, pourvue en avant d'une forte échancrure ou d'une fente plus ou moins allongée. D'Orbigny.

Observations. — L'apparition sur le globe des animaux de ce genre date des mers carbonifères; depuis cette époque, ils n'ont cessé d'exister, sans toutefois atteindre un développement spécifique bien important; les mers actuelles en comptent le plus grand nombre d'espèces.

La plus ancienne de celles connues a été assimilée à tort, par M. le comte de Münster, à l'espèce corallienne, dédiée, par M. Roëmer, au savant professeur Goldfuss de l'université de Bonn; elle provient des couches de St-Cassian dans le Tyrol, dont l'âge a été rapporté, à tort ce nous semble, au muschelkalk ou 5me étage paléozoïque.

Voici quelques considérations que nous croyons devoir invoquer à l'appui de notre opinion.

La Providence n'a pas procédé à la création par sauts et par bonds; sa marche est régulière; si nous trouvons parfois des lacunes, si la création paraît éprouver des interruptions par l'extinction présumée de quelque genre, ou plutôt, si son action paraît momentanément suspendue pour renaître à une ou plusieurs époques subséquentes, cette mort, cette résurrection ne sont qu'apparentes; accusons-en le peu d'étendue de nos recherches, ces lacunes n'existent pas dans la nature.

Je n'exprime peut-être pas bien mon idée, mais elle sera comprise ; car il existe bien peu de paléontologues qui, par leurs recherches, n'aient comblé quelque lacune et ressoudé ainsi quelque chaînon de la grande chaîne zoologique qui paraissait rompue.

Je conclus donc que, tant que certains genres bien connus dans le 3me étage, et en même temps dans le dépôt de St-Cassian, n'auront pas été observés dans le 5me, nous devons classer ce dépôt dans le 4me étage.

En effet les genres *Orthoceras, Cyrtoceras, Porcelia* [1] *Murchissonia, Productus, etc.*, signalés à St-Cassian, sont éminemment carbonifères et ne se montrent plus dans le müschlkalk ou 5me étage.

On ne saurait non plus prétendre avec quelque fondement que le dépôt qui nous occupe corresponde au 3me étage ; car il sera facile de comparer, comme je l'ai fait, les quelques fossiles tyroliens décrits comme espèces carbonifères de Belgique, et l'on constatera, non-seulement que les assimilations sont fausses, mais encore que les fossiles assimilés n'appartiennent pas tous au genre auquel ils ont été rapportés ; d'ailleurs si ce dépôt conserve des types carbonifères, il en exhibe d'autres qui lui sont propres, qui y apparaissent pour la première fois, et se continuent ensuite dans les étages subséquents.

N° 11. Emarginula carbonifera de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 19, 20.)

E. *Testâ paraboloïdeâ, canali longitudinali, è apice ad marginem anticum latescente instructâ, striisque tenuibus, confertis concentricè obtectâ; apice mucronato, subcentrali; aperturâ orbiculari; fissurâ arcuatâ.*

Coquille formant un paraboloïde presque droit, marquée d'une dépression en forme de canal qui se dirige en s'élargissant du sommet vers le péristome; sa *surface* est couverte de fines stries concentriques très-rapprochées,

[1] Il est à observer que le *Porcelia cingulata* Münst. est un *Euomphalus*, tandis que son *Schitzostoma Buchii* est un véritable *Porcelia ;* les figures 4 *a*, *b* et 5 *a*, *b*, *c*, de la *planche* XI du mémoire de ce savant sur les fossiles de St-Cassian, suffisent pour constater l'erreur dans laquelle il est tombé.

Comme l'*Emarginala Goldfussii* Roëm. Münster, pag. 92, tab. 9, fig. 15, n'a en partage avec celui qui a été décrit sous le même nom par M. Roëmer (*Nord-deutsche Ool. Giberges*, pag. 36, tab. 9, fig. 23), que le facies commun à presque toutes les espèces du genre, nous lui donnons le nom de *Münsteriana*, afin d'éviter toute confusion à l'avenir.

qui s'arquent en passant sur la dépression, et produisent ainsi sur le labre une petite échancrure; *sommet* terminé en pointe et faiblement postérieur; *bouche* circulaire; *surface oblitérée* marquée de stries transverses arquées; *fissure* incomplétement semi-circulaire.

Observations. — Cette coquille ne pouvant être placée convenablement dans l'un des genres *Capulus* ou *Acmea*, il ne restait qu'à en faire une émarginule et à la considérer comme une première ébauche du genre, qui apparaît en effet dans l'étage suivant sous la forme qu'il a conservée jusqu'à nos jours.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 19. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
20. Le même, vu sur le dos.

Localité. — J'ai découvert cette rare coquille dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 12. EMARGINULA LOCULATA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. I, fig.* 23-24bis.)

E. *Testâ ovali, conicâ, convexâ; costis æqualibus, lamellosis decussatâ; apice excentrico, hamoso; fissurâ supernè imbricatâ, lateraliter costatâ.*

Coquille ovale, conique, convexe en avant, évidée en arrière; la *surface* est couverte d'un réseau dont les mailles sont formées par des côtes lamelleuses d'égale grosseur; leur intersection donne naissance, sur les côtes longitudinales, à une petite écaille concave en dessous; *sommet* très-postérieur, fort recourbé; *fissure* limitée par deux côtes très-saillantes; *surface oblitérée,* couverte de plis arqués, transverses et imbriqués.

Observations. — L'*Emarginula loculata* se distingue de ses congénères de la même époque par l'égalité de ses côtes et par la délimitation de la surface oblitérée.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 24. Exemplaire grossi, vu de profil.
23. Le même, vu en dessus.
24bis. Grandeur naturelle, au trait.

Localité. — J'ai recueilli cette émarginule dans le turonien de Tôurnay et de Montignies-sur-Roc (Hainaut).

N° 13. EMARGINULA NUDA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. I, fig.* 21, 22.)

E. *Testâ conicâ, depressâ anticè convexâ, posticè sub apice excavatâ, plicis tenuibus, undulatis transversìm ornatâ; apice crasso, recurvo; fissurâ trigonâ, exstante, supernè convexâ et lateraliter sulcatâ; aperturâ ellipticâ.*

Coquille formant un cône peu élevé, convexe en avant, évidé en arrière sous le sommet; sa *surface* ne renseigne que des plis concentriques, onduleux; ils ne sont ni tout à fait équidistants, ni également prononcés dans toute leur étendue; *sommet* épais, recourbé; *surface oblitérée* triangulaire, saillante, latescente, convexe et bordée de deux sillons; *fissure* concave, assez grande; *bouche* elliptique.

Observations. — L'*Emarginula nuda* a en commun avec celui figuré par M. Reuss, *Böhm.*, *Kreide geb.*, pl. 2, fig. 6, sous le nom de *Carinata,* une grande simplicité dans les ornements; caractère fort rare dans les coquilles de ce genre; il en diffère toutefois par sa surface oblitérée convexe et non concave, par la fissure et par sa forme plus elliptique.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 21. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
22. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert cette émarginule dans le turonien de Tournay; elle s'y trouve à l'état de moule crayeux.

N° 14. EMARGINULA SEMINULA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. I, fig.* 25-27.)

E. *Testâ tenui, anticè et posticè convexâ, conicâ, lateribus subcompressis, costulis radiantibus et transversis carinatis clathratâ; cellulis graniferis; apice brevi, excentrico, vix inflexo; fissurâ supernè convexâ, haud exstante, lateraliter depressâ; aperturâ ellipticâ.*

Coquille mince, convexe en avant et en arrière, un peu comprimée latéralement, conique; *sa surface* est couverte de petites cellules formées par environ

30 côtes longitudinales et 10-12 côtes transversales, qui se croisent sans se couper; les premières sont plus marquées sur les flancs que sur les surfaces antérieure et postérieure; toutes sont carénées; chaque cellule est ornée d'une fine granulation composée de cinq séries régulières, chacune de 5 grains à peine visibles, sans le concours de la loupe, y compris ceux qui se montrent sur ses bords; les cellules tendent à disparaître sur les côtés; *sommet* petit, à peine infléchi un peu postérieur; *surface oblitérée* convexe sans être saillante et limitée latéralement par deux dépressions; *bouche* elliptique.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 25. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
26. Le même au trait, vu de profil.
27. Portion grossie de test.

Localité. — J'ai rencontré cette coquille à Montignies-sur-Roc, dans le terrain turonien; elle s'y trouve à l'état de moule ayant conservé partiellement le test.

N° 15. Emarginula flexuosa de Ryckholt, 1850.

(*Pl. I, fig.* 28-29bis.)

E. *Testâ tenui, inflatâ, arcuatâ, conicâ longitudinaliter costulis tenuibus, confertis et transversìm costulis similibus, sed undulatis reticulatâ; apice brevi, excentrico; fissurâ angustâ, exstante, convexâ, supernè imbricatâ.*

Coquille mince, bombée en avant et en arrière, arquée, conique, ornée en long de fines côtes à peine saillantes, très-serrées; on remarque en travers d'autres côtes aussi fines et aussi serrées que les premières, onduleuses, qui se croisent avec elles en les coupant; *sommet* petit, un peu postérieur; *surface oblitérée* convexe, étroite, saillante, imbriquée et bordée de deux bourrelets.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 28. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
29. Le même au trait, vu de profil.
29bis. Portion de test grossie.

Localité. — J'ai recueilli cette émarginule dans le terrain turonien de Tournay et de Montignies-sur-Roc; elle s'y montre avec le test.

N° 16. EMARGINULA STENOSOMA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. I, fig.* 30-32.)

E. *Testâ tenui ovatâ, conicâ, lateribus compressis decussatìm lamellosâ; apice brevi, acuto, excentrico, recurvo; fissurâ angustâ, supernè imbricatâ, lateraliter sulcis parallelis distinctâ.*

Coquille mince, convexe en avant, faiblement évidée en arrière sous le crochet, conique, fortement comprimée sur les côtés, qui présentent une surface presque plane; *surface* ornée en long de 36 côtes fines, lamelleuses et assez serrées, coupées par 16 côtes de même forme, mais beaucoup plus espacées: chaque intersection donne naissance à un petit tubercule; *sommet* très-postérieur et recourbé; *surface oblitérée* étroite, imbriquée, plane, non saillante et bordée de deux sillons; *bouche* plus longue que large.

Observations. — L'*Emarginula stenosoma* se distingue des espèces crétacées connues par sa forme plus élancée, par son réseau à mailles allongées, par sa surface oblitérée plus étroite et le parallélisme des sillons qui bordent cette même surface.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 30. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
31. Le même au trait, vu de profil.
32. Portion de test grossie.

Localité. — Cette émarginule est celle que l'on rencontre le plus fréquemment dans le turonien de Montignies-sur-Roc et de Tournay.

N° 17. EMARGINULA IMPRESSA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 1-3.)

E. *Testâ solidulâ, orbiculato-conicâ; costis alternis majoribus et minoribus* 30*longitudinaliter ornatâ, interstitiis impresso-punctatis; apice subcentrali minuto, punctiformi, affixo; fissurâ trigonâ, carinulatâ, imbricatâ, laterali.*

Coquille assez épaisse, presque orbiculaire conique, ornée en long de 30

côtes arrondies, un peu imbriquées, alternant avec le même nombre de côtes moins prononcées; ces côtes sont moins espacées en arrière qu'en avant; l'intervalle qui les sépare renseigne des impressions punctiformes qui, sur la région apiciale, alternent avec de fins grains et sur la région paléale avec de petites barres, souvent un peu obliques; *sommet* presque médian, petit et non détaché; *surface oblitérée* triangulaire, saillante, un peu carénée, imbriquée et latérale, c'est-à-dire située à droite du plan vertical qui passe par le sommet et le grand axe de la base; la *fissure* paraît petite.

Observations. — Indépendamment des ornements si distincts de ceux que l'on remarque sur les espèces crétacées décrites jusqu'à ce jour, l'*Emarginula impressa* nous fournit encore un caractère bien rare dans les coquilles de ce genre, le latérisme ou l'obliquité de la surface oblitérée; je ne l'ai même observé que sur l'*Emarginula neocomiensis* d'Orb. (*Paléont. franc.,* Terr. crét., 2e vol., pl. 234, fig. 4) et sur nos *Emarginula gibbosula* et *galericulus.*

Explication des figures. — Pl. II, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
2. Le même au trait, vu de profil.
3. Portion de test grossie.

Localité. — J'ai découvert cette rare émarginule dans le turonien de Montignies-sur-Roc.

N° 18. Emarginula galericulus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 4, 5.)

E. *Testâ tenui, semi-globosâ, subcrenulatâ vel subgranulatâ, costulis 14majoribus carinatis et inter binas tribus aliis tenuioribus, quarum intermedia sæpè crassior, rotundatis longitudinaliter ornatâ; apice minuto, acuto, affixo, mediano; fissurâ exstante, trigonâ, canaliculatâ, imbricatâ, lateraliter carinulatâ, subarcuatâ.*

Coquille hémisphérique, mince; *sa surface* est ornée d'environ 14 côtes carénées, entre lesquelles, prises deux à deux, on observe trois autres côtes arrondies, dont celle du milieu est souvent la plus forte; vue à la loupe, elle paraît couverte, tantôt d'une fine granulation, tantôt de crénelures produites probablement par de fines lignes d'accroissement très-rapprochées et très-faiblement exprimées; *sommet* court, en pointe, et non détaché; *surface obli-*

térée triangulaire, saillante, creusée en gouttière, imbriquée, bordée de deux faibles carènes et déviant un peu à droite en s'arquant.

Observations. — L'*Emarginula galericulus* possède plusieurs caractères qui lui sont propres; chacun d'eux, pris isolément, établit une notable distinction entre elle et ses congénères; c'est, à ma connaissance du moins, le seul qui affecte la forme hémisphérique.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 4. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
5. Le même, au trait, vu de profil.

Localité. — J'ai recueilli l'*Emarginula galericulus* dans le turonien de Montignies-sur-Roc; il y paraît peu fréquent.

N° 19. Emarginula gibbosula de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 6-8.)

E. *Testâ tenui, orbiculari, conicâ, regione apiciali anticè gibbosâ, posticè excavatâ, granosâ; costulis radiantibus* 16 *subcarinatis remotis, et totidem filiformibus interpositis radiatìm ornatâ et costulis tenuissimis, transversis, confertis decussatâ; apice postico, acuto, affixo; fissurâ exstante, concavâ, imbricatâ, lateraliter carinulatâ.*

Coquille mince, orbiculaire, conique, marquée en avant, sur la région apiciale, d'une gibbosité très-prononcée; sa *surface* est ornée en long de 16 côtes fort espacées, faiblement carénées, d'épaisseur presque uniforme dans toute leur étendue, alternant avec le même nombre de côtes filiformes; on remarque, en outre, de très-fines côtes transverses, très-rapprochées qui, par leur intersection avec les premières, produisent de petits tubercules graniformes; *sommet* petit, postérieur, non détaché, terminé en pointe; *surface oblitérée* saillante, dextre, un peu concave, imbriquée, bordée par deux faibles carènes.

Observations. — La forte gibbosité apiciale, ainsi que les ornements de la surface, sont les caractères distinctifs de cette émarginule, que l'on ne saurait confondre avec aucune des espèces connues.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 6. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
7. Le même, vu de profil, au trait.
8. Portion grossie de test.

Localité.— J'ai rencontré l'*Emarginula gibbosula* dans le turonien de Montignies-sur-Roc.

N° 20. Emarginula puncticephala de Ryckholt, 1850.

(*Pl. I, fig.* 33, 34.)

E. *Testâ crassâ, ellipticâ conicâ, ubiquè convexâ; costulis interdùm carinatis, sæpiùs planulatis, sulculo divisis, longitudinaliter ornatâ; apice submediano, punctiformi; fissurâ trigonâ, levigatâ et carinatâ.*

Coquille épaisse, elliptique, régulièrement conique; sa *surface* est ornée de côtes inégales, dont quelques-unes sont carénées, tandis que la grande majorité en est aplatie; toutes sont séparées entre elles par un fin sillon; on ne remarque aucune trace de lignes d'accroissement; *sommet* punctiforme, à peine postérieur; *surface* oblitérée, triangulaire, carénée, lisse et saillante.

Observations. — Le bombement uniforme de l'*Emarginula puncticephala*, la petitesse de son sommet et la simplicité des ornements de sa surface constituent des signes distinctifs qui ne permettent pas de le confondre avec aucune autre espèce décrite.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 33. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
34. Le même, vu de profil, au trait.

Localité. — Cette émarginule a été recueillie par moi dans le terrain turonien de Tournay.

N° 21. Emarginula gravida de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 9, 10.)

E. *Testâ crassâ, conicâ, anticè valdè convexâ, posticè excavatâ; costulis* 30-32 *radiantibus et ferè totidem tenuioribus transversis cancellatâ; apice brevi, postico, recurvo; fissurâ angustissimâ, vix latescente et exstante, supernè imbricatâ; aperturâ ellipticâ.*

Coquille épaisse, conique, moins haute que large, bombée en avant, fortement évidée en arrière; ornée en long de 30-32 fines côtes saillantes, assez

espacées, avec lesquelles viennent se croiser, sans les couper, le même nombre de côtes moins fortes encore et plus rapprochées; *sommet* court, recourbé, très-postérieur; *surface oblitérée* très-étroite, ne s'élargissant que faiblement, un peu saillante, imbriquée; *bouche* elliptique.

Observations. — Cette coquille, par son fort bombement antérieur, par l'épaisseur uniforme de ses côtes longitudinales, par la place qu'occupe le sommet, enfin par le peu de largeur de la surface oblitérée, est parfaitement distincte de ses congénères que je viens de faire connaître.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 9. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
10. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — L'*Emarginula gravida* a été découvert par moi dans le terrain turonien de Montignies-sur-Roc et de Tournay.

N° 22. EMARGINULA SUPRACRETACEA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 11, 12.)

E. *Testâ ellipticâ, conicâ, parùm elatâ, anticè convexâ, posticè subexcavatâ; costulis radiantibus, confertis et plicis raris, inæqui-remotis decussatâ; apice valdè postico, ferè marginali, brevi, recurvo; fissurâ supernè convexâ, haud exstante, sulco laterali distinctâ, infernè eminentiore; labro nuclei serrato.*

Coquille elliptique, conique, peu élevée, très-convexe en avant, faiblement évidée en arrière, ornée en long de côtes arrondies très-rapprochées, coupées par quelques plis d'accroissement inégalement exprimés et espacés; *sommet* court, recourbé, très-postérieur, presque marginal; *surface* oblitérée convexe sans être saillante, bordée de deux sillons; *fissure* saillante; *labre* denticulé sur le moule.

Observations. — Je ne connais que le moule de l'*Emarginula supràcretacea;* comme il appartient à un étage dans lequel ce genre n'a pas encore été rencontré, il constitue bien certainement une espèce nouvelle; je n'ai pu reconnaître sur le moule, qui est d'ailleurs de la plus parfaite conservation, outre les côtes longitudinales, que quelques plis transverses fortement marqués.

Parmi les espèces de ce genre que j'ai décrites, c'est celle dont le sommet surplombe de plus près le labre.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 11. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
12. Le même, au trait, vu de profil.

Localité. — Cette précieuse coquille qui relie, génériquement parlant, le terrain turonien au terrain tertiaire, a été rencontrée par moi dans l'étage supérieur du terrain sénonien à Ciply.

N° 23. Emarginula cellulosa de Ryckholt.

(*Pl. II, fig.* 13, 14.)

Acmæa cellulosa de Ryckh., n° 15, 1847.

E. *Testâ tenui, ellipticâ, depressâ, obliquè conicâ, ubiquè similiter convexâ, lamellis erectis radiantibus et transversis favosâ; apice brevi, obtuso; fissurâ supernè angustâ, convexâ, imbricatâ, lateraliter bilamellatâ, infernè prælongâ.*

Coquille mince, elliptique, formant un cône peu élevé, oblique, uniformément convexe, couverte de petites cellules profondes, formées par des côtes lamelleuses, qui se croisent, en les coupant, avec des côtes concentriques de même forme et également espacées; chaque intersection engendre une petite squamosité; *sommet* court, émoussé, placé à peu près au tiers postérieur; *surface oblitérée* allant en s'élargissant faiblement, convexe. bordée de deux lamelles, imbriquée; *fissure* allongée.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 13. Exemplaire grossi, vu en dessus.
14. Le même de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai recueilli cette émarginule dans le terrain turonien de Tournay; elle y est peu commune et conserve une partie de son test.

Observations. — L'on ne connaissait jusqu'ici que cinq représentants de ce genre, dont quatre en France et un en Bohême, dans les divers étages crétacés d'Europe; on en compte actuellement douze de plus, que j'ai pu décrire avec les seules ressources de ma collection; il est probable que, si j'avais pu dis-

poser des collections publiques et particulières, le nombre en eût encore été plus grand; j'ai pu, en outre, faire remonter l'existence du genre à une époque plus reculée, et constater que, depuis son apparition sur le globe, il n'avait cessé de se montrer jusqu'à nos jours.

L'*Emarginula cellulosa* se distingue de ses congénères par son peu d'élévation, par sa surface uniformément bombée, par ses cellules formées de lamelles saillantes de même épaisseur, par sa fissure allongée égalant la moitié de la longueur de la surface oblitérée, etc.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Carbonifères.

Emarginula carbonifera de Ryckh.

Perméennes.

Emarginula münsteriana de Ryckh.

Turoniennes.

Emarginula loculata de Ryckh.
— *nuda* de Ryckh.
— *seminula* de Ryckh.
— *flexuosa* de Ryckh.
Emarginula stenosoma de Ryckh.
— *impressa* de Ryckh.
— *galericulus* de Ryckh.
— *gibbosula* de Ryckh.
— *puncticephala* de Ryckh.
— *gravida* de Ryckh.
— *cellulosa* de Ryckh.

Sénonienne.

Emarginula supracretacea de Ryckh.

GENRE FISSURELLA Bruguières.

Coquille conique, plus ou moins élevée, généralement ornée en dehors de côtes saillantes qui en rendent le bord crénelé, percée au sommet d'une ouverture plus ou moins grande.

Observations. — M. d'Orbigny (*Pal. franç.*, TERR. CRÉT., vol. II, pag. 396) ne reconnait pas l'existence des animaux de ce genre antérieurement aux terrains tertiaires; cependant, avant 1842, M. le professeur Deslongchamps, dans les *Mémoires de la Société linnéenne du Calvados*, tom. VII, pag. 122, avait fait connaître, de l'oolite de langrune, une espèce d'autant moins douteuse, qu'il en avait recueilli un assez bon nombre d'exemplaires; dès lors, on pouvait avec raison ou fondement espérer en rencontrer dans les étages supérieurs à l'oolite; en effet, en 1844, M. le professeur Goldfuss en décrivit une espèce dévonienne et une autre du turonien d'Aix-la-Chapelle, toutes deux très-problé-

matiques; un an plus tard, M. le docteur Reuss, dans son grand ouvrage *Sur les fossiles crétacés de Bohême*, 1re partie, p. 44, décrivit deux autres espèces, *Fiss. depressa* et *patelloïdes;* la première avait, dès 1839, été mentionnée dans le mémoire de M. le docteur Geinitz, *Sur les fossiles crétacés de Saxe;* conjointement avec le *Fissur. Bucchii*, qui reste douteux [1]; en somme, les animaux de ce genre se montrent, d'après nos connaissances actuelles, pour la première fois, dans les mers oolitiques; déjà nombreux dans les mers tertiaires, ils acquièrent leur plus grand développement dans les mers de nos jours [2].

N° 24. FISSURELLA CANTRAINEANA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 15, 16.)

F. *Testâ crassâ, ellipticâ, conicâ, depressâ; costulis radiantibus et tranversis tenuioribus decussatâ; apice excentrico, acuto, inflexo; rimâ apiciali ellipticâ, parvâ, marginatâ.*

Coquille épaisse, elliptique, formant un cône un peu déprimé; sa *surface* est ornée en long de côtes arrondies, qui ne s'élargissent que faiblement dans leur parcours et montrent quelques fines nodosités produites par le passage de côtes transverses moins fortes que les premières; *sommet* antérieur, petit, libre, infléchi et entamé par la perforation apiciale, qui est petite, elliptique et entourée d'un bourrelet.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 15. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
16. Le même, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert cette rare fissurelle dans le turonien de Montignies-sur-Roc.

[1] J'ai rencontré dans les conglomérats turoniens, à Tournay, le *Fissurella Bucchii* Gein.; la région apiciale est dépourvue de test, et le sommet, dénudé et émoussé, montre une cicatrice presque circulaire, qui rappelle assez exactement la perforation des fissurelles; la forme capuloïde ne peut, ce me semble, être invoquée comme présomption contre la détermination du géologue saxon, attendu que la fissurelle non douteuse, décrite par M. Deslongchamps, affecte le même type; le test de notre coquille est épais; sa *surface* est ornée en long de fortes côtes espacées, qui sont coupées par quelques rares lignes d'accroissement. Le gisement des deux coquilles est le même, sous le double rapport géologique et minéralogique.

[2] Ils ont été signalés depuis dans le 5me étage paléozoïque, 1851.

N° 24bis. Fissurella Recqiana de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 17, 18.)

F. ***Testâ tenui, suborbiculari, conicâ; costulis radiantibus, planis, vix distinctis et striis concentricis, confertis crispatâ; rimâ apiciali ovali.***

Coquille mince, incomplétement orbiculaire, s'élevant en cône presque droit; sa *surface* est couverte de côtes aplaties, à peine séparées, qui partent du sommet et de stries d'accroissement peu espacées; cet ensemble la fait paraître élégamment ridée; *sommet* entièrement occupé par une perforation ovale.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 17. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
18. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert cette rare fissurelle dans le turonien de Tournay.

N° 25. Fissurella Nystiana de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 19, 20.)

F. ***Testâ ellipticâ, conicâ, posticè convexâ, anticè excavatâ, longitudinaliter striis et costis 12-14 latescentibus, obtusè carinatis, interstitiis concavis et striis confertis, undosis, concentricè ornatâ; rimâ subapiciali et anticâ; labro sinuoso.***

Coquille elliptique, conique, convexe en arrière, creusée en avant, ornée en long d'une multitude de fines stries très-rapprochées et de 12 à 14 côtes latescentes, inégalement carénées, séparées par des intervalles concaves et coupées en travers par de fines stries onduleuses, très-serrées; les côtes antérieures sont les moins marquées et ne se montrent qu'à quelque distance du sommet. Ce dernier est recourbé et obtus; *perforation* placée en dessous et en avant du sommet; *labre* sinueux.

Observations. — Cette coquille, par sa perforation antérieure, constitue dans son genre, un nouveau type que je n'ai jamais rencontré dans les espèces vivantes ou fossiles.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 19. Exemplaire au double de la grandeur naturelle, vu en dessus.
20. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert cette fissurelle dans le turonien inférieur de Montignies-sur-Roc.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

—

Turoniennes.

Fissurella Cantraineana de Ryckh.	*Fissurella Nystiana* de Ryckh.
— *Recqiana* de Ryckh.	— *Bucchii* Gein.

GENRE ACMÆA Eschscholtz.

PATELLA Lin. et cæt. auct.; HELCION Montf. PATELLOÏDEA Quoy et Gaymard; LOTTIA GRAY; METOPTOMA Phil.

Coquille mince, patelliforme, lisse ou ornée de stries ou de fines côtes.

Observations. — Les animaux des deux genres *Acmæa* et *Patella* sont parfaitement distincts, tandis que la ténuité du test et la simplicité des ornements sont les seuls signes génériques auxquels on reconnaît les acmées. Les animaux de ce genre font partie de la première création connue; depuis lors, ils n'ont cessé d'exister, leurs dépouilles se rencontrent dans tous les terrains et y acquièrent une certaine importance spécifique; néanmoins, c'est dans les mers actuelles que les espèces sont le plus nombreuses.

Le genre *Metoptoma,* créé, en 1836, par M. Phillips aux dépens des acmées, forme une coupe artificielle à la vérité, mais qui relie ces dernières aux cabochons; la plupart des espèces qui composent ce nouveau genre ne sont plus des acmées et ne sont pas encore des cabochons.

N° 26. ACMÆA [1] LATERALIS Phillips.

PATELLA LATERALIS Phill., *Illust. of the geol. of Yorckshire,* tab. 14, fig. 6.

A. *Testâ tenui, subovali, convexâ, lateribus coarctatis, anticè dilatatâ, posticè*

[1] Lisez *Helcion.*

angustatâ, sulcis interruptis, inæqui-remotis, radiatìm ornatâ, plicisque transversis, undosis notatâ; apicè excentrico, inflexo, acuto; peristomate sinuoso.

Coquille formant un cône latéralement comprimé, élargie en avant, rétrécie en arrière; sa *surface* est ornée de sillons, inégalement distribués, qui rayonnent du sommet au labre, qu'ils n'atteignent qu'après avoir subi une ou plusieurs interruptions dans leur parcours; très-prononcés sur la région postérieure, ils le sont moins sur la région antérieure et sur le flanc droit, tandis qu'ils ne se montrent qu'à peine sur le flanc gauche; on remarque, en outre, en travers des plis parallèles au labre, d'autant plus fortement exprimés que les rayons le sont moins; sa convexité suit la même loi; *région apiciale* lisse; *sommet* un peu antérieur; légèrement incliné et terminé en pointe; *péristome* sinueux.

Observations. — J'avais cru pouvoir me dispenser de mentionner, dans la diagnose, la dissimilitude qui règne dans les ornements qui se montrent sur les différentes parties de la surface, en l'imputant à la fossilisation; mais, outre que la conservation est irréprochable, j'ai reconnu que le même caractère se reproduisait fréquemment, tant sur les espèces fossiles que sur des espèces vivantes; notre coquille offre bien quelques différences avec celle de Bolland, mais elles ne portent que sur les ornements, qui sont fréquemment altérés sur les coquilles de cet âge.

Localité. — J'ai découvert cette acmée dans l'argile carbonifère de Tournay; l'auteur anglais la signale, en outre, à Bolland.

N° 27. ACMÆA [1] LOXOGONOÏDES de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 21.)

A. *Testâ rhomboïdeâ, depressiusculâ, tritabulatâ, lateraliter striis radiantibus, interruptis ornatâ, et plicis transversis imbricatâ; apice excentrico punctiformi; margine integro.*

Coquille rhomboïde, déprimée dans son ensemble, formant trois étages distincts, correspondant probablement aux trois principales périodes de la vie de l'animal; elle est d'abord oblongue et fort étalée; puis le plan d'accrois-

[1] Lisez *Helcion.*

sement incline, en formant, avec le premier, un angle dièdre très-obtus; le contour se dessine déjà plus nettement; une dernière, mais plus brusque inclinaison, donne à ce dernier la forme définitive d'un losange, dont les angles antérieur et postérieur sont arrondis; la *surface* paraît imbriquée par la superposition des labres successifs et très-rapprochés; quelques stries interrompues rayonnent sur les flancs; *sommet* antérieur, représenté par un point; *labre* entier.

Observations. — Je ne connais aucune espèce, soit fossile, soit vivante, autre que celle-ci, qui affecte la forme d'un losange; je crois devoir faire remarquer que, sur certains exemplaires, les étages tendent à disparaître en se confondant; tandis que la forme rhomboïdale paraît plus constante.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 21. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.

Localité. — Je n'ai encore rencontré l'*Acmœa loxogonoïdes* que dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 28. ACMÆA [1] CILICINA de Ryckholt, 1847.

A. *Testâ tenui, maximâ, ovali, obliquè conicâ, anticè dilatatâ, posticè angustatâ, suprà gibbosâ, striis radiantibus et transversis decussatâ; apice excentrico, obtuso; margine integro.*

Coquille extrêmement grande, mince, ovale, formant un cône oblique, comparativement peu élevé, plus large en avant qu'en arrière; sa *surface* gibbeuse, en arrière du sommet, est couverte d'un réseau formé par des stries rayonnantes et concentriques qui se croisent; *région apiciale* inornée; *sommet* obtus et placé au tiers antérieur; *bords* entiers.

Observations. — *L'Acmœa cilicina* est l'une des plus grandes espèces du genre, même en y comprenant les espèces vivantes; le grand axe de la bouche mesure $0^{m},245$ et le petit axe $0^{m},213$.

Localité. — J'ai découvert cet *Acmœa* dans le calcaire carbonifère compacte de Visé; il y est à l'état de moule ayant conservé une portion de test.

[1] Lisez *Helcion.*

N° 29. Acmæa[1] humilis de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 28, 29.)

A. *Testâ tenui, suborbiculari, obliquè conicâ, depressâ, pliculis concentricis raris notatâ; apice excentrico, acuto inflexo; margine integro.*

Coquille mince, suborbiculaire, un peu plus longue que large, formant un cône oblique un peu évidé en avant, faiblement convexe en arrière; sa *surface* est marquée en travers de quelques lignes d'accroissement; *sommet* placé à peu près au quart antérieur, un peu incliné, effilé; *bords* entiers.

Observations. — L'*Acmœa humilis* est la plus étalée des espèces carbonifères que j'ai rencontrées en Belgique; il diffère de l'*Acmœa mucronata* (Phill., *loco memor.*, pl. 14, fig. 3) par la place qu'occupe le sommet, par une moindre élévation, etc., et de l'*Acmœa scutiformis*, du même auteur (pl. 14, fig. 1) par son contour, par son sommet beaucoup moins antérieur, etc. Cependant, si l'on tient compte des nombreuses causes qui exercent leur influence sur le développement des coquilles de ce genre, l'on comprendra que ces trois espèces pourraient fort bien n'en faire qu'une.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 28. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
29. Le même, vu de profil, au trait.

Localité. — J'ai recueilli l'*Acmœa humilis* dans l'argile carbonifère à Tournay; il y est assez rare.

N° 30. Acmæa[2] heptaedralis de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 22, 23.)

A. *Testâ heptagonâ, pyramidali, obliquâ, costis rotundatis, sulco, distinctis radiatìm ornatâ; apice excentrico, antico submucronato; margine dentato.*

Coquille formant une pyramide oblique, peu élevée, dont la base heptagonale est composée de côtés très-inégaux entre eux, mais égaux deux à deux dans l'ordre de correspondance, tandis que le côté restant, opposé en avant au sommet, se dessine en arc de cercle à concavité extérieure; sa *surface* est ornée de côtes assez fortes qui rayonnent à partir d'une certaine distance du

[1] Lisez *Helcion.*
[2] Lisez *Metoptoma.*

sommet; *ces côtes*, séparées par un sillon, ne se montrent que près du labre sur la moitié antérieure de la surface; *région apiciale* lisse; *sommet* placé au quart antérieur et terminé en pointe un peu émoussée; *labre* denticulé.

Observations. — L'*Acmæa heptaedralis* est, à ma connaissance, la seule acmée de la subdivision *Metoptoma* qui ait été rencontrée à Tournay; je ne pense pas qu'on puisse le confondre avec aucune espèce connue; depuis 1847, époque à laquelle ce mémoire a été présenté à l'Académie, j'ai recueilli d'autres exemplaires dont le péristome heptagonal tend à s'arrondir; est-ce l'effet de la fossilisation qui a émoussé les angles? Je suis tenté de le croire.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 22. Exemplaire grossi, vu en dessus.
23. Le même au trait, de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai rencontré l'*Acmæa heptaedralis* fixé sur des orthocères recueillis dans l'argile carbonifère de Tournay; par sa petitesse, il échappe aux recherches du paléontologue.

N° 31. Acmæa[1] infraliasina de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 26, 27.)

A. *Testâ tenui, ellipticâ, conicâ, striis radiantibus, plicisque tenuibus, transversis ornatâ; apice excentrico, antico, obtuso; margine integro, acuto.*

Coquille fragile, elliptique, formant un cône oblique; sa *surface* est ornée de stries rayonnantes qui n'apparaissent qu'à une certaine distance du sommet et de fins plis concentriques; *sommet* très-émoussé et un peu antérieur; *bords* entiers et tranchants.

Observations. — L'*Acmœa infraliasina* se distingue du *Patella ovata* Römer (*Verstein. des nord-deutsche Ool. Geb.*, pl. 20, fig. 2), du corallien de Hoheneggelsen, par sa forme plus régulièrement elliptique et une plus grande élévation, toutes proportions d'ailleurs gardées, etc.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 27. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
26. Le même, vu de profil.

Localité. — Cette acmée n'est pas rare dans le grès infraliasique du Luxem-

[1] Lisez *Helcion*.

bourg connu sous la dénomination de *grès de Luxembourg*, que ses fossiles me font rapporter à l'étage le plus inférieur du terrain jurassique ou lias inférieur [1].

N° 32. ACMÆA [2] DISCREPANS de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 24, 25.)

A. *Testâ crassiusculâ, ellipticâ, conicâ, elatâ; costulis majoribus et minoribus interpositis, radiatìm ornatâ; apice obtuso, excentrico, levi; margine dentato.*

Coquille elliptique, formant un cône oblique assez élevé; sa *surface* est ornée en long de grosses côtes espacées, qui ne se montrent qu'à partir d'une certaine distance du sommet; entre ces côtes prises deux à deux, on en observe une autre plus courte, mais de même épaisseur que les autres; toutes sont pourvues de nodulations peu marquées, produites probablement par des plis transverses, dont très-peu sont perceptibles; en outre, ces côtes, fort apparentes sur la région postérieure, le sont beaucoup moins partout ailleurs; *région apiciale* lisse; *sommet* émoussé et placé au tiers antérieur; *péristome* crénelé.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 24. Exemplaire un peu grossi, vu en dessus.
25. Le même, vu de profil.

Localité. — Le gisement de cette acmée est le même que celui de l'espèce précédente.

N° 33. ACMÆA [2] NORMANDIANA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 31, 32.)

A. *Testâ minutâ, tenui, orbiculari, conicâ, anticè propè apicem subexcavatâ, plicis transversis notatâ; apice centrali, obtuso.*

[1] Pendant longtemps, les géologues n'ont pas été d'accord sur l'âge relatif de ce grès; quelques-uns ont cru y reconnaître le *Muschelkalk;* d'autres un dépôt tertiaire; aujourd'hui que l'on sait positivement que ce grès est tantôt sous-adjacent et tantôt superposé au lias inférieur, l'âge n'en est plus douteux; la faune renfermée dans son sein confirme pleinement l'observation; il est cependant fort remarquable que ce dépôt, si riche en fossiles, n'ait pas, que je sache, fourni des bélemnites, des térébratules, etc.

[2] Lisez *Helcion.*

Coquille presque microscopique, mince, orbiculaire, formant un cône droit, faiblement évidé en avant près du sommet; sa *surface* ne renseigne que quelques plis concentriques; *sommet* central et émoussé.

Observations. — Je crois devoir rappeler à ceux qui seraient tentés de rapporter cette acmée à celle figurée par M. Roemer, pl. XI, fig. 1, sous le nom de *Orbis* Geinitz, qu'il a été reconnu depuis, que cette prétendue acmée avait été décrite sur une empreinte de vertèbre de poisson; on ne saurait non plus la confondre avec le véritable *A. orbis* Geinitz. (*Voyez* Reuss, pl. 7, fig. 27), dont les flancs sont régulièrement concaves et le sommet terminé en pointe.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 31. Exemplaire grossi, vu en dessus.
32. Le même, vu de profil.

Localité. — L'*Acmæa normandiana* haute de 3-4 mill., est assez rare dans les collections, quoique assez fréquente à Tournay, Bellignies (Nord) et Montignies-sur-Roc, dans le turonien; elle conserve le test dans les trois localités.

N° 34. ACMÆA [1] KONINCKIANA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 33, 34.)

A. *Testâ tenui, orbiculari, conico-depressâ, posticè convexiusculâ, anticè excavatâ; costulis flexuosis, interdùm dichotomis et remotis, squamulosis, longitudinaliter ornatâ; apice mediano?*

Coquille mince, orbiculaire, déprimée, évidée en avant, également convexe partout ailleurs; sa *surface* est couverte de fines côtes rayonnantes, onduleuses, qui se bifurquent parfois; on remarque en outre, quelques lignes d'accroissement qui, à leur passage sur les côtes longitudinales, produisent une squamosité peu marquée; *sommet* un peu antérieur?

Observations. — Le sommet de l'exemplaire figuré étant un peu mutilé, il se pourrait qu'il appartînt au genre *Fissurella;* si cela était, ses côtes plus fines, beaucoup plus nombreuses et la simplicité des ornements extérieurs ne permettraient pas de le confondre avec le *Fis. depressa* Geinitz, pl. 18,

[1] Lisez *Helcion.*

fig. 24, mieux figuré dans l'ouvrage de M. Reuss, pl. 11, fig. 10, avec lequel il a les plus grands rapports de forme.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 33. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
34. Le même, vu de profil.

Localité. — Cette acmée a été rencontrée par moi dans le turonien de Tournay; elle y est pourvue du test.

RELEVÉ DES ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Carbonifères.

Acmæa lateralis Phill.
— *loxogonoïdes* de Ryckh.
— *cilicina* de Ryckh.
— *humilis* de Ryckh.
— *heptaedralis* de Ryckh.

Infra liasiques.

Acmæa infraliasina de Ryckh.
— *discrepans* de Ryckh.

Turoniennes.

Acmæa Normandiana de Ryckh.
— *Koninckiana* de Ryckh.

CHITONIDÆ d'Orbigny.

Genre CHITON Lin., CHITONELLUS Lamk.

Dans une notice sur ce genre publié dans le tome XII des *Bulletins de l'Académie royale des sciences,* j'ai fait connaître les espèces que j'ai rencontrées dans les terrains paléozoïques du pays; depuis lors j'ai recueilli de nouveaux documents qui me permettent de rectifier ou de compléter ces espèces.

Chiton scaldianus de Ryckholt.

Chiton scaldianus de Ryckh., *Bulletin de l'Acad. royale*, etc., t. XII, 2ᵉ part., p. 62, pl. I, fig. 4, 5 et 6.

Depuis que j'ai décrit cet oscabrion, j'aï rencontré dans le calcaire carbonifère de Visé quelques exemplaires d'un corps régulièrement elliptique,

formé d'articles céramiformes, juxtaposés sur un même plan horizontal, représentant assez exactement un oscabrion composé de 10 à 15 cérames écrasées, et par suite non carénées; en examinant avec attention ces fossiles, on ne saurait méconnaître leur nature, et l'on est obligé de les considérer comme des spires de quelque spirifère; quoique le *Chiton scaldianus*, par ses flancs concaves et sa carène dorsale, n'ait qu'une analogie assez éloignée avec ces fossiles, il se pourrait que cette conformation fût accidentelle et due uniquement à une pression uniforme exercée avec la même intensité sur les flancs d'une spire mutilée, telle que celle que nous venons de mentionner; de nouvelles observations sont donc nécessaires avant que cette espèce puisse être définitivement admise; en attendant, elle doit être considérée comme douteuse, ou, pour m'exprimer plus catégoriquement, elle doit être biffée des catalogues paléontologiques.

N° 35. Chiton Sluseanus de Ryckh.

(*Pl. II, fig.* 35, 36.)

Chiton Sluseanus de Ryckholt, *loco suprà memor.*

J'ai donné une courte description de cette coquille, que, faute de bon exemplaire, je me suis abstenu de faire figurer; aujourd'hui, je suis à même de remplir cette lacune et de compléter le diagnose.

C. *Testâ ovali, solidâ, convexiusculâ; ceramis extremis.....? ceramo dorsali orbiculari, sulcis concentricis ornato; carinâ dorsali obtusissimâ; aphophysibus latis; lamellâ musculari marginatâ et transversìm sulcatâ, tegumento palleali?*

Angle dièdre 145°.

Coquille elliptique, peu convexe, épaisse; *cérames extrêmes......? cérame dorsale* orbiculaire; sa *surface* est ornée de sillons concentriques à peine marqués sur l'aire médiane, tandis qu'ils sont fort apparents sur les aires latérales; *carène* dorsale faiblement exprimée; *apophyses* plus larges que longues; *lamelle musculaire* bordée à l'intérieur d'un fin bourrelet et sillonnée en travers; *tégument paléal.....?*

Observations. — La surface de la cérame dorsale, à en juger par quelques traces fugitives, était ornée en long de fines stries interrompues; la forme

orbiculaire des cérames fournit un caractère qui suffit à lui seul pour faire reconnaître le *Chiton Sluseanus* des espèces fossiles connues.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 35. Exemplaire grossi, vu en dessus.
36. Le même, vu de profil, de grandeur naturelle.

Localité. — J'ai découvert cet oscabrion dans le calcaire carbonifère friable de Visé.

N° 36. Chiton Barrandeanus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 37, 38.)

C. *Ceramo dorsali cordiformi, plicis obliquis, inæqualibus, arcuatis asperato; cariná montuosá, rugosá; latere palleali incrassato.*

Angle dièdre 115°.

Coquille. — Cérame dorsale cordiforme, peu convexe, recouverte de plis arqués, très-serrés, d'inégale grosseur, qui se dirigent obliquement de chaque côté de la carène dorsale, vers le côté paléal; en sorte que la surface paraît ridée et imbriquée; *carène* fortement accidentée par le redressement des plis qui s'y rencontrent; *côté paléal* épaissi par l'accumulation de la matière calcaire des plis.

Observations. — La carène dorsale éminemment ridée et l'absence d'aires latérales me donnent la certitude que le *Chiton Barrandeanus* appartient à la division des oscabrelles.

Ce genre qui, naguère encore, n'avait fourni, dans les divers étages du globe, que trois espèces, en compte actuellement dix-neuf, réparties comme suit: trois dans le deuxième et treize dans le troisième étage paléozoïque du pays; trois dans le terrain tertiaire de France et d'Italie, dont deux doivent être décrites par M. le professeur Cantraine.

M. J. Sowerby, à propos de son *Pollicipes reflexus,* signale la présence du genre dans la formation tertiaire de la baie de Colleville, île de Wight.

Ce résumé à lui seul ne prouve-t-il pas combien a été grande, depuis quelques années, l'impulsion donnée à la paléontologie?

Explication des figures. — Pl. II, fig. 37. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
38. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — J'ai recueilli cette rare coquille dans le calcaire carbonifère friable de Visé.

DENTALIDÆ d'Orbigny.

Genre DENTALIUM Lin.

Coquille conique, symétrique, plus ou moins arquée, ouverte aux deux extrémités.

Observations. — Les animaux de ce genre ont vécu dans les mers siluriennes; leurs dépouilles se rencontrent ensuite dans tous les étages du globe. C'est dans les mers actuelles que l'on compte le plus grand nombre d'espèces, et c'est dans le 3ᵉ étage paléozoïque que ces coquilles atteignent les plus grandes proportions.

Nº 37. Dentalium antiquum Goldfuss.

Dentalium antiquum Goldf., *Petrif. germ.*, pl. 166, fig. 2, *a*, *b*, div. 5ᵃ, p. 2.
— indéterminé d'Arch. et de Vern., *Memoir on the paleoz. foss.*, p. 390.
— priscum Münst. *apud* Sandberger, *Neues Jahrbuch für Mineral. und Geol.*, Von Leonh. und Bronn; 1842.

D. *Testâ conicâ, attenuatâ, arcuatâ, annulis remotis cinctâ; angulo apiciali* 5°; *aperturâ ovali, ferè orbiculari.*

Coquille conique, arquée, allongée, composée d'un angle régulier de 5°; sa *surface* est ornée en travers de fins bourrelets en forme d'anneaux, d'autant plus rapprochés, qu'ils sont placés plus près de la bouche; entre les bourrelets, on observe quelques lignes d'accroissement; *bouche* presque circulaire; *sommet* effilé.

Observations. — Le *Dent. antiquum* diffère du *Dent. priscum* Münst., *apud* Goldf., pl. 166, fig. 3, *a, b, c,* par une plus forte courbure, par sa bouche incomplétement orbiculaire, par ses anneaux plus apparents, etc. La figure citée de l'illustre professeur de Bonn est faite sur un exemplaire oblitéré.

Localité. — Cette dentale est extrêmement commune dans le calcaire dé-

vonien de Visé; je l'ai, en outre, recueillie à Pafrath et dans l'Eiffel; elle est éminemment dévonienne.

N° 38. Dentalium perarmatum de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 39, 40.)

D. *Testâ solidâ, gracili, tereti, arcuatâ, infernè et medio levi, supernè spinis validis armatâ; angulo apiciali* 3°; *aperturâ orbiculari.*

Coquille épaisse, grêle, allongée, arquée, composée d'un angle apicial régulier de 3°; munie dans le jeune âge de quatre rangées, de trois ou quatre fortes épines régulièrement disposées et ayant la pointe dirigée vers le sommet; dans l'âge adulte, elle devient lisse et même polie; *bouche* orbiculaire.

Observations. — Le *Dent. perarmatum* pose un nouveau type dans le genre dentale; il y a des dentales lisses, costulées, striées, couvertes en travers de bourrelets; pourquoi n'en existerait-il pas avec des épines?

Explication des figures. — Pl. II, fig. 39. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
40. Bouche, vue en dessus.

Localité. — J'ai recueilli cette rare coquille dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 39. Dentalium Inæquale de Ryckholt.

(*Pl. II, fig.* 41, 42.)

D. *Testâ conicâ, incurvâ, lentè attenuatâ, sulcis sex profundis è apice ad peristoma plus minùsvè latescentibus notatâ; aperturâ ellipticâ; angulo apiciali* 5°.

Coquille formant un cône recourbé s'atténuant assez lentement et composé d'un angle régulier de 5°; sa *surface* renseigne six sillons concaves, inégalement exprimés et espacés, qui vont en s'élargissant du sommet au péristome; de ces sillons *deux,* les mieux marqués, se montrent sur la face gauche; *deux* autres, séparés seulement par un filet, sur la face correspondante; un assez large, mais non continu, sur le dos; le *dernier,* fort peu perceptible, est

diamétralement opposé au cinquième; ce n'est qu'à l'aide d'un instrument grossissant qu'on parvient à découvrir quelques lignes d'accroissement complètes; *bouche* elliptique.

Observations. — La disparité des ornements sur les différentes parties de cette coquille n'a rien de bien anomal; nous l'avons déjà signalée sur des acmées et sur des fissurelles; or, les dentales ne sont que des fissurelles étirées en cône plus ou moins allongé, abstraction faite toutefois des animaux des deux genres, d'ailleurs assez rapprochés par leur organisation.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 41. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
42. Contour de la bouche, au trait.

Localité. — J'ai découvert cette dentale dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 40. DENTALIUM PRISCUM Munster.

DENT. PRISCUM Münster *apud* Goldf., *loco cit.*, pl. 166, fig. 3, *a*, *b*, *c*, p. 2, div. 5.
— Münster *apud* de Kon., *loco cit.*, pl. 22, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*.

Quoique décrite et figurée déjà deux fois, la taille de cette dentale n'a pas été signalée, même approximativement; on s'est contenté d'affirmer qu'elle était inférieure à celle du *Dent. ingens* de K.; c'est là une erreur que je crois devoir redresser, ne fût-ce que pour engager les naturalistes à éviter l'emploi de noms spécifiques fondés sur la taille; celle de la dentale qui nous occupe, atteint environ 24 centimètres; que devient à côté de ce géant des mers anciennes le *Dent. giganteum,* de M. Phillips, si ce n'est un véritable nain?

N° 41. DENTALIUM INGENS de Kon.

Le *Dent. ingens* se rencontre dans l'argile carbonifère de Tournay avec des proportions plus fortes qu'à Visé; il y acquiert la longueur de 20 centimètres environ; dans l'âge sénile les plis transversaux sont extrêmement prononcés.

N° 42. DENTALIUM DENTALIOÏDEUM Phillips.

ORTHOCERAS DENTALIOÏDEUM Phill., *Illust.*, p. 239, pl. 21, fig. 12.
DENTALIUM ORNATUM de Kon., *loco. memor.*, pl. 22, fig. 3, *a*, *b*, *c*.

On rencontre quelques variétés de cette dentale, que je crois devoir signaler; elles dépendent ou de l'âge ou du degré de conservation; arrivée à l'âge sénile, elle perd ses ornements et devient lisse; souvent les côtes ondoyantes ou longitudinales n'existent qu'à l'état rudimentaire; parfois elle est ornée en long et en travers de côtes de même grosseur; enfin il arrive que les côtes en travers sont plus fortes que celles en long.

N° 43. Dentalium medium Sowerby.

	Dentalium medium	Sow., *Conchyl. mineral.*, pl. 79, fig. 5, 6, p. 121.
Non	—	Sow. jun. *apud* Fitton, pl. 18, fig. 4.
Non	—	Sow. *apud* Geinitz, *loco cit.*, pl. 18, fig. 25 et 26.
Non	—	Sow. *apud* Reuss., *loco cit.*, pl. 11, fig. 4, p. 40.

D. *Testâ conicâ, arcuatâ, subulatâ, transversìm rugosâ; aperturâ orbiculari dilatatâ; angulo apiciali* 3° $\frac{1}{2}$.

Coquille formant un cône faiblement arqué, rétréci au sommet et élargi à la base en pavillon de trompette; sa *surface* est couverte de plis d'accroissement très-prononcés, surtout, sur le région buccale; *bouche* circulaire; *angle apicial* 3° $\frac{1}{2}$.

Observations.—Cette dentale, parfaitement décrite par l'auteur de la *Conchyliologie minéralogique de la Grande-Bretagne*, paraît fort peu fréquente à Blackdown; car, quelques années plus tard, Sowerby fils, en décrivant les fossiles de cette localité, données par M. Miller au Muséum de Bristol, lui assimile une autre coquille qui n'a aucun rapport avec elle; en effet, le caractère sur lequel M. Sowerby père insiste le plus, c'est la dilatation buccale; il dit, en outre, que cette coquille ne montre que des lignes d'accroissement; l'espèce décrite plus tard par son fils est ornée en long de fines côtes tranchantes alternant avec des côtes moins fortes; elle ne ressemble donc aucunement à l'espèce qui nous occupe; cependant les auteurs allemands, sans remonter à la source, ont adopté aveuglément la détermination de Sowerby.

A Tournay, où l'on rencontre, comme nous l'avons déjà dit, un dépôt qui renferme dans son sein la plupart des coquilles de Blackdown, les deux dentales se montrent assez fréquemment; j'ai donc pu avec certitude séparer les deux espèces et en établir la diagnose.

Localité. — Le *Dent. medium* a été rencontré par moi à Tournay, Montignies-sur-Roc, Visé, Bois-d'Aix, Aix-la-Chapelle; Sowerby le cite à Blackdown.

N° 44. Dentalium Geinitzianum de Ryckholt, 1847.

Dentalium medium Sow. *apud* Fitton, p. 343, pl. 18, fig. 4.
— Sow. *apud* Geinitz, *loco cit.*, pl. 18, fig. 25, 26.
— Sow. *apud* Reuss, *loco cit.*, pl. 11, fig. 4.

Nous donnons le nom de *Geinitzianum* à la dentale confondue, comme nous l'avons fait remarquer au n° précédent, par J. de C. Sowerby avec le *medium* de J. Sowerby.

La surface de cette coquille est ornée en long d'un grand nombre de côtes tranchantes lorsqu'elle est parfaitement intacte; ces côtes alternent avec d'autres moins fortes, sans cependant que ce caractère soit appréciable au même degré sur tous les exemplaires; on observe une multitude de fines lignes d'accroissement très-rapprochées; *bouche* orbiculaire ou à peu près; angle *apicial* 5°.

Localité. — Cette dentale a été rencontrée par moi à Tournay et à Montignies-sur-Roc, dans l'étage turonien. Les auteurs cités à la synonymie l'ont rencontrée dans le terrain du même âge de leur pays.

N° 45. Dentalium Reussianum De Ryckholt, 1847.

Dentalium striatum Sow. *apud* Mantell., *Geol. of sassex*, etc., p. 87, pl. 19, fig. 28 et 4*.
— Sow. *apud* Geinitz, *loco cit.*, p. 76, pl. 18, fig. 27.
— Sow. *apud* Reuss, *loco cit.*, p. 41, pl. 11, fig. 18.
Non Dentalium striatum Sow. *Mineral. Conchyliol.*, pl. 70, fig. 4.
Non — Lamk. *apud* Deshayes, *Monog. du genre Dentale*, pl. 4, fig. 4, 5.
Non — Lamk. *apud* Deshayes, *Mémoires de la Société*, etc., pl. 18, fig. 4, 5.

Cette dentale a été rapportée à tort, par M. Mantell, à l'espèce tertiaire décrite par M. Sowerby sous le nom de *Striatum* [1]; le même nom spécifique a encore été appliqué par M. de Lamarck à une espèce vivant actuellement

[1] M. Deshayes a fait du *Dent. striatum* Sow. son *Dent. acuticosta*.

dans le golfe de Tarente; elle n'existe dans le turonien de Visé qu'à l'état de moule, et encore ne la rencontre-t-on pas fréquemment.

N° 46. DENTALIUM BICOSTALE de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 43, 44.)

DENTALIUM DECUSSATUM? Sow. *Min. Conchyliol.*, pl. 70, fig. 5.
Conf. DENTALIUM DECUSSATUM Sow. *apud* d'Orb., *Pal. franç.*, t. 2, pl. 236, fig. 6.

D. *Testâ conicâ, attenuatâ, incurvâ, costulis binis lentè latescentibus, oppositis, longitudinaliter ornatâ; aperturâ ellipticâ; angulo apiciali* 4° ½.

Coquille conique, peu effilée, légèrement arquée, composée d'un angle régulier de 4° ½; sa *surface* est ornée en long de deux fines côtes latérales, diamétralement opposées et allant en s'élargissant d'une manière peu sensible ; *bouche* elliptique.

Observations. — Nous ne connaissons le moule du *Dent. decussatum* Sow. que par la figure qu'en a donnée M. d'Orbigny; celle que nous donnons du moule que nous lui rapportons, aidera probablement au rapprochement des deux espèces. Si ce rapprochement était fondé, l'âge du terrain dans lequel se rencontre notre coquille serait à peu près irrévocablement fixé; car le *Dent. decussatum* caractérise éminemment le gault en Angleterre, à Wissant près Boulogne et dans les départements de la Meuse et des Ardennes.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 43. Exemplaire (*moule*) de grandeur naturelle, vu de profil.
44. Contour de la bouche.

Localité. — J'ai recueilli le *dent. bicostale* dans le grès verdâtre de Tournay ou néocomien?

N° 47. DENTALIUM ALTERNANS de Ryckholt, 1847.

(*Pl. II, fig.* 45, 46.)

D. *Testâ subarcuatâ, subulatâ, costis novem crassis, totidemque subtilioribus interpositis striisque vix conspicuis, ferè nullis, transversis ornatâ; aperturâ ovali; angulo apiciali* 4° ½.

Coquille conique, allongée, faiblement arquée, composée d'un angle régulier de 4° 1/2; sa *surface* est ornée en long de neuf côtes convexes alternant avec le même nombre de côtes plus fines; *bouche* elliptique.

Observations. — Le *Dent. alternans* diffère du *Dent. polygonum* Reuss, pl. XI, fig. 5, par un nombre moindre de côtes autrement disposées.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 45. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
46. Portion de test, fortement grossie.

Localité. — J'ai rencontré cette dentale dans le terrain turonien de Visé; elle y est à l'état de moule fréquemment déformé.

N° 48. Dentalium Michauxianum de Ryckholt, 1850.

(*Pl. II, fig.* 47, 48.)

Dentalium ellipticum Sow. *apud* Reuss, p. 41, pl. 11, fig. 20.
Non Dent. — Sow. *Mineral. conchyliol.*, p. 110, pl. 70, fig. 6, 7.

D. *Testâ subtereti, incurvâ, lentè altenuatâ, transversìm rugosiusculâ; aperturâ orbiculari; angulo apiciali* 4°.

Coquille un peu cylindrique, allongée, formant un cône régulier fort effilé et peu recourbé; sa *surface* est recouverte de rides d'accroissement irrégulièrement disposées et peu marquées; *bouche* orbiculaire; *angle apicial* 4°.

Observations. — En comparant notre figure à celle citée plus haut de M. Reuss, il me paraît impossible de trouver entre les coquilles qu'elles reproduisent des différences suffisantes pour justifier leur séparation spécifique, et ce, avec d'autant moins de raison, qu'elles appartiennent au même étage, tandis que l'*Ellipticum* Sow. est propre au gault. M. Reuss, en décrivant comme elliptique la bouche de sa coquille, a facilement pu être induit en erreur; car elle paraît peu commune en Bohême. En Belgique, où elle est moins rare, les exemplaires à bouche circulaire ne se rencontrent que de loin en loin, tandis que ceux qui ont subi une compression et qui, par suite, affectent la forme elliptique, s'y trouvent assez communément. Le *Dent. cylindricum* Sow. a des proportions trop différentes pour pouvoir être confondu avec le *Michauxianum.*

Explication des figures. — Pl. II, fig. 47. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
48. Contour de la bouche.

Localité. — J'ai recueilli cette dentale dans le turonien des environs de Liége.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Dévoniennes.

Dentalium antiquum Goldf.

Carbonifères.

Dentalium perarmatum de Ryckh.
— *inæquale* de Ryckh.
— *priscum* Münst.
— *Dentalioïdeum* Phill.

Néocomiennes.

Dentalium bicostale de Ryckh.
— *decussatum?* Sow.

Turoniennes.

Dentalium medium Sow.
— *Geinitzianum* de Ryckh.
— *Reussianum* de Ryckh.
— *alternans* de Ryckh.
— *Michauxianum* de Ryckh.

NATICIDÆ d'Orbigny.

Genre NARICA d'Orbigny.

Natica Auctor.

Coquille globuleuse plus longue que haute et généralement striée en travers; *spire* courte; *bouche* semilunaire, toujours coupée carrément du côté de l'ombilic; *ombilic* toujours très-large et sans encroûtement. D'Orbigny.

Observations. — Ce genre a été créé en 1839, par M. d'Orbigny, dans sa *Faune des Antilles*, aux dépens du genre *Natica.* A aucune époque ce genre n'a acquis un bien grand développement spécifique, comme on le voit par le relevé ci-après. Dans l'étage carbonifère où, d'après nos connaissances actuelles, ses dépouilles se rencontrent pour la première fois, on ne connaît encore que deux espèces, l'une, le *Narica lyrata* Phill., *loco cit.*, pl. 14, fig. 22, a été observée simultanément en Belgique et en Angleterre; l'autre, dont la description suit, a été recueillie par moi à Visé. Dans l'étage perméen de

St-Cassian, M. le comte de Münster a signalé plusieurs *Natica,* dont une au moins, le *Natica semistriata,* figurée *Beitr. zur Petref.,* 4e partie, pl. 10, fig. 6, me semble devoir passer dans le genre qui nous occupe. Ce même auteur a assimilé au *Narica lyrata* une *Naticella* qui, par le manque d'ombilic, ne peut être une *Narica* (voyez même pl., fig. 25); je n'en connais pas dans les divers étages jurassiques et tertiaires; une espèce en a été observée dans le turonien de Cassis, par M. Matheron et décrite sous le nom de *Cretacea* par M. d'Orbigny; vivantes on les rencontre sur le littoral des mers chaudes.

No 49. Narica spinescens de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 1, 3.)

N. *Testâ tenui, arcuatâ, longitudinaliter costatâ, costis latis, sulco distinctis et transversìm lamellosâ, lamellis erectis, remotis, spinosis, et striis undulatis interpositis; anfractibus convexis, ultimo supernè depressiusculo; aperturâ ovali, posticè angustatâ; umbilico rugoso.*

Coquille mince, arquée; *tours de spire* convexes, légèrement déprimés près la suture; sa *surface* est ornée en long de larges côtes peu proéminentes, séparées par un sillon, et en travers de côtes minces en forme de lamelles, très-saillantes, un peu convergentes vers les extrémités, tandis qu'elles sont fort espacées vers le milieu des tours; ces côtes, de distance en distance, forment des expansions épineuses, larges à la base, mais peu élevées; l'intervalle qui les sépare est ridé par un grand nombre de stries très-apparentes, composées d'un nombre de demi-cercles égal à celui des côtes longitudinales qu'elles traversent; leur concavité est tournée vers la bouche; cette dernière est oblique et serait elliptique, si elle n'était un peu rétrécie en arrière; *ombilic* plissé.

Observations. — Le *Narica spinescens* diffère du *Narica lyrata* Phill., par sa forme moins globuleuse, ses sillons longitudinaux, ses stries onduleuses et surtout par ses épines.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
2. Le même, vu de profil.
3. Le même, vu sur la bouche.

Localité. — Cette coquille a été découverte par moi dans le calcaire carbonifère de Visé.

Genre NATICODON de Ryckholt, 1847.

Naticæ et Neritæ *Spec.* auct.

Coquille nacticoïde, munie à tout âge sur le retour de la spire, au-dessous du bord interne de la columelle, *d'une dent* variable dans sa forme selon l'âge et les espèces; *surface columellaire* encroûtée ou calleuse, généralement canaliculée sur une assez grande étendue, lisse ou ornée en travers de plis, de stries, de sillons ou de granulations; *ombilic* masqué.

Observations. — Lorsqu'on observe attentivement les coquilles carbonifères et dévoniennes rangées, par les uns, dans le genre *Natica,* par d'autres, dans le genre *Nerita,* l'on ne tarde pas à remarquer que ces fossiles échappent en quelque sorte à la diagnose des deux genres, et l'on éprouve quelque hésitation à les classer dans un genre plutôt que dans l'autre.

En effet, procédons par voie d'analyse et prenons d'abord le *Natica variata* Phill., *Nerita variata* de Kon., et étudions-le dans ses détails; il se rapproche des *Natica* par sa forme globuleuse, par sa bouche et par sa columelle calleuse, qui ne se fond pas avec le corps de la coquille et laisse toujours subsister un soupçon d'ombilic, qu'on trouve des mieux constitués, lorsqu'à l'aide d'un instrument pointu on enlève une partie de la callosité; on remarque aussi une dépression située presque entièrement en avant de la surface calleuse; ce dernier caractère se rencontre, quoique rarement, sur quelques natices vivantes.

Si on recherche ensuite quels motifs ont pu engager certains auteurs à en faire une nérite, on éprouve quelque embarras à en trouver un qui ait une apparence de fondement; car sa structure intime s'oppose à tout rapprochement de l'espèce; si alors on vient à découvrir que cette coquille, dont le classement nous préoccupe, est pourvue d'une grosse dent au-dessous du bord interne de la columelle, on ne cherche plus à en faire soit une natice, soit une nérite.

Si on procède de la même manière à l'égard du *Nerita spirata* Sow., *Natica spirata* Phill., on reconnaîtra la bouche des natices, un ombilic masqué, une dépression à la columelle, mais sa surface columellaire, régulièrement plissée en travers, repousse tout rapprochement avec les natices; d'un autre côté, la forte dépression qui caractérise la columelle de cette coquille, la forme de la bouche, etc., ne permettent pas de la réunir aux nérites; une dent analogue à celle de l'espèce précédente et placée de la même manière, coupe court à

toute hésitation, et l'on est encore une fois forcé de convenir que ce n'est ni une natice, ni une nérite.

Passons au *Natica plicistria* Phill., *Nerita plicistria* de Kon., analysons ses caractères, comme nous l'avons fait pour les espèces précédentes, et nous arriverons au même résultat. Cette coquille doit, en passant dans le genre *Naticodon*, reprendre le nom spécifique de *Globosum,* qui lui a été donné dès 1830 par M. Hoeninghaus.

Quant au *Natica ampliata* Phill., *Nerita ampliata* de Kon., *Capulus ampliatus* Goldf., nous avons de bonnes raisons pour en faire un *Cardiomorpha;* cette assimilation nous paraît incontestable, à moins qu'on ne nous prouve qu'il existe à Visé et à Tournay un *Cardiomorpha* dont chaque valve est identique avec la coquille en question.

De ces observations découle la nécessité de combler, dans la science, une lacune, en créant un genre dans lequel viendront se ranger ces coquilles équivoques, dont l'intérieur ne nous est pas parfaitement connu et qui, sans appartenir aux natices et aux nérites, ont en commun, dans leur facie extérieur, quelque chose des deux genres.

Il paraîtra peut-être étonnant aux personnes peu familiarisées avec l'étude des fossiles paléozoïques, que cette dent, souvent si bien développée, soit restée inaperçue jusqu'à ce jour; en réfléchissant cependant que la dureté des roches qui recèlent ces fossiles, ne permet que bien rarement d'en dégager complétement la bouche, et que même, lorsqu'on y parvient, l'emploi d'un outil tranchant a presque toujours détruit cette dent, le fait paraîtra moins extraordinaire; il a fallu un hasard presque providentiel pour parvenir à cette découverte, dont l'honneur revient de plein droit à M. le professeur Cantraine.

Je ne connais l'existence du genre *Naticodon* que dans le 2me et le 3me étage paléozoïque; cependant, à en juger d'après le facies de certaines coquilles décrites en Angleterre et en Allemagne, il y a lieu de croire qu'il se montre aussi dans le premier étage. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le *Natica gregaria* Barrande du silurien de Jarrow (Bohéme), ne devrait-il pas devoir être compris dans ce nouveau genre?

N° 50. Naticodon pyrula de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig. 4, 5.*)

N. *Testâ tenui, oblongâ, ventricosâ, anfractibus quinque rotundatis, ultimo*

maximo, dilatato, plicis obliquis, transversis, evanescentibus ornatâ; aperturâ suborbiculari; columellâ ferè nudâ, levi, sulco longitudinali exaratâ; apice mucronato.

Coquille mince, renflée, élargie en avant, acuminée en arrière, composée de cinq tours spiraux arrondis, dont le dernier comprend à peu près les $^5/_6$ de la longueur totale; dans l'état ordinaire de conservation, sa *surface* est ornée, près la suture, de plis arqués, transverses, qui disparaissent à une petite distance de leur point de départ; cependant, lorsqu'on consulte les retours de spire que les causes destructives de la fossilisation n'ont pu entamer, on remarque à la loupe de fines stries longitudinales coupées en long par de fines hachures; *bouche* incomplétement circulaire; *columelle* faiblement sinueuse, presque concave, à peine recouverte d'une légère callosité, sans ornements bien distincts; en arrière et à hauteur du milieu de cette dernière part, un sillon qui se prolonge en avant jusqu'au bout de la columelle; *sommet* terminé en pointe.

Observations. — Le *Naticodon pyrula* diffère des espèces connues par la ténuité du test, du *Natica inflata* Roem., *Verstein. des hartzg.*, p. 27, pl. 7, fig. 8, par sa forme plus globuleuse, plus ramassée, par sa spire moins élevée, etc., du *Natica protogœa* Goldf., par les mêmes motifs, par sa columelle moins calleuse, par le contour plus arrondi de la bouche, etc.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 4. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
5. Le même, vu sur la bouche.

Localité. — J'ai découvert ce *Naticodon* dans le dévonien de Visé.

N° 51. Naticodon otaroïde de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 6, 7.)

N. *Testâ ovali, crassâ, explanatâ, depressâ, levi, anfractibus 3 convexis, ultimo maximo; aperturâ subsemi-circulari, dente acuto instructâ; columellâ callosâ, levi, anticè depressâ; labro arcuato; apice laterali, mamillari.*

Coquille épaisse, presque aussi longue que large, déprimée, lisse, composée

de trois tours spiraux convexes, dont les deux premiers sont à peu près enroulés dans le même plan, tandis que le dernier forme à lui seul presque toute la longueur de la coquille; *bouche* plus longue que large, pourvue d'une dent terminée en pointe et limitée latéralement par un arc de cercle; *columelle* légèrement concave, calleuse, lisse et déprimée en avant; *labre* très-arqué; *ombilic* marqué par une forte dépression; *sommet* latéral, émoussé.

Observations.—Je ne connais, dans le terrain paléozoïque, aucun *Naticodon* qui ait des rapports un peu marqués avec celui-ci, persuadé que nous sommes, qu'il est bien adulte par suite du fort épaississement de la columelle; il paraît avoir été richement colorié pendant la vie de l'animal; il subsiste encore de cette coloration des traces, mais trop fugitives pour être rendues par le pinceau; je crois être parvenu à en isoler la dent, mais je ne pourrais l'affirmer positivement.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 6. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur la bouche.
7. Le même, vu sur le dos.

Localité. — Ce *Naticodon* se rencontre dans les mêmes circonstances que le précédent.

N° 52. NATICODON BREVISPIRA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 8, 9.)

E. *Testâ crassâ, ovali, levi, anfractibus 4, ultimo maximo, convexo; aperturâ oblongâ; columellâ callosâ, granulis partìm confluxis obsitâ, anticè depressâ; labro arcuato, acuto; spirâ brevi, apice laterali, mamillari.*

Coquille épaisse, elliptique, lisse, composée de quatre tours spiraux, dont les trois premiers sont à peu près enroulés dans le même plan, tandis que le dernier forme les $^4/_5$ de la longueur totale; *bouche* oblongue; *columelle* épaissie par une callosité couverte d'une fine granulation dont les éléments les plus rapprochés confluent deux à deux, et donnent ainsi naissance à de petits plis; la dépression antérieure est fortement marquée; *labre* arqué et tranchant; *sommet* mamillaire.

Observations. — Cette coquille conserve de larges traces de sa coloration première; ce sont des fascies irrégulières, transverses et noires; l'extrême

épaisseur du test et la columelle chagrinée ne permettent pas de la confondre avec aucun de ses congénères connus.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 8. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
9. Le même, vu sur la bouche.

Localité. — Le *Naticodon brevispira* a été recueilli par moi dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 53. Naticodon variatum Phillips.

(*Pl. III, fig.* 10, 11.)

Natica variata. Phill., *Illust., of the Geol. of Yorck*, p. 226, pl. 14, fig. 26, 27.
Nerita — de Kon., *Descript. des anim. foss., etc.*, p. 481, pl. 22, fig. 8, *a*, *b*.

La dent de ce *Naticodon,* dans le jeune âge, est fort superficielle; la base en est large, un peu orbiculaire, et elle se termine en pointe; adulte, elle devient conique.

Nous renvoyons, pour la description de cette coquille et celle des deux espèces suivantes, aux auteurs cités à la synonymie; elle conserve assez fréquemment ses ornements primitifs; nous possédons de Visé des exemplaires unifasciés et bifasciés; on voit, pl. III, fig. 9, un exemplaire de Tournay, orné de quatre fascies noires sur un fond chamois, et, fig. 10bis, un autre de Visé colorié de rouge et de pourpre sur un fond clair; la fig. 11 en reproduit la dent isolée, vue de profil.

Localité. — On rencontre ce *Naticodon* dans le calcaire carbonifère de Visé, de Berneau, Chocquier, Lives, etc.; les exemplaires de Tournay correspondent parfaitement aux figures de l'auteur anglais; il paraît aussi fort répandu en Angleterre.

N° 54. Naticodon globosum Hoeninghaus.

(*Pl. III, fig.* 12.)

Natica globosa	Hoen., *Jahrbuch für Geol. und Min. von Leonh. und Bronn* 1830.
—	Dumont, *Constit. géol. de la prov. de Liége*, p. 350.
—	Davreux, *Constit. géol. de la prov. de Liége*, p. 271, pl. 8, fig. 1.
Natica plicistria	Phill., *loco cit.*, p. 225, pl. 14, fig. 25.
Nerita —	Phill., *apud* de Kon., *loco cit.*, pl. 42, fig. 3, *a*, *b*, *c*.
Non Naticella plicistria	Phill., *apud* Münst., *Beiträge, Heft* 4, p. 93, pl. 10, fig. 8.

La dent de ce *Naticodon* est conique.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 12. Jeune exemplaire, vu sur la bouche, au trait.

Localité. — On rencontre fréquemment cette coquille dans le calaire carbonifère de Visé et de Tournay.

N° 55. Naticodon spiratum Sowerby.

(*Pl. III, fig.* 13, 14.)

Nerita spirata Sow., *Conch. miner.*, p. 475, pl. 463, fig. 1, 2, 3.
— — Sow., *apud* Dumont, *loco cit.*, p. 354.
Natica — Phill., *apud* de Kon., *loco cit.*, p. 481, pl. 42, fig. 3 *d*.

La dent de cette coquille est pyramidale, à base étalée, un peu radicante.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 13. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur la bouche.
14. Dent isolée de jeune exemplaire, vue en face du côté de la columelle.

Localité. — On rencontre ce *Naticodon* dans le calcaire carbonifère de Visé.

Observations. — Je crois pouvoir affirmer que la dent dont sont pourvues les coquilles de ce genre, subit de grandes modifications par l'âge, et que, malgré les différences apparentes qu'elles montrent dans le jeune âge, elles finissent généralement, plus tard, par affecter la forme conique.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Dévoniennes.

Naticodon pyrula de Ryckh.
— *otaroïde* de Ryckh.

Carbonifères.

Naticodon brevispira de Ryckh.
Naticodon variatum Phill.
— *globosum* Hoen.
— *spiratum* Sow.

NERITIDÆ d'Orbigny.

Genre NERITA Linné.

Nerita et Neritina Lamk. et cæt. auct.; Peleronta Ocken; Clithon et Velates Montf.

Coquille spirale, semi-globuleuse, aplatie en dessous et sans ombilic; *bouche* semi-lunaire; *columelle* entière, pourvue de dents ou de crénelures; *labre* tranchant, denté ou non denté à l'intérieur; *sommet* généralement émoussé et latéral.

Observations.—Les nérites ont été signalées dans tous les étages; nous avons démontré que les coquilles des divers étages paléozoïques, décrites comme telles, devaient faire partie de mon genre *Naticodon.* M. A. d'Orbigny n'admet, lui, leur existence que postérieurement à la craie. Cette manière de voir est par trop exclusive, attendu que je possède au moins deux espèces de cette dernière formation : le vrai est que la plupart des auteurs ont classé dans ce genre des coquilles dont les caractères intérieurs leur étaient inconnus, et seulement sur le facies extérieur qui, par ses rapports avec les *Natica* et les *Neritopsis,* a pu les induire en erreur; cependant, d'après les connaissances acquises sur ce genre, je crois que nous pouvons admettre que les animaux se sont montrés avec les terrains jarassiques et que, depuis lors, ils n'ont cessé de vivre dans les mers qui se sont succédé, pour acquérir, dans les mers, les fleuves et les rivières de nos jours, le maximum de leur développement spécifique.

N° 56. Nerita glebosa de Ryckholt, 1847.

(Pl. III, fig. 15, 16.)

N. *Testâ ovali, angulatâ, spirâ brevi, angulo* 80°, *anfractibus tribus convexis, ultimo maximo, longitudinaliter squamoso-costatâ, squamalis, brevibus, irregularibus, fornicatis vel plenis et transversìm obliquè plicatâ; apice obtuso; aperturâ semi-orbiculari, coarctatâ; columellâ incrassatâ, transversâ, quadridentatâ; labro acuto, supernè incrassato.*

Coquille ovale, anguleuse; *spire* composée d'un angle régulier de 80°;

tours spiraux au nombre de trois; le dernier, fort convexe, forme à lui seul la presque totalité de la longueur de la coquille; sa *surface* est ornée en long de côtes, dont deux, celles qui sont le plus rapprochées de la suture et celle qui limite la dépression, sont les plus fortes; ces côtes sont couvertes d'écailles, courtes, irrégulières, relevées en voûte, pleines ou creuses, isolées ou réunies, formées par le passage de plis transverses, obliques, onduleux et très-rapprochés; ces plis rident en outre les interstices des côtes et s'accumulent dans le voisinage du labre; ces ornements ne sont qu'ébauchés sur les surfaces anguleuses; *sommet* émoussé et lisse; *bouche* semi-circulaire et rétrécie par un fort épaississement palétal plus développé, vers la gauche, à la jonction du labre à la columelle, que partout ailleurs; *columelle* calleuse transversale, sans inflexion et pourvue de quatre petites dents.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 15. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
16. Le même, vu sur la bouche, au trait.

Localité. — J'ai recueilli abondamment cette nérite dans le turonien de Tournay et de Montignies-sur-Roc.

N° 57. Nerita cestophora de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 17.)

N. *Testâ ovali, conoideâ, posticè subacuminatâ, spirâ angulo* 107°; *anfractibus convexis, ultimo maximo, angulato, supernè plicato, plicis transversis, obliquis, lamellosis, erectis, denticulatis et concentricè triplicato, plicis minoribus; infrà carinam, medio unicostato, costâ latâ rotundatâ, crispatâ; et anticè seriatim tuberculatâ et torulosâ; apice obtuso, levi; aperturâ semiorbiculari; columellâ rectâ, dentatâ; labro acuto.*

Coquille conique, un peu acuminée en arrière, légèrement élargie en avant; *spire* composée d'un angle de 107° et formée de trois tours spiraux convexes, dont les ornements sont très-variés; les deux premiers sont lisses, tandis que le dernier, qui forme à lui seul presque toute la longueur, est anguleux; sa *surface* supérieure ou déprimée est ornée d'un gros bourrelet froncé, qui longe la suture, et de lamelles droites qui se dirigent obliquement vers la carène qui limite la dépression; ces lamelles sont denticulées et coupées par 3 ou 4 petites côtes concentriques peu saillantes; la partie inférieure ou

non déprimée de la surface est ornée, dans le milieu, d'un bourrelet plus marqué que le premier et froncé comme lui, par la continuation des plis transverses que nous venons de mentionner; en-dessous de ce dernier, on observe 4 à 6 rangées de tubercules disposés régulièrement en funicules; *sommet* lisse, à peine saillant, *bouche* semi-orbiculaire; *columelle* droite et dentée; *labre* tranchant.

Observations. — N'ayant pas d'exemplaire dont la bouche est bien dégagée, il m'est impossible d'en faire connaître tous les caractères; je crois, cependant me rappeler qu'ils diffèrent à peine de ceux de l'espèce précédente. Cette observation, que j'ai été à même de faire sur un exemplaire faisant partie d'une collection particulière du pays, m'a engagé pendant longtemps, malgré les différences apparentes, à considérer les deux espèces comme n'en formant qu'une; je crois encore que, par la suite, ce rapprochement sera possible.

Le *Natica nodoso-costata* Reuss, pl. 44, fig. 21, ne serait-il pas établi sur un exemplaire roulé ou oblitéré par l'âge de notre coquille?

Explication des figures. — Pl. III, fig. 17. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.

Localité. — Cette nérite se rencontre avec l'espèce précédente.

ATLANTIDÆ Rang.

Genre BELLEROPHON Montfort.

Coquille généralement globuleuse, rarement discoïde, toujours symétrique, avec ou sans ombilics; *bouche* presque toujours plus large que haute; *labre* muni à tout âge, dans sa partie médiane, d'une fissure élargie en avant; *surface* oblitérée se dessinant en carène imbriquée ou limitée latéralement par deux carènes ou côtes, couverte de plis arqués et transverses; rarement elle est marquée par une dépression simple; *retours de spire* recouverts d'une callosité qui cache les aspérités qui composent les ornements extérieurs de la coquille.

Observations. — Les savants sont peu d'accord sur la place que ce genre doit occuper dans la méthode; laissant de côté les systèmes trop absurdes pour qu'on s'en occupe, nous restons en présence de deux opinions qui méritent, au même titre, qu'on les discute.

MM. Deshayes, d'Orbigny, Cantraine, de Verneuil, etc., ont placé ce genre dans la famille des *Atlantides;* M. de Koninck, dans celle des *Fissurellides,* à côté des émarginules; ce dernier rapprochement a quelque chose de si séduisant au premier aperçu, qu'il m'a paru destiné à rallier beaucoup de paléontologues; pendant longtemps, j'ai partagé l'opinion du savant professeur, non que les considérations sur lesquelles elle s'appuyait me parussent concluantes, mais parce qu'il me semblait peu conforme à la marche habituelle de la nature qu'un genre, éteint depuis une si longue suite de siècles, fût représenté dans les mers actuelles par une famille assez nombreuse.

M. de Koninck, pour faire prévaloir son opinion, a beaucoup insisté sur la callosité qui revêt les retours de spire; mais je pense que ce caractère ne peut être invoqué par les partisans d'une opinion, plutôt que par ceux de l'autre, attendu que si, les coquilles des genres *Atlanta* Lesueur et *Helicophlegma* d'Orb. n'en sont pas pourvues, on ne l'a pas plus observée sur celles des genres *Fissurella* et *Emarginula* [1]; il en est de même des conséquences que ce savant a voulu tirer de la plus grande épaisseur du test des *Bellerophon;* elles me paraissent aussi peu fondées que l'assertion d'un auteur qui, il y a 20 ans, écrivait, du plus grand sérieux, que bien certainement les ammonites, vu le poids de leur coquille, ne pouvaient quitter le fonds des mers et que, dès lors, on les rencontrerait un jour, par l'effet d'un heureux hasard; n'est-il pas probable que cette épaisseur a dû être en rapport avec la puissance de locomotion dont l'animal disposait? Ainsi une ventouse plus développée a pu contre-balancer le surcroît de poids résultant de la plus grande épaisseur du test; ensuite il existe bien des espèces de ce genre dont le test n'est pas plus épais que celui des atlantides.

Si l'on compare ensuite la coquille des atlantides avec celle des *Bellerophon,* l'on reste frappé de l'analogie qui existe entre les deux types, et l'on se sent entraîné vers l'opinion de ceux qui classent les *Bellerophon* dans la famille des atlantides, comme la plus probable; c'est celle que j'adopterai pour cette publication [2].

[1] Les *Bellerophon* à test très-mince que nous décrirons, sont à peu près dépourvus de cette callosité.

[2] En principe, chaque coquille devant satisfaire aux conditions d'existence de l'animal qui l'habite, la question controversée se réduit à celle-ci: par leur structure, les coquilles de ce genre sont-elles plutôt

Ce genre appartient à la nature éteinte; il est propre aux étages paléozoïques; c'est dans le 3me que ses espèces sont les plus nombreuses et atteignent les plus fortes proportions.

Une seule espèce, le *B. nautilinus* Munst. a été signalée dans le 4e étage, à St-Cassian; mais cette coquille est dépourvue du principal caractère du genre: elle manque de surface oblitérée et de fissure; l'*Ammonites? rimosus* du même auteur, pl. 15, fig. 31, se rapproche davantage du genre.

N° 58. Bellerophon tuberculatus d'Orbigny.

Bellerophon tuberculatus d'Orb. *et* Ferrussac, *Monog. des céphal. acétabul.*, pl. 8, fig. 7-10.
— nodulosus Goldf., *Mus.*
— tuberculatus de Vern. and d'Arch., *Mem. on the fos.*, etc., pl. 353, pl. 28, fig. 9.

B. *Testâ globulosâ, perforatâ, tuberculis obsitâ; fissurâ mediocri; carinâ prominulâ, plicis transversis, crassis, arcuatâ; imbricatâ; auriculis minutis; aperturâ transversâ; umbilicis angustis.*

Coquille globuleuse, perforée; sa *surface* est couverte de tubercules plus ou moins confluents à leur base; *fissure* petite; *surface oblitérée*, limitée latéralement par deux côtes peu saillantes et marquée en travers de gros plis arqués; *bouche* beaucoup plus large que haute; *oreillettes* peu développées; *ombilics* étroits.

Observations. — MM. de Verneuil et d'Archiac, en décrivant cette coquille, ne font pas mention de ses ombilics, qui sont cependant très-perceptibles à tout âge; les tubercules et les plis de la surface oblitérée s'affaiblissent et même disparaissent avec l'âge sénile.

Localité. — J'ai recueilli le *B. tuberculatus* dans le dévonien de Visé et dans l'argile du même âge des environs de Pafrath.

N° 59. Bellerophon hiulcus Sowerby, 1847.

(*Pl. III, fig.* 18, 19.)

J'ai fait figurer un exemplaire de Bellérophe que je rapporte, non sans

propres à flotter à la surface des eaux qu'à abriter un animal rampant au fond des mers? La réponse ne peut être douteuse, ce me semble, car tous les principes statiques qui règlent la stabilité des corps sont merveilleusement observés dans leur construction.

éprouver quelque incertitude sur ma détermination, au *B. hiulcus* Sow., par la présence d'ornements accidentels et par le manque de symétrie; il offre à la science un cas morbide intéressant; il est bien adulte et n'a subi aucune dépression, ni compression.

Le côté gauche, à partir de l'oreillette, est marquée de trois larges côtes arquées, séparées par un sillon; une profonde dépression allant, ainsi que les côtes, en s'élargissant de bas en haut, occupe toute la surface libre jusqu'à la carène; cette dépression est partagée en deux parties inégales et un peu étagées par une fine côte parallèle aux précédentes; la carène ne me paraît pas sensiblement différer de celle des individus non valétitudinaires; sur le côté droit près de l'oreillette, on observe deux côtes identiques aux côtes analogues de l'autre face, mais les deux autres manquent, ainsi que la dépression; on découvre, non sans peine, de fines stries correspondant aux sillons opposés; tous ces accidents s'atténuent insensiblement avant d'atteindre le labre.

Observations. — J'ai vu se reproduire ce manque de symétrie sur plusieurs exemplaires et toujours de façon différente.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 18. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
19. Le même, vu sur le dos.

Localité. — L'exemplaire figuré a été recueilli par moi dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 60. Bellerophon phalena de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 20-22.)

B. *Testâ papyraceâ, valdè convexâ, lateribus compressis; auriculis productis, explanatis et infernè rectè delineatis, costulis longitudinalibus et transversis decussatâ; carinâ vix prominulâ, imbricatâ; umbilicis perspectivis; aperturâ valdè transversâ.*

Coquille fort mince, formée de chaque côté de la carène de deux plans, dont l'un, vertical, comprend l'ombilic et l'autre, convexe, fait un angle obtus avec le premier; par suite de cette disposition, le dos paraît latéralement comprimé; sa *surface* est ornée en travers de fines côtes arquées qui représentent assez exactement des accolades dont la pointe repose sur le milieu de la

surface oblitérée, et les extrémités s'appuient sur le pourtour de l'ombilic; ces côtes sont coupées en long par d'autres de même grosseur et équidistantes; en sorte qu'elle paraît couverte d'un réseau dont les mailles sont ornées aux quatre angles d'un petit tubercule à peine visible à l'œil nu (les jeunes exemplaires paraissent couverts d'une fine granulation); *surface oblitérée* à peine saillante et imbriquée; *ombilics* montrant tous les tours spiraux; *bouche* beaucoup plus large que haute; *callosité* gibbeuse; *oreillettes* fort grandes, étalées et se développant en ligne droite à leur limite inférieure.

Observations. — Le test de cette coquille est, pour l'épaisseur, comparable à celui des argonautes; l'on n'a donc que peu de chances de la rencontrer parfaitement intacte; je pense que les ornements s'oblitèrent dans l'âge sénile; car les oreillettes, et même toute la surface comprise entre les ombilics et le labre, sont frustes dans l'exemplaire figuré.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 21. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
20. Le même, vu sur la bouche.
22. Le même, vu sur l'ombilic.

Localité. — J'ai recueilli le *B. phalena* dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 61. Bellerophon papyraceus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 28.)

B. *Testâ papyraceâ, compressâ, lenticulari, clausâ, cœsìm carinatâ; carinâ lamelliformi, valdè exstante, transversìm tenui lamellosâ, lamellis sinuosis, stratis; auriculis productis, valdè utrinquè incumbentibus; aperturâ paululùm transversâ.*

Coquille fort mince, discoïde, non ombiliquée, munie d'une carène tranchante et en forme de lamelle assez saillante; sa *surface* est couverte de lamelles couchées et sinueuses; les oreillettes sont très-prolongées en avant et retombent fort bas de chaque côté; *bouche* un peu plus large que haute; je ne connais pas exactement la fissure.

Observations. — Le test de cette coquille est encore plus mince que celui de l'espèce précédente; aussi est-il fort rare d'en rencontrer des exemplaires

passablement conservés; je n'ai pas osé dégager complétement la bouche pour en étudier la callosité.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 28. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert le *B. papyraceus* dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 62. Bellerophon hyalinus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 26, 27.)

B. *Testâ hyalinâ, valdè convexâ, infernè subglobosâ, striis longitudinalibus et transversis decussatâ, loco carinæ, fasciolâ haud prominulâ in depressionem profundam latescente, instructâ; umbilicis perviis; aperturâ ex æquo, vel magis in altitudinem patente; auriculis magnis, subexplanatis; anfractuum reversionibus vix incrassatis; fissurâ semi-circulari.*

Coquille hyaline, fort convexe, presque sphérique en dessous, un peu déprimée en avant et au-dessus des ombilics; sa *surface* est ornée en long de fines stries parallèles à la surface oblitérée et coupée en travers par d'autres stries onduleuses, fort espacées; la *carène* est remplacée par une bande étroite, superficielle, qui change en dépression assez profonde à hauteur des ombilics, et va, en s'élargissant rapidement, jusqu'au labre; *ombilics* très-prononcés, laissant probablement voir tous les tours spiraux; *oreillettes* très-développées et un peu étalées; *bouche* aussi haute ou plus haute que large; *retours* de spire à peine épaissis; *fissure* semi-orbiculaire.

Observations. — Le test de cette coquille n'est pas plus épais que celui de l'*Atlanta Keraudrenii* d'Orb.; on conçoit dès lors que je n'aie pas osé courir la chance de compromettre, pour l'étude des ombilics, l'unique exemplaire, d'une conservation assez parfaite, que j'aie pu recueillir.

Ce bellérophe, ainsi que les deux précédents, établissent merveilleusement l'affinité du genre avec les atlantides; ne pourrait-on pas conclure *à priori*, que l'épaississement des retours de spire est en raison directe des aspérités, qu'il est destiné à recouvrir, pour garantir de toute lésion, soit le corps de l'animal, soit l'appareil de mouvement si délicat dont il est pourvu? et *à posteriori*, que la coquille des atlantides, lorsqu'elle est extérieurement ornée, est aussi pourvue d'un épaississement suffisant pour masquer les inégalités intérieures?

Explication des figures. — Pl. III, fig. 26. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
27. Le même, vu sur l'ombilic, au trait.

Localité. — Ce *Bellerophon* ne se rencontre que fort rarement dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 63. Bellerophon plicatus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 25.)

B. *Testâ crassâ, tumidâ, arcuatâ, lateribus compressiusculis, dorso convexo, declivi, transversìm plicatâ, plicis confertis, undosis, imbricatis; carinâ prominulâ, arcuatìm rugosâ; fissurâ magnâ; aperturâ transversâ, valdè callosâ; umbilicis clausis.*

Coquille épaisse, renflée, arquée, ayant les flancs légèrement comprimés et le dos un peu convexe, inclinant, de chaque côté de la carène, vers les flancs; sa *surface* est couverte en travers de plis très-prononcés, réguliers, serrés, ondoyants et imbriqués; *carène* étroite, bien exprimée sans être fort saillante, allant en s'élargissant très-lentement, de bas en haut et traversée par de petits plis arqués; *fissure* grande; *bouche* plus large que haute; *retours de spire* revêtus d'une forte callosité; *ombilics* fermés.

Observations. — Le *B. plicatus* diffère du *B. tenuifascia* Sow., *Conchyl. mineral., etc.*, pag. 484, pl. 470, fig. 3, 4, par sa forme bien moins globuleuse, par sa surface fortement imbriquée, et surtout par le manque absolu d'ombilics qui, d'après M. de Koninck, sont visibles à tout âge dans le *B. tenuifascia.*

Explication des figures. — Pl. III, fig. 25. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.

Localité. — Ce bellérophe accompagne les espèces précédentes.

N° 64. Bellerophon subdiscoides de Ryckholt, 1847.

(*Pl. III, fig.* 29-31.)

B. *Testâ modicè crassâ, discoïdeâ, lateribus convexo-compressis; juniore, striis undulatis transversìm ornatâ; seniore, ferè oblitteratâ; carinâ acutâ*

valdè exstante; aperturâ subtrigonâ, paululùm transversâ, auriculis utrinquè incumbentibus; fissurâ minutâ; umbilicis clausis.

Coquille peu épaisse, discoïde, déprimée dans son ensemble, ayant les flancs légèrement arrondis; sa *surface,* dans le jeune âge, est couverte de fines lignes d'accroissement qui s'oblitèrent dans l'âge sénile, au point qu'il n'en reste que quelques traces fugitives; *carène* tranchante, assez relevée; *bouche* presque triangulaire, un peu plus large que haute; *oreillettes* retombant jusqu'au tiers inférieur; *fissure* fort petite; *ombilics* fermés.

Observations. — Le *B. subdiscoïdes* diffère du *B. Hiulcus* Sow. par sa forme incomparablement moins globuleuse, etc.

Explications des figures. — Pl. III, fig. 30. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le dos.
29. Le même, vu sur la bouche.
31. Le même, vu sur l'ombilic.

Localité. — Ce *Bellerophon* se trouve avec les espèces précédentes; il est moins rare.

Observations. — L'on rencontre dans le calcaire dévonien à Chimay, le *B. Hupschii;* dans le schiste du même âge de Verviers, j'ai recueilli un moule de *Bellerophon* que je ne puis rapporter avec certitude à aucune espèce connue; le grès quartzeux, qui sert, dans le Hainaut, à la confection des pavés destinés aux chaussées de l'État, est pétri de moules de *Bellerophon*. dont la détermination est impossible.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Dévoniennes.

Bellerophon tuberculatus d'Orb.

Carbonifères.

Bellerophon hiulcus Sow. Var.

Bellerophon phalena de Ryckh.
— *papyraceus* de Ryckh.
— *hyalinus* de Ryckh.
— *plicatus* de Ryckh.
— *Subdiscoïdes* de Ryckh.

BRACHIOPODÆ d'Orbigny.

Genre ORBICULA Lamarck.

Orbicula et Discina Lamk.

Coquille de forme extrêmement variable, cependant généralement orbiculaire ou elliptique, très-inéquivalve; *valve inférieure* presque plane ou concave, percée, dans les espèces vivantes, d'une fente transversale et, dans les espèces fossiles que je connais, d'une ouverture circulaire destinée à livrer passage aux muscles d'attache; *valve supérieure* patelloïde, recouvrante, à sommet excentrique, toujours plus près du côté supérieur; *aire* triangulaire et sous-apiciale; *impressions* musculaires au nombre de quatre, dont deux latérales près du sommet et deux rapprochées du côté supérieur, et appuyées contre les limites de l'*area; impressions ciliaires* en forme de déchiquetures anguleuses ou arrondies, couvrant toute la surface interne des deux valves, fugitives dans certaines espèces, très-marquées, même saillantes, dans d'autres, existant dans toutes.

Observations. — J'ai sous les yeux plus de 150 exemplaires d'orbicules; c'est sur cet ensemble que j'ai établi ma diagnose.

L'apparition sur le globe des animaux de ce genre date des mers siluriennes; plus nombreux dans les mers dévoniennes, ils sont au *maximum* de développement spécifique dans les mers carbonifères; à partir de cette époque, ils diminuent spécifiquement en nombre de bas en haut jusqu'à l'époque actuelle, où l'on en connaît encore quelques espèces.

M. Phillips en cite une espèce dans le néocomien d'Angleterre, MM. Mantell, J. de C. Sowerby et d'Archiac en mentionnent chacun une autre dans les divers étages du terrain crétacé; le nom de *Lamellosa,* donné par M. d'Archiac, à une espèce sénonienne de Rouen, a déjà été appliqué à une espèce vivante; il serait, ce me semble, convenable de l'inscrire dans nos catalogues sous le nom de *Archiaciana,* afin d'éviter la confusion que pourrait engendrer le double emploi du même nom spécifique.

N° 65. ORBICULA [1] CANTRAINEANA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IV, fig.* 1, 2.)

O. *Testâ tenui, orbiculari, convexiusculâ, concentricè rugosâ, apice obtuso.*

Observations. — L'*Orbicula Cantraineana* ne présente rien de bien saillant dans ses caractères, ni dans son *facies;* il diffère de l'*Orb. subrugata* Münst., *Beit., etc.,* 3ᵉ part., pag. 80, pl. 14, fig. 20, par son sommet moins excentrique, moins pointu, par ses rides plus marquées, par sa taille, etc.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
2. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — M. le professeur Cantraine, à qui j'ai dédié cette orbicule, l'a rencontrée dans le dévonien du Luxembourg; cinq exemplaires sont fixés sur un *Orthoceras,* long de 12 centimètres.

N° 66. ORBICULA [1] CIMACENSIS de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IV, fig.* 3, 4.)

O. *Testâ orbiculari, conicâ, striis radiantibus et rugis quibusdam concentricis ornatâ; apice obtuso; areâ levi, ferè planâ, valvâ inferiore concavâ.*

Coquille orbiculaire, formant un cône oblique; sa *surface* est ornée de stries rayonnantes coupées par quelques rides presque concentriques; *sommet* émoussé; *area* lisse, presque plane; *valve inférieure* concave.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 3. Exemplaire grossi, vu en dessus.
4. Le même, vu de profil, au trait.

Localité. — J'ai recueilli cette orbicule dans le dévonien de Chimay; on la rencontre encore dans le terrain du même âge du Boulonais, d'où je l'ai reçue de M. Bouchard-Chantereau.

N° 67. ORBICULA [1] NITIDA Phillips.

(*Pl. IV, fig.* 5, 6.)

ORBICULA NITIDA Phill., *loco cit.*, pag. 221, pl. XI, fig. 12.

O. *Testâ tenui, nigrâ, nitidâ ovali, depressâ, conicâ, striis remotis radian-*

[1] Lisez *Orbiculoïdea.*

tibus et concentricis, confertis ornatâ; apice valdè excentrico, acuto, inflexo; valvâ inferiore planâ.

Coquille mince, noirâtre, brillante, presque orbiculaire, formant un cône déprimé et oblique; sa *surface* est ornée de stries très-fines qui rayonnent du sommet vers la circonférence, et sont coupées par d'autres stries également fines et très-rapprochées; *sommet* terminé en pointe, recourbé et placé aux $^2/_5$ de la largeur; *valve inférieure* presque plane.

Observations. — La fig. 12 de l'auteur anglais reproduit exactement la forme de notre coquille; il n'en est pas de même des figures 10, 11 et 13, qui représentent une espèce moins déprimée et dont le sommet est plus marginal; ces considérations m'ont décidé à ne pas les mentionner dans la synonymie.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 5. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
6. Le même au trait, vu de profil.

Localité. — On ne rencontre que rarement cette orbicule dans le calcaire carbonifère de Tournay; elle est toujours fixée sur d'autres fossiles; M. Phillips la cite dans le même calcaire de plusieurs localités d'Angleterre.

N° 68. Orbicula [1] hieroglyphica de Ryckholt, 1847.

(Pl. IV, fig. 12, 20.)

O. *Testâ tenui, nigrescente, subnitidâ, suborbiculari vel subovali, conico-depressâ, variè insculptâ; apice excentrico, obtuso vel acuto; valvâ inferiore subplanâ; nucleo granoso.*

Coquille mince, noirâtre, un peu brillante, à contour irrégulier, presque orbiculaire ou elliptique, formant un cône peu élevé; sa *surface* est couverte de tubercules granulés, disposés plus ou moins régulièrement en séries concentriques, engendrant par leur confluence des ornements très-variés; parfois ils persistent; d'autres fois ils se réunissent à un ou plusieurs tubercules latéraux ou supérieurs; *sommet* terminé en pointe lorsqu'il est libre, émoussé, lorsqu'il est caché par les ornements et placé au tiers de la largeur entière; *bords* se pliant exactement aux formes du corps sur lequel l'animal s'est fixé;

[1] Lisez *Orbiculoïdea.*

valve inférieure presque plane; *aire* bien marquée, mais mal limitée; *surface* du moule granulé.

Observations. — Sans égard pour la forme, j'ai réuni sous le même nom spécifique des coquilles assez dissemblables au premier aperçu, mais se confondant toutes, par le caractère commun d'avoir des tubercules couverts d'une fine granulation seulement perceptible à la loupe.

Le test, abstraction faite des ornements dont le relief est assez marqué, est fort mince.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 12. Exemplaire grossi, vu en dessus.
13. Le même, de grandeur naturelle, au trait, vu de profil.
14. Autre exemplaire grossi, vu en dessus.
15. Le même de grandeur naturelle, vu de profil.
16. Moule grossi, vu en dessus.
17. Le même de grandeur naturelle, vu de profil.
18. Traits indiquant la longueur et la largeur du même.
19. Autre exemplaire, vu en dessus.
20. Le même, de grandeur naturelle, vu de profil, au trait.

Localité. — J'ai recueilli cette belle orbicule dans l'argile carbonifère de Tournay, où elle est peu commune; il est rare d'en rencontrer deux exemplaires ayant à peu près les mêmes formes.

N° 69. ORBICULA[1] PSAMMOPHORA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IV, fig.* 7, 11.)

O. *Testâ tenuissimâ, subsemicirculari, convexâ, granosâ, granulis minimis, acutis, concentricè subplicatâ; apice acuto, inflexo; areâ concavâ; valvâ superiore intùs millepertusâ et rugosâ; valvâ inferiore planâ; nucleo valdè granoso.*

Coquille très-mince, un peu convexe, presque semi-orbiculaire; *côté* supérieur légèrement arqué, les autres arrondis; sa *surface* est entièrement couverte de fins grains un peu allongés et marquée de quelques lignes d'accroissement peu prononcées; *sommet* terminé en pointe recourbée et placé à peu près au cinquième de la largeur entière; *area* un peu évidé et parfaitement limité; *valve supérieure* marquée à l'intérieur de quelques plis for-

[1] Lisez *Orbicella*.

tement exprimés et de milliers de petits enfoncements correspondants aux grains extérieurs; *valve inférieure* plane; *impressions musculaires* grandes et orbiculaires; *impressions ciliaires* courtes et arrondies; la granulation est plus forte sur le moule que sur le test même.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 7. Exemplaire grossi, vu en dessus.
8. Le même, de grandeur naturelle, vu de profil.
9. Trait indiquant la longueur du même.
10. Valve supérieure, grossie, vue en dedans.
11. Moule grossi, reproduisant les impressions viscérales.

Localité. — J'ai découvert cette orbicule dans le calcaire carbonifère compacte à Tournay.

N° 70. Orbicula [1] Davreuxiana de Koninck.

(*Pl. IV, fig.* 27-29.)

Observation. — Je ne mentionne cette orbicule que pour en faire connaître les impressions ciliaires anguleuses et en rectifier le profil, établi probablement sur des exemplaires déformés.

C'est par erreur que le dessinateur lui a donné la couleur ocracée de la roche dans laquelle je l'ai recueillie; elle est toujours noire et brillante, elliptique ou orbiculaire; j'ai pu, à différentes reprises, observer un instant les muscles d'attache, et je ne crois pas me tromper en affirmant qu'ils étaient au nombre de trois, ou que le muscle unique se trifurquait à la sortie de l'ouverture; lorsqu'on a le bonheur de rencontrer cette coquille, on peut espérer en recueillir bon nombre d'exemplaires; j'ai vu des blocs de calcaire et de phtanite qui en étaient entièrement pétris.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 27. Exemplaire grossi, vu en dessus.
28. Valve inférieure, de grandeur naturelle.
29. Valve supérieure, de grandeur naturelle, vue de profil, au trait.

Localité. — J'ai recueilli cette orbicule dans le phtanite, à Tournay, où elle ne varie pas, tandis que, dans le calcaire même, elle offre beaucoup de variétés sous le rapport de la forme et de la convexité; je considère ces dernières néanmoins comme appartenant à une même espèce, parce qu'elles se trouvent toujours ensemble.

[1] Lisez *Orbiculoïdea.*

N° 71. ORBICULA [1] MESOCOELA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IV, fig.* 25, 26.)

O. *Testâ tenui, ovali, valdè inflatâ, ferè hemisphœricâ, transversìm depressâ, canaliculatâ, plicisquè subconcentricis, undosis notatâ; apice acuto, lateribus declivè explanatis.*

Coquille mince, plus longue que large, fort renflée, presque hémisphérique, munie d'une dépression qui part du tiers supérieur du sommet pour aboutir au côté palléal; sa *surface* est marquée de quelques gros plis à peu près concentriques, qui s'arquent en passant sur la dépression; le *sommet,* terminé en pointe, est placé au tiers de la largeur; les *côtés* s'étalent en pente douce; *area* limité de chaque côté par un renflement du test.

Observations. — La forme globuleuse de cette orbicule et la dépression transversale sont les principaux caractères qui la distinguent de ses congénères de l'époque carbonifère.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 25. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
26. Le même, vu de profil, au trait.

Localité. — Cette orbicule se rencontre fréquemment dans l'argile carbonifère, à Tournay; elle est fort constante dans sa forme.

N° 72. ORBICULA [1] GIBBOSA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IV, fig.* 21-24.)

O. *Testâ transversìm ovali, valdè convexâ, gibbosâ; latere cardinali angustato, latere palleali dilatato, utroquè rotundato; lateribus buccali et anali ferè parallelis, rugis crassis concentricè obsitâ; apice obtuso; areâ magnâ.*

Coquille mince, plus large que longue, fort renflée, bossue; les *côtés cardinal* et *palléal* sont arrondis; le premier est, en outre, un peu rétréci, tandis que le second est un peu élargi; les *côtés buccal* et *anal* sont presque droits et parallèles; sa *surface* est couverte de gros plis très-saillants; *sommet* émoussé, placé aux $^2/_5$ de la largeur entière dans les exemplaires adultes, et moins excentrique dans les jeunes; *area* bien limité et fort marqué.

[1] Lisez *Orbiculoïdea.*

Observations. — Le contour de cette coquille varie considérablement d'après l'âge; j'ai fait figurer un jeune exemplaire qui est presque orbiculaire; les deux figures reproduisent les formes extrêmes; on la reconnaîtra toujours à son aspect gibbeux et à ses gros plis

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 21. Exemplaire grossi, vu en dessus.
22. Le même, de grandeur naturelle, vu de profil.
23. Autre exemplaire grossi, vu en dessus.
24. Le même, de grandeur naturelle, vu de profil, au trait.

Localité. — Les exemplaires figurés ont été recueillis par moi dans l'argile carbonifère, à Tournay, où l'espèce est fort peu commune.

N° 73. ORBICULA [1] OBTUSA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. V, fig.* 1, 2.)

O. *Testâ nigrâ, suborbiculari, valdè inflatâ, latere cardinali ferè recto, cæteris rotundatis, granulis minimis obsitâ, rugisque crassis, irregularibus concentricè notatâ; apice marginali, vix prominulo; regione apiciali rotundatâ; areâ concavâ.*

Coquille noirâtre, un peu plus longue que large, fort renflée; *côté cardinal* presque droit, les autres arrondis; sa *surface* est couverte d'une fine granulation et marquée en long de gros plis irréguliers; *sommet* à peine distinct et placé au-dessus du côté cardinal; *région apiciale* arrondie, presque globuleuse; *area* bien limité et un peu évidé; *impressions musculaires* grandes, elliptiques et rétrécies à l'une des extrémités.

Observations. — De toutes les orbicules que j'ai pu observer, l'*Orbicula obtusa* est celle dont le sommet est le plus marginal; on le reconnaîtra encore à sa région apiciale globuleuse.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 1. Exemplaire grossi, vu en dessus.
2. Le même, de grandeur naturelle, vu de profil, au trait.

Localité. — J'ai découvert cette singulière orbicule dans l'argile carbonifère à Tournay.

[1] Lisez *Orbiculoïdea.*

N° 74. ORBICULA [1] TORTUOSA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. V, fig.* 3, 4.)

O. *Testâ crassâ, sinuosâ, inflatâ; granulosâ, plicis torulosis, undulatis, concentricè ornatâ; apice ferè marginali, acuto, inflexo; areâ concavâ, circùm marginatâ.*

Coquille épaisse, sinueuse, ayant la région anale plus renflée que la buccale, qui est un peu excavée; sa *surface* est couverte d'une fine granulation, perceptible seulement à la loupe, et marquée en long de gros plis onduleux et en forme de bourrelets; *sommet* terminé en pointe, recourbé vers le côté buccal, et très-rapproché du côté cardinal, qui est fort court; *area* un peu évidé et limité par trois bourrelets.

Observations. — Abstraction faite du contour tortueux, cette coquille diffère des espèces connues par l'épaisseur assez remarquable de son test, par son sommet presque marginal et par la circonscription de l'*area.*

Explication des figures. — Pl. V, fig. 3. Exemplaire grossi, vu en dessus.
4. Le même, grandeur naturelle, vu de profil, au trait.

Localité. — J'ai rencontré l'*Orbicula tortuosa* dans l'argile carbonifère, à Tournay.

N° 75. ORBICULA [1] DUMONTIANA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. V, fig.* 5, 6.)

O. *Testâ tenui, conicâ, rugis crassis concentricè obtectâ; apice acuto, valdè reflexo; areâ sub apice levi, excavatâ, deindè rugosâ et convexâ.*

Coquille mince, conique, couverte de gros plis peu réguliers, en forme de bourrelets et concentriques, entre lesquels s'interposent d'autres plis moins marqués; *sommet* peu excentrique, terminé en pointe infléchie; *area* mal limité, évidé et lisse en dessous du sommet sur la moitié de la hauteur, plissé et convexe sur l'autre moitié.

Observations. — La forme régulièrement conique et le *facies* de l'*area* de

[1] Lisez *Orbiculoïdea.*

cette coquille, ne me permettent pas de la soumettre à une comparaison un peu juste.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 5. Exemplaire de grandeur naturelle, vu en dessus.
6. Le même, au trait, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert l'*Orbicula Dumontiana* dans le calcaire carbonifère à Visé.

Observations. — J'ai fait figurer, pl. V, fig. 7-10, deux moules d'orbicules que je ne saurais rapporter avec certitude à aucune des espèces déjà décrites, afin d'attirer sur eux l'attention des géologues; l'un (fig. 7, 8) représente une orbicule dont tous les ornements sont en relief, ainsi que les impressions musculaires; l'autre (fig. 9, 10) en reproduit une fort remarquable par un cordon de tubercules qui longe le côté cardinal.

Dans le turonien de Tournay, j'ai recueilli une belle orbicule que j'ai en vain cherchée dans ma collection, au moment où je voulais la décrire.

Afin de rendre les impressions ciliaires plus perceptibles dans les figures que j'en ai données, j'ai cru devoir les grossir fortement; à quelques rares exceptions près, il faut le concours de la loupe et du soleil pour les observer.

ESPÈCES DÉCRITES.

Dévoniennes.

Orbicula Cantraineana de Ryckh.
— *Cimacensis* de Ryckh.

Carbonifères.

Orbicula nitida Phill.
— *hieroglyphica* de Ryckh.
Orbicula psammophora de Ryckh.
— *Davreuxiana* de Kon.
— *mesocœla* de Ryckh.
— *gibbosa* de Ryckh.
— *tortuosa* de Ryckh.
— *obtusa* de Ryckh.
— *Dumontiana* de Ryckh.

GENRE CARDINIA Agassiz.

Mya Martin; unio Sow.; *Tellinites* Schlot.; *Thalassites?; unionites* Wiss.; *Cardinia* Agas.; *Sinemuria* Crist.

Coquille très-variable dans sa forme et dans l'épaisseur de son test, équivalve, close, rarement bâillante; *impression paléale* entière; *impressions*

musculaires au nombre de deux, l'une anale ovale ou elliptique, l'autre buccale suborbiculaire, un peu échancrée du côté des crochets; *ligament* interne et externe; *charnière* composée d'une dent cardinale, d'une fossette et de deux dents latérales, dont l'une anale sur la valve gauche, l'autre buccale sur la valve droite.

Observations. — Les *Cardinia* se montrent pour la première fois dans le 3e étage paléozoïque avec le schiste houiller, se maintiennent, dans les 4e et 5e étages, pour s'éteindre dans les mers liasiques. J'ignore si le nom de *Thalassites,* en usage en Allemagne pour désigner les coquilles de ce genre, est antérieur à celui de *Cardinia;* dans le doute, j'ai donné la préférence au dernier.

N° 76. CARDINIA UTRATA Goldfuss.

UNIO UTRATUS Goldf., *Petrif. Germ.*, div. 4e, p. 180, pl. 131, fig. 16.
CARDINIA UTRATA de Kon., *Descript. des animaux foss.*, p. 75, pl. 11, fig. 3.

Nous donnons les dimensions exactes prises sur un exemplaire de cette coquille parfaitement conservé.

Dimensions. — *Longueur* 51 *mill., par rapport à la longueur, largeur* $\frac{47}{100}$; *épaisseur* $\frac{40}{100}$; *longueur du côté anal* 42 $^1/_2$; *angle apicial* 133°.

Localité. — M. de Scherpenzeel a découvert cette cardinie dans le schiste houiller de la province de Liége, et M. l'ingénieur Toilliez dans celui du couchant de Mons; M. Goldfuss l'a recueillie en Westphalie.

N° 77. CARDINIA HULLOSIANA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VI, fig.* 18, 19.)

C. *Testâ subsolidâ, subtrigonâ, convexâ, latere buccali brevi, rotundato; latere anali elongato, subangulato, paulatìm angustato, anticè obtuso; longitudinaliter sublamellosâ, lamellis brevibus, erectis, remotis, striisque interpositis; umbonibus recurvis.*

Dimensions.—*Longueur* 24 $^1/_2$ *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{62}{100}$; *épaisseur* $\frac{25}{100}$; *longueur du côté anal* 20; *angle apicial* 110°.

Coquille médiocrement épaisse et renflée, un peu triangulaire ; *côté buccal*

court et arrondi; *côté anal* marqué d'une dépression cardinale peu exprimée, allongée et allant en se rétrécissant insensiblement jusqu'à l'extrémité, qui est émoussée; *côté* cardinal arqué; *côté paléal* légèrement sinueux; sa *surface* est ornée en long de lamelles courtes, dressées et assez espacées; l'intervalle compris entre les lamelles est couvert de fines stries, lorsque le test est intact; *crochets* recourbés.

Observations. — Le *Cardinia Hullosiana* diffère du *Cardinia Tellinaria* Goldf., par une longueur moindre et une plus grande largeur, etc. Les mêmes caractères ne permettent pas de le confondre avec le *Cardinia ovalis* Mart.: son épaisseur est aussi moindre que celle des deux espèces auxquelles nous venons de le comparer.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 18. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
19. Le même au trait, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli ce *Cardinia* dans le terrain houiller de la province de Liége; il y est peu commum.

N° 78. CARDINIA NUCULARIS de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VI, fig.* 20, 21.)

C. *Testâ tenui, subovali, regione palleali compressâ, alibi passìm convexâ; latere buccali brevi, rotundato, propè apicem emarginato; latere anali subangulato, elongato, anticè rotundato; latere cardinali arcuato; latere palleali ferè recto; longitudinaliter rugosâ; umbonibus recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 13 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{60}{100}$: *épaisseur* $\frac{40}{100}$; *longueur du côté anal* 11 $^1/_2$ *mill.; angle apicial* 105°.

Coquille mince, comprimée sur la région cardinale, convexe partout ailleurs; *côté buccal* court, arrondi et faiblement échancré près des crochets: *côté anal* marqué d'une dépression mal limitée, à peine anguleux, allongé et arrondi en avant; *côté cardinal* arqué; *côté paléal* presque droit; sa *surface* renseigne en long des plis d'accroissement, dont un, longeant de près le labre, est fortement exprimé; *crochets* recourbés.

Observations. — Si je n'avais été mis à même d'observer la charnière de

cette coquille, j'aurais été tenté d'en faire une nucule; sa surface est couverte de fins grains irrégulièrement semés; je n'en ai pas fait mention dans la diagnose, parce que je crois que leur présence est accidentelle; je ne pense pas qu'on puisse la confondre avec aucune des espèces connues.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 20. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
21. Le même au trait, vu sur le ligament.

Localité. — On ne rencontre que très-rarement cette coquille dans le schiste houiller de la province de Liége.

N° 79. CARDINIA COLLICULUS de Ryckholt.

(Pl. VI, fig. 1, 2, 3.)

C. *Testâ tenui, elongato-ovali, gracili, utrinquè angustatâ, valdè inæquilaterâ, convexâ, levi; latere buccali brevi, obtuso; latere anali elongato, subacuto; latere cardinali recto, obliquo; umbonibus exiguis.*

Dimensions. — *Longueur* 13 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{55}{100}$; *épaisseur* $\frac{30}{100}$; *côté anal* 9 *mill.; angle apicial* 147°.

Coquille mince, allongée, un peu elliptique, rétrécie aux deux extrémités, élargie un peu en avant des crochets, médiocrement renflée, très-inéquilatérale; sa *surface,* presque lisse, ne renseigne que quelques lignes d'accroissement; *côté buccal* court et obtus; *côté anal* allongé et se terminant en pointe émoussée; *côté cardinal* droit et oblique; *côté paléal* faiblement arrondi; *crochets* fort petits.

Observations.—La forme allongée et grêle de cette cardinie, ainsi que sa surface lisse, la feront toujours reconnaître de ses congénères décrits jusqu'à ce jour.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 1. Exemplaire grossi, vu de profil.
2. Le même, vu sur le ligament.
3. Le même, de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — Le *Cardinia colliculus* a été découvert, ainsi que l'espèce suivante, dans le schiste houiller du couchant de Mons, par M. Désiré Toilliez, aspirant des mines.

N° 80 CARDINIA TOILLIEZIANA de Ryckholt.

(*Pl. IV, fig.* 4, 5.)

C. *Testâ ovato-abbreviatâ, convexâ, utrinquè obtusâ, inæquilaterâ, concentricè rugosâ; latere buccali brevi; latere anali subangulato; latere cardinali recto; latere palleali vix rotundato.*

Dimensions. — *Longueur* 15 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{65}{100}$; *épaisseur* $\frac{40}{100}$; *longueur du côté anal* 9 $^1/_2$ *mill.; angle apicial* 119°.

Coquille courte, un peu elliptique, médiocrement renflée, obtuse aux deux extrémités, inéquilatérale; sa *surface* est couverte de plis concentriques très-prononcés; *côté buccal* court; *côté anal* marqué d'une dépression anguleuse assez mal exprimée; *côté cardinal* droit; *côté paléal* faiblement arrondi.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 4. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
5. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *Cardinia Toilliezian*a a été rencontré dans le schiste houiller du couchant de Mons.

N° 81. CARDINIA HIANS de Ryckholt.

(*Pl. VI, fig.* 6, 7.)

C. *Testâ tenui, oblongâ, lateribus rotundatis, valdè inæquilaterâ, inflatâ, concentricè rugosâ; latere buccali brevi, angustato; latere anali elongato, medio dilatato; anticè obliquè rotundato, hiante; regione cardiniali subcompressâ.*

Dimensions. — *Longueur* 18 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{38}{100}$; *épaisseur* $\frac{35}{100}$; *longueur du côté anal* 15 *mill.; angle apicial* 151°.

Coquille mince, incomplétement elliptique, ayant ses côtés faiblement arrondis, très-inéquilatérale, renflée; sa *surface* est marquée en long de plis irréguliers et d'inégale épaisseur; *côté buccal* court et rétréci; *côté anal* allongé, atteignant sa plus grande largeur un peu au-dessus des crochets, tronqué obliquement et bâillant à son extrémité; *région du ligament* un peu comprimée.

Observations. — Le *Cardinia hians* diffère des espèces connues du même genre par le bâillement anal. Ce caractère, joint à la troncature antérieure, le fera aisément reconnaître.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 6. Exemplaire de grandeur naturelle, vu sur le ligament.
7. Le même, vu de profil.

Localité. — Cette cardinie a été recueillie par moi aux environs de Visé, dans le schiste houiller.

N° 82. Cardinia uncinata de Ryckholt.

(*Pl. VI, fig.* 8, 9.)

C. *Testâ tenui, elongato-ovali, utrinquè angustatâ, medio obliquè inflatâ, valdè inæquilaterâ, concentricè rugosiusculâ; latere buccali brevissimo.*

Dimensions.—*Longueur* 22 *mill.; par rapport à la longueur; largeur* $\frac{22\frac{1}{2}}{100}$; *épaisseur* $\frac{23}{100}$; *longueur du côté anal* 9 $^1/_4$ *mill.; angle apicial* 145°.

Coquille peu épaisse, allongée, presque elliptique, rétrécie aux deux extrémités, atteignant sa plus grande largeur vers le milieu de la longueur, pourvue d'un renflement qui se dirige obliquement du sommet vers l'extrémité anale; sa *surface* n'accuse que quelques lignes d'accroissement peu régulières; *côté buccal* très-court; *crochets* petits.

Observations. — Je ne connais aucune coquille du genre de celles dont nous nous occupons qui ne diffère essentiellement de celle-ci, par la position de ses crochets, par la forme du côté cardinal et par son peu d'épaisseur.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 8. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
9. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Cette cardinie a été découverte dans le schiste houiller du couchant de Mons, par M. D. Toilliez, que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de citer dans le cours de ce travail.

N° 83. Cardinia angulata de Ryckholt.

(*Pl. IV, fig.* 10, 11.)

C. *Testâ rectâ, crassâ, oblongâ, inflatâ, utrinquè angustatâ et rotundatâ*,

inæquilaterâ, concentricè rugosâ; latere buccali brevi; latere anali elongato, anguloso.

Dimensions. — *Longueur 22 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{50}{100}$; *épaisseur* $\frac{45}{100}$; *longueur du côté anal* 6 $^{1}/_{2}$ *mill.; angle apicial* 140°.

Coquille droite, épaisse, un peu rétrécie et arrondie aux deux extrémités, renflée, inéquilatérale; sa *surface* est marquée en long de quelques rides espacées, engendrées par la réunion de deux lignes d'accroissement très-rapprochées; *côté buccal* court, obliquement coupé du côté cardinal; *côté anal* allongé, marqué d'une dépression anguleuse partant du sommet pour aboutir à l'extrémité anale.

Observations. — Le *Cardinia angulata* diffère du *cardinia Scherpenzeeliana* par ses proportions, par son côté cardinal non concave, par la forme du côté buccal; du *Cardinia tellinaria* Goldf., par sa dépression plus marquée, par son côté cardinal droit, etc.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 10. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
11. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli cette cardinie dans le schiste houiller des environs de Visé.

N° 84. Cardinia Scherpenzeeliana de Ryckholt.

(*Pl. VI, fig.* 12, 13.)

C. *Testâ tenui, oblongâ, utrinquè obtusâ, inflatâ, inæquilaterâ, concentricè plicato-rugosâ; latere buccali brevi, dilatato; latere anali elongato, valdè anguloso, angustato, anticè obliquè truncato; latere cardinali concavo.*

Dimensions. — *Longueur 27 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{65}{100}$; *épaisseur* $\frac{45}{100}$; *longueur du côté anal* 12 *mill.; angle apicial* 128°.

Coquille mince, plus longue que large, obtuse aux deux extrémités, renflée, inéquilatérale; sa *surface* est couverte de rides irrégulières et d'inégale épaisseur, entre lesquelles on observe de fines stries; *côté buccal* court et élargi; *côté anal* allongé, allant en se rétrécissant un peu et marqué d'une dépression anguleuse très-prononcée sur laquelle les rides longitudinales s'atté-

nuent; l'extrémité anale est coupée obliquement du *côté cardinal;* ce dernier est concave.

Observations. — En décrivant le *Cardinia angulata,* j'ai établi les caractères qui séparaient nettement les deux espèces; la forme du côté cardinal suffit à elle seule pour le faire distinguer du *Tellinaria* Goldf. et *Ovalis* Mart.; il diffère encore de ce dernier par sa dépression anale.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 12. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
13. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Cette belle cardinie a été découverte par M. le sous-ingénieur des mines Scherpenzeel, dans le terrain houiller de la province de Liége.

Cardinia ovalis Martin.

Mya ovalis Mart., *Petrific. Derbiens,* pl. 27, fig. 1, 2.

Cette cardinie a été décrite et figurée par M. le professeur de Koninck: nous nous bornons à en faire connaître les dimensions.

Dimensions. — *Longueur* 42 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{49}{100}$; *épaisseur* $\frac{43}{100}$; *longueur du côté anal* 33 *mill.; angle apicial* 149°.

Cardinia tellinaria Goldfuss.

Cette cardinie se trouvant dans le même cas que l'espèce précédente, nous en agissons de même à son égard.

Dimensions. — *Longueur* 28 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{42}{100}$: *épaisseur* $\frac{30}{100}$; *longueur du côté anal* 25 *mill.; angle apicial* 140°.

N° 85. Cardinia salebrosa de Ryckholt.

(Pl. VI, fig. 14, 15.)

C. *Testâ solidâ, abbreviatâ, subrhomboïdali, ventricosâ, gibbosâ, valdè inæquilaterâ; rugis crassis, irregularibus, sulco distinctis concentricè obsitâ; latere buccali brevissimo, obtuso; latere anali anticè obliquè truncato; latere ligamenti compresso.*

Dimensions. — *Longueur* 13 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{60}{100}$; *épaisseur* $\frac{60}{100}$; *longueur du côté anal* 11 *mill.; angle apicial* 105°.

Coquille épaisse, courte, incomplétement rhomboïde, ventrue, gibbeuse, très-inéquilatérale; sa *surface* est couverte de gros plis irréguliers, séparés par un sillon; ces plis s'affaiblissent après avoir traversé le renflement oblique qui part du sommet et aboutit à l'extrémité anale, qui est un peu tronquée vers le côté cardinal; *côté du ligament* comprimé; *côté palléal* arrondi; *côté buccal* très-court.

Observations. — Je ne connais aucune cardinie qui ait des rapports assez marqués avec celle-ci, pour qu'il soit nécessaire de mentionner les différences qui la distinguent.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 14. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
15. Le même, vu de profil.

Localité. — Le *Cardinia salebrosa* a été rencontré par moi dans le schiste houiller du bassin de Charleroi.

N° 86. Cardinia macilenta de Ryckholt.

(*Pl. VI, fig.* 16, 17.)

C. *Testâ tenui, oblongâ, gibbosâ, compressâ, inæquilaterâ, transversìm coarctatâ, levi; latere buccali brevi, angustato, obliquo; latere anali dilatato, anticè obtuso; latere palleali sinuoso.*

Dimensions. — *Longueur* 10 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{45}{100}$; *épaisseur* $\frac{45}{100}$; *longueur du côté anal* 8 *mill.*; *angle apicial* 125°.

Coquille mince, plus longue que large, rétrécie en arrière, élargie en avant, comprimée, gibbeuse, inéquilatérale et marquée, à partir des crochets, d'une faible dépression transverse; sa *surface,* presque lisse, renseigne quelques fines lignes d'accroissement, qui sont plus prononcées sur la région anale; *côté buccal* court; *extrémité anale* arrondie; *côté palléal* sinueux.

Observations. — La compression transversale et son peu d'épaisseur distinguent éminemment le *Cardinia macilenta* de ses congénères, avec lesquels il

a quelques rapports de forme ; ces caractères le feront toujours reconnaître.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 16. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
17. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai rencontré cette coquille dans le schiste houiller des environs de Visé.

N° 87. Cardinia copides de Ryckholt.

(Pl. VI, fig. 22, 23.)

Solen copides de Ryckholt, 1847.

C. *Testâ elongato-ovali, medio obliquè inflatâ, lateraliter paulatìm acclivi, sulcis profundis, sinuosis, inœquiremotis concentricè exaratâ; latere buccali brevi, obliquè rotundato; latere anali elongato, paululùm angustato et obtuso; lateribus cardinali et palleali ferè rectis.*

Dimensions. — *Longueur* 75 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{37}{100}$; *épaisseur* $\frac{20}{100}$; *longueur du côté anal* 59 *mill.*

Coquille allongée, un peu elliptique, renflée diagonalement, des crochets à l'extrémité anale et diminuant insensiblement d'épaisseur de chaque côté de ce renflement ; sa *surface* est marquée de sillons concentriques, profonds, inégalement espacés, un peu sinueux ; *côté buccal* court et obliquement arrondi ; *côté anal* allongé, légèrement rétréci et émoussé à son extrémité ; *côtés palléal* et *cardinal* presque droits.

Observations. — Le *Cardinia copides* se distingue du *C. concinna* Sow. *apud* Zieten, *die Verstein. Wurtemb.*, pl. 60, fig. 2, 3, par une longueur plus grande et une moindre largeur, par la place qu'occupent les crochets, etc.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 22. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
23. Le même, au trait, vu sur les crochets.

Localité. — Cette cardinie se rencontre fréquemment dans le lias inférieur du Luxembourg ; elle y est accompagnée de plusieurs autres espèces.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Schiste houiller.

Cardinia utrata Goldf.
— *Hulloziana* de Rychk.
— *nucularis* de Ryckh.
— *colliculus* de Ryckh.
— *Toillieziana* de Ryckh.
— *hians* de Ryckh.
— *uncinata* de Ryckh.
Cardinia angulata de Ryckh.
— *Scherpenzeeliana* de Ryckh.
— *ovalis* Mart.
— *Tellinaria* Goldf.
— *salebrosa* de Ryckh.
— *macilenta* de Ryckh.

Grès de Luxembourg.

Cardinia copides de Ryckh.

CLAVAGELLIDÆ d'Orbigny.

Genre CLAVAGELLA Lamarck.

Coquille, dont une valve est enchâssée et fixée à la paroi du long tube calcaire, et l'autre est libre en dedans de ce tube; *impressions musculaires* au nombre de deux, l'une anale, grande, presque transversale, irrégulièrement ovale; l'autre buccale, presque orbiculaire; *impressions palléales* étroites formant un angle aigu; *tube* très-long, rétréci du côté anal et élargi du côté buccal, où il est généralement terminé par quelques ouvertures tubifères.

Observations.—D'après nos connaissances actuelles, ces animaux se sont montrés pour la première fois dans les mers sénoniennes; cependant je connais deux espèces turoniennes, dont une de Visé et l'autre de Tournay; dans les mers tertiaires, leur développement spécifique est supérieur à celui qu'ils acquièrent dans les mers de nos jours.

N° 88. Clavagella coronata Deshayes.

Clavagella coronata Deshayes, *Descrip. des coquilles, etc.*, vol. 1, p. 8, pl. 3, fig. 9-10.
— — Sow., *Conchol. mineral*, p. 497, pl. 480, fig. 1, 2, 3.

C. *Valvâ externâ subovali, subæquilaterâ, convexâ, utrinquè rotundatâ, longitudinaliter rugosâ; latere buccali breviore obliquè angustato; latere*

anali dilatato, suturâ crassè limbatâ; latere palleali sinuoso; tubo anticè conico-attenuato, posticè coarctatô, circùm tubulis ornato.

Coquille, valve soudée un peu elliptique, presque équilatérale, renflée, arrondie aux deux extrémités; sa *surface* accuse quelques plis longitudinaux; *côté buccal* un peu plus court et allant en se rétrécissant; *coté anal* élargi en avant et limité par un bourrelet qui cache la soudure; *côté palléal* sinueux; *tube* conique, irrégulièrement plissé en travers, comprimé en arrière et pourvu de huit fortes tubulures; *disque* petit, divisé par un sillon placé à peu près dans le même plan vertical que le côté cardinal; *ouverture* circulaire.

Observations. — J'ai soigneusement comparé ma coquille avec toutes les espèces fossiles décrites, et je suis certain de ne pas m'être trompé en la rapportant à celle de M. Deshayes, quoiqu'il existe entre elles quelques différences, surtout dans la forme de la valve soudée; mais les différences sont moindres que celles que l'on observe sur divers exemplaires du *Clavagella aperta* Sow. vivant actuellement dans la Méditerranée; les deux valves ne sont pas identiques; la valve libre me paraît la plus longue.

Localité. — J'ai rencontré cette clavagelle dans le grès tertiaire du Brabant; elle y est à l'état de moule; elle a été recueillie aux environs de Paris, par M. Deshayes; en Angleterre, par M. Sowerby et à Bordeaux, par M. Grateloup.

N° 89. CLAVAGELLA TIBIALIS Lamarck.

FISTULANA TIBIALIS Lamk., *Annal. de Mus.*, t. XII, pl. 43, fig. 8, et t. VII, p. 428.
CLAVAGELLA TIBIALIS Lamk., *apud* Deshayes, *loco suprà memor.*, p. 11, pl. 11, 6-10.
— — Lamk., *apud* Blainville, *Manuel*, p. 575, pl. 18, fig. 1.

C. *Valvâ externâ oblongâ, convexiusculâ, inæquilaterâ, utrinquè rotundatâ longitudinaliter rugosâ; latere buccali breviore dilatato; latere anali angustato; latere palleali rotundato; tubo elliptico, posticè mutico.*

Dimensions. — *Longueur de la valve soudée* 28 *mill.*; *par rapport à la longueur, largeur* $\frac{65}{100}$; *côté anal* 11 *mill.*

Coquille, valve soudée, oblongue, peu convexe, inéquilatérale, arrondie

aux deux extrémités; sa *surface* est couverte en long de plis un peu irréguliers; *côté buccal* plus court et élargi; *côté anal* rétréci à son extrémité; *côté palléal* arrondi; *tube* comprimé, à section elliptique, dépourvu en arrière de tubulures.

Observations. — La valve libre de cette clavagelle est plus longue que la valve soudée.

Localité. — Le *Clavagella tibialis* se rencontre à l'état de moule dans le même terrain que l'espèce précédente.

Observations. — La conservation des exemplaires des deux clavagelles turoniennes que j'ai recueillis dans le pays, laissant quelque peu à désirer, je crois devoir en ajourner la description, qui ne pourrait être complète.

ESPÈCES DÉCRITES.

Étage parisien.

Clavagella coronata Deshayes. | *Clavagella tibialis* Lamarck.

PHOLADIDÆ d'Orbigny.

Genre TEREDO Linné.

Fistulana *Spec.* et Septaria Lamk.

Coquille composée de deux valves égales, dont l'ensemble est comprimé et circulaire; chacune d'elles est fortement échancrée en dessus et en dessous, et n'est que rudimentaire par rapport au développement de l'animal; elles ont en dedans un très-long cuilleron qui part de la cavité sous-apiciale; les tarets se forment un tube testacé souvent très-long, plus ou moins contourné, terminé en avant par des ouvertures courtes correspondant aux siphons; en arrière le tube n'est pas toujours fermé, la coquille en occupant toujours l'entrée; c'est chez les adultes seulement que cette partie est close par la continuité des parois du tube; les animaux sont pourvus de deux palettes oper-

culiformes (d'Orbigny); une seule impression musculaire faiblement distincte, l'autre probable, par analogie (Rang).

Observations. — Les animaux de ce genre paraissent s'être montrés pour la première fois dans les mers jurassiques; dès lors, ils croissent spécifiquement en nombre de bas en haut pour atteindre leur plus grand développement dans les mers actuelles. En Belgique, je connais une espèce sénonienne, *Teredo mosensis* de Ryckh., du plateau de St-Pierre (*mes exemplaires sont trop imparfaits pour pouvoir les décrire en ce moment*), et trois espèces tertiaires, dont l'une, *Teredo Burtini,* a été seulement mentionnée par l'auteur de la *Description des coquilles et polypiers des terrains tertiaires de la Belgique.*

Comme ces fossiles sont très-répandus dans le pays, rien n'est plus facile que d'en étudier une longue suite d'exemplaires; au premier aspect, on est tenté de croire que ces débris appartiennent à un grand nombre d'espèces distinctes; cependant, après un examen attentif, on revient de sa première impression, et elles peuvent, à mon avis, être réduites à trois :

La *première*, *Teredo Burtini* Deshayes, qui est la plus commune et en même temps celle dont les tubes sont le plus développés, se présente : 1° d'abord à l'état de moule; 2° pourvue de la couche interne du test; 3° munie de la couche externe du test; ce dernier reproduit assez exactement la structure intime du bois dans lequel l'animal s'est logé.

La *deuxième,* à l'état de moule, a le tube articulé comme une tige de crinoïde et est ornée d'anneaux transverses, lorsque le test en est conservé; elle a été figurée pl. 29 de l'*Oryctographie de Bruxelles,* par M. le docteur de Burtin; nous lui donnons le nom de *Divisa;* de ces deux espèces, je connais les palmules.

La *troisième,* figurée pl. 26 de l'ouvrage précité, devient pour nous le *Teredo frugicola*, parce que nous ne l'avons rencontrée que dans de gros fruits ligneux; elle est reconnaissable à ses tubes grêles; je n'en connais pas les palmules; elle reste donc douteuse; c'est celle qui se rapproche le plus du *Teredo navalis* Linn.

Les valves se trouvant renfermées dans l'épaisseur du bois pétrifié, il devient presque impossible de les en extraire; en outre, le développement individuel des tubes pour la même espèce me paraissant, jusqu'à un certain point, subordonné à l'étendue libre de l'habitat de l'animal, il ne nous reste en quelque sorte, pour établir les distinctions spécifiques, que les palmules que l'on a la chance de rencontrer en brisant un certain nombre d'exemplaires.

Je pense qu'un zoologue, en étudiant le mode si souvent bizarre d'agrégation de nos grandes espèces, y trouverait la solution de l'importante question de la reproduction chez les tarets.

Enfin, je crois aussi que les tarets, plus que tout autre mollusque, présentent à l'observateur attentif des cas intéressants de tératologie.

N° 90. Teredo Burtini Deshayes

(*Pl. V, fig.* 11, 12.)

T. *Tubo cylindraceo plùs minùsve tortuoso; palmulis, cucullis conicis, axe solido utrinquè exstante insertis, instructis.*

Dimensions. — *Longueur* 4 *à* 500 *mill.; diamètre* 18 *mill.*

Tube cylindrique plus ou moins tortueux; palmules formées de 10 à 12 petits cornets empilés, traversés par un axe solide et ayant deux faces, l'une plane triangulaire, équilatérale, l'autre convexe; *ouverture* du cornet limitée, d'une part, par une ligne droite; de l'autre par une ligne sinueuse, symétrique par rapport à l'axe; ce dernier, dans ses parties visibles, paraît uniformément cylindrique; sa cassure, près de chaque insertion, montre qu'il y subit un fort épaississement, qui paraît formé par enroulement, car, vu en dessus, il montre distinctement une ligne spirale.

L'*axe* dépasse l'empilement d'un côté de 3 mill.; mes exemplaires étant mutilés, j'ignore s'il en est de même du côté opposé.

Les palmules du *Teredo Burtini* diffèrent de celles décrites et figurées par M. le comte de Münster, *Beiträge zur Petrefacten Kunde,* 6e liv., p. 94, pl. 4, fig. 13 *a-c,* par une taille bien supérieure, par la sinuosité des bords de l'ouverture des cornets, etc.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 11. Palmule de grandeur naturelle, vue en face.
12. Coupe prise sur l'axe, à l'insertion, vue en-dessus.

Localité. — Ce taret se rencontre abondamment dans le grès tertiaire du Brabant.

N° 91. Teredo divisa de Ryckholt.

(*Pl. V, fig.* 13.)

T. *Tubo cylindraceo, plùs minùsve tortuoso, annulis obtusis, sulco distinctis,*

cincto; nucleo trochitiformi; palmulis angustis, ovatis, convexiusculis, utrinquè dentibus, validis, oppositis, instructis, axe solido.

Dimensions. — *Longueur du tube* 190 *à* 200 *mill.; diamètre* 8 *à* 10 *mill.*

Tube cylindrique plus ou moins tortueux, orné en travers d'anneaux émoussés, séparés par un sillon; les moules paraissent articulés comme des tiges d'encrine; *palmules* étroites, ovales, composées d'un axe solide, convexes sur les deux faces, munies de chaque côté de fortes dents émoussées et latéralement opposées; ces saillies forment deux à deux les extrémités supérieures d'une suite de cupules ou godets incomplets, superposés et allant en diminuant de largeur.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 13. Palmule de grandeur naturelle, vue en face.

Localité. — J'ai rencontré le *Teredo divisa* dans les mêmes localités que l'espèce précédente, à laquelle il est rarement associé dans la même pièce de bois.

Observations. — Les deux tarets que je viens de décrire creusent leurs galeries habituellement dans le sens des fibres du bois ou verticalement; cependant, lorsqu'ils rencontrent un obstacle, ils forment un coude pour reprendre ensuite leur première direction; le *Teredo Mosensis,* au contraire, paraît préférer miner dans le sens opposé ou horizontal; sa marche, lorsqu'il en est autrement, devient fort tortueuse et gênée, cette différence dans le mode de perforation tient, ce me semble, à l'essence du bois dans lequel chacun d'eux s'est abrité.

Genre PHOLAS Linné.

Xylophaga Turton; Jouannetia Desmoulins.

Coquille globuleuse ou allongée, équivalve, très-bâillante en avant et en arrière, pour le passage du pied et du tube. *Impression palléale* pourvue d'un profond sinus anal; *impressions musculaires,* au nombre de deux à chaque valve, l'une anale, placée au bord du côté du ligament, et l'autre aux crochets sur une lame particulière qui les recouvre; *ligament* nul ou rudimentaire, point de charnière articulée; les valves sont seulement en contact l'une contre l'autre: en dedans des valves est une forte dent en cuilleron.

qui part des cavités sous-apiciales; des pièces accessoires sur les charnières ou en avant (d'Orbigny).

Observations. — D'après nos connaissances actuelles, les animaux de ce genre apparaissent pour la première fois dans le forest-marble [1] du Calvados et ensuite dans le kimméridien [2] d'Angleterre et de France; MM. Sowerby, Phillips et d'Orbigny en mentionnent chacun une espèce dans le néocomien [3] de leur patrie; une autre a été recueillie dans le gault [4], par M. d'Orbigny; nous en avons rencontré quelques-unes dans le turonien et le sénonien du pays; en sorte que ce genre comptera à l'avenir des représentants dans tous les étages crétacés; spécifiquement plus nombreux dans les terrains tertiaires, ces animaux atteignent, dans les mers actuelles, le *maximum* de développement.

N° 92. Pholas supracretacea de Ryckholt, 1847.

(Pl. V, fig. 14-16.)

P. *Testâ globosâ, inæquilaterâ, rugosâ, sulco profundo longitudinaliter et transversim notatâ; umbonibus valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 10 $\frac{1}{2}$ *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{80}{100}$; *épaisseur* $\frac{95}{100}$; *longueur du côté anal* 9 *mill.*

Coquille globuleuse, inéquilatérale, marquée de deux profonds sillons légèrement sinueux et perpendiculaires entre eux, dont l'un, longitudinal, est tangent aux crochets et l'autre, transversal, passe au-dessus sans les entamer; ces sillons indiquent la forme et la place des écussons; sa *surface* renseigne quelques gros plis inégaux; l'on observe sur la région palléale un espace à peu près lisse, limité par le sillon transverse et par un gros plis longitudinal; *côté buccal* très-court; *crochets* recourbés.

[1] *Pholas crassa.* Deslongchamps, *Mémoire sur les coquilles fossiles lithophages des terrains secondaires du Calvados,* p. 6, pl. 9, fig. 1, 8.

[2] *Pholas compressa* Sowerby, *Conchyl. mineral., etc.,* p. 628, pl. 603; cette coquille a été découverte dans le même étage du Pas-de-Calais, par M. Bouchard-Chantereau.

[3] *Pholas prisca* Sowerby, *loco cit.,* p. 602, pl. 581.
— *constricta* Phillips, *Geol. of York, etc.,* 1re partie, pl. 2, fig. 17.
— *cornueliana* d'Orbigny, *Paléont. franç., Terr. crét.,* t. III, p. 303, pl. 349, fig. 1-4.

[4] — *subcylindrica* d'Orbigny, *loco cit.,* p. 306, pl. 349, fig. 5-8.

Observations. — Je ne connais que le moule de cette coquille, dont le test se détache lorsqu'on veut la retirer de sa gangue; les valves ayant généralement éprouvé un léger glissement, je n'ai pu en observer le bâillement.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 14. Exemplaire grossi au double de la grandeur naturelle, vu de profil.
15. Le même, vu sur le côté cardinal.
16. Le même, vu sur le côté palléal.

Localité. — Cette coquille, spéciale aux couches supérieures du terrain sénonien supérieur se rencontre assez communément dans le silex, à Ciply.

N° 93. Pholas Nystiana de Ryckholt, 1847.

(*Pl. V, fig.* 17, 18.)

P. *Testa subtrigonâ, cuneiformi, longitudinaliter plicis lamellosis et flexuosis obsitâ, transversìm obliquè bisulcatâ; latere buccali brevissimo, rotundato; latere anali elongato, rostrato; umbonibus compressis et productis.*

Dimensions. — *Longueur* 88 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{33}{100}$*: épaisseur* $\frac{43}{100}$*; longueur du côté anal* 57 *mill.; angle apicial* 110°.

Coquille un peu triangulaire et cunéiforme; sa *surface* est couverte en long de plis lamelleux, qui se contournent sur la région buccale et s'atténuent en avant sur la région anale; deux profonds sillons partant des crochets vont diviser en deux parties à peu près égales, l'un le côté palléal, l'autre le côté buccal; ce dernier est court, arrondi, et va en se rétrécissant, tandis que le côté anal est allongé et se termine en pointe fortement émoussée; *régions buccale* et *palléale* fort bâillantes; *crochets* comprimés et fort développés.

Observations. — Le *facies* de cette pholade rappelle un peu celui de certaines coquilles du même genre qui vivent actuellement dans nos mers; elle en est cependant distincte, ainsi que de ses congénères crétacés, par des caractères trop tranchés, pour qu'il soit nécessaire de les faire ressortir.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 18. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
17. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert le *Pholas Nystiana* dans le turonien supérieur de Tournay.

N° 94. PHOLAS KICKXIANA de Ryckholt.

On rencontre, dans le turonien inférieur de Tournay, le moule d'une pholade qui diffère de celui du *P. supracretacea*, par des crochets comparativement plus grêles et par les impressions qui paraissent accuser un écusson plus lancéolé; j'attendrai, pour le décrire, que j'aie pu me procurer un certain nombre d'exemplaires.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

—

Turoniennes.	Sénonienne.
Pholas Kickxiana de Ryckh.	*Pholas supràcretacea* de Ryckh.
— *Nystiana* de Ryckh.	

GENRE FISTULANA Bruguières.

GASTROCHÆNA Spengler.

Coquille oblongue ou cunéiforme, équivalve, très-bâillante sur la région palléale; cette ouverture, élargie du côté buccal, est oblique; *ligament* allongé, extérieur; cette coquille perforante, comme certains *Lithodomus,* se forme, soit dans la pierre, soit dans les coraux, un fourreau tubuleux calcaire, qui tapisse les parois du trou et se prolonge souvent en dehors; il paraît aussi se rencontrer libre dans le sable (d'Orbigny).

Observations. — Les fistulanes se montrent pour la première fois dans les terrains crétacés; elles croissent spécialement de bas en haut pour acquérir, dans les mers actuelles, leur plus grand développement; je crois que le nom de *Gastrochœna* est antérieur à celui de *Fistulana;* il devra lui être préféré.

N° 95. FISTULANA [1] AMPHISBAENA Goldfuss.

(*Pl. V, fig.* 19-22.)

SPECIES OF TEREDO Mantell., *Geol. of Sussex*, p. 207, pl. 18, fig. 23.
SERPULA AMPHISBAENA Goldf., *Petref. Germ.*, p. 239, pl. 70, fig. 16, *a*, *b*.
CERAMBYCITES Geinitz, *Charakt. der Schicht und Pet.*, p. 13, pl. 3-6.

[1] Lisez *Gastrochaena*.

FISTULANA AMPHILBAENA Geinitz, *Die Verst von* Kiesl., pl. 4, fig. 11-14.
SERPULA AMPHISBAENA Goldf. *apud* Reuss., *Die verst. der Böhm. Kreide Formation*, 1re part., p. 19, pl. 5, fig. 19-29.

Observations. — On voit, par la synonymie, qu'il règne beaucoup d'incertitude sur la place générique que ce fossile doit occuper; M. Mantell le considère comme le tube d'un taret, tandis que M. Goldfuss le décrit comme étant une serpule; M. le Dr Geinitz ayant rencontré des fragments de bois fossile minés par des galeries, attribue avec doute ces dernières à l'œuvre de la larve de quelque capricorne; cette opinion fut modifiée par lui peu de temps après, et il en fit une fistulane; M. le Dr Reuss, plus tard, se rangea de l'avis de M. le professeur Goldfuss: je regrette de ne pouvoir, à mon tour, admettre la manière de voir de ces hautes autorités, parce que les serpules sont adhérentes par une partie plus ou moins grande de leur surface aux corps sous-marins et nullement perforantes, comme l'animal de notre coquille. Nous restons donc encore en présence de l'opinion de M. Mantell et de celle émise par M. Geinitz; c'est à la dernière que nous donnons la préférence, parce qu'il nous est arrivé, en brisant les tubes siliceux à coups de marteau, de rencontrer dans l'intérieur une coquille bivalve et quelquefois une valve seule, qui suffit pour lever tout doute.

Cependant la coquille que j'ai sous les yeux et que reproduit la figure que je donne, étant, par suite de la fossilisation, chassée dans le tube et adhérente à ses parois, je ne puis la voir que sur la région buccale; ma diagnose toutefois ne reste pas loin du vrai, parce que, j'en ai vu un certain nombre de moules mutilés qui m'ont permis de reconnaître les principaux caractères.

F. *Testâ subtriangulari, cuneiformi, inflatâ, valdè inæquilaterâ; latere buccali brevi, rotundato; latere anali elongato, angustato; tubo subrecto, vel tortuoso, primùm cylindraceo, deindè conico, attenuato, annulis carinatis inæquiremotis, ferè parallelis cincto.*

Coquille presque triangulaire, renflée, très-inéquilatérale; *côté buccal* très-court, arrondi; *côté anal* allongé et allant en se rétrécissant; *tube* droit ou tortueux, cylindrique à la longueur de plus de 20 centimètres et s'atténuant ensuite en cône fort grêle; sa *surface* est ornée en travers d'anneaux carénés, inégalement marqués et espacés presque parallèles entre eux.

Observations. — Je connais des tubes qui ont une longueur de 20 centimètres sans perdre sensiblement de leur forme cylindrique; le test en est parfois assez épais, contrairement à ce qui se passe dans la nature vivante;

cette forte épaisseur et cette grande longueur seraient-elles des arguments à opposer à ma manière de voir? Je ne le pense pas, car l'on ne voit pas non plus, de nos jours, rien de semblable parmi les serpules et les tarets; je possède un tube dont l'ouverture est divisée dans toute sa longueur par une lame.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 19. Extrémité inférieure [1].
20. Extrémité supérieure.
21. Moule siliceux d'une valve trouvée dans un petit tube.
22. Section transversale du tube, montrant deux valves refoulées.

Localité. — J'ai rencontré ces tubes dans la marne du terrain turonien supérieur de Tournay et de Gussignies, dans le terrain sénonien du plateau de St-Pierre; dans les deux premières localités, ils sont libres; dans l'autre, ils sont tous dans des fragments de bois; ils existent encore dans la marne du même âge, en Angleterre, en Saxe et en Bohême.

N° 96. FISTULANA [2] ROYANENSIS d'Orbigny.

FISTULANA ROYANENSIS d'Orbigny, *Pal. franç., ter. crét.*, t. III, p. 395, pl. 375, fig. 9-12.

Dans les spongiaires du terrain sénonien supérieur de Ciply, on rencontre une fistulane parfaitement conservée; comme il est impossible de l'en retirer sans la briser, j'en ai pris le moule, qui m'a fourni un contour identique à celui de l'espèce citée à la synonymie.

N° 97. FISTULANA [2] ESSENSIS de Ryckholt.

Dans les spongiaires cénomaniens d'Essen, en Westphalie, j'ai recueilli une fistulane; les mêmes considérations que pour l'espèce précédente, m'ont engagé à en prendre le moule, qui m'a donné un contour buccal plus sinueux que dans les espèces décrites; son tube elliptique va en s'élargissant; une lame le partage, dans toute sa longueur, en deux parties égales; la coquille est bâillante sur les $\frac{3}{5}$ de la longueur du côté palléal.

N° 98. FISTULANA [2] TORNACENSIS de Ryckholt.

(*Pl. V, fig.* 23, 24.)

F. *Testâ oblongâ, trigonâ, lateribus rotundatis, convexâ, levigatâ; latere buccali dilatato, obtuso; latere anali angustato; latere palleali valdè hiante.*

[1] Cette partie a été rencontrée par moi deux ans après la rédaction de ce travail.

[2] Lisez *Gastrochæna.*

Dimensions. — *Longueur 7 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{50}{100}$; *épaisseur* $\frac{52}{100}$; *angle apicial* 106°.

Coquille oblongue, triangulaire ayant ses côtés arrondis, très-inéquilatérale, convexe, couverte de fines lignes d'accroissement, élargie et obtuse du côté buccal, rétrécie du côté anal, bâillante sur la moitié de la longueur du côté palléal.

Observations. — Le *Fistulana Tornacensis* diffère de ses congénères crétacés par sa forme, qui reproduit assez exactement un triangle sphérique.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 23. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
20. Le même au trait, vu sur le côté palléal.

Localité. — Cette fistulane a été rencontrée par moi dans les polypiers du turonien de Tournay.

Observations. — Les nombreuses fistulanes que l'on rencontre à Tournay dans les pierres tendres, faisant partie des conglomérats de l'âge du turonien inférieur, mêlées à des pholades et à des lithodomes, sont indéterminables; ce sont en général des moules plus ou moins pyriformes de la cavité creusée par l'animal sur lesquels on aperçoit quelques impressions peu saisissables.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Turoniennes.

Fistulana Essensis de Ryckh.
— *Tornacensis* de Ryckh.
Fistulana amphisbæna de Goldf.

Sénonienne.

Fistulana Royanensis d'Orb.

SERPULIDÆ DE RYCKHOLT.

GENRE DITRUPA Berkeley.

ENTALIUM de France; PYRGOPOLON MONTFORT; DENTAL. et SERPUL., *spec. auct.*; BROCHUS BROWN; PHARETRIUM Koenig.

Coquille libre, conique, arquée ou droite, ouverte aux deux extrémités.

Observations. — Ce genre, créé par M. Berkeley, a pour types le *Serpula libera* de M. Sars [1], et le *Dentalium subulatum* [2] Desh. Les animaux de ce genre diffèrent des serpules, moins par leur organisation que par leur manière d'être; car, tandis que les premiers vivent libres, les autres sont fixés par leur coquille aux corps sous-marins. Les auteurs ont confondu les *Ditrupa* avec les dentales et les serpules; ils diffèrent des dentales par leur développement en général peu régulier, et presque toujours par le rétrécissement de la bouche, et des serpules par leur double ouverture et par le manque de traces d'adhérence.

Le genre *Pyrgopolon,* créé par M. de Montfort, pour le *Pyrgopolon Mosæ* ou *Entalium rugosum* Defr., est fondé sur ce caractère particulier, qu'un tube grêle, libre, est immergé dans le grand, qu'il dépasse au sommet; ce caractère est propre aux exemplaires du plateau de St-Pierre et de la Scanie; à Ciply, où ces tubes sont extrêmement communs, ils ne présentent que des cas beaucoup plus rares de cette conformation; il faut, ce me semble, en conclure qu'elle est due à des circonstances particulières de fossilisation, qui ont détaché la première couche du tube principal.

Il est à observer que les espèces crétacées ont généralement le test beaucoup plus épais que celles qui vivent dans les mers actuelles; aussi il se pourrait que le genre *Pyrgopolon* dût être maintenu.

Les animaux de ce genre se montrent d'abord dans le 2me et le 3me étage paléozoïque; on les connaît encore dans les terrains jurassiques, crétacés et tertiaires et dans les mers actuelles.

Les espèces suivantes, mentionnées comme dentales ou comme serpules, me paraissent devoir faire partie de ce genre :

Dentalium clava Lamk; *Pyrgopolon Mosæ* Mont.; *Entalium Mosæ* Defran.; *Dentalites cingulatus* Schlot.; *Dentalium Browni* Hiz.; *crassum* Desh.; *radicula* Lamk.; *tricostatum* Goldf.; *sexcarinatum* Goldf.; *corneum* Linn.; *incrassatum* Sowerby; *strangulatum* Desh.; *deforme* Lamk.; *Serpula septemsulcata* Reich.; *sexsulcata* Münst. et *sulcataria* d'Archiac, qui deviennent, pour moi, *Ditrupa clava, Mosæ, cingulata, Browni, crassa, radicula, tricostata, sexcarinata, cornea, incrassata, strangulata, deformis,*

[1] *Zool. journ.,* t. V, p. 32, pl. 12, fig. 35, et Rathke, *Beiträge zur fauna Norwegens,* ACTA ACAD. NAT. CUR., t. XX, p. 225.

[2] *Mém. de la Soc. d'hist. nat. de Paris,* t. II, p. 373, pl. 16, fig. 29, et *Monog. du genre Dentale* du même auteur, p. 53, pl. 2, fig. 29. — DITRUPA SUBULATA Berkeley, *Zool. journ.,* t. V, p. 424, pl. 19, fig. 2.

septemsulcata, sexsulcata, sulcataria, sauf les réductions à opérer sur le nombre des espèces [1].

N° 99. Ditrupa clava Lamarck.

Dentalium clava	Lamk., *Animaux sans vertèbres*, t. V, p. 346, n° 19.
Pyrgopolon Mosæ	Montfort, *Conchyl.*, p. 394.
Entalium rugosum	Defr., *Dict. des sc. nat.*, t. XIV, p. 517, pl. 97, fig. 4.
Dentalites cingulatus	Schl., *Petref.*, p. 94.
Dentalium clava	Lamk., *apud* Desh., *Mém. de la Soc. d'hist. naturelle de Paris*, t. II, p. 374, pl. 18, fig. 19.
—	Lamk., *apud* Desh., *Monog. du genre dentale*, p. 54, pl. 4, fig. 19.
Dentalium Mosæ	Montf., *apud* Goldf., *Petref. Germ., div. quintô*, p. 3, pl. 166, fig. 10, *a, b, c*.
— sexcarinatum	Münst., *apud* Goldf., *loc. cit.*, p. 4, fig. 12.
— crassum	Desh., *Monog. du genre dent.*, p. 53, pl. 4, fig. 20.
— —	Desh., *apud* Lamk., *Animaux sans vertèbres*, édit. belge, t. II, p. 472, n° 15.
— —	Desh., *Mém. de la Soc. d'hist. nat. de Paris*, t. II, p. 373, pl. 18, fig. 20.
— browni	Hiz., *Leth. Suec.*, p. 21, pl. 4, fig. 9.
Brochus	Brown., *Conch. of Great Brit.*, pl. 1, fig. 10-12.
Dentalium Mosæ	Montf., *Bronn. leth. geog.*, p. 706, pl. 32, fig. 18.
— clava	Lamk., *apud* Pot. et Mich., *Gal. des moll.*, t. I, p. 546, n° 144.

D. *Testâ crassâ, conicâ, rectâ, plus minùsve incurvâ, longitudinaliter haud costulatâ, vel subcostulatâ, vel costulis septem apicialibus, irregularibus, obtusis, latescentibus, evanescentibus ornatâ, semper transversìm striatâ, plicatâ et annulatâ; peristomate incrassato; aperturâ orbiculari; angulo apiciali regulari vel irregulari, valdè instabili.*

Coquille épaisse, conique, droite ou plus ou moins arquée, formée d'un angle régulier ou irrégulier, extrêmement inconstant, non costulée, ou seulement ornée en long, près du sommet, de sept côtes rudimentaires très-courtes, ou enfin de sept côtes émoussées, qui vont en s'élargissant faiblement à partir du sommet, pour s'arrêter vers le milieu de la longueur du tube; la partie dépourvue de côtes est toujours couverte en travers de stries, de plis ou d'anneaux disposés sans ordre régulier; *péristome* entouré d'un bourrelet ou d'un anneau; *bouche* orbiculaire.

[1] Le *Dentalium hamatum* Forbes, *Report, etc.*, pl. 15, fig. 8 *a*, 8 *b*, appartient encore à ce genre.

Observations. — Les savants qui se sont occupés de ce fossile lui ont donné des noms différents, exprimant plus ou moins les caractères de l'exemplaire qu'ils avaient sous les yeux ; en suivant leur exemple, il me serait facile de créer quelques centaines d'espèces ; celle qui est dépourvue de côtes passe à celle qui en est pourvue par des exemplaires qui ne montrent que des côtes rudimentaires ; de même, la forme rectiligne passe à la forme recourbée par une multitude de transitions ; le *Dent. sexcarinatum* Münst., qui est muni de sept et non de six côtes carénées, et le *Dentalium crassum* Desh., ne sont que le jeune âge de cette coquille droite ou recourbée.

Localité. — Le *Ditrupa clava* caractérise, en Belgique et en Suède, le terrain sénonien supérieur ; il est des plus communs à Ciply et à Maestricht.

N° 100. Ditrupa deformis Lamarck.

Dentalium deforme	Lamk., *Animaux sans vertèbres*, t. V, p. 344, n° 6.
—	Potiez et Michaud, *Gal. des moll.*, t. I, p. 540, pl. 37, fig. 20-22.
Serpula septemsulcata	Geinitz, *Charac. der Schicht.*, p. 66, pl. 22, fig. 6.
— sulcataria	d'Archiac, *Rapport sur les fossiles, etc.*, p. 30, pl. 14, fig. 11, *a*.

D. *Testâ solidâ, conicâ, plùs minùsve recurvâ, costis septem crassis, obtusis, sulco distinctis, propè peristoma, geminatìm subconfluentibus, et striis transversis undulatis ornatâ ; peristomate spissato ; aperturâ orbiculari ; angulo apiciali vario.*

Coquille épaisse, conique, plus ou moins recourbée, un peu tordue, formée d'un angle très-variable, rarement régulier ; sa *surface* est ornée en long de sept grosses côtes émoussées, séparées par un sillon et tendant à se réunir deux à deux près du péristome, et en travers de stries onduleuses qui entament parfois la crête des côtes ; *péristome* pourvu d'un épaississement en forme de bourrelet ; *bouche* circulaire.

Observations. — Le *Serpula septemsulcata* Geinitz ne me paraît pas suffisamment différer du *Ditrupa deformis* pour pouvoir en être spécifiquement séparé ; quant au *sulcataria* de M. d'Archiac, il est positivement le même ; seulement l'exemplaire figuré paraît avoir les côtes ou usées ou moins saillantes que ceux que j'ai sous les yeux.

Localité. — Ce *Ditrupa* caractérise partout le turonien inférieur et moyen ;

en Belgique, je l'ai rencontré à Tournay et à Autreppe; en France, il a été recueilli au Mans et à Sassegnies; M. Geinitz le cite en Saxe.

N° 101. Ditrupa ciplyana de Ryckholt, 1850.

(Pl. VI, fig. 26.)

D. *Testâ crassâ, conicâ, ferè rectâ, longitudinaliter costis apicialibus contortis septem juniore lamellosis, adultâ spissis, rotundatis et transversìm, striis arcuatis et annulis rugosis ornatâ; peristomate haud incrassato, aperturâ orbiculari; angulo apiciali* 5°-6°.

Coquille épaisse, conique, presque droite, formée d'un angle régulier de 5 à 6 degrés; sa *surface* renseigne sept côtes longitudinales contournées, fort développées, qui, de lamelleuses qu'elles sont d'abord, s'épaississent et s'arrondissent ensuite pour disparaître vers le dernier tiers de la longueur du tube; entre les côtes se montrent en travers des stries arquées qui se rencontrent deux à deux dans les intervalles un peu concaves qui les séparent et en entament la crête. Leur concavité est tournée vers la bouche; à partir du point où les côtes s'arrêtent, le tube prend et conserve la forme cylindrique et se couvre d'anneaux ridés et irréguliers; *péristome* dépourvu de bourrelet; *bouche* orbiculaire.

Observations. — La forme des côtes, et surtout le manque de bourrelet au péristome, m'ont engagé à considérer cette coquille comme espèce distincte.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 26. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert ce *Ditrupa* dans le terrain sénonien supérieur de Ciply.

Observations. — Les espèces tertiaires du pays ont été décrites; seulement les *Ditrupa incrassata* Sow., *strangulata* Lamk. et *cornea* Linn., sont considérés par M. Deshayes comme ne formant qu'une seule et même espèce.

N° 102. Ditrupa devonica de Ryckholt, 1850.

(Pl. VI, fig. 24.)

D. *Testâ solidâ, conicâ, irregulari, transversìm rugosâ; aperturâ orbiculari; angulo apiciali* 9°.

Coquille épaisse, peu allongée, conique, pourvue de chaque côté d'une ouverture orbiculaire; sa *surface* est accidentée et renseigne de fins plis d'accroissement très-irréguliers; angle apicial 9°.

Observations. — L'accroissement peu régulier de cette coquille ne permet pas d'en faire une dentale; la double ouverture dont elle est pourvue ne permet pas non plus d'en faire une serpule; c'est le *Ditrupa* le plus ancien que je connaisse.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 24. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai recueilli ce *Ditrupa* à la surface des terres labourées à Prüm, avec une foule d'autres coquilles dévoniennes.

N° 103. DITRUPA CARBONIFERA de Ryckholt, 1850.

(*Pl. VI, fig.* 25.)

D. *Testâ tenuissimâ, cylindraceâ, plicis irregularibus, carinatis, continuis, interruptis vel confluentibus longitudinaliter ornatâ; aperturâ suborbiculari, obliquâ, marginatâ.*

Coquille très-mince, cylindrique, ornée en long de plis peu réguliers, carénés, continus, interrompus ou se réunissant, en dessous du péristome, deux à deux par un arc de cercle; *bouche* presque orbiculaire, oblique, entourée d'un bourrelet.

Observations. — Plutôt que de mettre ce fossile au rang des corps de classe incertaine, j'ai préféré, afin d'attirer sur lui l'attention des personnes qui s'occupent de la science, en faire un *Ditrupa,* genre avec lequel il a, du reste, les plus grands rapports; les ornements que nous venons de décrire ne se montrent parfois que sur l'une des deux faces du tube, l'animal auquel ce tube a appartenu paraît avoir eu des habitudes sociales; car je n'ai jamais rencontré ces tubes que réunis en groupes. Cette observation est une présomption en faveur de ma détermination.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 25. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — J'ai découvert ce *Ditrupa* à Visé et à Tournay, dans le calcaire carbonifère.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Dévonienne.

Ditrupa devonica de Ryckh.

Carbonifère.

Ditrupa carbonifera de Ryckh.

Turonienne.

Ditrupa deformis Lamk.

Sénoniennes.

Ditrupa clava Lamk.
— *Ciplyana* de Ryckh.

GENRE FILIGRANA Berkeley.

Tubes très-grêles, parfois presque capillaires, appliqués les uns contre les autres dans toute leur longueur ou diversement entrelacés de manière à constituer des masses assez régulières dans leur ensemble.

Observations. — Ce genre, créé par M. Berkeley, a pour type le *Serpula filigrana* Lamk. de la Méditerranée; les habitudes sociales de ces animaux, l'agrégation de leurs demeures en masses relativement énormes, et l'espèce de dépendance dans laquelle chaque individu paraît se trouver vis-à-vis des autres membres de la famille, me semblent constituer un genre bien circonscrit; on en rencontre les débris pour la première fois dans le lias; ils continuent de se montrer ensuite dans les étages supérieurs des terrains jurassiques; je n'en connais qu'une espèce dans les terrains crétacés et deux dans les mers actuelles.

Il règne une grande confusion dans la détermination des espèces de ce genre; toutes celles qui sont connues dans les terrains jurassiques et crétacés ont été comprises sous le même nom spécifique de *socialis;* M. J. de C. Sowerby a, le premier, distingué l'espèce turonienne.

N° 104. FILIGRANA FILIFORMIS Sowerby.

SERPULA FILIFORMIS Sow., *apud* Fitton, pl. 16, fig. 12.
— SOCIALIS Goldf., *apud* Muller, *Beitr. zur Petrefactenkunde*, pag. 12.

Les *tubes,* légèrement onduleux, sont agrégés en masses qu'on peut comparer en petit à un arbre sans tête, dont les branches latérales auraient été coupées à quelque distance du tronc; les troncatures sont occupées par les bouches des tubes, qui sont toutes assez régulièrement dirigées en avant.

Localité. — On rencontre le *Filigrana filiformis* dans le turonien de Tournay, de Montignies-sur-Roc, de Visé, d'Aix-la-Chapelle, de Blackdown, etc.

MYTILIDÆ d'Orbigny.

Genre LITHODOMUS Cuvier.

Mytilus Linné; Modiola Lamk.

Coquille allongée, oblongue, toujours obtuse à son extrémité buccale, comprimée à sa partie anale et généralement renflée, de manière à être circulaire ou subcirculaire sur la coupe transversale de ses deux valves réunies: ses *valves* sont fermées; *impressions palléales* entières, sans sinus anal; *impressions musculaires* au nombre de deux à chaque valve, l'une grande, oblongue, superficielle, placée à la région anale, l'autre située sur la région buccale; *ligament* extérieur, linéaire; *charnière* sans dents; les *crochets* sont généralement contournés à la manière des isocardes (d'Orbigny).

Observations. — Les animaux de ce genre apparaissent sur le globe avec les mers jurassiques; ils se multiplient spécifiquement de plus en plus dans les mers subséquentes, pour atteindre leur plus grand développement dans celles de nos jours.

N° 105. Lithodomus Ciplyanus de Ryckholt.

(Pl. VII, fig. 1, 2.)

L. *Testâ elongatâ, subcylindricâ, utrinquè angustatâ et obtusâ, medio dilatatâ, concentricè plicatâ; latere buccali brevissimo; latere palleali transversìm plicis crispis obtecto; umbonibus valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur 41 mill., par rapport à la longueur, largeur* $\frac{32}{100}$; *épaisseur* $\frac{35}{100}$.

Coquille allongée, un peu cylindrique, rétrécie et obtuse aux deux extrémités, élargie et aussi large qu'épaisse au milieu; sa *surface* est couverte de fines lignes et de gros plis d'accroissement; *côté buccal* très-court; *région palléale* marquée en travers de plis crépus; *crochets* fort recourbés.

Observations. — Le *Lithodomus Ciplyanus* diffère du *Lithodomus rugosus* (d'Orb., *loco cit.,* pl. 346, fig. 1-3) par son contour rétréci aux deux extrémités et dilaté au milieu, tandis que le dernier est presque égal sur toute sa longueur; c'est le seul que je connaisse qui ait des rapports bien marqués avec lui; les rides palléales ne commencent à se montrer que sur les individus de moyenne taille.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
2. Le même au trait, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert ce lithodome dans le terrain sénonien supérieur de Ciply; il y est habituellement à l'état de moule.

N° 106. Lithodomus similis de Ryckholt.

(*Pl. VII, fig.* 3, 4, 5.)

An Lithodomus Archiacii d'Orb.? *loco cit.*, t. III, p. 261, pl. 344, fig. 10-12.

L. *Testâ oblongâ, subarcuatâ, gibbosâ, tumidâ, medio latè compressâ; latere buccali dilatato, obtuso; latere anali angustato, anticè obliquè rotundato; latere palleali sinuato; umbonibus subterminalibus valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur du moule* 13 *mill., par rapport à la longueur, largeur* $\frac{40}{100}$; *épaisseur* $\frac{32}{100}$.

Coquille oblongue, un peu arquée, gibbeuse, très-convexe, marquée sur la région palléale d'une forte dépression transverse, oblique, arquée, qui va en s'élargissant, à partir du sommet; sa *surface* est couverte partout de plis d'accroissement inégalement prononcés; *côté buccal* dilaté et obtus; *côté anal* rétréci et obliquement arrondi à son extrémité; *côté palléal* sinueux; *crochets* contournés et presque terminaux.

Observations. — Le *Lithodomus similis* diffère peut-être du *Lithodomus Archiacii,* dont il a les proportions et le contour, par sa compression transversale plus marquée et par la direction de ses lignes d'accroissement, pour autant toutefois que la figure citée à la synonymie soit exacte. Les deux coquilles cependant sont fort voisines, sinon les mêmes; mais comme elles appartien-

nent à des étages bien différents, il faudrait pouvoir les comparer avant d'admettre leur identité si peu vraisemblable.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 3. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
4. Le même au trait, vu sur le ligament.
5. Le même, vu sur la région buccale.

Localité. — J'ai recueilli abondamment cette coquille dans le terrain sénonien supérieur de Ciply; le moule se sépare du test lorsqu'on cherche à la dégager de sa gangue.

N° 107. LITHODOMUS PYRIFORMIS d'Archiac.

LITHODOMUS PYRIFORMIS d'Archiac, *Mém. de la Soc. géol. de France*, t. II, 2e part., 2e série, p. 307, pl. 15, fig. 5, 5a.

L. *Testâ oblongâ, tumidâ, gibbosulâ, concentricè plicatâ, transversìm latè subcompressâ; latere buccali dilatato, obtuso; latere anali angustato, anticè rotundato; latere palleali recto; umbonibus terminalibus, valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 7 $^1/_2$ *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{60}{100}$; *épaisseur* $\frac{70}{100}$.

Coquille oblongue, fort convexe, plus épaisse que large, marquée d'une faible compression palléale, qui va en s'élargissant à partir du sommet, couverte de lignes d'accroissement inégalement prononcées, obtuse et élargie du côté buccal, rétrécie et arrondie du côté anal, droite, non échancrée sur le côté palléal; *crochets* contournés et terminaux.

Observations. — Mes exemplaires, qui sont d'une conservation parfaite, diffèrent de celui qui est mentionné à la synonymie par leurs crochets terminaux et non subterminaux, par leur côté palléal droit et non arrondi et par la légère dépression palléale dont il n'est pas parlé dans la description de l'auteur. Ces différences, assez importantes, m'eussent engagé à considérer ma coquille comme spécifiquement distincte, si M. le vicomte d'Archiac n'avait eu soin de prévenir ses lecteurs que la sienne étant en partie engagée dans la roche, il lui devenait impossible d'en donner une diagnose complète.

Localité. — J'ai recueilli cette coquille dans le terrain turonien de Tournay; elle y est peu commune, ainsi qu'à Montignies-sur-Roc.

N° 108. Lithodomus Hannoniæ de Ryckholt.

(*Pl. VII, fig.* 6, 7.)

L. *Testâ nitidâ, elongatâ, convexâ, utrinquè angustatâ et obtusâ; medio dilatatâ, levigatâ; lateribus palleali et cardinali rotundatis; umbonibus valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 20 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{25}{100}$; *épaisseur* $\frac{22}{100}$.

Coquille brillante, allongée, très-convexe, presque cylindrique, élargie au milieu, rétrécie et obtuse aux deux extrémités, couverte de fines lignes d'accroissement; *côté buccal* très-court; *côté anal* comprimé; *côtés cardinal* et *palléal* faiblement arrondis; *crochets* contournés.

Observations. — Le *Lithodomus Hannoniæ* diffère du *Lith. oblongus* d'Orb. (*loco cit.*, pl. 344, fig. 4, 6), par ses côtés anal et buccal rétrécis, par une épaisseur moindre, et du *Lith. prælongus* d'Orb. (même planche, fig. 1, 2, 3), par son côté anal non dilaté, par son côté palléal dépassant les crochets.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 6. Exemplaire vu de profil.
7. Le même au trait, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai rencontré ce *Lithodome* dans les polypiers et dans les concrétions classées par M. de Lamarck dans le genre *Nullipora* du turonien de Tournay et de Montignies-sur-Roc.

N° 109. Lithodomus orbiculatus d'Archiac.

Cypricardia orbiculata d'Archiac, *Mém. Soc. géol. de France*, t. II, p. 189.
Lithodomus suborbicularis d'Orb., *loco cit.*, pl. 346, fig. 4-8.
— orbiculatus d'Orb., *loco cit.*, p. 293.

L. *Testâ nitidâ, quadrilaterâ, lateribus et angulis rotundatis, valdè convexâ, levigatâ; latere buccali brevi; latere ligamenti compressiusculo; umbonibus contortis.*

Dimensions. — *Longueur* 4 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{75}{100}$; *épaisseur* $\frac{81}{100}$.

Coquille brillante, un peu quadrilatère, ayant les côtés et les angles arrondis, très-convexe, plus épaisse que large; sa *surface* est couverte en long de fins plis, dont quelques-uns, de loin en loin, sont plus marqués; *région du ligament* légèrement comprimée; *crochets* contournés, non terminaux.

Observations. — Quoique ma coquille soit presque microscopique, je ne saurais lui reconnaître le plus petit caractère qui puisse m'autoriser à la considérer comme distincte de l'*Orbiculata;* il est vrai que je n'ai pas observé de tube dans le genre de celui qui a été figuré par M. d'Orbigny; mais l'animal, n'ayant pénétré qu'à une petite profondeur dans le polypier, et même ayant la majeure partie de la région anale encore libre, pareil tube n'a pu être construit.

Localité. — J'ai rencontré ce lithodome dans les astrées et autres polypiers du turonien inférieur de Tournay et de Montignies-sur-Roc.

N° 110. Lithodomus modiolus Nilson.

Cardita modiolus Nils., *Petrif. Suec., form. cret.*, p. 17, pl. 10, fig. 6, *a, b, c.*
— Nils. *apud* Hiz., *Leth. Suec.*, p. 62, pl. 28, fig. 15.
— Nils. *apud* Reuss., *loco cit.*, 2e part., p. 3, pl. 37, fig. 13.

L. *Testâ ovato-oblongâ, utrinquè angustatâ, medio dilatatâ; lateribus rotundatis; striis transversis et plicis concentricis ornatâ; latere buccali brevissimo; latere anali compresso; umbonibus involutis; lunulâ minutâ, cordiformi, valdè plicatâ.*

Dimensions. — *Longueur* 19 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{47}{100}$; *épaisseur* $\frac{54}{100}$; *côté anal* $\frac{95}{100}$.

Coquille rétrécie avec deux extrémités, élargie partout ailleurs, ayant ses côtés arrondis, renflée, très-inéquilatérale, marquée en travers, sur la région palléale, de stries interrompues et en long de plis très-prononcés; *côté buccal* très-court; *extrémité anale* très-comprimée; *crochets* contournés; *lunule* petite, cordiforme et fortement plissée.

Observations. — Cette coquille, d'abord décrite par M. Nilson et ensuite par MM. Roemer et Reuss, n'est connue qu'à l'état de moule; sa forme générale,

ses ornements, ses crochets, ses impressions musculaires, etc., en font un lithodome; sa section transversale est cordiforme.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Turoniennes.	Sénoniennes.
Lithodomus pyriformis d'Arch.	*Lithodomus Ciplyanus* de Ryckh.
— *Hannoniæ* de Ryckh.	— *similis* de Ryckh.
— *orbiculatus* d'Arch.	— *modiolus* Nilson.

Genre MYTILUS Linné.

Mytilus et Modiola Lamk.

Coquille allongée, oblongue, triangulaire ou lanciforme, équivalve, régulière, fermée en haut, à peine bâillante sur la région palléale pour le passage du byssus; *impressions palléales* entières, sans sinus anal; *impressions musculaires* au nombre de deux à chaque valve: l'une grande, oblongue superficielle placée sur la région anale; l'autre petite, située sur la région buccale: *ligament* longitudinal extérieur; *charnière* terminale le plus souvent sans dents (d'Orbigny).

Observations. — Les animaux de ce genre ont vécu en petit nombre dans les mers siluriennes; déjà nombreux dans les mers dévoniennes et carbonifères, ils accroissent spécifiquement en nombre de bas en haut à dater des mers liasiques, pour atteindre leur plus grand développement dans les mers actuelles.

Aucune espèce de ce genre n'a été signalée jusqu'à ce jour dans le calcaire carbonifère du pays, quoiqu'il en renferme un bon nombre, comme on le verra plus loin.

N° 111. Mytilus Floenianus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. VII, fig.* 8, 9.)

M. *Testâ crassâ, elongato-triangulari, gibbosâ, carinâ obtusâ et sinuosâ bipartitâ, concentricè plicatâ; latere buccali brevi, angustato; latere anali*

convexo, dilatato, anticè rotundato; latere palleali latè et profundè excavato, extùs sinuoso, hiante.

Dimensions. — *Longueur* 35 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{19}{100}$: *épaisseur* $\frac{42}{100}$.

Coquille épaisse, allongée, un peu triangulaire, gibbeuse, bâillante à l'issue du byssus, partagée en deux parties fort inégales, par une carène obtuse qui s'infléchit un peu au-dessus des crochets pour s'arquer ensuite, et couverte de lignes d'accroissement qui dégénèrent en plis imbriqués sur la région palléale; *côté buccal* très-court, renflé, rétréci et terminé en pointe émoussée; *côté anal* convexe, élargi et arrondi à son extrémité; *région palléale* marquée d'une large et profonde dépression concave qui longe la carène dorsale, et limitée à l'extérieur par une ligne fort sinueuse.

Observations. — Le *M. Floenianus* diffère du *M. priscus* Goldf. (*loco cit.*, p. 284, pl. 164, fig. 13) par son contour, par son côté palléal dépassent les crochets, par sa région palléale excavée et beaucoup moins comprimée; du *M. substriatus* Münst. (*loco cit.*, part. 3, p. 57, pl. 11, fig. 10) par ses ornements, par son côté cardinal non sinueux et par d'autres caractères que la comparaison des figures fera aisément saisir.

N'ayant pu parvenir à isoler la charnière de cette coquille, je ne l'ai placée qu'avec doute dans le genre *Mytilus;* il se pourrait qu'elle dût faire partie du genre *Megalodon* Sowerby, dont elle a un peu le *facies;* cependant, le bâillement palléal me semble un caractère irrécusable en faveur de ma détermination.

Je dédie cette belle coquille à M. le baron de Floen, de Visé, comme un bien faible témoignage de ma juste reconnaissance pour le bienveillant concours qu'il a bien voulu me prêter dans les nombreuses recherches que j'ai faites dans les environs de la localité qu'il habite.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 8. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
9. Le même au trait, vu sur le côté palléal.

Localité. — J'ai découvert cette coquille dans le calcaire dévonien de Visé.

N° 112. MYTILUS LEFEBVREANUS de Ryckholt, 1850.

(*Pl. VII, fig.* 10, 11.)

M. *Testâ tenui, subarcuatâ, oblongâ, carinâ acutâ longitudinaliter bipartitâ, concentricè striatâ; latere buccali brevi, obtuso; latere anali convexo, valdè dilatato, anticè obliquè rotundato; latere palleali excavato; compresso, sinuoso.*

Dimensions. — *Longueur* 28 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{25}{100}$; *épaisseur* $\frac{40}{100}$.

Coquille mince, un peu arquée, partagée en long par une carène peu émoussée, convexe et renflée en avant, comprimée et excavée en arrière de cette carène, marquée de stries concentriques qui dégénèrent en fins plis sur la région palléale, obtuse et rétrécie du côté buccal, très-élargie et obliquement arrondie du côté anal; *crochets* dépassés par la région palléale, dont la limite extérieure est sinueuse.

Observations. — Les caractères qui m'ont engagé à considérer cette coquille comme spécifiquement distincte de l'espèce précédente, sont : test trois fois moins épais, carène non infléchie et plus tranchante, extrémité buccale plus obtuse et plus large, extrémité anale plus dilatée et plus comprimée; *côté cardinal* moins droit, compression palléale moins concave; je me vois forcé de faire, pour cette coquille, les mêmes réserves que pour l'espèce précédente.

J'ai emprunté pour cette magnifique coquille le nom d'un de mes amis, connu à bien des titres et spécialement par ses connaissances métallurgiques; c'est un faible hommage que je me plais à rendre au zèle infatigable avec lequel il n'a cessé de seconder pendant plusieurs années mes pénibles recherches.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 10. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
11. Le même, au trait, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli le *M. Lefebvreanus* dans le même terrain et dans la même localité que l'espèce précédente.

N° 113. MYTILUS CORDOLIANUS de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VII, fig.* 12, 13.)

M. *Testâ tenui, elongatâ, convexiusculâ, juniore, striis capillaribus confertis*

concentricè ornatâ; seniore lamellosâ, imbricatâ; latere palleali posticè angustato, hiante; latere anali arcuato, dilatato, anticè rotundato; lateribus cæsim carinatis; apice retuso, terminali.

Dimensions. — *Longueur 63 mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{24}{100}$.

Coquille mince, allongée, peu convexe, couverte sur les trois quarts de sa surface de fines stries concentriques, remplacées par des lamelles qui s'imbriquent sur l'autre quart; *côté palléal* rétréci en arrière et un peu bâillant, *côté anal* élargi et arrondi en avant; *labre* tranchant; *crochets* obtus et terminaux.

Observations. — Cette moule a bien quelques rapports de forme avec le *L. granulosus* Phill. (*Illust., etc.*, pl. 5, fig. 13); mais, outre que le nom spécifique de cette dernière ne lui est en aucun point applicable, la diagnose est encore trop laconique et la figure trop incomplète pour que l'assimilation des deux coquilles soit possible.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 12. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
13. Le même, vu sur les crochets.

Localité. — Cette coquille se rencontre assez communément dans l'argile carbonifère à Crèvecœur près d'Antoing; mais telle est la pulvérulence du test, qu'il suffit du moindre souffle pour le dissiper; l'exemplaire figuré ne doit sa belle conservation qu'à des circonstances exceptionnelles; accolé dans les cavités contre la roche calcaire, et tapissé, en outre, à l'intérieur de cristaux dus à des infiltrations spathiques, il a pu échapper aux nombreuses causes qui ont amené la destruction de ses semblables.

N° 114. Mytilus Mosensis de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VII, fig. 14, 15.*)

M. *Testâ crassâ, arcuatâ, elongato-convexâ; regione cardinali paulatìm explanatâ; regione palleali abruptè declivi, concentricè plicis imbricatis obsitâ; latere buccali obliquè truncato; latere anali anticè rotundato; latere cardinali subrecto, unduloso; apice terminali.*

Coquille fort épaisse, arquée, très-allongée, convexe au milieu, s'étalant

en pente douce vers le côté cardinal et retombant assez brusquement du côté palléal; sa *surface* est couverte de gros plis concentriques qui s'imbriquent réciproquement; *côté buccal* obliquement tronqué de bas en haut; *côté anal* arrondi; *côté cardinal* presque droit, un peu irrégulier par la saillie des plis; *crochets* terminaux.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 14. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
15. Le même au trait, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert cette belle coquille à Visé, dans le calcaire carbonifère.

N° 115. Mytilus Fontenoyanus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VII, fig.* 16, 17.)

M. *Testâ tenui, oblongâ, ventricosâ, arcuatâ, concentricè plicatâ et striatâ; latere palleali, excavato, hiante; latere anali dilatato, anticè rotundato; umbonibus turgidis; apice terminali.*

Dimensions. — *Longueur* 50 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{57}{100}$.

Coquille peu épaisse, oblongue, ventrue et arquée; sa *surface* est marquée de gros plis concentriques assez espacés, entre lesquels se montrent de fines stries à peine visibles à l'œil nu; *région palléale* évidée et bâillante; *côté anal* élargi et arrondi en avant; *crochets* renflés et terminaux.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 16. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
17. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert le *M. Fontenoyanus,* à Antoing, à une demi-lieue de Tournay, non loin du célèbre champ de bataille de Fontenoy, dans l'argile carbonifère.

N° 116. Mytilus ligonula de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VII, fig.* 18, 19.)

M. *Testâ oblongâ, convexâ, uniauriculatâ, valdè inæquilaterâ, striis quibus-*

dam remotis concentricè notatâ; latere buccali truncato, angustato; latere anali elongato, dilatato, anticè rotundato; auriculâ rugis confertis longitudinaliter obsitâ; apice subterminali.

Dimensions. — *Longueur* 22 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{27}{100}$; *épaisseur* $\frac{57}{100}$.

Coquille oblongue, uni-auriculée, médiocrement renflée, même un peu déprimée à l'extrémité anale, très-inéquilatérale; sa *surface* renseigne quelques lignes d'accroissement très-espacées, qui, en se repliant, vont s'accumuler sur l'oreillette et y engendrent de gros plis irréguliers et très-serrés; *côté buccal* rétréci et tronqué; *côté anal* allant en s'élargissant et arrondi en avant; *côté palléal* un peu bâillant; *crochets* presque terminaux.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 18. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
19. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *Myt. ligonula* a été recueilli par moi dans l'argile carbonifère des environs de Tournay.

N° 117. Mytilus fabalis de Ryckholt, 1847.

(Pl. VII, fig. 20, 21.)

M. *Testâ ovato-oblongâ, arcuatâ, valdè inæquilaterâ, circùm compressâ, medio inflatâ, concentricè striis et lamellis quibusdam ornatâ; latere buccali brevissimo, vix è apice exstante, rotundato; latere anali elongato, dilatato, anticè rotundato; latere cardinali arcuato; latere palleali sinuoso, hiante.*

Dimensions. — *Longueur* 18 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{30}{100}$; *épaisseur* $\frac{43}{100}$; *longueur du côté anal* 17 *mill.*

Coquille ovale, oblongue, très-inéquilatérale, légèrement arquée, comprimée près des bords, renflée partout ailleurs; sa *surface* renseigne quelques lignes d'accroissement qui, pendant la dernière période de la vie de l'animal, changent en lamelles plus ou moins marquées; les lignes, en s'accumulant sur la région buccale, la font paraître ridée; *côté buccal* très-court et obtus; *côté anal* allongé, élargi et arrondi à son extrémité; *côté palléal* sinueux, dépassant à peine les crochets et bâillant à l'issue du byssus.

Explication des figures. — Pl. VII, fig. 20. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
21. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli le *M. fabalis* dans l'argile carbonifère de Tournay.

N° 118. Mytilis præpes de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 1, 2.)

M. *Testâ tenui, elongatâ, ovali, gibbosâ, convexâ, valdè inæquilaterâ, levi; latere buccali brevi, angustato, obtuso; latere anali elongato, producto, anticè obliquè truncato; latere cardinali compressissimo, extùs concavo; latere palleali vix rotundato, umbones exsuperante.*

Dimensions. — *Longueur* 20 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{25}{100}$, *épaisseur* $\frac{28}{100}$; *longueur du côté anal* 18 $^1/_2$ *mill.; angle apicial* 132°.

Coquille mince, allongée, un peu ovale, gibbeuse, médiocrement renflée. très-inéquilatérale; sa *surface* presque lisse est couverte de fines lignes d'accroissement qui s'atténuent, après avoir traversé le renflement qui se dirige diagonalement des crochets vers l'extrémité anale; *côté buccal* court, rétréci et émoussé; *côté anal* allongé, étalé et tronqué obliquement à son extrémité; *région cardinale* fortement comprimée, et concave à l'extérieur; *côté palléal* faiblement arrondi et dépassant à peine les crochets.

Observations. — Je ne connais aucune modiole dans les terrains paléozoïques qui offre avec celle-ci une ressemblance assez frappante, pour qu'il soit nécessaire d'établir une comparaison; le prolongement aliforme de la région cardinale la fera toujours reconnaître sans difficulté.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
2. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *M. præpes* a été découvert par M. D. Toilliez, aspirant des mines, dans le schiste houiller du couchant de Mons.

N° 119. Mytilus apicicrassus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 3, 4.)

M. *Testâ tenui, ovali, regione palleali compressâ, alibi passìm convexâ,*

propè apicem callosâ, striis tenuibus concentricè striatâ; latere anali obtuso; latere palleali medio paululùm emarginato; latere cardinali arcuato; umbonibus valdè recurvis.

Dimensions. — *Longueur* 23 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{50}{100}$.

Coquille mince, ovale, légèrement comprimée sur la région palléale, renflée partout ailleurs; sa *surface* est couverte de fines stries concentriques; *côté anal* allongé, faiblement arrondi à son extrémité; *côté palléal* un peu échancré au milieu; *côté cardinal* faiblement arqué; *crochets* très-recourbés s'appuyant contre une forte callosité sur laquelle les stries d'accroissement persistent et qui est marquée d'un sinus pour livrer passage au byssus.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 3. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
4. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert le *M. apicicrassus* dans le calcaire carbonifère friable de Visé.

N° 120. Mytilus retrocessus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 5, 6.)

M. *Testâ oblongâ, inflatâ, valdè inæquilaterâ, concentricè rugis regularibus obsitâ; latere buccali, brevi, angustato; latere anali elongato, dilatato, anticè obtuso; umbonibus valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 20 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{16}{100}$; *épaisseur* $\frac{47}{100}$; *côté anal* 18 *mill.*

Coquille oblongue, uniformément renflée, très-inéquilatérale; sa *surface* est couverte de plis d'accroissement très-marqués et régulièrement disposés; *côté buccal,* court et fort rétréci; *côté anal,* allongé, élargi et émoussé à son extrémité; *côté palléal* faiblement arqué, presque droit, dépassant les crochets; ces derniers sont fort recourbés.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 5. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
6. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *M. retrocessus* a été recueilli par moi dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 121. Mytilus palmatus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 7, 8.)

M. *Testâ tenui, convexâ, anticè dilatatâ, posticè angustatâ, striis tenuibus concentricè ornatâ; latere anali anticè rotundato; apice terminali, minutissimo.*

Dimensions. — *Longueur* 24 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{40}{100}$;

Coquille mince, médiocrement renflée, un peu arquée, élargie en avant, rétrécie en arrière; sa *surface* est ornée de fines stries d'accroissement, dont quelques-unes sont plus prononcées, tandis que les autres sont à peine perceptibles à l'œil nu; elles sont fort serrées vers l'extrémité anale et y perdent de leur régularité; vue à la loupe, cette partie de la surface paraît imbriquée; *crochets* terminaux et peu développés.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 7. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
8. Le même, vu sur le ligament, au trait.

Localité. — J'ai rencontré cette moule dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 122. Mytilus Wesemaelianus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 11, 12.)

M. *Testâ subtrigonâ, angulatâ, valdè inæquilaterâ, concentricè tenui-rugosâ; latere buccali obtuso; latere anali dilatato, anticè rotundato; latere cardinali recto; latere palleali rotundato; regione palleali inflatâ; regione ligamenti compressâ.*

Dimensions. — *Longueur* 21 *mill., par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{40}{100}$; *angle apicial* 93°.

Coquille un peu triangulaire, anguleuse, très-inéquilatérale, rétrécie et émoussée en arrière, dilatée et arrondie en avant; sa *surface* est couverte de fins plis d'accroissement; *côté cardinal* droit; *région du ligament* comprimée; *région palléale* renflée.

Observations. — Le *M. Wesemaelianus* diffère principalement de ses congénères de la même époque par sa région anale anguleuse, etc.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 11. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
12. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Cette moule, ainsi que la suivante, a été découverte dans le schiste houiller du couchant de Mons, par M. Désiré Toilliez, qui s'occupe avec un zèle louable des fossiles et des antiquités du pays.

N° 123. Mytilus Toilliezianus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 13, 14.)

M. *Testâ spathulatâ, convexâ, valdè inæquilaterâ, concentricè striatâ; latere buccali brevissimo, angustato, obliquè retuso; latere anali dilatato, anticè hiante et rotundato; latere ligamenti compresso.*

Dimensions. — *Longueur* 10 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{25}{100}$; *épaisseur* $\frac{37}{100}$; *longueur du côté anal* 8 $\frac{1}{2}$ *mill.; angle apicial* 125°.

Coquille spatulée, très-inéquilatérale, légèrement comprimée sur la région du ligament, uniformément renflée partout ailleurs; sa *surface* est couverte de fines lignes d'accroissement, qui sont plus marquées sur la région palléale; *côté buccal* très-court, rétréci et coupé obliquement en arrière; *côté anal* allongé, brusquement dilaté, bâillant et arrondi à son extrémité; *côté palléal* prolongé au delà des crochets.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 13. Exemplaire un peu grossi, vu de profil.
14. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *Myt. Toilliezianus* accompagne l'espèce précédente.

N° 124. Mytilus ampliatus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 9, 10.)

M. *Testâ tenui, oblongâ, depressâ, striis concentricis, inæquiremotis et striis brevibus, obliquis, iteratìm seriatis ornatâ; latere anali dilatato, anticè obliquè rotundato; latere ligamenti recto, obliquo; latere palleali compresso, extùs arcuato.*

Dimensions. — *Longueur* 20 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{39}{100}$; *angle apicial* 93°.

Coquille mince, peu renflée, un peu arquée, fortement élargie et obliquement arrondie en avant; sa *surface* est marquée de stries concentriques, inégalement espacées, entre lesquelles se montrent, en plusieurs séries irrégulières, de fines hachures courtes, obliques, et non visibles à l'œil nu; *côté cardinal* droit et oblique; *région palléale* comprimée et limitée par une ligne concave; *crochets* terminés en pointe.

Observations. — La dilatation anale, la compression palléale, la ténuité du test et des ornements différents ne permettent pas de confondre cette coquille avec le *M. Palmatus.*

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 9. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
10. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli le *M. ampliatus* dans le calcaire carbonifère de Visé.

N° 125. MYTILUS DIVISUS[1] de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 15, 16.)

M. *Testâ tenui, subquadrilaterâ, convexâ, plicis* 4-5, *crassis et striis tenuibus concentricè obtectâ; latere anali utrinquè obliquè rotundato; lateribus cardinali et palleali rectis; umbonibus obtusis.*

Dimensions. — *Longueur* 20 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{50}{100}$; *angle apicial* 52°.

Coquille mince, un peu quadrilatère, renflée; sa *surface* renseigne 4-5 gros plis, entre lesquels on observe de fines lignes d'accroissement; *côté anal* élargi, se raccordant par des arcs de cercle obliques avec les côtés cardinal et palléal; ces côtés sont presque droits; *crochets* émoussés.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 15. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
16. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Cette coquille a été découverte par moi dans l'argile carbonifère à Tournay.

[1] Lisez *Mariæ.*

N° 126. Mytilus ampelitæcola de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig. 17.*)

M. *Testâ tenui, minutâ, subarcuatâ, tumidâ, inæquilaterâ, anticè dilatatâ, posticè angustiore, utrinquè rotundatâ, concentricè rugosiusculâ; latere buccali brevi; latere anali elongato; latere palleali excavato, hiante; apice virguliformi.*

Dimensions. — *Longueur* 10 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{25}{100}$: *épaisseur* $\frac{40}{100}$; *côté anal* 8 *mill.*

Coquille mince, petite, faiblement arquée, renflée, inéquilatérale, arrondie aux deux extrémités, élargie en avant, rétrécie en arrière; sa *surface* est couverte de fines lignes d'accroissement, qui dégénèrent en plis imbriqués sur la région buccale; *côté palléal* un peu évidé, bâillant et dépassant les crochets, qui sont peu marqués.

Explication de la figure. — Pl. VIII, fig. 17. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.

Localité. — Cette petite modiole a été rencontrée par moi dans l'ampélite alumineux des environs de Liége.

N° 127. Mytilus cestinotus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig. 18, 19.*)

M. *Testâ tenui, subcylindricâ, plicis crassis rotundatis, utrinquè attenuatis, concentricè ornatâ; interstiis concavis; latere buccali, obliquo, obtuso; latere anali anticè obliquè rotundato; latere cardinali arcuato; latere palleali ferè recto, compresso; umbonibus recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 14 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{45}{100}$; *angle apicial* 100°.

Coquille mince, un peu cylindrique; sa *surface* renseigne de gros bourrelets concentriques, arrondis, assez espacés, s'atténuant aux deux extrémités et séparés par des intervalles concaves; *extrémité anale* comprimée, et arrondie en avant; *côté buccal* oblique et émoussé; *côté cardinal* un peu arqué; *région palléale* marquée, à partir des crochets, d'une dépression linéaire, oblique et limitée extérieurement par une ligne à peine sinueuse; *crochets* recourbés.

Observations. — Cette petite coquille, qui serait peut-être mieux placée dans le genre *Lithodomus*, diffère du *Modiola squamifera* Phill., par sa taille, par sa forme cylindrique, par le manque de réseau sur la surface, etc.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 18. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
19. Le même, vu sur le ligament, au trait.

Localité. — J'ai recueilli assez abondamment le *M. cestinotus* dans le calcaire carbonifère à Visé.

N° 128. Mytilus pernella de Ryckholt, 1847.

(*Pl. VIII, fig.* 20, 21.)

M. *Elongato-ovali, inflatâ, subarcuatâ, concentricè plicatâ et striatâ; latere anali dilatato, rotundato; regione palleali compressâ.*

Dimensions. — *Longueur* (*par reconstruction*) 87 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{44}{100}$; *angle apicial* 73°.

Coquille épaisse, allongée, ovale, un peu arquée, renflée; sa *surface* est couverte de gros plis saillants, inégalement espacés, sur lesquels passent de fines lignes d'accroissement.; *côté anal* allant en s'élargissant brusquement et arrondi à son extrémité; région palléale fortement comprimée sur sa moitié postérieure.

Observations. — Par ses ornements, cette coquille rappelle le *M. Fontenoyanus;* mais son contour plus arrondi, joint à une épaisseur moindre et à une longueur double, l'en éloigne fortement.

Explication des figures. — Pl. VIII, fig. 20. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
21. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli l'exemplaire figuré dans le calcaire carbonifère de Visé; il est bivalve, mais ses crochets sont mutilés.

N° 129. Mytilus Omaliusianus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. VIII, fig.* 22, 23.)

M. *Testâ tenui, lanceolatâ, convexâ, concentricè striatâ; latere buccali trun-*

cato, obliquo; latere anali obliquè rotundato; latere cardinali arcuato; latere palleali compresso; umbonibus brevibus.

Dimensions. — *Longueur* 24 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{24}{100}$; *angle apicial* 60°.

Coquille mince, un peu lancéolée, marquée de fines stries concentriques, comprimée sur la région palléale, convexe partout ailleurs; *côté buccal* coupé obliquement de bas en haut; *côté cardinal* arqué; *crochets* courts.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 22. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
23. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert cette belle coquille dans le schiste houiller des environs de Visé.

N° 130. Mytilus psilinotus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. IX, fig.* 1, 2.)

M. *Testâ tenui, subarcuatâ, elongato-ovali, gibbosâ, valdè inæquilaterâ, levi; latere buccali brevi, angustiore, obtuso; latere anali elongato, anticè obliquè rotundato; latere ligamenti inflato; latere palleali sinuoso, abruptè compresso; apice vix conspicuo.*

Dimensions. — *Longueur* 19 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{18}{100}$; *épaisseur* $\frac{32}{100}$; *longueur du côté anal* 17 ½ *mill.*

Coquille mince, légèrement arquée, allongée, un peu plus étroite en arrière qu'en avant, obtuse aux deux extrémités, gibbeuse et très-inéquilatérale; sa *surface,* partagée en deux parties par une carène longitudinale, oblique et peu tranchante, renseigne de fines lignes d'accroissement, inégalement espacées; on observe, en outre, deux plis assez marqués vers l'extrémité anale et quelques rides vers le rétrécissement palléal, formées par l'accumulation des lignes d'accroissement; *région du ligament* renflée; *région palléale* sinueuse fortement comprimée et dépassant les crochets, qui sont fort petits.

Observations. — Si l'on compare notre modiole au *Modiola bipartita* Sow., *Conchyl. min.*, p. 260, pl. 210, fig. 4, 5, 6, on trouve que les deux espèces ont les plus grands rapports; cependant, la conformation du côté cardinal,

qui, dans la nôtre, se dessine en arc de cercle régulier, tandis qu'il est tronque dans l'espèce de Taunton, établit entre les deux espèces une différence assez notable; la compression palléale est aussi plus forte dans la nôtre; M. Sowerby ne mentionne pas non plus, sur les moules qu'il décrit, l'existence d'une carène tranchante, si prononcée sur ceux de notre coquille; ces caractères et quelques autres, que la comparaison des deux figures fera aisément saisir. m'ont porté à la considérer comme espèce distincte.

Depuis la publication du *Mineral conchology,* plusieurs modioles jurassiques et crétacés, ayant en partage, avec le *bipartita,* le caractère d'une carène longitudinale plus ou moins prononcée, ont été rapportées à ce dernier; il suffit cependant de lire les diagnoses et de comparer les figures pour acquérir la certitude qu'il n'existe entre ces diverses coquilles que des analogies assez éloignées.

Son côté cardinal plus arrondi, son côté buccal plus rétréci, son côté palléal plus creusé, distinguent notre coquille du *Mod. levis,* Rœm., p. 90, pl. 5. fig. 5, *a, b, c, Nord-Deut. ool. Gebirges.*

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 1. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
2. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai rencontré le *M. psilinotus* dans le grès du Luxembourg de l'âge du lias inférieur.

N° 131. Mytilus Terquemianus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. IX, fig.* 3, 4.)

M. *Testâ tenui, utrinquè angustatâ, medio dilatatâ, inflatâ, gibbosâ, sublevi; latere palleali recto, compresso; latere ligamenti convexo; apice exiguo.*

Dimensions. — *Longueur* 19 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{51}{100}$.

Coquille mince, un peu plus rétrécie du côté buccal que du côté anal, élargie au milieu, émoussée aux deux extrémités, renflée, gibbeuse; sa *surface* est couverte de fines lignes d'accroissement onduleuses, inégalement espacées, qui se pressent vers l'extrémité buccale, et font paraître cette partie légèrement ridée; *région palléale* droite, fortement comprimée et marquée d'une faible dépression arquée, qui longe d'abord la gibbosité dorsale et s'arrête avant d'avoir atteint le côté palléal; *région du ligament* uniformément convexe; *crochets* peu apparents.

Observations. — Il suffira de comparer les figures que nous donnons de cette coquille à celles de l'espèce précédente et du *M. bipartitus* Sow., pour reconnaitre qu'elle est bien distincte de l'une et de l'autre.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 3. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
4. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *M. Terquemianus* se trouve avec l'espèce précédente.

N° 132. Mytilus Benedenianus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IX, fig.* 5, 6.)

M. *Testâ ovali, compressâ, medio et latere ligamenti plicis radiantibus, plicisque concentricis, interruptis, arcuatis decussatâ, alibi passìm concentricè rugosâ, rugis confertis, irregularibus; latere palleali posticè emarginato, hiante; latere buccali lamelloso, incrassato, angustato; latere anali valdè dilatato, rotundato.*

Dimensions. — *Longueur* 50 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{15}{100}$: *épaisseur* $\frac{25}{100}$; *longueur du côté anal* 47 *mill.*

Coquille épaisse, ovale, comprimée, allant en s'élargissant jusqu'à l'extrémité anale, qui est arrondie; sa *surface* est ornée en long de légers plis, et en travers de rides arquées, interrompues, très-rapprochées et très-irrégulières sur les régions anale et palléale, régulières partout ailleurs; *côté palléal* muni d'une échancrure limitée par deux saillies lamelleuses et imbriquées, produites par l'accumulation des rides concentriques, dont la supérieure est relevée en voûte, tandis que l'inférieure sert d'appui aux crochets qu'elle dépasse faiblement; ces derniers sont grêles, recourbés et terminés en pointe.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 5. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
6. Le même, au trait, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli le *M. Benedenianus* dans le turonien inférieur, à Montignies-sur-Roc et à Tournay.

N° 133. Mytilus cottæ Rœmer.

Mytilus cottæ Rœmer, *Verst. des Nord-Deuts. Kreidegeb.*, p. 66, pl. 8, fig. 18 (exemplaire déprimé).

Mytilus cottæ Rœmer, *apud* Gein,, *loco cit.*, p. 56, pl. 10, fig. 5 (exemplaire déprimé).
— — *apud* Gein., *Die Verst. von Kieslingswalda*, p. 15.
— — *apud* Reuss., *loco cit.*, 2e part., p. 14, pl. 30, fig. 4.
Modiola granulosa Potiez *et* Michaud, *Galerie des moll.*, t. II, p. 132, pl. 54, fig. 10.
Mytilus undulatus Reuss., *Geogn. skizz*, p. 118.
— lineatus Sow. *apud* d'Orb., *Pal. franç.*, t. III, p. 266, pl. 337, fig. 7-9. *Partim.*

M. *Testâ tenui, ovali, anticè paulatìm dilatatâ, posticè angustatâ, subarcuatâ, ventricosâ; sæpè plicis quibusdam inæqui-remotis concentricè divisâ, striisque subtilibus undoso-angulatis interpositis et costulis radiantibus, interruptis vel dichotomis, ornatâ; interdùm striis radiantibus et transversis decussatâ, interdùm prœterea granulosâ; latere buccali obtuso; latere anali obliquè rotundato; latere palleali abruptè declivi, medio concavo, posticè inornato et plicis crassioribus notato.*

Dimensions. — *Longueur* 39 *mill; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{35}{100}$: *épaisseur* $\frac{58}{100}$.

Coquille mince, un peu élargie en avant, rétrécie en arrière, à peine arquée, fort ventrue; sa *surface* est couverte de fines côtes rayonnantes, plus prononcées et plus espacées sur la région palléale; ces côtes dévient de leur direction ou se bifurquent lorsqu'elles rencontrent, dans leur parcours, l'un des plis concentriques qui la partagent, de loin en loin, en plusieurs parties inégales; entre ces plis, on observe de fines stries anguleuses, peu espacées, formant autant d'angles qu'il y a de côtes; ces dernières manquent à la partie postérieure médiane de la région palléale, tandis que les plis y persistent; souvent les lignes transversales onduleuses sont remplacées par de fines stries concentriques, et la surface paraît cancellée; parfois, à l'intersection des côtes longitudinales et des stries transverses, on observe de petits grains, et toute la surface paraît couverte d'une fine granulation; *côté buccal* émoussé et un peu oblique; *côté anal* obliquement arrondi; *côté palléal* replié sous un angle presque droit et légèrement évidé au milieu.

Observations. — MM. Rœmer et Geinitz, n'ayant que des exemplaires déformés à leur disposition, n'ont donné qu'une diagnose incomplète de cette moule; M. Reuss, le premier, a donné une figure reconnaissable à laquelle il manque tout ce qui est nécessaire pour en faire une modiole; des exemplaires pareils à celui que cet auteur a fait figurer, sont très-fréquents en Belgique.

Le *Modiola lineata* Sow. *apud* Fitton, propre au terrain néocomien d'Angleterre, de France, de Belgique, et d'Allemagne? devra prendre le nom de *angusta,* que lui a imposé M. Rœmer, en 1836, attendu que le nom de *lineatus* doit rester à l'espèce figurée par Chemnitz, tabl. 84, fig. 753.

Il est à observer que M. Goldfuss aussi a donné le nom de *angustus* à une coquille qu'il croyait appartenir au genre *Mytilus;* mais il est reconnu que ce *Mytilus* n'est qu'un exemplaire mutilé de l'*Avicula Reichii* Rœmer, qui, à son tour, n'est autre que l'*Avicula anomala* Sow. *apud* Fitton.

Les ornements de cette coquille varient d'un exemplaire à l'autre et parfois sur le même exemplaire; les côtes se bifurquent, soit pendant la première, soit pendant la dernière période de la vie de l'animal, ou changent simplement de direction; elles paraissent granuleuses, imbriquées ou crénelées, selon que l'exemplaire est plus ou moins bien conservé; on remarque aussi, très-souvent, une légère dépression là où les côtes rayonnantes s'arrêtent.

Localité. — On rencontre cette coquille dans le turonien de Tournay, de Montignies-sur-Roc, de France, de Prusse, de Saxe et de Bohême.

N° 134. Mytilus concentricus Münster.

Mytilus concentricus Münst. *apud* Goldf., *loco cit.*, p. 178, pl. 138, fig. 5.
Modiola concentrica — *apud* Rœmer, *Verst. der Nord-Deuts. Kreideg.*, p. 67.

M. *Testâ subovali, rectâ, carinâ obtusâ bipartitâ, inflatâ, plicis regularibus, concentricis, imbricatìm obsitâ; latere buccali brevi, rotundato; latere anali elongato, paululùm dilatato, anticè obliquè rotundato; latere cardinali recto; latere palleali medio obliquè coarctato.*

Dimensions. — *Longueur 5 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{55}{100}$: *épaisseur* $\frac{45}{100}$; *largeur du côté anal 4 mill.*

Coquille droite, un peu élargie en avant, partagée en long par une carène obtuse, renflée sur la région médiane postérieure, diminuant ensuite rapidement d'épaisseur; sa *surface* est couverte de gros plis réguliers, concentriques, qui dégénèrent parfois en lamelles sur la région du ligament; *côté buccal* court et arrondi; *côté anal* allongé, obliquement arrondi à son extrémité; *région palléale* marquée d'une dépression étroite qui se dirige des crochets vers le milieu du côté palléal.

Localité. — Je n'ai rencontré que de jeunes exemplaires, du reste, parfaitement caractérisés, de cette coquille, dans le turonien de Tournay.

N° 135. MYTILUS TORNACENSIS d'Archiac, 1847.

(*Pl. IX, fig.* 7.)

MYTILUS TORNACENSIS d'Archiac, *Rapport sur les fossiles, etc.*, p. 307, pl. 15, fig. 3 et 3 *a*.
— HAINOENSIS de Ryckholt, 1847, *Élucubrations paléontologiques.*
An — GALLIENNII? d'Orbigny, *loco mém.*, t. III, p. 273, pl. 339, fig. 1, 2.

M. *Testâ subtrigonâ, gibbosâ, tumidâ, concentricè lamelloso-costatâ, costis latis, levibus; latere anali dilatato, anticè rotundato; latere buccali angustato; latere ligamenti obliquo; latere palleali recto, plicis transversis vel obliquis, intertextis, utrinquè in tuberculum desinentibus, ornato; umbonibus valdè recurvis.*

Coquille élargie en avant, rétrécie en arrière, un peu triangulaire, gibbeuse, renflée, ayant la région palléale fortement comprimée et marquée en travers de fins plis obliques limités à chaque extrémité par un tubercule, tandis que les *régions anale* et *cardinale* sont ornées de larges côtes concentriques, lamelleuses et lisses; *côté anal* atteignant sa plus grande largeur vers le milieu de la longueur; *crochets* recourbés.

Observations. — Cette coquille a reçu, la même année, deux noms spécifiques; je profite de l'occasion que l'Académie vient de me fournir pour lui restituer le nom qui lui revient par droit de priorité, attendu que le mémoire de M. d'Archiac était en cours d'impression lorsque mon travail fut présenté à l'Académie. L'auteur cité à la synonymie, n'ayant probablement que peu d'exemplaires à sa disposition, n'a pas fait figurer les ornements de la région palléale; la figure que j'en donne complétera ainsi celles qui sont mentionnées plus haut; je possède un exemplaire ayant 75 mill. de longueur.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 7. Valve de grandeur naturelle, vue sur la région palléale.

N° 136. MYTILUS MULLERI de Ryckholt.

MODIOLA FABA Muller, *Monographie der Aachner kreide Formation*, p. 36, tabl. 2, fig. 3, *a*, *b*.
AN LITHODIOMUS?

Le nom de *faba* appliqué à différentes reprises à des coquilles de ce genre

reste définitivement acquis à l'espèce figurée par Chemnitz, tab. 85, fig. 761.

Nos exemplaires ont été recueillis dans le turonien de la province de Liége; ils sont plus grands que celui qui est mentionné à la synonymie, et les lignes d'accroissement s'y montrent à partir des crochets.

N° 137. Mytilus Aquisgranensis de Ryckholt.

Mytilus scalaris Muller, *loco cit.*, pl. 2, fig. 11.

Le nom de *scalaris*, donné une première fois par M. Phillips et une autre fois par MM. Potiez et Michaud, *Galerie des moll.*, t. II, p. 134, pl. 54, fig. 11, reste enfin à l'espèce figurée (*Paleozoïc. foss.*, pl. 60, fig. 62).

Localité. — J'ai recueilli le *M. aquisgranensis* dans le turonien des environs de Liége; il y est, ainsi que l'espèce précédente, à l'état de moule crayeux.

N° 138. Mytilus pileopsis d'Orbigny.

Mytilus pileopsis d'Orb., *loco cit.*, p. 272, pl. 338, fig. 11-13.
— inflatus Mull., *loco cit.*, p. 35, pl. 2, fig. 9, *a*, *b*.

Mes exemplaires sont dépourvus de stries rayonnantes; ils satisfont, du reste, complétement aux diagnoses et aux figures qui en ont été données; M. le docteur Müller, à qui la science doit tant d'importantes découvertes dans les terrains crétacés des environs d'Aix-la-Chapelle, mentionne cette circonstance particulière que souvent les stries disparaissent au contact de l'air.

Localité. — J'ai recueilli cette coquille dans le même terrain et dans les mêmes localités que les deux espèces précédentes.

Mytilus clatratus d'Archiac.

Mytilus clatratus d'Archiac, *loco cit.*, p. 306, pl. 15, fig. 4, 4 *a*, 4 *b*.

Le *M. clatratus* cité par M. d'Archiac, comme se trouvant dans le turonien de Tournay, m'est inconnu; l'exemplaire figuré rappelle singulièrement, par sa forme et un peu par ses ornements, une vénéricarde du même terrain.

N° 139. Mytilus Ciplyanus de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IX, fig.* 12, 13.)

M. *Testâ elongatâ, angustâ, medio latiore, anticè et posticè ferè æquilatâ, inflatâ, tenuè granosâ vel decussatâ, plicis concentricis majoribus, remotis, striisque interpositis costulas radiantes decussantibus, ornatâ; latere buccali obtuso; latere anali obliquè rotundato; latere palleali compresso, ferè in angulum rectum replicato, posticè levi; latere ligamenti inflato.*

Dimensions. — *Longueur* 28 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{12}{100}$; *épaisseur* $\frac{60}{100}$.

Coquille allongée, étroite, atteignant sa plus grande largeur vers le milieu de la longueur, un peu plus large en avant qu'en arrière, renflée; sa *surface* est marquée de quelques plis concentriques, plus prononcés sur la région du ligament que partout ailleurs; entre les plis se montrent une multitude de fines stries à peine visibles à l'œil nu, qui coupent de fines côtes rayonnantes, un peu onduleuses, lesquelles font paraître la surface granuleuse ou treillissée; *côté buccal* obtus; *côté anal* obliquement arrondi, *région palléale* fortement comprimée.

Observations. — Le *M. ciplyanus* diffère du *M. lineatus* Sow., dont il paraît, du reste, voisin, par sa taille constamment plus petite, par son côté anal moins élargi, par sa région palléale plus fortement repliée, par ses stries placées entre les gros plis; il est aussi toujours plus étroit.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 12. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
13. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — Le *M. cyplianus* est propre au sénonien supérieur de Ciply et de Maestricht; il n'est que très-rarement pourvu du test.

N° 140. Mytilus nudus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. IX, fig.* 8, 9.)

M. *Testâ subovali, utrinquè angustatâ et obtusâ, medio dilatatâ, inflatâ, gibbosulâ, concentricè plicatâ; latere ligamenti recto, obliquo, convexo; latere palleali vix sinuato, compresso, lentè declivi; umbonibus contiguis.*

Dimensions. — *Longueur 26 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{20}{100}$; *épaisseur* $\frac{50}{60}$.

Coquille mince, incomplétement elliptique, atteignant sa plus grande largeur vers le milieu de la longueur, rétrécie et émoussée aux deux extrémités, renflée et un peu gibbeuse; sa *surface* renseigne de gros plis, espacés et d'autant plus prononcés qu'ils sont situés plus près de l'extrémité anale; *région du ligament* droite, oblique et convexe; *région palléale* à peine sinueuse et s'étalant en pente douce; *crochets* contigus.

Observations. — Je ne connais le *M. nudus* qu'à l'état de moule; il diffère du *Modiola æqualis* Sow., dont il a les proportions, par son contour et principalement par son côté palléal insensiblement sinueux, par le rétrécissement buccal et par ses plis; les deux espèces sont, du reste, fort voisines.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 8. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
9. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert le *M. nudus* dans le sénonien supérieur, à Ciply.

N° 141. MYTILUS ACTININOTUS de Ryckholt, 1850.

(*Pl. IX, fig.* 10, 11.)

M. *Testâ tenui, abbreviatâ, ventricosâ, ovali, posticè angustatâ, alibi passìm ferè æquilatâ, radiatìm costulis* 15 *planulatis, lentè latescentibus sulco, distinctis et concentricè striis remotis ornatâ; latere ligamenti levi, convexo; latere palleali levi, abruptissimè compresso.*

Dimensions. — *Longueur* 15 *mill.; par rapport à la longueur, épaisseur* $\frac{73}{100}$. *angle apicial* 72°.

Coquille mince, raccourcie, ventrue, ovale, rétrécie en arrière, conservant ensuite à peu près la même largeur dans toute son étendue; sa *surface* est marquée en long d'environ 15 fines côtes aplaties, qui ne s'élargissent que très-insensiblement; ces côtes sont séparées par un étroit sillon et coupées de loin en loin par des lignes d'accroissement peu prononcées qui, à leur intersection avec les côtes, engendrent une fine granulation peu visible à l'œil nu; *région du ligament* lisse et convexe; *région palléale* lisse et repliée presque verticalement près des crochets.

Observations. — Le *M. actininotus* diffère de ses congénères fossiles connus, par l'absence de tout ornement autre que des lignes d'accroissement sur les régions palléale et ligamentaire, tandis que le dos est couvert de rayons; son épaisseur, comparée à sa taille, est aussi fort remarquable.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 10. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
11. Le même, vu sur le ligament, au trait.

Localité. — J'ai découvert cette moule dans le turonien de la province de Liége; elle ne conserve le test que très-rarement.

N° 142. Mytilus Queteletianus de Ryckholt, 1850.

(*Pl. IX, fig.* 14, 15.)

M. *Testâ crassiusculâ, ovato-trigonâ, posticè angustatâ et obtusâ, anticè dilatatâ et obliquè rotundatâ; medio longitudinaliter et arcuatìm inflatâ, costulis planulatis radiantibus, sulco distinctis, interdùm dichotomis, et plicis striisque concentricis ornatâ et imbricatâ; latere buccali brevi; latere ligamenti recto et obliquo.*

Dimensions. — *Longueur* 28 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{15}{100}$; *épaisseur* $\frac{50}{100}$; *longueur du côté anal* 26 *mill.*; *angle apicial* 100°.

Coquille assez épaisse, ovale, un peu trigone, rétrécie et émoussée en arrière, dilatée et obliquement arrondie en avant, marquée d'un fort renflement longitudinal et arqué, et à côté de ce renflement, sur la région palléale, d'une dépression qui va en s'élargissant à partir des crochets; sa *surface* est ornée en long de côtes rayonnantes, aplaties, séparées par un sillon et souvent bifurquées, et en travers de quelques plis entre lesquels on observe de fines stries très-rapprochées; il résulte de cet ensemble que la surface, surtout près des bords, paraît imbriquée; *côté buccal* court; *région du ligament* convexe et limitée extérieurement par une ligne droite et oblique; *région palléale* très-comprimée et dépassant faiblement les crochets; ces derniers sont courts.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 14. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
15. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert le *Mytilus Queteletianus* dans le néocomien? du Hainaut avec le *M. angustus?* Rœm., *lineatus* Sow.

N° 143. MYTILUS MORRENIANUS de Ryckholt, 1850.

(*Pl. IX, fig.* 16, 17.)

M. *Testâ ovato-oblongâ, subquadrilaterâ, inflatâ, gibbosâ; latere buccali brevi, obtuso; latere anali anticè obliquè rotundato; latere cardinali arcuato, concentricè lamelloso; latere palleali posticè convexo et exstante, anticè excavato; umbonibus brevibus, recurvis et contiguis.*

Dimensions. — *Longueur 15 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{37}{100}$; *épaisseur* $\frac{43}{100}$; *longueur du côté anal 13 mill.; angle apicial 105°.*

Coquille ovale, oblongue, très-incomplétement quadrilatère, renflée, gibbeuse, marquée de lignes d'accroissement onduleuses qui dégénèrent sur la région du ligament en courtes lamelles qui s'imbriquent; *côté buccal* court et émoussé; *extrémité anale* obliquement arrondie; *côté cardinal* arqué; *crochets* courts, recourbés, contigus et dépassés par la *région palléale,* qui est évidée en avant et convexe en arrière.

Observations. — Le *M. Morrenianus* a des rapports de forme avec les *M. æqualis* Sow., *Materonensis* et *inornatus* d'Orb., tout en se distinguant de chacun d'eux par un caractère qui lui est propre et que la comparaison des figures fait suffisamment ressortir.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 16. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
17. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert cette coquille dans le silex subordonné au terrain *sénonien*, à Haccourt (Liége); elle conserve le test [1].

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Dévoniennes.	Carbonifères.
Mytilus Floenianus de Ryckh.	*Mytilus Cordolianus* de Ryckh.
— *Lefebvreanus* de Ryckh.	— *Mosensis* de Ryckh.

[1] Jusqu'à ce jour, aucune espèce de ce genre n'avait été citée dans le terrain carbonifère du pays; cependant nous avons pu en décrire 17; si, à ce nombre, nous en ajoutons quelques autres décrites comme *Cardiomorpha,* nous voyons qu'à l'époque carbonifère, ce genre avait acquis, en Belgique, un développement spécifique qu'il n'a plus atteint dans aucune des mers subséquentes.

Mytilus Fontenoyanus de Ryckh.
— *ligonula* de Ryckh.
— *fabalis* de Ryckh.
— *præpes* de Ryckh.
— *apicicrassus* de Ryckh.
— *retrocessus* de Ryckh.
— *palmatus* de Ryckh.
— *Wesemaelianus* de Ryckh.
— *Toilliezianus* de Ryckh.
— *ampliatus* de Ryckh.
— *divisus* de Ryckh.
— *ampelitæcola* de Ryckh.
— *cestinotus* de Ryckh.
— *pernella* de Ryckh.
— *Omaliusiana* de Ryckh.

Liasiques.

Mytilus psilinotus de Ryckh.
Mytilus Terquemianus de Ryckh.

Néocomiennes?

Mytilus angustus? Rœm.
— *Queteletianus* de Ryckh.

Turoniennes.

Mytilus Benedenianus de Ryckh.
— *Cottæ* de Rœm.
— *concentricus* Goldf.
— *Tornacensis* d'Arch.
— *Mulleri* de Ryckh.
— *Aquisgranensis* de Ryckh.
— *pileopsis* d'Orb.

Sénoniennes.

Mytilus nudus de Ryckh.
— *Ciplyanus* de Ryckh.
— *Morrenianus* de Ryckh.

MYACIDÆ d'Orbigny.

Genre MYA Lamk.

Coquille ovale, oblongue, inéquilatérale, presque inéquivalve, fortement bâillante, surtout à la région anale; *impressions palléales* très-marquées, laissant un sinus profond, oblique; *impressions musculaires* au nombre de deux à chaque valve, une triangulaire, transverse à la région anale, l'autre allongée et transverse à la région buccale; *ligament* interne s'insérant dans un cuilleron vertical de la valve droite, et dans un cuilleron interne, placé sous le crochet de la valve opposée.

Observations. — Les dépouilles de ces animaux, d'après nos connaissances. se montrent pour la première fois dans le turonien inférieur; ils vivent en nombre dans toutes les mers de notre époque.

N° 144. Mya læviuscula Sowerby.

Lutraria gurgitis Brong. *apud* Nilson, *Petrif. Suec.*, p. 18, pl. 5, fig. A, B, C.
— Brong. *apud* Hizinger, *Leth. Suec.*, p. 67, pl. 20, fig. 1.

PANOPÆA GURGITIS Brong. *apud* Reuss, *loco cit.*, p. 17, pl. 26, fig. 3.
— Brong. *apud* Grinitz, *Charackt.*, *etc.*, p. 12, pl. 2, fig. 2.
MYA LÆVIUSCULA Sow. *apud* Fitton, *Transact. of the geol.*, vol. 4, 2e série, p. 340, pl. 16, fig. 6.
— Sow. *apud* d'Orbigny, *loco cit.*, p. 326.

M. *Testâ solidâ, turgidulâ, oblongâ, subrectangulari, utrinquè rotundatâ et valdè hiante, inæquilaterâ, transversìm obliquè coarctatâ et striatâ, plicis crassis, irregularibus, undosis longitudinaliter ornatâ; latere buccali breviore.*

Dimensions. — *Longueur* 69 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{78}{100}$; *épaisseur* $\frac{45}{100}$; *longueur du côté anal* 45 *mill.; bâillement des valves, mesuré dans le sens de l'épaisseur,* 30 *mill.*

Coquille épaisse, plus longue que large, incomplétement rectangulaire, arrondie et bâillante aux deux extrémités, inéquilatérale et marquée d'une forte dépression transversale et oblique en avant; sa *surface* est ornée en travers de fines stries rayonnantes, très-rapprochées, et en long de gros plis irréguliers, onduleux, qui se replient de chaque côté presque perpendiculairement; *côté buccal* le plus court.

Observations. — Cette mye diffère du *Panopœa gurgitis* Brong., avec lequel elle a été confondue, par sa largeur à peu près uniforme sur toute son étendue, tandis que le second est fortement élargi en avant, par sa dépression et par ses stries rayonnantes; le mode d'accroissement n'est pas non plus le même.

L'identité de notre coquille avec celle de l'auteur anglais me paraît incontestable; sa *surface* est à la vérité fort ridée, tandis que celle de l'espèce de *Blackdown* est à peu près lisse, comme le semble indiquer son nom; mais la diagnose ayant été établie sur un moule de calcédoine, les différences apparentes entre les deux coquilles se trouvent expliquées; car, quelque bien conservé qu'on puisse le supposer, à coup sûr, il ne reproduit pas les accidents extérieurs dans toute leur énergie. Ajoutons encore que notre coquille est renflée jusqu'aux $\frac{2}{3}$ de sa largeur à partir du sommet, et que les valves se replient ensuite; il en résulte que le bâillement de chaque côté est cordiforme; les stries rayonnantes dont la surface de cette coquille est ornée sont rarement bien perceptibles, parce que le test, par suite de la fossilisation, s'écaille et perd sa couche extérieure.

Localité. — Cette mye se rencontre à Tournay et à Montignies-sur-Roc, dans le turonien inférieur; le *Panopæa plicata* Sow., cité par M. d'Archiac dans les mêmes localités, est, sans nul doute, un exemplaire mutilé de l'espèce qui nous occupe; il est assez facile de se procurer des valves montrant la charnière.

N° 145. MYA TONGRORUM de Ryckholt, 1847.

(*Pl. V, fig.* 25, 26.)

M. *Testâ tenui, elongatâ, inæquilaterâ, convexâ, gibbosulâ, medio transversìm coarctatâ, concentricè rugosâ, rugis irregularibus et imbricatis; latere buccali brevi, obliquè rotundato, subangulato; latere anali elongato, anticè rotundato, latere palleali sinuoso.*

Dimensions. — *Longueur* 29 *mill., par rapport à la longueur, largeur* $\frac{45}{100}$; *épaisseur* $\frac{26}{100}$; *longueur du côté anal* 19 *mill.; angle apicial* 149°.

Coquille peu épaisse, allongée, inéquilatérale, médiocrement renflée, gibbeuse, bâillante aux deux extrémités et pourvue d'une dépression transversale un peu oblique, partant des crochets; sa *surface* est couverte de plis irréguliers et imbriqués; *côté buccal* court, obliquement arrondi, légèrement anguleux; *côté anal* allongé et arrondi en avant; *côté palléal* sinueux.

Observations. — Le *Mya Tongrorum* n'est peut-être qu'une forte variété locale du *Mya angustata* Sow., *Min. conch.*, p. 344, pl. 531, fig. 1-5; il a bien quelques rapports avec l'exemplaire figuré sous le n° 4; cependant, à largeur égale, la longueur est toujours plus grande dans notre espèce.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 25. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
26. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai découvert le *Mya Tongrorum* dans le sable de la coupure établie pour la construction de la chaussée de Tongres à Bilsen; il se trouve un peu au-dessus de la couche à *Lymnæa fabula* Brong.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Turonienne.	**Tertiaire.**
Mya Læviuscula Sow.	*Mya Tongrorum* Sow.

Genre PHOLADOMYA Sowerby.

DONACITES Schlotheim; HEMICARDIUM Brongniart; MYA Zieten; PACHYMYA Sowerby; GONIOMYA, HOMOMYA, ARCOMYA, Agassiz, LYSIANASSA Münster.

Coquille mince, renflée, ovale, oblongue ou triangulaire, équivalve, inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités, mais davantage à la région anale; *impressions palléales* pourvues d'un sinus anal très-profond. *Impressions musculaires* au nombre de deux, une anale et une buccale; charnière sans dents, pourvue seulement d'un léger épaississement cardinal et d'une nymphe peu épaisse. donnant un ligament externe court. (D'Orbigny, t. III, p. 348, *Pal. franç.*)

Observations. — Peu de coquilles ont été ballottées autant d'un genre dans l'autre que les pholadomyes, comme on peut le voir par la synonymie très-incomplète, placée en tête, et il n'a fallu rien moins que la découverte d'une espèce vivant actuellement dans les mers intertropicales pour régulariser enfin leur classement; confondues avec les *Panopœa*, elles ont été citées, à tort pensons-nous, dans les terrains paléozoïques; nous décrirons, toutefois, une espèce carbonifère, dont nous n'avons pu isoler la charnière et qui, dès lors, reste douteuse; seulement, par le *facies* général, cette coquille nous paraît plutôt une pholadomie qu'une panopée.

Les dépouilles de ces animaux atteignent un grand développement spécifique dans les mers jurassiques; développement qui se maintient ensuite dans les terrains crétacés, pour diminuer considérablement dans les terrains tertiaires et se réduire à deux espèces dans les mers actuelles.

N° 146. PHOLADOMYA [1] DICHOTOMA de Ryckholt, 1847.

(*Pl. IX, fig.* 18, 19.)

P. *Testâ tenui, subovali, valdè inæquilaterâ, ventricosâ, utrinquè hiante, longitudinaliter plicatâ, plicis crassis, sinuosis, dichotomis et transversìm depressâ, depressione latescente; latere buccali, brevi, rotundato; latere anali elongato, subangulato, anticè rotundato; umbonibus inflexis; lunulâ ovatâ, profundâ.*

Dimensions. — *Longueur* 46 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{67}{100}$: *épaisseur* $\frac{55}{100}$; *côté anal* 34 *mill.; angle apicial* 125°.

[1] Lisez *transversa*, voyez *Portlock. Report*, etc., pl. 38, fig. 9.

Coquille mince, incomplétement elliptique, très-inéquilatérale, presque ventrue, bâillante aux deux extrémités; *côté buccal* court, un peu élargi, arrondi; *côté anal* allongé, anguleux, arrondi; sa *surface* est marquée d'une dépression transversale, qui va en s'élargissant à partir des crochets, et couverte en long de gros plis qui se bifurquent à quelque distance de leur origine, s'arquent en passant sur la dépression et s'atténuent sur la surface anguleuse; les *crochets* se replient de manière à cacher les sommets.

Observations. — L'exemplaire figuré renseigne, sur la région anale de la valve droite, des stries granulées rayonnant des crochets et visibles seulement à l'aide d'un instrument grossissant; je n'ai pas découvert ce caractère sur l'autre valve.

Explication des figures. — Pl. IX, fig. 18. Exemplaire de grandeur naturelle, vu de profil.
19. Le même, vu sur le ligament.

Localité. — J'ai recueilli cette rare pholadomye dans le terrain carbonifère de Tournay.

N° 147. Pholadomia Esmarkii Nilsson.

Cardita	Esmarkii	Nilsson, *Petrif. Suec.*, *Form. crét.*, p. 17, pl. 5, fig. 8, A, B, C.
—	—	Nilsson *apud* Goldf., *loco cit.*, p. 187, pl. 133, fig. 14, *a*, *b*.
Pholadomya	—	Nilsson *apud* Goldf., *loco cit.*, p. 272, tab. 157, fig. 10, *a*, *b*, *c*, *d*.
—	—	Nilsson *apud* Pusch., *Polens pal.*, p. 87, pl. 8, fig. 14.
—	—	Nilsson *apud* Reuss, *loco cit.*, 2e part., p. 18.
—	Koninckii	Nyst, *Desc. des coq. tert.*, p. 50, pl. 1, fig. 9, *a*, *b*.
—	oblitterata	Potiez et Michaud, *Galerie des Mollusques*, p. 258, pl. 57, fig. 2.

P. *Testâ tenui, polymorphâ, sæpissimè oblongâ vel cordiformi, valdè inæquilaterâ, utrinquè rotundatâ, medio et posticè ventricosâ, anticè compressâ, radiatìm costulis acutis, lentè latescentibus, subnodulosis et plicis irregularibus striisque tenuissimis interpositis concentricè ornatâ; latere buccali brevi, angustato; latere anali elongato, dilatato; latere cardinali excavato; umbonibus plùs minùsve gracilibus, valdè recurvis.*

Dimensions. — *Longueur* 55 *mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{55}{100}$; *épaisseur* $\frac{62}{100}$; *côté anal* 49 *mill.; angle apicial* 123°.

Coquille très-mince, de forme extrêmement variable, généralement oblon-

gue ou cordiforme, très-inéquilatérale, arrondie aux deux extrémités, ventrue au milieu et en arrière, comprimée en avant; *côté buccal* court et rétréci; *côté anal* allongé et élargi; sa *surface* est ornée en travers de côtes minces, tranchantes, un peu espacées, qui rayonnent des crochets en s'élargissant à peine jusqu'au côté palléal, et en long de plis irréguliers entre lesquels on remarque, à l'œil nu, de fines stries très-serrées; l'intersection des plis et des côtes produit sur la surface de légers renflements plus larges que longs, sur lesquels les stries persistent et qui sont limités par deux plis consécutifs; *côté cardinal* excavé au milieu; *crochets* plus ou moins grêles, subordonnés à la forme de la coquille, et fort infléchis.

Observations. — Quoique figuré à différentes reprises, le *Pholadomya Esmarkii* ne l'a jamais été d'une manière assez exacte, pour qu'il ait toujours été possible de le reconnaître; de là cette multiplicité de noms spécifiques qui lui ont été imposés.

M. Goldfuss, après avoir décrit cette coquille comme *cardita,* la reprend ensuite comme *pholadomya.*

M. Nyst, la croyant tertiaire, pense qu'elle pourrait bien être identique avec le *P. Puschii*, qui appartient au grès tertiaire du Brabant; l'écartement moindre et une épaisseur plus grande des côtes rayonnantes feront toujours distinguer le *P. Puschii* du *P. Esmarkii,* dont les plis sont irréguliers.

MM. Potiez et Michaud, en 1844, ont donné le nom de *Oblitterata* à un moule fruste de cette pholadomye.

Localité. — Le *P. Esmarkii* caractérise, en Belgique, en Allemagne, en Suède, en Pologne, en Bohême, le terrain néocomien?

N° 148. Pholadomya gigas Sow.

Pachimya gigas Sow., *Conchol. min.*, p. 520, pl. 504, 505.
Pholadomya — Sow. *apud* d'Orbigny, *loco cit.*, p. 359, pl. 366.

Localité. — Nous avons recueilli, dans le terrain de Montignies-sur-Roc, un exemplaire bivalve et parfaitement conservé de cette coquille, qui mesure 200 mill. de longueur.

M. d'Archiac la cite, dans le terrain de même âge, à Tournay.

N° 149. Pholadomya æquivalvis Goldfuss.

Corbula æquivalvis Goldf., *loco cit.*, p. 250, pl. 151, fig. 15, 1835-1840.
Pholadomya caudata F. A. Rœmer, *Verst. Nord-Deutsch. Kreide*, etc., p. 76, pl. 10, fig. 8, 1841.
Cardium Lucerna Forbes, *Report on the fossil from Southern India*, pl. 17, fig. 10, 1842.
— caudatum F. Rœmer, *Jahrb. für Geol. und Miner.* von Leonh und Bronn, p. 388, 1845.
Pholadomya caudata Rœmer *apud* Geinitz, *Kieslings walda*, etc., p. 11, pl. 1, fig. 28-30, 1843.
— — Rœmer *apud* Reuss, *loco cit.*, 2e part., p. 18, pl. 36, fig. 8.

Cette coquille est répandue au loin; en Belgique, on la rencontre dans toute la zone turonienne comprise entre la Meuse et les frontières de Prusse; elle se trouve, en outre, à Aix-la-Chapelle, en Westphalie, en Saxe et en Bohême; quelque impropre que soit le nom de *œquivalvis,* appliqué à une coquille d'un genre dont toutes les espèces sont équivalves, il a néanmoins le droit de priorité : c'est à ce titre que je l'ai maintenu.

Dimensions. — *Longueur 28 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{75}{100}$; *épaisseur* $\frac{65}{100}$; *côté anal* $\frac{1}{2}$ *mill.; angle apicial* 119°.

N° 150. Pholadomya puschii Goldfuss.

Pholadomya Puschii Goldf., *Petref. Germ.*, p. 273, pl. 158, fig. 3, *a*, *b*.

P. *Testâ subtrigonâ, valdè inœquilaterâ, posticè et medio tumidâ, anticè compressâ, longitudinaliter plicatâ, plicis regularibus, sulco distinctis et transversìm costis nodulosis è apice radiantibus, parùm remotis, ornatâ; latere buccali brevi-rotundato; umbonibus recurvis.*

Dimensions. — *Longueur 44 mill.; par rapport à la longueur, largeur* $\frac{76}{100}$; *épaisseur* $\frac{56}{100}$; *côté anal* 35 *mill.; angle apicial* 110°.

Coquille subtriangulaire, très-inéquilatérale, fort renflée en arrière et au milieu, un peu comprimée en avant; sa *surface* est couverte en long de plis réguliers, séparés par un sillon, et en travers de côtes tuberculeuses qui rayonnent du sommet et dont la première limite supérieurement le côté buccal; les autres sont peu distantes de la première; *côté buccal* court et arrondi; *côté anal* allongé, faiblement arrondi en avant; *côté cardinal* postérieu-

rement excavé, presque droit en avant; *côté palléal* très-arqué; *crochets* recourbés; *sommets* cachés.

Localité. — On rencontre le *Pholadomya Puschii* dans le grès tertiaire du Brabant; il y est à l'état de moule sableux; M. Goldfuss le cite dans le terrain du même âge, à Bunden, à Astruppe et à Grafenberg.

ESPÈCES DÉNOMMÉES.

Carbonifère.

Pholadomya dichotoma de Ryckh.

Néocomienne?

Pholadomya Esmarkii Nils.

Turoniennes.

Pholadomya gigas Sow.
— *æquivalvis* Goldf.

Tertiaire.

Pholadomya Puschii Goldf.

FIN.

NOTES ET CORRECTIONS.

Page 5, à la note. Au lieu de ***Euomphalus serpula*** et ***pseudo-serpula***, lisez ***Ecculiomphalus***, etc.

Les genres ***Serpularia*** et ***Ecculiomphalus*** ont été créés en 1843 pour les ***Euomphalus*** à tours spiraux disjoints, l'un par le colonel Portloek et l'autre par M. Rœmer. — Le nom de ***Serpularia*** ayant été appliqué, dès 1840, par M. de Münster, à des ***Serpula*** dont les tubes sont pourvus de crénelures, celui de ***Ecculiomphalus*** doit prévaloir.

Page 10. Il n'est pas sans intérêt de comparer la constitution géologique des environs de Tournay à celle des environs de Valenciennes, où les conglomérats cénomaniens reposent sur le terrain houiller; voici la succession des couches, en allant de bas en haut, et d'après une coupe prise à Anzin, que je dois à l'obligeance de M. le professeur Normand, à Valenciennes :

			MÈTRES.
Terrain houiller		Houille	» »
		Roc	60 »
		Tourtia (variété de gompholite); conglomérat formé de sable, d'argile, de calcaire, de limonite et de cailloux siliceux ou quartzeux roulés	2 »
Étage cénomanien		Glaise rouge	2 »
		Glaise avec pyrites	16 »
	1er banc.	Calcaire crayeux	2 50
		Argile bleue compacte	2 »
	2e banc.	Calcaire crayeux	2 50
		Argile bleue compacte	2 »
Sénonien inférieur?	3e banc.	Calcaire crayeux	2 »
		Argile bleue moins compacte	2 »
Terrains tertiaires et modernes		Silex	5 »
		Bonne-pierre	2 50
		Grès	2 50
		Marne ou calcaire compacte	5 50
		Tuf plus ou moins dur	8 50
		Terre végétale	1 »

Page 19. ***Grès verdâtre.*** Les fossiles renfermés dans ce dépôt sont rapportés, dans le ***Prodrome de paléontologie***, à l'étage sénonien, et aux étages sénonien et danien, par M. Geinitz, dans sa dernière publication sur la faune crétacée des diverses contrées de l'Allemagne. Comme à Tournay on n'a rencontré d'autres céphalopodes que des nautiles, il y a lieu de croire que ce dépôt est de l'âge danien. Ainsi se confirmerait l'opinion émise par M. le professeur Dumont, que, dans certaines localités, ce grès superpose l'étage à ***Belemnitella mucronata.*** Au reste, la distinction des deux étages est loin d'être assise sur des bases définitives.

Page 23. ***Terrain turonien.*** Le turonien proprement dit, d'après la nouvelle distribution des terrains crétacés proposée par M. d'Orbigny, devient un étage presque exclusivement français. Obourg, près de Mons, est la seule localité belge où l'auteur en signale l'existence. Cette indication est fort contestable. Le turonien, toujours au dire de M. d'Orbigny, se trouverait encore au mont Sinaï (Palestine), à Gozau (Autriche), dans trois localités de la Bohême et à Kieslingswalda (Silésie). Cette dernière détermination d'âge, avant d'être admise, devra subir les épreuves de la discussion.

Page 30. ***Terrain turonien supérieur.*** Par suite de la nouvelle division du terrain crétacé établie par M. d'Orbigny, je crois que les conglomérats blancs et toute la zone de marne, qui renferme des fossiles à l'état de moules, devront être considérés comme cénomaniens, tandis que la partie supérieure du dépôt dans laquelle on rencontre quelques fossiles pourvus du test, devra être rapportée à l'étage sénonien. La ligne de démarcation qui sépare les deux étages est fort difficile à saisir et présente des difficultés que l'ancienne classification ne soulevait pas.

Le sénonien inférieur me paraît, en Belgique, bien caractérisé par le *Belemnitella quadrata,* et là où ce fossile manque, par le *Spondylus spinosus* ou le *Terebratulina gracilis.* Le *Belemnitella mucronata* est propre au sénonien supérieur.

Page 39, à la note, au lieu de Species *clubia,* lisez *dubia.*

Page 40, au lieu de Capulus rynchoïdes, lisez rhynchoïdes.

Page 56. Genre ACMÆA, au lieu de Lottia Gray, lisez Lottia Gray.

Page 64, ligne 19, au lieu de *le diagnose,* lisez *la,* etc.

Page 80. NATICODON SPIRATUM. Au lieu de Natica spirata Phill., *apud* de Kon., *loco cit.,* p. 481, lisez Nerita spirata Sow., *apud* de Kon., *loco cit.,* p. 484.

Page 80, au lieu de *Naticodon taroïde,* lisez *Naticodon otaroïde.*

Page 82, ligne 10, au lieu de *palétal,* lisez *labial.*

Page 85. BELLEROPHON TUBERCULATUS, *diagnose.* Au lieu de *arcuatâ; imbricatâ,* lisez *arcuatis imbricatâ.*

Page 91. Genre ORBICULOIDEA. En corrigeant les épreuves, je m'aperçois, mais trop tard, que je me suis servi quelquefois des expressions impropres: *côté cardinal, côté buccal, côté anal;* il sera facile de rectifier ces *lapsus calami.*

Page 99. Le genre *Unio* fournit souvent, par la même espèce, de nombreuses variétés. Les auteurs qui ont traité des *Cardinia* me paraissent avoir été préoccupés de l'étroite parenté que l'on a cru, pendant longtemps, exister entre les deux genres; car ils ont souvent décrit, à titre de variétés, des espèces bien distinctes.

Page 117. Le *Serpula amphisbœna* Goldf., du plateau de Saint-Pierre, doit rester dans le genre que lui a assigné le savant professeur de Bonn. Le fossile cénomanien qui lui a été assimilé, peut néanmoins, en passant dans le genre *Gastrochœna,* conserver le nom spécifique de *Amphisbœna.*

Page 118, 1re ligne, au lieu de *amphilbœna,* lisez *amphisbœna.*

Page 147. Mytilus cottæ. M. Geinitz vient de changer en *Cottai* le nom de *Cottæ* qui a été imposé à cette coquille par M. Rœmer. Quelle que soit l'importance de cette rectification, la science doit la repousser, parce que le premier nom lui appartient. La grammaire pourrait bien aussi joindre sa protestation à celle de M. Rœmer, injustement dépouillé de sa propriété. Un savant prétend, il est vrai, que le génitif latin d'un nom patronymique s'obtient toujours en plaçant un *i* à la fin. Cette règle, qui paraît rationnelle pour les noms dont la terminaison n'est pas latine, ne pourrait être généralisée dans ses applications sans inconvénient; ainsi, pour le cas particulier qui nous occupe, il paraît peu logique d'écrire *Cottai,* lorsque César, à propos du camp et de la légion de son lieutenant, se sert des expressions *castra Cottæ, legio Cottæ,* etc.

La question, du reste, n'offre aucun intérêt scientifique; si elle méritait une discussion sérieuse, on trouverait sans peine des arguments pour combattre cette innovation grammaticale.

Page 149. Mytilus concentricus. M. Geinitz rapporte à tort cette coquille au *Mytilus æqualis* Sow., en la faisant figurer dans tous les étages crétacés allemands, à partir du cénomanien; en sorte qu'elle aurait joui du rare privilége d'échapper cinq fois aux causes qui ont amené la destruction de ses congénères, depuis l'époque néocomienne inclusivement. L'espèce cénomanienne qui nous occupe devra prendre le nom de *Nervicanus.* Je la ferai figurer.

Page 157, 2e ligne, au lieu de *Grinitz,* lisez *Geinitz.*

Page 157. MYA LÆVIUSCULA, synonymie. Au lieu de Mya læviuscula d'Orb., lisez Panopæa, etc.

Page 160, au lieu de PHOLADOMIA ESMARKII, lisez PHOLADOMYA, etc.

La surface de cette coquille, telle que je la comprends, d'accord avec les naturalistes allemands, est faiblement tuberculeuse; le *Pholadomya Carantoniana* que M. d'Orbigny lui assimile est dépourvu de ce caractère, que ne signale non plus M. Nilsson. Faut-il en conclure que l'assimilation faite par l'auteur français n'est pas fondée? ou bien, les moules décrits par ces Messieurs sont-ils frustes? M. Geinitz a bien fait ressortir les différences qui séparent le *Pholadomya Esmarkii* et le *Pholadomya nodulifera* de Münster, que l'on rencontre dans le même étage.

Page 162. PHOLADOMYA PUSCHII, diagnose. Au lieu de *brevi-rotundato,* lisez *brevi, rotundato.*

PLANCHES.

Le lithographe, en reproduisant les planches sur la pierre, a interverti la station normale de quelques coquilles: je crois, en conséquence, devoir prévenir que, dans mes descriptions, j'ai suivi la méthode introduite par M. d'Orbigny.

TABLE ALPHABÉTIQUE,

SYNONYMIQUE ET GÉOLOGIQUE DES GENRES ET ESPÈCES DÉCRITS OU DÉNOMMÉS.

A.

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Acmæa, Eschscholtz. V. *Helcion*, Montfort	»	56	»	»
Acroculia, Phillips. V. *Capulus*, —	»	33	»	»
Anomianella proteus, de Ryckholdt	10	»	*P.*	3
Arcomya Agassiz. V. *Pholadomya*, Sowerby	»	159	»	»
Atlantidæ, Rang	»	83	»	»

B.

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Bellerophon, Montfort	»	83	»	»
— *nodulosus*, Goldfuss. V. *Tuberculatus*, d'Orbigny	»	85	»	»
— *tuberculatus*, Sowerby	»	»	*P.*	2
— *hiulcus*, d'Orbigny	3	85	*P.*	3
— *hyalinus*, de Ryckholt	3	88	*P.*	3
— *papyraceus* —	3	87	*P.*	3
— *phalena* —	3	86	*P.*	3
— *plicatus* —	3	89	*P.*	3
— *subdiscoïdes* —	3	89	*P.*	3

C.

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Capulus, Monfort	»	33	»	»
— *Dumontianus*, de Ryckholt	1	33	*P.*	2
— *hecticus*, —	10	»	*P.*	2
— *priscus*, —	»	34	*P.*	3

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Capulus adroceras, de Ryckholdt	1	35	*P.*	3
— *corpuratus*, —	1	38	*P.*	3
— *euomphaloïdes*, —	1	37	*P.*	3
— *tubifer*, Sowerby	1	34	*P.*	3
— *rectus*, de Ryckholdt	1	36	*P.*	3
— *elongatus*, Goldfuss. V. *Lituus*, de Ryckholt	»	38	»	»
— *flexicostatus*, de Ryckholt	1	39	*C.*	4
— *lituus*, —	»	38	*C.*	4
— *rhynchoïdes* —	1	40	*C.*	6
Cardinia Agassiz	1	99	»	»
— *angulata*, de Ryckholt	1	104	*P.*	3
— *colliculus*, —	»	102	*P.*	3
— *hians*, —	6	103	*P.*	3
— *Hulloziana* —	6	100	*P.*	3
— *macilenta*, de Ryckholt	6	107	*P.*	3
— *nucularis*, —	6	101	*P.*	3
— *ovalis*, de Koninck	6	106	*P.*	3
— *salebrosa*, de Ryckholt	6	106	*P.*	3
— *Scherpenzeeliana*, de Ryckholt	6	105	*P.*	3
— *tellinaria*, de Koninck	6	106	*P.*	3
— *Toillieziana*, de Ryckholt	6	103	*P.*	3
— *uncinata*, —	6	104	*P.*	3
— *utrata*, de Koninck	»	106	*P.*	3
— *copides*, de Ryckholt	6	108	*J.*	1
Cardita Esmarkii, Nilsson. V. *Pholadomya*	»	160	»	»
Cardium caudatum, Rœmer. V. *Pholadomya æquivalvis*	»	162	»	»
— *lucerna*, Forbes. V. *Pholadomya æquivalvis*	»	162	»	»
Cerambycites amphisbœna, Geinitz. V. *Gastrochœna*	»	117	»	»
Chiton, Linné	»	63	»	»
— *Scaldianus*, de Ryckholt	»	63	»	»
— *Sluzeanus*, —	2	64	*P.*	3
Chitonellus, Lamarck	»	63	»	»
— *Barrandeanus*, de Ryckholt, sous le nom de *Chiton*.	2	65	*P.*	3
Chitonidæ, d'Orbigny	»	63	»	»
Clavagella, Lamarck	»	109	»	»
— *coronata*, Deshaeyes	»	109	*T.*	2

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Clavagella tibialis, Lamarck	»	110	*T.*	2
Clavagellidæ, d'Orbigny	»	109	»	»
Corbula æquivalvis, Goldfuss. V. *Pholadomya*	»	162	»	»
Crepidulidæ, d'Orbigny	»	33	»	»

D.

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Dentalidæ, d'Orbigny	»	66	»	»
Dentalites cingulatus, Schlotheim. V. *Ditrupa clava*	»	122	»	»
Dentalium, Lamarck	»	66	»	»
— *antiquum*, Goldfuss	»	66	*P.*	2
— *Navicanum*, de Ryckholt	10	»	*P.*	2
— *priscum*, Sandberger	»	66	»	»
— *dentalioïdium*, de Ryckholt	»	68	»	»
— *inæquale*, —	2	67	*P.*	3
— *ingens*, de Koninck	»	68	*P.*	3
— *ornatum* — V. *Dentaloïdeum*	»	68	»	»
— *perarmatum*, de Ryckholt	2	67	*P.*	3
— *priscum*, Münster	»	68	*P.*	3
— *alternans*, de Ryckholt	2	71	*C.*	4
— *deforme*, Deshaeyes. V. *Ditrupa*	»	122	»	»
— *ellipticum*, Sowerby	»	72	»	»
— — Reuss. V. *Michauxianum*	»	72	»	»
— *Geinitzianum*, de Ryckholt	»	70	*C.*	4
— *medium*, J. Sowerby	»	69	*C.*	4
— — J. de C. Sowerby. V. *Geinitzianum*	»	70	»	»
— *Michauxianum*, de Ryckholt	2	72	*C.*	4
— *Reussianum*, —	»	70	*C.*	»
— *striatum*, Lamarck	»	70	»	»
— — Mantell. V. *Reussianum*	»	70	»	»
— — Sowerby	»	70	»	»
— *Browni*, Hizenger. V. *Ditrupta clava*	»	122	»	»
— *clava*, Lamarck. V. —	»	122	»	»
— *crassum*, Deshayes. V. —	»	122	»	»
— *Mosæ*, Goldfuss. V. —	»	122	»	»
— *sexcarinatum*, Münster. V. —	»	122	»	»

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Dentalium bicostale, de Ryckholt	2	71	C.	6
Ditrupa, Berkeley	»	120	»	»
— *devonica*, de Ryckholt	6	124	P.	2
— *carbonifera*, —	6	125	P.	3
— *deformis*, —	»	122	C.	4
— *Ciplyana*, —	6	224	C.	6
— *clava*, —	»	122	C.	6
Donacites, Schlotheim. V. *Pholadomya*	»	159	»	»
Dorsomya dorsata, de Ryckholt	10	»	P.	2

E.

Emarginula, Lamarck	»	42	»	»
— *carbonifera*, de Ryckholt	1	43	P.	3
— *Münsteriana*, —	»	»	P.	4
— *cellulosa*, —	2	52	C.	4
— *flexuosa*, —	1	45	C.	4
— *galericulus*, —	2	48	C.	4
— *gibbosula*, —	2	49	C.	4
— *gravida*, —	2	50	C.	4
— *impressa*, —	2	47	C.	4
— *loculata*, —	1	44	C.	4
— *nuda*, —	1	45	C.	4
— *puncticephala*, —	2	50	C.	4
— *supracretacea*, —	2	51	C.	6
Entalium rugosum, Defrance. V. *Ditrupa clava*	»	122	»	»
Euomphalus (Ecculiomphalus) pseudo-serpula, de Ryckholt	»	5	»	»
— — *serpula*, —	»	5	»	»

F.

Filigrana, Berkeley	»	125	»	»
— *filiformis*, de Ryckholt	»	125	C.	4
Fistulana, Bruguières	»	117	»	»
— Lamarck	»	111	»	»
— *amphisbœna*, Geinitz. V. *Gastrochœna*	»	117	»	»

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Fissurella, Brugières	»	53	»	»
— *Bucchii*, Geinitz	»	54	*C.*	4
— *Cantraineana*, de Reyckholt	2	55	*C.*	4
— *Recqiana*, —	2	55	*C.*	4
— *Nystiana*, —	2	55	*C.*	4
— *Leodica*, —	10	55	*C.*	6
Fissurellidæ, d'Orbigny	»	42	»	»

G.

Gastrochæna Essensis, de Ryckholt	»	119	*C.*	4
— *Tornacensis*, —	5	119	*C.*	4
— *amphisbæna*, —	5	117	*C.*	4
— *Royanensis*, d'Orbigny	»	117	*C.*	6
Gonomya Agassiz. V. *Pholadomya*	»	159	»	»

H.

Helcion, Montfort	»	56	»	»
— *cilicina*, de Ryckholt	»	58	*P.*	3
— *humilis*, —	2	59	*P.*	3
— *lateralis*, —	»	56	*P.*	3
— *loxogonoïdes*, —	2	57	*P.*	3
— *discrepans*, —	2	61	*J.*	1
— *infràliasina*, —	2	60	*J.*	1
— *Koninckiana*, —	2	62	*C.*	4
— *Normandiana*, —	2	61	*C.*	4
— *Ciplyana*, —	10	»	*C.*	6
Hemicardium, Brongniart. V. *Pholadomya*	»	159	»	»
Hipponix, Defrance. V. *Capulus*	»	33	»	»
Homomya, Agassiz. V. *Pholadomya*	»	159	»	»

I.

Infundibulum, Montfort	»	41	»	»
— *Tornacense*, de Ryckholt	10	»	*C.*	4
— *Ciplyanum*, —	»	41	*C.*	6

J.

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS	ÉTAGES.
Jouannetia, Desmoulins. V. *Pholas*	»	159	»	»

L.

Lithodomus, Cuvier	»	127	»	»
— *Hannoniæ*, de Ryckholt	7	130	*C.*	4
— *pyriformis*, d'Archiac	»	129	*C.*	4
— *suborbicularis*, —	»	130	*C.*	4
— *Ciplyanus*, de Ryckholt	7	127	*C.*	6
— *modiolus*, —	»	131	*C.*	6
— *similis*, —	7	128	*C.*	6
Lottia, Gray. V. *Helcion*	»	56	»	»
Lutraria gurgitis, Nilsson. V. *Mya læviuscula*	»	156	»	»
Lysianassa, Münster. V. *Pholadomya*	»	159	»	»

M.

Metoptoma, Phillips	»	56	»	»
— *heptaëdralis*, de Ryckholt	2	59	*P.*	3
Modiola concentrica, Roemer. V. *Mytilus concentricus*	»	149	»	»
— *Faba*, Muller. V. *Mytilus Mülleri*	»	150	»	»
— *granulosa*, Potiez et Michaud. V. *Mytilus Cottæ*	»	147	»	»
Mya, Martin. V. *Cardinia*	»	99	»	»
— *ovalis*, Martin. V. *Cardinia ovalis*	»	105	*P.*	3
— Zieten. V. *Pholadomya*	»	159	»	»
— Linné	»	156	»	»
— *læviuscula*, Sowerby	»	156	*C.*	4
— *Tongrorum*, de Ryckholt	5	158	*T.*	1
Myacidæ, d'Orbigny	»	156	»	»
Mytilidæ, —	»	127	»	»
Mytilus, Linné	»	137	»	»
— *Flœnianus*, de Ryckholt	7	132	*P.*	2
— *Lefebvreanus*, —	7	134	*P.*	2
— *ampelitæcola*, —	8	143	*P.*	3
— *apicicrassus*, —	8	138	*P.*	3

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Mytilus cestinotus, de Ryckholt	8	143	*P.*	3
— *Cordolianus*, —	7	134	*P.*	3
— *fabalis*, —	7	137	*P.*	3
— *Fontenoyanus*, —	7	136	*P.*	3
— *ligonula*, —	7	136	*P.*	3
— *Mariæ*, —	8	142	*P.*	3
— *Mosensis*, —	7	135	*P.*	3
— *Omaliusiana*, —	8	144	*P.*	3
— *palmatus*, —	8	140	*P.*	3
— *præpes*, —	7	138	*P.*	3
— *pernella*, —	8	144	*P.*	3
— *retrocessus*, —	8	139	*P.*	3
— *Toilliezianus*, —	8	141	*P.*	3
— *Wezemaelianus*, —	8	140	*P.*	3
— *psilinotus*, —	9	145	*J.*	1
— *Terquemianus*, —	9	146	*J.*	1
— *actininotus*, —	9	153	*C.*	4
— *Aquisgranensis*, —	»	151	*C.*	4
— *Benedenianus*, —	9	147	*C.*	4
— *clatratus*, d'Archiac	»	151	*C.*	4
— *concentricus*, Münster	»	149	*C.*	4
— *Cottæ*, Römer	»	147	*C.*	4
— *inflatus*, Müller. V. *Mytilus pileopsis*	»	151	»	»
— *Mülleri*, de Ryckholt	»	150	»	»
— *pileopsis*, d'Orbigny	»	151	»	»
— *Tornacensis*, d'Archiac	»	150	»	»
— *undulatus*, Reuss. V. *Mytilus Cottæ*	»	147	»	»
— *Ciplyanus*, de Ryckholt	9	152	*C.*	6
— *Morrenianus*, —	9	155	*C.*	6
— *nudus*, —	9	152	*C.*	6
Queteletianus, —	9	154	*C.*	6

N.

Natica globosa, Hoen. V. *Naticodon*	»	79	»	»
— *plicistria*, Phill. V. —	»	79	»	»

	PAGES.	PLANCHES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Natica semistriata, Münster	»	74	»	»
— *spirata*, Phillips. V. *Naticodon*	»	80	»	»
— *variata*, — V. —	»	79	»	»
— *nodoso-costata*, Reuss. V. *Nerita cestophora*	»	82	»	»
Naticidæ, d'Orbigny	»	73	»	»
Naticodon, de Ryckholt	»	75	»	»
— *pyrula*, de Ryckholt	3	76	*P.*	2
— *otarioïde*, —	3	77	*P.*	2
— *brevispira*, —	3	78	*P.*	3
— *globosum*, —	3	79	*P.*	3
— *spiratum*, —	3	80	*P.*	3
— *variatum*, —	3	79	*P.*	3
Narica, d'Orbigny	»	73	»	»
— *spinescens*, de Ryckholt	3	74	*P.*	3
Nerita, Linné	»	81	»	»
— *plicistria*, de Koninck. V. *Naticodon globosum*	»	79	»	»
— *spirata*, Sowerby. V. —	»	80	»	»
— *variata*, de Koninck. V. —	»	73	»	»
— *cestophora*, de Ryckholt	3	82	*C.*	4
— *glebosa*, —	3	81	*C.*	4

O.

Orbicula, Lamarck	»	91	»	»
Orbicella psammophora, de Ryckholt	4	94	*P.*	3
Orbiculoïdea Cantraineana, —	4	92	*P.*	2
— *Cimacensis*, —	4	92	*P.*	2
— *Namona*, —	10	»	*P.*	2
— *Davreuxiana*, de Koninck	4	95	*P.*	3
— *Dumontiana*, de Ryckholt	5	98	*P.*	3
— *gibbosa*, —	4	96	*P.*	3
— *hieroglyphica*, —	4	93	*P.*	3
— *mesocœla*, —	4	96	*P.*	3
— *nitida*, Phillips	4	92	*P.*	3
— *obtusa*, de Ryckholt	5	97	*P.*	3
— *tortuosa*, —	5	98	*P.*	3

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Orbiculoïdea Archiaciana, —	»	91	*C.*	6
Orthoceras dentalioïdeum, Phillips. V. *Dentalium*	»	68	»	»

P.

Panopea gurgitis, Reuss. V. *Mya læviuscula*	»	156	»	»
— *læviuscula*, d'Orbigny. V. *Mya læviuscula*	»	156	»	»
Patella, Linné. V. *Capulus*.	»	33	»	»
— — V. *Emarginula*	»	42	»	»
— — V. *Helcion*.	»	56	»	»
Patelloïdea, Quoy et Gaimard. V. *Helcion*.	»	56	»	»
Pachymia gigas, Sowerby. V. *Pholadomya*	»	161	»	»
Pharetrium, Koenig. V. *Ditrupa*	»	120	»	»
Pholadidæ, d'Orbigny.	»	111	»	»
Pholas, Linné	»	114	»	»
— *Kickxiana*, de Ryckholt.	»	117	*C.*	4
— *Nystiana*, —	5	116	*C.*	4
— *supràcretacea*, —	5	115	*C.*	6
Pholadomya, Sowerby.	»	159	»	»
— *transversa*, de Ryckholt	9	159	*P.*	3
— *Tornacensis*, —	10	»	*P.*	3
— *Visetensis*, —	10	»	*P.*	3
— *æquivalvis*, —	»	162	*C.*	4
— *caudata*, Rœmer. V. *Phol. æquivalvis*	»	162	»	»
— *gigas*, d'Orbigny.	»	161	*C.*	4
— *Esmarkii*, Goldfuss.	»	160	*C.*	6
— *Koninckii*, Nyst. V. *Phol. Esmarkii*	»	160	»	»
— *oblitterata*, Potiez et Michaud. V. *Ph. Esmarkii*.	»	160	»	»
— *Puschii*, Goldfuss	»	162	*T.*	2
Pileopsis, Lamarck. V. *Capulus*	»	33	»	»
Pyrgopolon Mosæ, Montfort. V. *Ditrupa clava*.	»	122	»	»

S.

Scaldia Kickxiana, de Ryckholt.	10	»	*P.*	3
— *Lambotteana*, —	10	»	*P.*	3

	PLANCHES.	PAGES.	TERRAINS.	ÉTAGES.
Septaria, Lamarck. V. *Teredo*	»	111	»	»
Serpula septemsulcata, Geinitz. V. *Ditrupa deformis*	»	123	»	»
— *socialis*, Müller. V. *Filigrana filiformis*	»	126	»	»
— *sulcataria*, d'Archiac. V. *Ditrupa deformis*	»	123	»	»
Serpulidæ, de Ryckholt	»	120	»	»
Sinemuria, de Christol. V. *Cardinia*	»	99	»	»
Solemya devonica, de Ryckholt	10	»	*P.*	2
Solenella orbitosa, —	10	»	*P.*	3
— *scalpellus*, —	10	»	*P.*	3
Spirifer pseudo-cheiropterix, de Ryckholt	»	5	»	»

T.

Tellinites Schlotheim. V. *Cardinia*	»	99	»	»
Teredo, Linné	»	111	»	»
— *Mosensis*, de Ryckholt	»	112	*C.*	6
— *Burtini*, Deshayes	5	113	*T.*	2
— *divisa*, de Ryckholt	5	113	*T.*	2
— *frugicola*, —	»	112	*T.*	2
Thalassites, Zieten. V. *Cardinia*	»	99	»	»

U.

Unio, Sowerby. V. *Cardinia*	»	99	»	»
— *tellinaria*, V. *Cardinia tellinaria*	»	100	»	»
— *utratus*, Goldfuss. V. *Cardinia utrata*	»	100	»	»

X.

Xylophaga, Turton. V. *Pholas*	»	114	»	»

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

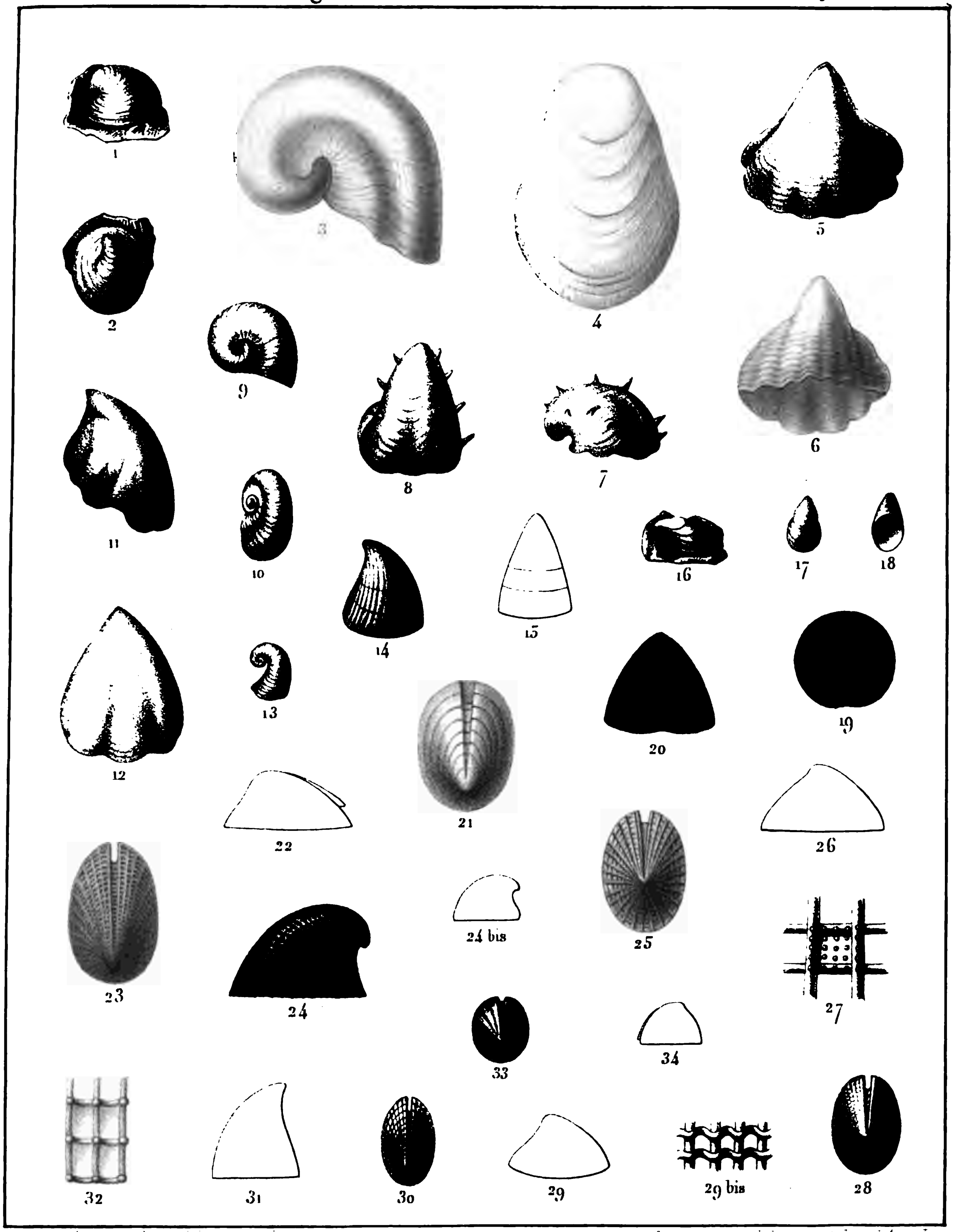

1. 2. Capulus Dumontianus, de Ryck. P. 2.	13. Capulus lituus, de Ryck. C. 4.	23-24 bis. Emarginula loculata, de Ryck. C. 4.
3. 4. ——— adroceras, ——— P. 3.	14. 15. ——— flexicostatus, ——— C. 4.	25-27. ——— seminula, ——— C. 4.
5. 6. ——— rectus, ——— P. 3.	16-18. ——— rhyncoides, ——— C. 6.	28-29 bis. ——— flexuosa, ——— C. 4.
7. 8. ——— tubifer, ——— P. 3.	19. 20. Emarginula carbonifera, ——— P. 3.	30-32. ——— stenosoma, ——— C. 4.
9. 10. ——— euomphaloides, ——— P. 3.	21. 22. ——— nuda, ——— C. 4.	33. 34. ——— puncticephala, ——— C. 4.
11. 12. ——— corpuratus, ——— P. 3.		

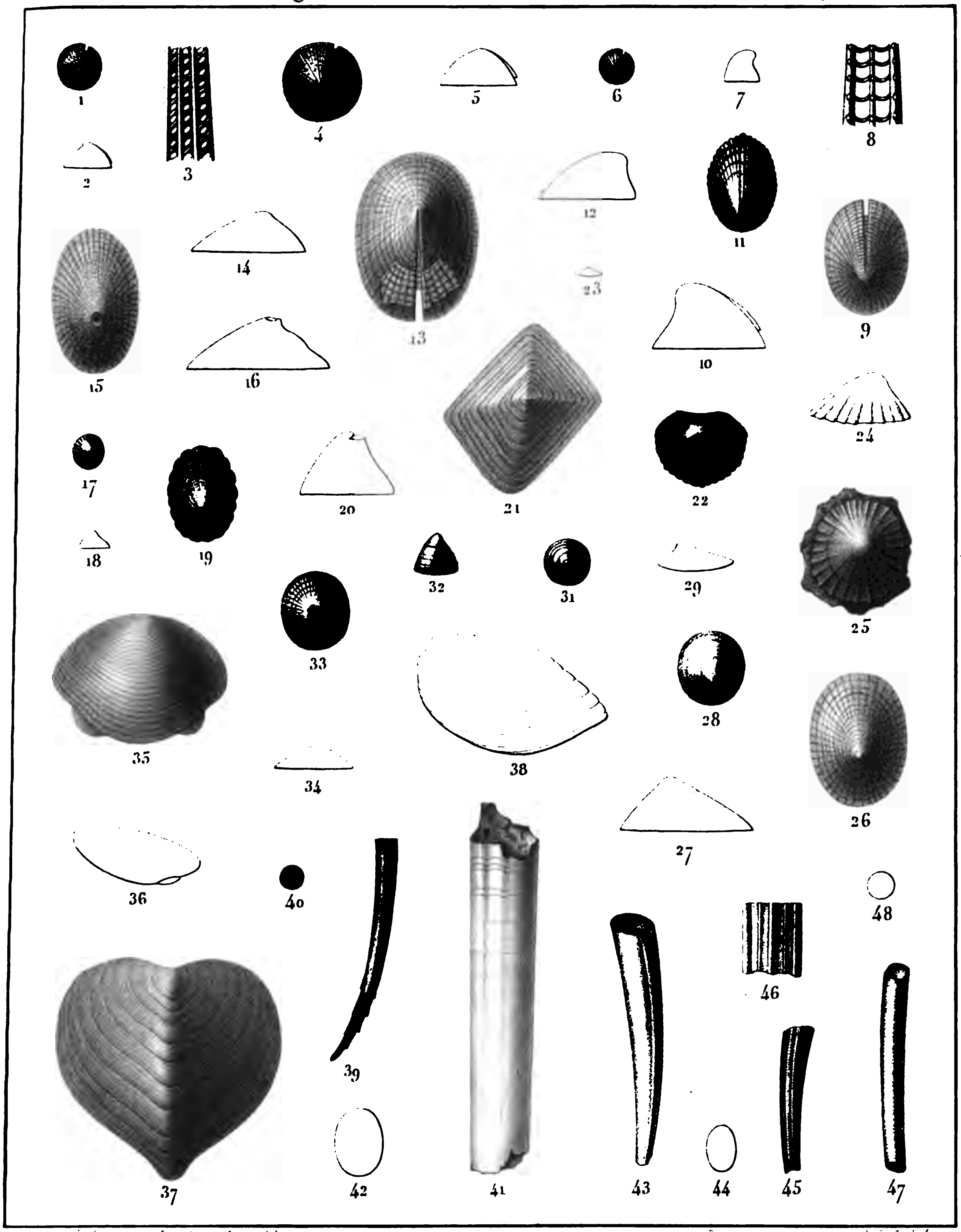

1-3. Emarginula impressa, de Ryck. C.4.
4.5. ——— galericulus, ——— C.4.
6-8. ——— gibbosula, ——— C.4.
9.10. ——— gravida, ——— C.4.
11.12. ——— supracretacea, ——— C.6.
13.14. ——— cellulosa, ——— C.4.
15.16. Fissurella Cantraineana, ——— C.4.
17.18. ——— Recqiana, ——— C.4.
19.20. Fissurella Nystiana, de Ryck. C.4.
21. Helcion loxogonoides, ——— P.3.
22.23. Metoptoma heptaedralis, ——— P.3.
24.25. Helcion discrepans, ——— J.1.
26.27. ——— infraliasina, ——— J.1.
28.29. ——— humilis, ——— P.3.
31.32. ——— Normandiana, ——— C.4.
33.34. ——— Koninckiana, ——— C.4.
35.36. Chiton Sluseanus, de Ryck. P.3.
37.38. Chitonellus Barrandeanus, ——— P.3.
39.40. Dentalium perarmatum, ——— P.3.
41.42. ——— inœquale, ——— P.3.
43.44. ——— bicostale, ——— C.6.
45.46. ——— alternans, ——— C.4.
47.48. ——— Michauxianum, ——— C.4.

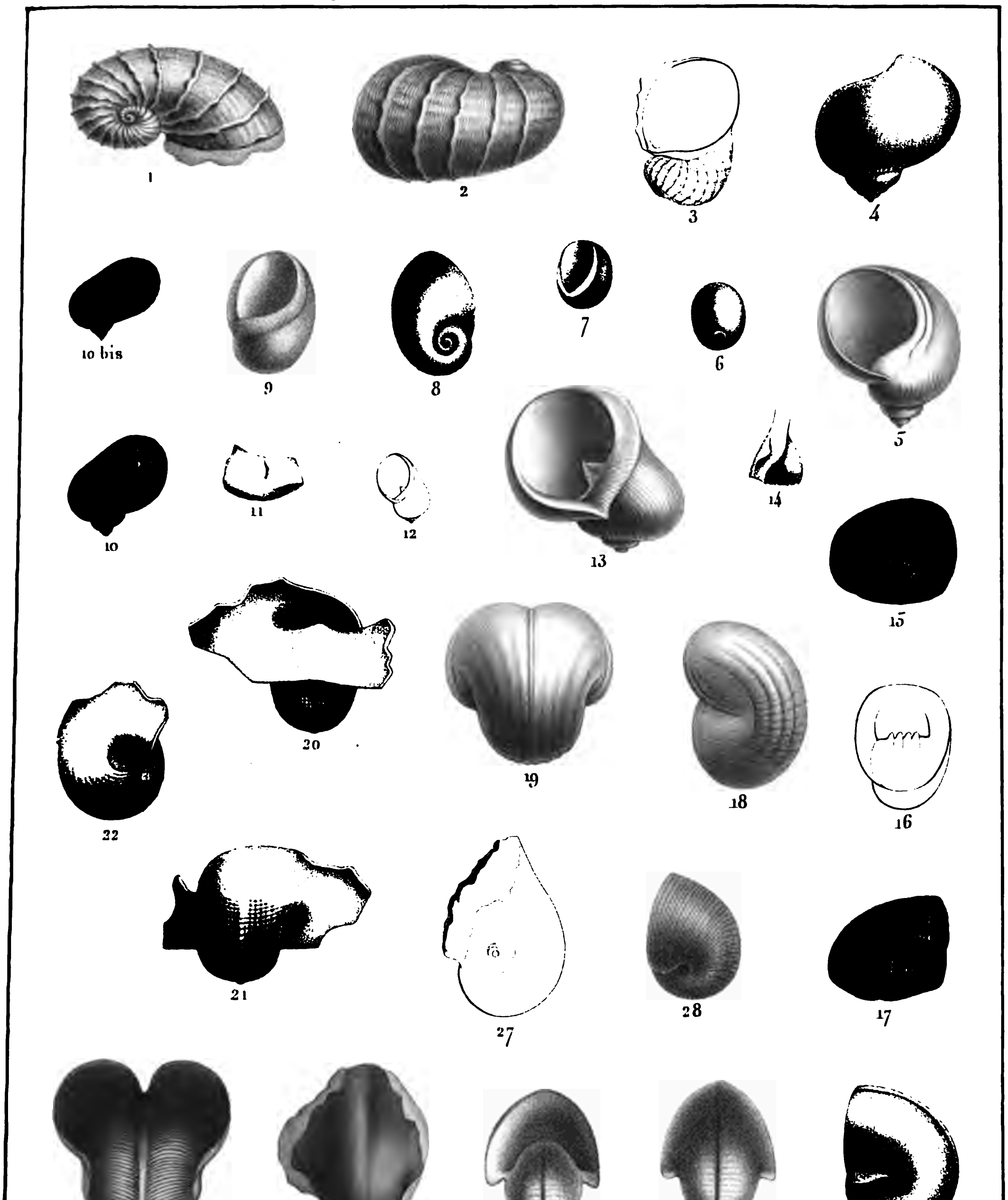

1-3. Narica spinescens, de Ryck.	P. 3.	12. Naticodon globosum, de Ryck.	P. 3.	20-22. Bellerophon phalena, de Ryck.	P. 3.
4.5. Naticodon pyrula, ———	P. 2.	13.14. ——— spiratum, ———	P. 3.	25. ——— plicatus, ———	P. 3.
6.7. ——— otarioïde, ———	P. 2.	15.16. Nerita glebosa, ———	C. 4.	26.27. ——— hyalinus, ———	P. 3.
8.9. ——— brevispira, ———	P. 3.	17. ——— cestophora, ———	C. 4.	28. ——— papyraceus, ———	P. 3.
10.11. ——— variatum, ———	P 3	18.19. Bellerophon hiulcus ? Sow.	P. 3.	29-31. ——— subdiscoïdes, ———	P. 3.

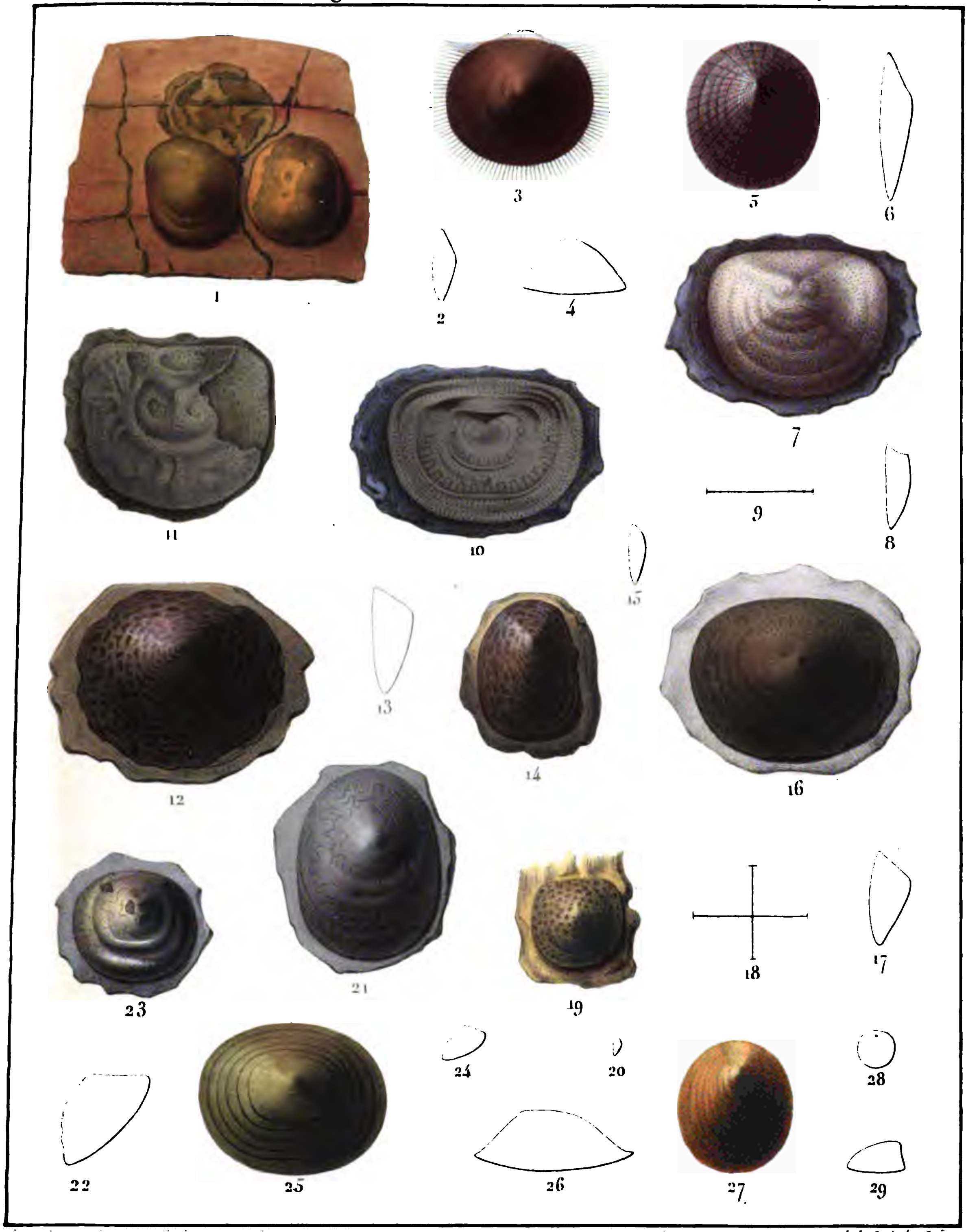

1. 2. Orbiculoïdea Cantraineana, de Ryck. P. 2.
3. 4. ———— Cimacensis, ———— P. 2.
5. 6. ———— nitida, d'Orb. P. 3.
7-11. Orbicella psammophora, de Ryck. P. 3.
12-20. Orbiculoïdea hieroglyphica, de Ryck. P. 3.
21-24. ———— gibbosa, ———— P. 3.
25. 26. ———— mesocoela, ———— P. 3.
27-29. ———— Davreuxiana, d'Orb. P. 3.

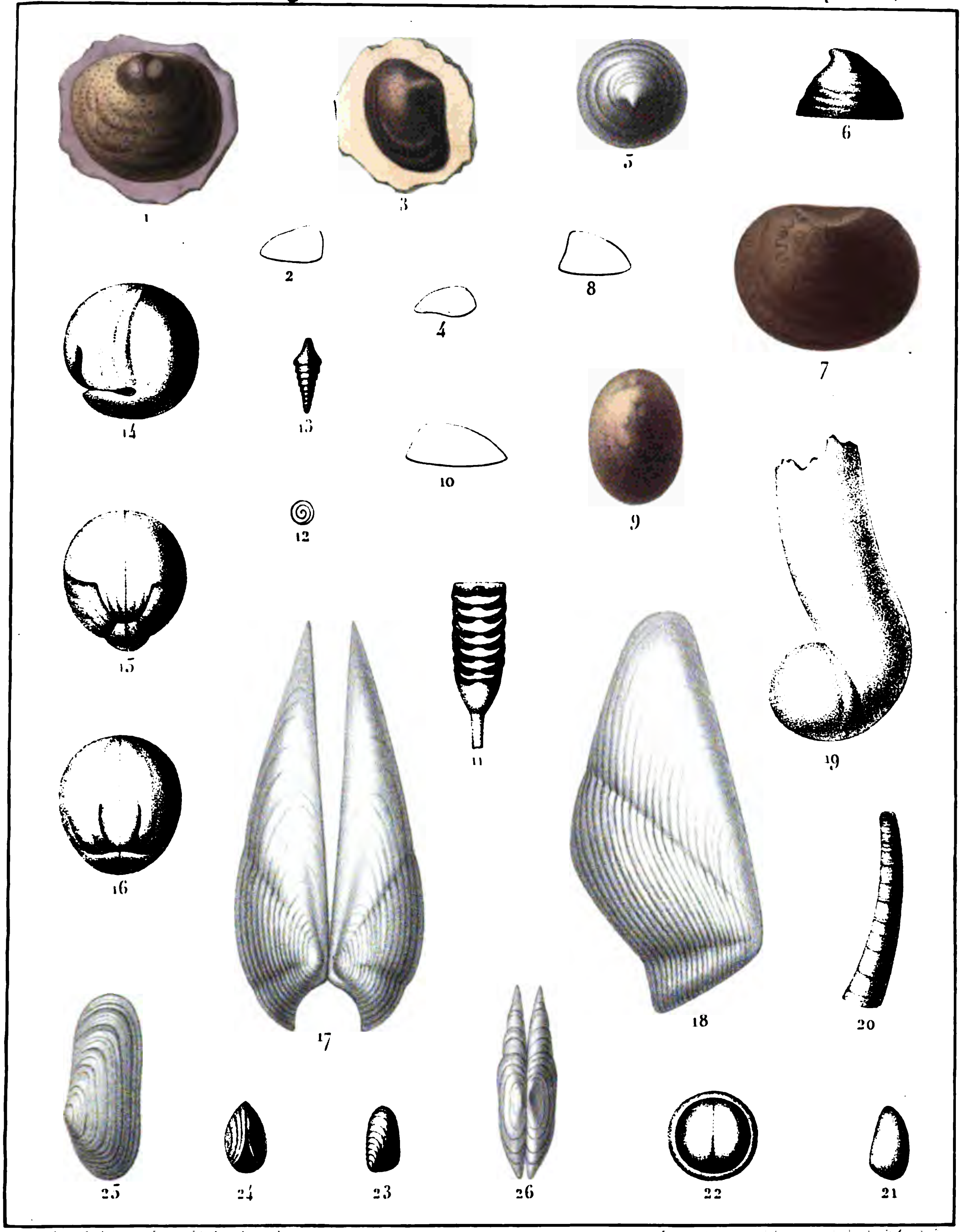

1. 2.	Orbiculoïdea obtusa,	de Ryck.	P. 3.
3. 4.	——— tortuosa,	———	P. 3.
5. 6.	——— Dumontiana,	———	P. 3.
7-10.	——— indéterminées,	———	P. 3.
11. 12.	Teredo Burtini,	Desh.	T. 2.
13.	——— divisa,	de Ryck.	T. 2.
14-16.	Pholas supracretacea,	de Ryck.	C. 6.
17. 18.	——— Nystiana,	———	C. 4.
19-22.	Gastrochœna amphisbœna,	———	C. 4.
23. 24.	——— Tornacensis,	———	C. 4.
25. 26.	Mya Tongrorum,	———	T.

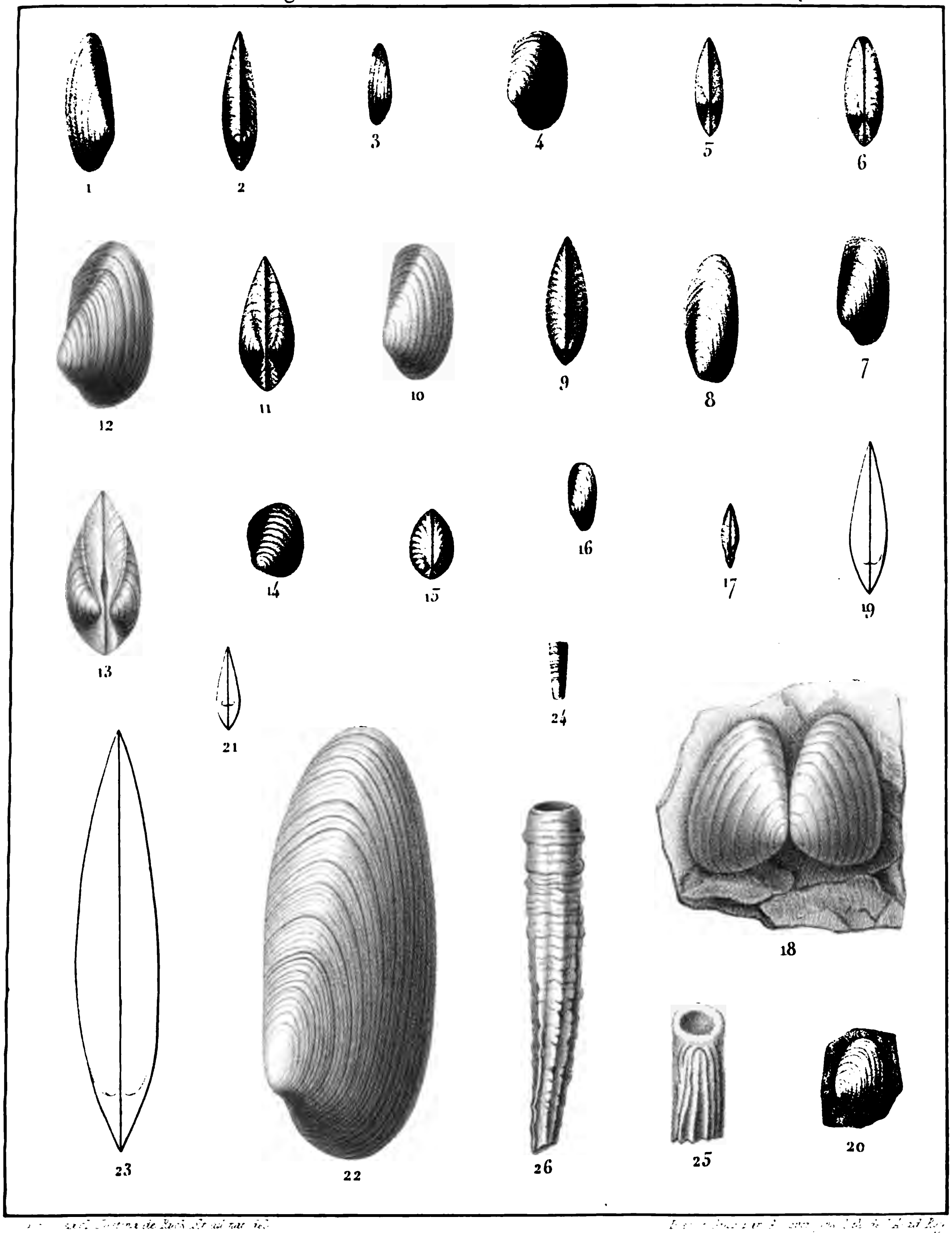

1 - 3.	Cardinia colliculus,	de Ryck.	P. 3.		16. 17.	Cardinia macilenta,	de Ryck.	P. 3.
4. 5.	——— Toillieziana,	———	P. 3.		18. 19.	——— Hulloziana,	———	P. 3.
6. 7.	——— hians,	———	P. 3.		20. 21.	——— nucularis,	———	P. 3.
8. 9.	——— uncinata,	———	P. 3.		22. 23.	——— copides,	———	J. 1.
10. 11.	——— angulata,	———	P. 3.		24.	Ditrupa devonica,	———	P. 2.
12. 13.	——— Scherpenzeeliana,	———	P. 3.		25.	——— carbonifera,	———	P. 3.
14. 15.	——— salebrosa,	———	P. 3.		26.	——— Cypliana,	———	C. 6.

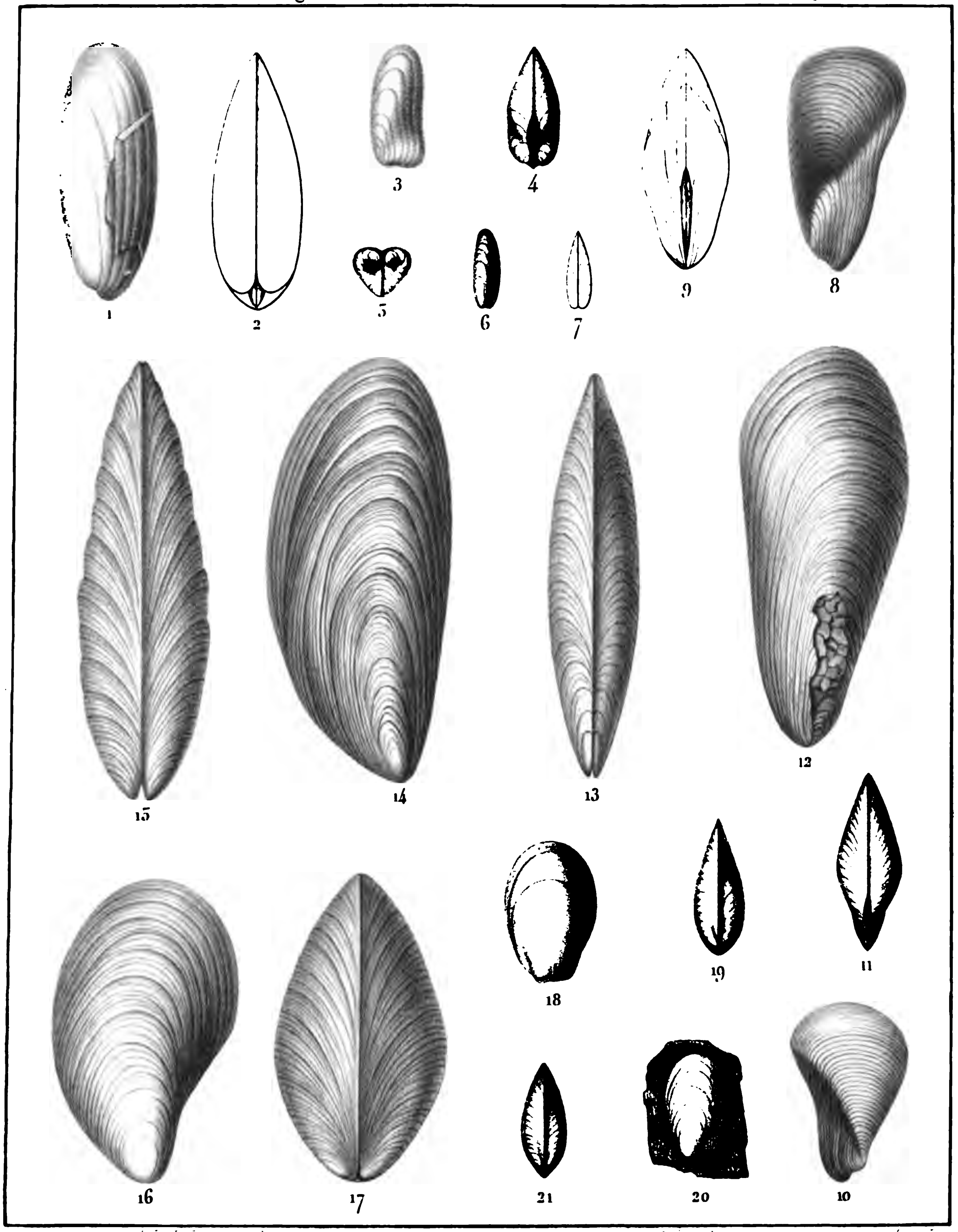

1. 2.	Lithodomus	Ciplyanus,	de Ryck.	C. 6.	12. 13.	Mytilus	cordolianus,	de Ryck.	P. 3.
3-5.	———	similis,	———	C. 6.	14. 15.	———	Mosensis,	———	P. 3.
6. 7.	———	Hannoniæ,	———	C. 4.	16. 17.	———	Fontenoyanus,	———	P. 3.
8. 9.	Mytilus	Floenianus,	———	P. 2.	18. 19.	———	ligonula,	———	P. 3.
10. 11.	———	le Febvreanus,	———	P. 2.	20 21.	———	fabalis,	———	P. 3.

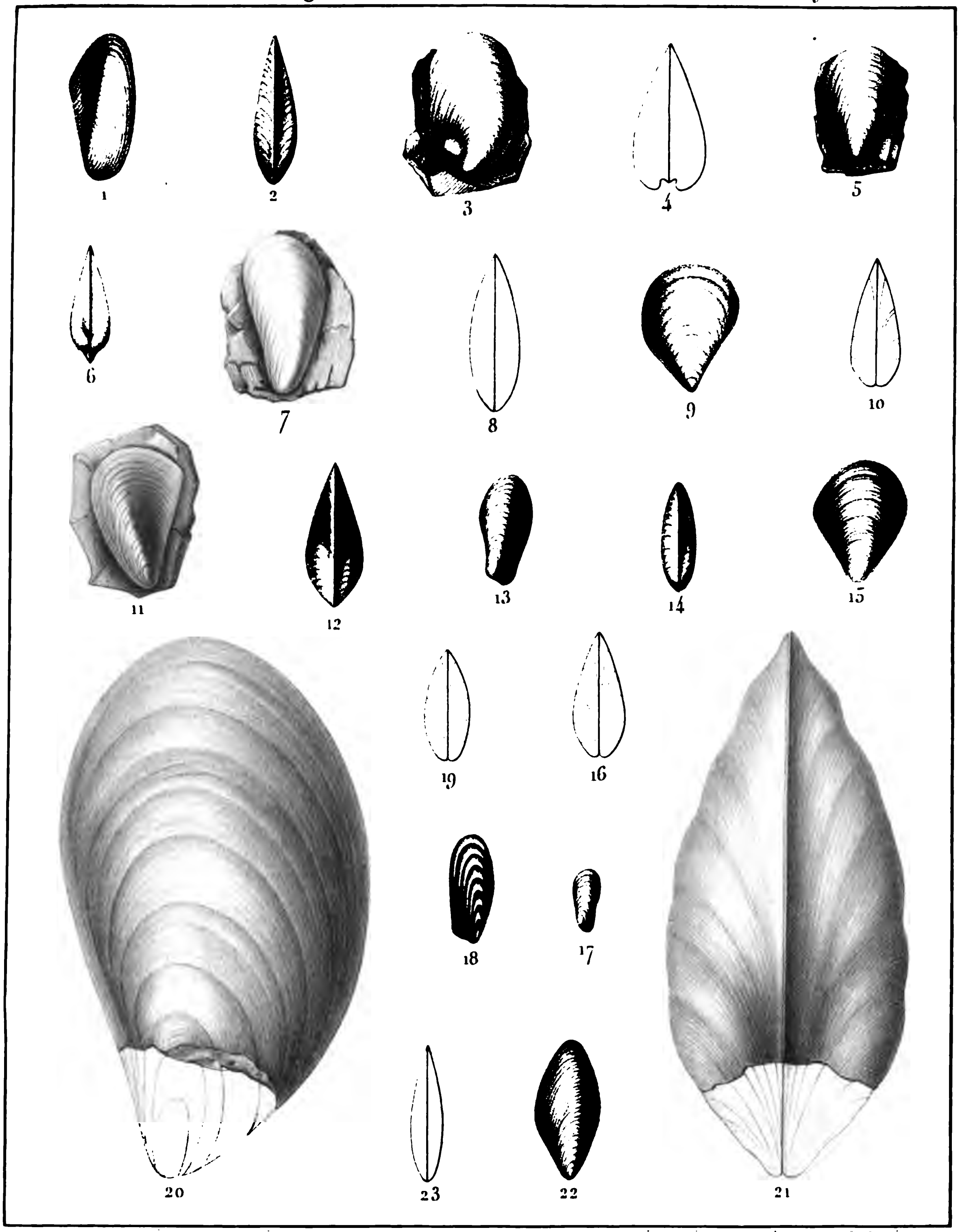

1. 2. Mytilus præpes, de Ryck. P. 3.	13. 14. Mytilus Toilliezianus, de Ryck. P. 3.
3. 4. ——— apicicrassus, ——— P. 3.	15. 16. ——— Mariæ, ——— P. 3.
5. 6. ——— retrocessus, ——— P. 3.	17 ——— ampelitæcola, ——— P. 3.
7. 8. ——— palmatus, ——— P. 3.	18. 19. ——— cestinotus, ——— P. 3.
9. 10. ——— ampliatus, ——— P. 3.	20. 21. ——— pernella, ——— P. 3.
11. 12. ——— Wesemaelianus. ——— P. 3.	22. 23. ——— Omaliusiana, ——— P. 3.

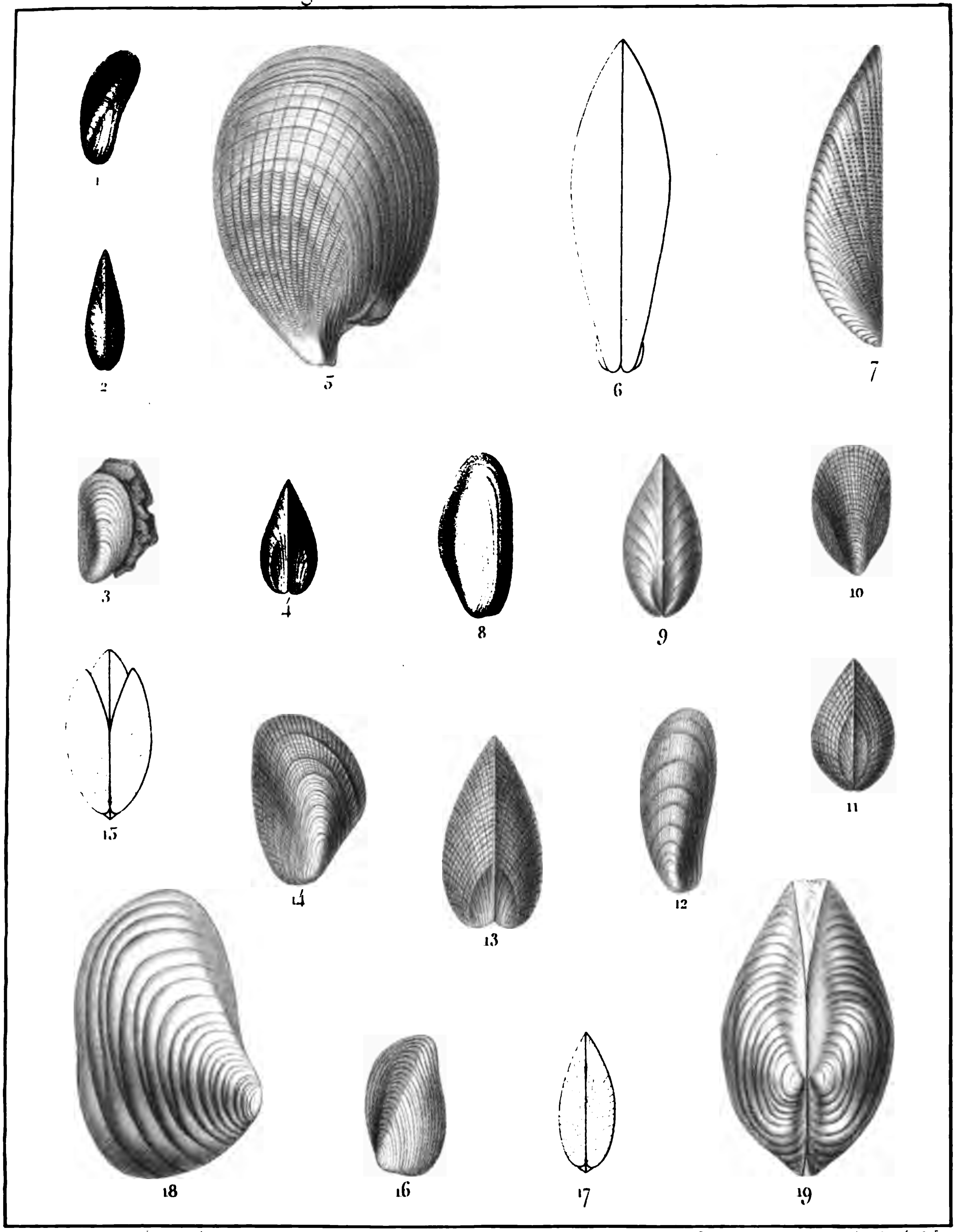

1. 2. Mytilus psilinotus, de Ryck. J. 1.
3. 4. —— Terquemianus, —— J. 1.
5. 6. —— Benedenianus, —— C. 4.
7. —— Tornacensis, d'Arch. C. 4.
8. 9. —— nudus, de Ryck. C. 6.
10. 11. Mytilus actininotus, de Ryck. C. 4.
12. 13. —— Ciplyanus, —— C. 6.
14. 15. —— Queteletianus, —— C. 6.
16. 17. —— Morrenianus, —— C. 6.
18. 19. Pholadomya transversa, —— P. 3.

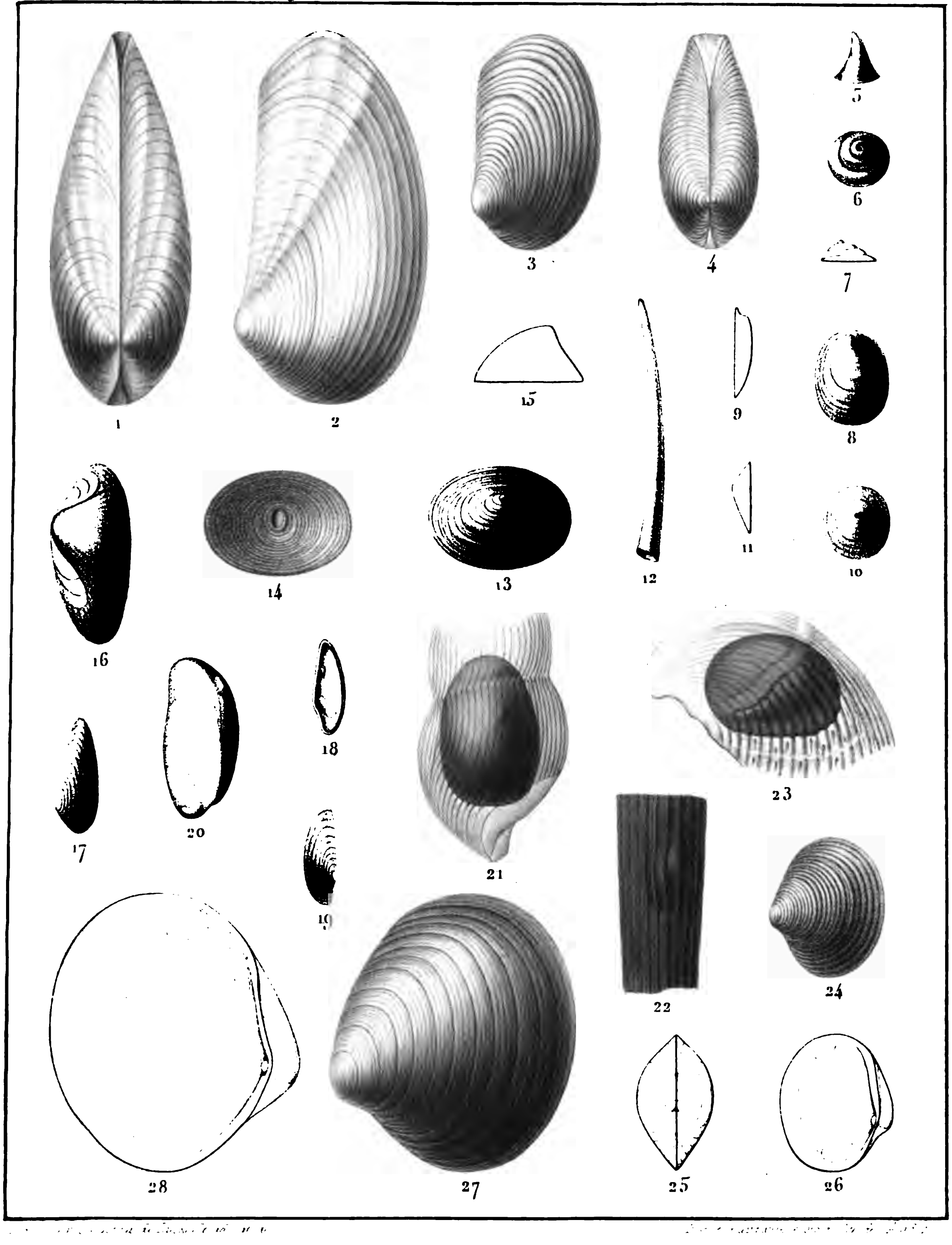

1.2. Pholadomya Visetensis, de Ryck. P. 3.
3 4. ———— Tornacensis, —— P. 3.
5. Capulus hecticus, —— P. 2.
6. Infundibulum Tornacense, —— C. 4.
8.9. Helcion Ciplyanus, —— C. 6.
10.11. Fissurella Leodica, de Ryck. C. 6.
12. Dentalium Navicanum, —— P. 2.
13-15. Orbiculoïdea Namona, —— P. 2.
16. Solemya devonica, —— P. 2.
17. Solenella orbitosa, —— P. 3.
18.19. Solenella scalpellus, de Ryck. P. 3.
20. Dorsomya dorsata, —— P. 2.
21-23. Anomianella Proteus, —— P. 3.
24-26. Scaldia Lambotteana, —— P. 3.
27.28. —— Kickxiana, —— P. 3.

DESCRIPTION

DES

ENTOMOSTRACÉS FOSSILES

DES

TERRAINS TERTIAIRES DE LA FRANCE

ET DE LA BELGIQUE;

PAR

J. BOSQUET,

PHARMACIEN, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE LIÉGE ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES UTILES D'AIX-LA-CHAPELLE.

(Présenté à la séance du 12 octobre 1850.)

DESCRIPTION

DES

ENTOMOSTRACÉS FOSSILES

DES

TERRAINS TERTIAIRES DE LA FRANCE

ET DE LA BELGIQUE;

PAR

J. BOSQUET,

PHARMACIEN, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE LIÉGE ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES UTILES D'AIX-LA-CHAPELLE.

(Présenté à la séance du 12 octobre 1850.)

AVANT-PROPOS.

La famille des Entomostracés ostracodes se compose des genres *Cypris, Candona, Estheria, Cytherella, Bairdia, Cytheridea, Cythere, Cypridina, Cypridea, Lynceus* et *Cyprella*. Parmi ces genres, les *Cyprella* et les *Cypridea* sont les seuls qui n'aient pas de représentants vivants. Les *Cypris*, les *Lynceus* et les *Estheria* ne vivent que dans les eaux douces; les *Candona* dans les eaux douces et les eaux saumâtres; les *Cytherella*, les *Bairdia*, les *Cytheridea*, les *Cythere* et les *Cypridina* ne se trouvent que dans les eaux de la mer; les *Cypridea* n'ont été trouvées que dans des dépôts d'eau douce, et les *Cyprella* uniquement dans des terrains d'origine marine.

Il est bien digne de remarque que chaque dépôt fossilifère, chaque bassin tertiaire, et même presque chaque localité, paraisse renfermer des formes et des espèces d'Ostracodes fossiles qui lui sont particulières. Il est donc très-probable que les Entomostracés ostracodes (quelque petits qu'ils soient et quelque insignifiants qu'ils puissent paraître), tout aussi bien que les restes d'animaux fossiles plus grands, pourront bientôt servir de caractère paléontologique important aux diverses couches qui composent l'écorce solide de notre globe.

Les terrains tertiaires de la France et de la Belgique renferment quatre-vingt-trois espèces d'Ostracodes, dont une seule du genre *Cypris*, quatre du genre *Cytherella*, treize du genre *Bairdia*, trois du genre *Cytheridea*, soixante et une du genre *Cythere* et une du genre *Cyprella*. Aucune *Estheria*, ni *Can-*

dona, ni *Cypridea*, n'a encore été découverte dans les terrains tertiaires de ces deux pays.

De ces quatre-vingt-trois Ostracodes fossiles, quarante-sept appartiennent exclusivement au terrain éocène, ces espèces sont : *Cytherella compressa*, V. Münst. *spec.*, *Cytherella hieroglyphica*, B., *Cyth. Jonesiana*, B., *Bairdia foveolata*, B., *B. subradiosa*, Roemer *spec.*, *B. perforata*, Roemer *spec.*, *B. punctatella*, B., *B. Hebertiana*, B., *B. marginata*, B., *Cytheridea Williamsoniana*, B., *Cythere faboïdes*, B., *C. costellata*, Roemer *spec.*, *C. multicostata*, B., *C. Haimeana*, B., *C. striato-punctata*, Roemer, *C. Jonesiana*, B., *C. angulatopora*, Reuss *spec.*, *C. Lamarckiana*, B., *C. incrassata*, B., *C. limbata*, B., *C. ventricosa*, B., *C. tessellata*, B., *C. Orbignyana*, B., *C. approximata*, B., *C. Cornueliana*, B., *C. vermiculata*, B., *C. angusticostata*, B., *C. Hebertiana*, B., *C. macropora*, B., *C. Thierensiana*, B., *C. arachnoïdea*, B., *C. Lyelliana*, B., *C. nebulosa*, B., *C. aculeata*, B., *C. formosa*, B., *C. Reussiana*, B., *C. ceratoptera*, B., *C. cornuta*, Roemer *spec.*, *C. horrescens*, B., *C. Dumontiana*, B., *C. Deshayesiana*, B., *C. lichenophora*, B., *C. Haidingeri*, Reuss *spec.*, *C. gradata*, B., *C. Forbesiana*, B., et *Cyprella Edwardsiana*, B. Parmi ces quarante-huit espèces, six sont propres à l'étage des sables de Fontainebleau; ce sont : *Cytherella Jonesiana*, B., *Bairdia punctatella*, B., *Cythere Nystiana*, B., *C. Hebertiana*, B., *C. Lyelliana*, B., et *C. ceratoptera*, B.; cinq à l'étage des sables moyens; ce sont : *Bairdia foveolata*, B., *B. Hebertiana*, B., *Cythere Orbignyana*, B., C. *arachnoïdea*, B. et *C. Dumontiana*, B.; dix au calcaire grossier, qui sont : *Bairdia subradiosa*, Roemer *spec.*, *C. faboïdes*, B., *C. Haimeana*, B., *C. approximata*, B., *C. vermiculata*, B., *C. angusticostata*, B., *C. nebulosa*, B., *C. formosa*, B., *C. Deshayesiana*, B., et *C. lichenophora*, B. et une seule à l'étage des sables inférieurs, la *Cythere Cornuelana*, B. Toutes les autres sont répandues dans deux, dans trois ou dans les quatre étages du terrain éocène.

Vingt-deux espèces appartiennent exclusivement au terrain miocène; ces espèces sont : *Bairdia strigulosa*, Reuss *spec.*, *B. linearis*, Roemer *spec.*,

Cypris faba, Desmar., *Cythere inornata*, B., *C. favosa*, Roemer, *C. bidentata*, B., *C. punctatella*, Reuss *spec.*, *C. cicatricosa*, Reuss *spec.*, *C. galeata*, Reuss *spec.*, *C. Grateloupiana*, B., *C. deformis*, Reuss *spec.*, *C. sagittula*, Reuss *spec.*, *C. pusilla*, B., *C. plicatula*, Reuss *spec.*, *C. truncata*, Reuss *spec.*, *C. scabra*, Von Münst., *C. monilifera*, B., *C. Micheliniana*, B., *C. Francqana*, B., *C. pectinata*, B., *C. calcarata* B. et *C. pygmæa*, Reuss *spec.*

Dans le terrain pliocène, je n'ai trouvé jusqu'à présent que trois espèces, *Bairdia curvata*, B., *Cytheridea Mulleri*, Von Münst., *spec.* et *Cythere Edwardsi*, Roemer, dont la première et la dernière se rencontrent aussi dans l'étage miocène et dont la deuxième, la *Cytheridea Mulleri*, se trouve simultanément dans les dépôts pliocène, miocène et éocène, et encore vivante dans nos mers actuelles.

Le terrain miocène renferme en commun avec le terrain éocène les espèces suivantes : *Cytherella Munsteri*, B., *Bairdia subglobosa*, B., *B. subdeltoïdea*, V. Münst. *spec.*, *B. arcuata*, V. Münst. *spec.*, *B. lithodomoïdes*, B., *Cytheridea Mulleri*, V. Münst. *spec.*, *C. papillosa*, B., *Cythere Jurinei*, Roemer, *C. plicata*, V. Münst. et *C. scrobiculata*, V. Münst.

Enfin la *Cytherella Munsteri*, B. et la *Bairdia subglobosa*, B. se trouvent en même temps dans le terrain miocène et éocène, et dans la craie supérieure de Maestricht; la *Cythere punctatula*, Roemer, se rencontre dans le système éocène et en même temps dans le système supérieur du terrain crétacé, et dans l'étage néocomien; la *Bairdia lithodomoïdes* a été trouvée à l'état vivant et dans les deux systèmes inférieurs de la formation tertiaire et la *Bairdia subdeltoïdea*, V. Münst. *spec.*, a été rencontrée non-seulement dans les eaux des mers tropicales et dans celles qui baignent les parties centrales et méridionales de l'Europe, et dans les trois systèmes du terrain tertiaire, mais encore dans les diverses assises du terrain crétacé, depuis la craie chloritée de Lemfœrde, jusque dans l'étage supérieur de la craie de Maestricht et dans les couches identiques de Faxhoé en Danemark.

Si nous cherchons maintenant parmi les quatre-vingt-trois espèces d'Entomostracés tertiaires de la France et de la Belgique, combien il y en a qui se retrouvent dans d'autres pays de l'Europe, nous remarquons que trois espèces (les *Bairdia strigulosa*, *B. linearis* et *Cythere Edwardsi*) se rencontrent aussi dans les couches pliocènes de la Sicile; que sept espèces (les *Cytherella compressa*, *Bairdia subdeltoïdea*, *B. arcuata*, *Cytheridea Mulleri*, *Cythere plicata*, *C. scrobiculata* et *C. scabra*) existent également dans les couches de la formation subapennine du nord-ouest de l'Allemagne; qu'un nombre égal d'espèces (les *Bairdia subradiosa*, *B. subdeltoïdea*, *B. arcuata*, *Cythere scrobiculata*, *C. favosa*, *C. punctatella* et *C. cicatricosa*) se trouvent pareillement dans le sable subapennin jaune de Castell' Arquato, en Italie; que deux espèces (la *Cytherella Munsteri* et la *Bairdia subdeltoïdea*) se rencontrent aussi dans le terrain tertiaire de l'Amérique septentrionale, la première dans le dépôt éocène de l'Alabama et la seconde dans le dépôt miocène de la Virginie; qu'une seule espèce (la *Cypris faba*) se trouve dans le terrain lacustre miocène de la Suisse et de l'Allemagne; que trois espèces (la *Cytherella Munsteri*, la *Bairdia subdeltoïdea* et la *B. arcuata*) existent aussi dans le terrain crétacé de l'Angleterre; que la première de ces trois espèces se trouve, en outre, dans le système éocène, et la dernière dans les étages éocène et pliocène du même pays, et qu'enfin seize espèces (1 *Cytherella* : *Cytherella compressa*; 3 *Bairdia* : *Bairdia strigulosa*, *B. subdeltoïdea* et *B. arcuata*; 1 *Cytheridea* : *Cytheridea Mülleri*, et 11 *Cythere* : *Cythere plicata*, *C. punctatella*, *C. cicatricosa*, *C. galeata*, *C. deformis*, *C. sagittula*, *C. plicatula*, *C. Edwardsi*, *C. truncata*, *C. pygmæa* et *C. Haidingeri*) se trouvent simultanément dans le grand bassin tertiaire autrichien.

D'après ces observations, on peut conclure que des quatre-vingt-trois espèces d'Ostracodes qui ont été trouvées dans les trois grands systèmes tertiaires de la Belgique et de la France, il n'y a qu'un nombre assez restreint d'espèces qui passent d'un système dans un autre (onze seule-

ment sont dans ce cas) et qu'en revanche, il y en a un très-grand nombre qui sont caractéristiques pour l'étage dans lequel ils se rencontrent, puisque quarante-neuf espèces appartiennent uniquement au terrain éocène et vingt-deux exclusivement au terrain miocène.

Parmi les personnes qui ont eu l'obligeance de me fournir une partie des matériaux nécessaires à la confection de ce mémoire, je citerai particulièrement M. le professeur Éd. Hebert et M. le comte F. De Francq, de Paris, M. Nouel, de Pontlevoy, en Touraine, M. le professeur De Koninck de Liége, et MM. F.-F. Thierens, Ch. Laurent et A.-W.-G. Van Riemsdyk de Maestricht, ainsi que M. Roemer et le docteur Aug.-Ém. Reuss, de Bilin, en Bohême. Ce dernier savant a bien voulu me communiquer un grand nombre d'Entomostracés tertiaires de l'Autriche, qui m'ont été d'un grand secours dans la détermination des espèces que je décris. C'est donc avec le plus grand plaisir que je saisis cette occasion d'offrir à toutes les personnes que je viens de nommer, mes bien sincères remercîments.

Maestricht, le 1er octobre 1850.

DESCRIPTION

DES

ENTOMOSTRACÉS FOSSILES

DES

TERRAINS TERTIAIRES DE LA FRANCE

ET DE LA BELGIQUE.

I. Genre CYTHERELLA, Bosq., 1850 (*subgenus* Jones, 1849).

Cytheres *sp.* Von Münster, 1830. *Jahrbuch für Mineral., etc.,* von Leonhard und Bronn, p. 65 et suivantes.

Cytherina *spec.* Roemer, 1838. *Ibidem,* p. 516, 517.

— — — 1840. *Die Versteinerungen des norddeutschen Kreidegebirges*, p. 104, 105.

— — Reuss, 1845-46. *Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation*, 1ste Abth., p. 16, und 2te Abtheilung, p. 104, 105.

Cytheres? *spec.* Cornuel, 1846. *Descript. des Entomostr. fossil. du département de la Haute-Marne* (Mém. de la Soc. géolog. de France, 2me série, t. Ier, 2me partie, p. 193-205).

Cytheres *spec.* Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége,* t. IV, p. 356-358.

— — — 1847. *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, p. 6-8.

— — Bronn, 1848. *Index Palæontologicus. — Uebersicht der bis jetzt bekannten fossilen Organismen*, p. 395, 396.

CYTHERES? *spec.* Cornuel, 1849. *Description de nouveaux fossiles microscopiques du terr. crét. infér. du départ. de la Haute-Marne* (MÉM. DE LA SOC. GÉOL. DE FRANCE, 2me série, t. III. p. 241-246).

CYTHERE (*subgenus Cytherella*) Jones, 1849. *A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England.*, p. 28-33.

CYTHERINÆ *spec.* Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 7 et suivantes. (Aus den *Naturwissenschäftlichen Abhandlungen*, von Wilhelm Haidinger, III Band, I Abth.)

Carapace de consistance cornée ou cornéo-crétacée, composée de deux valves mobiles, inégales, réniformes, oblongues, ovales ou ellipsoïdales, et plus ou moins déprimées.

A l'extérieur, ces valves sont le plus souvent lisses, ou creusées de points, ou granuleuses ou tuberculeuses; assez souvent, elles sont ornées de bourrelets, et jamais elles n'offrent des côtes concentriques ou des épines.

La valve droite est constamment plus grande que la valve gauche [1], et embrasse un tant soit peu toute la circonférence du bord de celle-ci, quand la carapace est fermée. Son bord interne, qui est toujours plus large que celui de la valve gauche, offre, le long de toute sa partie interne, un sillon abaissé et assez profond. Sur la valve gauche, on observe la même chose en sens inverse, mais avec cette différence toutefois, que la partie externe abaissée n'est sensible que le long des bords postérieur, supérieur et inférieur. La partie interne, plus haute du bord de cette dernière valve, est aussi plus large que la partie abaissée externe, le long des bords supérieur et inférieur; tandis qu'elle est d'une largeur à peu près égale à cette partie, le long du bord postérieur.

Sur cette même valve, la partie interne, plus haute du bord, est plus large que la partie interne abaissée (sillon) du bord de la grande valve, et ne peut, par conséquent, lors de la réunion de deux valves, s'insérer dans ce sillon que partiellement et seulement par son côté aigu. (Voyez pl. I, fig. 1, *b* et *c*.)

[1] Cette disposition des valves des *Cytherella* est justement l'inverse de ce qu'elle est dans tous les autres genres de la famille des *Ostracodes*.

Les valves des *Cytherella* présentent à l'intérieur, entre le centre et le bord supérieur, un tubercule arrondi-oblong et dont la direction est constamment oblique à leur axe longitudinal. Ce petit tubercule, quoique assez nettement limité, est très-peu proéminent; il serait le plus souvent presque imperceptible et échapperait, par conséquent, facilement à l'observateur, si sa coloration blanchâtre et sa texture matte ne contribuaient pas à le faire distinguer de la partie restante de la paroi interne.

Ce petit tubercule interne répond à une très-petite fossette externe, peu marquée chez la plupart des espèces, mais devenant très-apparente chez quelques-unes, comme, par exemple, chez ma *Cytherella hieroglyphica*, qui présente, au fond de cette fossette, un tubercule oblong très-apparent.

On connaît actuellement dix à onze espèces de *Cytherella* dans les systèmes moyen et supérieur du terrain crétacé, six dans la formation tertiaire (dont trois ont leurs identiques dans le dépôt crétacé), et une espèce vivante, encore inédite, dans la Méditerranée. De sorte que, jusqu'ici, on ne connaît que seize espèces de ce genre.

1. Cytherella compressa, Bosq., 1850.

Pl. I, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*.

Cythere compressa,	von Münster,	1830.	*Jahrbuch für Mineralogie und Geologie* von Leonhard und Bronn, p. 64.
— —	—	1835.	*Ibidem*, p. 445.
Cytherina —	Roemer,	1838.	*Ibidem*, p. 517, pl. VI, fig. 14. (*Icon mala.*)
— aciculata,	Roemer,	1838.	*Ibidem*, p. 517, pl. VI, fig. 21.
— compressa,	Reuss,	1849.	*Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 14, pl. VIII, fig. 15, *a*, *b*.

Valves déprimées, assez larges, à contour subtétragone-ellipsoïdal. Ces valves sont largement arrondies aux deux extrémités et leur bord dorsal ou supérieur est arqué, tandis que le pectoral ou inférieur est droit. Le bord dorsal de la valve droite est toujours plus fortement arqué que celui de la valve gauche. La voûte dorsale des valves, qui est lisse et luisante, et qui est le plus convexe à proximité de l'extrémité postérieure et

le long du côté inférieur, se rattache aux bords antérieur et supérieur, par une pente douce, au bord inférieur par une pente très-rapide, et retombe perpendiculairement sur le bord postérieur. La carapace présente une section transverse à contour oval-oblong et une section longitudinale à contour cunéiforme.

La fossette extérieure, correspondante au tubercule interne de chaque valve, est rarement bien prononcée, quoique le tubercule soit assez gros.

Rapports et différences. — La *Cytherella* (*Cytherina*) *complanata*, Reuss [1] du *Plänerkalk* de Kosstitz et de Kutschlin, et du *Plänermergel* de Priesen et d'Aannay, que, d'après des échantillons de l'auteur allemand, j'ai reconnue pour la même espèce que celle de la craie de Maestricht, décrite par moi sous le nom de *Cythere reniformis* [2], a beaucoup de rapports avec la *Cytherella compressa.* La *Cytherella complanata* est néanmoins facile à distinguer de l'espèce tertiaire, par ses valves à contour réniforme, beaucoup plus étroites aux deux extrémités et le plus convexes au milieu.

La *Cytherina aciculata,* Roemer, de Castell' Arquato, d'après l'échantillon même qui a servi à la description donnée dans le *Jahrbuch,* par M. Fr.-Ad. Roemer, et que M. Hermann Roemer (frère de l'auteur de la Description des Entomostracés tertiaires), a bien voulu me prêter pour quelque temps, me paraît n'être qu'une variété d'âge de la *Cytherella compressa.*

Dimensions. — Elle a une longueur de 0,9 de millimètre, une hauteur de 0,6 de millimètre et une épaisseur de 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Cytherella* très-rarement dans l'argile de Basele, près de Rupelmonde (système Rupelien Dumont) et dans la couche argilo-sableuse à Nucules, appartenant au même système de M. Dumont, de Bergh, près Klein-Spauwen en Belgique. Suivant M. Reuss, elle se trouve, en Autriche, en abondance dans le *tegel* de Möllersdorf, près de Baden; rarement dans le *Leithakalk* de Nussdorf, près

[1] Reuss, 1845. *Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation*, 1ste Abtheilung, p. 16, pl. V, fig. 34. (*Icon mala.*)

[2] Bosquet, 1847, *Descrip. des Entomostr. fossiles de la craie de Maestricht*, p. 6, 7, pl. I, fig. 1, *a-f.*

— — *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, p. 356, 357, pl. I, fig. 1, *a-f.*

Vienne, et de Wurzing, en Styrie; dans le *tegel* de Grinzing, près Vienne, et de Rudelsdorf, en Bohême. D'après M. Roemer, elle se trouve aussi dans le terrain tertiaire à Osnabrück en Westphalie, et à Castell' Arquato en Italie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 1, *a*. Valve gauche de l'argile éocène de Basele, près Rupelmonde, vue en dessus. De ma collection.
1, *b*. Valve droite, provenant de la même localité, vue en dedans. De ma collection.
1, *c*. Valve gauche de la même localité, vue du même côté.
1, *d*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
1, *e*. La même, vue du côté pectoral.
1, *f*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

2. Cytherelle Münsteri, Bosq., 1851.

Pl. I, fig. 2, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cytherina Munsteri,	Roemer,	1838.	*Neues Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, von Leonhard und Bronn, p. 516, pl. VI, fig. 13.
— parallela,	Reuss,	1845.	*Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation.* Erste Abtheilung, p. 16, pl. V, fig. 33.
Cythere truncata,	Bosquet,	1847.	*Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, p. 357, pl. I, fig. 2, *a-e*.
— —	—	1847.	*Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, p. 7, pl. I, fig. 2, *a-e*.
Cytherella —	Jones,	1849.	*A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 30, pl. VII, fig. 35, *a-c*.

Les valves de cette *Cytherella* sont oblongues; elles sont arrondies en avant; leurs bords supérieur et inférieur sont droits et parallèles dans leur moitié antérieure; un peu en arrière de la moitié de la longueur totale des valves, le bord supérieur se dirige obliquement vers le bord postérieur, qui est lui-même obliquement tronqué. Toute la surface est lisse et n'offre que 8-10 séries longitudinales de points creux excessivement petits. La voûte dorsale des deux valves, qui est le plus bombée dans la moitié postérieure de sa longueur, se rattache aux bords supérieur et inférieur par une pente assez rapide, rejoint le bord antérieur par une pente assez douce et retombe perpendiculairement sur le bord postérieur.

La plupart des échantillons du calcaire grossier sont transparents et présentent, à la loupe, un grand nombre de petites taches blanchâtres qui, vues au microscope par transparence, apparaissent sous forme de cercles opaques. A l'endroit qui répond au tubercule interne, les valves offrent à l'extérieur une fossette arrondie, au fond de laquelle on observe, chez certains individus, 7-8 taches transparentes (*lucid spots* de M. Jones), dont les 4-5 supérieures sont très-rapprochées les unes des autres.

La carapace, vue en dessus, présente un aspect pentagonal-oblong; elle offre dans sa moitié postérieure une section transverse à contour ovale, obscurément hexagonal.

Par l'examen que je viens de faire des échantillons qui ont servi à M. Roemer pour établir la *Cytherina Munsteri*, je viens de m'apercevoir que c'est la même espèce que celle que M. Reuss a décrite sous le nom de *Cytherina parallela* [1] et que j'ai décrite moi-même sous le nom de *Cythere truncata*. Si je n'eusse pu juger que d'après les figures et la description données dans le *Jahrbuch für Mineralogie*, etc., je n'aurais bien certainement pas pu faire ces rapprochements.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,25 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cytherella*, qui existe, suivant M. Jones, dans le terrain miocène de Bordeaux, se trouve assez rarement dans le terrain tertiaire éocène (sables moyens) de Pisseloup (Aisne), de Ver (Oise), de Guépesle (Seine-et-Oise) et de Tancrou (Seine-et-Marne); dans le calcaire grossier de Chaumont, du Vivray et de St-Félix (Oise), de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise), de Chamery et d'Hermonville (Marne), de Montmirail (Aisne), ainsi que dans les sables glauconifères de Ménilmontant (Seine). Elle se rencontre assez rarement dans le terrain crétacé supérieur de la montagne de St-Pierre près Maestricht. Suivant M. Reuss, elle se trouve dans le *Plänerkalk* de Kutschlin et de Kosstitz, et dans le *Plänermergel* de Priesen, en Bohême. D'après M. Jones, elle se rencontre, en outre, dans le terrain éocène de Barton (Hants) et de

[1] D'après les échantillons du terrain crétacé de la Bohême, que je dois à l'obligeance du paléontologiste de Bilin.

Colwell Bay (île de Wight), en Angleterre; et dans celui d'Alabama (Amérique septentrionale). Selon le même paléontologiste, elle existe aussi dans la craie blanche du sud-est de l'Angleterre, dans le *detritus* de Charing, dans le *chalk-marl* de Douvres et dans le *gault* de Folkstone et de Leacon-Hill, ainsi que dans le terrain crétacé de Balsberg, en Suède.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 2, *a*. Valve gauche des sables moyens de Pisseloup, vue en dessus. De ma collection.
2, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
2, *c*. La même, vue du côté pectoral.
2, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

3. Cytherella hieroglyphica, *nova species*, 1850.

Pl. I, fig. 3, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves à contour oblong-subtétragone, marginées en avant d'un limbe comprimé, arrondi, assez large et garni de plusieurs dentelures marginales très-courtes. Leur bord supérieur est presque droit, faiblement arqué et offre un léger sinus en avant, tandis que le bord inférieur offre au milieu un sinus très-profond. La partie voûtée est assez fortement déprimée; elle est garnie de quatre bourrelets longitudinaux, qui sont réunis en deux faisceaux bien distincts. Le faisceau inférieur est formé de bourrelets droits en avant et faiblement géniculés vers le tiers postérieur de leur longueur; l'un de ces bourrelets, plus long et plus large que l'autre, forme la limite marginale de la partie voûtée et se rattache à la partie comprimée qui borde les valves le long du côté pectoral par une pente très-rapide; l'autre faisceau est formé de deux bourrelets d'une forme moins régulière; l'un de ces derniers est élargi en avant et interrompu, vers la moitié de sa longueur, par un tubercule arrondi-oblong et placé au fond de la fossette qui correspond à la place des taches transparentes que l'on remarque chez d'autres espèces de *Cytherella*. Entre l'extrémité postérieure des deux faisceaux de bourrelets, la partie voûtée des valves est concave.

La carapace offre une section longitudinale à contour subpentagonal-cunéiforme et une section transverse à contour allongé-subtrigone.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec ma *Cytherella* (*Cypridina*) *auricularis*[1] de la craie de Maestricht, de laquelle elle se distingue cependant facilement, par la forme des bourrelets qui ornent sa surface, par son bord pectoral fortement sinué et par ses dentelures antérieures.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur 0,25 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est rare dans le calcaire grossier de Parnes (Oise), de Montmirail (Aisne) et de Grignon (Seine-et-Oise), ainsi que dans les sables glauconifères de Ménilmontant (Seine), en France; elle est très-rare aussi dans le grès calcarifère éocène de St-Josse-ten-Noode[2], près Bruxelles.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 3, *a.* Valve gauche d'un individu des sables inférieurs de Ménilmontant, vue en dessus. De ma collection.
3, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
3, *c.* La même, vue du côté pectoral.
3, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

4. Cytherella Jonesiana *nov. spec.*, 1850.

Pl. I, fig. 4, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Cytherella* présentent un contour allongé-subtétragonal; elles sont arrondies en avant, obliquement tronquées en arrière, et leurs bords supérieur et inférieur sont presque parallèles et faiblement sinués au milieu. Leur voûte dorsale est aplatie, faiblement convexe au milieu et parsemée d'un grand nombre de points creux arrondis et peu profonds; à une petite distance des côtés antérieur, inférieur et postérieur, elle pré-

[1] Bosquet, 1847, *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, p. 16, pl. III, fig. 2, *a*, *b*, *c*, *d*. Comme je n'avais trouvé alors que des individus bivalves de la *Cytherella auricularis*, je l'avais rapportée, par analogie seulement, au genre *Cypridina*. Depuis ce temps, j'ai trouvé plusieurs valves séparées, et j'ai ainsi eu occasion de pouvoir reconnaître une erreur que je m'empresse de relever ici.

[2] Je dois à l'obligeance de M. Ch. Laurent, de Maestricht, la communication d'échantillons du grès calcarifère de cette localité de Belgique.

sente une partie relevée en forme de bourrelet, sur laquelle disparaissent les points creux et dont les bords extérieurs retombent presque verticalement sur la partie marginale, qui est fortement comprimée. La cavité interne des valves est peu profonde et le tubercule interne très-petit. La fossette externe, qui répond au tubercule interne, est si petite que le plus souvent elle est presque imperceptible.

La carapace, vue du côté dorsal ou du côté pectoral, présente un aspect cunéiforme; vue par l'extrémité antérieure, elle offre un aspect ovale-subhexagonal.

Rapports et différences. — Elle se rapproche de la *Cytherella Williamsoniana* Jones [1], du système crétacé supérieur de l'Angleterre; elle s'en distingue néanmoins facilement par la surface de ses valves creusée de points arrondis, par la section longitudinale de sa carapace en forme de coin et par le contour transversal de sa carapace ovale-subhexagonale.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,32 de millimètre.

Je dédie cette espèce à M. Jones, de Londres, qui s'est occupé avec talent des Entomostracés fossiles des terrains crétacés de l'Angleterre.

Gisement et localités. — Elle est assez rare dans le terrain éocène supérieur (sables de Fontainebleau ou couche à *Ostrea cyathula*), de Jeurre et d'Étrechy, près d'Étampes (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 4, *a.* Valve gauche de la couche à *Ostrea cyathula* de Jeurre, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière provenant de la même couche d'Étrechy, vue du côté supérieur. De ma collection.
c. La même, vue du côté inférieur.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Jones, 1849. *A monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, pag. 31, pl. VII, fig. 26, *a-i*.

II. Genre BAIRDIA. M'Coy, 1844.

Cytheres	*spec.*	Von Münster,	1830.	*Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, von Leonhard und Bronn, p. 62 et suivantes.
Cytherinæ	—	Roemer,	1838.	*Ibidem*, pp. 514-519.
—	—	—	1840.	*Die Versteinerungen des norddeutschen Kreidegebirges*, p. 104-105.
Bairdia,		Mc Coy,	1844.	*Syn. of the charact. of the carbonif. limestone foss. of Ireland.*
Cytherinæ	*spec.*	Philippi,	1844.	*Tertiärversteinerungen des nordwestlich. Deutschlands*, p. 63.
—	—	Reuss,	1845-46.	*Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation*, 1ste Abth., p. 16, und 2te Abth., pp. 104-105.
Cytheres	—	Bosquet,	1847.	*Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 356-358.
—	—	—	1847.	*Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, pp. 6-8.
—	—	Bronn,	1848.	*Index Palæontologicus. — Uebersicht der bis jetzt bekannten fossilen Organismen*, pp. 395-396.
—	—	Cornuel,	1849.	*Descript. de nouv. foss. microscopiques du terrain crétacé inférieur du départ. de la Haute-Marne.* (Mémoires de la Société géologique de France, 2me série, t. III, p. 241-246.)
Cytherinæ	—	Reuss.	1849.	*Die Fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, pp. 7 et suiv. (aus den *Naturwissenschäftlichen Abhandlungen*, von Wilhelm Haidinger, III Band, 1ste Abtheil.).
Cythere (*sub-genus*) Bairdia,		Jones,	1849.	*A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 22-27.

Carapace cornée ou cornéo-calcaire, formée de deux valves inégales, trigones, ovales, ellipsoïdales, réniformes ou mytiliformes et plus ou moins convexes. La surface extérieure de ces valves est lisse ou creusée de points plus ou moins nombreux, ou garnie d'épines, le plus souvent extrêmement minces, piliformes ou aciculaires. Il arrive fréquemment que les bords sont transparents et qu'ils montrent alors dans leur épaisseur des stries blanchâtres, dirigées du centre vers la circonférence.

La valve gauche est constamment plus grande que la valve droite [1] et embrasse fortement les bords supérieur et inférieur de cette dernière. La charnière dorsale est formée sur la valve gauche, d'un sillon longitudinal qui, vers le milieu de ce bord, devient ordinairement si étroit, qu'il paraît presque totalement effacé en cet endroit. Le bord dorsal de la valve droite est plus étroit que celui de la valve gauche et s'insère nettement dans le sillon du bord correspondant de cette dernière.

Les bords antérieur, inférieur et postérieur de la valve droite des *Bairdia* sont convexes, tandis que les bords correspondants de la valve gauche sont concaves et obliquement inclinés vers le centre. Lors de la réunion des deux valves, les bords convexes de la première viennent se placer contre les bords concaves de la dernière.

L'arête interne du bord valvaire est garnie le long des côtés antérieur, inférieur et postérieur, d'une lame qui est toujours très-mince et le plus souvent très-étroite, mais qui, chez certaines espèces, par exemple chez les *Bairdia linearis*, *B. arcuata*, etc., acquiert un tel développement et fait une saillie si forte vers l'intérieur, aux deux extrémités des valves, que des cavités profondes se produisent entre elles et la surface interne.

Ces deux cloisons internes, aux deux extrémités des valves, existent aussi chez les *Candona*.

Le bord inférieur des deux valves des *Bairdia* est ordinairement infléchi un peu en avant du milieu, comme chez les *Cythere* et les *Cytheridea;* il est en même temps un peu plus étroit que partout ailleurs; de sorte que la partie interne concave, ou bien devient très-étroite en cet endroit, ou bien s'efface totalement. Il est souvent un peu saillant en cet endroit: il résulte de cette disposition que, quand les deux valves sont réunies, leur ligne de jonction n'est pas droite, mais offre un petit prolongement ou lobe saillant sur la valve droite. Cette lamelle aiguë, qui a été désignée par M. Cornuel sous le nom de *lame pectorale*, est plus ou moins déve-

[1] Suivant M. Jones, la *Bairdia siliqua* ferait exception, et chez elle la valve droite serait plus grande, ce que cependant j'ai cherché en vain à vérifier sur mes échantillons : j'ai trouvé, au contraire, que tous les individus bivalves de la *Bairdia siliqua* (*Bairdia arcuata* Roemer, spec.) que je possède, ont, comme tous ceux de ses congénères, la valve gauche plus grande que la valve droite.

loppée suivant les espèces, et sert à fermer plus complétement les deux valves, parce que celle de la valve droite s'engage sous celle de la valve gauche.

La paroi intérieure de chaque valve des *Bairdia* présente constamment une petite fossette arrondie, très-peu profonde et située, non pas sur la ligne longitudinale médiane, mais entre cette ligne et le côté pectoral, vers le tiers antérieur de la longueur totale des valves.

Cette petite fossette interne, qui est assez souvent imperceptible, ne correspond que très-rarement à une partie saillante externe chez les *Bairdia;* mais, dans les espèces vivantes et dans les échantillons fossiles qui ont conservé leur transparence, on remarque au microscope, dans l'épaisseur même des valves, à l'endroit où se trouve cette petite fossette interne, un assemblage de taches arrondies ou anguleuses, plus transparentes que la partie restante. Le nombre de ces taches transparentes, leur forme et leur disposition paraissent varier dans les diverses espèces; elles ont une analogie parfaite avec l'assemblage de taches que l'on observe constamment sur les deux valves des *Cypris* et des *Candona.* Cet assemblage de taches, dont jusqu'à présent, on ne connaît pas encore la nature et l'usage, répond sans doute à quelque organe important de l'animal et est remplacé par un tubercule interne chez les *Cytherella,* et par une fossette interne, ordinairement assez profonde et répondant très-souvent à un tubercule externe, chez les *Cythere.*

J'ai cru devoir décrire comme genres les *Bairdia* et les *Cytherella*, que M. Jones propose seulement comme sous-genres, parce que je ne puis pas douter que des différences aussi importantes et aussi constantes dans l'articulation dorsale, jointes à des différences constantes dans les formes générales de leurs carapaces, d'avec celles des vraies *Cythere,* et cela chez des êtres d'une aussi petite taille, ne soient aussi en rapport avec des différences dans les animaux, qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisamment étudiés.

Le nombre des *Bairdia* fossiles connues est plus considérable que celui des *Cytherella.* Ces deux genres étaient confondus par la plupart des auteurs avec les *Cythere.* Le genre *Bairdia* n'est représenté, dans les

terrains paléozoïques, que par un nombre très-limité d'espèces; on ne peut en signaler que sept à huit dans la formation crétacée; il atteint un assez grand développement spécifique dans les diverses systèmes du dépôt tertiaire et paraît avoir encore actuellement un assez grand nombre de représentants vivants. — J'ai trouvé treize espèces qui se rapportent au genre *Bairdia*, dans les dépôts tertiaires de la France et de la Belgique. Ces espèces sont :

1. Bairdia foveolata, nov. spec. 1850.

Pl. I, fig. 5, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves convexes, ovales-elliptiques, arrondies aux deux extrémités et terminées en arrière par une partie comprimée assez étroite. Leur bord dorsal est arqué, tandis que le pectoral est presque droit. Toute leur surface est ornée d'un grand nombre de points creux arrondis, peu profonds, assez rapprochés les uns des autres, disposés en lignes flexueuses, dont quelques-unes sont parallèles aux bords pectoral, antérieur, et dorsal, tandis que d'autres qui se trouvent sur la moitié postérieure de la longueur des valves, sont dirigées transversalement. La voûte dorsale des deux valves rejoint la partie comprimée postérieure par une pente très-rapide, se rattache au bord antérieur par une pente assez douce et retombe perpendiculairement sur le bord pectoral.

La carapace présente une section transversale à contour ovale.

Rapports et différences. — Cette espèce est parfaitement distincte et ne peut être confondue avec aucune de ses congénères connues.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre, épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Bairdia*, qui est fort rare, dans le terrain éocène (sables moyens) d'Auvert (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 5, *a*. Valve gauche des sables moyens d'Auvert, vue en dessus. De ma collection.
5, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
5, *c*. La même, vue du côté inférieur.
5, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

2. Bairdia subbradiosa, Bosq., 1850.

Pl. I, fig. 6, *a*, *b*, *c*. *d*,

Cytherina subbradiosa. Roemer, 1838. *Jahruch für Mineralogie und Geologie*, von Leonhard und Bronn, p. 517, pl. VI, fig. 20 (*Icon mala).*

Valves ovales-oblongues, obliquement arrondies en avant et marginées d'un rebord transparent, offrant, dans son épaisseur, un grand nombre de stries blanchâtres et rayonnantes. Elles sont subanguleuses en arrière et terminées par une partie comprimée très-étroite et tournée vers le côté pectoral. Leur bord dorsal est arqué et le pectoral droit. Leur voûte dorsale est luisante, quoiqu'elle soit parsemée d'un grand nombre de points creux excessivement petits. Elle est assez fortement bombée vers son tiers postérieur, d'où elle se raccorde au bord antérieur par une pente assez lente et d'où elle se rattache aux bords dorsal et pectoral, ainsi qu'à la partie comprimée postérieure par une pente très-rapide.

La carapace présente une section transversale à contour ovale-suborbiculaire.

Quelques-uns de mes échantillons ont conservé des restes de leur couleur et sont d'un brun jaunâtre avec une tache opaque blanchâtre au milieu du dos de chaque valve.

Rapports et différences. — Cette *Bairdia* est bien distincte de toutes ses congénères connues, et ne peut être confondue avec aucune d'elles.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Très-rare à Parnes, à Courtagnon et à la ferme de l'Orme, dans le calcaire grossier, en France. Suivant M. Roemer, elle se trouve encore à Castell' Arquato, près de Parme, en Italie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 6, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Parnes, vue en dessus. De ma collection.
6, *b*. Carapace entière d'un individu de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
6, *c*. La même, vue du côté pectoral.
6, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

3. Bairdia subglobosa, nov. spec., 1850.

Pl. I, fig. 7, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves lisses, très-fortement enflées, présentant un contour obliquement ovale. Elles sont arrondies aux deux extrémités et leurs bords supérieur et inférieur sont fortement arqués. Leur voûte dorsale, qui offre un grand nombre de points creux très-petits, dans lesquels ont été probablement insérés des poils ou des épines aciculaires, se rattache au bord antérieur par une pente assez rapide et, aux bords postérieur et inférieur, par une pente très-rapide.

Le bouclier présente une section transversale à contour circulaire.

Les valves ont parfois conservé des restes de leur couleur et sont alors d'un beau rouge, excepté vers la partie médiane, où elles offrent une grande tache opaque et blanchâtre.

Rapports et différences. — Cette *Bairdia* se distingue nettement de toutes les autres par ses valves raccourcies et excessivement enflées.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est peu commune en France, dans le terrain tertiaire miocène de Perpignan (Pyrénées-Orientales); très-rare dans le terrain éocène (étage des sables moyens) de Pisseloup (Aisne) et de Guépesle (Seine-et-Oise); dans le calcaire grossier de Courtagnan (Aisne), de Parnes, de Châteaurouge, de Chaumont, du Vivray, de St-Félix (Oise), de Chamery (Marne), de Grignon et de la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise); ainsi que dans les sables glauconifères de Ménilmontant (Seine). Elle est, au contraire, assez commune dans le terrain crétacé supérieur de Maestricht et de Fauquemont.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 7, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de Châteaurouge, vue en-dessus. De ma collection.
7, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
7, *c*. La même, vue du côté pectoral.
7, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

4. Bairdia perforata, Bosq., 1850.

Pl. I, fig. 8, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cytherina perforata. Roemer, 1838. *Neues Jahrbuch für Mineralogie*, *etc.*, von Leonhard und Brunn, p. 516, pl. VI, fig. 11.

Les valves de cette espèce présentent un contour obliquement ovale, subtrigone. Elles sont arrondies aux deux extrémités et un peu plus larges en avant qu'en arrière. Leurs bords inférieur et supérieur sont arqués, mais ce dernier plus fortement que le premier. Elles sont très-bombées et leur voûte dorsale se rattache au bord antérieur par une pente assez douce et, au bord postérieur, par une pente très-rapide. Leur surface luisante est ornée d'un grand nombre de points creux, dans lesquels sont insérées des épines filiformes courtes, extrêmement minces, inclinées vers les bords et visibles seulement à l'aide d'un instrument fortement grossissant.

La carapace présente une section transversale à contour arrondi subpentagonal.

Rapports et différences. — Elle se distingue facilement de la *Bairdia* (*Cytherina*) *setigera* Reuss [1], du *tegel* d'Oedenburg, en Hongrie et de Brunn, près de Vienne, par ses valves à contour ovale-subtrigone, n'offrant point de sinus au côté pectoral et surtout par les épines piliformes de sa surface beaucoup plus nombreuses, plus rapprochées les unes des autres et plus courtes.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Bairdia* est très-rare dans le terrain tertiaire éocène (sables moyens), à Tancrou (Seine-et-Marne) et est peu commune aussi dans le calcaire grossier à Damery (Marne) et à Montmirail (Aisne).

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens* (extrait de la première partie du tome III *Der naturwissenschaftliche Abhandlungen*, von prof. Wilhelm Haidinger), p. 18; pl. VIII, fig. 33, *a*, *b*, et pl. IX, fig. 1.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 8, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Montmirail, vue en dessus. De ma collection.
8, *b*. Carapace entière provenant de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
8, *c*. La même, vue du côté inférieur.
8, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

5. Bairdia striculosa, Bosq., 1850.

Pl. I, fig. 9, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cytherina striculosa. Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 18, pl. VIII, fig. 32, *a*, *b*, et pl. X, fig. 29, *a*, *b*.

Cette *Bairdia* a des valves oblongues-elliptiques, convexes, presque également bombées dans toute leur longueur et arrondies aux deux extrémités. Leur bord dorsal est arqué, tandis que le pectoral est faiblement infléchi vers le milieu. Leur surface luisante est ornée d'un grand nombre d'épines piliformes fort minces et plus longues que celles qui recouvrent la surface de l'espèce précédente. Ces petites épines, que l'on n'aperçoit qu'à l'aide d'un fort grossissement, sont assez distantes les unes des autres et insérées dans de petits creux.

La carapace offre une section transversale à contour suborbiculaire et une section longitudinale à contour allongé-elliptique.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec les *Bairdia* (Cytherina), *glabrescens*, Reuss [1], du *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et *setigera* du même auteur [2] du *tegel* d'Oedenburg, en Hongrie. Elle diffère de la première, par la forme plus allongée de ses valves, dont la voûte dorsale, qui est beaucoup moins bombée vers le milieu, se rattache aux deux extrémités par une pente beaucoup plus rapide; elle diffère, au contraire, de la seconde, par ses dimensions plus grandes, ainsi que par ses valves moins bombées, non marginées et par les épines piliformes de sa surface plus nombreuses.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärbeck.*, p. 19, pl. X, fig. 27, *a*, *b*.
[2] — *Ibid.* p. 18, pl. VIII, fig. 33, *a*, *b*.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Bairdia* assez fréquemment dans le terrain miocène supérieur de Dax, de Mérignac, de Léognan et de St-Avit en France. D'après M. Reuss, elle se trouve aussi en Autriche, dans le sable tertiaire de Heiligenberg, et en Italie, dans la marne subapennine de la Sicile.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 9, *a*. Valve gauche du terrain tertiaire miocène de Dax, vue en dessus. De ma collection.
9, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
9, *c*. La même, vue du côté pectoral.
9, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

6. Bairdia punctatella, *nova species*, 1850.

Pl. I, fig. 10, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ovales-oblongues, arrondies aux deux extrémités, obliques en avant, ayant le bord inférieur droit et le supérieur arqué. Leur surface garnie de nombreux points creux assez distants et semblables à des piqûres d'épingle. Leur voûte dorsale, qui est le plus bombée vers le tiers postérieur de leur longueur, se rattache par une pente assez douce au bord antérieur, par une pente rapide au bord supérieur et par une pente très-rapide aux bords postérieur et inférieur.

La carapace présente une section transversale à contour arrondi et une section longitudinale à contour ovale allongé.

Rapports et différences. — Elle se distingue de la *Bairdia* (Cytherina) *intermedia*, Reuss [1] du London-clay de Barton-Cliff, en Angleterre, par ses valves plus larges, plus arrondies en arrière et à points creux non anguleux.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur égale à la hauteur.

Gisement et localités. — Assez commune à Etrechy et à Jeurre (Seine-et-Oise), en France, et, au contraire, très-rare dans l'argile sableuse à *Nucules*

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens.* Anhang., p. 16, pl. XI, fig. 12, *a*, *b*.

de Bergh, près Klein-Spauwen, en Belgique. Elle paraît donc être propre à l'étage supérieur du terrain tertiaire éocène.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 10, *a*. Valve gauche du sable éocène de Jeurre, vue en dessus. De ma collection.
10, *b*. Carapace entière provenant de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
10, *c*. La même, vue du côté pectoral.
10, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

7. Bairdia Hebertiana, *nova species*, 1850.

Pl. I, fig. 11, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Bairdia* sont subsemicirculaires-oblongues et sont marginées d'un bord demi-transparent très-étroit. Elles sont obliquement arrondies aux deux extrémités; leur bord dorsal est arqué et le pectoral droit, faiblement sinué en avant et subanguleux en arrière. Leur surface luisante est garnie d'un grand nombre de points creux, semblables à des piqûres d'épingle, assez rapprochés les uns des autres, disposés en lignes flexueuses et en quinconce. Dans les échantillons bien conservés, ces points creux sont blancs. La voûte dorsale des deux valves, qui est très-convexe dans les deux tiers postérieurs de sa longueur, se rattache aux bords antérieur et dorsal par une pente assez rapide, au bord postérieur par une pente très-rapide et retombe presque perpendiculairement sur le bord pectoral.

La carapace présente une section transversale à contour suborbiculaire.

Rapports et différences. — Elle se distingue nettement de l'espèce précédente, avec laquelle elle a certains rapports, par la forme subsemicirculaire de ses valves, qui sont marginées d'un rebord transparent très-étroit, et surtout par les points creux de sa surface, beaucoup plus nombreux, plus rapprochés les uns des autres et blancs.

Dimensions — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur et épaisseùr 0,4 de millimètre.

Je la dédie à M. Hebert, professeur à l'École normale de Paris, à

qui je dois la communication de sables tertiaires d'un grand nombre de localités de France.

Gisement et localités. — Le terrain tertiaire éocène (sables moyens ou de Beauchamp) à Pisseloup (Aisne) et à Guépesle (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 11, *a*. Valve gauche des sables moyens de Guépesle, vue en dessus. De ma collection.
11, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
11, *c*. La même, vue du côté inférieur.
11, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

8. Bairdia marginata, *nova species*, 1850.

Pl. I, fig. 12, *a, b, c, d*.

Valves ordinairement transparentes, marginées dans toute leur périphérie d'un rebord lisse et très-large, mais qui cependant, quand on examine les valves en dessus, n'est visible qu'en avant; ce rebord est marqué d'une seule série de points creux arrondis, et quand il est transparent, il offre dans son épaisseur des lignes rayonnantes vers les bords et assez souvent bifurquées. Les valves présentent un contour ovale-elliptique, subréniforme. Elles sont largement arrondies aux deux extrémités; leur bord supérieur est arqué et l'inférieur presque droit dans la valve gauche; ce dernier bord est assez fortement sinué dans la valve droite, qui est toujours plus étroite et, par conséquent, aussi plus allongée que la valve gauche. La voûte dorsale des deux valves est convexe, subdéprimée, et sa plus grande convexité est vers son tiers postérieur; elle se rattache aux bords antérieur et supérieur par une pente très-rapide, et retombe perpendiculairement sur les bords inférieur et postérieur. Toute sa surface est ornée d'un grand nombre de points creux arrondis, assez profonds, très-rapprochés les uns des autres et disposés en rangées concentriques.

La carapace présente un aspect transversal à contour ovale-arrondi, subtétragone.

Rapports et différences. — Quoique cette espèce soit marquée de points

creux, pareils de forme et de grandeur à ceux qui garnissent la surface de la *Bairdia foveolata*, elle se distingue très-nettement de cette dernière, par son large rebord marginal et par ses valves non comprimées en arrière.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Bairdia* n'est pas rare dans l'argile sableuse à nucules (système Rupélien de M. Dumont) du terrain tertiaire éocène, à Bergh, près Klein-Spauwen, en Belgique.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 12, *a*. Valve gauche de la couche argilo-sableuse à nucules de Bergh, près Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.

12, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.

12, *c*. La même, vue du côté inférieur.

12, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

9. Bairdia subdeltoïdea, Jones, 1849.

Pl. I, fig. 13, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cythere subdeltoïdea,	von Münster,	1830.	*Jahrb. für Mineralogie und Geologie*, von Leonhard und Bronn, p. 64.
— —	—	1835.	*Ibidem*, p. 446.
Cytherina —	Roemer,	1833.	*Ibidem*, p. 517, pl. VI, fig. 16.
— —	von Hauer,	1839.	*Ibidem*, p. 429.
— —	Roemer,	1840.	*Die Versteinerungen des norddeutschen Kreidegebirges*, p. 105, pl. XVI, fig. 22.
— —	Geinitz,	1842.	*Charakteristik der Schichten und Petrefakten der sächsisch-böhmischen Kreidegebirges*, 3me partie, p. 64.
— —	Reuss,	1845.	*Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation. Erste Abtheilung*, p. 16, pl. V, fig. 38.
— —	Geinitz,	1845.	*Grundriss der Versteinerungskunde*, p. 244, pl. VIII, fig. 21.
Cythere trigona,	Bosquet,	1847.	*Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, p. 8, pl. I, fig. 3, *a-e*.
— —	—	1847.	*Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, p. 358, pl. I, fig. 3, *a-e*.
Bairdia subdeltoïdea,	Jones,	1849.	*A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 23, pl. V, fig. 15, *a-f*.
Cytherina —	Reuss,	1849.	*Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 9, pl. VIII, fig. 1, *a*, *b*.

Valves fortement bombées, ovales-subtrigones, arrondies en avant et pointues en forme de bec en arrière. Leur bord supérieur est très-fortement arqué; l'inférieur est arqué-ellipsoïdal et infléchi vers le milieu, principalement sur la valve droite, qui offre souvent un sinus très-sensible. Dans cette dernière, qui est toujours plus petite que la valve gauche, le bord dorsal est tronqué de telle manière, qu'il présente un contour semblable à trois côtés d'une figure hexagone régulière. La surface des deux valves est luisante; elle est recouverte d'un très-grand nombre de longs poils, qui manquent constamment sur les échantillons fossiles. Ces poils sont insérés dans des points creux excessivement petits et qui s'observent à l'aide du microscope, tout aussi bien sur les échantillons des couches crétacées que sur ceux des terrains tertiaires. Très-rarement les deux valves offrent, à chacune de leurs extrémités, 4-5 épines longues et droites [1], et, selon M. Jones, certains individus présentent, à la surface de leurs deux valves, plusieurs épines espacées et assez fortes.

Les valves sont tellement bombées au milieu, que la carapace présente en cet endroit une section transversale à contour suborbiculaire.

Sur plusieurs d'entre mes échantillons récents de la Méditerranée, qui ont en général une couleur rose-purpurine, on remarque, vers le milieu du dos des valves, un espace opaque de forme et de grandeur irrégulières. Dans la partie inférieure de cette opacité et en dessous du centre de chaque valve, on voit bien distinctement, à l'aide du microscope, la rosette transparente dont parle M. Jones [2]. Cette rosette est formée de 5-6 taches transparentes et arrondies-oblongues, placées autour d'une tache centrale transparente, plus petite et arrondie. La place occupée par chacune de ces taches transparentes est concave à l'extérieur et faiblement proéminente à l'intérieur des valves, et les petites proéminences internes sont placées au fond d'un espace concave plus grand que la

[1] Ces épines ont été observées par M. Jones, sur des individus fossiles de sa collection et sur des individus vivants, recueillis à Manille et à Ténédos, qui se trouvent dans la collection de M. Williamson de Manchester. J'ai trouvé quelques échantillons pareils dans le terrain miocène de Perpignan et dans le terrain crétacé de Maestricht.

[2] Jones, 1849. *A Monagraph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 24.

rosette elle-même. Cet espace concave s'observe plus facilement sur les échantillons fossiles que sur la plupart des échantillons récents.

Rapports et différences. — Elle présente une forme si bien caractérisée, qu'elle ne peut être confondue avec aucune de ses congénères connues.

Dimensions. — Longueur 1,4 de millimètre, hauteur 0,9 de millimètre et épaisseur 0,7 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Bairdia* est, sous le rapport de sa distribution géographique, une des plus intéressantes espèces parmi tous les Ostracodes vivants et fossiles connus. En effet, je viens de la découvrir entre les *fucus* recueillis sur les côtes de l'Italie et de l'île de Corse; d'après M. Jones, elle se trouve, en outre, à l'état vivant, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, près Sydney, sur celles de Providence et de Furk's Island (Bahama), de l'île Maurice, de Manille [1] et du nord de l'Angleterre.

Elle existe à l'état fossile en France, dans le terrain subapennin supérieur de Perpignan (Pyrénées-Orientales); dans les faluns de Dax, de Mérignac et de Léognan (Gironde); dans le terrain tertiaire éocène (sables de Fontainebleau); de Jeurre et d'Etrechy (Seine-et-Oise); dans les sables moyens de Pisseloup (Aisne), de Ver (Oise) et de Guépesle (Seine-et-Oise); dans le calcaire grossier de Montmirail (Aisne), de Parnes, de Château-Rouge, du mont Ganelon, près Compiègne, de Chaumont, de St-Félix, de Chambord et du Vivray (Oise), de Houdan, de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise) et de Chamery (Marne); dans les sables inférieurs de Cuise-la-Mothe (Oise), de Soissons (Aisne), de Ménilmontant (Seine) et d'Épernay (Marne). — Elle a été trouvée par le docteur Reuss, en Autriche, dans le *leithakalk* de Nussdorf et de Steinabrunn; de St-Nicolaï, de Wurzing et de Freibuhl, en Styrie; de Kostel, en Moravie; dans la marne du *leithakalk* de Rust, en Hongrie, et dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême. Elle a été observée par le même paléontologiste dans les couches tertiaires du nord-ouest de l'Allemagne et de Castell' Arquato, près de Parme, en Italie, et enfin, dans la craie moyenne de la Bohême

[1] Dans la collection de M. Williamson.

(d'où il a eu l'obligeance de me la communiquer). Le docteur Geinitz m'en a envoyé des échantillons du *plänerkalk* de Strelen, près Dresde. D'après Roemer, elle se rencontre dans la craie marneuse inférieure (craie chloritée? inférieure) de Lemforde; selon M. von Hagenow, dans la craie blanche de l'île de Rügen; suivant M. Jones, elle se trouve dans le terrain pliocène (*coralline crag*) de Sutton et de Walton, en Angleterre, dans le terrain miocène de la Virginie, aux États-Unis, dans le terrain tertiaire de Valparaiso (?), Amérique méridionale, dans le terrain éocène de l'île de Wight, dans la craie blanche du sud-est de l'Angleterre, dans le *detritus* de Charing, dans le *chalk-marl* de Douvres et dans le *greensand* de Warminster. Enfin, je viens encore de la découvrir dans le dépôt tertiaire éocène de Weinheim, près de Mayence, en Allemagne, ainsi que dans la craie blanche de Heure-le-Romain, en Belgique. Elle existe, en outre, en assez grande abondance dans le terrain crétacé supérieur des environs de Maestricht, dans celui de Ciply, près Mons, en Belgique, et dans celui de Faxoé, en Danemark.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 13, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de Grignon, vue en dessus. De ma collection.
13, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
13, *c*. La même, vue du côté pectoral.
13, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

10. Bairdia arcuata, Bosq., 1850.

Pl. I, fig. 14, *a, b, c, d*.

Cythere	arcuata,	von Münster,	1830.	*Jahrbuch für Mineralogie und Geologie*, von Leonhard und Bronn, p. 63.
—	—	—	1835.	*Ibidem*, p. 446.
Cytherina	—	Roemer,	1838.	*Ibidem*, p. 517, pl. VI, fig. 17.
—	—	Philippi,	1844.	*Beiträge zur Kentniss der Versteinerungen des nordwestlichen Deutschlands*, p. 63.
—	—	Roemer,	1849.	*Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 11, pl. VIII, fig. 7, *a*, *b*.
Bairdia	siliqua, var. *a*,	Jones,	1849.	*A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 25, pl. V, fig. 16, *e*, *f*, *g*.

BAIRDIA TRIQUETRA? Jones,	1849.	*A Monograph*, etc., p. 27, pl. VI, fig. 19, *a-e*.
Var. A, ACUMINATA,	mihi.	*Valvis gracilioribus, extremitatibus compressis, postice angustioribus et acutioribus.*
CYTHERINA LÆVIGATA? Roemer,	1840.	*Die Versteinerungen des norddeutschen Kreidegebirges*, p. 104, pl. XVI, fig. 20, *a, b*.
BAIRDIA SILIQUA, Jones,	1849.	*A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 25, pl. V, fig. 16, *a, b, c, d*.

Valves allongées, subtriangulaires, presque 2 ½ fois aussi longues que larges, convexes, arrondies en avant et plus ou moins pointues en arrière. Leur bord dorsal est assez fortement arqué, subanguleux vers le milieu; le pectoral est faiblement arqué, presque droit et légèrement infléchi au milieu. Leur surface luisante offre, au microscope, plusieurs points creux très-petits et qui paraissent être les points d'insertion des très-petites épines aciculaires ou des poils que M. Jones a observés sur les échantillons récents. Chez certains individus fossiles de Bordeaux et du calcaire grossier, chacun des points creux qui se trouvent vers le centre des valves, est entouré d'une petite tache brune. Suivant M. Jones, il y a des individus qui offrent à la surface des épines rares et assez fortes.

La carapace présente une section transversale à contour ovale-suborbiculaire.

La variété *A* a des valves plus grêles, moins convexes aux extrémités, plus rétrécies dans leur moitié postérieure, plus allongées, et terminées en arrière en une pointe plus aiguë que celle que présentent les valves du type de l'espèce. — Cette variété paraît propre au système crétacé supérieur; elle a été observée par M. Jones dans la craie de l'Angleterre, et a été trouvée par moi dans la craie blanche avec *silex*, aux environs de Maestricht.

Rapports et différences. — Elle ne paraît différer de la *Bairdia* (*Cythere*) *angusta*, von Münster, que je ne connais que par la figure donnée par M. Jones et par la description insuffisante de von Münster, que par ses valves plus étroites et à bord dorsal un peu moins arqué.

Dimensions. — Longueur 1,1 millimètre, hauteur 0,6 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre. La variété *A* a ordinairement une longueur de 1,15 millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Bairdia* se trouve dans le terrain tertiaire

miocène de Mérignac, de Léognan et de Dax, près Bordeaux; dans le terrain éocène (sables de Fontainebleau) de Jeurre et d'Étrechy, près d'Étampes, dans le calcaire grossier de Chaumont (Oise), de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise) et dans les sables inférieurs de Cuise-la-Mothe (Oise) en France. En Belgique, elle se rencontre dans le système éocène (sable à grès calcarifère) de St-Josse-ten-Noode (Brabant méridional). Le docteur Reuss l'a trouvée en Autriche, dans le *leithakalk* de Nussdorf et de Kostel, en Moravie; dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et de Grinzing, près Vienne, dans le sel gemme des salines de Wieliczka, en Gallicie, et rarement dans le *tegel* de Möllersdorf, près de Baden. Suivant le même naturaliste, elle se trouve dans le terrain subapennin de Castell' Arquato, près Parme, en Italie; d'après M. Roemer, dans le terrain tertiaire d'Osnabruck, en Westphalie, et, suivant M. Philippi, près de Freden, dans le nord-ouest de l'Allemagne. Ma variété *A* se trouve rarement dans la craie blanche avec silex aux environs de Maestricht, et, selon M. Jones, cette même variété se trouve dans la craie blanche du sud-est de l'Angleterre et dans le *detritus* de Charing. Suivant le même paléontologiste, une autre variété a été recueillie à l'état vivant, près de Ténédos [1] et près de Turk's Island (*Bahama*).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. I, fig. 14, *a*. Valve gauche du terrain miocène de Dax, près de Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
14, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
14, *c*. La même, vue du côté inférieur.
14, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

11. Bairdia linearis, Bosq., 1850.

Pl. II, fig. 1, *a, b, c, d*.

Cytherina linearis, Roemer, 1838. *Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, von Leonhard und Bronn, p. 517, p. VI, fig. 19. (*Icon mala*.)

Les valves de cette *Bairdia* sont convexes, très-allongées, plus de 3 1/2 fois aussi longues que larges, à surface lisse, mais non luisante.

[1] Dans la collection de M. Williamson.

Elles sont terminées en pointe oblique en avant et sont obliquement tronquées en arrière. Leur bord supérieur est droit dans sa moitié postérieure et arqué en avant, tandis que l'inférieur est droit dans sa moitié antérieure et arqué dans sa moitié postérieure.

Un peu en avant de la moitié de la longueur totale des valves, cette espèce présente un tubercule, situé entre la ligne médiane et le côté dorsal.

La carapace offre une section transversale à contour suborbiculaire et une section longitudinale à contour ovale très-allongé.

Rapports et différences. — Cette très-petite *Bairdia* se rapproche un peu de la précédente, mais elle s'en distingue très-facilement et, au premier abord, par ses dimensions et par ses valves beaucoup plus étroites et terminées en pointe en avant.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,3 de millimètre et épaisseur 0,25 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est peu commune dans le terrain tertiaire miocène supérieur de Dax, de Léognan et de Mérignac (Gironde), en France. D'après Roemer, elle se trouve dans le terrain pliocène de Palerme, en Sicile.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 1, *a.* Valve gauche du dépôt miocène supérieur de Léognan, vue en dessus. De ma collection.
1, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
1, *c.* La même, vue du côté inférieur.
1, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

12. Bairdia curvata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. II, fig. 2, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves très-bombées, allongées, falsiformes, arrondies en avant et obtuses en arrière. Leur bord dorsal est arqué et le pectoral assez fortement sinué. Toute leur surface est lisse sans être luisante. Leur voûte dorsale, qui est presque également bombée dans toute sa longueur, est rattachée aux bords antérieur, postérieur et supérieur, par une pente très-rapide, et retombe presque perpendiculairement sur le bord inférieur.

Le bouclier offre une section transversale à contour subcirculaire.

Rapports et différences. — Elle se rapproche de la *Bairdia* (*Cythere*), *arcuata*, von Münst., mais s'en distingue bien facilement par ses valves plus allongées, plus étroites, par le sinus du bord pectoral beaucoup plus profond et par le bord supérieur non anguleux vers le milieu.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,3 de millimètre et épaisseur 0,27 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Bairdia* se rencontre assez fréquemment avec l'espèce précédente, dans le même terrain et dans les mêmes localités. Je viens de la trouver, en outre, dans le crag rouge d'Anvers, en Belgique, qui appartient au terrain pliocène.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 2, *a*. Valve gauche du sable miocène supérieur de Mérignac, vue de dessus. De ma collection.
2, *b*. Carapace entière du même terrain de Dax, vue du côté supérieur. De ma collection.
2, *c*. La même, vue du côté inférieur.
2, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

13. Bairdia lithodomoides, *nov. spec.*, 1850.

Pl. II, fig. 3, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette *Bairdia*, dont la forme rappelle assez bien celle de certaines espèces du genre *Lithodomus* (Mollusques acéphalés), a des valves marginées, dans toute leur périphérie, d'un rebord transparent. Ces valves sont assez fortement bombées dans leurs deux tiers postérieurs, falciformes, très-allongées et plus de 2 ½ fois aussi longues que hautes. Elles sont rétrécies, obtuses en avant et arrondies en arrière; leur bord inférieur est assez fortement sinué, tandis que le supérieur est arqué. Leur surface luisante est ornée dans sa moitié antérieure de quelques sillons arqués, qui prennent naissance sur le bord pectoral et qui s'effacent près du bord dorsal. Outre ces sillons, toute la surface des valves est garnie d'épines piliformes extrêmement minces, assez courtes et assez éloignées les unes des autres.

La carapace présente une section transversale à contour circulaire.

Rapports et différences. — Elle se rapproche, par la forme de ses valves,

de la *Bairdia* (*Cytherina*) *falcata*, Reuss [1], du *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême. Elle s'en distingue cependant facilement, par ses valves plus bombées, n'offrant à leur surface aucune trace de tubercules, mais présentant, au contraire, sur leur moitié antérieure, des sillons arqués, et sur toute leur surface de très-petites épines aciculaires.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités.— Elle se trouve en Belgique dans le dépôt tertiaire éocène (système rupélien de M. Dumont), à Bergh, près de Klein-Spauwen, et en France, dans le terrain miocène (faluns), à Dax, près Bordeaux, et à St-Avit (Gironde), et dans le terrain éocène (sables de Fontainebleau), à Jeurre et à Étrechy, près d'Étampes, ainsi que dans le calcaire grossier de la ferme de l'Orme. Je viens de découvrir, en outre, un échantillon vivant de cette espèce entre les *fucus*, recueillis sur les côtes de la Hollande, à Scheveningen, près La Haye.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 3, *a*. Valve gauche de la couche argilo-sableuse rupélienne à *Nucules* [2] de Bergh, près Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.
3, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
3, *c*. La même, vue du côté pectoral.
3, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

III. Genre CYTHERIDEA, Bosquet, 1850.

Cytheres *sp.* von Münster, 1830. *Jahrbuch für Mineralogie und Geologie*, von Leonard und Bronn, pp. 62 et suivantes.
Cytherinæ *spec.* Roemer, 1838. *Ibidem*, pp. 514, 519.
Cytheres *spec.* Bronn, 1848. *Index Palæontologicus.* — *Uebersicht der bis jetzt bekannten fossilen Organismen*, p. 396.
Cytherinæ *spec.* Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, pp. 7 et suiv. (Aus den *Naturwissen-*

[1] Reuss, 1849, *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 17, pl. VIII, fig. 27, *a*, *b*.
[2] *Nucula Lyelliana*, Bosq., 1851.

		schaftlichen Abhandlungen, von Wilhelm Haidinger, III Band, 1ste Abtheilung.)
CYTHERES *spec.* Jones,	1849.	*A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 8-13 (*Memoirs of the Palæontographical Society*).

Les espèces que j'ai rangées dans ce nouveau genre offrent, dans leur forme générale et leurs caractères extérieurs, une ressemblance très-grande avec celles du genre précédent, mais leur bord cardinal interne les en distingue parfaitement.

La charnière des *Cytheridea* (à peu près semblable à celle des *Nucules* et des *Petoncles*) est formée, sur la valve droite, de deux séries de 6-8 petites dents, égales en grandeur, insérées sur deux parties un tant soit peu saillantes des deux extrémités de l'étroit bord dorsal, ou plutôt de la barre cardinale de cette valve, et correspondant à deux séries de petites fossettes, placées sur une partie abaissée, du côté interne du bord cardinal de la valve opposée. (Voyez pl. II, fig. 4, *b* et *c*.)

Chez certaines espèces de ce genre, comme, par exemple, chez les *Cytheridea incrassata* Bosq., *C. Jonesiana* Bosq., etc., on remarque sur chaque valve, près de l'extrémité antérieure du bord supérieur, un petit tubercule circulaire, luisant comme du verre, et analogue à celui qu'on observe à peu près au même endroit, sur chaque valve des *Cythere*.

Le genre *Cytheridea* n'a qu'un seul représentant dans les couches crétacées, la *Cytheridea Jonesiana*, Bosq. [1] (*Cythere Hilseana*, Jones non *Cytherina Hilseana*, Roemer). Le terrain tertiaire en renferme une dizaine d'espèces, dont six ont été décrites par M. Reuss, et rapportées par cet auteur au genre *Cytherina;* ces espèces sont : *Cytheridea heterostigma* B., *C. obesa* B., *C. trichospora* B., *C. seminulum* B., *C. tribullata* B., et *C. expansa* B., et dont les quatre autres se trouvent décrites dans ce mémoire. Ces quatre espèces sont : *Cytheridea Mulleri* B., *C. papillosa* B., *C. Williamsoniana* B. et *incras-*

[1] J'ai en ce moment, sous les yeux, les échantillons du *Hilsthon*, du *Hils*, qui ont servi à M. Roemer pour l'établissement de l'espèce. — Ces échantillons n'offrent point, au bord cardinal, les deux séries de petites dentelures que présente l'espèce crétacée décrite par l'auteur anglais, et n'appartiennent, par conséquent, pas au genre *Cytheridea*.

sata, B. Parmi ces dernières, une seule, la *Cytheridea Mulleri*, vit encore dans nos mers actuelles.

1. Cytheridea Mulleri, Bosq., 1850.

Pl. II, fig. 4, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*.

Cythere Mulleri, von Münster, 1830. *Jahrbuch für Mineralogie und Geologie*, von Leonhard und Bronn, p. 62.
— — — 1835. *Ibidem*, p. 446.
Cytherina — Roemer, 1838. *Ibidem*, p. 516, pl. VI, fig. 6 (*Icon mala.*).
Var. B. acuminata, Mihi. — *Valvis infra acuminatis, superficie foveolis majoribus, spinis piliformibus plerumque nullis.*
Cytherina Mulleri, Reuss, 1849. *Die Fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 15, pl. VIII, fig. 21, *a*, *b*.

Les valves de cette *Cytheridea* sont ovales-allongées, plus larges en avant qu'en arrière, et présentent une forme ressemblant à celle du *Mytilus edulis*. Elles sont arrondies en avant et munies de plusieurs dents courtes, larges à la base, pointues au sommet et assez caduques, tandis qu'en arrière, elles sont rétrécies, obtuses, plus ou moins pointues dans le jeune âge et munies de 2-3 dents semblables à celles du bord antérieur. Leur bord inférieur est presque droit, légèrement sinué au milieu, tandis que le supérieur est arqué. Leur surface est ornée d'un grand nombre de points creux, au fond desquels sont insérées des épines piliformes caduques. Ces points creux (qui sont un peu plus nombreux et plus grands dans la variété) sont disposés par rangées et se trouvent au fond de quatre à cinq sillons, à peu près parallèles au bord, sur la partie antérieure et sur la région pectorale des deux valves. Sur toute la partie restante de la surface des valves, les points creux sont disposés ou sans aucun ordre, ou parfois en rangées transversales. La voûte dorsale des deux valves offre, vers sa partie médiane, un large sillon transversal qui la fait paraître comme étranglée en cet endroit, qui part de la partie moyenne du bord dorsal et qui dessine, vers le milieu du dos des valves, la place de la rosette composée de taches transparentes. Le dos des valves est le plus bombé vers le tiers postérieur de leur longueur totale; il est rattaché aux bords

antérieur et postérieur par une pente assez douce, au bord supérieur par une pente rapide et au bord inférieur par une pente très-rapide.

Les valves de cette espèce sont le plus souvent transparentes et offrent le long du bord antérieur, dans leur épaisseur même, les rayons blanchâtres que j'ai exprimés dans ma fig. *a*. Entre ces rayons, on observe, par transparence au microscope, des lignes noirâtres, allant aboutir aux interstices que laissent entre elles les dents qui garnissent le bord antérieur. Un assez grand nombre de mes échantillons sont d'un brun foncé ou parfois même d'un brun noirâtre.

Les échantillons transparents offrent tous, comme ceux de la *Bairdia subdeltoïdea*, une rosette ou un assemblage de taches transparentes, au même endroit où l'on observe, à l'intérieur des valves, la petite fossette oblongue. Ces taches transparentes, qui sont le plus souvent au nombre de 6 ou 7, présentent des formes assez variables; mais en général il y en a 3 ou 4 qui sont très-rapprochées les unes des autres et qui occupent la partie postérieure de la rosette, tandis qu'une d'entre elles, qui est constamment plus allongée que toutes les autres et qui est ordinairement 2 ou 3 fois aussi longue que large, occupe la partie inféro-antérieure de la rosette.

La carapace offre une section transversale à contour arrondi, subpentagonal.

Observations. — Je regarde comme une variété de cette espèce, celle qui a été figurée par le docteur Reuss et qui m'a été communiquée par ce paléontologiste, du *leithakalk* de Nussdorf, en Autriche. J'ai retrouvé cette variété dans le terrain tertiaire de la Belgique et de la France. La forme que j'ai figurée me semble être le type de l'espèce et est, sans doute, aussi celle qui a été assez mal représentée par M. Roemer, dans le *Jahrbuch für Mineralogie*.

Rapports et différences. — La *Cytheridea Mulleri* se distingue essentiellement de l'espèce dont la description va suivre, par sa taille, par ses dentelures antérieures et par sa surface ornée de sillons, d'épines piliformes et de points creux très-nombreux.

Dimensions. — Longueur, 1 millimètre, hauteur, 0,5 de millimètre et

épaisseur, 0,4 de millimètre. La variété n'a que 0,75 de millimètre de longueur.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette belle espèce assez rarement dans le terrain tertiaire pliocène (crag rouge d'Anvers), à Anvers, en Belgique; dans l'étage supérieur du dépôt tertiaire miocène de Pontlevoy (Touraine), en France; dans le terrain tertiaire éocène (système tongrien de M. Dumont), à Klein-Spauwen, au Vieux-Jonc, à Herderen, à Neerrepen, à Lethen, à Tongres et à Looz; dans le duché de Limbourg, à Klimmen, entre Fauquemont et Heerlen; très-abondamment dans les marnes supérieures au gypse, des buttes de Chaumont et de Montmartre (Seine), en France; je l'ai trouvée plus rarement dans le terrain éocène (sables de Fontainebleau), de Jeurre et d'Étrechy (Seine-et-Oise), et très-rarement dans le calcaire grossier de Chaumont (Oise) et de la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise); enfin, je viens de la trouver aussi dans le terrain tertiaire d'Astrupp, près d'Osnabrück, en Westphalie, et dans le terrain éocène supérieur de Weinheim, près Mayence. M. Reuss l'a rencontrée rarement dans le *leithakalk* de Nussdorf et dans la marne de Gainfahrn, en Autriche, en abondance dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et de Grinzing, près Vienne. Selon de Münster, elle se trouve aussi dans le terrain éocène près Cassel, dans la Hesse électorale. Enfin, je viens encore de la découvrir à l'état vivant dans les sables et entre les *Ulva* recueillis sur les côtes de l'Y, bras du Zuiderzee, en Hollande.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 4, *a*. Valve gauche du terrain éocène (système tongrien de M. Dumont), du Vieux-Jonc, en Belgique, vue en dessus. De ma collection.

4, *b*. Valve droite, vue en dedans.

4, *c*. Valve gauche, vue du même côté.

4, *d*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.

4, *e*. La même, vue du côté pectoral.

4, *f*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

2. Cytheridea papillosa, *nov. spec.*, 1850.

Pl. II, fig. 5, *a, b, c, d.*

Valves allongées, d'une forme qui rappelle assez bien celle de plusieurs *Mytilus*, presque également larges dans toute leur longueur et arrondies en avant. Leur bord inférieur est droit, et le supérieur, qui est droit en avant, rejoint l'extrémité postérieure, en décrivant une courbe assez brusque. Le bord postérieur, en se rattachant au bord inférieur, donne naissance à un angle droit ou même obtus dans quelques individus. La voûte dorsale est assez régulièrement bombée et souvent luisante; elle est garnie de petites proéminences papiliformes très-courtes, espacées, assez caduques et tout au plus au nombre de 25-30 sur chaque valve.

La carapace offre une section transversale à contour suborbiculaire.

Rapports et différences. — La *Cytheridea papillosa* se rapproche un peu de la (*Cytheridea?*) *Cytherina abscissa*, Reuss[1], du *tegel* d'Atzgersdorf, en Autriche; celle-ci s'en distingue cependant facilement par sa taille beaucoup plus grande, par ses valves toujours lisses et terminées postérieurement en un angle très-aigu.

Dimensions. — Longueur, 0,8 de millimètre, hauteur et épaisseur, 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Se trouve dans le sable miocène supérieur de Mérignac, de Dax et de Léognan (Gironde), en France; dans la couche argilo-sableuse à *Nucules* du terrain tertiaire éocène (système rupélien de M. Dumont) à Bergh, près de Klein-Spauwen, en Belgique; dans le calcaire grossier de Parnes, de Châteaurouge, de Chaumont, de St-Félix, de Courtagnon, de Grignon, de Damery et de Chamery, ainsi que dans les sables inférieurs de Cuise-la-Mothe, de Ménilmontant et de Rétheuil, en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 5, *a.* Valve gauche du sable miocène de Léognan, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
5, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
5, *c.* La même, vue du côté pectoral.
5, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärbeck.*, p. 10, pl. VIII, fig. 2, *a*, *b*.

3. Cytheridea Williamsoniana, *nova species*, 1850.

Pl. II, fig. 6, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ordinairement transparentes, convexes-déprimées, assez larges, ellipsoïdales, largement arrondies aux deux extrémités, présentant, dans l'épaisseur de leur bord antérieur, qui est transparent, des stries blanchâtres et rayonnantes. Leurs bords supérieur et inférieur sont droits et parallèles. Leur voûte dorsale est le plus convexe vers le tiers postérieur de leur longueur ; elle rejoint le bord antérieur par une pente assez douce, se rattache au bord supérieur par une pente assez rapide et aux bords postérieur et inférieur par une pente très-rapide. Leur surface, qui est constamment d'un luisant très-remarquable, est ornée de plusieurs papilles, assez caduques (au nombre de 40-50 sur chaque valve), insérées dans des points creux assez profonds et assez distants, dans les interstices desquels on remarque un très-grand nombre d'autres points creux excessivement petits, semblables à des piqûres d'épingle et très-rapprochés les uns des autres.

Un peu en avant de la moitié de leur longueur, les valves de la *Cytheridea Williamsoniana* offrent une rosette de taches transparentes, disposées à peu près comme celles de la *Cytheridea Mulleri*. Ces taches sont ordinairement au nombre de 6-8, et trois ou plus souvent quatre de ces taches sont placées sur une seule ligne et sont beaucoup plus rapprochées que les autres; cette série de points plus rapprochés occupe la partie postérieure de la rosette.

Rapports et différences. — Quoique cette espèce ait de très-grands rapports avec les *Cytheridea* (Cytherina) *heterostigma*[1] et *obesa*, Reuss[2], elle en est cependant encore bien distincte. Elle diffère essentiellement de la première par les dimensions de ses valves, qui sont toujours plus larges et moins convexes, qui sont marginées antérieurement d'un rebord transpa-

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 16, pl. VIII, fig. 23, *a*, *b*, et 24, *a*, *b*.

[2] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 16, 17, pl. VIII, fig. 26, *a*, *b*.

rent à stries blanchâtres et rayonnantes, qui n'offrent aucune trace de dentelures et ne présentent point de lignes longitudinales creuses sur la région pectorale. Elle s'éloigne de la seconde (dont je dois à M. Reuss des échantillons du *tegel* de Gaya, en Moravie, et à M. De Koninck de la couche à *Congeria* de Brunn, près de Vienne) par sa taille moins grande, par ses valves moins allongées, sans dentelures aux deux extrémités, ayant le bord dorsal presque droit et n'offrant point le faible étranglement médian que présentent constamment celles de la *Cytheridea* (CYTHERINA) *obesa*.

Dimensions. — Elle a une longueur de 0,9 de millimètre, une hauteur de 0,5 de millimètre et une épaisseur de 0,45 de millimètre.

J'ai dédié cette espèce à M. Williamson, de Manchester, qui s'occupe avec zèle et succès des Entomostracés ostracodes vivants et fossiles.

Gisement et localités. — Cette belle *Cytheridea* se trouve assez rarement en Belgique dans le terrain tertiaire éocène (système tongrien, étage supérieur de M. Dumont) de Klein-Spauwen, du Vieux-Jonc, de Herderen, de Tongres et de Looz; très-rarement dans le duché de Limbourg, dans une couche du même étage tertiaire, à Klimmen, entre Fauquemont et Heerlen, et en France dans le calcaire grossier de Saint-Félix (Oise) et de Hermonville (Marne).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 6, *a*. Valve gauche du sable de Bergh, près de Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.
6, *b*. Carapace entière provenant de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
6, *c*. La même, vue du côté pectoral.
6, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

4. CYTHERIDEA INCRASSATA, *nov. spec.*, 1850.

Pl. III, fig. 11, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ovales, assez épaisses, larges, convexes, arrondies en avant, rétrécies et obtuses en arrière. Leurs bords inférieur et supérieur sont droits et assez fortement divergents en avant. Leur voûte dorsale, qui est le plus convexe un peu en arrière de la moitié de la longueur et qui se rattache aux deux extrémités et au bord supérieur par une pente assez

douce, rejoint le bord inférieur par une pente très-rapide. Toute la surface est creusée de points très-petits, ressemblant à des piqûres d'épingle et visibles seulement à l'aide d'une forte loupe. Ces petits points creux sont probablement les points d'insertion d'épines aciculaires caduques.

La carapace présente une section transversale à contour oval-subtrigone.

Rapports et différences. — Elle se rapproche un peu de la *Cythere* (CYPRIDINA) *similis*[1], Reuss, du *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême. Elle en diffère par ses valves moins allongées, beaucoup plus larges en avant, par son extrémité postérieure obtuse et par sa surface dépourvue d'épines piliformes.

Dimensions. — Longueur, 0,75 de millimètre, hauteur, 0,5 de millimètre et épaisseur, 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve dans les sables moyens de Tancrou, de Ver, de Guépesle et de Pisseloup, ainsi que dans le calcaire grossier de Chaumont, de Hermonville, de Grignon, de la ferme de l'Orme et de Chamery. Elle est assez rare dans ces diverses localités.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 11, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de Hermonville, vue en dessus. De ma collection.
11, *b*. Carapace entière du calcaire grossier de Grignon, vue du côté dorsal. De ma collection.
11, *c*. La même, vue du côté pectoral.
11, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

IV. GENRE CYPRIS, Müller, 1785.

CYPRIS, Müller, 1785. *Entomostraca seu insecta testacea*, p. 48 et suivantes.
MONOCULUS, Fabricius, 1792. *Syst. Entomolog.*
CYPRIS, Lamarck, 1818. *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, tom. V, p. 123-125.
— Milne Edwards apud Lamarck, 1838. *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*. Nouvelle édition, t. V, p. 174-177.
— R. Jones. *Description of the Entomostraca of the pleistocene beds of Newburg, Copford, Clacton and Grays* (ANN. ET MAG. NAT. HIST., s. 2, vol. 6, pl. III).

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomost. des österr. Tertiärbeckens*, p. 32, 33, pl. X, fig. 1, *a*, *b*.

La carapace des *Cypris* est formée de deux valves assez minces, cornéo-calcaires, mobiles, inégales, plus ou moins elliptiques, ovales, réniformes ou oblongues, assez semblables à celles des Mollusques acéphalés et d'où sortent seulement les antennes et en partie les pattes, quand l'animal nage. La charnière dorsale du test bivalve des *Cypris* est beaucoup plus simple que celle des *Cythere* et des *Cytheridea* et n'est jamais garnie de dents.

L'animal des *Cypris*, qui ne présente aucune trace de segments, a la tête confondue avec le corps; il a deux paires d'antennes plumeuses, c'est-à-dire terminées au sommet par un faisceau de poils assez longs; un gros œil noir et sphérique; deux paires de pattes, dont la première seulement paraît au dehors du test et est dirigée en arrière; celles de la paire postérieure sont grêles, relevées de chaque côté du corps sous le test et sont terminées par deux crochets; une queue molle, reployée et garnie de deux soies à son extrémité, termine le corps.

Les *Cypris* habitent les eaux douces, principalement les eaux stagnantes et nagent avec vitesse au moyen de leurs antennes, ou grimpent avec facilité sur les plantes aquatiques submergées.

Les espèces du genre *Candona*, Baird [1], qui ne peuvent pas nager et qui vivent avec les *Cypris* dans les eaux douces des étangs, ont été pendant très-longtemps confondues avec elles, malgré les caractères importants qui les en distinguent. — Les *Candona* sont ordinairement d'une taille plus grande que les *Cypris*; elles ont deux paires d'antennes, la paire supérieure seule garnie de longues soies, et deux paires de pattes. Les antennes inférieures sont seulement crochues, non plumeuses et sont impropres à la natation. Les *Candona* vivent principalement sur et sous la surface de la vase et leurs mouvements sont lents.

Les espèces du genre *Estheria*, établi par Rüppel en 1838, sur une espèce vivante des eaux douces de l'île de Dahalac (Afrique), se distinguent des *Cypris* et des *Candona* fossiles, non-seulement par leur taille beaucoup plus grande, mais encore par les stries ou les plis concentriques

[1] Baird, 1845. *Trans. Berw. Natur. Hist. Club.*, vol. II, p. 152.

aux crochets de leurs valves membraneuses. Les crochets saillants, que ces valves présentent un peu en avant de la partie médiane de leur côté dorsal, sont exactement semblables à ceux de la plupart des Mollusques acéphalés.

Le nombre des espèces fossiles connues du genre *Cypris* est assez restreint; on n'en connaît qu'une seule dans le terrain tertiaire de la France et de la Suisse, à laquelle M. Reuss vient de joindre trois espèces de la formation d'eau douce du nord de la Bohême, et M. Jones quatre autres des couches pleistocènes de Newbury, de Copford, de Clackton et de Grays, en Angleterre.

La carapace des petits Entomostracés ostracodes, si abondants dans les dépôts wealdéens de l'Allemagne et de l'Angleterre, dont MM. Sowerby, Roemer et Dunker ont décrit 8 ou 9 espèces, et qu'ils ont rapportées au genre *Cypris*, me paraissent différer d'une manière très-notable des vraies *Cypris* actuellement vivantes. Les valves de toutes les espèces wealdéennes que j'ai ou occasion d'examiner, ainsi que toutes les figures que les trois naturalistes distingués que je viens de nommer, donnent des espèces qu'ils décrivent, présentent constamment à l'extrémité antérieure de leur bord inférieur, ou plutôt à l'endroit où le bord antérieur vient rejoindre le bord pectoral, un petit crochet ou prolongement en forme de bec, plus ou moins développé dans les diverses espèces et que l'on n'observe jamais chez les vraies *Cypris*. Cette différence me semble être d'une importance suffisante pour l'établissement d'un nouveau genre, et je propose de donner à ce genre le nom de *Cypridea* [1]. Ce petit crochet ou bec chez les *Cypridea*, occupe une tout autre place que chez les *Cyprella* et les *Lynceus*, et a sans doute servi à loger la tête de l'animal, comme chez les espèces de ce dernier genre actuellement vivantes.

[1] Dans le wealdclay de l'Angleterre, on vient de découvrir un nombre considérable d'espèces nouvelles appartenant probablement aussi pour la plupart et peut-être toutes au genre *Cypridea*. — Chaque étage du wealdclay anglais paraît renfermer une assez grande quantité d'espèces qui lui sont particulières et qui seront bientôt décrites par M. le professeur E. Forbes, de Londres.

1. Cypris faba, Desmarest, 1813.

Pl. II, fig. 7, *a, b, c, d.*

Cypris faba, Desmarest, 1813. *Nouveau bulletin des sciences, de la Société philomatique*, p. 239, pl. IV, n° 8.
— — — 1822. *Histoire naturelle des Crustacés fossiles*, p. 141, pl. X, fig. 8.
— — Audouin, 1824. *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. V, p. 288.
— — Charles d'Orbigny. *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, t. IV, 2me partie, p. 555.
— — Milne Edwards apud Lamarck. *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*. Nouvelle édition, t. V, p. 177.

Carapace formée de deux valves oblongues, réniformes, arrondies en avant, obliquement tronquées en arrière, ayant le bord supérieur fortement arqué et l'inférieur excavé. Toute leur surface est lisse. Leur voûte dorsale est le plus fortement bombée un peu en arrière de la moitié de la longueur, d'où elle se rattache aux deux extrémités par une pente assez douce et assez régulière.

Dimensions. — Longueur, 1,3 de millimètre, hauteur, 0,75 de millimètre, et épaisseur, 0,65 de millimètre.

Gisement et localités. — La *Cypris faba* se trouve en très-grande abondance en France, d'après M. Desmarest [1], dans un calcaire lacustre de la montagne de Gergovia (Puy-de-Dôme); selon MM. Croizet et Jobert [2], dans la montagne de Perrier, au nord-ouest de la ville d'Issoire (Puy-de-Dôme); d'après M. De Drée, en quantité innombrable dans un calcaire de formation d'eau douce de la Balme de l'Allier, entre Vichy-les-Bains et Cusset; suivant Cuvier et Brongniart [3], elle se trouve, en Suisse, dans le terrain lacustre du Locle, canton de Neufchâtel, et, selon Al. Brongniart [4] en Allemagne, entre Mayence et le Weisenau; enfin, j'ai reçu de M. A.-W.-G. Van Riemsdyk, à Maestricht, amateur zélé de minéralogie et de géologie, un échantillon d'un calcaire d'eau douce, provenant d'Oeningen,

[1] Desmarest, 1822. *Histoire naturelle des Crustacés fossiles*, p. 141.
[2] De la Bèche, 1837. *Manuel de géologie*, seconde édition, p. 214.
[3] Cuvier et Brongniart, 1822. *Description géologique des environs de Paris*, p. 306.
[4] Al. Brongniart, 1823. *Mémoire sur les terrains calcaréo-trappéens du Vicentin*, p. 37.

en Suisse, et qui est formé presque en entier, de carapaces et de valves agglutinées de cette *Cypris.*

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 7, *a*. Valve gauche du terrain lacustre d'Oeningen, en Suisse, vue en dessus. De ma collection.
7, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
7, *c*. La même, vue du côté inférieur.
7, *d* La même, vue par l'extrémité antérieure.

V. Genre CYTHERE, Müller, 1785.

Cytherina, Lamarck, 1818. *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, 1re édition, t. V, pp. 125.

Cytherinæ *spec.* Roemer, 1841. *Die Versteinerungen des norddeutschen Kreidegebirges*, pp. 104, 105.

Cypridinæ — De Koninck, 1841. *Crustacés fossiles de Belgique*, pp. 17, 18.

— — — 1842-44. *Description des animaux fossiles du terrain carbonifère de Belgique*, pp. 586-588.

Cytherinæ — Philippi, 1844. *Beiträge zur kentniss der Tertiärversteinerungen des nord-westlichen Deutslands*, pp. 62, 63.

Cytheres — M'Coy, 1844. *Synops. of the char. of the carbon. limest. foss. of Ireland.*

Cythere, Müller, 1785. *Entomostraca seu insecta testacea, etc.*, pp. 63-65.

Cytheres *spec.* Cornuel, 1846. *Descript. des Entom. foss. du départ. de la Haute-Marne* (Mém. de la Soc. géol. de France, 2e série, t. Ier, 2me partie, pp. 195-205.)

— — Reuss, 1846. *Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation*, 2me partie, pp. 104, 105.

Cypridina, Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 259 et suivantes.

— — 1847. *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, pp. 9 et suivantes.

Cypridinæ et Cytheres, *spec.* Bronn, 1848. *Index Palæontologicus, oder Uebersicht der bis jetzt bekannten fossilen Organismen*, pp. 387, 395 et 396.

Cypridina, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, pp. 21-47.

Cytheres, *spec.* Cornuel, 1849. *Description de nouveaux fossiles microscopiques du*

terrain crétacé inférieur du département de la Haute-Marne (Mémoires de la Société géologique de France, 2me série, t. III, pp. 241, 246).
Cythere *et subgenus* Cythereis, Jones, 1849. *A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, pp. 8-22.

La carapace des *Cythere* est formée de deux valves inégales, à contour oblong, ellipsoïdal, ovale ou subtétragone, de consistance cornéo-calcaire, réunies sur leur bord dorsal ou supérieur par une charnière garnie de dents plus ou moins fortes, suivant les espèces, mais constamment en nombre défini. Ces valves peuvent s'entr'ouvrir librement du côté pectoral, et présentent, vers le milieu et un peu en avant de la moitié de leur longueur, un tubercule plus ou moins apparent, selon les espèces, et dont la place est accusée à l'intérieur de chaque valve par une fossette ovale ou arrondie. La valve gauche est constamment un peu plus grande que la valve droite, et embrasse un tant soit peu toute la circonférence du bord de celle-ci.

Le bord dorsal interne de chaque valve présente une partie élevée ou barre longitudinale, à côté de laquelle on remarque un sillon ou partie déprimée. Sur la valve droite, c'est la partie externe du bord qui est plus haute, tandis que l'interne est plus basse; sur la valve gauche, au contraire, c'est la partie interne ou barre qui est plus haute, tandis que l'externe est plus basse. La barre longitudinale, surtout dans la valve gauche, est étroite, arrondie et polie. Lors de la réunion des deux valves, la partie externe, plus haute du bord dorsal de la valve droite, vient se placer au-dessus de la partie externe plus déprimée du bord de la valve gauche, tandis que la partie interne plus basse du bord de la valve droite, reçoit la partie interne plus haute, ou plutôt la barre cardinale de la valve gauche.

Sur la valve droite, la charnière est formée de deux dents, l'une antérieure et l'autre postérieure, qui sont insérées sur la partie interne déprimée du bord et qui sont reçues dans deux fossettes de la valve opposée. Sur la valve gauche, il y a constamment deux dents antérieures et quelquefois une très-petite dent postérieure rudimentaire et le plus souvent presque

nulle; des deux dents antérieures de cette valve, l'une est placée en avant de la grande fossette et l'autre immédiatement en arrière de cette fossette sur l'extrémité antérieure de la barre cardinale; tandis que la petite dent cardinale postérieure, quand elle existe, est située sur l'extrémité postérieure de la barre, immédiatement en avant de la fossette postérieure. La dent cardinale antérieure de la valve droite est plus ou moins comprimée ou plus ou moins conoïdale, suivant les espèces, et est toujours plus grande que la dent cardinale postérieure; elle est passablement épaisse à la base et plus ou moins pointue à son extrémité libre. Les deux dents cardinales de la valve droite sont constamment inclinées en dehors, tandis que les dents de la valve gauche sont droites ou faiblement inclinées vers le centre des valves.

Les deux fossettes cardinales de la valve gauche sont plus ou moins profondes, suivant que les dents qu'elles servent à recevoir sont plus ou moins longues. Sur la valve droite, les fossettes sont très-peu sensibles, et ce n'est en général que celle qui est située immédiatement en arrière de la dent cardinale antérieure, qui soit passablement bien prononcée.

Le bord pectoral de chaque valve offre ordinairement, vers le milieu, une petite partie infléchie, plus ou moins prononcée, selon les espèces, et qui, sur les carapaces fermées, se fait déjà remarquer au dehors, par une sorte de petit *sinus*, ou une autre sorte de petite *lunule.* Chez les espèces qui présentent un rebord marginal externe, cette *lunule* devient le plus souvent très-apparente, parce que le rebord forme alors une saillie semilunaire mince, qui est assez sensiblement projetée en dehors de ce rebord et qui est formée par un accroissement local de la partie externe ou libre de celui-ci. C'est à la partie infléchie que je viens de mentionner, à côté de laquelle le bord valvaire est le plus mince et le plus aigu, que M. Cornuel a donné le nom de *lame pectorale.* Lors de la réunion des deux valves, la lame pectorale de la valve droite vient se placer en dedans sur celle de la valve gauche, dans une cavité peu apparente, qui est destinée à sa réception.

Sur le bord interne de la valve droite, on remarque deux sillons étroits, qui ont leur origine à chaque extrémité de cette partie infléchie; l'un de

ces sillons se dirige en avant et, en devenant de plus en plus étroit sur le large bord antérieur, il va se terminer à côté de la dent cardinale antérieure; l'autre sillon, au contraire, se dirige en arrière jusqu'à l'extrémité postérieure, où il disparaît, après être devenu plus étroit et moins profond. Ces deux sillons correspondent à une partie saillante du bord interne de la valve gauche.

Quand on examine les valves des *Cythere* en dehors, on remarque qu'elles sont ordinairement arrondies en avant et plus larges dans leur moitié antérieure; tandis qu'en arrière, elles sont ordinairement plus étroites et qu'elles se terminent assez souvent par une partie comprimée, ou par une pointe plus ou moins aiguë, qui s'écarte ordinairement de leur axe longitudinal, en se portant le plus souvent vers le côté pectoral ou, ce qui n'arrive que très-rarement, vers le côté dorsal.

Les bords extérieurs des valves de la plupart des *Cythere* sont épaissis, principalement le long du bord antérieur. Il arrive assez souvent aussi que le bord supérieur, et même tout le bord des valves, est épaissi, ou plutôt marginé d'un rebord, comme, par exemple, chez mes *Cythere Koninckiana, ornata*, *formosa* et *lichenophora,* ainsi que chez les *Cythere Edwardsi,* Rœmer, *Haidingeri* et *tricostata,* Reuss. Les deux extrémités, principalement la postérieure, sont le plus souvent assez fortement comprimées, et c'est ordinairement près de l'extrémité postérieure, ou immédiatement en avant de la partie comprimée, postérieure, que se trouve la partie la plus haute de la voûte dorsale des deux valves. De ce point, le dos des valves descend vers le bord antérieur, ou la partie comprimée antérieure, par une pente plus ou moins douce; il se rattache le plus souvent également au bord supérieur par une pente plus ou moins lente, tandis qu'il rejoint le bord pectoral par une pente très-rapide ou même, qu'il y retombe verticalement. Dans le dernier cas, la région pectorale des deux valves réunies présente assez souvent une surface passablement large, plane, ou même un peu excavée, dont le contour est fréquemment cordiforme, triangulaire ou sagittiforme, qui est divisée longitudinalement en deux parties égales par le rebord plus ou moins saillant du bord valvaire pectoral, et qui est séparée de la voûte dorsale des valves par une arête ou une carène plus ou moins aiguë.

Aux angles antérieur et postérieur du bord dorsal, le bord valvaire est plus ou moins fortement projeté en dehors, suivant les espèces, et le plus souvent en raison directe du développement des dents cardinales. La projection de l'extrémité antérieure du bord dorsal est toujours la plus forte; elle forme assez souvent une proéminence semicirculaire ou un appendice en forme d'oreillette, sur lequel on observe constamment un très-petit tubercule arrondi, luisant comme du verre et dont la place correspond exactement à celle qu'occupe, à l'intérieur, la dent cardinale antérieure. Autour de ce petit tubercule, le bord valvaire est plus ou moins épaissi, sans doute pour donner à la pression des dents, proportionnellement grandes et fortes, un point d'appui aussi solide que cela était possible, eu égard au peu d'épaisseur des valves. Je désignerai cette partie des valves sous le nom d'oreillette cardinale antérieure. L'angle cardinal postérieur produit aussi, chez la plupart des espèces, une saillie marginale semicirculaire, en forme d'oreillet, constamment plus petite que l'antérieure, mais très-sensible en cet endroit, parce qu'immédiatement en arrière de la place qu'elle occupe, il y a une partie du bord valvaire qui est fort mince.

Ces deux oreillettes cardinales, ainsi que les tubercules cardinaux extérieurs, manquent totalement à toutes les espèces des genres *Cytherella*, *Bairdia*, *Candona* et *Cypris*, et fournissent, par conséquent, comme je l'ai déjà fait observer ailleurs [1], un caractère certain pour reconnaître le genre *Cythere*, même dans les cas où il n'est pas possible d'examiner l'intérieur de la carapace ou la charnière. Je désignerai sous le nom de région dorsale, l'espace compris, quand on examine la carapace du côté supérieur, entre les deux oreillettes cardinales. Je pense qu'il est nécessaire d'appliquer à cet espace un nom particulier, parce qu'il offre assez souvent des caractères qui ne sont pas sans importance pour la distinction des très-nombreuses espèces fossiles qui viennent se ranger dans le genre *Cythere*.

Un peu en avant de la partie moyenne de chaque valve des *Cythere*,

[1] Bosquet, 1847. *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, p. 10.

et constamment dans leur axe longitudinal, on observe un autre tubercule de forme et de grandeur assez variés. Ce tubercule, qui est bien prononcé et très-proéminent chez quelques espèces, est peu apparent, presque confondu avec le reste de la surface, et alors presque imperceptible dans d'autres. A l'intérieur des valves, au contraire, la place de ce tubercule est toujours indiquée par un enfoncement ovale ou arrondi. Je désignerai ce tubercule, dans mes descriptions, sous le nom de tubercule *sub-central,* afin de le distinguer du tubercule oculaire des *Cypridina.*

J'ai conservé le nom générique de *Cythere* aux Ostracodes fossiles dont la carapace présente les caractères que je viens de mentionner, parce que je pense, avec M. Jones, que quatre des cinq espèces, les deux premières et les deux dernières, qui ont été décrites et figurées par Muller[1] et qui ont servi à l'établissement de ce genre, appartiennent aussi à cette coupe générique. Je crois cependant ne pas pouvoir maintenir le sous-genre *Cythereis,* qui a été proposé par M. Jones; parce que, non-seulement, tous les caractères généraux de la carapace me paraissent les mêmes que dans les vraies *Cythere*, mais qu'en outre, en examinant et en comparant soigneusement les diverses espèces qui, d'après la caractéristique qu'en donne l'auteur anglais, devraient être rapportées à l'une et à l'autre de ces coupes, on trouve des passages insensibles et des formes intermédiaires si nombreuses, qu'il devient absolument impossible de leur trouver des limites un tant soit peu tranchées.

La *Cythere Hilseana* de M. Jones, qui a une charnière dorsale entièrement différente de celle des vraies *Cythere,* appartient évidemment à mon genre *Cytheridea.* L'espèce anglaise se rapproche beaucoup de la *Cytheridea Mülleri.*

En 1830, M. Milne Edwards créa le genre *Cypridina,* pour y placer un Ostracode vivant de l'Océan indien, dont la carapace offre, un peu en avant du milieu de chacune de ses deux valves, un tubercule répondant à la place des yeux de l'animal. C'est par l'existence d'un tubercule pareil sur chaque valve de la carapace des espèces fossiles qui présentent

[1] Müller, 1785. *Entomostraca seu insecta testacea quae in aquis Daniae et Norwegiae reperit,* etc., pp. 63-67.

les caractères ci-dessus énoncés, que j'avais été conduit, en 1847 [1], à considérer le tubercule subcentral dans ces dernières, comme répondant aussi à la place des organes de la vue de l'animal, et par suite à les ranger dans le genre qui a été établi par le célèbre naturaliste français. Toutes ces espèces, ainsi que les *Cytherella*, les *Bairdia* et les *Cytheridea* étaient encore confondues alors par les auteurs, sous la dénomination générique de *Cythere*, donnée, en 1785, à quelques espèces vivantes des côtes du Danemark et de la Norwége, par Müller, et que Lamarck s'avisa de changer sans motifs, en 1818, en celui de *Cytherina*.

L'animal des *Cythere* n'a qu'un seul œil conique; il a deux antennes cylindriques, composées de cinq articles sétifères, et deux antennes pédiformes qui, au lieu d'être pourvues d'un paquet de soies, comme celles des *Cypris*, possèdent un filament articulé fort; il a trois paires de pattes grêles et cylindriques, qui paraissent toutes au dehors de la carapace, et dont la paire postérieure est plus longue que les deux autres paires. Les *Cythere* sont marines, grimpent sur le fond de la mer ou sur les *fucus* et les *flustres*, et ne sont probablement que littorales.

Le genre *Cythere*, dont les naturalistes n'ont fait connaître jusqu'à présent qu'un nombre très-restreint d'espèces vivantes, a de nombreux représentants fossiles. Les terrains paléozoïques paraissent n'en renfermer que très-peu d'espèces; suivant M. Jones, il n'en existe que quatre à cinq dans le lias et dans les terrains oolitiques; j'en connais trente dans les systèmes moyen et supérieur du terrain crétacé et environ soixante et dix dans les divers étages du terrain tertiaire, auxquelles viennent se joindre quarante nouvelles, que je viens de découvrir dans les trois systèmes du dépôt tertiaire de la France et de la Belgique. Parmi ces dernières espèces, deux ont leurs identiques vivants dans nos mers actuelles.

[1] Bosquet, 1847. *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, pp. 9 et suivantes.

1. Cythere faboïdes, *nov. spec.*, 1850.

Pl. II, fig. 8, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves réniformes, arrondies en avant et obliquement tronquées en arrière. Leur bord supérieur est arqué et l'inférieur assez fortement sinué. Leur voûte dorsale, qui est fortement bombée, se rattache, par une pente assez douce, au bord antérieur et par une pente très-rapide aux bords supérieur, inférieur et postérieur. Toute la surface est ornée de points creux arrondis, peu profonds et disposés par séries concentriques. La carapace présente une section transversale à contour subcirculaire.

Rapports et différences. — Cette *Cythere*, qui a presque la même forme que la *Cypris faba*, mais qui est beaucoup plus petite, se distingue facilement de toutes ses congénères, par le contour réniforme de ses valves.

Dimensions. — Longueur 0,55 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Cythere* dans le calcaire grossier de Grignon et de la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise), en France; et dans le sable à grès calcarifère de St-Josse-ten-Noode (Brabant méridional), en Belgique.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 8, *a*. Valve gauche du sable à grès calcarifère de St-Josse-ten-Noode, vue en dessus. De ma collection.
8, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
8, *c*. La même, vue du côté pectoral.
8, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

2. Cythere Jurinei, v. Münst., 1830.

Pl. II, fig. 9, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cythere jurinei, von Münster, 1830. *Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, von Leonhard und Bronn, p. 62.
— — — 1835. *Ibidem*, p. 445.
— — Rœmer, 1838. *Ibidem*, p. 516, pl. VI, fig. 12.
— — Var. B. tenuipunctata, mihi. *Valvis extremitatibus latioribus, totaque superficie punctis minimis ornata.*
— — — Mihi, pl. II, fig. 10, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ovales-oblongues, ou subtétragones, obliquement arrondies aux deux extrémités, faiblement comprimées en arrière; leur bord supérieur est presque droit, l'inférieur est arqué et légèrement sinué vers son tiers antérieur. Leur surface lisse et luisante est ornée de quelques sillons longitudinaux courts, inégaux, au fond desquels on remarque quelques points creux.

Dans la variété *B*, les sillons sont très-peu sensibles, et toute la surface des valves (qui sont ordinairement plus larges aux extrémités) est creusée de points très-petits, presque superficiels et disposés par séries longitudinales.

Observations. — Ayant pu comparer mes échantillons avec ceux du nord-ouest de l'Allemagne [1], d'après lesquels ont été faites les figures et les descriptions publiées dans le *Jahrbuch für Mineralogie*, etc., pour 1838, j'ai pu me convaincre de leur identité parfaite. — Jusque-là, je n'avais pas encore pu décider cette question, parce que les figures du *Jahrbuch* présentent une différence notable d'avec les échantillons.

Dimensions. — Longueur 0,95 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* est assez rare dans le terrain tertiaire Miocène (faluns), à Pontlevoy (Touraine); très-abondante dans celui de Dax, de Léognan et de Mérignac (Gironde), ainsi que dans la couche à *Ostrea cyathula*, d'Étrechy et de Jeurre (Seine-et-Oise), en France; elle est au contraire très-rare dans le calcaire grossier à Châteaurouge, à St-Félix, à Parnes, à Marguérie, au Vivray, à Chambord et à Chaumont (Oise), à Grignon et à la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise), ainsi que dans les sables inférieurs à Ménilmontant (Seine). La variété à points creux très-petits est rare et se trouve à Dax, en France et à Bergh, au Vieux Jonc et à Looz, en Belgique. D'après M. Roemer, la *Cythere Jurinei* se trouve à Osnabrück et à Cassel, dans le nord-ouest de l'Allemagne.

[1] Grâce à l'obligeance de M. Herm. Roemer de Hildesheim, qui a bien voulu me prêter pour quelque temps les échantillons de la collection de M. Fr. Ad. Roemer, son frère.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 9, *a*. Valve gauche du terrain miocène supérieur de Dax, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
c. La même, vue du côté inférieur.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.
Pl. II, fig. 10, *a*. Valve gauche de la var. B de Bergh, près Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
c. La même, vue du côté pectoral.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

3. Cythere costellata, Bosq. 1850.

Pl. II, fig. 11, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cytherina costellata, Roemer, 1838. *Neues Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, von Leonhard und Bronn, p. 517, pl. VI, fig. 24.

Valves ovales, obliquement arrondies en avant, comprimées et tridentées en arrière, ayant le bord inférieur faiblement arqué et le supérieur presque droit, divergent en avant. Leur surface, lisse et le plus souvent luisante, est ornée de 7 ou 8 côtes, qui se réunissent en arrière et qui sont presque effacées vers l'extrémité antérieure. Les deux tubercules cardinaux sont bien exprimés et très-luisants.

La carapace présente une section longitudinale à contour ovale et une section transversale à contour subcordiforme-arrondi.

Rapports et différences. — Cette *Cythere* est facile à distinguer de la suivante, qui en est voisine, par le nombre des côtes qui parcourent sa surface et par ses valves plus convexes et beaucoup moins larges.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve en France (dans les sables moyens), à Auvert (Seine-et-Oise); dans le calcaire grossier à Nauteuil, à Damery, à Chamery et à Hermonville (Marne), à Courtagnon et à Montmirail (Aisne), à Parnes, à St-Félix, à Marguérie, à Chaumont, à Chambord, au Vivray (Oise), à Grignon et à la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise), et dans les sables inférieurs à Ménilmontant (Seine).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 11, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Nauteuil, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière provenant de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
c. La même, vue du côté inférieur.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

4. Cythere multicostata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. II, fig. 12, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Cythere* sont larges, ovales-subtétragones, arrondies en avant, obliquement tronquées en arrière et terminées par un lobe comprimé obtus et très-étroit. Leur côté inférieur est arqué et sinué vers son tiers antérieur, tandis que le supérieur est droit et divergent en avant. Toute la surface est ornée de côtes flexueuses anastomosées, concentriques vers les bords et longitudinales vers la partie médiane. Les tubercules subcentraux sont arrondis et assez bien prononcés. La voûte dorsale des deux valves est rattachée aux bords antérieur, inférieur et postérieur par une pente assez douce et retombe perpendiculairement sur le bord supérieur.

La carapace offre une section transversale à contour subpentagonal.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique voisine de la précédente, s'en distingue cependant facilement, par ses valves plus déprimées, plus larges, d'une forme différente, et par ses côtes flexueuses et plus nombreuses; le nombre de celles-ci étant toujours de 10-12, tandis qu'il n'est que de 7 ou 8 sur chaque valve de la *Cythere costellata.*

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Cythere* dans le terrain tertiaire éocène (sables de Beauchamps), de Mortefontaine, de Ver et d'Acy (Oise), de Pisseloup (Aisne), de Guépesle (Seine-et-Oise) et de Tancrou (Seine-et-Marne); ainsi que dans le calcaire grossier de Chaumont (Oise) et de la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise). Elle est rare dans toutes ces localités.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 12, *a*. Valve gauche des sables moyens de Mortefontaine, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière provenant de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
c. La même, vue du côté inférieur.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

5. CYTHERE PLICATA, v. Münst., 1830.

Pl. II, fig. 13, *a*, *b*, *c*, *d*.

CYTHERE PLICATA,	von Münster,	1830.	*Jahrb. für Mineralogie, etc.*, p. 63.
— —	—	1835.	*Ibidem*, p. 446.
CYTHERINA —	Roemer,	1838.	*Ibidem*, p. 518, pl. VI, fig. 26 *(Icon mala)*.
CYPRIDINA —	Reuss,	1849.	*Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 43, pl. X, fig. 21, *a*, *b*.

Cette *Cythere* a des valves oblongues, arrondies en avant, fortement rétrécies en arrière et terminées par un lobe comprimé arrondi, tridenté et tourné vers le côté supérieur. Le dos des valves, qui se rattache au bord antérieur par une pente très-douce et au lobe comprimé postérieur par une pente assez rapide, est formé de trois côtes longitudinales lisses, séparées par deux sillons assez larges. Ces derniers sont parsemés d'un grand nombre de points creux anguleux et peu profonds. La côte qui borde le côté inférieur est plus élevée que les deux autres. La région pectorale est presque plane. La valve droite est constamment plus étroite que la valve gauche, et les sillons ponctués de la première sont toujours plus larges, et les côtes, par conséquent, plus étroites et plus aiguës que celles de la dernière. La carapace présente une section transversale à contour subtrigone.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique voisine de mes *Cythere* (CYPRIDINA) *Foersteriana*, *pulchella* et *elegans* [1] de la craie blanchâtre des environs de Maestricht, est néanmoins facile à distinguer de ces trois espèces.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Cythere* très-rarement dans le

[1] Bosquet, 1847. *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, pp. 14 et suivantes.
— — *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 364 et suiv.

terrain tertiaire miocène de Dax (Gironde) et dans le terrain éocène de Jeurre et d'Étrechy, près d'Étampes, ainsi que dans l'argile sableuse à *Nucules*, à Bergh, près Klein-Spauwen, en Belgique. Le docteur Reuss l'a découverte dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, dans le *leithakalk* de Nussdorf, près Vienne et de Kostel, en Moravie. Suivant M. Roemer, elle se trouve aussi dans le terrain tertiaire du nord-ouest de l'Allemagne.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 13, *a*. Valve gauche du terrain éocène de Bergh, près Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
c. La même, vue du côté pectoral.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

6. Cythere Haimeana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. II, fig. 14, *a, b, c, d*.

Valves ellipsoïdes, subtétragones, arrondies et comprimées en avant et terminées en arrière par une partie comprimée obliquement arrondie et munie de trois dents très-courtes, mais assez larges à leur base. Leurs bords inférieur et supérieur sont presque droits et parallèles; le dernier est faiblement sinué. La partie comprimée antérieure est garnie de trois tubercules assez gros. Toute la surface de la voûte dorsale des valves, qui se rattache à la partie comprimée postérieure par une pente rapide, au limbe antérieur par une pente douce et qui retombe presque perpendiculairement sur le bord inférieur, est élégamment ornée de 9-10 côtes longitudinales étroites et flexueuses. Parmi ces côtes, il y en a trois qui sont plus épaisses que les autres; la première de celles-ci prend naissance tout près du tubercule qui se trouve sur la partie médiane du limbe antérieur, et va se terminer sur la partie saillante et arrondie en arrière qui borde le côté pectoral; la deuxième a son origine tout près du même tubercule, traverse la partie médiane du tubercule subcentral, va se terminer vers le milieu de la partie comprimée postérieure et présente une forme sigmoïdale; la troisième, enfin, présente à peu près la même forme que celle-ci; elle a son origine sur la partie comprimée antérieure, passe à côté du

tubercule subcentral, borde le côté supérieur et va également s'effacer sur la partie comprimée postérieure. Dans les interstices, de largeur assez inégale, qui séparent les côtes, on remarque un grand nombre de points creux anguleux et peu profonds. Les tubercules subcentraux sont assez gros, arrondis en arrière et sont traversés par trois côtes. La région pectorale est ornée de quelques sillons longitudinaux et présente un contour cunéiforme, tandis que la région dorsale est élargie en avant, assez fortement rétrécie en arrière et ornée de quelques tubercules obsolètes.

La carapace présente une section transversale à contour trigone-subcordiforme.

Rapports et différences. Elle se rapproche de la *Cythere* (Cypridina) *plicatula* Reuss [1], mais s'en distingne facilement par sa forme moins allongée, par l'absence de dentelures au bord antérieur et par ses côtes plus nombreuses.

Dimensions. Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre, épaisseur 0,3 de millimètre.

Je dédie cette *Cythere* à M. Jules Haime, collaborateur actif de l'un des naturalistes les plus distingués de notre époque, M. Milne Edwards.

Gisement et localités. Le calcaire grossier de Grignon (Seine-et-Oise), en France. Elle est très-rare.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. II, fig. 14, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Grignon, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
c. La même, vue du côté pectoral.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

7. CYTHERE STRIATO-PUNCTATA, Bosq., 1850.

Pl. III, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*.

CYTHERINA PERTUSA, Roemer, 1838. *Neues Jahrb. für Mineral., etc., von* Leonhard *und* Bronn, p. 515, pl. VI, fig. 2.
— STRIATO-PUNCTATA, Roemer, 1838. *Ibidem*, p. 515, pl. VII, fig. 3.

Valves souvent transparentes, fortement bombées, ovales, obliquement

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des oesterreichischen Tertiärbeckens*, p. 44, pl. X, fig. 23, *a*, *b*.

arrondies aux deux extrémités, comprimées en arrière et terminées par trois petites dents aiguës. Leur bord supérieur est droit et l'inférieur arqué. Toute leur surface est ornée de nombreux points creux anguleux, placés au fond de sillons, qui séparent des côtes concentriques peu saillantes. Le dos des valves, qui se rattache au bord antérieur par une pente douce, et à la partie comprimée postérieure et au bord supérieur par une pente assez rapide, est tellement enflé au côté pectoral, qu'il dépasse de beaucoup le bord, et que ce côté paraît fortement arqué. La carapace offre une section transversale à contour arrondi-subcordiforme et une section longitudinale à contour ovale-rhomboïdal.

Quelques-uns de mes échantillons, que j'ai trouvés dans le calcaire grossier qui a été retiré d'un *Cerithium giganteum*, recueilli par le professeur Hebert à Montmirail (Aisne), ont conservé des restes de leur couleur et sont d'un brun rougeâtre assez vif.

Ayant pu examiner l'échantillon de M. Fr.-Ad. Roemer, sur lequel a été établie la *Cytherina pertusa*, j'ai pu me convaincre et je puis affirmer que ce n'est qu'un jeune individu de la *Cythere striato-punctata*.

Rapports et différences. — Elle diffère essentiellement de la *Cythere scrobiculata* par sa taille plus grande, par ses valves beaucoup plus convexes vers leur tiers postérieur et par ses côtes concentriques plus nombreuses.

Dimensions. — Longueur 1,2 millimètre, hauteur 0,65 de millimètre, épaisseur égale à la hauteur.

Gisement et localités. — Elle n'est pas rare dans le terrain tertiaire éocène (sables moyens) de Tancrou (Seine-et-Marne), dans le calcaire grossier de Nauteuil, de Hermonville, de Damery et de Chamery (Marne), de Châteaurouge, de Parnes, de Chaumont, de St-Félix, du Vivray et de Marguérie (Oise), de Courtagnon et de Montmirail (Aisne), de Houdan, de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise) et dans les sables inférieurs de Cuise-la-Mothe (Oise) et de Ménilmontant (Seine), en France. Elle est, au contraire, assez rare dans le sable à grès calcarifère de St-Josse-ten-Noode (Brabant méridional) et très-rare dans les couches à *Ostrea ventilabrum* du système tongrien inférieur de Lethen et de Grimittingen (Limbourg), en Belgique.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 1, *a.* Valve gauche provenant du calcaire grossier de St-Félix, vue en dessus. De ma collection.
b. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
c. La même, vue du côté inférieur.
d. La même, vue par l'extrémité antérieure.

8. Cythere scrobiculata, v. Münst., 1838.

Pl. III, fig. 2, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cythere scrobiculata,	von Münster,	1830.	*Jahrb. für Mineralogie, etc.*, p. 63.
Cytherina —	Roemer,	1838.	*Ibidem*, p. 515, pl. VI, fig. 1.
— —	Philippi,	1844.	*Beiträge zur Kenntniss der Tertiärversteinerungen des nordwestlichen Deutschlands*, pp. 62, 63.

Valves ovales-oblongues, élargies et arrondies-subanguleuses en avant, et terminées en arrière par une partie comprimée obtuse, très-étroite, sans dentelures ou très-rarement munie de 2 ou 3 dents fort petites. Leurs bords supérieur et inférieur sont presque droits et divergents en avant. Toute leur surface est ornée de côtes concentriques beaucoup plus saillantes dans le tiers antérieur de leur longueur et sur la région pectorale, que dans les autres parties de la surface. Dans les sillons qui séparent les côtes, on remarque des points creux arrondis ou anguleux et plus ou moins grands. La voûte dorsale des deux valves est rattachée au bord antérieur et au lobe comprimé postérieur par une pente assez rapide, et au bord pectoral par une pente très-rapide.

La carapace présente une section longitudinale à contour ellipsoïdal et une section transversale à contour subcirculaire.

A la plupart des échantillons de la Belgique et de la France manquent les trois dentelures de la partie comprimée postérieure. D'après la figure que donne M. Roemer de ceux du nord-ouest de l'Allemagne, ces dents paraissent être plus fortes et plus longues que dans les rares échantillons belges et français sur lesquels elles existent.

Rapports et différences. — Elle se distingue facilement de l'espèce précédente par une taille moins grande, par les côtes concentriques de sa sur-

face moins nombreuses, et surtout par le dos de ses valves, presque également bombé dans toute sa longueur.

Dimensions. — Longueur 1,1 millimètre, hauteur 0,55 de millimètre et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se rencontre assez fréquemment dans le dépôt tertiaire éocène de Jeurre et d'Étrechy (Seine-et-Oise), en France; très-rarement dans la couche argilo-sableuse à *Nucules* (système rupélien de M. Dumont) de Bergh, près Klein-Spauwen, et dans le sable argileux (système tongrien, étage inférieur de M. Dumont) de Lethen et de Grimittingen, en Belgique [1]. Suivant MM. Roemer et Philippi, elle se trouve aussi en abondance dans le terrain tertiaire, près Freden, dans le nord-ouest de l'Allemagne et, d'après von Münster, dans celui de Dax, en France, et de Castell' Arquato, près Parme, en Italie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 2, *a*. Valve gauche du sable éocène de Jeurre, en France, vue en dessus. De ma collection.
2, *b*. Partie de la surface, très-fortement grossie, de la valve gauche d'un autre échantillon parfaitement adulte, provenant de la même localité.
2, *c*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
2, *d*. La même, vue du côté pectoral.
2, *e*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

9. Cythere Nystiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. III, fig. 3, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Cythere* sont beaucoup plus larges que celles des deux espèces précédentes. Elles sont ovales-subtétragones, arrondies et élargies en avant et terminées en arrière par un lobe comprimé obliquement arrondi. Ce lobe est beaucoup moins arrondi, et parfois même pointu en arrière dans les valves des jeunes individus. La voûte dorsale

[1] J'ai trouvé dans les marnes supérieures au gypse, à Montmartre, un très-grand nombre d'individus, qui me paraissent aussi appartenir à cette espèce, mais de la détermination desquels je ne suis pas certain, plutôt à cause des nombreuses formes anomales qu'ils présentent, qu'à cause de leur état de conservation.

des deux valves est assez convexe et est le plus fortement bombée dans sa moitié postérieure. Toute la surface est ornée d'un grand nombre de points creux arrondis et disposés par séries concentriques. Ces points creux sont tellement profonds qu'ils se traduisent en tubercules assez gros à l'intérieur des valves. Les tubercules subcentraux sont arrondis, peu proéminents, mais limités en arrière par un sillon assez profond. Les tubercules cardinaux antérieur et postérieur sont bien prononcés et luisants. La région pectorale, qui est presque plane, présente un contour ovale-elliptique.

La carapace offre une section transversale à contour ovale-arrondi.

Rapports et différences. — Cette *Cythere* a des rapports avec la précédente, dont elle se distingue cependant par des valves plus larges, d'une forme subtétragone, terminées en arrière par un lobe comprimé plus large et plus grand, ainsi que par ses tubercules subcentraux limités en arrière par un sillon profond. Elle se distingue de la *Cythere* (Cypridina) *Kostelensis*, Reuss, [1] par ses valves beaucoup plus larges, assez fortement comprimées en arrière et dont la voûte dorsale se rattache aux deux extrémités par une pente beaucoup plus rapide.

Dimensions. — Longueur 0,85 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Je dédie cette espèce à M. H. Nyst, de Louvain, auteur de travaux importants sur les fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.

Gisement et localités. — Elle n'est pas rare dans la couche argilo-sableuse à *Nucules* (système rupélien de M. Dumont) du terrain tertiaire éocène à Bergh, près Klein-Spauwen, en Belgique; elle est, au contraire, très-rare dans la couche à *Ostrea cyathula* de Jeurre et d'Étrechy (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 3, *a*. Valve gauche provenant de l'argile-sableuse à *Nucules* de Bergh, près Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.
3, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
3, *c*. La même, vue du côté inférieur.
3, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieur.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 28, pl. IX, fig. 22, *a*, *b*.

10. Cythere Jonesiana, *nova species*, 1850.

Pl. III, fig. 4, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette *Cythere* a des valves ovales-allongées, arrondies et élargies en avant et terminées en arrière par une partie comprimée étroite, arrondie et munie, du côté pectoral, de 2-3 dents redressées. Les bords supérieur et inférieur offrent deux sinus, dont l'un vers le tiers antérieur et l'autre vers le quart postérieur de la longueur totale des valves. Toute la surface est ornée d'un grand nombre de points creux anguleux, de forme assez variable, disposés par séries concentriques et donnant l'idée d'un réseau étendu sur la surface. Le long du bord antérieur, ces points creux sont placés au fond de quatre sillons parallèles au bord et qui vont se terminer vers la partie postérieure de la région pectorale. La voûte dorsale des deux valves, qui est très-convexe, retombe perpendiculairement sur les bords supérieur et inférieur. Elle se rattache au bord antérieur par une pente assez douce et à la partie comprimée postérieure par une pente très-rapide.

La carapace offre une section transversale à contour sub-cordiforme-arrondi.

Rapports et différences. — Cette espèce diffère essentiellement de la *Cythère* (Cypridina) *Kostelensis*, Reuss, du *leithakalk* de Kostel en Moravie, avec laquelle elle a certains rapports, par ses dimensions plus petites, par la forme des points creux de sa surface, et surtout par sa partie comprimée postérieure, qui est munie de trois dents.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur, 0,4 de millimètre.

J'ai dédié cette espèce à M. R. Jones, de Londres, auteur de la belle et intéressante Monographie des Entomostracés fossiles de la formation crétacée de l'Angleterre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Cythere* dans les sables de Beauchamp, recueillis à Ver (Oise), à Pisseloup (Aisne), à Guépesle (Seine-et-Oise) et à Tancrou (Seine-et-Marne), ainsi que dans le calcaire grossier de Montmirail et de Courtagnon (Aisne), de Grignon, de Houdan et de

la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise), de Chaumont, de Parnes, de Chambord, de St-Félix, de Marguérie, du Vivray et de Chateaurouge (Oise), de Damery, de Nauteuil et de Chamery (Marne).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl III, fig. 4, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de Chaumont, vue en dessus. De ma collection.
4, *b*. Carapace entière du calcaire grossier de Montmirail, vue du côté dorsal.
4, *c*. La même, vue du côté pectoral.
4, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

11. Cythere angulatopora, Bosq., 1850.

Pl. III, fig. 5, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cytherina pustulosa, Roemer, 1838. *Neues Jahrbuch für Mineralogie*, etc., von Leonhard und Bronn, p. 516, pl. VI, fig. 8.
Cypridina angulatopora, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomost. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 46, pl. X, fig. 32, *a*, *b*.

Les valves de cette espèce présentent un contour ellipsoïdal et sont comprimées, larges et arrondies aux deux extrémités. Leur partie comprimée antérieure offre à sa surface deux sillons parsemés de points creux anguleux et limités par deux côtes assez élevées, mais très-étroites et parallèles au bord antérieur; la partie comprimée postérieure est garnie à son bord de trois petites dentelures [1]. Les bords supérieur et inférieur sont faiblement arqués. Le premier offre, vers son tiers antérieur, un sinus assez profond. La voûte dorsale est assez fortement bombée, se rattache à la partie comprimée postérieure par une pente très-rapide et retombe presque perpendiculairement sur le bord inférieur; elle est ornée d'un grand nombre de points creux assez grands, irrégulièrement tétragones, disposés par séries plus ou moins régulières et ne laissant entre eux que des espaces très-étroits, sur lesquels il m'a été impossible d'apercevoir des sillons, même à l'aide d'un très-bon microscope (chez quelques individus, les points creux sont très-étroits, trigones, ou quelquefois

[1] Dans les individus adultes que je possède, je ne remarque constamment que trois petites dents en arrière, tandis que, dans la figure qu'en donne M. Reuss, on en voit distinctement sept.

en forme de croix, et la surface paraît alors être recouverte d'une *Cellepore*). Les tubercules subcentraux sont assez proéminents, sans être nettement détachés du reste de la surface.

La carapace offre une section transversale à contour tétragonal.

Rapports et différences. — Elle a d'assez grands rapports avec ma *Cythere* (CYPRIDINA) *Koninckiana* [1] de la craie supérieure de Maestricht; elle s'en distingue cependant facilement par ses valves elliptiques, largement arrondies aux deux extrémités, par les points creux de la surface beaucoup plus grands et plus rapprochés les uns des autres, et surtout par l'absence complète de la carène.

Je pense que la *Cythere* (CYTHERINA) *pustulosa* [2], Roemer, a été établie sur de jeunes individus de la *Cythere angulatopora.* Les trois échantillons de la collection de M. Fr.-Ad. Roemer, que M. Herm. Roemer a bien voulu mettre, pour quelque temps, à ma disposition, n'offrent point à leur surface de pustules, mais bien des points creux anguleux. Ces trois valves sont d'ailleurs minces et demi-transparentes, comme le sont d'ordinaire les jeunes individus de toutes les autres *Cythere.*

Dimensions. — Longueur 1 millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,6 de millimètre.

Gisement et localités. — Dans le calcaire grossier de Chamery, de Parnes, de Damery, de Montmirail, de la ferme de l'Orme, de St-Félix, de Nauteuil, de Tancrou, de Houdan et de Grignon, ainsi que dans les sables moyens de Ver, de Pisseloup et de Guépesle en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 5, *a.* Valve gauche du calcaire grossier de Damery, vue en dessus. De ma collection.
5, *b.* Carapace entière, de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
5, *c.* La même, vue du côté inférieur.
5, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Bosquet, 1847. *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, pp. 18-19, pl. III, fol. 5, *a*, *f*.

[2] Roemer, 1838. *Neues Jahrb. für Mineral., etc.*, p. 516, pl. VI, fig. 8.

12. Cythere favosa, Bosq., 1850.

Pl. III, fig. 6 *a, b, c, d.*

Cytherina favosa, Roemer, 1838. *Die Cytherinen des Molassengebirges.* — Im *Jahrb. für Mineralogie*, etc., p. 516, pl. VI, fig. 7.

Valves ovales-allongées, à bords supérieur et inférieur droits, le dernier faiblement excavé. Elles sont comprimées, obliquement arrondies et finement denticulées en avant, et sont terminées, en arrière, par un lobe comprimé, qui est fortement tourné vers le côté pectoral. La voûte dorsale des deux valves est peu convexe et se rattache à la partie comprimée des deux extrémités par une pente assez rapide et au bord pectoral par une pente très-rapide; toute sa surface est ornée d'un grand nombre de fossettes allongées ou arrondies, inégales et plus ou moins anguleuses, et dont les plus grandes se trouvent vers les deux extrémités.

La carapace présente une section transversale à contour arrondi subpyriforme.

Les échantillons les mieux conservés sont d'une couleur gris noirâtre.

Rapports et différences. — Quoique cette espèce se rapproche beaucoup de la *Cythere* (Cypridina) *angulatopora,* Reuss, elle s'en distingue cependant très-nettement par la grande inégalité de forme et de grandeur des fossettes profondes dont la surface du dos de ses valves est creusée, et parce que ces dernières n'ont ni sinus au bord dorsal, ni dentelures à la partie comprimée postérieure.

Dimensions. — Long. 1 millim., hauteur et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités.—Cette belle *Cythere* n'est pas rare dans le terrain subapennin (miocène supérieur) de Perpignan (Pyrénées-Orientales), en France. Je l'ai rencontrée aussi à l'état vivant, sur les côtes de la Belgique, à Ostende. Elle a été trouvée par Rœmer dans le terrain subapennin de Castell' Arquato, près Parme, en Italie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 6, *a.* Valve gauche provenant du terrain subapennin de Perpignan, vue en dessus. De ma collection.
6, *b.* Individu entier de la même localité, vu du côté dorsal. De ma collection.
6, *c.* Le même, vu du côté pectoral.
6, *d.* Le même, vu par l'extrémité antérieure.

13. Cythere inornata, *nova species*, 1850.

Pl. III, fig. 7, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves à contour subovale, comprimées aux deux extrémités, fortement rétrécies en arrière et terminées en une pointe émoussée. Leur bord supérieur est faiblement arqué, presque droit, tandis que l'inférieur est fortement arqué dans sa moitié postérieure. Le dos des valves, dont toute la surface est lisse, et qui est assez convexe, se rattache à la partie comprimée des deux extrémités par une pente assez lente. Le long du côté pectoral, vers le tiers postérieur de sa longueur, il offre une protubérance ou bosse, qui est sa partie la plus élevée et d'où il retombe presque perpendiculairement sur le bord pectoral.

La carapace présente une section transversale à contour trigone-arrondi.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre et hauteur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette *Cythere*, dont je ne possède que trois valves gauches, dans les faluns de Léognan (Gironde), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 7, *a*. Valve gauche du sable miocène supérieur de Léognan, vue en dessus. De ma collection.
7, *b*. La même, vue du côté dorsal.
7, *c*. La même, vue du côté pectoral.
7, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

14. Cythere Lamarckiana, *nova species*, 1850.

Pl. III, fig. 8, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette espèce sont ovales-subtétragones, comprimées, obliquement arrondies et élargies en avant; terminées en arrière par un lobe comprimé assez long, subtétragone et dirigé vers le côté pectoral. Leur bord supérieur est sinué, tandis que l'inférieur est légèrement arqué. Leur voûte dorsale est subcarénée, et la carène se termine en arrière par un gros renflement obtus. Un renflement à peu près pareil se remarque à l'extrémité postérieure du bord dorsal, à côté du tubercule cardinal postérieur. Le

tubercule subcentral est arrondi et lisse. Sur la partie comprimée antérieure, on remarque une série de 5-6 points creux arrondis, parallèle au bord. Les points creux qui ornent le reste de la surface de la voûte dorsale sont épars et oblongs. La région pectorale est concave vers le milieu, et présente un contour trigone-subcordiforme.

La carapace offre une section transversale à contour subtriangulaire.

Rapports et différences. — Elle a des rapports de forme avec la *Cythere* (Cypridina) *transsylvanica*, Reuss [1], de l'argile tertiaire de Fe Felsö-Lapugy, en Transylvanie. L'espèce autrichienne se distingue de la nôtre par son lobe postérieur plus petit, par sa surface marquée de points creux, moins grands et plus nombreux, et surtout par son limbe antérieur orné de sillons rayonnants.

Dimensions. — Longueur 0,55 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — Dans le calcaire grossier de Parnes, de Courtagnon, de Chaumont, de St-Félix et de Grignon, ainsi que dans les sables inférieurs de Cuise-la-Mothe, en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 8, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de Parnes, vue en dessus. De ma collection.
8, *b*. Carapace entière du calcaire grossier de Courtagnon, vue du côté dorsal. De ma collection.
8, *c*. La même, vue du côté pectoral.
8, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

15. Cythere bidentata, *nova species*, 1850.

Pl. III, fig. 9, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves déprimées, oblongues-subtétragones, élargies en avant et marginées d'un rebord obliquement arrondi et lisse, terminées en arrière par un lobe comprimé fortement tourné vers le côté pectoral et formé de deux parties, dont l'une, assez large, est obliquement arrondie, tandis que l'autre, plus étroite, est composée de deux dents rapprochées. Leur bord

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 38, pl. XI, fig. 9, *a*, *b*.

supérieur est droit et l'inférieur bisinué. Toute leur surface est ornée de sillons concentriques très-faibles, que l'on n'aperçoit que vers la partie antérieure et sur la région pectorale, et de points creux oblongs, disposés très-régulièrement par rangées, en partie concentriques et en partie longitudinales. Les tubercules subcentraux sont arrondis et peu proéminents. En avant du lobe comprimé postérieur, vers l'extrémité postérieure du bord pectoral, on remarque un tubercule saillant et obtus, et vers l'extrémité du bord dorsal, à côté du tubercule cardinal postérieur, se trouve une saillie à peu près semblable, qui est produite par la troncature de la région dorsale.

D'après le contour de la valve gauche, la carapace doit présenter un contour transverse pentagonal.

Rapports et Différences. — Elle a, comme la précédente, quelques rapports avec la *Cythere* [Cypridina] *Transylvanica;* elle s'en distingue néanmoins facilement par ses valves plus courtes; n'offrant point de sillons rayonnants sur la partie comprimée antérieure, ainsi que par le lobe comprimé postérieur, beaucoup plus court et bidenté du côté pectoral.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre et hauteur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare et se trouve à Dax (Gironde), en France. Je n'en ai trouvé jusqu'à présent que deux valves.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 9, *a.* Valve gauche des faluns de Dax, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection
9, *b.* La même, vue du côté dorsal.
9, *c.* La même, vue du côté pectoral.
9, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

16. Cythere punctatula, Jones, 1849.

Pl. III, fig. 10, *a, b, c, d.*

Cytherina punctatula, Roemer, 1840. *Die Versteinerungen des norddeutschen Kreidegebirges*, p. 104, pl. XVI, fig. 18, *a, b* (*Icon mala.*).

— concentrica, Reuss, 1846. *Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation*, 2te Abtheilung, p. 105, pl. XXIV, fig. 22, *a, b, c.*

Cythere sculpta, Cornuel, 1846. *Mémoires de la Société géologique de France*, 2me série,

t. 1er, 2me partie, p. 201, pl. VIII, fig. 20-23.

CYTHERINA CONCENTRICA, Williamson, 1847. *Transaction of the Manchester literary and philosophical Society*. Vol. VIII. *Memoir on some, etc.*, p. 82, pl. IV, fig. 77.

CYPRIDINA ROEMERIANA, Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 362, 363, pl. II, fig. 2, *a-f*.

— — Bosquet, 1847. *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht*, pp. 12-13, pl. II, fig. 2, *a-f*.

CYTHERE PUNCTATULA, Jones, 1849. *A Monograph of the Entomostraca of the cretaceous formation of England*, p. 11, pl. I, fig. 2, *a-n*.

— — Var. VIRGINEA, Jones. *Valvis sublævibus. vel plicis seu foveolis concentricis obsoletis*. Mihi, pl. III, fig. 10, *a-d*.

Valves ovales, subrhomboïdales, arrondies aux deux extrémités et marginées d'un rebord comprimé très-étroit; leur bord supérieur est fortement arqué, et l'inférieur est comprimé et presque droit. Ces valves sont tellement enflées au côté pectoral, que leur voûte dorsale dépasse de beaucoup le bord et que ce côté paraît très-fortement arqué. La surface, qui est le plus souvent recouverte de bourrelets ou de plis concentriques et vers le milieu de granulations, est parfois réticulée dans les jeunes individus, et les réticulations sont alors arrangées concentriquement. Selon M. Jones, les plis ou les parties élevées du réseau sont alors armées de petites épines, et, dans les individus adultes, ces plis perdent les épines et deviennent épais en recouvrant le réseau, jusqu'à ce qu'apparaissent, plus tard, les points creux, très-petits et plus ou moins concentriques. Dans les individus adultes, on ne voit plus que les côtes ou gros plis, qui sont fortement marqués et réguliers sur la partie pectorale des valves, qui deviennent plus fins vers la partie supérieure et qui, vers la partie centrale des valves, sont divisés en des corrugations et granulations irrégulières. La partie comprimée postérieure est garnie, dans les échantillons parfaitement adultes, de trois petites dents, qui paraissent toujours manquer dans la variété que j'ai figurée.

Cette variété, à laquelle M. Jones a donné le nom de *virginea*, que je lui ai conservé, a des valves à surface sans plis concentriques, sans points creux et non réticulée; mais, chez certains individus, ces valves présentent encore des traces de la structure réticulée et des plis concentriques.

Un seul de mes échantillons a conservé des couleurs; il est d'un rouge pâle vers le côté supérieur, d'un rouge foncé le long des bords antérieur, inférieur et postérieur, et blanc vers le centre des valves.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,55 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* est assez rare dans la couche à *Ostrea cyathula* de Jeurre (Seine-et-Oise) et dans le calcaire grossier de Chamery (Marne), en France. Elle est, au contraire, assez commune dans le calcaire de Maestricht. Suivant M. Rœmer, elle se trouve dans le *hilsthon* du nord de l'Allemagne; d'après M. Reuss, dans le *plänermergel* de Lüschitz et de Rannay en Bohême; selon M. Cornuel, dans le *greensand* inférieur de Wassy (Haute-Marne), en France, et, d'après M. Jones, dans la craie blanche du sud-est de l'Angleterre, dans le *detritus* de Charing, dans la craie marneuse de Douvres, dans le *gault* de Folkstone et de Leacon-Hill, et dans le *greensand* de Warminster.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 10, *a.* Valve gauche du calcaire grossier de Chamery, vue en-dessus. De ma collection.
10, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
10, *c.* La même, vue du côté inférieur.
10, *d.* La même vue par l'extrémité antérieure.

17. Cythere punctatella, Bosq., 1850.

Pl. III, fig. 12, *a, b, c, d.*

Cypridina punctatella, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, pp. 25, 26, pl. IX, fig. 15, *a, b.*

Valves minces, et fragiles, elliptiques, convexes, arrondies aux deux extrémités. Les bords supérieur et inférieur sont arqués; le dernier et l'antérieur sont marginés d'un rebord étroit et mince. Toute la surface est couverte de points creux très-petits, rapprochés les uns des autres, qui sont tous de même grandeur, et qui, vers la périphérie, sont rangés en séries concentriques.

Observation. — Je doute beaucoup que cette espèce, qui a été établie

par M. Reuss, puisse être conservée. Ses valves, minces et fragiles, ainsi que ses dents cardinales, très-imparfaitement développées, me font penser que ce ne doit être que le jeune âge de quelque espèce voisine, telle que des *Cythere cicatricosa* ou *punctata*.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est assez abondante dans le terrain subapennin supérieur de Perpignan (Pyrénées-Orientales), et se rencontre très-rarement, d'après M. Reuss, dans le terrain tertiaire des environs de Bordeaux [1], en France. Elle se trouve très-rarement aussi, suivant le même paléontologiste, en Autriche, dans le *leithakalk* de Nussdorf, près de Vienne, de Wurzing et de Freibühl, en Styrie, et dans le *tegel* de Grinzing, près de Vienne, moins rarement dans le *tegel* de Felsö-Lapugy en Transylvanie. D'après M. Reuss, elle existe aussi abondamment en Italie, dans le sable jaune subapennin de Castell' Arquato, près Parme.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 12, *a*. Valve gauche provenant du terrain subapennin de Perpignan, vue en dessus. De ma collection.
12, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
12, *c*. La même, vue du côté pectoral.
12, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

18. Cythere cicatricosa, Bosq., 1850.

Pl. III, fig. 13, *a, b, c, d*.

Cypridina cicatricosa, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreich. Tertiärbekens*, pp. 27, 28, pl. IX, fig. 21, *a, b*.

Valves ovales, régulièrement bombées, anguleuses et obtuses en arrière, arrondies en avant, faiblement comprimées aux deux extrémités et munies d'une série de fossettes semblables à des cicatrices et rayonnant vers les bords. Leur bord supérieur est fortement arqué, l'inférieur, qui

[1] Je pense que c'est par erreur que M. Reuss cite diverses espèces du calcaire grossier (*grobkalk*) de Bordeaux. Il me paraît probable que ce paléontologiste n'a eu à sa disposition que du sable tertiaire miocène supérieur de Dax, Léognan, etc., qui est très-développé aux environs de la capitale du département de la Gironde.

est très-faiblement courbé, offre un léger sinus en avant de sa partie médiane. Toute la surface est garnie de points creux, assez grands et assez espacés vers le milieu du dos, et beaucoup plus petits, beaucoup plus rapprochés les uns des autres, et disposés très-régulièrement par séries concentriques vers la périphérie.

Rapports et différences. — Elle ressemble fortement à la *Cythere* (CYPRIDINA) *punctata*, v. Munst.[1], avec laquelle elle pourrait facilement être confondue. Elle s'en distingue essentiellement, et au premier abord, par les points creux de sa surface qui, vers la périphérie, sont beaucoup plus petits, plus rapprochés les uns des autres et disposés en rangées concentriques plus nombreuses, et surtout par les fossettes rayonnantes, semblables à des cicatrices, qui ornent la partie comprimée des deux extrémités et dont on ne trouve aucune trace chez la *Cythere punctata.*

Dimensions. — Longueur 0,85 de millimètre, hauteur 0,55 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette espèce, qui vit encore actuellement sur les côtes de l'Italie, dans la Méditerranée, se rencontre assez fréquemment dans le terrain subapennin supérieur de Perpignan (Pyrénées-Orientales). Suivant M. Reuss, elle se trouve très-rarement dans le terrain tertiaire des environs de Bordeaux. Elle a été recueillie en Autriche par le même paléontologiste, en assez grande abondance dans le *tegel* de Rudelsdorf en Bohême, rarement dans le *tegel* de Grinzing, près de Vienne, et en Italie, dans le sable subapennin jaune de Castell'Arquato, près de Parmes.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 13, *a.* Valve gauche du terrain subapennin de Perpignan, vue en dessus. De ma collection.
13, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma callection.
13, *c.* La même, vue du côté pectoral.
13, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österr. Tertiärb.*, pp. 28, 29, pl. IX, fig. 24, *a*, *b*.

19. Cythere galeata, Bosq., 1850.

Pl. III, fig. 14, *a*, *b*.

Cypridina galeata, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 27, pl. IX, fig. 20, *a*, *b*.

Valves larges, ovales, peu convexes, obliquement arrondies et élargies en avant et terminées en arrière par un lobe comprimé subanguleux et denticulé. Leur bord inférieur est excavé et le supérieur fortement arqué. Leur surface est couverte de points creux assez grands, oblongs, et qui sont rangés par séries concentriques vers la partie antérieure. Sur la région pectorale, on remarque deux plis longitudinaux faibles. Le limbe antérieur est orné de sillons rayonnants très-fins et très-nombreux.

Rapports et différences. — Elle se distingue facilement de la *Cythere* (Cypridina) *cicatricosa*, par ses valves plus convexes, assez fortement comprimées aux deux extrémités, et surtout par son limbe antérieur, beaucoup plus large et orné, à sa surface, d'un très-grand nombre de sillons rayonnants très-étroits.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre.

Gisement et localités. — Selon M. Reuss, on trouve une variété plus petite de cette espèce dans le terrain tertiaire de Bordeaux. Elle doit y être très-rare, car je n'ai pas encore été assez heureux pour l'y découvrir. Elle a été trouvée en Autriche, aussi par M. Reuss, dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et dans le *leithakalk* de Wurzing, de Freibühl et de St-Nicolaï, en Styrie; elle est très-rare dans le sel gemme des salines de Wieliczka, en Gallicie, et dans le *tegel* de Grinzing, près Vienne.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. III, fig. 14, *a*. Valve droite du *tegel* de Rudelsdorf, d'après M. Reuss, vue en-dessus. Collection de M. Reuss.
14, *b*. Carapace entière, vue du côté inférieur, d'après le même.

20. Cythere limbata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Cythere* sont larges, ovales, convexes. Elles sont

marginées en avant d'un limbe obliquement arrondi, élargi et orné à sa surface de 8-9 fossettes allongées et rayonnantes. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé bi- ou tri-sillonné et tourné vers le côté pectoral. Leur bord inférieur est faiblement arqué, tandis que le supérieur l'est assez fortement. Le premier offre deux sinus peu profonds, dont l'un vers le tiers antérieur et l'autre vers le quart postérieur de sa longueur. La voûte dorsale des deux valves est parsemée d'un grand nombre de points creux assez petits, concentriques vers le bord antérieur et sur la région pectorale, beaucoup plus espacés vers le centre et disposés, sur la moitié postérieure, en lignes obliques, dirigées vers le lobe comprimé. Les deux tubercules cardinaux sont assez bien prononcés. L'antérieur est situé en avant d'une protubérance assez épaisse, et, à côté du postérieur, on remarque un tubercule qui termine l'arête obtuse qui forme la limite marginale de la région dorsale.

La carapace présente une section transversale à contour ovale-arrondi.

Rapports et différences. — Cette espèce a presque la même forme que la précédente; elle s'en distingue néanmoins par ses valves plus bombées, ornées de points creux plus petits, et surtout par le lobe comprimé postérieur sans dentelures et par le rebord comprimé antérieur, garni seulement de 8-9 fossettes assez grandes.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* se trouve dans le sable tertiaire éocène d'Étrechy et de Jeurre (Seine-et-Oise), ainsi que dans les sables moyens, à Acy (Oise), et à Guépesle (Seine-et-Oise). Elle est plus rare dans les deux dernières, que dans les deux premières localités.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 1, *a*. Valve gauche du terrain éocène de Jeurre, vue en dessus. De ma collection.
1, *b*. Carapace entière, provenant de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
1, *c*. La même, vue du côté inférieur.
1, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

21. Cythere ventricosa, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 2, *a, b, c, d.*

Les valves de cette espèce sont ovales, fortement ventrues; elles sont comprimées, marginées et arrondies en avant, et sont terminées en arrière par un lobe comprimé subanguleux. Leur bord inférieur est arqué, tandis que le supérieur est presque droit. Leur surface est ornée d'un grand nombre de points creux arrondis, assez profonds, oblongs, et disposés très-régulièrement au fond de sillons flexueux, concentriques vers les bords et longitudinaux vers le milieu du dos des valves. La surface du limbe comprimé antérieur présente 8-9 fossettes rayonnantes. Tout le bord supérieur, antérieur et inférieur, est marginé d'un rebord assez étroit, élargi vers le milieu de la région pectorale, à côté de la lame pectorale qui, dans quelques-uns de mes échantillons, est remplacée par une fente.

La carapace offre une section transversale à contour subtrigone-cordiforme.

Rapports et différences. — Elle diffère essentiellement de la *Cythere punctata*, v. Münst. [1], qui a été trouvée dans le terrain tertiaire, en Italie et en Autriche, par ses valves beaucoup plus bombées, par sa partie comprimée antérieure, garnie de fossettes rayonnantes et par son lobe comprimé postérieur, dépourvu de dentelures.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette espèce dans le calcaire grossier de Parnes et de Chaumont (Oise) et dans celui de Grignon et de la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise); dans les sables inférieurs de Cuise-la-Mothe et dans ceux de Soissons (Aisne) et d'Épernay (Marne).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 2, *a.* Valve gauche des sables inférieurs de Cuise-la-Mothe, vue en dessus. De ma collection.
2, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
2, *c.* La même, vue du côté pectoral.
2, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Von Münster et Roemer, 1838. *Jahrb. für Mineralogie, etc.*, p. 515, pl. VI, fig. 7. Reuss, 1849. *Die fossil. Entom. der österr. Tertiärb.*, pp. 28, 29, pl. IX, fig. 24, *a, b.*

22. Cythere grateloupiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 3, *a, b, c, d.*

Valves très-convexes, obliquement subtétragones, ellipsoïdales, arrondies en avant et marginées d'un rebord lisse et très-étroit; terminées en arrière par un lobe comprimé arrondi, qui est fortement tourné vers le côté supérieur et dont la surface est onduleuse. Leur bord supérieur est presque droit, tandis que l'inférieur est assez fortement arqué. Leur surface, qui a un aspect réticulé, est garnie de côtes concentriques nombreuses, très-rapprochées les unes des autres, très-faibles, disparaissant entièrement vers le milieu du dos et séparées par des sillons, au fond desquels on remarque des points creux anguleux, assez nombreux et devenant un peu plus grands à proximité du côté pectoral. La région pectorale, qui est aplatie et assez fortement excavée à côté du lobe comprimé postérieur, présente un contour ovale-oblong subhexagonal.

La carapace offre une section transversale à contour trigone subcordiforme.

Rapports et différences. — Cette *Cythere*, qui doit être rangée parmi le petit nombre de celles qui ont le lobe comprimé postérieur tourné vers le côté dorsal, a de grands rapports avec la *Cythere* (Cypridina) *hastata*, Reuss[1], que ce paléontologiste distingué a bien voulu me communiquer du *leithakalk* de Kostel, en Moravie. Elle s'en distingue néanmoins facilement par sa surface garnie de points creux plus nombreux et disposés au fond de sillons, qui deviennent assez sensibles sur la région pectorale et vers les bords; par son lobe comprimé postérieur non anguleux, mais arrondi, très-fortement tourné vers le côté dorsal et à surface plissée, et enfin par l'absence de la carène et du gros tubercule qui termine celle-ci en arrière.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur 0,3 de millimètre.

Je dédie cette espèce au paléontologiste distingué qui a fait connaître un grand nombre de nouveaux fossiles du bassin tertiaire de l'Adour.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entom. der österr. Tertiärbeckens*, p. 29, pl. IX, fig. 26, *a*, *b*.

Gisement et localités. — Elle se trouve dans le terrain miocène supérieur (faluns) de Léognan, de Dax et de Mérignac (Gironde), en France. Elle n'est pas très-rare.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 3, *a*. Valve gauche du terrain miocène de Léognan, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
3, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
3, *c*. La même, vue du côté pectoral.
3, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

23. Cythere deformis, Bosq., 1850.

Pl. IV, fig. 4, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cypridina deformis Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 29, pl. IX, fig. 25, *a*, *b*.

Valves ovales, marginées en avant d'un rebord comprimé dont la surface est ornée de 7-8 fossettes, et terminées en arrière par un lobe comprimé arrondi, obscurément dentelé et dont la surface est unie ou bi-sillonné. Leur bord inférieur est faiblement, tandis que le supérieur est assez fortement arqué. Leur voûte dorsale, qui est gibbeuse, se rattache au lobe comprimé postérieur par une pente très-rapide et au bord antérieur par une pente assez douce; vers le côté pectoral, elle est limitée par une carène obsolète qui se termine brusquement en arrière en un tubercule pointu. Un deuxième tubercule plus petit se remarque vis-à-vis du précédent, près du bord dorsal, à côté du tubercule cardinal postérieur; il est principalement saillant chez les individus adultes, qui sont plus bombés. La carène sépare le dos des valves de la région pectorale, qui est cordiforme et qui est excavée des deux côtés du rebord marginal postérieur. Toute la surface est garnie de points creux assez grands, qui sont concentriques vers les bords et longitudinaux sur la moitié postérieure de la voûte dorsale des valves. Sur la région pectorale ces points creux sont disposés par rangées longitudinales régulières.

Rapports et différences. — Par les ornements de sa surface, elle se rapproche beaucoup de la *Cythere* (Cypridina) *ventricosa;* elle s'en distingue cependant au premier abord, par sa taille plus grande et par le dos de ses

valves, qui présente, le long des côtés supérieur et inférieur, une arête obtuse, terminée brusquement en arrière par un tubercule.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur 0,6 de millimètre et épaisseur 0,55 de millimètre.

Gisement et localités. — Se trouve, suivant M. Reuss, très-rarement, en France, dans le terrain tertiaire de Bordeaux, et en Autriche abondamment dans le *leithakalk* de Kostel, en Moravie; de St-Nicolaï, de Wurzing et de Freibühl, en Styrie; rarement dans les mêmes couches de Nussdorf, près Vienne, et de Steinabrunn, en Autriche; très-rarement dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et de Felsö-Lapugy, en Transylvanie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV. fig. 4, *a*. Valve gauche, recueillie par M. Reuss, dans le *leithakalk* de Kostel, en Moravie, vue en dessus. De ma collection.
4, *b*. Carapace entière recueillie dans la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
4, *c*. La même, vue du côté pectoral.
4, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

24. Cythere sagittula, Bosq., 1850.

Pl. IV, fig. 5, *a*, *b*.

Cypridina sagittula, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 30, pl. XI, fig. 8, *a*, *b*.

Valves ovales-allongées, ellipsoïdales, élargies et arrondies en avant et marginées d'un rebord comprimé crénelé, à crénelures peu nombreuses et écartées. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé arrondi, finement denticulé à son bord. Leurs bords supérieur et inférieur sont droits et parallèles. Leur voûte dorsale est le plus convexe le long du côté pectoral, le long duquel elle paraît subcarénée; la carène est obtuse et se termine brusquement en arrière en un tubercule passablement pointu. La voûte dorsale des valves se rattache aux bords supérieur et antérieur par une pente assez douce. La région pectorale présente un contour sagittiforme étroit. Toute la surface du dos des valves est couverte de points creux très-petits.

La carapace offre une section transversale à contour trigone.

Rapports et différences. — Par la forme générale, elle ressemble à la *Cythere* (Cypridina) *hastata*, Reuss [1]; elle se distingue néanmoins facilement de celle-ci par ses valves plus grêles, plus déprimées, ornées de points creux beaucoup plus petits, et munies en avant de crénelures et en arrière de petites dents.

Dimensions. — Longueur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Suivant M. Reuss, cette espèce se trouve très-rarement dans le terrain tertiaire de Bordeaux, en France, et assez rarement aussi dans l'argile des salines de Wieliczka, en Gallicie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 5, *a*. Valve droite provenant des salines de Wieliczka, en Gallicie, vue en dessus. D'après M. Reuss.
5, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté pectoral. D'après le même.

25. Cythere tessellata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 6, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette espèce a des valves larges, ovales et assez fortement ventrues. Ces valves sont arrondies en avant et marginées d'un rebord comprimé lisse; elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé obtus, subtrigone, et orné à sa surface de deux plis arqués et transversaux. Leur bord dorsal est presque droit, tandis que le pectoral est arqué. Leur surface est ornée de 7-8 côtes longitudinales larges et rayonnant vers les bords supérieur et postérieur. Ces côtes deviennent plus grosses vers le côté pectoral. Celle qui borde la région pectorale est plus forte que les autres et se termine brusquement, vers le quart postérieur de la longueur totale des valves, par un tubercule aigu et triangulaire. Toutes ces côtes sont interrompues de distance en distance, par des sillons transversaux arqués, dont le nombre est à peu près égal au leur. A l'endroit où les sillons transversaux viennent couper les sillons longitudinaux, qui se trouvent entre les côtes, on remarque des points creux assez profonds, qui ne contri-

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. der österreisch. Tertiärb.*, p. 29, pl. IX, fig. 26, *a*, *b*.

buent pas peu à faire ressortir l'aspect treillissé que présentent les valves de cette très-petite *Cythere.* La région pectorale est aplatie et tronquée en arrière.

Le bouclier présente une section transversale à contour sensiblement hexagonal.

Rapports et différences. — Cette espèce offre des caractères bien saillants et ne peut être confondue avec aucune autre.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* se trouve, en France, dans les sables moyens de Guépesle et de Ver (Oise), de Pisseloup (Aisne) et d'Auvert (Seine-et-Oise); dans le calcaire grossier de St-Félix, de Parnes, de Chaumont, de Châteaurouge, de Chambord et du Vivray (Oise), de Courtagnon et de Montmirail (Aisne), de Damery et de Chamery (Marne), de Houdan, de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise) et dans les sables inférieurs de Ménilmontant (Seine). En Belgique, elle se trouve dans le sable à grès calcarifère de St-Josse-ten-Noode, Brabant méridional.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 6, *a.* Valve gauche du calcaire grossier du Vivray, vue en dessus. De ma collection.
6, *b.* Carapace entière du calcaire grossier de Houdan, vue du côté dorsal. De ma collection.
6, *c.* La même, vue du côté pectoral.
6, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

26. Cythere pusilla, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 7, *a, b, c, d.*

Les valves de cette très-petite *Cythere* présentent un contour oblong-subpentagonal. Leur bord antérieur est largement arrondi, l'inférieur droit et le supérieur excavé. Elles sont marginées en avant d'un rebord comprimé lisse, et sont terminées en arrière par un lobe comprimé obtus d'une forme subtrigone. Elles sont carénées, et leur carène, qui est tranchante et sinueuse, prend naissance sur une petite côte qui limite le rebord comprimé antérieur. Entre cette carène, qui est obliquement tron-

quée en arrière, et le bord pectoral, on remarque une deuxième carène plus petite qui va se terminer sur la région pectorale. Ces deux carènes sont séparées par un sillon large et profond. Une petite côte, à peu près droite, oblique, assez étroite et interrompue au milieu par le tubercule subcentral, qui est lisse et assez grand, sépare la voûte dorsale des valves en deux parties inégales. Entre cette côte et la carène, on remarque une série de tubercules oblongs, parallèles aux bords de la grande carène et réunis entre eux par des étranglements très-étroits. Vers le quart postérieur du bord supérieur, l'arête qui limite la région dorsale, produit une saillie assez prononcée. Entre cette arête et la côte médiane, on aperçoit encore une autre petite côte obsolète. La région pectorale, qui présente un contour subovale, et qui est presque plane, est excavée à proximité du lobe comprimé postérieur.

La carapace offre une section transversale à contour deltoïde-tétragone.

Rapports et différences. — Elle présente des caractères tellement tranchés, qu'elle ne peut être confondue avec aucune de ses congénères connues.

Dimensions. — Longueur 0,46 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,25 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare et n'a été trouvée que dans le terrain miocène (*faluns*) de Dax (Gironde), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 7, *a*. Valve gauche des sables de Dax, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
7, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
7, *c*. La même, vue du côté inférieur.
7, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

27. — Cythere Orbignyana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 8, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves assez larges, convexes, oblongues-subtétragones; largement arrondies en avant et marginées d'un bourrelet lisse; terminées en arrière par un lobe comprimé arrondi, tourné vers le côté pectoral et muni de trois dentelures très-petites. Leurs côtés supérieur et inférieur sont légè-

rement arqués. Ce dernier porte, vers le milieu, trois petites dents, qui sont obliquement dirigées en arrière, et vers sa partie antérieure, il offre un sinus très-profond, en avant duquel le bourrelet antérieur fait une saillie en forme d'oreillette, sur laquelle est placé le tubercule cardinal antérieur. Le long du côté pectoral, on remarque un bourrelet arrondi, qui sépare le dos des valves de la région pectorale et qui est brusquement tronqué en arrière. Toute la surface de la voûte dorsale des valves est ornée d'un grand nombre de points creux, disposés par séries longitudinales et obliques, presque imperceptibles en avant, mais très-bien prononcées en arrière des tubercules subcentraux. Ceux-ci sont grands et lisses. Le long du bourrelet marginal antérieur, on remarque une série de 7-8 points creux, disposés parallèlement au bord antérieur.

La région pectorale est pourvue de quatre bourrelets obliques à l'axe longitudinal de la carapace, dont deux de chaque côté de la ligne de jonction des deux valves; les deux bourrelets extérieurs sont seuls visibles quand on examine les valves en dessus; ils remplacent la carène que l'on remarque chez un grand nombre d'autres espèces. Le bouclier offre une section transversale à contour subpentagonal.

Rapports et différences. — Cette espèce est bien distincte et très-facile à distinguer de toutes les autres *Cythere.*

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

Je l'ai dédiée au naturaliste distingué, M. Alcide d'Orbigny, qui a enrichi la science de nombreux et d'importants travaux paléontologiques.

Gisement et localités. — Elle se trouve rarement dans les sables moyens de Ver et d'Acy (Oise), de Pisseloup (Aisne) d'Auvert, et de Guépesle (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 8, *a.* Valve gauche recueillie dans les sables moyens de Ver (Oise), vue en dessus. De ma collection.
8, *b.* Carapace entière des sables moyens de Guépesle, vue du côté dorsal. De ma collection.
8, *c.* La même, vue du côté pectoral.
8, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

28. Cythere approximata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IX, fig. 9, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette espèce a des valves oblongues-subtétragones, arrondies en avant et marginées d'une partie comprimée lisse, assez large et garnie de 5-6 dents fort petites; ces valves sont terminées en arrière par un lobe comprimé assez fortement tourné vers le côté pectoral et muni de quatre dents aiguës, plus grandes que celles du bord antérieur. Le bord supérieur est légèrement arqué, l'inférieur, au contraire, est excavé; ces deux bords sont faiblement divergents en avant. Une carène arquée et peu saillante sépare le dos des valves de la région pectorale; une carène ou arête analogue, mais beaucoup moins aiguë, limite la région dorsale et se termine en arrière par une petite pointe. La voûte dorsale des valves, qui est passablement convexe, est ornée d'un très-grand nombre de points creux, irrégulièrement anguleux. Quoique les tubercules subcentraux ne soient pas nettement détachés du reste de la surface, ils sont cependant encore assez bien prononcés.

La région pectorale, qui est aplatie et qui présente un contour ovale-subcordiforme, montre sur chacune des deux valves, de deux à trois séries longitudinales de points creux anguleux, à peu près pareils à ceux qui décorent la voûte dorsale.

Le bouclier offre une section transversale à contour subpentagonal.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique très-rapprochée de ma *Cythere* (Cypridina) *Koninckiana* [1], de la craie de Maestricht, s'en distingue facilement par son bord antérieur beaucoup moins oblique, garni de 5-6 dents, par son bord inférieur excavé, par la voûte dorsale de ses valves beaucoup moins haute et creusée de points d'une forme tout à fait différente.

Dimensions. — Longueur 1,02 de millimètre, hauteur 0,6 de millimètre et épaisseur 0,56 de millimètre.

[1] Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 368, 369, pl. III, fig. 5, *a-f*.
Ib. *Description des Entomostr. fossiles de la craie de Maestricht*, pp. 18, 19, pl. III, fig. 5, *a-f*.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* est très-rare dans le terrain tertiaire éocène (calcaire grossier) de Chaumont (Oise), et dans celui de Grignon et de la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 9, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de la ferme de l'Orme, vue en dessus. De ma collection.
9, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
9, *c*. La même, vue du côté inférieur.
9, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

29. Cythere Cornueliana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 10, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves à contour allongé subtétragone, à bords supérieur et inférieur droits et faiblement divergents en avant. Elles sont arrondies en avant et marginées d'un rebord lisse très-étroit et muni de plusieurs dentelures extrêmement petites et très-rapprochées les unes des autres. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé arrondi, fortement tourné vers le côté pectoral et muni de 7 ou 8 dentelures obtuses et inégales en grandeur. Toute la surface est ornée de points creux oblongs anguleux, la plupart tétragones, disposés par séries concentriques en avant et longitudinales en arrière des tubercules subcentraux. Ceux-ci sont arrondis, peu proéminents et se confondent insensiblement avec le reste de la surface. Une carène obtuse, légèrement onduleuse et bordée de deux séries de points creux qui lui sont parallèles, sépare la voûte dorsale des valves de la région pectorale. L'une de ces séries est formée de points creux très-petits, tandis que l'autre est composée de points beaucoup plus grands, subtétragones et ordinairement au nombre de huit. A côté et en arrière du tubercule cardinal antérieur, on remarque une dépression triangulaire oblique. La région dorsale est très-étroite et sa surface est onduleuse. La région pectorale est plane, ovale-oblongue, et sa surface offre quelques points creux.

La carapace présente une section transversale à contour subpentagonal.

Rapports et différences. — Elle se distingue facilement de l'espèce précé-

dente, avec laquelle elle a des rapports, par ses valves plus allongées, beaucoup plus étroites en arrière et à carène onduleuse, et surtout par sa partie comprimée antérieure, garnie de dentelures beaucoup plus nombreuses et par sa partie comprimée postérieure, munie de 7 ou 8 dents obtuses et inégales.

Je la dédie à M. Cornuel, de Wassy, qui a décrit avec talent les Entomostracés fossiles du terrain crétacé inférieur du département de la Haute-Marne.

Dimensions. — Longueur 1 millimètre, hauteur 0,54 de millimètre et épaisseur 0,55 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans les sables glauconifères de Cuise-la-Mothe (Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 10, *a.* Valve gauche des sables inférieurs de Cuise-la-Mothe, vue en dessus. De ma collection.
10, *b.* Carapace entière provenant de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
10, *c.* La même, vue du côté pectoral.
10, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

30. Cythere vermiculata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 11, *a, b, c, d.*

Cette *Cythere* a des valves oblongues-subcarénées, à contour subpentagonal, à bords inférieur et supérieur presque droits et parallèles. Elles sont marginées en avant d'un rebord obliquement arrondi et sont terminées en arrière par un lobe comprimé anguleux, subtrigone et tourné vers le côté pectoral. Leur surface est ornée de plusieurs bourrelets tortueux, séparés par des sillons assez profonds. Cinq de ces bourrelets prennent naissance à côté du rebord comprimé antérieur : de ces cinq bourrelets, il y en a deux qui sont réunis par leur extrémité sur le tubercule subcentral, de manière qu'ils ne paraissent en former qu'un seul; deux autres, qui ont leur origine entre ceux-ci et le tubercule cardinal antérieur, se dirigent vers l'extrémité postérieure du bord supérieur ; le cinquième, qui est très-court et très-faible, est situé entre les deux pre-

miers et l'extrémité antérieure de la carène. Tous les autres bourrelets, enfin, ont leur origine autour des tubercules subcentraux et se dirigent vers la carène et vers le lobe comprimé postérieur; un seul de ces derniers est bifurqué. La région dorsale, qui est tronquée en arrière, présente à sa surface, de chaque côté de la ligne de jonction des deux valves, trois sillons obliques à l'axe longitudinal de la carapace. La région pectorale est aplatie, et garnie, dans sa moitié postérieure, à chaque côté du rebord marginal des valves, de trois sillons transversaux, qui sont contigus à ceux qui séparent entre eux les bourrelets de la voûte dorsale.

La carapace présente une section transversale à contour pentagonal.

Rapports et différences. — Cette singulière espèce est très-facile à distinguer et ne saurait être confondue avec aucune de ses nombreuses congénères.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans le terrain éocène de Parnes (Oise) et dans celui de Grignon (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 11, *a.* Valve gauche du calcaire grossier de Grignon, vue en dessus. De ma collection.
11, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
11, *c.* La même, vue du côté pectoral.
11, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

31. Cythere angusticostata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. IV, fig. 12, *a, b, c, d.*

Valves oblongues, à contour subtétragonal, à bords supérieur et inférieur droits et divergents en avant. Elles sont marginées en avant d'un rebord comprimé assez large, dont la surface est lisse et dont le bord est garni d'une série de dentelures très-petites; elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé qui est muni de cinq dents pointues. Une carène aiguë et faiblement arquée sépare la région pectorale du dos des valves. La surface de celui-ci est ornée de plusieurs côtes étroites, assez rappro-

chées les unes des autres, rayonnant vers les bords et séparées par des sillons profonds, au fond desquels on remarque de nombreux points creux arrondis. Quelques-unes de ces côtes vont se terminer sur la région pectorale. Celle-ci est aplatie, assez large, subcordiforme et limitée par les deux carènes. Les tubercules subcentraux sont gros, obtus et arrondis en arrière.

Le bouclier présente une section transversale à contour pentagonal.

Rapports et différences. — La *Cythere* (*Cypridina*) *omphalodes* [1], que M. Reuss a eu l'obligeance de me communiquer, et qui provient du sable tertiaire de Mauer, près Vienne, est assez rapprochée de celle-ci. L'espèce autrichienne s'en distingue cependant bien facilement, par ses valves d'une taille plus grande, plus grêles, moins convexes, sans dentelures aux deux extrémités, ainsi que par leur côté inférieur excavé et par leur région pectorale étroite et sans côtes.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle paraît être fort rare : je ne l'ai trouvée jusqu'à présent que dans le calcaire grossier de Parnes (Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 12, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Parnes, vue en dessus. De ma collection.
12, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
12, *c*. La même, vue du côté pectoral.
12, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

32. Cythere plicatula, Bosq., 1850.

Pl. IV, fig. 13, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cypridina plicatula, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 44, pl. X, fig. 23, *a*, *b*.

Valves ovales-subtétragones, très-allongées, plus de deux fois aussi longues que larges. Leurs bords supérieur et inférieur sont droits et

[1] Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 35, pl. X, fig. 7, *a*, *b*.

presque parallèles ; le dernier est sinué au milieu. Elles sont obliquement arrondies en avant et marginées d'un rebord assez large, pourvu de plusieurs dentelures extrêmement petites et orné, à sa surface, de deux séries de points creux parallèles au bord. Elles sont terminées en arrière par une partie comprimée obliquement arrondie et munie de trois dents très-courtes, à côté desquelles se trouve une épine assez longue, droite et linéaire. Leur surface est traversée par quatre côtes longitudinales, dont la première, à partir du bord dorsal, et la troisième, sont constamment plus faibles que les deux autres, et s'évanouissent ordinairement, du moins sur la valve droite, avant d'avoir atteint la moitié antérieure de la longueur des valves. Les intervalles qui séparent ces quatre côtes sont parsemées, de même que les régions dorsale et pectorale, de points creux anguleux. Les tubercules subcentraux sont peu proéminents et lisses. Sur la région pectorale, qui est presque plane, les points creux sont disposés, sur chaque valve, en trois séries longitudinales.

La carapace présente une section transversale à contour sinueux sensiblement pentagonal et une section longitudinale à contour ovale-oblong.

Rapports et différences. — Quoique cette espèce ait quelque ressemblance, par les ornements de la surface, avec ma *Cythere Haimeana*, elle s'en éloigne cependant beaucoup, par ses valves plus allongées, à côtes moins nombreuses, marginées dans toute leur périphérie, dentelées antérieurement, et par la région pectorale limitée par une côte.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre, hauteur 0,43 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* est assez rare dans le terrain subapennin supérieur de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et dans le dépôt tertiaire miocène (faluns) de Dax et de Léognan (Gironde), en France. Suivant le docteur Reuss, elle est très-rare aussi en Autriche, dans le *leithakalk* de Nussdorf, près Vienne, et de Kostel en Moravie, dans la marne de Gainfahren, en Autriche, et dans le *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et de Grinzing, près Vienne, ainsi que dans l'argile des salines de Wieliczka, en Gallicie.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 13, *a.* Valve gauche du terrain miocène supérieur de Dax, vue en dessus. De ma collection.
13, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
13, *c.* La même, vue du côté pectoral.
13, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

33. Cythere Edwardsi, Bosq., 1850.

Pl. IV, fig. 14, *a, b, c, d.*

Cytherina Edwardsi, Roemer, 1838. *Jahrb. für Mineral. und Geolog.*, von Leonhard und Bronn, p. 518, pl. VII, fig. 27 *(mala).*
— fimbriata, Roemer, 1838. *Ibidem*, p. 518, pl. VI, fig. 29.
Cypridina Edwardsi, Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 44, pl. X, fig. 24, *a, b.*

Valves à contour oblong-subtétragone, à bords supérieur et inférieur droits et presque parallèles. Ces valves sont élargies et marginées en avant d'un rebord comprimé assez large, orné à sa surface d'une seule série de points creux arrondis et garni à son bord d'un assez grand nombre de dentelures inégales en grandeur qui le font paraître comme frangé. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé obliquement tronqué, tourné vers le côté pectoral et muni seulement de 5 ou 6 dentelures semblables à celles du bord antérieur. La voûte dorsale des deux valves, qui se rattache au bord supérieur par une pente assez rapide et à la partie comprimée des deux extrémités par une pente très-rapide, est garnie de deux carènes ou crêtes longitudinales, quelquefois lisses, mais plus souvent crénelées ou ondulées. L'une sépare la voûte dorsale en deux parties inégales et l'autre limite la région pectorale. La dernière est constamment moins proéminente que la première. Le bord supérieur est limité, dans les échantillons parfaits et adultes, par une crête ou arête semblable à celles qui surmontent les deux carènes susmentionnées ; mais celle-ci est toujours plus étroite et plus fortement ondulée. La surface de la voûte dorsale est ornée de points creux arrondis ou anguleux, peu profonds, disposés par séries, entre lesquelles on remarque, surtout à côté des carènes, des rides transversales qui donnent à la surface un aspect réticulé.

La région pectorale est aplatie et présente un contour subsagittiforme. La carapace offre une section transversale à contour hexagonal.

Rapports et différences. — La *Cythere Edwardsi* se distingue essentiellement de la *Cythere* (*Cypridina*), *tricostata* [1], dont le docteur Reuss a eu l'obligeance de me communiquer un échantillon du *leithakalk* de Nussdorf, près de Vienne, par sa partie comprimée antérieure beaucoup moins large, et surtout par la section longitudinale de sa carapace à contour tétragono-ellipsoïdale et non cunéiforme.

La *Cythere fimbriata* me paraît n'avoir été établie que sur un échantillon bien adulte de la *Cythere Edwardsi.*

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette belle *Cythere* très-rarement dans le terrain tertiaire pliocène (crag rouge d'Anvers), recueilli à Anvers, en Belgique, par mon ami M. Ch. Laurent; assez fréquemment dans le terrain subapennin supérieur de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et assez rarement dans le terrain miocène de Léognan, de Mérignac et de Dax, en France. Elle a été recueillie très-rarement par le docteur Reuss, en Autriche, dans le *leithakalk* de Nussdorf et dans le *tegel* de Grinzing, près Vienne, et de Rudelsdorf, en Bohême, ainsi que dans le sel gemme des salines de Wieliczka, en Gallicie. Suivant M. Roemer, elle se trouve aussi dans le dépôt tertiaire de Palerme, en Sicile, et dans celui du nord-ouest de l'Allemagne, à Osnabrück.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. IV, fig. 14, *a.* Valve gauche provenant du terrain miocène de Léognan, vue en dessus. De ma collection.
14, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
14, *c.* La même, vue du côté inférieur.
14, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

34. Cythere Hebertiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 1, *a, b, c, d.*

Cette espèce a des valves à contour ovale-allongé, subtétragone. Ces

[1] Reuss, 1849. *Die foss. Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 44, pl. X, fig. 25, *a*, *b*.

valves sont arrondies en avant et marginées d'un rebord lisse, muni de 12-14 dents aiguës et assez distantes. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé étroit, fortement tourné vers le côté pectoral et pourvu à son bord de trois petites dents. Leurs bords supérieur et inférieur sont presque droits et faiblement divergents en avant. La surface de la voûte dorsale des valves est ornée de côtes réunies en deux faisceaux, dont l'un en avant et l'autre en arrière des tubercules subcentraux. Le faisceau qui se trouve en avant du tubercule subcentral de chaque valve est composé de six côtes élargies en avant et rayonnant vers le bord antérieur; l'autre faisceau est formé d'un nombre égal de côtes, qui prennent naissance en arrière du tubercule subcentral et qui sont dirigées en partie vers le lobe comprimé postérieur et en partie vers le côté dorsal. Une carène peu élevée, droite, obtuse et brusquement tronquée en arrière, sépare la voûte dorsale des valves de la région pectorale. Les tubercules subcentraux sont très-gros et arrondis en arrière. La surface de ceux-ci, ainsi que les sillons qui séparent les côtes, sont garnis de nombreux points creux arrondis. L'espace compris entre les faisceaux de côtes et la carène, présente encore trois à quatre rangées longitudinales de points creux oblongs. La région dorsale est creusée de quelques sillons, qui sont obliques à la ligne de jonction des valves et dont quatre sont opposés en croix. Ces sillons paraissent être la continuation de ceux qui se trouvent entre les côtes qui composent le faisceau postérieur. La région pectorale, qui est plane, présente un contour subsagittiforme et est ornée, à proximité de chacune des deux carènes, d'une côte en forme de S.

La carapace offre une section transversale à contour subhexagonal.

Rapports et différences. — Cette belle espèce se rapproche un peu de la *Cythere angusticostata*, mais elle s'en distingue facilement par ses valves plus étroites, par son lobe comprimé postérieur, par son bord antérieur garni de dentelures beaucoup moins nombreuses, et surtout par la disposition des côtes qui parcourent sa surface.

Dimensions. — Longueur 0,85 de millimètre, hauteur 0,47 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Je me fais un véritable plaisir de dédier cette élégante *Cythere* à M. Éd.

Hebert, paléontologiste et géologue distingué, professeur à l'école normale de Paris, à qui je dois la communication du sable tertiaire d'un grand nombre de localités de la France.

Gisement et localités. — J'ai trouvé la *Cythere Hebertiana* dans le terrain éocène (sables de Fontainebleau) de Jeurre et d'Étrechy, près d'Étampes (Seine-et-Oise), en France. Elle y est assez rare.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 1, *a*. Valve gauche du sable éocène de Jeurre, vue en dessus. De ma collection.
1, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
1, *c*. La même, vue du côté pectoral.
1, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

35. CYTHERE MACROPORA, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 2, *a, b, c, d*.

Valves oblongues, subtétragones, élargies et marginées en avant d'un rebord comprimé, obliquement arrondi et terminées en arrière par un lobe comprimé subtrigone, muni de deux dents et dirigé vers le côté pectoral. Leurs bords inférieur et supérieur sont droits et faiblement divergents en avant. Leur surface est ornée d'un grand nombre de points creux anguleux, assez profonds et de grandeur variée; les plus petits se trouvent sur le lobe comprimé postérieur et sur les tubercules subcentraux; des points creux, de grandeur à peu près pareille, forment une rangée qui longe le bord supérieur et qui borde la partie antérieure des tubercules subcentraux. Entre ces derniers et le lobe comprimé postérieur, il s'en trouve qui sont presque deux fois aussi grands, qui sont très-profonds et subtétragones. A côté de la partie comprimée antérieure se trouve une série de 7 fossettes, rayonnant vers le bord antérieur et d'une forme oblongue tétragone. Une carène peu saillante et presque droite sépare la voûte dorsale des valves de la région pectorale. Les tubercules subcentraux sont grands et arrondis. La région pectorale, qui est aplatie, offre un contour subsagittiforme, et à côté de chacune des deux carènes, une série de 7 ou 8 fossettes obliques et transversales.

La carapace, vue par l'extrémité antérieure, présente un aspect hexagonal.

Rapports et différences. — Elle diffère essentiellement de l'espèce suivante, par les fossettes de la surface beaucoup plus grandes, par son bord antérieur sans aucune trace de dentelures, et surtout par ses régions dorsale et pectorale.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans le terrain tertiaire éocène (sables de Fontainebleau), à Jeurre et à Étrechy (Seine-et-Oise), et dans les sables moyens, à Guépesle et à Auvert (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 2, *a*. Valve gauche de la couche à *Ostrea cyathula* de Jeurre, vue en dessus. De ma collection.
2, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
2, *c*. La même, vue du côté inférieur.
2, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

36. Cythere Thierensiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 3, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves à contour ovale-tétragone, obliquement arrondies en avant et munies d'un grand nombre de très-petites dentelures; terminées en arrière par un lobe comprimé subtétragone, garni de quatre dents seulement et dirigé vers le côté pectoral. Leur bord inférieur est faiblement arqué au milieu, tandis que le supérieur est droit et onduleux. Ces deux bords sont beaucoup plus divergents en avant que chez l'espèce précédente. Une carène, légèrement courbée et onduleuse, sépare la voûte dorsale des valves de la région pectorale. Toute la surface du dos des valves est ornée d'un grand nombre de points creux anguleux, disposés à peu près concentriquement autour des tubercules subcentraux. Ceux-ci sont subcirculaires et assez grands. Le long du bord antérieur comprimé, on remarque une série de 6 ou 7 fossettes oblongues-tétragones et rayonnantes. La région dorsale comprise entre les deux tubercules cardinaux, est quinquelobée à chacun de ses deux bords latéraux. La région pectorale, qui est aplatie et qui pré-

sente un contour ovale-cordiforme, est pourvue, sur chaque valve, de trois bourrelets, séparés par des sillons arqués, au fond desquels se trouvent des points creux.

Rapports et différences. — Cette *Cythere,* quoique rapprochée de la précédente, s'en distingue fort bien par les points creux de sa surface plus nombreux et plus petits, par son lobe comprimé postérieur muni de quatre dents, par son bord antérieur garni de nombreuses dentelures, et surtout par ses régions dorsale et pectorale, qui présentent une forme et des ornements tout à fait différents.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

J'ai dédié cette espèce à M. F.-F. Thierens d'Amsterdam, amateur zélé de paléontologie, demeurant à Maestricht.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans les sables d'Étrechy, près Étampes (Seine-et-Oise), dans le calcaire grossier de Parnes (Oise) et dans celui de Nauteuil (Marne), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 3, *a.* Valve gauche du calcaire grossier de Nauteuil, vue en dessus. De ma collection
3, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
3, *c.* La même, vue du côté pectoral.
3, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

37. Cythere arachnoidea, *nov. spec*, 1850.

Pl. V, fig. 4, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette singulière *Cythere,* dont je n'ai rencontré jusqu'à présent qu'une seule valve droite, est d'une forme ovale-oblongue, à bords supérieur et inférieur presque droits et divergents en avant. Cette valve est arrondie en arrière et marginée antérieurement d'un rebord comprimé obliquement arrondi, dont la surface aplatie est ornée de 6 ou 7 tubercules et dont le bord est garni d'un grand nombre de dentelures obtuses et très-courtes. Le renflement cardinal antérieur est très-gros et produit, à l'extrémité antérieure du bord dorsal, un angle obtus. La voûte dorsale de cette valve,

qui est très-bombée vers son tiers postérieur, se rattache aux bords antérieur et supérieur par une pente assez douce, au bord postérieur, par une pente rapide, et retombe perpendiculairement sur le bord inférieur. Le long de ce dernier bord, on remarque une carène, qui est surmontée d'une série de 7 tubercules assez gros, réunis entre eux en forme de chapelet. Toute la voûte dorsale de la valve est couverte de points creux, tétragones vers la partie antérieure, irrégulièrement anguleux sur le reste de la surface, très-grands, ne laissant entre eux que des intervalles très-étroits et entre-croisés en forme de réseau. Sur ces intervalles élevés, aux endroits où ils se coupent, on remarque de petits tubercules arrondis, dont les plus grands se trouvent le long des bords supérieur et postérieur. Trois ou quatre de ces tubercules occupent la place du tubercule central. D'après le contour de cette valve, la carapace doit présenter une section transversale à contour pentagonal.

Rapports et différences. — Quoique cette espèce offre à sa surface des fossettes anguleuses, séparées par des espaces étroits en forme de réseau, absolument pareils à ceux qui ornent le dos des valves de la *Cythere* (Cypridina), *loricata*, Reuss [1], du *tegel* d'OEdenbourg, en Hongrie, elle s'éloigne cependant beaucoup de cette dernière, parce qu'elle n'a point de lobe comprimé en arrière, et surtout par sa région pectorale aplatie et par sa carène tuberculeuse.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre et hauteur 0,55 de millimètre.

Gisement et localités. — Guépesle (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 4, *a*. Valve droite des sables moyens de Guépesle, vue en dessus. De ma collection.
4, *b*. La même valve, vue du côté supérieur.
4, *c*. La même, vue du côté inférieur.
4, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärb.*, p. 32, pl. IX, fig. 32, *a*, *b*.

38. Cythere truncata, Bosq., 1850.

Pl. V, fig. 5, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cypridina truncata, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, pp. 39, 40, pl. X, fig. 15, *a*, *b*.

Valves ovales-subtétragones, assez larges, marginées en avant d'un rebord comprimé concave, obliquement arrondi et orné à sa surface de quelques points creux. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé subanguleux et tourné vers le côté pectoral. Les bords supérieur et inférieur sont presque droits, faiblement sinueux et peu divergents en avant. La voûte dorsale se rattache à la partie comprimée des deux extrémités par une pente assez rapide; elle est chargée de cinq rides longitudinales aiguës et irrégulières, séparées par des sillons larges et profonds, au fond desquels on remarque un assez grand nombre d'autres rides, qui sont transversales (prises probablement pour des points creux arrondis par M. Reuss). La ride longitudinale aiguë qui sépare le dos des valves de la région pectorale est droite, faiblement sinueuse et comme tronquée en arrière. Parmi les quatre autres grandes rides qui garnissent le dos des valves, les trois supérieures sont obliquement dirigées en arrière et vont se réunir à l'arête aiguë qui limite la région dorsale; tandis que la quatrième, qui est en forme de zigzag, se termine sur le lobe comprimé postérieur. La région pectorale est aplatie et présente un contour subcordiforme-elliptique.

La carapace offre une section transversale à contour pentagonal sinueux.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique assez rapprochée de la *Cythere* (Cypridina) *corrugata*, Reuss [1], du *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, s'en distingue cependant facilement, par l'absence du gros tubercule subcentral, par ses rides en zigzag et par son lobe comprimé postérieur large et non bidenté.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostrac. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 39, pl. X, fig. 14, *a*, *b*.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans le terrain tertiaire subapennin de Perpignan (Pyrénées-Orientales), en France. D'après le docteur Reuss, elle est très-rare aussi dans le *leithakalk* de Kostel, en Moravie, et dans le *tegel* de Grinzing, près Vienne, en Autriche.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 5, *a*. Valve gauche du terrain tertiaire de Perpignan, vue en dessus. De ma collection.
5, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
5, *c*. La même, vue du côté inférieur.
5, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

39. Cythere Lyelliana, *nova species*, 1850.

Pl. V, fig. 6, *a, b, c, d*.

Cette belle *Cythere*, dont je n'ai pu trouver jusqu'ici qu'une seule valve gauche, présente un contour allongé-ellipsoïdal subtétragone. Son bord antérieur est largement arrondi, le postérieur arrondi-subanguleux et les bords supérieur et inférieur sont droits et faiblement divergents en avant. Elle est marginée le long du bord inférieur et aux deux extrémités d'un limbe comprimé, muni en avant et en arrière d'un grand nombre de dentelures fort petites, et orné à sa surface de deux séries de petits tubercules arrondis, très-rapprochés les uns des autres et parallèles au bord. Sa voûte dorsale, qui est le plus bombée un peu en arrière de la moitié de sa longueur, se rattache à la partie comprimée des deux extrémités par une pente assez douce et retombe perpendiculairement sur la partie comprimée qui borde le côté inférieur. Cette voûte est divisée en deux parties distinctes par un étranglement transversal assez profond; la partie qui se trouve en avant de cet étranglement et qui est formée presque en entier par le tubercule subcentral, est recouverte, dans l'unique échantillon que j'ai pu me procurer, d'une croûte mince d'un corps étranger, qui m'empêche de la décrire [1]; la partie qui se trouve en arrière de

[1] Cette partie est probablement garnie de petits tubercules pareils à ceux qui ornent la partie comprimée des deux extrémités, car j'observe distinctement, dans mon échantillon, une série de ces tubercules, le long du bord antérieur.

cet étranglement, est divisée à son tour par deux sillons longitudinaux en trois lobes, dont le médian et l'inférieur forment deux côtes très-élevées et dont toute la surface est couverte de tubercules plus gros que ceux des deux extrémités comprimées, et disposés, sur chacun de ces lobes, en trois séries longitudinales et en plusieurs séries transversales assez irrégulières. La région dorsale est également large dans toute sa longueur et est garnie de tubercules exactement pareils à ceux que l'on remarque sur les trois lobes que je viens de décrire.

D'après le contour de ma valve gauche, la carapace doit présenter une section transversale à contour subtrigone-sexlobé.

Rapports et différences. — Cette espèce est très-distincte et ne peut être confondue avec aucune de ses congénères.

Dimensions. — Longueur 0,8 de millimètre et hauteur 0,45 de millimètre.

Je l'ai dédiée au savant président de la Société géologique de Londres, à qui la science est redevable de travaux géologiques fort importants.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette élégante *Cythere* dans le terrain tertiaire éocène (système rupélien de M. Dumont) de Basele, près Rupelmonde, en Belgique. Elle paraît y être très-rare.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 6, *a*. Valve gauche de l'argile éocène de Basele, en Belgique, vue en dessus. De ma collection.
6, *b*. La même valve, vue du côté dorsal.
6, *c*. La même, vue du côté pectoral.
6, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

40. Cythere scabra, von Münster, 1830.

Pl. V, fig. 7, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cythere	scabra,	von Münster,	1830. *Jahrbuch für Mineralogie*, etc., p. 63.
—	—	—	1835. *Ibidem*, p. 445.
Cytherina	—	Roemer,	1838. *Ibidem*, p. 516, pl. VI, fig. 9. (*Icon mala.*)

Valves ovales subtétragones, obliquement arrondies, élargies et très-finement denticulées en avant et terminées en arrière, par un lobe com-

primé arrondi et muni de 5 ou 6 dents semblables à celles du bord antérieur; leur côté inférieur est arqué, tandis que le supérieur est droit. La voûte dorsale des deux valves est ornée de lames concentriques, dont les bords paraissent frangés par les nombreuses dentelures inégales dont elles sont munies. Ces lames sont subimbriquées, surtout vers la partie antérieure et dans les interstices qu'elles laissent entre elles, se trouvent de nombreuses varices courtes, rapprochées et parfois confluentes. Les tubercules subcentraux sont assez grands, mais peu proéminents. Le renflement cardinal antérieur est ovale-arrondi et le tubercule qu'il supporte est très-luisant. La région dorsale est couverte de tubercules petits, tandis que la région pectorale, qui présente un contour ovale, est garnie de tubercules très-gros et en grande partie disposés parallèlement aux bords du limbe marginal, qui est assez large.

La carapace offre une section transversale à contour pentagonal.

Rapports et différences. — Cette espèce a des caractères tellement prononcés qu'elle ne pourrait être confondue avec aucune de ses congénères connues.

Dimensions. — Longueur 1 millimètre, hauteur 0,6 de millimètre et épaisseur 0,55 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve très-rarement dans le terrain subapennin supérieur de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et dans le terrain miocène, faluns de Léognan et de Dax (Gironde), en France. Selon von Münster et M. Roemer, elle se trouve aussi dans le terrain tertiaire du nord-ouest de l'Allemagne (à Osnabrück, d'après la collection de M. Fr.-Ad. Roemer).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 7, *a*. Valve gauche du sable de Léognan, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
7, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
7, *c*. La même, vue du côté inférieur.
7, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

41. Cythere nebulosa, *nova species*, 1850.

Pl. V, fig. 8, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette *Cythere* a des valves oblongues à contour subpentagonal, à bords supérieur et inférieur droits et subparallèles. Elles sont marginées en avant d'un rebord comprimé lisse, obliquement arrondi, et terminées en arrière par un lobe comprimé subtétragone, tourné vers le côté pectoral. Elles sont carénées et leur carène est surmontée d'une crête arquée, formée de cinq nœuds, nettement séparés les uns des autres par des étranglements très-étroits. Toute la surface de la voûte dorsale des valves est couverte de plusieurs rangées de tubercules de grandeur et de forme différentes. Cinq de ces rangées sont formées de tubercules déprimés, peu saillants et arrondis. De ces cinq rangées, il y en a trois qui prennent naissance vers le milieu du limbe antérieur et qui vont se terminer sur le tubercule subcentral. Celui-ci est assez gros, obliquement conoïdal et pointu. Les deux autres rangées ont leur origine à côté de l'extrémité antérieure de la crête qui surmonte la carène, se dirigent en arrière, font le tour du tubercule subcentral et vont aboutir à la protubérance cardinale antérieure. La sixième rangée, enfin, se trouve à côté et en arrière des deux précédentes et est composée de tubercules plus grands, d'une forme subsemi-lunaire. En arrière de ceux-ci, l'on en remarque encore plusieurs d'une forme à peu près pareille, mais parmi lesquels il s'en trouve un qui est triangulaire et qui fait une saillie très-forte vers l'extrémité postérieure du côté supérieur. Ces derniers tubercules sont tous comme imbriqués. Sur la région pectorale, qui est plane, on remarque encore, entre la crête et le large rebord de chaque valve, deux rangées de tubercules assez grands, mais peu proéminents.

Le bouclier présente une section transversale à contour subhexagonal.

Rapports et différences. — Elle se rapproche de l'espèce suivante, dont elle se distingue cependant très-facilement, par la voûte dorsale de ses valves très-convexe, par les tubercules subcentraux très-saillants et par la disposition des autres tubercules qui ornent sa surface.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur égale à la hauteur.

Gisement et localités. — Cette belle espèce est très-rare et n'a été trouvée jusqu'à présent que dans le calcaire grossier de Courtagnon (Aisne), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 8, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Courtagnon, vue en dessus. De ma collection.
8, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
8, *c*. La même, vue du côté pectoral.
8, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

42. Cythere monilifera, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 9, *a, b, c, d*.

Valves à contour ovale-subtétragone, marginées dans toute leur périphérie, à bords supérieur et inférieur droits et divergents en avant. Ces valves sont élargies et marginées antérieurement d'un rebord lisse, obliquement arrondi, et terminées en arrière par une partie comprimée anguleuse, obtuse et garnie à sa surface de 5 ou 6 tubercules arrondis. Leur voûte dorsale, qui est peu convexe, se rattache à la partie comprimée des deux extrémités par une pente assez rapide, et retombe perpendiculairement sur les bords supérieur et inférieur. Toute la surface est recouverte d'un grand nombre de tubercules arrondis, assez gros, très-rapprochés les uns des autres, disposés sur quatre rangées moniliformes, dont les deux médianes prennent naissance en arrière des tubercules subcentraux et dont les deux autres contournent ces derniers en avant. Toutes ces rangées moniliformes se terminent brusquement vers le quart postérieur de la longueur totale des valves. Les tubercules subcentraux, bien que peu proéminents, sont cependant très-bien prononcés. Ils sont arrondis et lisses. La région pectorale présente un contour ellipsoïdal.

La carapace offre une section transversale à contour oblong-tétragone.

Rapports et différences. — Cette espèce se distingue au premier coup d'œil de la précédente par ses valves déprimées, par la disposition des

tubercules qui ornent sa surface, et surtout par ses tubercules subcentraux peu saillants.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,42 de millimètre et épaisseur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette charmante petite *Cythere*, qui est très-rare, se trouve dans le sable miocène supérieur de Dax, près Bordeaux, en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 9, *a*. Valve gauche recueillie dans les faluns de Dax, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection
9, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
9, *c*. La même, vue du côté pectoral.
9, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

43. Cythere aculeata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 10, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette belle *Cythere* sont oblongues-tétragones. Elles sont marginées en avant d'un rebord comprimé obliquement arrondi, orné à sa surface de 5 ou 6 tubercules assez gros et garni à son bord de nombreuses dentelures très-petites et inégales. Elles sont terminées en arrière par une partie comprimée subtrigone, munie seulement de 3 ou 4 dents un peu plus grandes que celles du bord antérieur. Les bords supérieur et inférieur sont presque droits et divergents en avant. Sur la voûte dorsale de chaque valve s'élèvent 14-16 grosses varices aculéiformes, entre lesquelles on remarque un très-grand nombre d'épines piliformes extrêmement minces et des points creux peu profonds, et en général disposés assez régulièrement en quinconce. Trois de ces grosses épines se trouvent le long du bord supérieur et donnent à la région dorsale l'apparence d'être trilobée sur ses deux bords latéraux. Une carène surmontée de 7 ou 8 tubercules aplatis en dessus et réunis entre eux par des étranglements très-étroits en forme de chapelet, sépare la voûte dorsale des valves de la région pectorale. Les tubercules subcentraux sont peu proéminents, mais sont surmontés en arrière par un tubercule en forme d'aiguillon très-fort et courbé en arrière, comme tous ceux qui garnissent le dos des valves. La région pectorale,

qui est aplatie, présente un contour cordiforme et est ornée de petits bourrelets et de points creux.

La carapace offre une section transversale à contour hexagonal.

Quelques-uns de mes échantillons ont conservé leur couleur et sont d'un rouge incarnat.

Rapports et différences. — Cette *Cythere* est bien distincte de toutes ses congénères et facile à reconnaître aux grosses varices, ayant exactement la forme d'aiguillons, dont sa surface est hérissée.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur 0,55 de millimètre et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Les sables de Ver (Oise), de Guépesle (Seine-et-Oise) et de Tancrou (Seine-et-Marne), le calcaire grossier de Parnes, de Chaumont, de St-Félix (Oise) et de Grignon (Seine-et-Oise), ainsi que les sables inférieurs de Soissons (Aisne) et d'Épernay (Marne).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 10, *a.* Valve gauche du calcaire grossier de Chaumont, vue en dessus. De ma collection.
10, *b.* Carapace entière des sables inférieurs de Soissons, vue du côté dorsal. De ma collection.
10, *c.* La même, vue du côté pectoral.
10, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

44. Cythere formosa, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 11, *a, b, c, d.*

Valves oblongues subtétragones, marginées en avant d'un rebord comprimé obliquement arrondi, finement denticulé, comme frangé, dont la surface est ornée de 8-10 varices. Elles sont terminées en arrière par une partie comprimée arrondie-oblique, munie de 4 ou 5 dents assez courtes et dont la surface est plissée et verruqueuse. Les bords inférieur et supérieur sont droits et divergents en avant. Toute la surface de la voûte dorsale des valves est chargée d'un grand nombre de varices disposées en six rangées. Trois de ces rangées prennent naissance près du bord supérieur, se dirigent en avant et vont se terminer près de la partie antérieure de la carène. Les trois autres se trouvent en arrière des tubercules subcentraux

et dans l'une de ces dernières, dans celle qui se trouve à proximité de la carène, les varices sont plus distantes que dans les cinq autres rangées. Une carène, surmontée d'une crête peu saillante, faiblement arquée en avant et obliquement plissée à sa surface, sépare le dos des valves de la région pectorale. Les plis de la crête sont au nombre de 7 ou 8. Les tubercules subcentraux sont anguleux en arrière. Les bords extérieurs de la région dorsale sont trilobés, et les lobes sont tuberculeux. La région pectorale, qui est presque plane, présente un contour ovale-subcordiforme et offre, le long de chacune des deux carènes, une série de sept petites proéminences, correspondant aux plis de la crête qui surmonte la carène.

La carapace présente une section transversale à contour sensiblement hexagonal.

Rapports et différences. — Cette belle *Cythere* est si bien caractérisée qu'elle ne peut être confondue avec aucune autre.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve dans le calcaire grossier à Parnes, à Grignon, à Chaumont et à St-Félix, en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 11, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de St-Félix, vue en dessus. De ma collection.
11, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
11, *c*. La même, vue du côté pectoral.
11, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

45. Cythere Reussiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 12, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves à contour ovale-subtétragone, marginées en avant d'un rebord comprimé assez large, obliquement arrondi, garni à son bord d'un grand nombre de dentelures très-courtes et orné à sa surface d'une série de tubercules peu proéminents. Ces valves sont terminées en arrière par une partie comprimée obliquement arrondie, bilobée, faiblement crénelée et dont la surface est garnie de quelques tubercules. La voûte dorsale des

deux valves est couverte d'un grand nombre de petits tubercules papilliformes, assez proéminents et assez distants les uns des autres. Elle offre, vers le milieu, deux côtes longitudinales obliques et sinueuses, qui prennent naissance sur le tubercule subcentral et qui se terminent un peu en avant du lobe comprimé postérieur. Une carène droite, surmontée d'une lame très-peu proéminente, sépare la voûte dorsale des deux valves de la région pectorale. A côté de cette lame se trouve une série de 4 ou 5 tubercules oblongs et réunis entre eux par des étranglements très-étroits. L'arête qui limite la région dorsale est tranchante, lamelleuse, bilobée et subcrénelée, comme le lobe comprimé postérieur, ce qui donne à ce côté l'aspect d'une feuille. Les tubercules subcentraux sont très-saillants et très-gros. La région pectorale, qui présente un contour subsagittiforme, est garnie de papilles exactement pareilles à celles qui ornent la voûte dorsale des valves.

La carapace offre une section transversale à contour pentagonal.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique voisine de la *Cythere* (Cypridina) *verrucosa* [1], que M. Reuss a eu l'obligeance de me communiquer, et qui provient du *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, s'en distingue cependant facilement par sa taille beaucoup plus petite, par sa carène non dentelée, par son lobe comprimé postérieur non anguleux, ainsi que par la voûte dorsale de ses valves, garnie de deux côtes flexueuses obliques et de tubercules plus petits et plus nombreux.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur 0,35 de millimètre et épaisseur 0,4 de millimètre.

Je me fais un véritable plaisir de dédier cette *Cythere*, qui est une des plus belles du genre, au paléontologiste distingué de Bilin, qui a décrit avec talent les Entomostracés fossiles du bassin tertiaire autrichien.

Gisement et localités. — Cette belle *Cythere* est extrêmement rare dans la couche argilo-sableuse à *Nucules* (système Rupélien de M. Dumont) de Bergh, près Klein-Spauwen, en Belgique.

[1] Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österr. Tertiärbeckens*, p. 40, pl. X, fig. 16, *a*, *b*.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 12, *a*. Valve gauche recueillie dans l'argile sableuse à *Nucules*, de Bergh, vue en dessus. De ma collection.
12, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
12, *c*. La même, vue du côté pectoral.
12, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

46. Cythere Micheliniana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 13, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Cythere* présentent un contour oblong, obliquement tétragone; elles sont marginées en avant d'un rebord comprimé arrondi très-oblique, dont la surface est lisse et qui est garni de 6-8 dents inégales en longueur; elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé très-petit, d'une forme subtétragone et tourné vers le côté pectoral; leur bord inférieur est arqué, tandis que le supérieur est droit; celui-ci se termine postérieurement par une protubérance subtriangulaire qui supporte le tubercule cardinal postérieur; le tubercule cardinal antérieur est placé sur une protubérance assez grosse, qui produit une saillie arrondie vers l'extrémité antérieure du bord supérieur. La voûte dorsale des deux valves, dont toute la surface est lisse, est séparée de la région pectorale par une carène arquée, arrondie, légèrement sinuée vers son tiers antérieur et terminée en arrière par une pointe acuminée. Le long de cette carène, on remarque une série de points creux peu profonds. La région pectorale, qui est presque plane, offre un contour cordiforme oblong, et est ornée, le long de chacune des deux carènes, d'une série de points creux, à côté de laquelle se trouve une lame arquée, presque parallèle aux bords de la carène.

La carapace présente une section transversale à contour subtriangulaire.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec la *Cythere* (Cypridina) *rostrata*, Reuss [1], du *tegel* de Grinzing, près Vienne. Elle se distingue cependant facilement de l'espèce autrichienne, par sa forme moins carrée,

[1] Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österr. Tertiärb.*, pp. 37, 38, pl. X, fig. 12, *a*, *b*.

par sa carène arquée plus longue, obtuse, terminée par une seule pointe; par la série de points creux qui borde cette carène, par les dentelures de son bord antérieur, et surtout par son lobe comprimé postérieur plus petit et tourné vers le côté pectoral.

Dimensions. — Longueur 0,85 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

J'ai dédié cette *Cythere* à l'auteur de l'*Iconographie zoophytologique.*

Gisement et localités. — Elle se rencontre très-rarement dans le terrain miocène de Dax, près Bordeaux, en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 13, *a.* Valve gauche du sable miocène de Dax, vue en dessus. De ma collection.
13, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
13, *c.* La même, vue du côté pectoral.
13, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

47. Cythere Francqana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. V, fig. 14, *a, b, c, d.*

Valves ovales-oblongues, comprimées aux deux extrémités, arrondies et élargies en avant et munies, vers le milieu du bord antérieur, de trois petites dentelures obtuses et très-courtes. Elles sont obliquement tronquées en arrière et terminées par 5 dents exactement semblables à celles du bord antérieur et très-rapprochées les unes des autres. Les bords supérieur et inférieur sont droits et divergents en avant. Le premier offre, en avant, une oreillette tridentée, sur laquelle est placé le tubercule cardinal antérieur, et vers son milieu, il présente 3 ou 4 dents un peu plus grandes que celles qui garnissent les bords antérieur et postérieur. Leur voûte dorsale, qui se rattache à la partie comprimée des deux extrémités par une pente assez douce et assez régulière, et qui retombe perpendiculairement sur le bord pectoral, n'offre aucun ornement. Elle est séparée de la région pectorale par une carène surmontée de quatre dents, ou plutôt de quatre cornes inégales en grandeur, assez épaisses et tronquées au sommet:

l'avant-dernière est plus grande que les autres et présente, en avant, une petite échancrure.

La région pectorale, qui est aplatie, présente un contour subrhomboïdal. Elle est garnie, de chaque côté de la ligne de jonction des valves, d'une lame longitudinale et en arrière de celle-ci, d'une petite dent, qui est tronquée comme celles qui surmontent la carène.

La carapace présente une section transversale à contour triangulaire deltoïde.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,5 de millimètre.

Je me fais un plaisir de dédier cette espèce à M. le comte F. de Francq de Paris, amateur de géologie et de paléontologie, qui a eu l'obligeance de me communiquer des échantillons des terrains tertiaires de plusieurs localités de la France.

Gisement et localités. — Elle se trouve dans le terrain miocène de Dax et de Léognan (Gironde), en France. Elle est très-rare.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. V, fig. 14, *a*. Valve gauche des faluns de Dax, vue en dessus. De ma collection.
14, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
14, *c*. La même, vue du côté inférieur.
14, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

48. Cythere pectinata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette *Cythere*, qui est une des plus grandes parmi les espèces tertiaires, a des valves dont le contour est ovale subpentagonal. Leurs bords supérieur et inférieur sont droits et assez fortement divergents en avant. Elles sont marginées antérieurement d'un rebord saillant très-étroit, comprimées aux deux extrémités et munies, en avant, de 7 ou 8 et, en arrière, de 2 ou 3 épines linéaires, équidistantes et assez longues. Leur voûte dorsale est lisse et luisante; elle est séparée de la région pectorale par une carène surmontée d'une crête faiblement arquée, qui est lisse dans sa

moitié antérieure et qui porte, dans sa moitié postérieure, 3 ou 4 épines exactement semblables à celles qui garnissent les deux extrémités. La région pectorale, qui présente un contour rhomboïdal, est convexe au milieu.

La carapace offre une section transversale à contour deltoïdal.

Quelques-uns de mes échantillons ont conservé des restes de leur couleur, et sont noirâtres, avec une grande tache blanche au milieu du dos de chaque valve.

Rapports et différences. — Elle a quelques rapports avec les *Cythere* (Cytherina) *spinosa* [1] du *plänermergel* de Luschitz et *spinulosa*, Reuss [2], du *tegel* de Grinzing, près Vienne. Elle se distingue essentiellement de l'espèce crétacée de la Bohême, par ses dimensions plus grandes, par ses valves beaucoup plus étroites en arrière et par les épines qui hérissent la partie postérieure de sa carène; elle s'éloigne de l'espèce tertiaire autrichienne, par ses dimensions, par ses épines antérieures moins nombreuses et plus distantes, et surtout par ses valves carénées et sans points creux.

Dimensions. — Longueur 1,2 de millimètre, hauteur 0,6 de millimètre et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve dans le terrain tertiaire subapennin de Perpignan (Pyrénées-Orientales), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 1, *a*. Valve gauche provenant du terrain miocène supérieur de Perpignan, vue en dessus. De ma collection.
1, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
1, *c*. La même, vue du côté pectoral.
1, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

49. Cythere ceratoptera, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 2, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette belle *Cythere*, qui sont marginées dans toute leur périphérie, sont ordinairement transparentes. Elles sont allongées, obli-

[1] Reuss, 1846. *Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation. Zweite Abtheilung*, p. 105, pl. XXIV, fig. 21, *a*, *b*.

[2] Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österreich. Tertiärberkens*, p. 33, pl. XI, fig. 7, *a*, *b*.

quement tétragonales, arrondies en avant et munies de quatre dents spiniformes assez longues; elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé subtétragone-oblique, tourné vers le côté pectoral et garni de 5 ou 6 dents inégales et pointues; leur bord supérieur est droit et offre plusieurs dentelures spiniformes pointues et de grandeur inégale; leur bord inférieur est crénelé et faiblement arqué. La voûte dorsale des deux valves, qui est peu bombée, se rattache au lobe comprimé postérieur par une pente rapide et, à l'extrémité comprimée antérieure, par une pente assez douce. Elle est séparée de la région pectorale par une carène, surmontée d'une crête ou aile très-large. Cette crête est composée d'une série d'épines assez longues, épaisses, aplaties, bifides au sommet, ressemblant à des cornes et pareilles à celles qui hérissent toute la surface des valves de la superbe *Cythere* du *tegel* de Rudelsdorf, en Bohême, et de Felsö-Lapugy, en Transylvanie, qui a été décrite par M. Reuss, sous le nom de *Cypridina hystrix* [1]. Parmi ces épines, la plus grande et la plus forte est la postérieure, les autres diminuent sensiblement en grandeur jusqu'à l'extrémité antérieure de la carène. Le tubercule cardinal antérieur est placé sur une petite oreillette trigone. A côté du tubercule cardinal postérieur, on remarque une épine aplatie plus longue que toutes celles qui hérissent l'arête marginale de la région dorsale. Toute la surface des deux valves est d'un poli semblable à celui du verre.

La région pectorale est aplatie et sagittiforme. La carapace présente une section transversale à contour triangulaire, dont les deux côtés latéraux sont concaves et dont les angles latéraux sont très-aigus.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique voisine de la *Cythere coronata* [2], Rœmer, de Castell'Arquato, en Italie, s'en distingue cependant bien nettement, par ses valves beaucoup plus étroites en arrière, plus allongées, et surtout par la voûte dorsale de ses valves beaucoup plus haute et garnie d'une crête formée de longues épines aplaties et bifides au sommet.

[1] Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostr. des österreich. Tertiärb.* pp. 34, 35, pl. X, fig. 6, *a*, *b*.

[2] Rœmer, 1838. *Neues Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, p. 518, pl. VI, fig. 30.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,6 de millimètre.

Gisement et localités. — La *Cythere ceratoptera* est assez rare dans l'argile de Basele, près Rupelmonde et dans la couche argilo-sableuse à *Nucules* (système Rupélien de M. Dumont) à Bergh, près Klein-Spauwen, en Belgique, et très-rare dans les sables de Jeurre et d'Étrechy, près d'Étampes, en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 2, *a.* Valve gauche de l'argile sableuse rupélienne de Bergh, près Klein-Spauwen, vue en dessus. De ma collection.
2, *b.* Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
2, *c.* La même, vue du côté inférieur.
2, *d.* La même, vue par l'extrémité antérieure.

50. Cythere calcarata, Bosq., 1850.

Pl. VI, fig. 3, *a, b.*

Cypridina cornuta. Reuss, 1859. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens,* p. 41, pl. X, fig. 18, *a, b.*

D'après M. Reuss, cette espèce a des valves ovales-tétragones, peu rétrécies en arrière, marginées et munies de dentelures spiniformes aux deux extrémités et le long du bord supérieur. Leur bord inférieur est droit. Leur voûte dorsale se rattache, à la partie comprimée antérieure, par une pente assez douce et régulière et, à la partie comprimée postérieure, par une pente très-rapide. Elle est garnie d'une carène assez haute, aiguë et crénelée, qui diminue lentement et régulièrement en hauteur jusqu'à la partie comprimée antérieure, et qui se termine brusquement en arrière par une corne longue et courbe. La région pectorale des deux valves réunies présente une surface plane, sagittiforme, qui est ornée, des deux côtés de la ligne de jonction, d'un petit tubercule et, en avant de celui-ci, d'un pli longitudinal fin. La surface des valves est lisse et luisante comme du verre.

Rapports et différences. — La *Cythere calcarata* diffère de l'espèce précédente (d'après la description de M. Reuss), par ses valves plus larges, par

ses dimensions, par ses bords supérieur, antérieur et postérieur garnis de dentelures spiniformes à peu près égales en grandeur, et surtout par sa carène tout simplement crénelée.

Dimensions. — Longueur 1,05 de millimètre.

Gisement et localités. — J'ai été obligé de changer le nom de cette espèce, parce que j'ai pu m'assurer, par l'inspection des échantillons de la *C. cornuta*, dont je suis redevable à l'obligeance de M. Rœmer, qu'elle est toute différente de celle que M. Reuss a identifiée avec elle. Cette espèce ne se trouve donc pas en France, comme je l'avais cru d'abord; mais je n'ai pas pu la supprimer, parce que la planche sur laquelle elle est représentée était déjà achevée lorsque je me suis aperçu de cette erreur.

Suivant le Dr Reuss, elle est rare en Autriche et se trouve dans le *leithakalk* de Nussdorf et dans le *tegel* de Grinzing, près Vienne. Suivant le même paléontologiste, elle se trouve aussi dans la craie moyenne de la Bohême. (A en juger d'après la figure que donne M. Reuss des échantillons de la craie, qu'il cite sous le nom de *Cytherina cornuta*[1], je doute beaucoup de leur identité avec l'espèce tertiaire.)

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 3, *a*. Valve droite du *leithakalk* de Nussdorf, vue en dessus. D'après M. Reuss.
3, *b*. Carapace entière de la même localité, vue en dessous. D'après le même.

51. Cythere cornuta, Bosq., 1850.

Pl. VI, fig. 4, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cytherina cornuta. Rœmer, 1838. *Neues Jahrb. f. Miner.*, p. 518, pl. VI, fig. 31, non Reuss.

Valves marginées dans toute leur périphérie, allongées-subtétragones, à bords supérieur et inférieur droits et parallèles. Elles sont obliquement arrondies en avant et garnies de 8-10 dents tronquées; elles sont terminées, en arrière, par un lobe comprimé tétragone, tourné vers le côté

[1] Reuss, 1845-46. *Die Versteinerungen der böhmischen Kreideformation*, 3me partie, p. 105, pl. XXIV, fig. 20, *a*, *b*, *c*.

pectoral et muni de 5 ou 6 dents rapprochées, crochues, parfois contournées en dehors sur elles-mêmes (elles sont assez souvent tronquées comme celles du bord antérieur, ce qui paraît cependant ne devoir être attribué qu'à leur fragilité). La voûte dorsale des deux valves, qui est lisse et luisante comme du verre, est séparée de la région pectorale par une carène surmontée d'une crête assez élevée, aiguë, presque droite, qui diminue lentement et très-régulièrement en hauteur jusqu'à la partie comprimée antérieure et qui se termine brusquement en arrière par une pointe aiguë.

La région pectorale est plane et offre un contour exactement sagittiforme. La région dorsale, qui est très-étroite, est égale en largeur au rebord valvaire inférieur. La carapace présente une section transversale à contour triangulaire.

Rapports et différences. — Elle diffère de l'espèce précédente, par ses dimensions, par ses valves presque également larges dans toute leur longueur, et surtout par le manque absolu et constant d'épines ou de dentelures sur la carène et sur le bord supérieur de ses valves.

Dimensions. — Longueur 0,9 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,5 de millimètre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* se trouve dans le terrain éocène (sables moyens) de Ver et d'Acy (Oise) et de Guépesle (Seine-et-Oise), dans le calcaire grossier de St-Félix, de Parnes, de Chaumont et de Châteaurouge (Oise), de Houdan, de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise), de Montmirail (Aisne), de Nauteuil, de Damery et de Chamery (Marne), ainsi que dans les sables inférieurs (étage suessonien de M. d'Orbigny) de Ménilmontant (Seine), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 4, *a*. Valve gauche recueillie dans le calcaire grossier de Châteaurouge, vue en dessus. De ma collection.
4, *b*. Carapace entière du calcaire grossier de Chambord, vue du côté dorsal. De ma collection.
4, *c*. La même, vue du côté pectoral.
4, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

52. Cythere horrescens, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 5, *a*, *b*, *c*, *d*.

Var. B. *Spinulis crebrioribus*, *gracilioribus*.
Var. C. *Spinulis creberrimis*, *crassis; limbo antico tuberculato*.

Valves ventrues, oblongues-tétragones, élargies en avant, et marginées d'un limbe comprimé assez large, dont la surface est ornée de 7 ou 8 fossettes oblongues et rayonnantes, et dont le bord, finement denticulé, paraît frangé. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé muni de quatre dents assez grandes et acuminées. La voûte dorsale des deux valves est convexe et hérissée d'épines. Ces épines, qui sont au nombre de 28-30 (sur chaque valve) dans le type de l'espèce, et qui sont en général assez courtes et assez régulièrement espacées, sont plus nombreuses dans les deux variétés, et sont toujours plus ou moins inclinées vers les bords, surtout vers l'extrémité postérieure. Il y en a parmi elles 5 ou 6 qui sont plus longues que les autres, à savoir : deux ou trois le long du bord supérieur, deux près du lobe comprimé postérieur, et la cinquième ou sixième, qui est ordinairement la plus grande de toutes, sur le tubercule subcentral. Près de l'extrémité postérieure du bord dorsal, à côté du tubercule cardinal postérieur, on remarque une lame quadrangulaire, couchée presque horizontalement. Une crête lamelleuse assez large, faiblement arquée, dont la surface est plissée et dont le bord est dentelé, sépare le dos des valves de la région pectorale et se termine postérieurement en pointe. Les tubercules subcentraux sont grands et arrondis en arrière.

La région pectorale est presque plane, sagittiforme et entièrement dépourvue d'épines.

Dans la variété *B*, qui se trouve à Nauteuil et à Chamery, la surface est recouverte d'épines plus nombreuses et plus grêles; tandis que, dans la variété *C*, que l'on trouve à Houdan et à Montmirail, le limbe antérieur offre des tubercules, et la surface est recouverte d'épines plus épaisses et plus nombreuses.

Rapports et différences. — Cette espèce, qui se rapproche un peu des

deux précédentes, s'en éloigne néanmoins beaucoup par les épines de sa voûte dorsale, par sa carène lamelleuse plissée, et par son bord antérieur garni d'un très-grand nombre de très-petites dentelures.

Dimensions. — Elle a une longueur de 0,65 de millimètre, une hauteur de 0,35 de millimètre et une épaisseur de 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve très-rarement dans les sables moyens à Ver (Oise), ainsi qu'à Guépesle et à Auvert (Seine-et-Oise); dans le calcaire grossier à Parnes, à Châteaurouge, à Chaumont, au Vivray, à St-Félix et à Chambord (Oise); à Courtagnon et à Montmirail (Aisne); à Nauteuil, à Chamery et à Damery (Marne); à la ferme de l'Orme, à Grignon et à Houdan (Seine-et-Oise); ainsi que dans les sables glauconifères à Cuise-la-Mothe (Oise) et à Ménilmontant (Seine), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 5, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Montmirail, vue en dessus. De ma collection.
5, *b*. Carapace entière du calcaire grossier de Chamery, vue du côté dorsal. De ma collection.
5, *c*. La même, vue du côté pectoral.
5, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

53. Cythere Dumontiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 6, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ovales-subtétragones, arrondies en avant, fortement élargies et marginées d'un rebord saillant; terminées en arrière par un lobe comprimé arrondi, muni de 5 ou 6 dents étroites, assez longues et pointues. Leurs bords inférieur et supérieur sont droits et divergents en avant. Le dernier est garni de trois épines inégales en longueur. Leur voûte dorsale est ornée de quelques petites épines très-courtes et assez éloignées les unes des autres. Elle est séparée de la région pectorale par une carène, surmontée d'une crête lamelleuse, terminée postérieurement en pointe et chargée de 7 ou 8 plis, partant d'un nombre égal de points creux et donnant à cette surface un aspect tuberculeux. Près du tubercule cardinal postérieur, qui est à peine perceptible, et à la même hauteur où se termine la crête carénale, on remarque une épine assez forte. Le tubercule subcentral est lisse,

gros et pointu. La région pectorale est lisse, plane et triangulaire-subsagittiforme; à côté de l'extrémité postérieure de chacune des deux carènes, elle présente une petite protubérance.

La carapace offre une section transversale à contour triangulaire.

Rapports et différences. — Cette espèce, quoique voisine de la précédente, en est cependant très-distincte et ne saurait être confondue avec elle.

Dimensions. — Longueur 0,6 de millimètre, hauteur et épaisseur 0,35 de millimètre.

J'ai dédié cette belle espèce au savant professeur de l'Université de Liége, auteur de la carte géologique de la Belgique.

Gisement et localités. — Elle a été trouvée dans les sables moyens de Guépesle (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 6, *a*. Valve gauche des sables moyens de Guépesle, vue en dessus. De ma collection.
6, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté supérieur. De ma collection.
6, *c*. La même, vue du côté inférieur.
6, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

54. Cythere Deshayesiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 7, *a*, *b*, *c*, *d*.

Les valves de cette *Cythere* sont carénées, oblongues-subtétragones, marginées en avant d'une partie comprimée, obliquement arrondie et ornée, à sa surface, de 5 grandes fossettes ovales-oblongues. Elles sont terminées en arrière par un lobe comprimé subtrigone, marginé et muni de 5 ou 6 dents obtuses. Les bords supérieur et inférieur sont droits et faiblement divergents en avant. Les deux tubercules cardinaux sont bien prononcés. La voûte dorsale est marquée, en avant des tubercules subcentraux et sur ces mêmes tubercules, de plusieurs points creux arrondis. L'espace compris entre ces tubercules et la partie comprimée postérieure, est partagé en deux lobes bien distincts par un sillon médian. L'un de ces lobes, compris entre le sillon médian et le bord supérieur, est crénelé à son côté

interne et terminé en arrière, à côté du tubercule cardinal postérieur, par une dent assez grosse. Entre ce lobe et la protubérance cardinale antérieure, on remarque deux petites côtes obliques, qui prennent naissance à côté du tubercule subcentral, séparées par deux sillons ponctués et qui se terminent, vers le milieu du bord supérieur, par deux dents aiguës et assez grosses. La surface de ce lobe est creusée de plusieurs points anguleux et inégaux. L'autre lobe est limité du côté pectoral par la carène. Celle-ci est aiguë, droite, légèrement arquée en avant et se termine en arrière par une pointe émoussée. Le long de cette carène, on remarque une série de points creux subsemi-lunaires, ou plutôt en forme de virgule, rayonnants et au nombre de 8 ou 9. Les tubercules subcentraux sont assez gros et assez pointus en arrière. La région pectorale, qui est plane et dont le contour est sagittiforme, est ornée, le long des deux carènes, de quelques points creux anguleux assez grands et, le long du large rebord de chacune des deux valves, d'une série de tubercules allongés et très-rapprochés les uns des autres.

La carapace offre une section transversale à contour tétragono-deltoïdal.

Rapports et différences. — Cette *Cythere* est si bien caractérisée et si distincte, qu'elle ne saurait être confondue avec aucune de ses nombreuses congénères.

Dimensions. — Longueur 0,75 de millimètre, hauteur 0,45 de millimètre et épaisseur 0,55 de millimètre.

J'ai dédié cette élégante *Cythere* à l'auteur du beau travail sur les fossiles tertiaires des environs de Paris.

Gisement et localités. — J'ai trouvé cette espèce, qui est très-rare, dans le calcaire grossier du Vivray (Oise) et dans celui de Grignon (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 7, *a*. Valve gauche du calcaire grossier du Vivray, vue en dessus. De ma collection.
7, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
7, *c*. La même, vue du côté pectoral.
7, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

55. Cythere lichenophora, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 8, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette *Cythere* a des valves allongées, marginées en avant d'un rebord comprimé obliquement arrondi, dont la surface aplatie est tuberculeuse et dont le bord est garni d'un grand nombre de dentelures inégales en longueur et très-rapprochées les unes des autres. Les plus grandes de ces dentelures se trouvent vers le milieu du bord antérieur et sont au nombre de 9 ou 10. Les valves sont terminées en arrière par un lobe comprimé subtrigone, muni, vers le côté pectoral, de trois dents assez longues. Les bords supérieur et inférieur sont droits et divergents en avant. La voûte dorsale des valves est ornée de quelques petits tubercules arrondis et épars, et de plusieurs points creux de forme et de grandeur très-irrégulières, dans les intervalles desquels on remarque des lames entre-croisées, qui deviennent très-apparentes et comme foliacées sur l'arête qui limite le côté supérieur. Entre tous ces ornements sont implantées, sur la moitié postérieure des deux valves, un grand nombre d'épines piliformes extrêmement fines. Les tubercules subcentraux sont assez gros et pointus. Une carène, surmontée d'une crête lamelleuse, légèrement sinueuse et se terminant postérieurement en pointe, sépare le dos des valves de la région pectorale. Vers la base de cette lame, on remarque une série de 8 ou 9 tubercules, entre lesquels se trouvent un nombre à peu près égal de fossettes, qui lui donnent un aspect plissé. Le tubercule cardinal antérieur, qui est très-petit, arrondi et luisant, est placé sur une oreillette crénelée, tout près et en arrière de laquelle se trouve une longue épine.

La région pectorale, qui présente un contour subsagittiforme, est ornée le long et sur chacune des deux lames qui surmontent les deux carènes, d'une série de 7 ou 8 fossettes.

La carapace présente une section transversale à contour deltoïde hexagonal.

Rapports et différences. — Quoique cette espèce ait des rapports de forme avec ma *Cythere formosa,* elle s'en distingue cependant très-nettement par ses dimensions et par les ornements de sa surface.

Dimensions. — Longueur 0,95 de millimètre, hauteur 0,5 de millimètre et épaisseur 0,6 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve très-rarement dans le calcaire grossier à Chambord, à St-Félix et à Châteaurouge (Oise), à Chamery (Marne) et à la ferme de l'Orme (Seine-et-Oise), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 8, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de St-Félix, vue en dessus. De ma collection.
8, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
8, *c*. La même, vue du côté pectoral.
8, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

56. Cythere pygmæa, *Bosq.*, 1850.

Pl. VI, fig. 10, *a*, *b*.

Cypridina pygmæa, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiärbeckens*, p. 42, pl. X, fig. 20, *a*, *b*.

Cette *Cythere* qui, d'après M. Reuss, est la plus petite de celles du bassin tertiaire autrichien, a des valves dont le contour est allongé-hexagonal, qui sont fortement comprimées en arrière, dont le dos est passablement bombé, et qui présentent aux deux extrémités un angle obtus. Leur bord supérieur est faiblement arqué, tandis que l'inférieur est droit. Vers le milieu du dos des valves, on remarque une carène étroite, aiguë, faiblement onduleuse. A partir de cette carène, la voûte descend en forme de toit vers le bord supérieur, tandis que, de l'autre côté, elle est faiblement creusée en gouttière, puis relevée en une seconde carène plus courte et plus aiguë; celle-ci se termine brusquement en arrière par un tubercule aigu, et sépare la région pectorale aplatie du dos des valves. Toute la surface est recouverte de points creux anguleux, très-rapprochés les uns des autres, et réunis entre eux par des sillons flexueux, ce qui donne à cette surface un aspect rugueux.

Dimensions. — Longueur 0,3 de millimètre.

Gisement et localités. — La *Cythere pygmæa* a été trouvée par le docteur Reuss, dans le terrain tertiaire de Bordeaux, en France. Elle est indiquée

par le même paléontologiste dans le *tegel* du *leithakalk* d'un endroit inconnu du bassin tertiaire de Vienne.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 9, *a*. Valve droite du *tegel* du *leithakalk* d'un endroit inconnu du bassin tertiaire de Vienne, vue en dessus. D'après M. Reuss.

9, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté pectoral. D'après le même.

57. Cythere Haidingeri, Bosq., 1850.

Pl. VI, fig. 10, *a, b, c, d, e*.

Cypridina Haidingeri, Reuss, 1849. *Die fossilen Entomostraceen des österreichischen Tertiär-beckens*, p. 38, pl. X, fig. 13, *a*, *b*.

Valves allongées-subtétragones, à bords supérieur et inférieur droits et faiblement divergents en avant. Ces valves sont marginées antérieurement d'un limbe arrondi, finement denticulé et terminées en arrière par un lobe comprimé subtétragone, tourné vers le côté pectoral et muni de 5 ou 6 dents très-rapprochées les unes des autres. Leur surface est ornée de nombreux points creux peu profonds, anguleux, le plus souvent tétragones, et rayonnant du centre vers les bords. En arrière du rebord comprimé antérieur, on en remarque une série de 6 ou 7, qui sont arrondis et plus grands que les autres. Les tubercules subcentraux, quoique peu proéminents, sont assez bien prononcés. La voûte dorsale des valves est passablement convexe; elle est séparée de la région pectorale par une carène presque droite, qui se termine brusquement vers le quart postérieur de la longueur totale des valves en une pointe émoussée et qui rejoint le bord comprimé antérieur par une pente lente et régulière. Au côté supérieur elle est limitée, par une arête aiguë, qui se termine brusquement à côté du tubercule cardinal postérieur, en produisant, en cet endroit, une proéminence assez élevée. La région dorsale, qui est assez large, est rétrécie vers le milieu, tronquée en arrière, et sa surface est creusée de quelques points oblongs, transversaux et obliques à l'axe longitudinal de la carapace. La région pectorale, qui est plane, offre un contour subsagitti-

forme et montre, le long de chaque carène, une série de 7 ou 8 petites fossettes.

La carapace présente une section transversale à contour subtriangulaire.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec les *Cythere* (CYPRIDINA) *ornata* [1], Bosq., de la craie de Maestricht, et *Transylvanica* [2], Reuss, du *tegel* de Felsö-Lapugy, en Transylvanie. Elle se distingue essentiellement de l'espèce crétacée, par sa carène et son arête dorsale non dentelées, par son lobe comprimé postérieur, muni seulement de 5 dents rapprochées et par ses tubercules subcentraux non pointus. Elle diffère, au contraire, de la *Transylvanica*, par les dentelures de ses deux extrémités, par son lobe comprimé postérieur plus large, par sa carène aiguë, ainsi que par l'absence de sillons rayonnants à proximité du bord antérieur de ses valves.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve, en France, très-rarement dans le terrain tertiaire éocène, à Jeurre (Seine-et-Oise), assez rarement dans les sables moyens à Guépesle (Seine-et-Oise), beaucoup moins rarement dans le calcaire grossier, à Parnes, à Chaumont, à St-Félix, à Chambord et à Châteaurouge (Oise); à Courtagnon (Aisne), à Nauteuil (Marne), à la ferme de l'Orme et à Grignon (Seine-et-Oise); ainsi que dans les sables inférieurs (*étage suessonien B, d'Orbig.*), à Cuise-la-Mothe (Oise) et à Ménilmontant (Seine). Suivant M. Reuss, elle est très-rare dans le *leithakalk* de Nussdorf, près Vienne, de Freibuhl et de St-Nicolaï, en Styrie, et de Kostel, en Moravie; dans le *tegel* de Rudelfsdorf, en Bohême, et de Grinzing, près Vienne.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 10, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Chaumont, vue en dessus. De ma collection.
10, *b*. Partie de la surface en arrière du tubercule subcentral de la même valve, plus fortement grossie.
10, *c*. Carapace entière du calcaire grossier de Grignon, vue du côté supérieur. De ma collection.
10, *d*. La même, vue du côté inférieur.
10, *e*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, p. 371, pl. IV, fig. 3, *a-f*. — *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, p. 24, pl. IV, fig. 3, *a-f*.

[2] Reuss, 1849. *Die foss. Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 38, pl. XI, fig. 9, *a*, *b*.

58. Cythere gradata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 11, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves allongées, à contour subpentagonal, obliquement arrondies en avant et terminées en arrière par un lobe comprimé triangulaire et pointu. Leurs bords supérieur et inférieur sont presque droits et faiblement divergents en avant. A l'extrémité antérieure du bord supérieur, on remarque la protubérance cardinale antérieure, qui donne naissance à une saillie arrondie en forme d'oreillette. La voûte dorsale des deux valves, qui est fortement bombée, se rattache aux deux extrémités par une pente assez rapide et retombe perpendiculairement sur les bords supérieur et inférieur. Une carène très-élevée, aiguë, droite et terminée brusquement en arrière en une pointe émoussée, sépare la voûte dorsale de la région pectorale. Les tubercules subcentraux sont lisses, assez gros et obtus en arrière. Toute la moitié postérieure du dos des valves est ornée de plusieurs rangées longitudinales de points creux très-petits et assez rapprochés les uns des autres. Vers la partie médiane du lobe comprimé postérieur, se trouve un angle très-remarquable en forme d'escalier et produisant, au côté pectoral, une saillie triangulaire assez forte. La région pectorale est plane et présente un contour hasté.

La carapace offre une section transversale à contour trigone en avant et tétragone vers le milieu.

Rapports et différences. — Elle a des caractères tellement tranchés qu'elle ne saurait être confondue avec aucune de celles qui ont été décrites jusqu'à présent.

Dimensions. — Longueur 0,55 de millimètre, hauteur 0,25 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Je l'ai trouvée très-rarement dans le terrain éocène (sables de Fontainebleau), recueilli à Étrechy, près d'Étampes, en France; dans le sable à grès calcarifère de St-Josse-ten-Noode (Brabant), en Belgique, dans lequel elle paraît ne pas être rare. Elle se trouve très-rarement en France, dans les sables moyens à Guépesle (Seine-

et-Oise), ainsi que dans le calcaire grossier, à Parnes, à Chambord, au Vivray et à St-Félix (Oise), et à Grignon (Seine-et-Oise).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 11, *a*. Valve gauche du terrain éocène de Chambord, vue en dessus. De ma collection.
11, *b*. Carapace entière du calcaire grossier du Vivray, vue du côté supérieur. De ma collection.
11, *c*. La même, vue du côté inférieur.
11, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

59. Cythere fenestrata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 12, *a, b, c, d*.

Cette espèce a des valves oblongues-subpentagonales, à bord antérieur obliquement arrondi et à bords supérieur et inférieur presque droits et divergents en avant. Ces valves sont élargies antérieurement et marginées d'un rebord comprimé lisse, et sont terminées, en arrière, par un lobe fortement comprimé, triangulaire et pointu. Elles sont fortement carénées, et leur carène, qui est tranchante et très-élevée, prend naissance sur une côte saillante qui limite la partie comprimée antérieure et se termine brusquement en pointe vers le tiers postérieur de la longueur totale des valves. A côté et en arrière de l'extrémité postérieure de la carène, on remarque une grosse dent, ou plutôt un lobe saillant triangulaire. La voûte dorsale des deux valves est garnie de deux gros plis longitudinaux et de trois plis transversaux anastomosés en forme de réseau.

La région pectorale est lisse, concave en arrière et présente un contour hasté. La carapace offre une section transversale à contour subtétragone, dont les deux angles inférieurs sont aigus et dont les deux côtés latéraux sont concaves.

Rapports et différences. — Elle se rapproche de la *Cythere* (Cypridina) *triquetra* [1], Reuss, de l'argile des salines de Wieliczka, en Gallicie; elle s'en distingue cependant facilement, par ses valves plus larges, garnies de plis disposés en forme de réseau et par le manque total de points creux à sa surface.

[1] Reuss, 1894. *Die fossil. Entomostr. des österreich. Tertiärb.*, p. 42, pl. X, fig. 19, *a*, *b*, *c*.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,47 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans le sable tertiaire miocène de Léognan et de Mérignac (Gironde), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 12, *a*. Valve gauche des faluns de Mérignac, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
12, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
12, *c*. La même, vue du côté pectoral.
12. *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

60. Cythere Forbesiana, *nova species*, 1850.

Pl. VI, fig. 13, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ovales-subpentagonales, comprimées et obliquement arrondies en avant, terminées en arrière par une partie comprimée subtrigone et fortement tournées vers le côté pectoral. Leurs bords supérieur et inférieur sont presque droits et parallèles. Leur voûte dorsale est séparée de la région pectorale, par une carène surmontée d'une crête très-élevée, dont le bord est aigu et qui se termine brusquement en arrière en une pointe émoussée. Le long de cette crête se trouvent 7 ou 8 fossettes qui s'étendent presque jusqu'à ses bords. Sur la partie comprimée antérieure, on remarque deux sillons ponctués et parallèles au bord. Toute la surface de la voûte dorsale des valves est ornée de points creux superficiels, assez distants, disposés par séries qui prennent naissance vers l'extrémité antérieure de la carène, se dirigent vers le côté supérieur, et descendent ensuite longitudinalement, pour aller se terminer sur la partie comprimée postérieure. Les tubercules subcentraux sont peu proéminents. Sur la région dorsale, on remarque, sur chaque valve, une série de points creux, parallèle à l'arête qui forme la limite marginale de cette région. La région pectorale, qui est plane, et qui présente un contour subcordiforme-hasté, est marquée de plusieurs points creux pareils à ceux qui recouvrent le dos des valves, et la crête carénale offre à sa base 7 ou 8 fossettes d'où partent des sillons rayonnants vers le bord.

Le bouclier présente une section transversale à contour deltoïdal.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec la *Cythere* (Cypridina) *truncata*, Reuss [1], du *leithakalk*, de Kostel, en Moravie. Elle s'en distingue cependant bien nettement par sa crête arquée, ornée de fossettes, par les deux sillons parallèles à son bord antérieur, ainsi que par la surface de la voûte dorsale de ses valves, qui n'offre aucune trace de plis longitudinaux.

Dimensions. — Elle a une longueur de 0,7 de millimètre, une hauteur de 0,35 de millimètre et une épaisseur 0,5 de millimètre.

Je dédie cette *Cythere* à M. le professeur E. Forbes de Londres, qui s'occupe en ce moment de la description des nombreuses espèces du genre *Cypridea* (Cypris), que l'on vient de découvrir dans la formation wealdéenne de l'Angleterre.

Gisement et localités. — Cette *Cythere* se trouve, en France, dans le calcaire grossier, à la ferme de l'Orme et à Grignon (Seine-et-Oise), à St-Félix, à Parnes et à Chaumont (Oise), à Montmirail (Aisne) et à Nauteuil (Marne), et dans les sables inférieurs à Ménilmontant (Seine). Elle est rare dans toutes ces localités.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 13, *a*. Valve gauche provenant du calcaire grossier de St-Félix, vue en dessus. De ma collection.
13, *b*. Carapace entière des sables inférieurs de Ménilmontant, vue du côté dorsal. De ma collection.
13, *c*. La même, vue du côté pectoral.
13, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

VI. Genre CYPRELLA, De Koninck, 1851.

Lynceus?	Müller,	1785.	*Entomostraca seu insecta testacea, etc.*, pp. 67-68.
Cyprella,	De Koninck,	1841.	*Mémoire sur les Crustacés fossiles de Belgique*, p. 19.
—	—	1844.	*Description des animaux fossiles du terrain carbonifère de Belgique*, pp. 589, 590.

[1] Reuss, 1849. *Die fossil. Entomostr. des österreich. Tertiärb.*, pp. 39-40, pl. X, fig. 15 *a, b*.

DAPHNIA, M'Coy, 1844. *Synops. of the charact. of the carbonif. limest. fossils of Ireland.*
CYPRELLA, Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége,* t. IV, pp. 372, 373.
— — 1847. *Description des Entomostracés fossiles de la craie de Maestricht,* pp. 22, 23.
— Bronn, 1848. *Index Palæontologicus, oder Uebersicht der bis jetzt bekannten fossilen Organismen,* p. 385.

Carapace bivalve, acuminée en arrière et munie en avant d'un prolongement en forme de bec, présentant une ouverture triangulaire, qui est tournée vers le côté pectoral. Deux tubercules subcentraux, ou du moins deux grandes fossettes internes, arrondies et situées un peu en avant de la partie moyenne de chaque valve [1].

Le bord supérieur interne est élargi et muni d'une charnière dorsale, formée sur la valve droite de deux dents, l'une triangulaire oblique, située au milieu de ce bord, l'autre tout à fait postérieure et quadrangulaire. Ces deux dents sont reçues dans deux fossettes de la valve opposée. Le bord supérieur de la valve gauche est atténué et s'engage sous le bord supérieur de la valve correspondante; inférieurement, le bord de la valve gauche s'engage, au contraire, dans un sillon du bord élargi de l'autre valve.

Le genre *Cyprella* a de si grands rapports avec le genre *Lynceus* de Müller [2], que je suis disposé à croire que l'on sera obligé de réunir ces deux genres par la suite, quoique les espèces appartenant au premier n'aient été trouvées que dans des dépôts marins, tandis que celles du dernier n'ont été signalées que dans les eaux douces [3].

On ne connaissait jusqu'à présent que quatre espèces de *Cyprella*. Deux de ces quatre espèces ont été rencontrées dans le terrain carbonifère et les deux autres dans le terrain crétacé. Des deux premières, l'une, la

[1] Ces deux fossettes internes diffèrent de celles des *Cythere*, des *Cytheridea* et des *Bairdia*, par les nombreux points creux, disposés par séries flexueuses, dont elles sont parsemées.

[2] Müller, 1785. *Entomostraca seu insecta testacea quæ in aquis Daniæ et Norwegiæ reperit,* p. 69 et suiv.

[3] Müller doute cependant que son *Lynceus socors* ait été trouvé dans l'eau de la mer.

Cyprella chrysalidea, a été trouvée, par M. De Koninck, dans le terrain carbonifère de la Belgique, et l'autre, la *Cyprella primaeva* [1] a été signalée par M. M'Coy, dans le calcaire carbonifère de l'Irlande; les deux autres espèces, les *Cyprella ovulata* et *Koninckiana*, ont été trouvées par moi dans la craie supérieure de Maestricht. Je viens d'en découvrir une cinquième, qui a beaucoup d'analogie avec les deux espèces du terrain crétacé supérieur, dans le dépôt tertiaire éocène de la France. Cette espèce est la :

1. Cyprella Edwardsiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 14, *a, b, c, d.*

Les valves de cette *Cyprella* sont ovales, fortement bombées; leur prolongement antérieur est assez saillant et la pointe qui les termine en arrière est très-courte. Leur voûte dorsale se rattache aux deux extrémités par une pente rapide et retombe presque perpendiculairement sur les bords superieur et inférieur; elle est ornée de nombreux points creux profonds, très-petits, ressemblant à des piqûres d'épingle, diminuant sensiblement en grandeur vers les bords valvaires, et disposés assez grossièrement en quinconce.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec mes *Cyprella ovulata* [2] et *Koninckiana* [3] de la craie supérieure de Maestricht. Elle se distingue essentiellement de la première par sa taille plus petite, par les points creux de sa surface plus nombreux, plus petits et plus profonds, ainsi que par son rostre plus long et par ses valves plus larges en avant qu'en arrière; elle diffère de la seconde, dont elle a à peu près la taille, par la voûte dorsale de ses valves, recouverte, aussi bien en avant qu'en arrière, de points creux beaucoup plus espacés et non allongés.

Dimensions. — Longueur 1,2 millimètre, hauteur 0,75 de millimètre et épaisseur 0,7 de millimètre.

[1] Cette espèce a été décrite par l'auteur irlandais, sous le nom de *Daphnia primaeva*.

[2] Bosquet, 1847. *Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, p. 373, pl. IV, fig. 4, *a, b, c.* — *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, p. 23, pl. IV, fig. 4, *a-c.*

[3] Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 373,374, pl. IV, fig. 5, *a, b, c.*—*Descript. des Entom. foss. de la craie de Maestricht*, pp. 23, 24, pl. IV, fig. 5. *a-c.*

J'ai dédié cette espèce à l'un des plus savants naturalistes de notre époque, qui a enrichi la science d'un grand nombre de travaux importants.

Gisement et localités — J'ai recueilli cette *Cyprella* dans les sables moyens de Ver (Oise) et de Tancrou (Seine-et-Marne), ainsi que dans le calcaire grossier de Chateaurouge, de Parnes et de Chaumont (Oise), et dans celui de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise). Elle est assez rare et le plus souvent d'une conservation qui laisse beaucoup à désirer.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 14, *a*. Valve gauche des sables moyens de Ver, vue en dessus. De ma collection.
14, *b*. Carapace entière recueillie dans le calcaire grossier de Châteaurouge, vue du côté dorsal. De ma collection.
14, *c*. La même, vue du côté pectoral.
14, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

TABLEAU de la distribution géologique et géographique des Entom

Nos d'ord.	ESPÈCES.	Vivantes.	Dépôt tertiaire de la Belgique. Systèmes. Supér.	Moyen.	Infér.	Dépôt tertiaire de la France. Systèmes. Supér.	Moyen.	Infér.	Étages du terrain éocène de la France. Sables de Fontainebleau.	Sables moyens	Calc. grossier.	Sables inférieurs ou glauconifères	Dépôt crétacé des différents systèmes. Supér.	Moyen
1	*Cytherella compressa*	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	— *Munsteri*	—	—	—	—	—	+	+	—	+	+	+	+	....
3	— *hieroglyphica*	—	—	—	+	—	—	+	—	—	+	+	....	...
4	— *Jonesiania*	—	—	—	—	—	—	+	+	....	....	....	....	.
5	*Bairdia foveolata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	.
6	— *subradiosa*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	...
7	— *subglobosa*	—	—	—	—	—	+	+	—	+	+	+	+	.
8	— *perforata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	.
9	— *strigulosa*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	...
10	— *punctatella*	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....	....	....	...
11	— *Hebertiana*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	...
12	— *marginata*	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....	....	...
13	— *subdeltoïdea*	+	—	—	—	—	+	+	+	+	+	+	+	+
14	— *arcuata*	+	—	—	+	—	+	+	+	—	+	+	+	...
15	— *linearis*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	.
16	— *curvata*	—	+	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	.
17	— *lithodomoïdes*	+	—	—	+	—	+	+	+	—	+	....	....	...
18	*Cytheridea Mülleri*	+	+	—	+	—	+	+	+	—	+	....	....	..
19	— *papillosa*	—	—	—	+	—	+	+	—	—	+	+	....	.
20	— *Williamsoniana*	—	—	—	+	—	—	+	—	—	+	....	....	.
21	— *incrassata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	
22	*Cypris faba*	—	—	—	—	—	+?	....	....	....	....	....	....	....

tés fossiles des terrains tertiaires de la Belgique et de la France.

...GLETERRE.	ALLEMAGNE.	AUTRICHE.	ITALIE.	IDENTIQUES FOSSILES dans différents pays.	IDENTIQUES vivants.
....	Osnabrück	Möllersdorf, Nussdorf, Würzing, Rudelsdorf et Grinzing.	Castell' Arquato.		
e, Colwell Bay, ing, Folkstone, ires, Leacon Hill.	....	....	....	Alabama (Amér. sept.) et Balsberg, en Suède.	
....	....	....	Castell' Arquato.		
....	....	Heiligenberg......	La Sicile.		
, Walton, île de t, Charing, War-er, Douvres.	Weinheim, près Mayence, le N.-O. de l'Allemagne, Strehlen et Lemforde.	Nussdorf, Würzing, St-Nicolaï, Freibuhl, Kostel, Rust, Rudelsdorf.	Castell' Arquato ...	Le territoire miocène de la Virginie (Amérique septent.) et Valparaiso? (Amér. méridion.)	Les côtes de l'Italie, de la Nouvelle-Hollande, près de Sydney, de Providence, de Turks'Island (Bahama), de l'île Maurice, de Manille et du nord de l'Angleterre.
; et sud-est de eterre.	Osnabrück, en Westphalie, et Freden.	Nussdorf, Kostel, Grinzing, Wieliczka, Möllersdorf, Rudelsdorf.	Castell' Arquato....	....	Les côtes de Tenedos et de Turk's Island (*Bahama*).
....	....	....	Palerme en Sicile.		
....	....	....	....	....	Les côtes de la Hollande, à Scheveningen.
....	Cassel (Hesse Électorale), Astrupp. près Osnabrück, et Weinheim, près Mayence.	Nussdorf, Gainfahren, Rudelsdorf et Grinzing.	....	Klimmen (duché de Limbourg).	Les côtes de l'Y, bras du Zuiderzee, en Hollande.
....	....	....	....	Klimmen (duché de Limbourg.)	
....	Mayence	....	....	Le Locle (canton de Neufchâtel) et OEningen, en Suisse.	

forme et montre, le long de chaque carène, une série de 7 ou 8 petites fossettes.

La carapace présente une section transversale à contour subtriangulaire.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec les *Cythere* (CYPRIDINA) *ornata* [1], Bosq., de la craie de Maestricht, et *Transylvanica* [2], Reuss, du *tegel* de Felsö-Lapugy, en Transylvanie. Elle se distingue essentiellement de l'espèce crétacée, par sa carène et son arête dorsale non dentelées, par son lobe comprimé postérieur, muni seulement de 5 dents rapprochées et par ses tubercules subcentraux non pointus. Elle diffère, au contraire, de la *Transylvanica*, par les dentelures de ses deux extrémités, par son lobe comprimé postérieur plus large, par sa carène aiguë, ainsi que par l'absence de sillons rayonnants à proximité du bord antérieur de ses valves.

Dimensions. — Longueur 0,7 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,35 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle se trouve, en France, très-rarement dans le terrain tertiaire éocène, à Jeurre (Seine-et-Oise), assez rarement dans les sables moyens à Guépesle (Seine-et-Oise), beaucoup moins rarement dans le calcaire grossier, à Parnes, à Chaumont, à St-Félix, à Chambord et à Châteaurouge (Oise) ; à Courtagnon (Aisne), à Nauteuil (Marne), à la ferme de l'Orme et à Grignon (Seine-et-Oise); ainsi que dans les sables inférieurs (*étage suessonien B, d'Orbig.*), à Cuise-la-Mothe (Oise) et à Ménilmontant (Seine). Suivant M. Reuss, elle est très-rare dans le *leithakalk* de Nussdorf, près Vienne, de Freibuhl et de St-Nicolaï, en Styrie, et de Kostel, en Moravie; dans le *tegel* de Rudelfsdorf, en Bohême, et de Grinzing, près Vienne.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 10, *a*. Valve gauche du calcaire grossier de Chaumont, vue en dessus. De ma collection.
10, *b*. Partie de la surface en arrière du tubercule subcentral de la même valve, plus fortement grossie.
10, *c*. Carapace entière du calcaire grossier de Grignon, vue du côté supérieur. De ma collection.
10, *d*. La même, vue du côté inférieur.
10, *e*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

[1] Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, p. 371, pl. IV, fig. 3, *a-f*. — *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, p. 24, pl. IV, fig. 3, *a-f*.

[2] Reuss, 1849. *Die foss. Entomostr. des österreich. Tertiärbeckens*, p. 38, pl. XI, fig. 9, *a*, *b*.

58. CYTHERE GRADATA, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 11, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves allongées, à contour subpentagonal, obliquement arrondies en avant et terminées en arrière par un lobe comprimé triangulaire et pointu. Leurs bords supérieur et inférieur sont presque droits et faiblement divergents en avant. A l'extrémité antérieure du bord supérieur, on remarque la protubérance cardinale antérieure, qui donne naissance à une saillie arrondie en forme d'oreillette. La voûte dorsale des deux valves, qui est fortement bombée, se rattache aux deux extrémités par une pente assez rapide et retombe perpendiculairement sur les bords supérieur et inférieur. Une carène très-élevée, aiguë, droite et terminée brusquement en arrière en une pointe émoussée, sépare la voûte dorsale de la région pectorale. Les tubercules subcentraux sont lisses, assez gros et obtus en arrière. Toute la moitié postérieure du dos des valves est ornée de plusieurs rangées longitudinales de points creux très-petits et assez rapprochés les uns des autres. Vers la partie médiane du lobe comprimé postérieur, se trouve un angle très-remarquable en forme d'escalier et produisant, au côté pectoral, une saillie triangulaire assez forte. La région pectorale est plane et présente un contour hasté.

La carapace offre une section transversale à contour trigone en avant et tétragone vers le milieu.

Rapports et différences. — Elle a des caractères tellement tranchés qu'elle ne saurait être confondue avec aucune de celles qui ont été décrites jusqu'à présent.

Dimensions. — Longueur 0,55 de millimètre, hauteur 0,25 de millimètre et épaisseur 0,45 de millimètre.

Gisement et localités. — Je l'ai trouvée très-rarement dans le terrain éocène (sables de Fontainebleau), recueilli à Étrechy, près d'Étampes, en France; dans le sable à grès calcarifère de St-Josse-ten-Noode (Brabant), en Belgique, dans lequel elle paraît ne pas être rare. Elle se trouve très-rarement en France, dans les sables moyens à Guépesle (Seine-

et-Oise), ainsi que dans le calcaire grossier, à Parnes, à Chambord, au Vivray et à St-Félix (Oise), et à Grignon (Seine-et-Oise).

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 11, *a*. Valve gauche du terrain éocène de Chambord, vue en dessus. De ma collection.
11, *b*. Carapace entière du calcaire grossier du Vivray, vue du côté supérieur. De ma collection.
11, *c*. La même, vue du côté inférieur.
11, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

59. Cythere fenestrata, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 12, *a*, *b*, *c*, *d*.

Cette espèce a des valves oblongues-subpentagonales, à bord antérieur obliquement arrondi et à bords supérieur et inférieur presque droits et divergents en avant. Ces valves sont élargies antérieurement et marginées d'un rebord comprimé lisse, et sont terminées, en arrière, par un lobe fortement comprimé, triangulaire et pointu. Elles sont fortement carénées, et leur carène, qui est tranchante et très-élevée, prend naissance sur une côte saillante qui limite la partie comprimée antérieure et se termine brusquement en pointe vers le tiers postérieur de la longueur totale des valves. A côté et en arrière de l'extrémité postérieure de la carène, on remarque une grosse dent, ou plutôt un lobe saillant triangulaire. La voûte dorsale des deux valves est garnie de deux gros plis longitudinaux et de trois plis transversaux anastomosés en forme de réseau.

La région pectorale est lisse, concave en arrière et présente un contour hasté. La carapace offre une section transversale à contour subtétragone, dont les deux angles inférieurs sont aigus et dont les deux côtés latéraux sont concaves.

Rapports et différences. — Elle se rapproche de la *Cythere* (Cypridina) *triquetra* [1], Reuss, de l'argile des salines de Wieliczka, en Gallicie; elle s'en distingue cependant facilement, par ses valves plus larges, garnies de plis disposés en forme de réseau et par le manque total de points creux à sa surface.

[1] Reuss, 4894. *Die fossil. Entomostr. des österreich. Tertiärb.*, p. 42, pl. X, fig. 19, *a*, *b*, *c*.

Dimensions. — Longueur 0,65 de millimètre, hauteur 0,4 de millimètre et épaisseur 0,47 de millimètre.

Gisement et localités. — Elle est très-rare dans le sable tertiaire miocène de Léognan et de Mérignac (Gironde), en France.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 12, *a*. Valve gauche des faluns de Mérignac, près Bordeaux, vue en dessus. De ma collection.
12, *b*. Carapace entière de la même localité, vue du côté dorsal. De ma collection.
12, *c*. La même, vue du côté pectoral.
12. *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

60. Cythere Forbesiana, *nova species*, 1850.

Pl. VI, fig. 13, *a*, *b*, *c*, *d*.

Valves ovales-subpentagonales, comprimées et obliquement arrondies en avant, terminées en arrière par une partie comprimée subtrigone et fortement tournées vers le côté pectoral. Leurs bords supérieur et inférieur sont presque droits et parallèles. Leur voûte dorsale est séparée de la région pectorale, par une carène surmontée d'une crête très-élevée, dont le bord est aigu et qui se termine brusquement en arrière en une pointe émoussée. Le long de cette crête se trouvent 7 ou 8 fossettes qui s'étendent presque jusqu'à ses bords. Sur la partie comprimée antérieure, on remarque deux sillons ponctués et parallèles au bord. Toute la surface de la voûte dorsale des valves est ornée de points creux superficiels, assez distants, disposés par séries qui prennent naissance vers l'extrémité antérieure de la carène, se dirigent vers le côté supérieur, et descendent ensuite longitudinalement, pour aller se terminer sur la partie comprimée postérieure. Les tubercules subcentraux sont peu proéminents. Sur la région dorsale, on remarque, sur chaque valve, une série de points creux, parallèle à l'arête qui forme la limite marginale de cette région. La région pectorale, qui est plane, et qui présente un contour subcordiforme-hasté, est marquée de plusieurs points creux pareils à ceux qui recouvrent le dos des valves, et la crête carénale offre à sa base 7 ou 8 fossettes d'où partent des sillons rayonnants vers le bord.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ESPÈCES.

	Pages.	Planch.	Fig.
Bairdia arcuata	32	I.	14
— — Var. *A*	*ib.*	*ib.*	*ib.*
— curvata	35	II.	2
— foveolata	21	I.	5
— Hebertiana	27	I.	11
— linearis	34	II.	1
— lithodomoïdes	36	II.	3
— marginata	28	I.	12
— perforata	24	I.	8
— punctatella	26	I.	10
— strigulosa	25	I.	9
— subdeltoïdea	29	I.	13
— subglobosa	23	I.	7
— subradiosa	22	I.	6
Cyprella Edwardsiana	132	VI.	14
Cypris faba	48	II.	7
Cythere aculeata	107	V.	10
— angulatopora	68	III.	5
— angusticostata	91	IV.	12
— approximata	88	IV.	9
— arachnoïdea	99	V.	4
— bidentata	72	III.	9
— calcarata	116	VI.	3
— ceratoptera	144	VI.	2
— cicatricosa	76	III.	13
— Cornueliana	89	IV.	10
Cythere cornuta	117	VI.	4
— costellata	58	II.	11
— deformis	82	IV.	4
— Deshayesiana	121	VI.	7
— Dumontiana	120	VI.	6
— Edwardsi	94	IV.	14
— faboïdes	56	II.	8
— favosa	70	III.	6
— fenestrata	128	VI.	12
— Forbesiana	129	VI.	13
— formosa	108	V.	11
— Francqana	112	V.	14
— galeata	78	III.	14
— gradata	127	VI.	11
— Grateloupiana	81	IV.	3
— Haidingeri	125	VI.	10
— Haimeana	61	II.	14
— Hebertiana	95	V.	1
— horrescens	119	VI.	5
— — Var. *B*	*ib.*	*ib.*	*ib.*
— — Var. *C*	*ib.*	*ib.*	*ib.*
— inornata	71	III.	7
— Jonesiana	67	III.	4
— Jurinei	56	II.	9
— — V. *B* tenuipunctata	*ib.*	II.	10
— Lamarckiana	71	III.	8

Cyprella chrysalidea, a été trouvée, par M. De Koninck, dans le terrain carbonifère de la Belgique, et l'autre, la *Cyprella primaeva* [1] a été signalée par M. M'Coy, dans le calcaire carbonifère de l'Irlande; les deux autres espèces, les *Cyprella ovulata* et *Koninckiana*, ont été trouvées par moi dans la craie supérieure de Maestricht. Je viens d'en découvrir une cinquième, qui a beaucoup d'analogie avec les deux espèces du terrain crétacé supérieur, dans le dépôt tertiaire éocène de la France. Cette espèce est la :

1. Cyprella Edwardsiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 14, *a, b, c, d.*

Les valves de cette *Cyprella* sont ovales, fortement bombées; leur prolongement antérieur est assez saillant et la pointe qui les termine en arrière est très-courte. Leur voûte dorsale se rattache aux deux extrémités par une pente rapide et retombe presque perpendiculairement sur les bords superieur et inférieur; elle est ornée de nombreux points creux profonds, très-petits, ressemblant à des piqûres d'épingle, diminuant sensiblement en grandeur vers les bords valvaires, et disposés assez grossièrement en quinconce.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec mes *Cyprella ovulata* [2] et *Koninckiana* [3] de la craie supérieure de Maestricht. Elle se distingue essentiellement de la première par sa taille plus petite, par les points creux de sa surface plus nombreux, plus petits et plus profonds, ainsi que par son rostre plus long et par ses valves plus larges en avant qu'en arrière; elle diffère de la seconde, dont elle a à peu près la taille, par la voûte dorsale de ses valves, recouverte, aussi bien en avant qu'en arrière, de points creux beaucoup plus espacés et non allongés.

Dimensions. — Longueur 1,2 millimètre, hauteur 0,75 de millimètre et épaisseur 0,7 de millimètre.

[1] Cette espèce a été décrite par l'auteur irlandais, sous le nom de *Daphnia primaeva*.

[2] Bosquet, 1847. *Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, p. 373, pl. IV, fig. 4, *a, b, c.* — *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, p. 23, pl. IV, fig. 4, *a-c.*

[3] Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 373,374, pl. IV, fig. 5, *a, b, c.* — *Descript. des Entom. foss. de la craie de Maestricht*, pp. 23, 24, pl. IV, fig. 5. *a-c.*

J'ai dédié cette espèce à l'un des plus savants naturalistes de notre époque, qui a enrichi la science d'un grand nombre de travaux importants.

Gisement et localités — J'ai recueilli cette *Cyprella* dans les sables moyens de Ver (Oise) et de Tancrou (Seine-et-Marne), ainsi que dans le calcaire grossier de Chateaurouge, de Parnes et de Chaumont (Oise), et dans celui de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise). Elle est assez rare et le plus souvent d'une conservation qui laisse beaucoup à désirer.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 14, *a*. Valve gauche des sables moyens de Ver, vue en dessus. De ma collection.
14, *b*. Carapace entière recueillie dans le calcaire grossier de Châteaurouge, vue du côté dorsal. De ma collection.
14, *c*. La même, vue du côté pectoral.
14, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

TABLEAU de la distribution géologique et géographique des Ento[mostracés]

Nos d'ord.	ESPÈCES.	VIVANTES.	Dépôt tertiaire de la Belgique. Systèmes. Supér.	Moyen.	Infér.	Dépôt tertiaire de la France. Systèmes. Supér.	Moyen.	Infér.	Étages du terrain éocène de la France. Sables de Fontainebleau.	Sables moyens	Calc. grossier.	Sables inférieurs ou glauconifères	Dépôt crétacé des différents pays. Systèmes. Supér.	Moyen.
1	*Cytherella compressa*	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	— *Munsteri*	—	—	—	—	—	+	+	—	+	+	+	+	...
3	— *hieroglyphica*	—	—	—	+	—	—	+	—	—	+	+	....	..
4	— *Jonesiania*	—	—	—	—	—	—	+	+	....	....	....	....	
5	*Bairdia foveolata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	..
6	— *subradiosa*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	...
7	— *subglobosa*	—	—	—	—	—	+	+	—	+	+	+	+	
8	— *perforata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	..
9	— *strigulosa*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	..
10	— *punctatella*	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....	....	....	
11	— *Hebertiana*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	
12	— *marginata*	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....	....	..
13	— *subdeltoïdea*	+	—	—	—	—	+	+	+	+	+	+	+	+
14	— *arcuata*	+	—	—	+	—	+	+	+	—	+	+	+	....
15	— *linearis*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	
16	— *curvata*	—	+	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
17	— *lithodomoïdes*	+	—	—	+	—	+	+	+	—	+	....	....	..
18	*Cytheridea Mülleri*	+	+	—	+	—	+	+	+	—	+	....	....	
19	— *papillosa*	—	—	—	+	—	+	+	—	—	+	+	....	
20	— *Williamsoniana*	—	—	—	+	—	—	+	—	—	+	....	....	
21	— *incrassata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	
22	*Cypris faba*	—	—	—	—	—	+?	....	....	....	....	....	....	..

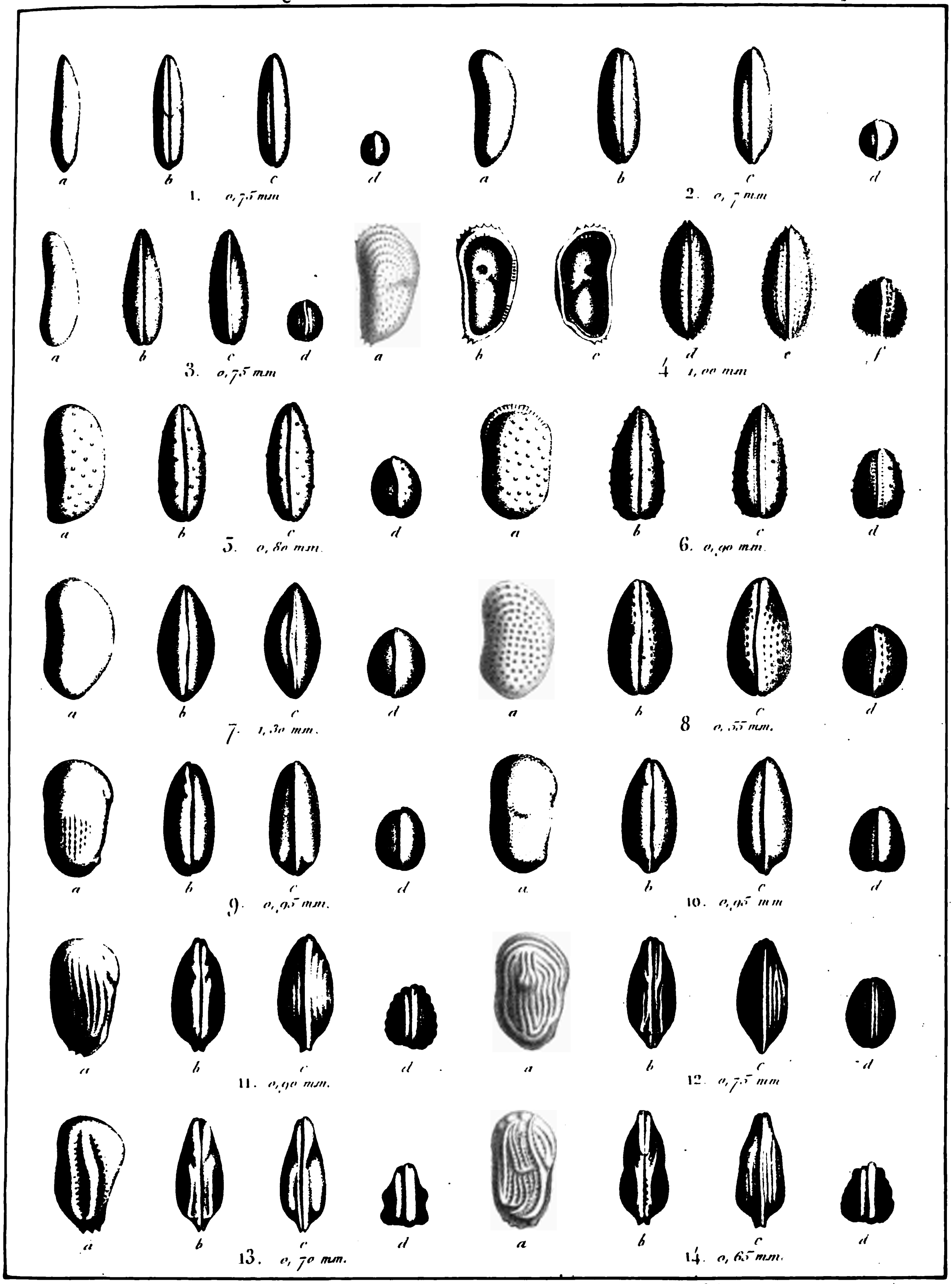

1. Bairdia linearis. Bosq.
2. ——— curvata. id.
3. ——— lithodomoïdes. id.
4. Cytheridea Mülleri. Bosq.
5. ——— papillosa. id.
6. ——— Williamsoniana. id.
7. Cypris Faba. Desmar.
8. Cythere Faboïdes. Bosq.
9. ——— Jurinei Münst.
10. ——— id. id. var.
11. ——— costellata. Bosq.
12. Cythere multicostata. Bosq.
13. ——— plicata. Münst.
14. ——— Haimeana. Bosq.

Nos d'ord.	ESPÈCES.	VIVANTES.	DÉPÔT TERTIAIRE de LA BELGIQUE. Systèmes. Supér.	Moyen.	Inféri.	DÉPÔT TERTIAIRE de LA FRANCE. Systèmes. Supér.	Moyen.	Inféri.	ÉTAGES DU TERRAIN ÉOCÈNE de la France. Sables de Fontainebleau.	Sables moyens.	Calc. grossier.	Sables inférieurs ou glauconifères.	DÉPÔT CRÉT… des DIFFÉRENTS… systèmes. Supér.	Moyen.
23	*Cythere faboïdes*	—	—	—	+	—	—	+	—	—	+	....	....	....
24	— *Jurinei*	—	—	—	+	—	+	+	+	—	+	+	....	....
25	— *costellata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	+	....	....
26	— *multicostata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	....
27	— *plicata*.	—	—	—	+	—	+	+	+	....	....	....	....	....
28	— *Haimeana*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
29	— *striatopunctata* . . .	—	—	—	+	—	—	+	—	+	+	+	....	....
30	— *scrobiculata*	—	—	—	+	—	+	+	+	....	....	....	....	....
31	— *Nystiana*	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....	....	....	....
32	— *Jonesiana*.	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	....
33	— *angulatopora* . . .	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	....
34	— *favosa*.	+	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
35	— *inornata*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
36	— *Lamarckiana* . . .	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....
37	— *bidentata*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
38	— *punctatula*	—	—	—	—	—	—	+	+	—	+	—	+	+
39	— *punctatella*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
40	— *cicatricosa*	+	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
41	— *galeata*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
42	— *limbata*	—	—	—	—	—	—	+	+	+	....	....	....	....
43	— *ventricosa*.	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....
44	— *Grateloupiana* . . .	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
45	— *deformis*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
46	— *sagittula*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
47	— *tessellata*	—	—	—	+	—	—	+	—	+	+	+	....	....
48	— *pusilla*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
49	— *Orbignyana*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	....
50	— *approximata*. . . .	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
51	— *Cornueliana*. . . .	—	—	—	—	—	—	+	—	—	—	+	....	....
52	— *vermiculata*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
53	— *angusticostata* . . .	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....

...GLETERRE.	ALLEMAGNE.	AUTRICHE.	ITALIE.	IDENTIQUES FOSSILES dans différents pays.	IDENTIQUES vivants.
....	Osnabrück et Cassel, dans le nord-ouest de l'Allemagne.				
....	Nord-Ouest de l'Allemagne.	Rudelsdorf, Kostel et Nussdorf.			
....	Freden	....	Castell' Arquato.		
......	....	....	Castell' Arquato ...	....	Les côtes de la Belgique, à Ostende.
, Douvres, ..e, Leacon Warminster.	Le nord de l'Allemagne.	Luschitz et Rannay, en Bohême.			
......	....	Nussdorf, Würzing, Freibuhl, Grinzing et Felsö-Lapugy.	Castell' Arquato.		
......	....	Rudelsdorf, Grinzing.	Castell' Arquato....	....	Côtes d'Italie.
......	....	Rudelsdorf, Grinzing et Würzing, Freibuhl, St-Nicolaï, Wieliczka.			
......	....	Kostel, St-Nicolaï, Würzing, Freibulh, Nussdf, Steinabrunn, Rudelsdorf, Felsö-Lapugy.			
......	....	Wieliczka en Gallicie.			

Nos D'ORD.	ESPÈCES.	VIVANTES.	DÉPÔT TERTIAIRE de LA BELGIQUE. — SYSTÈMES. Supér.	Moyen.	Infér.	DÉPÔT TERTIAIRE de LA FRANCE. — SYSTÈMES. Supér.	Moyen.	Infér.	ÉTAGES DU TERRAIN ÉOCÈNE de la France. Sables de Fontainebleau.	Sables moyens	Calc. grossier.	Sables inférieurs ou glauconifères	DÉPÔT CRÉTA[CÉ] des DIFFÉRENTS [...] — [illegible] Supér.	[illegible]
54	*Cythere plicatula*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
55	— *Edwardsi*	—	+	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
56	— *Hebertiana*	—	—	—	—	—	—	+	+	....	....	....	....	....
57	— *macropora*	—	—	—	—	—	—	+	+	+	....	....	....	....
58	— *Thierensiana*	—	—	—	—	—	—	+	+	—	+	....	....	....
59	— *arachnoïdea*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	....
60	— *truncata*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
61	— *Lyelliana*	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....	....	....
62	— *scabra*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
63	— *nebulosa*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
64	— *monilifera*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
65	— *aculeata*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	+	....	....
66	— *formosa*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
67	— *Reussiana*	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....	....	....
68	— *Micheliniana*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
69	— *Francqana*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
70	— *pectinata*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
71	— *ceratoptera*	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....	....	....	....
72	— *calcarata*	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
73	— *cornuta*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	+	....	....
74	— *horrescens*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	+	....	....
75	— *Dumontiana*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	....	....	....	....
76	— *Deshayesiana*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
77	— *lichenophora*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	....	....	....
78	— *pygmæa*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
79	— *Haidingeri*	—	—	—	—	—	—	+	+	+	+	+	....	....
80	— *gradata*	—	—	—	+	—	—	+	+	+	+	....	....	....
81	— *fenestrata*	—	—	—	—	—	+	....	....	....	....	....	....	....
82	— *Forbesiana*	—	—	—	—	—	—	+	—	—	+	+	....	....
83	*Cyprella Edwardsiana*	—	—	—	—	—	—	+	—	+	+	....	....	....

GLETERRE.	ALLEMAGNE.	AUTRICHE.	ITALIE.	IDENTIQUES FOSSILES dans différents pays.	IDENTIQUES vivants.
....	....	Nussdorf, Kostel, Gainfahren, Rudelsdorf, Grinzing, Wieliczka.			
....	Nord-Ouest de l'Allemagne.	Nussdorf, Grinzing, Rudelsdorf, Wieliczka.	Palerme, en Sicile.		
....	....	Kostel, Grinzing.			
....	Nord-Ouest de l'Allemagne.				
....	....	Nussdorf, Grinzing.			
......	....	Une localité inconnue du bassin autrichien.			
......	....	Nussdorf, Freibuhl, St-Nicolaï, Kostel, Rudelsdorf, Grinzing.			

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ESPÈCES.

		Pages.	Planch.	Fig.
Bairdia	arcuata.	32	I.	14
—	— Var. *A*. . . .	*ib.*	*ib.*	*ib.*
—	curvata	35	II.	2
—	foveolata	21	I.	5
—	Hebertiana	27	I.	11
—	linearis.	34	II.	1
—	lithodomoïdes	36	II.	3
—	marginata.	28	I.	12
—	perforata	24	I.	8
—	punctatella	26	I.	10
—	strigulosa.	25	I.	9
—	subdeltoïdea	29	I.	13
—	subglobosa	23	I.	7
—	subradiosa	22	I.	6
Cyprella	Edwardsiana.	132	VI.	14
Cypris	faba	48	II.	7
Cythere	aculeata	107	V.	10
—	angulatopora	68	III.	5
—	angusticostata	91	IV.	12
—	approximata.	88	IV.	9
—	arachnoïdea	99	V.	4
—	bidentata	72	III.	9
—	calcarata	116	VI.	3
—	ceratoptera	144	VI.	2
—	cicatricosa.	76	III.	13
—	Cornueliana	89	IV.	10

		Pages.	Planch.	Fig.
Cythere	cornuta	117	VI.	4
—	costellata	58	II.	11
—	deformis	82	IV.	4
—	Deshayesiana	121	VI.	7
—	Dumontiana	120	VI.	6
—	Edwardsi.	94	IV.	14
—	faboïdes	56	II.	8
—	favosa	70	III.	6
—	fenestrata.	128	VI.	12
—	Forbesiana	129	VI.	13
—	formosa	108	V.	11
—	Francqana	112	V.	14
—	galeata	78	III.	14
—	gradata	127	VI.	11
—	Grateloupiana	81	IV.	3
—	Haidingeri	125	VI.	10
—	Haimeana.	61	II.	14
—	Hebertiana	95	V.	1
—	horrescens	119	VI.	5
—	— Var. *B* . . .	*ib.*	*ib.*	*ib.*
—	— Var. *C* . . .	*ib.*	*ib.*	*ib.*
—	inornata	71	III.	7
—	Jonesiana.	67	III.	4
—	Jurinei.	56	II.	9
—	— V. *B* tenuipunctata.	*ib.*	II.	10
—	Lamarckiana.	71	III.	8

Cyprella chrysalidea, a été trouvée, par M. De Koninck, dans le terrain carbonifère de la Belgique, et l'autre, la *Cyprella primaeva* [1] a été signalée par M. M'Coy, dans le calcaire carbonifère de l'Irlande; les deux autres espèces, les *Cyprella ovulata* et *Koninckiana*, ont été trouvées par moi dans la craie supérieure de Maestricht. Je viens d'en découvrir une cinquième, qui a beaucoup d'analogie avec les deux espèces du terrain crétacé supérieur, dans le dépôt tertiaire éocène de la France. Cette espèce est la :

1. Cyprella Edwardsiana, *nov. spec.*, 1850.

Pl. VI, fig. 14, *a, b, c, d.*

Les valves de cette *Cyprella* sont ovales, fortement bombées; leur prolongement antérieur est assez saillant et la pointe qui les termine en arrière est très-courte. Leur voûte dorsale se rattache aux deux extrémités par une pente rapide et retombe presque perpendiculairement sur les bords superieur et inférieur; elle est ornée de nombreux points creux profonds, très-petits, ressemblant à des piqûres d'épingle, diminuant sensiblement en grandeur vers les bords valvaires, et disposés assez grossièrement en quinconce.

Rapports et différences. — Elle a des rapports avec mes *Cyprella ovulata* [2] et *Koninckiana* [3] de la craie supérieure de Maestricht. Elle se distingue essentiellement de la première par sa taille plus petite, par les points creux de sa surface plus nombreux, plus petits et plus profonds, ainsi que par son rostre plus long et par ses valves plus larges en avant qu'en arrière; elle diffère de la seconde, dont elle a à peu près la taille, par la voûte dorsale de ses valves, recouverte, aussi bien en avant qu'en arrière, de points creux beaucoup plus espacés et non allongés.

Dimensions. — Longueur 1,2 millimètre, hauteur 0,75 de millimètre et épaisseur 0,7 de millimètre.

[1] Cette espèce a été décrite par l'auteur irlandais, sous le nom de *Daphnia primaeva*.

[2] Bosquet, 1847. *Mémoire de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, p. 373, pl. IV, fig. 4, *a*, *b*, *c*. — *Descript. des Entomostr. foss. de la craie de Maestricht*, p. 23, pl. IV, fig. 4, *a-c*.

[3] Bosquet, 1847. *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, t. IV, pp. 373,374, pl. IV, fig. 5, *a*, *b*, *c*.—*Descript. des Entom. foss. de la craie de Maestricht*, pp. 23, 24, pl. IV, fig. 5. *a-c*.

J'ai dédié cette espèce à l'un des plus savants naturalistes de notre époque, qui a enrichi la science d'un grand nombre de travaux importants.

Gisement et localités — J'ai recueilli cette *Cyprella* dans les sables moyens de Ver (Oise) et de Tancrou (Seine-et-Marne), ainsi que dans le calcaire grossier de Chateaurouge, de Parnes et de Chaumont (Oise), et dans celui de la ferme de l'Orme et de Grignon (Seine-et-Oise). Elle est assez rare et le plus souvent d'une conservation qui laisse beaucoup à désirer.

EXPLICATION DES FIGURES.

Pl. VI, fig. 14, *a*. Valve gauche des sables moyens de Ver, vue en dessus. De ma collection.
14, *b*. Carapace entière recueillie dans le calcaire grossier de Châteaurouge, vue du côté dorsal. De ma collection.
14, *c*. La même, vue du côté pectoral.
14, *d*. La même, vue par l'extrémité antérieure.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

FAIRE UN TRAVAIL SUR DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE, CONSIDÉRÉ COMME ORATEUR, HOMME D'ÉTAT, ÉRUDIT ET PHILOSOPHE;

PAR

S.-J. LEGRAND,

CANDIDAT EN PHILOSOPHIE, ÉLÈVE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE,

et

F. TYCHON, DE HOMBOURG,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

Post a Theophrasto Phalereus ille Demetrius.... mirabiliter doctrinam ex umbraculis eruditorum otioque non modo in solem atque pulverem, sed in ipsum discrimen aciemque produxit.

(Cicero, *De legg.*, lib. III, cap. 6, § 14.)

Ὕπαγε νῦν, καὶ Ἀλέξανδρον, καὶ Φίλιππον, καὶ Δημήτριον τὸν Φαληρέα μοι λέγε. Ὄψονται, εἰ εἶδον τί ἡ κοινὴ φύσις ἤθελε καὶ ἑαυτοὺς ἐπαιδαγώγησαν· εἰ δὲ ἐτραγῴδησαν, οὐδείς με κατακέκρικε μιμεῖσθαι. Ἁπλοῦν ἐστι καὶ αἰδῆμον τὸ φιλοσοφίας ἔργον· μή με ἄπαγε ἐπὶ σεμνοτυφίαν.

(Marc. Antonin., lib. IX, cap. 29.)

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE,

CONSIDÉRÉ COMME ORATEUR, HOMME D'ÉTAT, ÉRUDIT ET PHILOSOPHE.

INTRODUCTION.

Dans cette vaste communauté d'intérêts que l'on appelle société humaine, le vulgaire, esclave soumis de ses penchants et des idées dominantes du siècle, suit obscurément et sans but déterminé la loi qui l'entraîne vers sa destinée : un petit nombre d'hommes seulement laissent, à divers titres, une place dans les annales du monde. Entre ces êtres privilégiés, auxquels le genre humain a voué, pour leurs bienfaits ou pour leurs crimes, son amour ou sa haine, les uns, instruments passifs de la Providence, parcourent la carrière qu'ils voient ouverte devant eux, sans avoir la conscience des moyens à employer pour l'achèvement de leurs desseins; les autres, au contraire, êtres à l'esprit méditatif, exécutent, pour arriver à leurs fins, un plan qu'ils se sont tracé d'avance.

La Grèce est, dans les temps anciens, le pays qui vit fleurir la plupart de ces derniers : elle nous présente à cet égard un contraste frappant avec l'Asie, sa voisine. Ici les peuples sont aveuglément soumis à la force brutale de leurs despotes; et les chasseurs d'hommes, à leur tour, plient sous cette pression divine qu'ils sentent peser sur eux sans se rendre compte de son action. Le gouvernement n'y revêt, pour ainsi dire, qu'une forme unique et invariable, imposée par des êtres qui se disent envoyés de Dieu, ou par d'autres êtres, qui, dans leur sauvage audace, se sub-

stituent eux-mêmes à la divinité. La philosophie s'y enveloppe de mystères, et recule devant la mission qui lui fut donnée d'éclairer la foule. L'histoire, écrite uniquement pour plaire à la puissance souveraine, et presque toujours sans aucun souci de la vérité, y pousse bien souvent le mensonge jusqu'à l'impudence. La poésie, sa sœur aînée, y témoigne assez, par sa teinte uniforme, d'une influence extérieure à laquelle l'imagination du chantre tente vainement de se soustraire. La voix de la vérité n'osa presque jamais réveiller que sous le voile de la craintive allégorie les idées assoupies dans ce vaste tombeau de l'intelligence.

Les Grecs, au contraire, furent un peuple éminemment réfléchi, qui dans la littérature, et surtout en politique, rendit un éclatant hommage à la liberté de la pensée humaine. Les monuments les plus anciens du génie hellénique nous fournissent des preuves convaincantes de cette noble indépendance. Dans l'Iliade, Thersite s'oppose à l'autorité absolue du puissant Agamemnon; et si le chantre de la royauté héroïque couvre de ridicule l'ignoble plébéien, il n'en témoigne pas moins l'existence de cet esprit démocratique qui recherche avidement la source et la raison du pouvoir. Hésiode fait, dans ses vers, la satire des puissants de son époque. Nous pourrions puiser facilement dans les débris des anciens chants de la Grèce des preuves nombreuses à l'appui de notre assertion : mais nous nous bornerons à citer les noms d'Alcée, de Solon et de Théognis, dont la poésie fut presque exclusivement politique. L'histoire même vient à notre secours dans la personne de son représentant le plus ancien : qui n'a lu, dans Hérodote, cette admirable délibération où il représente les sept seigneurs persans conjurés discutant, après avoir tué Smerdis, le mage usurpateur, sur les avantages divers que présentent la démocratie, l'oligarchie et la royauté? Cette tendance aux considérations politiques se fait remarquer à un plus haut degré encore chez son heureux rival Thucydide, et la Cyropédie de Xénophon n'est qu'un traité sur la monarchie. Plus tard encore, à mesure que les luttes intestines prennent un caractère plus violent, l'histoire grecque s'avance de plus en plus dans cette direction : Théopompe, Duris et bien d'autres que nous pourrions citer, donnent à leurs écrits la tournure pamphlétaire.

Mais il n'appartient ni à la poésie ni à l'histoire de donner d'une manière complète une théorie gouvernementale : c'est au produit le plus noble et le plus élevé de l'esprit humain, à la philosophie, que revient une semblable tâche. Toutefois, avant d'arriver à une théorie sociale vraiment digne de ce nom, la science hellénique dut passer par des tâtonnements nombreux et des erreurs inévitables, erreurs dont elle ne put jamais se débarrasser tout à fait. Nous trouvons déjà quelques faibles essais en ce genre dans les sentences attribuées aux sept Sages, à ces hommes qui, ayant pris une part très-active dans les affaires publiques les plus importantes, se firent une philosophie toute pratique. Les efforts des premiers philosophes grecs proprement dits furent surtout consacrés à l'étude de la nature extérieure; néanmoins, Héraclite met déjà la destinée de la société humaine en rapport avec sa doctrine panthéistique, et l'institut pythagoricien eut une influence politique qui se fait clairement remarquer dans l'histoire.

Mais ces essais sur l'idée sociale et d'autres encore étaient isolés et, par conséquent, ne pouvaient avoir qu'une influence très-circonscrite et pour les temps et pour les lieux. Pour qu'une théorie politique, bonne ou mauvaise d'ailleurs, pût produire des résultats généraux et durables, elle devait être professée dans une cité vers laquelle toutes les branches de la civilisation auraient convergé comme vers un centre commun. Or, c'est là précisément le rôle que nous voyons rempli par Athènes après la guerre Persique. Cette ville devint, à cette époque, le rendez-vous de ces hommes qui ont reçu le nom de sophistes, hommes qui firent servir à leur intérêt privé les différents systèmes de philosophie éclos jusqu'alors. Leur doctrine gouvernementale peut se résumer en deux mots : égoïsme et arbitraire; ils enseignaient effrontément que l'individu est la mesure de toutes choses, et que les notions de juste et d'injuste ne sont pas fondées sur la nature, mais sur la convention. La vogue immense dont ils jouirent donna à leur enseignement une influence désastreuse. Cette vogue prenait sa source dans l'état de la société contemporaine : comme Athènes était devenue l'arbitre des destinées helléniques, et que les hommes qui commandaient dans Athènes commandaient par là même au reste de la

Grèce, la jeunesse, éblouie par les brillants succès qu'obtinrent dans leur carrière politique Thémistocle et après lui Périclès, aspirait à une domination qu'elle s'efforçait d'obtenir par la voie la plus courte. Or, le moyen le plus efficace pour atteindre un tel but était, dans Athènes, le talent de la parole; et comme ces sophistes se vantaient d'être à même de former des orateurs, les jeunes gens se rendaient en foule à leurs écoles, où ils apprenaient à faire de la raison la plus faible la raison la plus forte.

Ce fut pour s'opposer à cet envahissement menaçant de la corruption sociale que Socrate quitta les ciseaux du sculpteur et se livra à l'étude d'une branche alors presque toute nouvelle dans la philosophie, nous voulons dire la morale. Il mit en œuvre tous les moyens pour arracher la jeunesse aux mains des sophistes, qu'il ne cessa de poursuivre avec un zèle que peut seul donner l'amour du bien. Croyant déjà beaucoup faire en coupant le mal dans sa racine, il ne formula pas de système politique qui lui fût propre; mais quand il eut succombé dans sa tâche ardue, le plus brillant de ses disciples se chargea d'achever l'œuvre qu'il avait ébauchée.

Du haut de la sphère des idées, cette antique patrie de la race humaine où l'avait ramené l'essor de son sublime génie, Platon jeta sur le monde terrestre un regard profond de sagesse et d'amour. Trouvant dans l'univers entier l'unité régnant sous le nom de justice divine, il voulut aussi faire un tout de l'État, qu'il voyait tiraillé en sens divers par les intérêts multiples de l'égoïsme. Le moyen qu'il proposa pour régénérer le monde social fut la philosophie, fin dernière du citoyen de sa république. La cité ne pourra être allégée de ses maux et arriver à l'unité, source du bonheur, que quand la philosophie, connaissance du bien absolu, et la royauté, formule du principe unitaire, se trouveront réunies dans la même personne. C'est de ce point de vue élevé que découlent tous les beaux aperçus, mais aussi toutes les déplorables erreurs du système politique de Platon. Le monde, ébloui d'abord, l'accueillit avec allégresse; mais bientôt revenu de son premier transport, et le trouvant choquant en plusieurs points, impraticable en d'autres, il le laissa

passer, comme un de ces météores brillants qui aveuglent plutôt qu'ils n'éclairent dans leur marche rapide, et s'en tint éloigné, rempli d'admiration et de découragement.

Ce dédain forcé de la faible humanité pour une théorie qui, néanmoins, lui promettait audacieusement l'accomplissement de ses rêves les plus caressés, fut parfaitement exprimé par le disciple le plus digne de celui même qui l'avait exposée. Trouvant l'idée dans la chose, au lieu de la poser, comme Platon, avant la chose, et pour ce motif prenant dans l'expérience son point de départ pour arriver à une théorie sociale, tandis que Platon reconstruit l'État d'après la vue de son intelligence, Aristote ne contribua pas peu à paralyser le mouvement que les hardies conceptions politiques de son maître auraient pu imprimer à la civilisation hellénique. Aussi voyons-nous que, tout en accordant la préférence au régime monarchique, il ne rejette absolument aucune forme de constitution : il est même porté pour le maintien à tout prix de l'ordre actuel des choses; et, dans ce but, il va jusqu'à donner des conseils aux tyrans, aux oligarques et aux démocrates les plus effrénés sur la manière dont ils peuvent se conserver par des artifices qui ont servi de modèle à Machiavel [1]. On peut dire en quelque sorte que le philosophe de Stagire n'a pas énoncé de doctrine politique qui lui soit particulière, tant il accorde une large part aux institutions existantes. Esprit froid, réfléchi et incapable de se laisser égarer, même un instant, par une illusion généreuse, il a fait l'aveu le plus complet et le plus formel de l'impuissance où se trouvait la philosophie ancienne de régénérer l'humanité. Au lieu de placer avec Platon la sagesse sur le trône, afin de ramener le monde social à sa destinée primitive, il donne à l'homme idéal, au philosophe, le conseil de s'éloigner des affaires publiques et de chercher, dans la retraite et la méditation, à se rendre semblable à la divinité. Ainsi la philosophie, que Platon désignait comme le moyen d'améliorer la société humaine tout entière, n'est plus pour Aristote qu'un moyen de perfectionnement pour l'individu.

Cette séparation de la philosophie d'avec la vie active fut établie d'une manière plus tranchée encore par son disciple Théophraste, comme le

[1] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. III, p. 299, éd. Tissot.

montre l'idée qu'il se fait du sage. « Jamais, disait-il dans son Traité sur le mariage [1], jamais le philosophe ne peut être solitaire. Il renferme en soi tous les gens de bien qui ont jamais existé et transporte partout où il lui plaît son esprit affranchi des préjugés. Ce qu'il ne peut atteindre par son corps, il l'embrasse dans son intelligence; et quand les hommes lui font défaut, il s'entretient avec Dieu. Jamais il n'est moins isolé que dans la solitude. Ainsi, épouser une femme pour en avoir des enfants qui perpétuent notre nom ou qui soient les soutiens et les héritiers de notre vieillesse, c'est commettre la plus grande des stupidités. »

Nous avons dû nécessairement prendre pour point de départ, dans cet essai sur le plus illustre des disciples de Théophraste, la distinction qui se dessine si fortement dans toute la philosophie péripatéticienne entre la vie pratique et la vie théorétique. Notre marche était d'ailleurs tracée en quelque sorte par la manière même dont la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique avait posé la question qui nous occupe : *Faire un travail sur Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe.*

De ces quatre aspects sous lesquels nous apparaît l'homme dont les destinées et les travaux font le sujet de ce mémoire, les deux premiers nous représentent sa carrière active, les deux autres sa carrière spéculative. Comme, sans la biographie de Démétrius, nous n'aurions pu donner de cet homme que des aperçus incomplets, nous avons résolu de la traiter d'une manière aussi étendue que possible. Mais ici se présentait un doute qui d'abord nous a beaucoup embarrassés : devions-nous la traiter séparément en forme d'introduction? fallait-il la fondre dans l'ensemble de la question? ou suffisait-il de la combiner avec les deux premières parties? Toutes réflexions faites, la dernière manière de disposer notre travail nous a semblé la plus convenable, et nous nous y sommes arrêtés. En effet, dans le premier cas, nous aurions eu, jusqu'à un certain point, deux mémoires distincts sur le même sujet : l'unité de notre travail aurait disparu presque complétement, et nous n'aurions pu éviter des redites conti-

[1] *Apud Div. Hieronym. adv. Jovinian.*, I, p. 189, ed. Bened.

nuelles; dans le second, nous serions tombés dans un inconvénient tout aussi considérable, l'incohérence qui ne pouvait manquer de résulter des efforts nécessaires pour coordonner des données aussi diverses. Nous avons donc été conduits à procéder de la manière que nous avons indiquée, pour deux motifs : d'abord nous devions mettre, dans ce mémoire, un ensemble et un ordre convenables; et ensuite, en écrivant la vie d'un péripatéticien, il fallait tenir compte du point de vue d'après lequel son école envisageait les faces différentes de la vie humaine.

Par conséquent, dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous prenons la vie de Démétrius à son début, et nous la conduisons jusqu'à son arrivée aux affaires : nous y rendons compte de sa naissance, de sa condition, de ses études et de ses talents oratoires. Le second renferme sa carrière politique : nous y traitons de son avénement, de son autorité, de la faveur dont il jouit d'abord et des causes de cette faveur, des différents actes de son administration, de sa chute et des causes qui l'amenèrent, de son séjour à Thèbes, de son influence en Égypte, de sa disgrâce et de sa mort. C'est surtout dans ce chapitre que nous verrons se vérifier tristement les justes prévisions d'Aristote et de Théophraste à l'égard du sort qui attendait le philosophe assez téméraire pour quitter le calme de la retraite et se livrer au soin difficile de gouverner les hommes. Augurant trop de ses propres forces et faisant plus de fond sur la théorie péripatéticienne que ceux-là même qui l'avaient formulée, Démétrius ne suivit point leurs sages conseils; et, comme le dit Cicéron dans le passage que nous avons choisi pour épigraphe, il fit avancer la philosophie, non-seulement dans le soleil et la poussière de l'*agora,* mais encore sur le champ de bataille de la politique. Que l'administration de Démétrius de Phalère ait été l'époque où les doctrines philosophiques ont le plus pesé dans la balance des destinées d'Athènes, c'est ce que nous tâcherons de prouver par le peu de documents que nous avons sur cette période si intéressante. Quant à son talent oratoire, d'après le témoignage unanime des critiques anciens, il se développa sous la direction de Théophraste, qui, dans sa rhétorique, ne fit guère que continuer l'enseignement de son maître.

On voit, par ce qui précède, que la partie active de la carrière de Démétrius se rattache intimement aux théories de son école. Il en est de même de la partie spéculative. Dans l'érudition, qui est, avec l'éloquence, le côté par lequel il se recommande le plus à notre estime, nous le trouvons presque toujours dans le sentier battu par Aristote et Théophraste. Aussi avons-nous mis le plus grand soin à constater cette filiation; nous n'avons pas non plus négligé de signaler les autres écrivains qui ont pu lui fournir des secours pour ses travaux, parce que, dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire politique, les faits s'enchaînent les uns aux autres. Pour le même motif, nous avons dû examiner jusqu'à quel point les ouvrages de Démétrius ont eu de l'influence sur la science postérieure. Comme la notion d'érudit est très-peu précise, et que d'ailleurs nous voulions être aussi complets que possible, nous avons, dans la troisième section de notre travail, parlé de quelques-uns de ses livres que nous n'aurions pu mentionner aussi convenablement dans une autre. La partie la plus difficile et la plus ingrate de ce mémoire était, sans contredit, d'exposer la doctrine philosophique de Démétrius, qui nous est presque totalement inconnue, par suite de la perte de ses écrits. Nous avons donc été forcés de nous contenter de donner et d'éclaircir les titres de ceux de ses livres qui se rapportaient à ce sujet, et de déterminer, au moyen de deux ou trois passages peu étendus qui nous en restent, l'importance et le rang que l'on doit assigner à Démétrius dans l'histoire de la sagesse antique.

Nous n'avons pas toutefois prétendu isoler complétement ces deux parties de notre travail. Au contraire, on verra que nous nous sommes efforcés de les rattacher autant que possible l'une à l'autre. Ainsi, dans le troisième chapitre, nous avons souvent, à propos de divers écrits de Démétrius, rappelé différents faits de sa vie, et dans le quatrième nous avons eu soin de mettre sa doctrine philosophique en rapport avec sa carrière politique. En procédant ainsi, nous avons tâché de joindre à la clarté qui résulte de la division que nous avons adoptée, l'unité qui doit nécessairement pénétrer l'ensemble d'un travail analogue à celui que nous avons entrepris.

Tel est le cadre que nous nous sommes tracé et que nous avons essayé

de remplir autant qu'il était en nous. Les difficultés que nous avons rencontrées prenaient leur source et dans la faiblesse de nos moyens, et dans la nature même des renseignements qui nous ont été transmis sur l'homme que nous avons tâché de faire connaître. En effet, les documents pour l'histoire de Démétrius de Phalère sont en grande partie de seconde et même de troisième main; et c'est là déjà un motif plus que suffisant pour procéder avec circonspection dans un travail dont le mérite principal doit être l'exactitude des faits. En outre, les renseignements que nous possédons sur notre sujet sont tantôt contradictoires, et il était alors, pour nous, d'une obligation indispensable de chercher à les concilier le mieux possible; tantôt insuffisants, et, dans ce cas, nous devions nécessairement chercher à les compléter par des inductions plausibles et des hypothèses probables.

C'est pour ces motifs que nous avons tâché de mettre autant de critique que nous pouvions dans ce travail, dont le style doit immanquablement se ressentir de cette intention. Quand les données sont abondantes et peu ou point sujettes à controverse, il est facile de prendre un ton dogmatique et de s'élever à des considérations générales; quand, au contraire, elles sont rares et ambiguës, le parti le plus sage est de se borner à en faire un tout aussi bien coordonné que leur nature le permet. En procédant autrement, on s'exposerait à donner souvent ses imaginations pour des réalités; et, comme on l'a remarqué depuis longtemps déjà, il est des sujets qui se refusent à être traités d'une manière brillante :

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

Après avoir exposé la manière dont nous avons conçu ce mémoire, il nous reste, pour en faciliter la complète intelligence, à dire de quels matériaux nous y avons fait usage. Ils se divisent nécessairement en deux classes : ceux que nous avons trouvés dans les auteurs anciens et ceux que nous a fournis la critique moderne. Les premiers sont naturellement ceux qui, à nos yeux, avaient la plus grande valeur : aussi nous y avons eu recours de préférence, sans que nous ayons, pour ce motif, négligé les seconds, dont l'emploi subsidiaire est souvent une nécessité dans un sem-

blable travail. Toutefois, en accordant la priorité aux sources anciennes, nous n'avons nullement prétendu, pas plus que pour les sources modernes, leur assigner à toutes le même rang : évidemment il faut encore ici distinguer entre les auteurs qui se sont occupés de Démétrius d'une manière spéciale, ceux qui en ont traité assez longuement dans leurs écrits, et ceux qui n'en ont parlé que d'une manière incidente. Nous avons dû également avoir plus de confiance dans les écrivains les plus rapprochés du temps de Démétrius que dans ceux qu'en séparait un intervalle de plusieurs siècles.

« L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée, dit La Bruyère [1] : c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable pour tout genre d'érudition. Ayez les choses de la première main, puisez à la source; maniez, remaniez le texte, apprenez-le de mémoire, citez-le dans les occasions, songez surtout à en pénétrer le sens dans toute son étendue et dans ses circonstances, conciliez un auteur original, ajustez ses principes, tirez vous-même les conclusions. Les premiers commentateurs se sont trouvés dans le cas où je désire que vous soyez : n'empruntez leurs lumières et ne suivez leurs vues qu'où les vôtres seraient trop courtes; leurs explications ne sont pas à vous, et peuvent aisément vous échapper : vos observations, au contraire, naissent de votre esprit, et y demeurent; vous les retrouvez plus ordinairement dans la conversation, dans la consultation et dans la dispute. Ayez le plaisir de voir que vous n'êtes arrêté dans la lecture que par les difficultés qui sont invincibles, où les commentateurs et les scoliastes eux-mêmes demeurent court, si fertiles d'ailleurs, si abondants et si chargés d'une vaine et fastueuse érudition dans les endroits clairs, et qui ne font de peine ni à eux ni aux autres : achevez ainsi de vous convaincre, par cette méthode d'étudier, que c'est la paresse des hommes qui a encouragé le pédantisme à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, à faire périr le texte sous le poids des commentaires, et qu'elle a en cela agi contre soi-même et contre ses plus chers intérêts, en multipliant les lectures, les recherches et le travail qu'elle cherchait à éviter. »

[1] *Caractères*, chap. XIV, p. 361, éd. Didot, in-8°.

Nous avons suivi, dans la composition de ce travail, le salutaire conseil que donne, pour la lecture des auteurs anciens, l'un de leurs admirateurs les plus éclairés. Toutefois, nous n'avons ni l'intention ni le droit d'être aussi sévères que lui pour les travaux des savants modernes. Par exemple, ce serait, de notre part, un acte d'ingratitude, si nous ne faisions pas mention du travail publié récemment sur Démétrius de Phalère par le docteur Christian Ostermann[1], travail qui nous a été très-utile pour les deux premiers chapitres de cet essai. L'auteur y a exposé la carrière de Démétrius jusqu'à son départ pour l'Égypte, laissant son séjour, dans ce dernier pays, pour une seconde partie, où il doit également traiter de ses écrits et qui, au moment où nous écrivons, n'a pas encore été publiée.

Les deux chapitres où nous considérons Démétrius comme érudit et comme philosophe sont donc presque entièrement nouveaux, et appellent sur eux, à ce titre, l'indulgence de l'Académie, que nous devons aussi réclamer pour le reste du mémoire.

[1] *Commentationis de Demetrii Phalerei vita, rebus gestis et scriptorum reliquiis Part. I.* Scripsit Dr Christianus Ostermannus. Hersfeld, *Druck und papier von W.-L. Happichs Wittwe;* 1847. (64 pp. in-4°).

S. J. L.

CHAPITRE PREMIER.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME ORATEUR.

Démétrius de Phalère, quelquefois désigné par la simple épithète de *Phalérien* [1], était fils de Phanostrate [2]. Il naquit dans ce dème de la tribu Æantis dont il porte le nom [3].

Sa condition, l'année de sa naissance, ainsi que la première partie de sa vie, nous sont peu connues.

D'après Favorinus [4] et Élien [5], il serait né esclave domestique (*verna*) dans la maison de Timothée et de Conon. Mais quand on jette un coup d'œil sur la personne de Démétrius, quand on considère le rôle important qu'il joua sur la scène politique, on est tenté de révoquer en doute

[1] Plut., *Demet.*, 9. Pollux, VIII, 102. Cicer., *Brut.*, 9; *de Leg.* lib. II, cap. 25.

[2] Diog. Laert., V, 75. Paus., I, 25. Cicer., *de Fin.*, V, 19, 54. Suidas, voc. Δημήτριος.

[3] Phalère était un dème et un port célèbre de l'Attique; comme dème, il faisait partie d'abord de la tribu Antiochis (Harpocr.), ensuite de la tribu Æantis (*Schol. ad symp. Plat.*, t. VII, p. 298, ed. Tauchn.). Le port de Phalère était le plus ancien port de l'Attique (Paus., liv. I, chap. 1 et 2; Hérod. VI, 116). Il n'était éloigné d'Athènes que de 20 stades (Pline, *Hist. nat.*, liv. IV, chap. 2. Paus., *l. l.*). Ce port perdit son importance depuis que Thémistocle eut fait bâtir le Pirée (Corn. Nep., *Thém.*, 6). Cf. Meursius, *De pop. Attic.* dans le *Thes. Graec. antiq.* de Gronovius, t. IV, p. 804. Voir aussi le tableau des dèmes et tribus de l'Attique, par Grotefend, dans Müller, *Frag. hist. Graec.*, t. II, p. 357. C'est à Phalère même que Démétrius passa les premières années de sa vie; au moins connaissait-il cette localité dans toutes ses parties, comme on peut le conclure d'un passage de son traité intitulé *Socrate*, où, pour prouver qu'Aristide n'avait pas été pauvre comme on le prétendait, il dit connaître à Phalère une terre portant le nom d'Aristide et renfermant son tombeau (Plut., *Arist.*, c. I).

[4] Ap. Diog. Laert., V, 76.

[5] *Var. Hist.*, XII, 43.

l'assertion de ces auteurs et de dire que, pour s'élever si haut, Démétrius de Phalère devait avoir des appuis qu'une aussi basse extraction lui aurait toujours refusés. Son nom seul semble justifier ce doute; car aurait-il été désigné d'après le dème où il naquit, si, comme esclave, il n'avait pas été inscrit au nombre des citoyens de ce dème? Et puis, un esclave ou un affranchi aurait-il pu usurper les droits attachés au nom de citoyen au point de devenir archonte d'Athènes? Ce fait semble inexplicable quand on voit Dinarque rappeler une loi qui n'admettait pour orateur que des citoyens ayant des enfants légitimes et possédant des biens dans le territoire de l'Attique[1]. Il est vrai que cette loi ne s'appliquait que dans le cas où un orateur voulait proposer un décret au peuple[2]; il est vrai encore qu'Athènes était dégénérée, et que Démosthène reproche à ses contemporains de prostituer la liberté de la parole et le nom de citoyen à des hommes perdus, à des esclaves et à des étrangers[3]; mais ces reproches de Démosthène, on ne peut pas, semble-t-il, les invoquer ici. En effet, Diodore de Sicile, Strabon, Plutarque et Cicéron, qui insistent sur l'étendue du savoir et la sagesse de l'administration de Démétrius de Phalère, n'auraient pas oublié de mentionner la bassesse de son origine et de faire ressortir le contraste qu'eussent présenté une naissance si obscure et une vie si brillante. Si ces auteurs devaient révéler la condition peu noble de Démétrius pour élever ce dernier, d'autres devraient ne pas la passer sous silence pour l'abaisser. Cette proposition paraît paradoxale, cependant elle est pleine de justesse. Duris et Carystius, en ennemis acharnés de Démétrius de Phalère, n'auraient-ils pas hautement proclamé qu'il était né dans une maison d'esclave celui dont ils décrivaient le luxe effréné? D'ailleurs, la famille de Démétrius de Phalère compte d'autres membres encore qui prirent une part active aux affaires publiques. A côté de lui, mais dans un autre parti politique, nous trouvons son frère Himérée, qui fut mis à mort par ordre d'Antipater, après la bataille de

[1] *Disc. cont. Demosth.*, chap. 71.

[2] Hermann, *Griech. Staatsalterth.*, § 129.

[3] *Du gouv. de la rép.*, p. 126. *Contre Aristog.*, p. 757; *Phil.* III. Cf. Isocrate, *de Pace*, p. 169. Andoc., *de redit.*, chap. 23; Cic., *pro Balbo*, § 12; Hermann, *ibid.*, § 117, 9.

Cranon [1]; nous voyons ensuite que ce fut Télesphore, cousin germain de Démétrius de Phalère, qui prévint la sentence dont allait être frappé Ménandre, par suite de sa liaison avec ce dernier [2]. Enfin, nous pouvons citer encore un descendant de Démétrius de Phalère portant aussi le nom de Démétrius, homme adonné au luxe et à la débauche, qui fut créé thesmothète par le roi Antigone [3].

Une autre circonstance qui doit nous engager à ne pas admettre sans réserve l'assertion de Favorinus, c'est que, pendant les fêtes de Bacchus (*Ol.* 117, 4), où Démétrius, en sa qualité d'archonte, conduisait la pompe des Bacchanales, le chœur chantait en son honneur des vers où l'on célébrait sa naissance illustre [4]. Nous savons qu'à cette époque la flatterie la plus basse était à l'ordre du jour; mais celle-ci, semble-t-il, eût été par trop insolente [5].

Le doute que nous venons d'exprimer est d'autant plus légitime que les auteurs qui rapportent le fait auquel il s'attaque, ne jouissent pas d'une bien grande considération, et pouvaient facilement se laisser induire en erreur. Un des contemporains de Favorinus, Hermippe de Béryte, avait écrit un traité *περὶ τῶν διαπρεψάντων ἐν παιδείᾳ δούλων* (sur les esclaves qui ont brillé par le savoir) [6]. Comme l'ouvrage de Favorinus indique par son titre même (*ὑπομνημονεύματα*) un recueil d'extraits plutôt qu'une histoire écrite avec critique, l'on peut supposer qu'il a tiré du traité d'Hermippe le fait dont il s'agit. Reste à savoir quelle foi mérite ce dernier : esclave lui-même, il devait être porté à admettre sans examen la tradition qui faisait naître dans la même condition un personnage aussi illustre que Démétrius de Phalère. Quant à l'autorité d'Élien dans ses Histoires Diverses, « qui ne sont autre chose qu'un recueil d'autres livres, dans lequel le » manque de goût, de jugement et de critique se fait souvent sentir [7], »

[1] Plut., *Demosth.*, 28; *Vita X Orat.*, p. 846. Cf. Dionys. Halic., *de Din.*, 9; Caryst., *ap. Ath.*, XII, p. 542.

[2] Diog. Laert., V, 89. Suidas, vol. II, p. 492. Chrysipp., *ap. Ath.*, XIV, p. 616.

[3] Heges., *ap. Ath.*, IV, p. 167.

[4] Duris, *ap. Ath.*, XII, 542.

[5] Cf. Bonamy, *Vie de Dém. de Phal.*, Mém. de l'Acad. roy. des inscript., t. VIII, p. 171.

[6] C. Müller, *ad fragm. Hist. Græc.*, t. III, pp. 51, 52. Suidas, v. Φαβωρῖνος.

[7] Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, s. LI, p. 223.

tout le monde conviendra avec nous qu'elle doit être fort secondaire. Comme il vivait au commencement du IIIe siècle, il a pu connaître l'ouvrage d'Hermippe ou celui de Favorinus; l'on peut même affirmer qu'il n'a fait pour ainsi dire que copier ce dernier mot pour mot[1]. Remarquons qu'il entre assez dans la coutume de cet écrivain de retenir les paroles mêmes des auteurs qu'il consulte. De là la bigarrure de style qu'on remarque dans sa compilation.

Nous ajouterons ici une observation, à laquelle nous devrons en appeler encore dans le cours de ce travail, c'est que les auteurs contemporains qui traitèrent la période macédonienne de l'histoire de la Grèce, étaient singulièrement propres à faire tomber leurs successeurs dans des écarts de tout genre. A mesure que l'esprit de rhétorique, grâce surtout à l'école d'Isocrate, s'introduisait dans l'histoire, celle-ci devenait de plus en plus superficielle; l'on cherchait à plaire bien plus qu'à instruire, à flétrir un parti ou un peuple bien plus qu'à donner une exposition impartiale des faits. Trop souvent les historiographes postérieurs puisèrent leurs renseignements dans les écrivains non pas les plus judicieux, mais les plus intéressants[2].

De tout ce qui précède, nous ne prétendons pas conclure formellement à la fausseté de l'assertion de Favorinus; cette assertion nous a paru douteuse; nous avons exposé les motifs de notre doute : libre à chacun d'apprécier ces motifs et de conclure.

C'est sans doute à cause de considérations semblables à celles que nous venons d'exposer que Périzonius[3] introduit une correction dans le texte d'Élien : au lieu de οἰκότριβα, il lit οἰκότριβος; en sorte que ce ne serait pas Démétrius lui-même, mais son père Phanostrate qui aurait été *verna* dans la maison de Timothée et de Conon[4]. On peut donc soutenir que

[1] Fav. : Ἦν γὰρ ἐκ τῆς Κόνωνος οἰκίας. Elien : ἐκ τῆς οἰκίας Τιμοθέου καὶ Κόνωνος.

[2] Cf. Grauert, *Hist. und philolog. anal.*, t. I, p. 210 suiv. Heeren, *de fontibus. Plut.*, *passim.* G.-G. Pluygers, *de Demade Orat.* Hag., 1836, p. 16. Cantu, *Hist. univ.*, Brux., 1845, t. II, p. 110. C. Müller, *Fragm. Hist. Græc.*, V. II, p. 469 *et passim.*

[3] Periz., *ad Æl.* V. H. XII, 43.

[4] Ce qui justifie encore la correction de Périzonius, c'est que Démétrius, comme nous le verrons, ne naquit que quelques années après la mort de Timothée. On peut interpréter aussi en sa faveur

Démétrius était le fils d'un affranchi ; mais la difficulté que soulève l'assertion de Favorinus n'en subsiste pas moins. Pour l'éluder, il faudrait admettre les conjectures suivantes proposées par Ostermann [1] :

Phanostrate, après avoir été affranchi par son maître, se serait enrichi par le commerce, aurait épousé une femme athénienne et donné le jour à Démétrius et à Himérée. Les enfants, après que leur père eut été naturalisé, purent acquérir les droits qui manquaient encore à celui-ci, en se faisant inscrire dans la phratrie de leur aïeul maternel ; c'est ainsi qu'ils devinrent *γεννῆται Ἀπόλλωνος πατρῴου καὶ Διὸς ἑρκείου* et eurent accès au sacerdoce et à l'archontat [2]. Quant à la loi qui fut portée après la guerre du Péloponèse, et qui exigeait que, pour jouir des droits de citoyen, l'on fût né de père et de mère libres [3], elle ne fut pas toujours observée, comme le prouve l'exemple d'Eschine ; d'ailleurs, pour l'éluder, pour s'élever jusqu'à l'archontat, Démétrius avait la puissante protection de la Macédoine.

Ces suppositions, quoique enchaînées avec beaucoup d'art, ne dissipent pas les doutes qui existent sur la condition première de Démétrius ;

un passage de Suidas, sur lequel Ostermann (*De Demetr. Phal. vita spec. I*, p. 4) s'exprime ainsi : *Eam autem difficultatem, quam Suidae verba objiciunt, si ita, ut vulgo, leguntur*, Δημήτριος, Φανοστράτου, Φαληρεύς, Φάληρον δὲ λιμὴν τῆς Ἀττικῆς, ὃς τὸ πρῶτον Φανὸς ἐκαλεῖτο, *quia portum Phalereum antea Phani nomen gessisse nusquam alibi invenitur, facile expediemus eundem locum ita interpungendo, ut legamus :* Δημήτριος, Φανοστράτου, Φαληρεύς, — Φάληρον δὲ λιμὴν τῆς Ἀττικῆς — ὃς τὸ πρῶτον Φανὸς ἐκαλεῖτο. *Ita legentes Demetrium prius Phanum appellatum esse concludemus.* Mais, si l'on ne trouve nulle part que le port de Phalère ait porté le nom de *Phanos*, nous n'avons non plus aucune indication sur ce premier nom que Démétrius aurait porté. C'est pourquoi nous aimons mieux, tout en conservant la ponctuation proposée par Ostermann, donner au texte une interprétation différente et dire que ce fut Phanostrate qui s'appela d'abord Phanos. Telle était, croyons-nous, la pensée de Suidas, dont les expressions peuvent s'être altérées. Nous savons, en effet, qu'il était d'usage que l'affranchi allongeât le nom qu'il avait porté d'abord et qui désignait d'ordinaire le genre de travail auquel il s'était livré comme esclave. C'est ainsi que Tromète, le père d'Eschine, s'appela dans la suite Atromète (*Apoll. procem.*, *Æsch. oper.*, ed. Tauchn., p. 13) ; de même Phanos prit, après son affranchissement, le nom de Phanostrate.

[1] *De Demet. Phal. vita*, pp. 6-7.

[2] Hermann, *Griech. Staatsalt.*, c. v, § 110. C'est alors aussi, dit Ostermann, que le fils de Phanostrate prit le nom de Démétrius.

[3] Schol. ad Æsch. Tim., § 65. Cf. Hermann, *ibid.*, § 118, n° 9. Une loi semblable avait été portée par Périclès ; mais elle tomba en désuétude pendant la guerre du Péloponèse. Plut., *Pericl.*, c. 37. Æl., V. H., VI, 10 ; XIII, 23. Suidas, v. δημοποίητος. W. Tromp., *de Pericle dissert.* Lugd. Bat., 1837, pp. 37, 156.

elles ne diminuent en rien non plus la valeur des considérations que nous venons de présenter.

Belin de Ballu [1], pour trancher la question, traduit le mot οἰκότριψ par le mot français *pédagogue*, interprétation qui ne peut être admise : s'il est vrai que les mots οἰκοτρίβης, οἰκοτραφής, οἰκογενής et θρεπτός désignent particulièrement des esclaves qui l'emportaient sur les autres par le savoir, et étaient comme tels plus considérés par leur maître [2], il y a cependant une différence essentielle entre οἰκότριψ et παιδότριψ, deux mots que Belin de Ballu semble avoir confondus.

L'année de la naissance de Démétrius de Phalère nous présente la même incertitude; pour déterminer cette date avec quelque précision, nous ne pouvons mieux faire que de suivre le procédé qu'emploie Denys d'Halicarnasse dans une recherche analogue [3].

Comme point de départ de nos raisonnements, nous prendrons le passage suivant que Diogène de Laërte rapporte, d'après Démétrius de Magnésie: ἄρξασθαι δ' αὐτὸν τῆς πολιτείας ὁπότε φυγὼν Ἀλέξανδρον εἰς Ἀθήνας ἧκεν Ἅρπαλος [4]. Démétrius de Phalère commença donc sa carrière politique comme orateur [5] sous l'archontat d'Anticlès, Ol. 113, 4, 325 avant J.-C. [6]. Or, tout citoyen qui avait atteint l'âge de 20 ans, c'est-à-dire celui qui avait fait son service comme περίπολος [7], pouvait prendre la parole dans les assemblées. Nous savons cependant que les Athéniens n'aimaient pas d'entendre d'aussi jeunes orateurs que l'expérience n'avait pas encore mûris [8]; c'est pourquoi l'on ne se hasarda que rarement à aborder la tribune publique avant l'âge de 25 ans. Démosthène même ne commença ses discours au peuple

[1] *Hist. crit. de l'éloq. gr.* Paris, 1813; t. II, p. 47, note 2.

[2] Bekker. *Anecd.*, p. 286.

[3] Dionys. Halic., *de Din. jud.*, 4.

[4] Demet. Magn. *apud Diog. Laert.*, V, 75.

[5] Les expressions ἄρχεσθαι τῆς πολιτείας, πολιτεύεσθαι, τοῖς κοινοῖς προσέρχεσθαι, τοῦ δήμου προϊστάναι, τὰ πράγματα ἔχειν, ἐν τοῖς πράγμασιν εἶναι, τὰ κοινὰ πράττειν, etc., sans désigner aucune magistrature particulière, s'emploient pour tout orateur qui aide le peuple de ses conseils. Cf. G.-G. Pluygers, *de Demade Orat.*, § 7, p. 17.

[6] Hermann, *Griech. Staatsalt.*, c. VI, § 123; Wachsmuth, *Hell. Alt.*, c. V, § 64, n° 45.

[7] Clinton, F. H., ed. Krueger, p. LX.

[8] Clinton, l. c.; G.-G. Pluygers, § 9, p. 19. Cf. Dionys. Halic., *de Din. jud.*, 4.

qu'à l'âge de 27 ans[1]. Nous pouvons donc, sans crainte de nous écarter trop du vrai, donner à Démétrius de Phalère 25 ans au moment où il prit pour la première fois la parole devant le peuple. En sorte que l'année de sa naissance doit coïncider à peu près avec Ol. 107, 3, 350 avant J.-C.[2].

Cette date s'accorde d'ailleurs avec ce que nous pouvons conclure des indications que nous fournissent Cicéron et Plutarque sur le même sujet. Voici les paroles du premier : *Phalereus enim successit eis* (*sc. Demosth., Hyper., Demad., Lycurg.*) *senibus adolescens*...[3].

Lycurgue était mort avant la fin de la guerre Lamiaque[4]; Démosthène et Hypéride furent condamnés à la fin de cette même guerre[5]; Démade fut tué l'année de la mort d'Antipater[6]. Mais, pour que Démétrius pût leur succéder dans l'éloquence, il devait déjà avoir fait ses premiers pas dans la carrière politique, et quoique le passage de Plutarque, Dem., chap. 10, Ἀθηναῖοι δὲ ἀπολαβόντες τὴν δημοκρατίαν ἔτει πεντεκαιδεκάτῳ, τὸν δὲ μέσον χρόνον ἀπὸ τῶν Λαμιακῶν καὶ τῆς περὶ Κρανῶνα μάχης λόγῳ μὲν ὀλιγαρχικῆς ἔργῳ δὲ μοναρχικῆς καταστάσεως γενομένης διὰ τὴν τοῦ Φαληρέως δύναμιν... ne doive pas se prendre à la lettre, il nous prouve cependant qu'alors déjà Démétrius avait une grande part dans l'administration de la cité; nous savons aussi qu'il avait fréquenté les grands orateurs d'Athènes et s'était familièrement entretenu avec eux sur les secrets de l'art[7]. Or, la bataille de Cranon fut livrée l'an 322 avant J.-C. époque à laquelle, d'après nos calculs, Démétrius avait atteint l'âge de 28 ans. Tout porte donc à croire qu'avant la bataille de Cranon, Démétrius de Phalère s'était déjà, pendant trois ans, occupé d'affaires politiques.

[1] Dionys. Hal., *ad Amm.*, p. 724. Cf. Plut., *Demosth.*, 12; Clinton, F. H., ed. Krueger, p. 137.

[2] Si cette date est véritablement celle de la naissance de Démétrius de Phalère, il ne pouvait pas, comme le prétend Élien (V. H., XII, 43), être né esclave dans la maison de Timothée, qui mourut l'an 354 avant J.-C. Cf. Clinton, ed. Krueg., p. 138.

[3] Cicer., *Brut.*, 9.

[4] *Vit. X Orat.*, p. 842, d. e.; Demosth., *ep. III*, p. 1479. R. Cf. Boeckh., *Sth.*, II, p. 244; Clinton, F. H., p. 173.

[5] Plut., *Demosth.*, c. 28, 30; *Phoc.;* 29, *V. X Or.*, p. 846 et 849. Strabon, VIII, p. 374. Cf. Clinton, F. H., p. 174.

[6] Plut. *Phoc.*, c. 30; *Dem.* 31. Diod., XVIII, 48. Arrian. *ap. Phot.*, cod. 92, p. 217. Cf. Clinton, F. H., p. 177.

[7] Cf. Plut., *Demosth.*, 9, 11, 14. Q. Cic., *de pet. cons.*, c. 1.

La date que nous avons fixée s'accorde de même avec ce que nous savons de l'âge de Ménandre, qui fut disciple de Théophraste en même temps que Démétrius [1]. Ménandre naquit Ol. 109, 3, 342 avant J.-C. [2].

Après ces recherches sur la condition et l'année de la naissance de Démétrius de Phalère, disons quelle fut son éducation et en quoi se distinguèrent les premières années de sa vie politique.

Démétrius eut pour maître [3] et pour ami [4] le célèbre Théophraste, philosophe aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par l'exquise beauté du langage dans lequel il les transmettait à ses disciples [5]. C'est formé par les leçons de ce maître habile que Démétrius se distingua parmi ses contemporains tout à la fois comme philosophe et homme d'État, comme orateur et comme érudit [6].

S'il était vrai que Théophraste n'eût commencé ses leçons que l'année où il prit la place d'Aristote, année qui correspond à la mort de Démosthène et d'Hypéride, auxquels, selon Cicéron, Démétrius succéda dans l'éloquence [7], l'on ne devrait attribuer à Théophraste ni la direction que Démétrius prit dans la carrière politique, ni le développement entier des facultés que la nature lui avait prodiguées d'une main si libérale. En effet, Démétrius, comme il résulte du passage de Plutarque que nous avons transcrit, était déjà alors à la tête de la cité, c'est-à-dire à côté de Phocion. C'était donc le moment d'appliquer les études qu'il avait faites sur la politique et sur l'art oratoire, plutôt que d'entreprendre des études de ce genre. Aussi devons-nous admettre qu'avant la mort d'Aristote, Théophraste avait cherché déjà à former quelques disciples de prédilection. C'est ce qui ressort du passage suivant sur Dinarque : Ἀφικόμενος εἰς Ἀθήνας ἔτι νέος, καθ' ὃν χρόνον Ἀλέξανδρος ἐπῄει τὴν Ἀσίαν, κατοικήσας αὐτόθι, ἀκροατὴς μὲν ἐγένετο

[1] Diog., l. V, 80.

[2] Clinton, F. H., ed. Krueg., p. 155. Meincke, *Men. et Philem. reliquiae*, p. 24.

[3] Diog., l. V, 75. Cicer., *de Off.*, l. 1, c. I; *de Fin.*, V, 19, 54; *Brutus*, 9, 37.

[4] Diog., l. V, 39.

[5] Diog., l. V, 38. Strab., l. XIII, c. 2, § 4. Cic., *Orat.*, c. 19; *Ac. post.*, I, 9. Quint., *Inst. or.*, X, 1, 38. Cf. Menag., *ad Diog.* L. V, 38.

[6] Cf. Cicer., *de Leg.*, III, 36; *de Off.*, I, 1.

[7] Cicer., *Brut.*, c. 9.

Θεοφράστου — ὡμίλησε δὲ καὶ Δημητρίῳ τῷ Φαληρεῖ [1]. Ces leçons de Théophraste étaient sans doute d'un caractère autre que celles d'Aristote; si celui-ci s'adonnait principalement aux spéculations philosophiques, celui-là devait avoir plutôt pour but, comme Isocrate, de former des orateurs et des hommes d'État; si l'un brillait par l'étendue du savoir, l'autre l'emportait par les charmes de la diction. Ce caractère particulier de l'enseignement de Théophraste nous explique aussi pourquoi des hommes comme Démétrius et Ménandre le suivaient de préférence à celui d'Aristote.

C'est donc à l'école de Théophraste que Démétrius acquit l'harmonie et le charme de style qui le caractérisaient [2]. C'est dans cette école encore qu'il acquit cette grande étendue de connaissances qui l'a fait surnommer le plus savant des orateurs d'Athènes. L'école péripatéticienne eut sur lui encore une autre influence qu'il importe surtout de signaler. La philosophie des Grecs était plus qu'une simple spéculation; elle avait un but essentiellement pratique. Les premiers hommes d'État de la Grèce furent en même temps ses premiers philosophes. De même leurs successeurs s'efforcèrent sans cesse d'appliquer au gouvernement des États les fruits de leurs méditations [3]. A l'appui de cette assertion, il n'est besoin que de citer les noms de Pythagore, de Platon et d'Aristote. Les tendances politiques de l'institut de Pythagore sont connues; Platon et Aristote suivirent ces mêmes tendances. Athénée nous a conservé une liste des tyrans qui sortirent de l'école de Platon [4]. A toutes les autres constitutions, ce philosophe préférait la royauté, et même la royauté illimitée; à ses yeux, hors de cette forme de gouvernement, il n'y a pas d'autre qui mérite ce nom; il n'y a que des manières de vivre [5]. Quelquefois cependant il semble admettre que les formes mixtes sont les meilleures [6]. Quoi qu'il en soit, un point clairement établi par Platon, c'est que l'aristocratie l'em-

[1] *Vit. X Or.*, p. 850, b. c. Cf. Dionys., *Din.*, c. 2.
[2] Cf. Cicer., *Brut.*, 9.
[3] Cf. Æl., V. H., l. III, c. 17.
[4] Athénée, XI, p. 508.
[5] Plat., *de Legg.*, IV, 711; *Pol.*, p. 300; *de Rep.*, VIII, *init.* Cf. Ritter, *Hist. de la phil.*, l. VIII, c. 5.
[6] *De Legg.*, III, 693.

porte infiniment sur la démocratie ; exclusion des classes inférieures, stabilité des institutions, telles sont les garanties qu'il réclame avant tout d'un bon gouvernement [1]. Aristote suivit ici les traces de Platon; pas plus que ce dernier, il ne cachait ses sympathies pour la monarchie et l'aristocratie [2], ainsi que pour la πολιτεία [3], forme de gouvernement qui tient le juste milieu entre l'aristocratie et la démocratie [4]. Comme Platon, il exigeait pour l'État cette stabilité que la démocratie ne peut lui donner [5].

Combattre la démocratie, tel était donc un des buts que se proposaient les philosophes d'Athènes; aussi les voyons-nous se jeter tous dans le parti aristocratique. On connaît les sentiments que les philosophes en général et en particulier ceux de l'école péripatéticienne avaient pour les vainqueurs macédoniens [6]. Aussi furent-ils souvent en butte aux persécutions du parti populaire, qui, auparavant déjà, avait dispersé l'institut pythagorique [7]. C'est à ses tendances politiques qu'Aristote dut l'exil qu'il subit après la mort d'Alexandre [8]; c'est pour ces mêmes motifs que Théophraste fut accusé du crime d'impiété (ἀσεβείας), comme l'avait été son maître [9]. Enfin, la loi proposée par Sophocle, loi dont nous parlerons plus tard, nous apparaît encore comme une réaction puissante du parti populaire contre la domination des philosophes [10]. Démocharès, le digne neveu de Démosthène, se chargea de la défense de cette loi qui devait bannir les philoso-

[1] *De Rep.*, 424; *de Legg.*, II, 656; *Pol.* 300. Cf. Ritter, l. l.

[2] *Eth. Nic.*, VIII, 12. *Pol.*, V, 2.

[3] *Pol.*, IV, 3, 12.

[4] *Pol.*, IV, 11, 12.

[5] *Eth. Nic.*, VII; *Pol.* III, 16. Cf. Ritter et Preller, *Hist. phil. ex font. cont.*, p. 311 sq. Ritter, *Hist. de la phil.*, l. IX, c. 5.

[6] V. Cantu, *Hist. univ.*, Brux., 1845, t. I, p. 389; t. II, pp. 124-126. Grauert, *Hist. und phil. anal.*, t. I, p. 334.

[7] V. Hermann, *Staatsalt.*, § 90.

[8] Diog. Laert., V, 5. Athen., XV, p. 697.

[9] Diog. Laert., V, 37.

[10] Cf. Diog. Laert., V, 38. Athen., XIII, p. 610. La condamnation de Socrate ne s'explique de même que pour autant qu'on tienne compte des circonstances politiques qui l'accompagnèrent. On sait que deux de ses accusateurs, Mélitus et Anytus, ainsi que la plupart de ses juges, avaient aidé Thrasybule dans son entreprise généreuse, et que, d'un autre côté, plusieurs disciples de Socrate s'étaient déclarés pour les trente tyrans.

phes d'Athènes, ou mettre leur enseignement sous la surveillance de l'État. Le discours qu'il prononça en cette occasion n'était, comme on le voit par les fragments qui nous en sont conservés [1], qu'une longue énumération des crimes dont les philosophes s'étaient rendus coupables; c'est sur ces philosophes qu'il faisait retomber toute la tyrannie, tous les maux qui avaient pesé sur la patrie. Si, dans cette condamnation générale, il faisait une exception, ce ne pouvait être qu'en faveur des stoïciens, dont il avait lui-même suivi les leçons [2]. Le panthéisme de ces derniers, comme tout panthéisme en général, devait aboutir à la démocratie, au communisme, à l'égalité parfaite, à ce qu'Aristote appelle τὸ ἴσον ἀριθμῷ [3].

Les idées politiques d'Aristote et de Théophraste devaient donc naturellement devenir celles de Démétrius de Phalère; aussi se montre-t-il fidèle disciple de l'école aristotélicienne. Ce n'est pas seulement dans la vie politique qu'il suivit les principes de son maître en s'attachant au parti aristocratique; ces principes réagirent même sur sa vie privée, où, conformément à la morale peu sévère de son école, il donna des exemples nombreux de luxe effréné et de mœurs dissolues [4].

Théophraste forma donc Démétrius de Phalère et comme homme politique et comme orateur. Quant aux actes que Démétrius posa dans les premières années de sa carrière politique, nous n'en connaissons que quelques détails, qui trouveront naturellement leur place dans ce que nous dirons de l'époque qui précéda son administration; mais comme, d'un autre côté, nous savons qu'avant cette époque il brilla par son éloquence [5], c'est ici le lieu de parler de ses talents oratoires.

De même que la démocratie, avec ses factions et ses combats, avait été favorable au développement de l'art oratoire chez les Grecs, de même cet art devait décliner à mesure que la domination étrangère se consolidait chez eux. La vraie éloquence athénienne s'était inspirée des grandes scènes de

[1] Ap. Ath., XI, p. 508, et Euseb., *Præp. Ev.*, XV, 2.

[2] Voyez sur Démocharès Müller, *Fragm. hist. Græc.*, t. II, p. 445 suiv. Grauert, *ibid.*, p. 215.

[3] Ἐστὶ δὲ διττὸν τὸ ἴσον· τὸ μὲν γὰρ ἀριθμῷ, τὸ δὲ κατ' ἀξίαν ἐστί. Pol. V, 1, 7. Cf. *ibid.*, p. 1, 6.

[4] V. Ostermann, *ibid.*, p. 17.

[5] Diog. Laert., V, 75. Cic., *de Leg.*, III, c. 6; *de Fin.*, V, 19.

la vie publique; elle était née de la lutte des partis, du choc des opinions contraires; elle avait atteint son apogée dans ces combats magnanimes qu'elle soutint contre les envahisseurs de la patrie. Mais quand la Grèce fut vaincue par Philippe et de plus en plus asservie par Alexandre et ses successeurs, quand ses passions politiques se furent calmées, quand ses orateurs n'eurent plus ce grand intérêt de la nationalité qui avait échauffé leurs âmes et en avait fait jaillir de si brillantes étincelles, alors l'éloquence aussi, si elle ne voulait disparaître, dut chercher d'autres inspirations ou se frayer des routes nouvelles. C'est ce qui arriva [1]. Malgré les efforts d'Antipater [2], ce changement, il est vrai, ne pouvait se faire d'une manière subite [3]. Athènes, par moment encore, se ressouvenait de son ancienne splendeur; le culte qu'elle avait toujours voué à la liberté devait donner lieu encore quelquefois à des luttes de partis, à des scènes tumultueuses [4]. Dans ce sens, l'ancienne démagogie subsistait toujours et subsista même sous la domination romaine [5]. Mais aucun exemple d'éloquence ne s'est attaché à ces luttes momentanées. Avec l'indépendance et la grandeur d'Athènes avait disparu pour toujours l'esprit de son ancienne éloquence. Libre, elle avait eu des orateurs; asservie, elle ne produisit plus que des rhéteurs. La tribune d'où la grande voix de Démosthène avait fait entendre tant de nobles accents, d'où elle n'avait pas craint de flétrir hautement les vices d'Athènes dégénérée, cette même tribune ne retentit bientôt plus que de discours adulateurs, de phrases pompeuses et sonores où le charme de l'expression, l'harmonie de la période suppléaient à l'absence de pensées vraies et profondes.

Si, dans cette décadence générale, il y avait une exception à faire, ce serait sans doute en faveur de Démétrius de Phalère, que Quintilien ap-

[1] Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, sect. XX, XXXVIII.

[2] Suid., v. Δημάδης· (Ἀντίπατρος) κατέλυσε τὰ δικαστήρια καὶ τοὺς ῥητορικοὺς ἀγῶνας. Cf. Westermann, *Gesch. der Gr. Bereds.* Leips., 1833; t. I, § 71, p. 153, not.

[3] Westermann, l. l. Cicer., *de Orat.*, II, 23.

[4] Plut., *Phoc.*, 33-34. Wachsmuth., *Hell. Alt.*, c. XI, § 80, 1.

[5] *Nec unquam ibi desunt linguae promptae ad plebem concitandam : quod genus, quum in omnibus liberis civitatibus, tum praecipuè Athenis, ubi oratio plurimum pollet, favore multitudinis alitur.* Tit.-Liv., l. XXXI, c. 44.

pelle le dernier des orateurs attiques[1]. Démétrius avait eu Théophraste pour maître; il avait entendu et jugé les grands orateurs d'Athènes; il avait familièrement conversé avec eux sur les ressources de l'éloquence[2]; il devait même avoir pris une part dans la grande lutte que ces derniers se livrèrent, lorsque, rangés comme en deux camps ennemis, ils combattirent les uns pour la Macédoine, les autres contre elle[3]. Mais, soit que le parti politique qu'il suivait ne se prêtât pas aux inspirations du génie, soit que la nature lui eût refusé ce qui est le propre de l'éloquence, il n'avait pas, comme nous le verrons, cette énergie, ces mouvements rapides, ces élans sublimes qui naissent d'une conviction profonde, d'un sentiment vif et noble.

Le seul des auteurs anciens qui nous parle avec quelque étendue des talents oratoires de Démétrius de Phalère, c'est Cicéron, auquel Quintilien emprunte les renseignements qu'il nous fournit sur le même sujet. Cicéron avait appris à connaître et à estimer l'éloquence de Démétrius par un de ses contemporains, Gorgias, rhéteur grec. Celui-ci avait écrit un traité sur les figures de pensées et de style, traité dont nous avons un abrégé latin dû à Rutilius Lupus, qui nous cite Démétrius de Phalère en deux endroits[4].

Ayant à juger Démétrius de Phalère comme orateur, nous ne pouvons mieux faire que de nous en tenir aux idées mêmes de Cicéron.

Chaque âge eut un genre d'éloquence propre, un modèle de prédilection, un type auquel, dans ses tentatives diverses, il s'efforça toujours d'atteindre. Les premiers orateurs brillaient par la pensée bien plus que par l'expression; leur diction était simple, concise, énergique. Le second âge de l'éloquence athénienne retint quelque chose encore de l'esprit des pre-

[1] Quint., *Inst. orat.*, X, 1, 80.

[2] Plut., *Demosth.*, 9, 11, 14. Cf. Quint. Cicer., *de pet. cons.*, c. 1; Phot., *Bibl.*, ed. Berol., 1824, p. 493.

[3] On peut supposer avec raison qu'au début de sa carrière politique Démétrius fut l'un de ceux qui accusèrent Démosthène de s'être laissé corrompre par l'or du roi de Perse; au moins voyons-nous que, plus tard, il soutint cette accusation dans ses écrits. Cf. Plut. *Demosth.*, 14.

[4] Cf. Ruhnk., *præf. ad Rutil. Lup. de fig. sent.*, pp. XI sq.

miers orateurs; mais ceux qui le représentent, Critias, Théramène, Lysias, etc., tendent sans cesse à s'éloigner de plus en plus de la concision sévère qui caractérisait Périclès. Vint ensuite Isocrate, dont les nombreux disciples, quoique d'un mérite bien différent, ont cependant tous un point par lequel ils se touchent et rappellent la grandeur et la magnificence du style de leur maître. L'éloquence sublime à laquelle se sont surtout attachés les noms de Démosthène et d'Eschine, fut remplacée par une autre qui n'avait ni la même force ni la même élévation, mais qui recherchait avant tout le charme et l'élégance. C'est dans ce genre que brillèrent, au-dessus de tous les autres, Démocharès et Démétrius de Phalère, le plus poli des orateurs de la Grèce[1].

C'était donc au genre tempéré que Démétrius de Phalère donnait la préférence; ce genre, mitoyen entre le genre simple qu'avaient cultivé le plus grand nombre des orateurs attiques, et le genre sublime qui fit la gloire de Démosthène, admet plus d'ornements que le premier, moins de mouvements que le second; il a peu de nerf, mais beaucoup de douceur. Comme tel, il convenait parfaitement au caractère efféminé, aux manières élégantes de Démétrius. Ses discours, écrits dans toute la pureté du style attique, n'avaient guère de mouvements rapides; mais calmes et relevés de temps en temps par des figures heureuses, des métaphores, des synecdoques, des allégories placées à propos, ils ressemblaient à un ruisseau paisible qu'embellissent les étoiles qu'il reflète dans son sein : *cujus oratio quum sedate placideque labitur, tum illustrant eam quasi stellæ quædam translata verba aut immutata*[2].

Si Démétrius de Phalère était le plus harmonieux et le plus élégant des orateurs d'Athènes, il en était aussi le plus savant. Les nombreux ouvrages qu'il avait composés, et dont Diogène de Laërte énumère les titres, nous prouvent suffisamment qu'il possédait toute la science de l'école aristotélicienne[3]. L'on peut remarquer encore avec Cicéron[4] que, seul

[1] Cicer., *de Orat.*, l. II, c. 22-23.
[2] Cicer., *Orat.*, 26, 27; *Brut.*, 82.
[3] Diog. Laert., V, 80. Cic., *Brut.*, 9; *de Off.*, I, c. 1; *de Leg.*, III, c. 14; *de Fin.*, V, 19, 54.
[4] *De Off.*, l. l.

parmi les Grecs, il était également distingué comme philosophe et comme orateur, titres qu'on voit rarement ambitionnés par un même homme, sans que les efforts qu'il fait pour obtenir le premier l'éloignent davantage du chemin qui conduit au second.

Cette grande étendue de savoir que possédait Démétrius aurait donc dû, semble-t-il, lui rendre singulièrement glorieuse la carrière qu'il allait parcourir. En effet, pour briller à la tribune, il faut plus qu'un langage facile; à Athènes, particulièrement, l'on exigeait d'un orateur toutes les qualités d'un publiciste [1]. Quelles ressources Démétrius n'aurait-il donc pas pu trouver dans ses connaissances en histoire, en politique, etc., et la science de l'homme, qu'il possédait comme philosophe, ne pouvait-elle pas lui fournir de puissants moyens pour émouvoir et ouvrir à la persuasion l'âme de ses auditeurs?

Nous ne voyons pourtant pas que Démétrius de Phalère ait tiré un parti aussi beau des diverses ressources qu'il avait à sa disposition. Il nous apparaît, au contraire, comme un de ces orateurs dont le peuple d'Athènes aimait à entendre les harangues soignées, mais à qui il ne demandait pas autre chose que ce délassement agréable qu'il trouvait aux représentations scéniques, aux luttes des sophistes, partout enfin où on lui parlait sa belle langue avec toute la richesse dont elle était susceptible [2].

Démétrius de Phalère avait tout pour satisfaire le penchant de ses concitoyens : le caractère doux, insinuant, flatteur de ses discours [3], son expression élégante et fleurie [4] sans trop d'affectation [5], un esprit brillant, une voix sonore, une élocution facile, un débit très-soigné [6], une physionomie des plus belles [7]. Celui à qui la nature avait donné tant de grâces et de talents, pouvait à juste titre prétendre aux applaudissements

[1] Cf. Cicer., *de Orat.*, l. I, c. 6; Cantu, *Hist. univ.*, t. I, p. 418.
[2] Cf. Plut., *Phoc.*, 8.
[3] Cic., *Brut.*, 9; *de Off.*, I, 1.
[4] Cic., *Brut.*, IX, 37-38, LXXII, 285; *de Orat.*, l. II, c. 23; *Orat.*, 27. Quint., *Inst. orat.*, X, 1, 33.
[5] Cic., *Orat.*, 27; *Brut.*, IX, 39.
[6] Quint., *Inst. orat.*, X, 1, 80.
[7] Cf. Diog. Laert., V, 76. Didym., *ap. Athen.*, XIII, p. 593.

(Χαλκιδικός), celui sur Homère (Ὁμηρικός), celui sur les devoirs des ambassadeurs (Πρεσβευτικός), un discours d'exhortation (Προτρεπτικός), un sur la paix (περὶ εἰρήνης), un sur l'amour (Ἐρωτικός). Ce dernier sujet était souvent traité dans l'antiquité; Aristote et Théophraste s'étaient exercés sur la même matière, et nous possédons encore l'Érotique de Lysias et celui de Démosthène. Parmi les discours de Démétrius qu'énumère Diogène de Laërte, il en est aussi qui ne purent être prononcés à Athènes; tel est le discours d'invectives contre les Athéniens (Ἀθηναίων καταδρομή), qui fut sans doute prononcé à Thèbes ou en Égypte. L'écrit sur la constitution (ὑπὲρ τῆς πολιτείας), pouvait encore n'être qu'un discours où il défendait contre ses ennemis le régime politique qu'il avait imposé à Athènes.

Toutes ces harangues de Démétrius de Phalère, comme celles des autres orateurs qui ne figuraient pas dans le canon des Alexandrins, furent négligées et oubliées peu à peu. Les fragments qui nous en restent se réduisent à trois citations, dont l'une se trouve dans le traité περὶ ἑρμηνείας [1], faussement attribué au Phalérien, et les deux autres dans le traité de Rutilius Lupus [2] dont nous avons parlé. Un style fleuri, des périodes pleines et harmonieuses, une grande symétrie de pensées et d'expressions, voilà ce qui distingue ces fragments [3]. Ils sont, par conséquent, de nature à justifier le jugement que nous avons porté sur l'auteur.

F. T.

CHAPITRE II.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME HOMME D'ÉTAT.

Afin de mieux apprécier les faits qui se rattachent à l'administration politique de Démétrius de Phalère, nous devons nécessairement jeter un

[1] Περὶ ἑρμην., sect. CCLXXXIX. *Rhet. græc.*, ed. Walz, t. IX, p. 118.
[2] *De Fig. sent.*, l. I, s. 1; l. II, s. 16.
[3] Voir ces fragments à la fin du Mémoire.

coup d'œil sur les événements qui précédèrent immédiatement cette administration. Cette revue seule pourra nous mettre à même de juger sainement des causes qui contribuèrent à l'élévation de Démétrius, des sympathies qu'il rencontra d'abord, des disgrâces qu'il eut à essuyer ensuite. Elle nous montrera qu'Athènes, quoique déchue de ses antiques vertus, se laissait dominer encore, aveugler même, si l'on veut, par les mêmes idées, les mêmes principes qui avaient animé l'âme de tous ses grands hommes, depuis Solon jusqu'à Démosthène. Nous voulons parler de cet immense besoin d'indépendance et de grandeur, de cette haine invétérée contre toute domination étrangère, qui avait donné la victoire aux héros de Marathon, et qui, à l'époque qui nous occupe, se traduisait au dehors par les tentatives continuelles que faisaient les Athéniens pour rentrer en jouissance de la constitution de leurs pères. Si ces nobles efforts ne furent pas couronnés du succès qu'ils méritaient, s'ils nous paraissent parfois insensés, nuisibles même au bien-être d'Athènes, la grande idée qui les inspirait doit cependant arrêter le blâme sur nos lèvres et exciter en notre âme quelque pitié pour un peuple qui se montra grand et généreux jusque dans sa chute.

La période de l'histoire d'Athènes qu'on désigne communément sous le nom de période macédonienne, peut se résumer en quelques mots : insurrection continuelle contre la domination étrangère, souvent sans autre motif que l'espoir de ressaisir la liberté perdue [1].

Philippe de Macédoine, doux et clément de nature, chercha surtout à ménager Athènes [2]; mais celle-ci dut envoyer ses députés à l'assemblée de Corinthe et ranger ses soldats sous les enseignes de Philippe [3]. Sentant alors qu'elle allait perdre son indépendance, elle n'attendait plus qu'une occasion favorable pour repousser la main qui la lui enlevait. La mort de Philippe amena ce moment. Athènes se souleva, mais ses soldats durent reculer devant Alexandre. L'épée de ce jeune héros s'appesantit sur

[1] Cf. Heeren, *Ideen*, etc. (Gött. 1812), t. IV, p. 414 suiv.

[2] Plut., *Dem.*, 42. Polyb., l. V, c. 3. Cf. Poirson et Cayx, *Hist. anc.*, Brux., 1839, c. XXXII, p. 327.

[3] Diod. Sic., XVI, 89. Plut., *Phoc.*, 16.

Thèbes; la patrie de Phocion fut épargnée; elle reçut même du vainqueur macédonien des preuves d'une prédilection toute particulière [1]. Athènes n'aurait donc pas eu à se plaindre de Philippe et d'Alexandre, si elle avait pu oublier son passé; mais ce passé, elle ne l'oublia pas. Aussi le mécontentement qu'avait provoqué l'édit par lequel Alexandre rappelait les bannis des cités grecques [2], éclata-t-il ouvertement à la mort de ce grand capitaine. Le moment semblait singulièrement propice pour Athènes; l'armée macédonienne, disait Léosthène, ressemblait au Cyclope privé de son œil, tâtant de ses mains les objets qui l'entourent et ne sachant où porter ses pas [3]. Mais malgré les douze années de paix et de prospérité dont elle avait joui sous Alexandre, elle ne put réunir assez de forces pour résister à Antipater. Sparte la regardait encore d'un œil jaloux; Argos était épuisée; Thèbes, détruite, et sept peuples de la Grèce se rangeaient parmi ses ennemis. Athènes, d'ailleurs, quoiqu'elle eût encore de grands citoyens, tels que Démosthène, Lycurgue, Démocharès, Léosthène, etc., était cependant bien abaissée pour oser tenter de si grandes choses. Il n'entre pas dans notre but de faire ici le triste tableau de cette dégénération intérieure, qui avait fait de si effrayants progrès depuis la guerre du Péloponèse. On peut le voir dans Wachsmuth, Hermann, Schlosser, Grauert, etc., [4]. Isocrate et Démosthène nous dépeignent aussi, dans les termes les plus frappants, le contraste existant entre l'époque où ils vivaient et les beaux jours de la République [5]. Nous dirons seulement un mot des partis qui la divisaient alors.

Les anciens partis, l'aristocratie et la démocratie, ne pouvaient plus avoir leur signification première depuis que l'égalité des droits avait

[1] Plut., *Phoc.*, 16; *Demosth.*, 15; *Alex.*, 13. Diod. Sic., XVI, 4, 15. Arr., I, 16; III, 16; VII, 19. Just., IX, 5; XI, 4. Cf. Poirson et Cayx, *ibid.*, ch. XXXII, § 2, p. 327; ch. XXXIV, § 1, p. 341; Mannert, *Gesch. der Nachf. Alex.* Leips., 1787; l. I, c. III, p. 33.

[2] Diod. Sic., XVIII, 8. Just., XIII, 5. Q. Curt., X, 7.

[3] Plut., *De fort. Alex. or. 1*, 4. Cf. Odyss. IX, *sub fin.*

[4] Wachsmuth, c. X, § 76, 77. Hermann, *Staatsalt.*, c. III, § 72. Grauert, *Hist. und philos. Anal.*, I. Schlosser, *Univ. Ub.*, I, 2, p. 218. Cantu, *Hist. univ.* (ed. Brux.), t. I, p. 363; t. II, p. 7. Demortier, *De statu græc. civ. Alex. morient.; Annales de l'univ. de Liége*, 1824-25, p. 141 sq. Heeren, *Ideen, etc.*, t. II, p. 518 sq.

[5] Isocrate, *De la paix*, *Aréopagite*, *etc.* Démosth., *passim.*

été proclamée pour tous les citoyens; quant au parti des Laconistes, il existait encore [1]; mais jamais il n'avait eu de portée sérieuse [2]. La lutte était autre part. Elle avait lieu entre les amis de l'ordre, d'un côté, les fauteurs de l'anarchie, de l'autre; de même entre les amis de la Macédoine et les amis de la liberté. C'est au nombre de ces derniers qu'on doit ranger ceux qui redoutaient surtout l'influence des Macédoniens, de même qu'auparavant l'on devait compter parmi eux ceux qui, comme Isocrate, croyaient que le plus grand danger était celui dont les menaçait le roi de Perse. C'est la crainte qu'inspirait à ce parti la domination macédonienne, qui explique les rapports qu'il avait eus précédemment avec le grand roi.

Le parti macédonien, dont nous devons principalement nous occuper, était une des grandes plaies d'Athènes. Cette malheureuse cité renfermait dans son sein une foule de misérables qui n'avaient pas honte de sacrifier au plus vil égoïsme le bonheur et la liberté de leur patrie. Déjà, avant que Philippe se fût rendu maître de la Grèce, son or, grâce à l'influence du parti dont nous parlons, inspirait la plupart des décisions prises par les États grecs [3]. Si Athènes ne saisit pas l'occasion que lui offraient les trésors d'Harpalus pour se soulever contre Alexandre, si, contrairement aux conseils de Démosthène et d'Hypéride, elle envoya des vaisseaux à ce prince [4], si elle ne profita pas du soulèvement du Péloponèse sous Agis II, roi de Lacédémone [5], c'est aux intrigues de ce parti qu'on doit l'attribuer. La lenteur avec laquelle on conduisit la guerre Lamiaque est due encore à ces mêmes intrigues [6].

Ce parti ne comptait pas seulement pour chefs des orateurs vendus à la Macédoine, comme Démade, Eschine, Aristodème, Hégémon, Pythéas,

[1] Plut., *Phoc.*, 10.
[2] Wachsmuth, *Hell. Alterth.*, c. IX, § 71, n° 71.
[3] Diod., XVI, 54. Demosth., *de Corona*, p. 245, 14; 120 sq. Cf. Hermann, *Staatsalt.*, c. III, § 72.
[4] Plut., *Præc. reip. ger.*, c. 25; *Phoc.*, 21.
[5] Diod., XVII, 62. Arr., *Exp. Alex.*, II, 17, 4. Cf. Hermann, c. VII, § 174.
[6] G. Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, Münster, 1833, t. I, p. 242 (*Geschichte Athen's seit dem Tode Alexanders....*).

Eubule, Callistrate, Stratoclès [1], qui poussèrent le cynisme jusqu'à proposer au peuple l'apothéose d'Alexandre [2]; mais il y avait aussi dans ses rangs des hommes guidés par des sentiments plus nobles, Phocion [3], par exemple, qui, dominé par sa prévoyante timidité, comme dit Plutarque, craignait qu'Athènes n'accélérât sa ruine en s'engageant dans une lutte inégale. Démétrius de Phalère, quoique ayant des sentiments moins nobles peut-être que Phocion, ne peut cependant non plus être mis au rang des démagogues que nous venons de citer. Phocion, Démade et Démétrius de Phalère, voilà trois hommes célèbres dans le parti macédonien. Tous trois cependant s'y attachèrent pour des motifs bien différents : Démade sacrifiait sa patrie à l'égoïsme [4]; Phocion la sacrifiait à sa timidité prévoyante; Démétrius la sacrifiait à ses principes de philosophe. Aucun de ces trois noms n'est sans reproche peut-être; mais il n'est pas difficile de voir lequel mérite le moins de blâme. Phocion, malgré le parti qu'il suivit, nous apparaît comme le dernier des Athéniens; mais, comme dit Plutarque, sa vertu se trouvant en face d'un adversaire aussi terrible que le temps, les malheurs de la Grèce furent cause qu'elle demeura obscurcie et ne jeta pas l'éclat qui seul forme la gloire. Phocion pouvait dire, bien mieux que Démade, qu'il était digne d'excuse, parce qu'il ne gouvernait plus que les débris d'un vaisseau [5]. Si, avec ces débris, il n'osait pas se hasarder sur la haute mer, c'est qu'il craignait de voir l'aquilon en faire son jouet. Si le navire avait été ferme encore, Phocion aurait navigué à pleines voiles; il aurait bravé les écueils et la tempête. Je conseillerai la guerre, répondit-il à Hypéride, quand je verrai les jeunes gens résolus à garder leur poste, quand les riches y contribueront selon leur pouvoir, quand les orateurs s'abstiendront de voler les deniers publics [6]. Il n'en était pas de même de

[1] Demortier, *De statu graec. civit. Alex. morient.; Annales de l'univ. de Liége*, 1824-25, pp. 143, 144. Wachsmuth, *Hell. Alt.*, c. X, § 77, n° 137, etc. Westermann, *Gesch. der Gr. Bereds.*, Leips., 1833, t. I, p. 154.

[2] Plut., *Vit. X Or.*, p. 842. Æl., V. H., l. V, c. 12. Ath., VI, p. 251. Cf. Demortier, l. l.

[3] Corn. Nep., *Phoc.*, 3. Plut., *Phoc.*, 3, 23.

[4] Paus., VII, 10, 1.

[5] Plut., *Phoc.*, *init.*

[6] Plut., *ibid.*, 23.

Démétrius de Phalère. Athènes eût-elle été puissante, il aurait encore cherché à lui imposer une constitution oligarchique. Il suivait le parti macédonien, non par égoïsme, comme Démade, ni par cet amour sincère, mais trop vite alarmé, que Phocion portait à sa patrie, mais par attachement aux principes qu'il avait puisés chez Théophraste; il obéissait à ses convictions et à ses penchants, mais ces convictions et ces penchants étaient d'un philosophe, d'un disciple fidèle d'Aristote et de Théophraste plutôt que d'un vrai Athénien.

C'est donc à tort, nous semble-t-il, qu'Ostermann [1] le met sur la même ligne que Phocion. Ce dernier, il est vrai, avait aussi, jeune encore, suivi les leçons de Platon et de Xénocrate [2]; mais, en cela, il ne faisait que marcher sur les traces de tous ceux qui ambitionnaient une éducation soignée; un petit nombre seulement cherchaient à appliquer aux affaires les idées politiques des philosophes dont ils étaient les disciples. Le but que se proposaient Phocion et Démétrius était le même, mais leurs intentions étaient différentes. L'un voulait asservir sa patrie pour la sauver de maux plus grands encore; l'autre voulait l'asservir sans autre but. On peut reprocher à l'un et à l'autre d'avoir souffert une garnison macédonienne dans Munychie; mais ici encore Phocion mérite moins de blâme que Démétrius de Phalère : il avait supplié Antipater de ne pas donner à Athènes un spectacle si odieux et si humiliant [3]; s'il dut céder, la pureté de ses intentions peut jusqu'à certain point excuser sa conduite. Il n'en est pas de même de Démétrius de Phalère; s'il conservait cette garnison contrairement au traité conclu avec Cassandre, c'est qu'il avait en vue la domination d'un parti plutôt que le bien-être du peuple. Aussi peut-on lui appliquer plusieurs points du caractère que Théophraste trace de l'oligarque [4], tandis qu'aucun de ces points ne se retrouve chez Phocion. D'ailleurs, combien ne différaient-ils pas sous d'autres rapports? Le premier est semblable à un contemporain d'Aristide ou de Périclès : son ex-

[1] *De Demetr. Phal. vita*, c. III, p. 22.
[2] Plut., *Phoc.*, 4.
[3] Plut., *Phoc.*, 27.
[4] *Charact.*, VIII (XXVI), p. 13, ed. Tauchn.

térieur rude, sévère [1], digne en tout d'un général ou d'un conseiller du peuple, contraste singulièrement avec les mœurs relâchées, les manières polies du second, qui, comme Ménandre, nous offre le type de la jeunesse élégante et corrompue de son temps. De même que Périclès, Phocion ne souriait jamais à la tribune [2]; s'il méditait ses discours, c'était pour les abréger autant que possible [3]. Démétrius, au contraire, s'efforçait de plaire; il travaillait avec soin ses harangues mielleuses, qui semblaient n'avoir pour but que de détourner les yeux de ses concitoyens du spectacle de leur servitude. Tous deux ils encoururent la vengeance d'un peuple inconstant; mais l'un mourut en approuvant pour ainsi dire la sentence qui le frappait, et ne demandant grâce que pour ses amis [4]; l'autre se déroba par la fuite au sort qui l'attendait, et offrit toujours ses services et son amitié à ceux qui avaient tué son frère [5]. Enfin la conduite des Athéniens paraît confirmer notre jugement; ce peuple généreux, qui guérissait souvent les plaies qu'il avait faites, fut unanime pour élever une statue à Phocion, et pour condamner ceux qui avaient provoqué la mort de ce grand citoyen [6]. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais regretté la chute de Démétrius de Phalère.

A ces deux classes de personnes que nous avons rangées dans le parti macédonien, nous devons en ajouter une troisième, c'est-à-dire les riches, κτηματικοί [7]. Contents de jouir dans une lâche inaction des biens que le sort leur avait donnés, ils avaient horreur d'une guerre qui allait leur enlever une partie des richesses qu'ils possédaient.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les lenteurs que ce parti apportait dans les opérations de l'armée, contribua sans doute à la funeste issue de la guerre Lamiaque. C'est ainsi qu'à la bataille d'Ægos-Potamos les oligarques avaient livré la patrie à Sparte [8].

[1] Plut., *Phoc.*, 4, 5.
[2] Plut., *ibid.*, 4.
[3] Plut., *ibid.*, 5.
[4] Plut., *ibid.*, 34.
[5] Caryst., *ap. Ath.*, XII, p. 542. Plut., *Demosth.*, 28.
[6] Plut., *Phoc.*, 38.
[7] Diod. Sic., XVIII, 10. Cf. Hermann, *Griech. Staatsalt.*, c. VIII, § 174.
[8] Hermann, *ibid.*, c. VII, § 167.

Athènes, abandonnée de ses alliés et vaincue à la bataille de Cranon, députa vers Antipater et Cratère une ambassade pour invoquer la clémence du vainqueur. Nous pouvons conclure d'un passage du traité *περὶ ἑρμηνείας* [1] que Démétrius de Phalère faisait partie de cette ambassade. Plutarque ne nomme que Phocion, Démade et Xénocrate; mais il est permis d'induire de ses paroles qu'ils étaient accompagnés d'autres députés [2]. Diodore de Sicile s'exprime dans le même sens [3]. Rien ne s'oppose donc à ce que nous admettions le fait, surtout quand on pense qu'à cette époque déjà Démétrius de Phalère pouvait avoir acquis assez de réputation [4] et donné assez de preuves de son attachement au parti d'Antipater, pour que les Athéniens le choisissent, avec Démade et Phocion, comme l'un des citoyens les plus propres à fléchir le courroux du vainqueur [5]. Démétrius de Phalère, ainsi que Phocion, devait s'être opposé à la guerre Lamiaque. Quant à la part qu'il avait prise à cette guerre même, nous l'ignorons entièrement. D'après Ostermann [6], il doit y avoir concouru activement, puisqu'il blâme Démosthène d'avoir jeté son bouclier à la bataille de Chéronée [7]. Cette conclusion manque de justesse, et il est facile de voir que les deux faits n'ont aucun rapport entre eux, d'autant plus que la position de Démosthène était toute différente de celle de Démétrius. Tout ce que nous pouvons induire par rapport à celui-ci, tant de la guerre Lamiaque que de l'ambassade dont nous venons de parler, c'est que l'influence dont il jouissait à Athènes dut diminuer peu à peu pendant cette guerre, pour s'accroître ensuite, lorsque les prévisions du parti macédonien se furent réalisées : aussi Plutarque [8] le met-il dès lors à côté de Phocion. Son invective

[1] Sect. LCCXXXIX, *Rhet. Graec.*, ed. Walz, t. IX, p. 118. Démétrius, dans ce fragment, ne s'adresse qu'à Cratère; mais on sait que Cratère était venu au secours d'Antipater et se montra plus irrité contre Athènes que ce dernier. Plut., *Phoc.*, 26. Diod. Sic., XVIII, 18. Cf. Mannert, l. l., p. 44; Champollion, *Ann. des Lagides*, Paris, 1819, t. I, p. 260.

[2] *Αὖθις εἰς Θήβας ἐβάδιζε (Φωκίων) μετὰ τῶν ἄλλων πρέσβεων.* *Phoc.*, 27.

[3] L. XVIII, 18. (*Δημάδης*) *ἐξεπέμφθη πρεσβευτὴς μετὰ Φωκίωνος καί τινων ἑτέρων.*

[4] C'est de la bataille de Cranon que Plut., *Demetr.*, c. 10, compte les années de l'administration du Phalérien.

[5] Cf. Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 8.

[6] *De Demetr. Phal. vita*, c. III, p. 23.

[7] Plut., *Demosth.*, 14.

[8] Plut., *Demetr.*, 10.

contre Cratère nous prouve encore que, s'il était oligarque, il l'était par conviction et non par suite d'inspirations macédoniennes.

Les députés obtinrent la paix, mais à des conditions humiliantes [1]. On dut livrer les orateurs qui avaient conseillé la guerre [2], recevoir une garnison macédonienne dans le port de Munychie, payer une amende et les frais de la guerre [3], et enfin remplacer la démocratie par une oligarchie ou plutôt par une plutocratie [4], à la tête de laquelle était Phocion [5]. En vertu de cette constitution nouvelle, des 21000 citoyens d'Athènes, 12000, dont le cens ne s'élevait pas à 20 mines, somme fixée par Antipater, perdirent leurs droits et furent en grande partie transportés dans la Thrace [6]. Hypéride fut mis à mort, Démosthène s'empoisonna [7]. Xénocrate, refusant d'accepter le droit de cité, parce qu'il ne voulait avoir aucune part à un gouvernement qu'il avait toujours désapprouvé [8], fut vendu comme esclave, n'ayant pu acquitter la taxe qui lui était imposée comme métèque. Si nous devons en croire Diogène de Laërte [9], Xénocrate fut racheté par Démétrius de Phalère, qui, dès lors, intervint largement dans l'administration de la cité. Himérée, frère de Démétrius, mais allié à un autre parti politique que ce dernier, fut aussi mis à mort, ainsi que plusieurs défenseurs de la cause populaire [10].

La bataille de Cranon avait donc consommé l'asservissement de la Grèce. Athènes cependant ne laissa pas s'éteindre l'idée qui l'avait toujours dominée; mais, dès lors, elle dut attendre des secours étrangers pour suivre ses inspirations.

Antipater mourut quatre ans après la bataille de Cranon (318); Cas-

[1] Diod. Sic., XVIII, 13, 17. Polyb., IX, 29. Paus., VII, 10.

[2] Plut., *Phoc.*, 27, 28; *Demosth.*, 28.

[3] Diod. Sic., XVIII, 18.

[4] De Pastoret, *Hist. de la législ.*, Paris, 1824, t. VI, p. 230 suiv.

[5] Diod. Sic., XVIII, 65. Ἐν οἷς ἦν καὶ Φωκίων, ὁ ἐπ' Ἀντιπάτρου τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ἐσχηκώς.

[6] Plut., *Phoc.*, 28. Wessel., *ad Diod.*, XVIII, 18. Cf. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. VIII, p. 170.

[7] Plut., *Demosth.*, *sub fin.*

[8] Plut., *Phoc.*, 29.

[9] Diog. Laert., IV, 14.

[10] Plut., *Demosth.*, 28. Caryst., *ap. Athen.*, XII, p. 542.

sandre eut à se plaindre du choix du régent et tuteur qu'Antipater avait fait dans la personne de Polysperchon [1]. La lutte qu'il ne tarda pas à engager avec ce dernier apporta quelque répit aux souffrances d'Athènes. Ces deux généraux comprenaient l'avantage qu'ils pouvaient tirer des secours de cette cité [2]; mais, pour se les assurer, ils suivirent des voies différentes. Cassandre, sans perdre un moment, envoya Nicanor, un de ses amis, pour succéder à Ményllus dans le commandement de Munychie; en sorte qu'avant que les Athéniens eussent appris la mort d'Antipater, Nicanor, de connivence avec Phocion et les autres oligarques, était déjà maître du Pirée [3]. Le système politique d'Antipater domina donc quelque temps encore dans Athènes [4].

De son côté, Polysperchon, pour nuire à son ennemi et préparer la conquête de la Grèce, désavoua hautement les mesures tyranniques d'Antipater et de Cassandre; c'est pourquoi il publia, au nom d'Arrhidée, un édit où il proscrivait les administrateurs imposés par Antipater, rappelait les exilés, rétablissait les anciennes constitutions [5]. De plus, il envoya aux Athéniens des lettres particulières par lesquelles il leur rendit le gouvernement démocratique. Bientôt après, son fils Alexandre entra dans Athènes, où il favorisa une insurrection du parti populaire. C'est ainsi que le parti macédonien tomba devant le parti populaire et que ses chefs furent ou tués ou exilés [6]. On regrette de voir le peuple s'attaquer jusqu'au sage Phocion, qui perdit le commandement des armées et fut ensuite condamné à boire la ciguë [7]. Phocion ne fut pas le seul qui paya de sa vie les sympathies qu'il avait montrées pour la Macédoine; Nicoclès, Thudippe, Hégémon, Pythoclès moururent avec lui. Démétrius de Phalère, Callimédon, Chariclès et quelques autres du même parti se dérobèrent par

[1] Diod. Sic., XVIII, 48. Plut., *Phoc.*, 31. Mannert., l. II, c. V, p. 140.
[2] Les chefs macédoniens faisaient le plus grand cas d'Athènes; v. Plut., *Alex.*, 13; *Demetr.*, 8.
[3] Corn. Nepos, *Phoc.*, 3. Plut., *Phoc.*, l. l. Diod. Sic., XVIII, 65.
[4] Wachsmuth, *Hell. Alterth.*, c. XI, § 75, n° 33.
[5] Diod. Sic., XVIII, 56.
[6] *Ibid.*, 55 sq. Corn. Nep., *Phoc.*, 3. Plut., *Phoc.*, 32.
[7] *Ibid.*

la fuite à la sentence qui allait les frapper [1]. Démétrius de Phalère se retira près de Nicanor, dans le fort de Munychie, où il resta pendant près d'un an; c'est ce qui semble résulter d'un passage, au reste très-obscur, de Carystius de Pergame. C'est ce passage, conservé par Athénée [2], que nous devons examiner maintenant.

Nous transcrirons d'abord les paroles de Carystius et les remarques qu'y joint Casaubon. *Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, Ἱμεραίου τοῦ ἀδελφοῦ ἀναιρεθέντος ὑπ' Ἀντιπάτρου, αὐτὸς μετὰ Νικάνορος διέτριβεν, αἰτίαν ἔχων ὡς τὰ ἐπιφάνεια τοῦ ἀδελφοῦ θύων· Κασάνδρῳ δὲ γενόμενος φίλος μέγα ἴσχυσε.*

Cas. *Impietatis crimen est, quod Demetrio hic impingitur, quasi ille fratrem suum in deorum numerum retulerit et ut cœteros deos statuis, sacrificiis festisque colere instituerit, consecrato honori ejus die quem epiphania appellabat. Græci ἐπιφανείας deorum vocabant eorum præsentiam in terris, quando vel oculis spectandos se exhiberent, vel aliquo modo præsentiam suam testatam facerent.*

Bonamy [3], rapportant l'exil dont parle Carystius, non pas au temps où Alexandre, fils de Polysperchon, était à Athènes, mais à une époque antérieure, c'est-à-dire à celle qui suit immédiatement la bataille de Cranon, croit que Démétrius dut quitter Athènes presque au même moment où Himérée, son frère, fut mis à mort par ordre d'Antipater. Quant à l'accusation d'avoir fait des sacrifices en l'honneur de son frère, il la regarde comme un prétexte dont se seraient servis les Athéniens pour bannir celui qui leur avait déplu.

C'est là une interprétation qui répugne à tout ce que nous savons de la vie politique de Démétrius de Phalère. En effet, la victoire d'Antipater, à laquelle on fait immédiatement succéder cet exil, était la victoire du parti aristocratique; c'était celle de Démétrius de Phalère lui-même, qui, d'après Plutarque, eut une très-grande influence à Athènes dès la bataille de Cranon. Il aurait donc été exilé par les siens, vu que le bas peuple avait perdu le droit de suffrage. Et si un exil si extraordinaire avait été décrété contre Démétrius, comment celui-ci se serait-il retiré près de Nicanor?

[1] Plut., *Phoc.*, 35.
[2] XII, p. 542.
[3] *Vie de Démétr.*, MÉM. DE L'ACAD. DES INSCRIPT., t. VIII, p. 161.

Comment les autres historiens n'en parleraient-ils pas? La phrase de Carystius même n'indique pas qu'il y ait corrélation entre la mort d'Himérée et le séjour de son frère près de Nicanor. Il nous semble aussi que Carystius ne veut ici parler de Démétrius de Phalère qu'à partir de l'exil que celui-ci subit sous Polysperchon. L'historien oppose cet exil de Démétrius à la faveur dont celui-ci jouit ensuite sous Cassandre, de même qu'il oppose la mort de son frère à l'amitié qu'il témoignait à Nicanor. Nous pouvons donc traduire ce passage de la manière suivante : *Quoique* son frère eût été tué par ordre d'Antipater, il vivait familièrement avec Nicanor : de là il s'attira le reproche de sacrifier son frère à l'esprit de parti.

Comme on le voit, nous donnons encore au second membre de la phrase une interprétation différente de celle de Bonamy et de Casaubon [1]. Comme Henri Étienne lui-même [2] confesse ignorer complétement ce que Carystius veut indiquer ici par les mots τὰ ἐπιφάνεια θύων, les conjectures nous sont permises. D'ailleurs, si Carystius avait voulu exprimer la pensée que lui prêtent Casaubon, Bonamy et Ostermann, n'aurait-il pas écrit τῷ ἀδελφῷ? Peut-être ce passage a-t-il été corrompu, et, en ce cas, on pourrait lire aussi τὸν ἀδελφὸν, ce qui formerait une construction un peu étrange, il est vrai, mais qui donnerait de la difficulté une explication satisfaisante. En effet, le mot θύειν peut avoir les deux sens du français *sacrifier*, en sorte que nous arriverions à l'interprétation donnée plus haut : il sacrifiait son frère en épiphanie au parti macédonien. Ce même sens pourrait d'ailleurs se retrouver d'une manière plus simple encore dans le texte, tel qu'Athénée nous l'a conservé, si l'on donne au mot ἐπιφάνεια sa signification propre d'*apparition :* il sacrifiait les apparitions de son frère, négligeait son souvenir, ne faisait

[1] Ostermann, *de Demetr. Phal. vita*, c. IV, p. 29, dit que si Démétrius fut réellement accusé du crime d'impiété, ce dont il doute, cette accusation ne pouvait former que les prémices d'une accusation plus grave. Il admet donc l'interprétation de Casaubon, tout en croyant que Carystius s'est trompé sur le véritable motif de l'exil de Démétrius.

Si l'on admet l'interprétation de Casaubon, l'on doit admettre aussi l'opinion d'Ostermann, car si Démétrius, par suite de ses opinions politiques, ne devait pas être porté à instituer des fêtes en l'honneur de son frère, le peuple d'Athènes, qui avait prononcé contre Phocion la sentence de mort, n'avait pas besoin de recourir à de vains prétextes pour exiler Démétrius.

[2] *Thes. ling. Gr.*, v. ἐπιφάνεια.

rien pour venger sa mémoire. C'était là une accusation que le parti populaire, qu'avait défendu Himérée, devait nécessairement intenter à Démétrius de Phalère [1].

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, le passage qui les a fait naître restera toujours obscur, pour ne pas dire inexplicable. Revenons à l'histoire d'Athènes.

En vain cette cité voulait-elle résister au torrent qui l'entraînait; à peine avait-elle goûté de la liberté que Polysperchon lui avait rendue, qu'elle vit approcher Cassandre avec la puissante flotte d'Antigone. La résistance était inutile; aussi accepta-t-elle les conditions que Cassandre lui proposait. Voici en quoi elles consistaient : Les Athéniens conserveront leur ville, leurs champs, leurs vaisseaux et toutes leurs possessions; ils seront les amis et les alliés de Cassandre. Le fort de Munychie sera occupé par une garnison macédonienne, tant que durera la guerre contre Polysperchon. La république sera gouvernée d'après les lois anciennes; auront part à l'administration tous ceux dont le cens est de mille drachmes. Enfin, au lieu d'une magistrature annuelle, Cassandre choisira un épimélète (ἐπιμελητής) pour un temps indéterminé [2].

Cette charge d'épimélète fut donnée à Démétrius de Phalère, qui était rentré à Athènes avec Cassandre.

D'après tout ce que nous avons dit de la vie antérieure de Démétrius, personne mieux que lui ne méritait la confiance de Cassandre. Depuis près de cinq ans déjà, il avait eu dans l'administration de la cité la première place après Phocion. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le passage de Plutarque [3] dont nous avons parlé plus haut. Nous savons d'ailleurs que, pendant le temps qui s'écoula depuis la bataille de Cranon jusqu'à la mort d'Antipater, ce fut Phocion qui eut en main la puissance suprême [4]. Or, Plutarque comprend cet intervalle parmi les 15 années de

[1] Si le passage est corrompu, comme tout semble l'indiquer, les mots ἐπί et φόνος qui, par leur analogie avec ἐπιφάνεια, ont pu introduire ce mot dans le texte, pourraient mener à de nouvelles conjectures. Nous abandonnons l'énigme à des hommes plus exercés dans ces sortes de questions.

[2] Diod. Sic., XVIII, 74. Cf. Strab., l. IX, c. 1, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[3] *Demetr.*, 10.

[4] Diod. Sic., XVIII, 65 : ἐν οἷς ἦν καὶ Φωκίων, ὁ ἐπ' Ἀντιπάτρου τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ἐσχηκώς.

gouvernement qu'il donne à Démétrius de Phalère. L'administration de ce dernier, qui dura dix ans [1], ne commença donc que Ol. 115, 4 (317 avant Jésus-Christ) et finit, comme nous le verrons, Ol. 118, 2 (317 avant Jésus-Christ).

Avant de parler de l'administration de Démétrius de Phalère, disons un mot du titre qu'il porta et des attributions attachées à ce titre.

Les auteurs ne s'accordent pas sur la dignité qui fut conférée à Démétrius de Phalère [2]; la seule chose que nous puissions conclure des titres divers qu'ils lui donnent, c'est qu'il n'exerça son pouvoir que comme mandataire de Cassandre. Ce point d'ailleurs ressort clairement des ordres qu'il reçut de ce dernier. L'an 314 avant Jésus-Christ, Cassandre expédia à Démétrius de Phalère et à Denys, commandant de la garnison de Munychie, des lettres datées de la Macédoine pour leur ordonner d'envoyer vingt vaisseaux à Lemnos, afin de le soutenir dans sa lutte contre Antigone [3]. Plus tard, nous voyons encore dans le même but des vaisseaux sortis d'Athènes [4]. C'est ainsi que Démétrius devait obéir aux ordres de Cassandre, et Athènes, offrir à un tyran le peu de forces qui lui restait encore.

Quant à l'étendue du pouvoir dont jouissait Démétrius de Phalère, nous ne pouvons pas non plus la renfermer dans des limites bien déterminées. Tous les citoyens qui possédaient le cens fixé avaient le droit de concourir à l'administration publique; sous ce rapport, la démocratie mitigée subsistait encore, mais sous un autre, elle ne subsistait plus, car l'État avait un maître : λόγῳ μὲν ὀλιγαρχικῆς, ἔργῳ δὲ μοναρχικῆς καταστάσεως γενομένης, διὰ τὴν τοῦ Φαληρέως

[1] Diog. Laert., V, 75. Strab., l. l. J. Scaliger, *Anim. in Eus. chron.*, p. 129, se trompe en fixant à l'an 307 le commencement de l'administration de Démétrius de Phalère; l'an 307, c'est l'époque de sa chute. Cf. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 164.

[2] Duris (*ap. Athen.*, XII, p. 542) et Plutarque (*Demetr.*, 8) semblent lui donner le titre de διοικητής, qui correspond assez bien à l'expression de Cicéron (*pro Rab.*, c. IX): *Remp. quam optimè digesserat*. Diog. de Laërte (V, 75) et Elien (V. H., III, 17), en parlant de son administration, se servent du mot générique πολιτεύειν. Strabon (l. l.), mentionnant le pouvoir dont Cassandre revêtit Démétrius, s'exprime de la manière suivante : ἐπέστησε γὰρ τῶν πολιτῶν Δημήτριον. Démocharès de même (*ap. Polyb.*, XII, 13) l'appelle προστάτης τῆς πατρίδος. Enfin, Diod. de Sicile, l. l. et XX, 45, le désigne sous le nom de ἐπιμελητής.

[3] Diod. Sic., XIX, 68.

[4] *Ibid.*, XIX, 75.

δύναμιν[1]. Il est donc difficile de dire avec Strabon : *οὐ μόνον οὐ κατέλυσε τὴν δημοκρατίαν, ἀλλὰ καὶ ἐπηνώρθωσε*[2], à moins qu'on ne fasse plus d'attention aux formes extérieures qu'à la chose en elle-même[3]. Or, à quoi pouvaient servir ces formes extérieures? Les forces dont disposait Démétrius ne devaient-elles pas les rendre illusoires[4]? Qui aurait osé l'accuser ou le juger? Le peuple tenait encore ses comices; mais là aussi son pouvoir était nul, si l'on excepte les temps de crise, où, excité par une idée généreuse, il oubliait la crainte que lui inspirait la garnison macédonienne. Dans ces moments, Démétrius devait céder devant la multitude. Diodore de Sicile[5] nous en fournit un exemple frappant : Lorsque Antigone, pour affaiblir la puissance de Cassandre, eut déclaré la Grèce indépendante, et que Ptolémée, un de ses généraux, après avoir soumis la Béotie et plusieurs îles, s'avança vers l'Attique, les Athéniens forcèrent Démétrius à envoyer des députés à Antigone pour conclure avec lui un traité de paix. Ces négociations furent arrêtées par la révolte de Télesphore, qui rappela Ptolémée[6].

A part ses rapports avec Cassandre, on pourrait comparer peut-être le pouvoir de Démétrius à l'ascendant qu'avaient acquis sur leurs concitoyens Périclès et Thémistocle [7]. Mais ceux-ci ne devaient qu'à eux-mêmes et au peuple l'autorité dont ils jouissaient[8]; ils étaient soutenus, non par la force armée, mais par l'affection du peuple et leur mérite personnel. Enfin, leur administration, loin de se laisser guider par

[1] Plut., *Dem.*, 10. Cf. Suidas : *Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς τὰ Ἀθήνησιν ἦγεν εἰς ὀλιγαρχίαν.*

[2] Strabon, l. IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[3] Cf. Schömann, *Antiq. jur. publ.*, Gryph., 1838, § XCIV, p. 359.

[4] Que Démétrius eût des soldats à sa disposition, cela ressort du texte de Plutarque que nous venons de citer, du passage de Duris (*ap. Ath.*, XII, p. 542), où il est dit que le Phalérien dépensait peu d'argent pour les soldats, enfin de celui où Diod. de Sicile (XX, c. 45, t. V, p. 346, ed. Tauchn.) nous présente Démétrius de Phalère et Denys combattant le fils d'Antigone du haut des murs *πολλοὺς ἔχοντας στρατιώτας.*

[5] L. XIX, 78.

[6] Diod. Sic., XIX, 87. Grauert, l. l., p. 317.

[7] Ce que Plutarque dit du gouvernement de Démétrius, Thucydide le dit de celui de Périclès: *ἐγίγνετο τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή.* L. II, c. 65, t. I, p. 145, ed. Tauchn. Cf. Plut., *Pericl.*, 9 et 15.

[8] Sur le pouvoir dont jouissait Périclès, cf. W. Tromp., *Diss. de Pericl.* Lugd. Batav., 1837, pp. 36 sq., 108 sq.

une puissance étrangère, n'avait en vue que la grandeur de la patrie. On pourrait donc mieux assimiler ce pouvoir à la tyrannie, telle qu'elle se produisit dans la plupart des États grecs, du VIIe au Ve siècle avant notre ère. De même que celle-ci sortit de la lutte de deux partis et favorisa l'un au détriment de l'autre [1], de même les gouverneurs imposés par Antipater et Cassandre marquèrent le plein triomphe du parti macédonien. De même que les tyrans étaient soutenus par des mercenaires, de même ces gouverneurs l'étaient par des garnisons macédoniennes. La tyrannie, non plus, n'abolissait pas toujours ni les magistrats ni la constitution existante [2]. Ces magistrats devenaient les agents du tyran, qui faisait exécuter la constitution par lui seul. Enfin, l'égoïsme qu'Aristote [3] signale comme un des points caractéristiques de la tyrannie, domine également chez Démétrius de Phalère, comme nous le verrons plus tard. Si nous voulions comparer ce dernier avec Pisistrate, nous trouverions d'autres points de ressemblance encore; tous deux cherchaient dans la libéralité et l'éloquence de puissants auxiliaires pour se gagner le peuple [4]. Tous deux enfin se distinguèrent par leur amour pour les lettres et les beaux-arts [5]. Le pouvoir de Démétrius était donc celui des Harmostes [6] que Sparte imposait aux cités vaincues pour y faire prévaloir ses idées. Aussi Plutarque, frappé sans doute de cette analogie, regarde-t-il comme synonymes les mots d'épimélète et d'harmoste; c'est ainsi qu'en parlant de la victoire que Démétrius Poliorcète remporta sur Thèbes, il ajoute : *καὶ καταλιπὼν αὐτοῖς ἐπιμελητὴν καὶ ἁρμοστὴν Ἱερώνυμον....* [7]. Aussi Pausanias donne-t-il à Démétrius le nom de tyran : Κάσσανδρος.... τύραννόν τε Ἀθηναίοις ἔπραξε γενέσθαι Δημήτριον τὸν Φανοστράτου.... τοῦτον μὲν δὴ τυραννίδος ἔπαυσε Δημήτριος ὁ Ἀντιγόνου [8]. Et cette dénomination est exacte, car le pouvoir dont il jouissait, quel que

[1] Hermann, *Griech. Staatsalt.*, § 63. Wachsmuth, *Hell. Alt.*, VI, § 50.
[2] Herod., I, 59. Plut., *Solon.*, 65. Diog. Laert., II, 53.
[3] *Pol.*, IV, 8.
[4] Æl., IX, 25. Ath., XII, pp. 532, 533. Valer. Max., VIII, c. IX, § 4.
[5] Cic., *Or.*, III, 34. Æl., V. H., XIII, 14, *sub fin.* Aul. Gell., l. VI, c. 17.
[6] Plut., *Lys.*, 13. Cf. Hermann, *Griech. Staatsalt.*, § 39, 46.
[7] *Dem.*, 39.
[8] L. I, c. XXV, 5.

soit l'usage qu'il en ait fait, il ne le tenait pas du peuple, mais d'une puissance étrangère. C'était lui seul qui gouvernait à Athènes; il portait des lois, créait des magistrats, disposait à son gré des finances et de l'armée. Les louanges que Strabon [1], Diodore de Sicile [2], Élien [3], Diogène de Laërte [4], et Cicéron [5] donnent à son administration, ne peuvent en rien effacer le caractère de violence, de tyrannie, dans le sens primitif du mot, qui la marquera toujours.

Nous croyons donc que les mots de *tyrannus* et *improbo imperio*, dont se sert Phèdre dans une de ses fables [6], conviendraient parfaitement à Démétrius de Phalère; mais d'autres motifs nous font admettre que le fabuliste, en ce passage, parle, non pas du Phalérien, mais du Poliorcète. Quoiqu'il n'entre pas dans notre sujet de discuter ces motifs, nous allons cependant les indiquer en deux mots. Le titre que cette fable porte dans plusieurs manuscrits suffit pour justifier notre opinion; ce titre, *Demetrius rex et Menander poeta*, ne peut s'entendre que de Démétrius Poliorcète. En second lieu, pourrait-on admettre que Démétrius de Phalère ne connais-

[1] L. IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn.
[2] L. XVIII, c. 74, t. V, p. 113, ed. Tauchn.
[3] V. H., III, 17, p. 57, ed. Tauchn.
[4] V, 75.
[5] *De Leg.*, III, c. 14; II, 26; *de Rep.*, II, 1, 2; *de Fin.*, V, 19, *pro Rab.*, c. IX.
[6] L. V, fab. I.

Demetrius, qui dictus est Phalereus,
Athenas occupavit imperio improbo.
Ut mos est vulgi, passim et certatim ruunt:
Feliciter! subclamant. Ipsi principes
Illam osculantur, qua sunt oppressi, manum,
Tacitè gementes tristem fortunæ vicem.
Quin etiam resides, et sequentes otium,
Ne defuisse noceat, repunt ultimi;
In queis Menander, nobilis comœdiis,
Quas, ipsum ignorans, legerat Demetrius,
Et admiratus fuerat ingenium viri,
Unguento delibutus, vestitu adfluens,
Veniebat gressu delicato et languido.
Hunc ubi tyrannus vidit extremo agmine:
Quisnam cinædus ille in conspectu meo
Audet venire? Responderunt proximi:
Hic est Menander scriptor. Mutatus statim:
. . . .

sait pas de vue le célèbre Ménandre, qui avait été son condisciple chez Théophraste et qui fut son ami [1]? Les vers 4 et 5 : *ipsi principes.....*, ne peuvent pas non plus s'appliquer au gouvernement du Phalérien, dont nous connaissons les tendances oligarchiques; mais l'un et l'autre de ces passages s'expliquent facilement, si l'on admet que Phèdre parle du Poliorcète [2]. Il en est de même du vers 15me : *quinam cinaedus.....*, qui sonne bien mieux dans la bouche du Macédonien que dans celle du citoyen d'Athènes. Nous croyons donc que, dans cette fable, Phèdre a confondu les deux Démétrius, ou bien qu'il faut admettre la correction proposée par De Rhoer, et lire de la manière suivante le premier vers de cette fable :

Demetrius, non qui dictus Phalereus... [3]

Mais nous pensons aussi que cette conclusion ne peut nullement se tirer des vers 4 et 14, comme le prétendent Scheffer et Desbillons [4]. D'après ce que nous avons dit de Démétrius de Phalère, Phèdre aurait pu, avec la plus grande justesse, donner à ce magistrat le titre de *tyrannus* et appeler son administration un *improbum imperium* [5].

Quoique la position qui fut faite à Démétrius de Phalère après la bataille de Mégalopolis, ne fût pas de nature à lui concilier l'affection d'une grande partie du peuple, les malheurs d'Athènes, qui ne pouvait plus prétendre à la liberté, mais seulement à la servitude la plus légère, devaient rendre moins odieuse, douce même, l'administration de celui qu'avait choisi Cassandre.

Nous avons vu quel était le triste sort des Athéniens sous Antipater; tout cependant leur annonçait un avenir plus funeste encore, lorsque Cassandre s'empara de la cité. En effet, le parti qu'ils avaient embrassé, la cruauté dont ils avaient fait preuve envers les amis de la maison d'An-

[1] Diog. Laert., V, 36, 80.

[2] Cf. De Wit, *de Demetr. Poliorc. diss.* Traj. ad Rh., 1840, p. 11.

[3] Cette seconde opinion est d'autant plus légitime, qu'il serait étonnant qu'un auteur aussi cultivé que Phèdre eût confondu deux personnages bien distincts. Voir une expression analogue à la conjecture de De Rhoer, dans Cic., *Ep. ad div.*, XVI, 22.

[4] Cf. *Phœd. Fab.*, ed. Lemaire. Paris, 1826, t. II, exc. XXVII, p. 357.

[5] Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, I, p. 321, invoque contre Démétrius de Phalère les mots de Phèdre dont nous parlons; de même Schömann, *Antiq. juris publ.*, § CXIV, p. 359.

tipater, tout cela semblait devoir influer sur les conditions que le nouveau vainqueur allait leur imposer. Cependant il n'en fut rien; les procédés dont Antipater avait usé envers Athènes étaient tyranniques, quoi qu'en dise Diodore de Sicile; ceux de Cassandre, au contraire, respiraient plus d'humanité : il ne parlait ni de frais de guerre ni d'amende à payer; il promettait de retirer la garnison macédonienne, dès que son rival serait vaincu; enfin, il diminuait de moitié le cens fixé par son père. La reconnaissance du peuple pour Cassandre devait donc être grande, et par là même son représentant, Démétrius de Phalère, acquit déjà un titre puissant à l'amour des Athéniens.

Ce n'était pas le seul avantage qu'eût Démétrius sur son prédécesseur Phocion. Autant le caractère de ce dernier, caractère sérieux, austère, antique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, était en désaccord avec les mœurs légères des Athéniens d'alors, autant les manières affables, élégantes, polies, l'extérieur prévenant, l'éloquence insinuante de Démétrius devaient plaire à ses concitoyens, prompts à se créer des idoles comme à les briser [1].

Démétrius, d'ailleurs, mérita bien du peuple d'Athènes sous plusieurs rapports. Ce sont les différents actes de son administration que nous devons examiner maintenant.

Nous dirons d'abord quelques mots des lois qu'il donna à Athènes.

Il avait composé un traité sur la législation d'Athènes, et pendant son séjour en Égypte il rédigea encore des lois pour ce dernier pays [2]. Nous pouvons en conclure qu'il fut législateur distingué : aussi l'a-t-on appelé le troisième législateur d'Athènes, ὁ τρίτος νομοθέτης Ἀθηναῖος [3]. C'est pourquoi nous devons regretter beaucoup de n'avoir que peu de renseignements sur les changements qu'il introduisit dans la législation existante. Ces changements étaient-ils inspirés par la pensée qui le guidait lorsqu'il donnait des lois à l'Égypte; voulait-il donner aussi à la législation athénienne une teinte plus monarchique? Nous pouvons le soupçonner,

[1] Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, t. 1, p. 34.
[2] Æl., V. H., III, 17.
[3] *Syncell.*, pp. 273-274.

mais nous ne saurions le conclure des renseignements que les auteurs anciens nous ont légués sur ce sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il partait de la constitution de Solon; dans son Traité sur les lois, il en expliquait plusieurs articles, en critiquait beaucoup d'autres. Il ne serait donc pas étonnant qu'il eût modifié une législation qui paraissait absurde en plusieurs points [1].

Quant aux lois nouvelles qu'il établit, les unes avaient pour but de réprimer le luxe, les autres avaient trait à l'administration de la justice. Cicéron [2] mentionne une de ces premières lois. Nous voyons, d'après cet auteur, qu'une loi proscrivait à Athènes la magnificence des funérailles [3], mais que peu à peu elle tomba en oubli, jusqu'à ce qu'elle fût remise en vigueur par Démétrius de Phalère. D'après les ordres de ce dernier, la sépulture devait se faire avant le jour; on n'osait élever sur la tombe qu'une colonne de trois coudées ou quelque autre ornement de même simplicité *(mensam aut labellum)*. Cicéron ajoute que Démétrius préposa un magistrat particulier pour veiller à l'exécution de cette loi.

C'est à ces dispositions contre le luxe qu'Ostermann [4] rattache le changement que Démétrius introduisit dans la manière de réciter les poésies d'Homère, d'Hésiode, d'Archiloque, etc. Le premier, dit-on, il introduisit les homéristes sur le théâtre [5]. Pisistrate et Solon, que Démétrius aimait souvent à prendre pour modèles, avaient fait réciter les poésies d'Homère aux Panathénées; mais jamais, avant l'époque qui nous occupe, ces poésies n'avaient été récitées au théâtre par des rapsodes ou des homéristes. Cette innovation, selon Ostermann, s'expliquerait par l'état même d'Athènes; Démétrius, la voyant trop pauvre pour pourvoir aux frais des représentations dramatiques, aurait remplacé les acteurs par des homéristes. Mais il s'était lui-même occupé des poésies d'Homère; il savait assez apprécier la haute poésie du chantre d'Achille pour lui accorder les

[1] Plut., *Solon.*, c. 23.
[2] *De Leg.*, II, 26.
[3] Cf. Plat., *Leg.*, XII, p. 959.
[4] Ostermann, l. c., c. V, p. 43.
[5] Athen., XIV, p. 620. Eustath., *ad Iliad.*, p. 1479.

plus grands honneurs. Athènes, d'ailleurs, n'était pas si pauvre, comme nous le verrons; elle avait encore ses poëtes dramatiques, Timoclès, Ménandre, Alexis, etc. [1]; et les représentations de leurs pièces n'entraînaient plus les mêmes dépenses, depuis que les chœurs avaient disparu de la scène [2].

Nous n'en connaissons pas davantage touchant ses lois judiciaires. On lui attribue une disposition en vertu de laquelle la cause dite *εἰσαγγελία* [3] devait se décider par 1500 juges au lieu de 1000, nombre fixé par Solon [4]. Que cette disposition soit réellement de Démétrius de Phalère, c'est ce que prouve le témoignage de Pollux [5] : *χίλιοι δὲ κατὰ μὲν τὸν Σόλωνα τὰς εἰσαγγελίας ἔκρινον· κατὰ δὲ τὸν Φαληρέα, καὶ πρὸς πεντακόσιοι.* L'importance des causes dont il s'agit ici justifie pleinement ces mesures prises par Démétrius de Phalère. Les accusations par *εἰσαγγελία* étaient rares d'abord; elles n'étaient employées que pour les délits qui touchaient aux intérêts de l'État et qui n'étaient pas prévus par la loi [6]. Mais comme l'accusateur y courait moins de danger que dans les autres dénonciations [7], elles se multiplièrent et s'étendirent à tout délit qui se présentait accompagné de quelque circonstance aggravante. Il était donc de la plus haute importance que ces causes fussent examinées avec une entière impartialité, surtout à l'époque où vivait Démétrius de Phalère [8].

[1] Cf. Clinton, F. H., ed. Krueg., pp. 179 sq.

[2] Cf. Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, sect. XIV, p. 73; sect. XXVIII, p. 139.

[3] Cf. Hermann, c. VI, § 133.

[4] Cf. Schömann, *Antiq. jur publ.*, § XCIV, p. 358.

[5] VIII, 53.

[6] *Lex. rhet.*, v. *εἰσαγγελία*.

[7] Pollux, VIII, 52. Cf. Hermann, l. l.

[8] Meyer (*ad lexic. Rhet.*, v. *εἰσαγγελία*) comparant le passage de Pollux que nous venons de citer avec le passage suivant du *Lexic. Rhet.* : l. l., *ἔστι δ᾽ ὅτε ἐμβάλλοντες τοὺς συκοφαντουμένους εἰσήγγειλον, ὡς μὲν Φιλόχορος, χιλίων καθεζομένων, ὡς δὲ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, χιλίων πεντακοσίων...*, croit pouvoir conclure de cette comparaison que Pollux parle ici, non pas d'une loi de Démétrius, mais d'un passage de son *Traité sur la législation*, où il serait dit que 1500 juges étaient requis pour les causes par *εἰσαγγελία*, sans que nous puissions tirer de ces paroles aucune indication précise sur l'époque où fut augmenté le nombre de ces juges.

Sans suivre ici Meyer dans sa discussion longue et obscure, nous dirons seulement que toute contradiction entre les deux passages disparaît, si nous admettons que Démétrius de Phalère, dans son *Traité sur la législation*, exposait ses propres lois après avoir examiné celles de Solon; en

D'autres institutions judiciaires avaient encore attiré l'attention de Démétrius; c'est ainsi qu'on peut lui attribuer avec quelque vraisemblance l'accroissement que reçurent à son époque les attributions des arbitres (διαιτηταί). Dans le principe, ces juges n'avaient aucune attribution propre; ils prononçaient sur tous les débats privés qui s'élevaient entre citoyens; on pouvait en appeler de leur jugement à celui des héliastes; on pouvait aussi s'adresser directement à ces derniers. Ce fut probablement Démétrius de Phalère qui changea cet état de choses. Dès lors les citoyens durent s'adresser aux arbitres, si la chose en litige ne dépassait pas en valeur la somme de 10 drachmes; quant aux causes d'une importance majeure, il n'y avait pas la même obligation [1]. Si cette conclusion est vraisemblable, il n'en est pas de même de celle qu'on a prétendu tirer du passage suivant d'Harpocration, v. παράστασις : ἔστι δὲ δραχμὴ καταβαλλομένη ὑπὸ τῶν δικαζομένων τὰς ἰδίας δίκας (suit un fragment d'Aristote)... Δημήτριος δὲ ὁ Φαληρεὺς ἐν τοῖς περὶ νομοθεσίας τοὺς διαιτητάς φησι λαμβάνειν τὰς δραχμὰς, μίαν μὲν ἀπὸ τῆς λήξεως, ἣν παράστασιν ἐκάλουν, ἑτέραν δὲ κατὰ ὑπωμοσίαν ἑκάστην. Il suffit, nous semble-t-il, de lire ce passage pour se convaincre que Démétrius ne parle pas ici d'une de ses institutions, mais qu'il ne fait que rappeler des formalités qui existaient avant lui [2].

Nous possédons des indications d'autres passages encore où Démétrius de Phalère traitait des questions judiciaires; mais, comme celle que nous venons de citer, elles ont rapport à des lois antérieures [3].

Une troisième catégorie des lois de Démétrius, qui a une grande analogie avec la première, ce sont celles qui avaient pour but de régler les mœurs des citoyens. Nous ne possédons aucun détail sur ces lois; tout ce que nous en savons se réduit aux deux indications suivantes, dont l'une nous est fournie par Duris, l'autre par Diogène de Laërte : ὁ τοῖς ἄλλοις τιθέμενος

sorte que, dans le passage cité, Philochore parle de la législation de Solon, et Démétrius de Phalère de la sienne propre.

[1] *Lexic. Rhet.*, v. (Ἡ) μὴ οὖσα δίκη, avec les notes de Meyer.

[2] Suidas, v. παράστασις. Pollux, VIII, 39. Cf. Hermann, c. VI, § 140, 13; § 145, 12; Ostermann, l. c., c. V, p. 45.

[3] Harpocr., v. σκαφηφόροι. Plut., *Sol.*, 23. Schol. Aristoph. Nub., 37. Pollux, VIII, 102, etc. Quant au passage de Plut., *Aristid.*, 27, nous en parlerons plus tard.

θεσμοὺς Δημήτριος καὶ τοὺς βίους τάττων..... [1] — *τοὺς νέους ἔφη δεῖν ἐπὶ μὲν τῆς οἰκίας τοὺς γονεῖς αἰδεῖσθαι, ἐν δὲ ταῖς ὁδοῖς τοὺς ἀπαντῶντας, ἐν δὲ ταῖς ἐρημίαις ἑαυτούς* [2]. Cette dernière sentence, pas plus que les autres rapportées par Diogène de Laërte, ne nous paraît mériter l'importance qu'y attachent Bonamy [3], Ostermann [4] et De Wit [5]. Nous avons déjà dit combien les auteurs contemporains de l'époque qui nous occupe s'attachaient au côté intéressant de l'histoire, combien ils cherchaient à embellir les faits qu'ils racontaient. De là ce grand nombre de sentences reproduites par Diogène de Laërte; de là aussi le peu de valeur qu'on doit leur accorder, surtout quand elles sont en désaccord avec des témoignages irrécusables.

Ces lois nouvelles demandaient aussi de nouveaux magistrats pour les exécuter. Nous voyons, en effet, que Démétrius confia à un magistrat particulier la surveillance des funérailles [6]; qu'il institua des *γυναικονόμοι*, qui avaient pour attribution propre la surveillance des mœurs des femmes et exerçaient, conjointement avec les aréopagites, la surveillance des festins, et en général de tous les cas de la vie où le luxe pouvait se produire [7].

Si cette magistrature existait avant Démétrius de Phalère, ce qui n'est guère probable [8], au moins celui-ci étendit-il ses attributions. Enfin, il créa des *νομοφύλακες*, qu'on ne doit pas confondre avec les *ἕνδεκα* [9]. Les nomophylaques avaient la haute surveillance sur les autres magistrats; en même temps ils veillaient, avec les prytanes dans les comices, à ce que

[1] Duris, *ap. Ath.*, XII, p. 542. De la nature des lois dont parle Duris, nous pouvons conclure l'époque où elles furent portées. Sans doute que Démétrius les proposa pendant les premières années de son administration, c'est-à-dire, avant que lui-même n'eût donné l'exemple des vices.

[2] Diog. Laert., V, 82.

[3] Bonamy, l. c., p. 165.

[4] Ostermann, l. c., p. 41.

[5] De Wit, l. c., p. 64.

[6] Cicer., *de Leg.*, II, 26, sub fin. : *et huic procurationi* CERTUM *magistratum præfecerat*. Ces expressions nous paraissent trop positives pour croire avec Ostermann (*ibid.*, p. 43) que ce magistrat ne doit pas être distingué des *γυναικονόμοι*.

[7] Boeckh, *de Philoch.*, pp. 23-24. Philoch., *ap. Athen.*, VI, p. 245. Cf. Hermann, cap. VI, § 150, 5.

[8] Boeckh, l. l. Schömann, *Antiq. jur. publ.*, § XIV, p. 348.

[9] De Pastoret, *Hist. de la législ.*, t. VI, p. 276. *Lexic. Rhet.*, v. *νομοφύλακες*. Ostermann, *ibid.*, p. 47.

rien ne s'y fît contrairement aux lois ou au bien-être de l'État [1]. Ce n'était pas là une magistrature nouvelle; car, d'après Philochore [2], Éphialte donna aux nomophylaques la haute surveillance qu'il avait enlevée à l'aréopage. Cette magistrature cependant ne lui survécut pas longtemps; elle disparut probablement sous l'archontat d'Euclide, lorsque l'aréopage rentra dans ses droits [3]. Aussi n'en trouve-t-on aucune mention depuis cette époque jusqu'à celle d'Alexandre [4]. Ce n'est que vers ce dernier temps que Dinarque en parle dans son discours contre Himérée et Pythéas [5]. Il faut donc admettre qu'ils furent rétablis dès lors, qu'ils disparurent de nouveau pendant la guerre Lamiaque, pour reparaître au moment où Démétrius de Phalère prit en main l'administration de la cité.

Après ce court aperçu des services que Démétrius de Phalère rendit à la législation athénienne, disons quelques mots de son administration financière.

Diogène de Laërte [6] nous dit que Démétrius augmenta les revenus publics, sans ajouter d'autres détails; s'il en faut croire Duris [7], les revenus de l'État se seraient, dans ce temps de décadence, élevés jusqu'à 1200 talents, c'est-à-dire qu'ils seraient remontés au niveau qu'ils avaient atteint sous Lycurgue [8]; on connaît la gloire que ce dernier s'acquit par son administration financière.

Cette somme paraît excessive, quand on songe que, dans les beaux jours d'Athènes, Xénophon parle avec orgueil de 1000 talents de revenu annuel [9], somme dans laquelle il comprend les 600 talents que payaient

[1] Harpocr., Suidas et *Lexic. Rhet.*, v. νομοφύλακες. Pollux, l. VIII, 94. Cic., *de Leg.*, III, 20. Boeckh, l. l., 25-27. Cf. Hermann, c. VI, § 129.

[2] *Lexic. Rhet.*, l. l.

[3] Andoc., *de Myst.*, c. 83.

[4] Boeckh, l. l. Schömann, l. c., § LXVI, p. 299, note *a*. Dans cette même note, Schömann réfute l'opinion de Boeckh, qui n'admet pas que ces magistrats furent institués par Éphialte.

[5] Harpocr., v. νομοφύλακες.

[6] V, 75.

[7] Duris, *ap. Ath.*, XII, 542. Inutile de réfuter ici Bonamy, l. l., pp. 166, 167, qui considère ces 1200 talents comme revenu particulier de Démétrius.

[8] *Vit. X orat.*, p. 854. Boeckh, *Staath. der Athen.*, t. I, p. 468.

[9] *Cyr.*, VII, 1, 27.

les alliés. Il est vrai qu'Aristophane [1] fixe un chiffre double de celui de Xénophon; mais, à part l'exagération du poëte, l'on doit admettre que les tributs des alliés s'étaient prodigieusement augmentés. Quoi qu'il en soit, il fut aussi des temps (Ol. 105-106) où Athènes avait à peine de quoi pourvoir à sa subsistance [2]. Dans la quatrième philippique [3], il est même parlé d'une époque où elle n'avait pas 130 talents de revenu; peut-être ce dernier passage ne doit-il s'entendre que du tribut des alliés; mais il n'en reste pas moins vrai que jamais les finances d'Athènes n'avaient été aussi florissantes que sous Lycurgue [4]. Elle ne jouissait plus du tribut des alliés, qui avait jusqu'alors rempli les caisses de l'État, et néanmoins ses revenus atteignaient le chiffre de 1200 talents.

L'assertion de Duris pourrait donc paraître exagérée; Athènes n'avait, pour ainsi dire, plus de sujets [5]; elle avait perdu ses colonies (κληρουχίαι) sous Antipater ou sous Cassandre; ce dernier lui enleva encore Salamine. Ses revenus devaient donc consister dans les droits de douane et dans les contributions indirectes. D'un autre côté, cependant, elle jouissait d'une paix profonde, pendant que la guerre dévastait l'Asie et la Macédoine; nonobstant ces guerres, ses navires de commerce traversaient les mers sans être inquiétés par aucune des parties belligérantes; la ruine de Tyr n'avait fait qu'accroître son commerce, et Alexandrie ne pouvait pas lutter avec elle encore [6]. Aussi les étrangers affluaient-ils dans ses murs; la ville de Périclès continuait d'être le rendez-vous des savants et des philosophes, aussi bien que des courtisanes; elle n'avait renoncé ni à la pompe de ses fêtes, ni à ses concours poétiques, ni à ses rêves de grandeur.

Le commerce florissant d'Athènes, la grande quantité de marchandises qui y arrivaient par terre et par mer, les droits d'entrée et de sortie, la taxe des esclaves, celle que payaient les nombreux métèques, les mines du

[1] Vesp., v. 657 sq.
[2] Isocr., Συμμαχ., XVI.
[3] P. 41.
[4] Cf. Boeckh, *ibid.*, pp. 465 suiv.
[5] Paus., I, 25.
[6] Cf. Grauert, *ibid.*, p. 314.

mont Laurium, etc., tout cela devait répandre l'abondance dans la ville et donner à Démétrius de Phalère le moyen d'élever les revenus publics jusqu'au chiffre fixé par Duris. Nous n'avons donc pas besoin, pour admettre ce chiffre, d'insinuer avec Belin de Ballu [1] que cet accroissement de revenus fut le résultat d'un accroissement d'impôts; cette assertion, d'ailleurs, ne s'appuie sur aucun témoignage; nous voyons, au contraire, par Démocharès lui-même [2] qu'une grande abondance régnait à Athènes et que les vivres y étaient à bas prix. C'est de ce résultat, ajoute Démocharès, que se glorifiait Démétrius : *ἐφ' οἷς ἂν καὶ τελώνης σεμνυνθείη ἢ βάναυσος*, mots entièrement d'accord avec ce que nous venons de dire des causes qui produisirent l'augmentation des revenus publics.

C'est sans doute dans le même sens qu'on doit entendre Cicéron, quand il dit que le Phalérien embellit les derniers jours d'Athènes : ... *exsanguem jam et jacentem doctus vir Phalereus sustentasset Demetrius* [3].

Ce qui prouve encore combien Athènes était dans un état prospère, ce sont les secours qu'elle envoya aux princes étrangers [4], et la générosité dont elle fit preuve envers Thèbes, lorsque Cassandre permit de rebâtir cette cité [5]; enfin, ce qui nous le prouve mieux encore, c'est la population même qu'elle renfermait dans son sein.

Démétrius de Phalère entreprit le grand recensement d'Athènes; la date de ce recensement est difficile à établir; le passage mutilé de Ctésiclès [6] ne peut donner lieu qu'à de vaines conjectures. De là la diversité des opinions émises sur ce sujet. Sans parler de celles qui sont évidemment erronées, nous dirons un mot de l'hypothèse de Wesseling [7] et de Clinton [8], qui fixent cette opération à la première année de l'administration de Démétrius, c'est-à-dire à l'an 317 avant Jésus-Christ. Cette conjecture est natu-

[1] *Hist. de l'éloq. gr.*, t. II, p. 30.

[2] Demochar., *ap. Polyb.*, XII, 13, 9. Les bons mots de Timoclès, poëte comique (*ap. Ath.*, VI, 245), ne diminuent en rien l'autorité du témoignage de Démocharès.

[3] *De Rep.*, II, 1.

[4] Diod. Sic., XIX, 68 et 75.

[5] Paus., IX, 7.

[6] Ctesicles, *ap. Ath.*, VI, p. 272.

[7] *Ad Diod. Sic.*, XVIII, 74.

[8] F. H., ed. Kr., p. 178.

relle, parce que le recensement dont il s'agit devait aider à répartir les droits des citoyens d'après le nouveau cens qu'on venait d'établir. Mais d'autres considérations s'opposent à ce que nous l'admettions. En effet, ce qui ressort des chiffres de Ctésiclès, c'est un accroissement excessif de la population. On trouva, dit-il, 21000 citoyens, 10000 métèques, 400000 esclaves. Sans doute ces chiffres paraissent bien élevés, quand on pense que pour la jouissance des droits civiques Cassandre exigeait encore la moitié du cens fixé par Antipater, et qu'en outre ce dernier avait exclu du droit de cité 12000 citoyens, qui se retirèrent en grande partie dans la Thrace [1]. Nous devons donc attribuer au calme et à la prospérité dont jouissait Athènes pendant l'administration de Démétrius de Phalère, le grand accroissement de population que constate ce recensement, et ne fixer celui-ci qu'à l'une des dernières années de cette administration. De cette manière aussi l'on peut admettre que les exilés, qui n'étaient pas tous rentrés avec Polysperchon, revinrent peu à peu et figurèrent dans le recensement. Ce qui nous explique encore ce grand nombre de citoyens athéniens, ce sont les naturalisations fréquentes qui se firent à cette époque; c'était même là un puissant moyen dont se servaient les vainqueurs pour subjuguer de plus en plus le peuple d'Athènes [2]. Quant aux métèques et aux esclaves, nous pourrons en admettre le nombre d'autant plus facilement qu'Athènes florissait par son commerce, et que des particuliers, enrichis par la Macédoine, nous offrent l'exemple d'un luxe inouï [3].

Nous croyons donc qu'Athènes avait besoin de quelques années de repos pour se raffermir, après tant de commotions, pour guérir les plaies qu'elle avait reçues dans les luttes politiques, enfin, pour présenter le calme nécessaire à ce grand dénombrement. C'est pourquoi nous suivrons ici l'opinion de Ste-Croix [4], de Böckh [5], de Wachsmuth [6], de Grauert [7], etc., qui fixent

[1] Diod., XVIII, 18, avec les notes de Wesseling. Plut., *Phoc.*, 28.
[2] Wachsmuth, *Hell. Alt.*, XI, § 80, 1.
[3] Cf. Böckh, *Staatsh. der Ath.*, t. II, p. 40.
[4] Ste-Croix, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLVIII, p. 164.
[5] Böckh, *Staatsh.*, t. I, p. 48.
[6] Wachsmuth., l. l.
[7] Grauert, *Hist. und phil. Anal.*, p. 312 suiv.

comme année de ce recensement l'archontat même de Démétrius de Phalère, l'an 309 avant Jésus-Christ. « Il est assez naturel, dit Ste-Croix, d'imaginer » que cet homme célèbre voulait signaler par cette opération le temps où » il fut magistrat éponyme de sa patrie; d'ailleurs, on ne donne aucune » raison pour placer son archontat avant ou après ce dénombrement, » dont il avait sans doute rendu un compte exact et détaillé dans les deux » livres qu'il publia sur les citoyens d'Athènes. »

Afin de mieux voir combien était forte la population de l'Attique à l'époque qui nous occupe, disons en quelques mots quelle était cette population avant cette époque.

Le nombre des citoyens d'Athènes ne surpassa que rarement le chiffre de 21000; jamais il ne s'éleva au-dessus de 30000. C'est ce dernier chiffre qu'il atteignit à peu près depuis les guerres Médiques jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. Cependant, de temps en temps, il subit quelques variations; quand, par suite de guerres ou d'autres désastres, la diminution devenait trop forte, on y remédiait par les naturalisations. Depuis la guerre du Péloponèse, le nombre des citoyens ne surpassa guère le chiffre de 20000. C'est ainsi que dans le discours contre Aristogiton [1] il est parlé de 20000 citoyens fréquentant la place publique. C'est ce même nombre que nous retrouvons sous Lycurgue [2]. Nous avons vu qu'à l'époque d'Antipater ce nombre était de 21000, dont 12000 furent privés du droit de cité et en partie relégués en Thrace. Ces derniers furent rappelés l'an 318, à la mort d'Antipater [3].

D'après les principes d'arithmétique politique qu'on suit d'ordinaire en pareilles questions [4], c'est-à-dire, en prenant les 21000 citoyens et les 10000 métèques comme autant de chefs de famille et en comptant quatre personnes dans chaque famille, nous arriverons à un total de 124000 personnes libres. Si nous ajoutons à ce nombre les 400000 esclaves, nous

[1] Dem., *adv. Arist.*, p. 482, ed. Reisk.

[2] *Vita X Or.*, *Lyc.*, *sub fin.*

[3] Cf. Böckh, *Staatsh.*, t. I, p. 35 suiv.; Ste-Croix, l. l., p. 162 suiv.; Meursius, *Lectt. Att.*, I, c. 1.; voy. d'Anacharsis, t. II, c. VI; Alban de Villeneuve, *Hist. de l'économie polit.*, Bruxelles, 1839, p. 92.

[4] Cf. Böckh, *ibid.*, p. 39.

aurons la forte population de 524000 âmes, pour un espace de 80 lieues carrées.

Aussi Montesquieu dit-il, avec quelque exagération, il est vrai, qu'Athènes eut dans son sein les mêmes forces pendant qu'elle domina avec tant de gloire et pendant qu'elle servit avec tant de honte. Qu'elle avait 20000 citoyens lorsqu'elle défendit les Grecs contre les Perses, qu'elle disputa l'empire à Lacédémone et qu'elle attaqua la Sicile. Qu'elle en avait 20000 lorsque Démétrius de Phalère les dénombra comme au marché l'on compte des esclaves [1].

La population de l'Attique était donc entièrement en rapport avec les revenus de l'État. Voyons maintenant quel usage Démétrius de Phalère faisait des deniers publics.

S'il est vrai, comme le dit Duris, qu'il en dépensât une partie pour ses plaisirs privés, il savait aussi en user autrement. Ainsi nous savons qu'il embellit Athènes de nombreux monuments : *κατασκευαῖς ηὔξησε τὴν πόλιν* [2]. Cependant nous ne possédons sur ces constructions aucune indication particulière. On peut toutefois supposer que Démétrius de Phalère ne fit ici que marcher sur les traces de Cimon, de Périclès et de Conon, et qu'il s'efforça, comme eux, de rendre à Athènes quelques-uns des monuments qu'avaient détruits la guerre des Perses et celle du Péloponèse. Si telle fut l'entreprise qu'il tenta, elle était grande et difficile. Athènes, qui avait été, sous le rapport des édifices publics, *la plus brillante des villes que Jupiter contemplait du haut des cieux* [3] avait, pour ainsi dire, perdu toute sa splendeur. Un étranger, disait Dicéarque, aurait peine à croire que c'est là la ville si célèbre d'Athènes [4].

Ces constructions, du reste, ne se bornaient pas à Athènes proprement dite; c'est du moins ce que nous pouvons conclure d'un passage de Vitruve [5], où il est dit qu'Ictinus avait construit à Éleusis, en l'honneur de Cérès et de Proserpine, en style dorien, sans colonnes extérieures, un sanc-

[1] *Esprit des lois*, l. III, c. 3.
[2] Diog. de Laërt., V. 75.
[3] Athen., l. I, p. 20 : *τὴν λαμπροτάτην πόλεων πασῶν, ὁπόσας ὁ Ζεὺς ἀναφαίνει....*
[4] *De stat. Græc.*, p. 8. Cf. Ste-Croix, l. l., p. 171.
[5] *De Archit.*, l. VII, *præf.*, 16, 17; sur Éleusis, cf. Meursius, dans le *Thes. Gronov.*, t. IV, p. 711.

tuaire d'une grandeur immense; que du temps de Démétrius de Phalère Philon orna de colonnes la façade de ce temple et en fit un temple *prostylon*.

Ce Philon dont parle ici Vitruve est sans doute le même que celui qui construisit à Athènes un arsenal pour mille vaisseaux [1]. On est d'autant plus porté à conclure que cet arsenal fut construit pendant l'administration de Démétrius de Phalère, qu'Athènes était alors une des principales stations pour les forces maritimes de Cassandre [2].

Afin d'être aussi complets que possible, nous ajouterons, d'après Ostermann [3], la conjecture suivante. Nous voyons par Böckh [4] que le vaisseau sacré, nommé Θεωρίς [5] ou Δηλίας, qui était principalement destiné aux ambassades sacrées qu'on envoyait à Délos, subsista non-seulement depuis Thésée jusqu'à Platon, mais encore jusqu'à Démétrius de Phalère. Ce vaisseau, si souvent avarié et si souvent radoubé [6], ne pouvait plus rien contenir des matériaux qui avaient servi à sa construction première. Démétrius de Phalère le fit réparer ou remettre à neuf, comme le dit Böckh dans son livre *über das seewesen der Athener* [7].

Malgré ce que nous venons de dire du temple d'Éleusis, Démétrius réprouvait les dépenses excessives qu'Athènes avait faites pour les monuments d'art. C'est ainsi qu'il blâmait hautement Périclès des sommes immenses qu'il avait consacrées aux *portiques du temple* de Pallas [8]. Il aimait mieux qu'on employât cet argent aux amusements du peuple dans les fêtes antiques et religieuses, où il ne mettait aucun obstacle à la dépense [9]. Lui-

[1] Cic., *de Or.*, l. I, 14: *Neque enim si Philonem illum architectum, qui Atheniensibus armamentarium fecit, etc.* Plin., *Hist. nat.*, l. VII, c. 38 : *Laudatus est.... Philon Athenis armamentario mille navium.* Cf. Val. Max., l. VIII, c. XII, ext. 2; Turneb., *Adv.*, l. XI, c. 2.

[2] Cf. Grauert, l. l., p. 318.

[3] Osterm., l. l., c. V, p. 48.

[4] *Staatsh.*, t. II, p. 217.

[5] Cf. Herod., VI, 87; Plut., *Thes.*, 7; Demosth., *Phil.*, I, § 50; Stallbaum, *ad Plat. Phaed.* 1, B; Polyb., XXXI, 20.

[6] Cf. Plut., *An seni ger. sit Resp.*, c. 6.

[7] Cf. Ostermann, l. l.

[8] Cic., *de Off.*, II, 1...., *et Phalereus Demetrius, qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in præclara illa propylæa conjecerit, etc.*

[9] Cf. Cic., l. l.; Plut., *Reip. bene ger. præc.*, c. 24.

même donna l'exemple de spectacles nouveaux qui, par leur singularité, font honte au magistrat qui les introduisait et au peuple qui les applaudissait. Démocharès, digne neveu de Démosthène et ennemi implacable du Phalérien, nous offre un exemple des jeux que ce dernier donnait au peuple. D'après cet écrivain, l'on vit, dans la pompe des bacchanales, s'avancer devant l'archonte Démétrius [1] un reptile mû par un mécanisme intérieur et jetant de la salive par la bouche [2]. Nous ne devons pas nous étonner que ces folles dépenses, dont l'unique but était d'amuser la populace, eussent l'assentiment de Démétrius de Phalère. Ces mêmes dépenses, nous les voyons recommandées par Théophraste, son maître. Voici ce que Cicéron dit à ce sujet : *Itaque miror quid in mente venerit Theophrasto in eo libro quem de divitiis scripsit : in quo multa præclare, illud absurde. Est enim multus in laudanda magnificentia et apparatione popularium munerum, taliumque sumptuum facultatem fructum divitiarum putat* [3].

D'ailleurs, ces spectacles populaires étaient entièrement en rapport avec le but que Démétrius voulait atteindre. C'était un puissant moyen pour gagner de plus en plus l'affection du peuple, et détourner ses yeux des affaires politiques et de l'état où se trouvait la cité.

A côté de la construction des monuments d'art et de la célébration des fêtes populaires ou religieuses, les indigents eurent aussi leur part aux libéralités de Démétrius. Voici quelques détails que Plutarque nous rapporte sur ce sujet, et qu'il puise dans les écrits mêmes du Phalérien. Celui-ci, dans son traité intitulé *Socrate,* disait qu'il avait connu un descendant d'Aristide, nommé Lysimaque, tellement pauvre qu'il devait pourvoir à son existence en expliquant les songes d'après certaines tables dressées pour cet usage; que lui-même, par un décret, fit donner à sa mère et à la sœur de cette dernière trois oboles par jour; que dans la suite, travaillant à réformer les lois d'Athènes, il assura une drachme par jour à chacune de ces femmes [4].

[1] Démétrius fut nommé archonte, Ol. 117, 4, 309 av. J.-C. Diod., XX, 27. Dion. Hal., *Din.*, c. 9, p. 650.

[2] Demochares, *apud Polyb.*, XII, 13, 9.

[3] *De Off.*, l. II, c. 16.

[4] Plut. *Arist.*, c. 27. On voit facilement qu'il ne faut pas ici prendre dans sa signification

Si l'on veut remonter plus haut dans la vie de Démétrius de Phalère, on peut citer encore, comme un exemple de sa libéralité, sa conduite généreuse envers Xénocrate, que nous avons déjà signalée. Ce dernier trait se rattache aussi à la protection qu'il accorda aux philosophes de toutes les sectes. C'est de cette protection que nous allons maintenant dire quelques mots.

Nous avons vu les services qu'il rendit à Théophraste, son maître. Théodore, surnommé l'Athée, eut encore plus à se féliciter de l'amitié du Phalérien. Exilé par les Cyrénéens à cause de l'infamie de sa doctrine, il vint à Athènes, où l'attendait un sort aussi funeste. Il allait être condamné à mort par l'Aréopage, lorsque l'archonte Démétrius détourna de lui la sentence qui le menaçait [1]. Nous savons aussi que Cratès, philosophe cynique, qui florissait vers l'an 328 avant Jésus-Christ, vivait encore à Athènes sous l'administration de Démétrius, et reçut de lui des secours en pain et en vin [2]. C'est ce même Cratès que l'épimélète déchu retrouva à Thèbes, et qu'il regretta alors de n'avoir pas mieux connu [3].

Nous voyons donc que Démétrius accorda sa protection à tous les philosophes sans distinction de sectes; ce qui s'explique par l'éducation qu'il avait reçue et par la tendance politique de la plupart de ces philosophes [4]. Ces considérations suffisent pour établir que la loi contre les philosophes, qui fut proposée par Sophocle [5] et défendue contre Philon par Démocharès [6], ne peut pas avoir été portée sous son administration. D'ailleurs, Démocharès, qui se portait naturellement défenseur de cette loi, s'était, pendant l'oligarchie, entièrement retiré de la vie politique. Comme cette loi fut rendue sous un Démétrius [7], et que Démocharès fut exilé l'an 302 avant Jésus-Christ [8], la date de sa publication doit tomber entre l'an 307

propre, le mot de θυγατριδοῦς, qu'emploie Plutarque en parlant de Lysimaque; dans ce passage, ce mot ne peut évidemment s'entendre que d'un descendant quelconque, même assez éloigné.

[1] Diog. Laert., II, 101, 103. Cf. Brucker, *Hist. crit. phil.*, P. II, l. II, c. III, § XI.

[2] Diog. Laert., VI, 85, 87, 90. Athen., X, p. 422.

[3] Plut., *de Adulatore et amico*, c. 28.

[4] Voir le chap. I.

[5] Diog. Laert., V, 38. Pollux, IX, 42.

[6] Athen., XIII, p. 610; XI, p. 508.

[7] Alexis, *apud Athen.*, l. l.

[8] Cf. Clinton, F. H., ed. Kr., p. 187.

et 302. Nous admettons donc la deuxième date que propose Krueger, c'est-à-dire Ol. 118.

Si cette date est exacte, la loi se justifie par des raisons politiques. La plupart des philosophes étaient étrangers et préféraient la domination étrangère; de là la protection dont ils jouissaient sous Démétrius de Phalère. Mais lorsque la cause nationale eut repris le dessus, il se fit contre eux une réaction puissante. Les philosophes furent persécutés; Dinarque, ami de Théophraste et de Démétrius, et dont l'influence avait été si grande sous l'administration de ce dernier, fut expulsé d'Athènes [1]; Lycurgue, au contraire, l'ami de Démosthène, fut honoré d'une statue [2].

Cette loi, cependant, ne resta pas longtemps en vigueur; elle fut abolie lorsque le parti macédonien eut ressaisi le pouvoir : Démocharès fut exilé, et Sophocle, qui avait proposé la loi, condamné à l'amende [3].

Les nombreuses statues qu'on éleva à Démétrius de Phalère nous montrent, d'un côté, combien son administration et les largesses [4] dont nous venons de parler lui avaient gagné l'affection du peuple; d'un autre, combien les arts étaient cultivés sous son gouvernement. Diogène de Laërte fixe le nombre de ces statues à 360 [5]; les unes, dit-il, le représentaient à cheval, d'autres, porté sur un char, et toutes furent achevées en moins de 300 jours.

Les auteurs anciens ne sont pourtant pas d'accord sur le nombre de ces statues : Cornélius Népos et Plutarque [6] ne l'élèvent pas au delà de 300; selon Strabon [7], il dépassa ce chiffre. Dion Chrysostôme, par une exagération évidente, le porte jusqu'à 1500 [8]. Mais Pline [9] s'arrête comme

[1] Dion. Hal., *Dinarch.*, p. 634. *Vit. X Or.*, pp. 830, 850.

[2] *Vit. X Orat.*, p. 843.

[3] Diog. Laërt, V, 38. Grauert, l. l., pp. 334, 335. Clint., F. H., ed. Kr., p. 187.

[4] Corn. Nep., *Miltiad.*, c. 6. *Idem ille populus, posteaquam majus imperium est nactus et largitione magistratuum corruptus est, trecentas statuas Demetrio Phalereo decrevit.*

[5] V, 75.

[6] Corn. Nep., l. l. Plut., *Reip. bene ger. præc.*, c. 27.

[7] Strab., l. IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[8] *Orat.* XXXVII, p. 465, ed. Reisk.

[9] *Hist. nat.*, XXXIV, 6.

Diogène de Laërte, au nombre de 360, qu'on croyait être celui des jours de l'année. De là ces vers de Varron :

Hic Demetrius æneas tot aptu'st
Quot luces habet annus absolutus [1].

Ce nombre presque fabuleux de statues nous montre aussi, s'il n'est pas exagéré, jusqu'à quelles indignes flatteries descendait le peuple d'Athènes. Il est vrai cependant que rien alors n'était plus fréquent que l'érection d'une statue; cet honneur, on le décernait à des hommes perdus, à des courtisanes [2]. De même donc que Démétrius s'étudiait à donner au peuple des spectacles nouveaux, de même ce peuple cherchait à lui décerner des honneurs nouveaux; et, certes, c'était quelque chose d'extraordinaire que de voir dresser à un seul homme des statues qui, par leur nombre, égalaient celui des jours de l'année, ou plutôt dont chacune rappelait un des jours de l'archontat de celui qu'elles représentaient.

Ces statues néanmoins ne restèrent pas longtemps debout. Le changement qui se fit dans la conduite de Démétrius hâta la révolution qui se préparait contre lui. Ayant d'abord administré la république à la satisfaction de tous [3] et mené une vie simple et frugale, il ne mit plus de bornes à son luxe et à ses débauches, lorsque sa puissance et celle de Cassandre se furent consolidées. Nous indiquerons quelques traits de cette vie dissolue, d'après Duris de Samos et Carystius de Pergame [4].

Maître des revenus de l'Attique, qui s'élevaient à 1200 talents, il n'en dépensait que peu pour l'administration de la cité et la solde des troupes; le reste était absorbé par son luxe et ses débauches. Tous les jours il

[1] C'est ainsi que ce fragment de Varron a été rétabli par les commentateurs. Cf. T. Varronis opp., ed. Bipont., t. I, p. 259 et t. II, p. 317.

[2] Cf. Grauert, l. l., p. 312; Matter, *Essai hist. sur l'école d'Alex.*, I, c. VI, sect. 3, § 3, not. 3. On connaît d'ailleurs la basse adulation dont Athènes se rendit coupable envers Démétrius Poliorcète. Cf. De Wit, l. l., p. 13 sq.

[3] Strabon, l. l. Cic., *de Leg.*, II, 25; III, 6; *pro Rab.*, 23. Diod. Sic., XVIII, 74. Æl.; V. H., III, 17. Diog. Laert., V, 75. Cf. Grauert, l. l., p. 319.

[4] Duris, *ap. Athen.*, XII, sect. 60, p. 542. Carystius, *ibid.*

donnait à grand nombre de convives[1] des festins qui surpassaient en magnificence ceux de Macédoine et en élégance ceux de Chypre et de Phénicie. Lui qui, auparavant, s'était contenté d'une table frugale, loua le plus célèbre des cuisiniers, Moschion; et ce dernier, au bout de deux ans de service, acheta, des restes seuls de la table de son maître, trois métairies considérables. Le plancher des salles de l'archonte était parsemé de fleurs, arrosé de parfums et peint par les artistes les plus renommés.

Les jours se passaient dans des débauches secrètes avec des femmes; pendant la nuit il se livrait à des orgies plus infâmes encore. Il allait jusqu'à outrager les enfants libres, et les femmes les plus distinguées n'étaient pas à l'abri de ses attaques. Quand il se promenait dans la rue des Trépieds[2], les jeunes garçons qui faisaient trafic d'infamie accouraient en foule au devant de lui : tous étaient jaloux du bonheur de Théognis, son favori.

C'est ainsi que celui qui avait porté des lois pour réprimer le luxe et régler la vie des autres, n'en reconnaissait plus aucune pour lui-même.

Démétrius était fort amoureux de sa figure; il se teignait les cheveux en blond, se fardait le visage et s'imbibait des parfums les plus précieux, tant il désirait être trouvé beau et plaire à tout le monde. Épris d'amour pour la courtisane Lampéto, il aimait d'être appelé du nom de Lampéto; ses maîtresses l'appelaient encore χαριτοϐλέφαρος, c'est-à-dire dont le regard est plein de grâces[3]. Lorsque en sa qualité d'archonte il conduisit la pompe des bacchanales, le chœur chantait des vers où l'on exaltait sa beauté semblable à celle du soleil[4].

[1] Peut-être qu'alors déjà les banquets étaient un moyen de se faire des partisans.

[2] *Ἔστι δὲ ὁδὸς ἀπὸ τοῦ Πρυτανείου καλουμένη Τρίποδες· ἀφ' οὗ δὲ καλοῦσι τὸ χωρίον, ναοὶ θεῶν ἐς τοῦτο μεγάλοι, καί σφισιν ἐφεστήκασι τρίποδες, χαλκοῖ μὲν, μνήμης δὲ ἄξια μάλιστα περιέχοντες εἰργασμένα.* Pausanias, *Att.*, l. I, c. XX, § 1.

[3] Diyllus, *ap. Ath.*, XIII, p. 593. Casaubon, *ad Ath.*, Ménage, *ad Diog. Laert.*, et Meursius, *ad Hesych.*, veulent dans ce passage lire Δίδυμος au lieu de Δίυλλος, parce que c'est d'après Didyme que Diog. Laert., V, 76, rapporte le même fait. Mais cette correction, comme le remarque Ostermann (l. l., VI, 58), n'est pas nécessaire. Diyllus, qui continua l'histoire d'Éphore et qui était contemporain de Démétrius de Phalère, aura rapporté le fait dont il s'agit. Si Didyme rapporte ce même fait, c'est que probablement il se sera servi de l'autorité de Diyllus, en sorte qu'Athénée et Diogène de Laërte puisèrent à la même source, avec la différence que l'un cite Didyme et l'autre Diyllus, dont Didyme ne faisait que reproduire un passage.

[4] Duris, *ap. Ath.*, XII, p. 542.

A ce tableau, si chargé déjà, Diogène de Laërte[1] ajoute que Démétrius, jeune encore, s'était prostitué à Cléon, et qu'il voyait souvent la belle Lamia, l'une des plus célèbres courtisanes de cette époque[2].

Si les paroles de Duris et de Carystius respirent jusqu'à certain point l'esprit de parti, comme tout ce qu'on écrivait à cette époque, le fond n'en reste pas moins exact. Il est vrai que Diodore, Strabon et Cicéron ne parlent pas des mœurs dissolues de Démétrius; mais ils ne nous fournissent non plus aucune donnée d'où nous puissions induire la fausseté des assertions de Duris, de Carystius et de Démocharès. Le peu de renseignements que Diogène de Laërte et Suidas nous fournissent sur le même sujet, s'accordent entièrement avec les données de ces derniers. Il en est de même de la seule phrase qui nous soit parvenue[3] du livre d'Asclépiade sur Démétrius de Phalère. Quoiqu'elle ne contienne aucune indication précise, nous pouvons cependant en conclure, jusqu'à certain point, quelle était la société qu'il fréquentait.

Quant au passage d'Élien[4] qui est en tout conforme à ceux de Duris et de Carystius que nous venons de transcrire, Périzonius a prouvé que c'est par une simple erreur de mémoire que ce compilateur a confondu les deux Démétrius et attribué au Poliorcète ce qu'il avait lu chez Duris sur le Phalérien[5].

[1] V. 76. Cf. Suidas : οὕτω δὲ ἦν σφόδρα εὐπρεπὴς ὥστε καὶ διαβολὴν λαβεῖν, ὅτι γέγονεν ἐρώμενος νέος.

[2] Demochares, *apud Plut.*, Demet., 27. Voy. sur Lamia, Æl., V. H., XII, 17; XIII, 9; Ath., XIII, p. 577; XIV, 615; III, 101; IV, 128; VI, 253, etc.; Plut., *Dem. Pol.*, 24, 27, 16. — C'est à tort, nous semble-t-il, qu'Ostermann (p. 8) conjecture que cette Lamia dont parle Diogène de Laërte, fut l'épouse du Phalérien. Tout s'oppose à ce que nous admettions cette opinion; d'ailleurs, si nous examinons de plus près le passage de Diogen. *ap. Bekker. Anecd.* III, p. 1395, sur lequel elle s'appuie : Λοιμια (Λάμια) ὄνομα κύριον· γέγονε δὲ ἡ γυνὴ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως, on voit que la construction (ἡ γυνὴ) ne permet pas de l'interpréter comme Ostermann; il signifie simplement que cette femme était la maîtresse du Phalérien.

[3] .... Κλεψύδρα· οὕτω δὲ ἐκλήθη αὕτη ἡ ἑταίρα ἐπειδὴ πρὸς κλεψύδραν...... ὡς Ἀσκληπιάδης εἴρηκεν ὁ τοῦ Ἀρείου ἐν τῷ περὶ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως συγγράμματι, τὸ κύριον αὐτῆς ὄνομα φάσκων εἶναι Μητίχην.

[4] V. H., IX, c. 9.

[5] *Habet et hoc caput auctor ex Athenœo, XII, 11, sed ita ut quem ille ex Duride, antiquo scriptore, Demetr. Phalereum, noster Demetrium Poliorceten dicit. Insigni errore, cujus ego non aliam iterum esse reor causam, quam quod in adversariis suis illud notaverit nomine Demetrii et dein ad Poliorceten potius retulerit, quam Phalereum, quia hunc norat philosophum et legumlato-*

C'est sur ce passage cependant que Bonamy, qui fait ici preuve de peu de critique, se base pour soutenir que les faits révélés par Duris et Carystius doivent aussi s'entendre du Poliorcète[1]. La preuve qu'il tire des 1200 talents, revenu trop fort pour un particulier, est moins admissible encore, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Ces considérations jointes à ce que nous avons rapporté d'après Diogène de Laërte, Démocharès, Suidas, Asclépiade, sont plus que suffisantes pour réfuter l'opinion à la défense de laquelle Bonamy consacre son mémoire.

Comme nous l'avons déjà remarqué, Démétrius de Phalère, condamné avec Phocion, violemment rétabli par Cassandre, ne rougissait pas de voir sa patrie livrée aux insultes de ce dernier[2]. Néanmoins, grâce aux circonstances malheureuses où se trouvait Athènes, grâce encore aux qualités qu'il tenait de la nature, à la modération et à la sagesse dont il fit preuve pendant les premières années de son administration, il avait conjuré la haine de ses concitoyens, et même, jusqu'à certain point, gagné l'affection du peuple. Son luxe effréné, sa vie débauchée devaient contribuer puissamment à faire succéder à cette affection momentanée une haine générale. Athènes était elle-même un foyer de corruption, mais elle ne voulait pas qu'on montrât au dehors la lèpre qui la dévorait intérieurement; c'est ce que nous prouve le décret remarquable par lequel elle défendit à tout citoyen de présenter au peuple des lettres de recommandation de la part de Démétrius Poliorcète[3].

rem, quem præcipuis ornat laudibus supra, III, 17, illum vero etiam alibi, XII, 17, describit ut lascivum et luxuriosum, quod revera fuit Poliorcetes ille etiam ex aliorum testimonio. Kuhnius putat auctorem hic de utroque Demetrio locutum, sed excidisse, quæ de Poliorcete dixerit, et quæ de Phalereo cœperit dicere; librarios dein neglecta lacuna, quam statuit post ἦρει τὰς πόλεις, *contraxisse omnia in unam Poliorcetæ historiam. Ratio illius sententiæ est, quod reliqua hujus capitis ab Athenæo ad Phalereum referantur, et in eum magis quam Poliorceten, auctoris nostra verba convenire, indubium putet.* Perizon., *ad Æl.*, V. H., IX, 9, ed. Lugd. Bat., in-4°, v. I, p. 585. Périz. prouve encore qu'Élien ne consulte souvent ses sources que d'une manière superficielle, *ad Æl.*, V. H., VIII, 17.

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 157. Cette même opinion est admise par De Wit, l. l., p. 63, et Matter, *Hist. de l'école d'Alex.*, 1re partie, c. III, sect. I, not. 6, qui d'ailleurs, ne parlent pas de la note de Périzonius.

[2] Demochares, *ap. Polyb.*, XII, 13. Paus., I, 25.

[3] Plut., *Dem.*, 24.

A part ces griefs, à part cette inconstance si naturelle aux Athéniens, qui fait dire à Démosthène qu'elle était comme l'onde de la mer qui va et vient sans cesse[1], il y avait encore d'autres motifs qui poussaient Athènes à s'élever contre le pouvoir représenté par Démétrius de Phalère. D'après une des clauses du traité conclu avec Cassandre, celui-ci devait retirer la garnison macédonienne dès qu'il ne serait plus en guerre avec Polysperchon; mais Démétrius avait besoin de soldats pour contenir le peuple, et la garnison ne partit pas. De plus, la Grèce avait été déclarée libre lors de la paix générale qui suivit les guerres de Syrie et de Babylonie[2]. Mais ni Antigone ni Cassandre ne retirèrent leurs garnisons des cités grecques. De là cette lutte singulière où l'on vit les chefs macédoniens se combattre l'un l'autre, sous prétexte de rendre à la Grèce la liberté qu'eux-mêmes lui avaient enlevée. Cette guerre commença Ol. 118, 1, et amena la chute de Démétrius de Phalère[3].

Athènes cependant n'avait pas attendu ce moment pour tenter sa délivrance. Déjà, en 312, elle avait invoqué le secours des étrangers; elle avait forcé Démétrius à envoyer des députés à Antigone, lorsque Ptolémée était aux portes de la ville[4]; mais toutes ces tentatives restèrent sans succès, jusqu'à ce qu'enfin, l'an 307 avant Jésus-Christ, une flotte de 200 vaisseaux apparut à l'improviste dans le Pirée. Démétrius de Phalère n'avait pris aucune mesure pour empêcher cette flotte d'approcher, trompé qu'il était par la sage prévoyance du fils d'Antigone. Celui-ci, ayant laissé la plus grande partie de ses vaisseaux derrière le promontoire de Sunium, donna des instructions particulières à ceux qui dirigeaient 20 navires, les meilleurs de la flotte. Ces 20 navires semblaient s'avancer directement vers Salamine; Démétrius de Phalère les vit du haut des remparts d'Athènes, mais il ne s'en émut pas, croyant qu'ils naviguaient vers Corinthe. Soudain ces navires changèrent de direction et entrèrent dans le Pirée; ils furent aussitôt suivis du reste de la flotte, en sorte que

[1] Cf. Cantu, *Hist. univ.*, ed. Brux., t. I, p. 386.
[2] Diod. Sic., XIX, 105, Ol., CXVII, 2.
[3] Diod. Sic., XX, 37. Cf. Mannert, l. II, c. IX, p. 210.
[4] Diod. Sic., XIX, 78. Cf. Mannert, l. II, c. VI, p. 171 suiv.

Démétrius Poliorcète fut maître du port avant que ses ennemis eussent pu réunir leurs forces [1]. Quand la flotte se fut approchée, le fils d'Antigone se montra aux Athéniens, et leur fit annoncer par la voix d'un héraut, qu'il venait, les armes à la main, exiger l'exécution des traités et rendre à Athènes sa liberté, ses lois, son ancien gouvernement. L'enthousiasme des Athéniens fut à son comble; ils jettent les armes, poussent des cris de joie, invitent Démétrius Poliorcète à mettre pied à terre et lui donnent les noms de sauveur et de bienfaiteur. Démétrius de Phalère, qui, secondé par les siens et par Denys, le commandant du fort de Munychie, s'était d'abord efforcé de repousser les ennemis, vit alors que toute résistance était inutile. Il rentra donc dans Athènes, et comme tous se déclaraient contre lui, il envoya des ambassadeurs au fils d'Antigone et se rendit à lui. Le jeune vainqueur ne démentit pas son caractère généreux; il se montra plein de bienveillance envers celui qu'il venait de vaincre et lui accorda toutes ses demandes. Une escorte sûre mit le Phalérien à l'abri des dangers qui le menaçaient de la part des Athéniens et le conduisit à Thèbes, comme il l'avait demandé lui-même.

Démétrius Poliorcète n'entra dans Athènes que lorsqu'il eut chassé la garnison macédonienne et rasé le fort. Son premier soin fut d'assembler le peuple et de proclamer à la face de tous l'affranchissement d'Athènes. Il fit plus : il conclut avec les Athéniens un traité d'amitié et leur promit les matériaux nécessaires pour la construction de 500 vaisseaux. Cette promesse reçut son exécution bientôt après [2].

Ce fut par cette guerre, la plus juste et la plus honorable qui fût jamais entreprise [3], que les Athéniens, après quinze ans d'esclavage [4], recou-

[1] Polyæn., l. IV, 76. Cf. De Wit, pp. 11-12. Plutarque (*Dem.*, 8) dit que Démétrius de Phalère croyait que c'était la flotte de Ptolémée avec lequel il s'était allié par un traité de paix (Diod., XX, 37).

[2] Plut., *Dem.*, 8, 9, 10. Dion. Hal., *Din*, 2. Paus., I, 25. Polyæn., IV, 7, 8. Diod. Sic., XX, 45-46, diffère du récit de Plutarque, en ce qu'il néglige la succession des faits; c'est ainsi qu'il pose la prise de Mégare après celle du fort de Munychie.

[3] *Τούτου πόλεμον οὐδεὶς ἐπολέμησε τῶν βασιλέων καλλίω καὶ δικαιότερον.* Plut., *Dem.*, 8.

[4] Plut., *Dem.*, 10. Diod. Sic., XX, 46, t. V, p. 348, ed. Tauchn.

vrèrent la liberté au commencement de l'archontat d'Anaxicrate (Ol. 118, 2, 307 avant Jésus-Christ [1]).

Devenus libres, les Athéniens eurent honte d'une si longue servitude, et renversèrent les statues qu'ils avaient élevées à Démétrius de Phalère. On vendit les unes, on en brisa d'autres, plusieurs furent jetées à la mer; il y en eut qui eurent un sort moins honorable encore : *τὰς δὲ κατακόψαντες εἰς ἀμίδας* [2]. Plutarque ne rapporte ce dernier outrage qu'en parlant des statues de Démade; quant à celles de Démétrius, il dit simplement qu'elles n'eurent pas le temps de se rouiller [3]. Une seule échappa à cette destruction générale et fut conservée dans la citadelle. Ce qui se fit, ajoute Diogène de Laërte d'après Favorinus, par les ordres du prince Démétrius [4]. Ce dernier passage ne doit pas, nous semble-t-il, s'entendre, avec Grauert, etc. [5], des statues que les Athéniens renversèrent, mais de celle qui fut conservée. Interprété de cette manière, il s'accorde entièrement, d'un côté, avec les sentiments d'un peuple exaspéré, tels qu'ils se produisent dans les révolutions, de l'autre, avec le caractère généreux dont Démétrius Poliorcète donna de si nombreux exemples [6].

Les Athéniens ne s'arrêtèrent pas là : les ordonnances de Démétrius furent abolies, et toute son administration déclarée contraire aux lois [7].

[1] Cf. Clinton, F. H., ed. Kr., p. 184. Voir aussi sur cette date Champollion, *Ann. des Lagides*, t. I, pp. 331, 332, 333.

[2] Diog. Laert., V, 76. Cf. Strab., IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn.

[3] *Reip. bene ger. præc.*, c. 27.

[4] Diog. Laert., V, 77 : Φαβορῖνος δέ φησιν ἐν παντοδαπῇ ἱστορίᾳ τοῦτο ποιῆσαι τοὺς Ἀθηναίους, Δημητρίου κελεύσαντος τοῦ βασιλέως.

[5] Grauert., l. l., p. 325, not. 2.

[6] Cf. De Wit, p. 57 sq.

[7] Ἀλλὰ καὶ τὸ ἐπὶ τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ ἐπέγραψαν ἀνομίας. Diog. Laert., V, 77. Nous devons mentionner ici quelques variantes et interprétations:

F. Hermann conj. : ἀλλὰ καὶ τὰ ἔτη τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ. Empirius : *Intellige* ἔτος, *nota ellipsi. Nam Demetrius Phalereus etiam archon fuerat, quo anno censum egit, ut ex Athenæo discitur. Athenienses, cum Demetrius Poliorceta Athenas occupasset, annum illum archontis Demetrii* ἀνομίας *appellarunt, ut sæpè* ἔτος ἀναρχίας *in fastis Atheniensium reperitur*. Cf. Diog. Laert., ed. Huebner, *App. critic.*, vol. II, p. 733. Dans la nouvelle édition de Diog. Laërce, Didot, Paris, 1850, on lit : ἀλλὰ καὶ τῷ ἔτει τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ.... *Sed etiam annum quo archon fuit*, ἀνομίας (*illegitimi imperii*), *nomine appellarunt*. Mais pourquoi n'eût-on pas déclarée illégale toute son administration? Nous aimerions donc mieux admettre la conjecture de Hermann.

Quoiqu'il fût absent, on lui intenta, ainsi qu'aux autres oligarques, une accusation capitale. Ménandre, comme nous l'avons dit, fut du nombre des accusés; mais il fut acquitté, de même que tous ceux qui comparurent au tribunal. Ceux, au contraire, qui s'étaient enfuis, comme Démétrius de Phalère, furent condamnés par contumace [1].

La conduite des Athéniens fut donc pleine de modération; aucun des partisans de Démétrius ne fut exécuté; il resta lui-même à Athènes encore un jour après l'arrivée du fils d'Antigone [2], et quitta la ville sans avoir rien souffert.

Il nous reste à dire un mot sur cette révolution en elle-même.

Si nous avions ici à examiner quelle eût été, à cette époque, la constitution la plus favorable pour Athènes, nous dirions que c'était celle que préféraient Platon et Aristote, celle qui se rapprochait le plus de la monarchie, ou, à son défaut, celle qui tenait un milieu entre l'aristocratie et la démocratie; en un mot, nous dirions que c'était celle de Démétrius de Phalère, qui, philosophe lui-même, ne faisait qu'appliquer à l'État les théories de l'école péripatéticienne. Athènes florissait sous son administration, et oubliait peu à peu les maux que lui avaient causés les guerres précédentes; centre du commerce et de la civilisation, une population nombreuse trouvait dans ses murs le calme et l'abondance. Aussi, si l'on ne juge cette administration que sous le rapport du bien-être matériel dont jouissait Athènes, nous dirons, avec Strabon, Élien, Diogène de Laërte, Diodore de Sicile et Cicéron [3], que jamais Athènes ne fut mieux

[1] Philoch., *ap. Dionys.*, *de Dinarcho jud.*, c. III.

[2] Diod. Sic., XX, 45.

[3] Strabon., IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn. : *ἔνιοι δέ φασιν, καὶ βέλτιστα τότε αὐτοὺς πολιτεύσασθαι δεκαετῆ χρόνον, ὅτ' ἦρχε* Μακεδόνων Κάσανδρος.

Οὐ μόνον οὐ κατέλυσε τὴν δημοκρατίαν, ἀλλὰ καὶ ἐπηνώρθωσε.

Élien, V. H., III, 17, p. 57, ed. Tauchn. : Δημήτριος *δὲ ὁ Φαληρεὺς, καὶ Ἀθήνῃσιν ἐπιφανέστατα ἐπολιτεύσατο.*

Diod. Sic., XVIII, 74, t. II, p. 114, ed. Tauchn. : *ἦρχεν εἰρηνικῶς καὶ πρὸς τοὺς πολίτας φιλανθρώπως.*

Diog. Laert., V, 75 : *πολλὰ δὲ καὶ κάλλιστα τῇ πατρίδι ἐπολιτεύσατο.*

Cic., *pro Rab.*, 23 : *Demetrium, qui Phalereus vocitatus est, video et ex republica Atheniensi quam optimè digesserat et ex doctrina nobilem et clarum.*

De Leg., III, 6 : .....*Nam et mediocriter doctos magnos in republica viros et doctissimos homines non nimis in republica versatos multos commemorare possumus; qui vero utraque re excelleret*,

gouvernée que par le disciple de Théophraste. Mais les peuples ne se contentent pas de vivres abondants; ils ne se laissent pas non plus conduire par des théories puisées dans les écoles et imposées par la force. Athènes surtout ne pouvait pas le faire sans mériter le mépris de la postérité, sans rompre avec son passé, sans cesser d'être elle-même. Nous ne pouvons donc souscrire au jugement des auteurs que nous venons de citer et de ceux qui marchent sur leurs traces, quand ils cherchent à flétrir ce qu'ils appellent l'ingratitude des Athéniens. Quand ils exaltent la bonté des gouverneurs macédoniens, nous pourrons toujours leur répondre avec Hypéride : *soit, mais Athènes ne veut pas de maître, qu'ils soient bons ou mauvais*[1]. Ou bien avec Sophocle[2] :

Πόλις γὰρ οὐκ ἔσθ', ἥτις ἀνδρός ἐσθ' ἑνός.

Nous aimerions mieux donner dans l'excès opposé et dire avec Montesquieu[3] que *c'était une honte pour Athènes de ne pas s'être réveillée plus tôt.* Mais ce reproche aussi est injuste. Athènes avait toujours lutté contre le torrent; elle avait dû céder, il est vrai; mais sa défaite, on doit autant l'attribuer aux ennemis qu'elle nourrissait dans son sein qu'à ceux qui venaient la combattre des pays étrangers. Démétrius de Phalère ne put l'habituer à un genre de gouvernement qui n'était d'accord, ni avec ses mœurs, ni avec son passé. Aussi se souleva-t-elle contre lui, comme elle s'était soulevée contre Philippe, contre Alexandre, contre Antipater, comme elle se souleva encore dans la suite contre tous ceux qui, promettant la liberté, ne donnaient que l'esclavage. Un tel peuple a bien plus de titres à notre pitié, à notre admiration même, qu'à un mépris injuste et insultant. Aussi aimons-nous à le comparer, avec Grauert[4], à un génie accablé par l'âge, auquel il échappe parfois une sottise, mais qui conserve jusqu'à la mort son âme noble et son esprit divin.

ut et doctrinæ studiis et regenda civitate princeps esset, quis facile præter hunc invenire potest? De Rep., II, 1, 2. *Doctus vir, Atheniensium rempublicam exsanguem jam et jacentem sustentavit.*

[1] Cf. Cantu, *Hist. univ.*, t. I, p. 418.

[2] *Antig.*, v. 737.

[3] L. l.

[4] L. l., p. 230.

Démétrius de Phalère ne perdit pourtant pas tout espoir de rentrer dans Athènes, où Cassandre s'efforçait, de son côté, de faire renaître la tyrannie[1]. Aussi ne se retira-t-il d'abord qu'à Thèbes [2]. D'autres motifs encore devaient l'engager à choisir Thèbes pour refuge. Cette cité restait soumise à Cassandre; c'était Cassandre qui l'avait fait rebâtir, tant à cause de la haine qu'il portait à Alexandre, dont il aurait voulu effacer tous les actes[3], que parce qu'il cherchait à s'attacher Athènes, qui avait pleuré le sort de Thèbes et donné un asile aux habitants de cette malheureuse cité [4]. Toutes les villes helléniques rivalisèrent de zèle pour redresser ces murs qui étaient tombés sous les coups d'Alexandre; Athènes, surtout, se montra pleine d'ardeur et donna des preuves d'une générosité sans bornes [5]. Elle institua même une fête publique pour consacrer le souvenir de ces beaux jours où elle avait relevé les remparts d'une cité qui avait été sa rivale dans la prospérité, mais qui, dans son malheur, trouvait en elle une amie sincère.

Or, Thèbes avait été rebâtie sous l'administration de Démétrius de Phalère, vingt ans après qu'elle eut été détruite par Alexandre [6]. Il était donc naturel qu'il s'y retirât d'abord.

Il séjourna dans cette ville jusqu'à la mort de Cassandre[7], l'an 296 avant Jésus-Christ [8]. Mais nous ne savons rien de cette partie de sa vie, si ce n'est qu'il passait ses jours dans la tristesse et l'isolement, qu'il se lia plus intimement avec Cratès, dont la haute philosophie contribua à lui faire

[1] Paus., l. I, c. XXV, 5.

[2] Plut., *Dem.*, 8. Diod. Sic., XX, 45.

[3] Paus., l. IX, c. VII.

[4] Diod. Sic., XVII, 15. Plut. *Alex.*, 13.

[5] Diod. Sic., l. XIX, 54 : Ἀθηναῖοι μὲν γὰρ τὸ πολὺ μέρος τοῦ τείχους ἀνέστησαν, κ.τ.λ. Paus., l. IX, c. 1 : Ἐς δὲ τῶν Θηβῶν τὸν οἰκισμὸν προθυμότατοι μὲν ἐγένοντο Ἀθηναῖοι. Plut., *Præc. reip. ger.*, p. 814 : (Ἀθηναῖοι) Θήβας Κασάνδρου κτίζοντος ἐστεφανηφόρησαν.

[6] Diod. Sic., l. l. : εἰκοστῷ δ'ἔτει ὕστερον.....; donc Ol. 116, 2 (315 av. J.-C.). Polémon, *ap. Ath.*, I, p. 19, compte 30 années d'intervalle entre ces deux événements; mais les passages indiqués plus haut nous prouvent que Thèbes était rebâtie lors de l'exil de Démétrius de Phalère. On doit donc admettre que Polémon ne parle ici que du complet achèvement de la ville et de la rentrée de tous ses habitants. Cf. Casaub., *in Addend. ad animadv. in Athen.*

[7] Clinton, F. H., ed. Kr., pp. 190, 251.

[8] Hermipp., *apud Diog. Laert.*, V, 78 : μετὰ τὸν Κασάνδρου θάνατον.

supporter avec modération le malheur qui venait de fondre sur lui [1].

La mort de Cassandre lui ôta tout espoir de rentrer dans sa patrie. Loin de trouver un protecteur dans le fils de son ancien ami, il eut à redouter la colère du jeune Antipater [2]. Après la mort de Philippe, son frère aîné, ce prince cruel fit assassiner sa mère Thessalonice, qui n'avait pas caché sa prédilection pour Alexandre, le troisième de ses fils. Quelques auteurs disent même qu'elle avait formé le projet de donner tout son royaume à ce dernier prince. Quoi qu'il en soit, une haine profonde séparait les deux frères et Démétrius, lequel ayant sans doute pris le parti de Thessalonice et d'Alexandre, ne pouvait s'attendre qu'au sort le plus cruel, lorsque l'impie Antipater se fut souillé du sang de sa mère [3]. Aussi se réfugia-t-il alors près de Ptolémée, fils de Lagus [4].

Ptolémée était un prince accompli; son règne fut des plus heureux. Pendant que la Grèce et l'Asie retentissaient du bruit des armes, Ptolémée conservait la paix dans la riche province qui lui était échue. Peu soucieux de faire des conquêtes lointaines, il consacra tous ses soins à l'administration intérieure, et s'efforça surtout de se concilier la population soumise. Dans ce but, il maintint l'ancienne division de l'Égypte, et garda de sa constitution tout ce qui pouvait s'adapter au despotisme royal. La religion même conserva son culte et ses idoles, mais elle dut servir aussi à relever les princes aux yeux du vulgaire.

[1] Plut., *de Adul. et amico*, c. 42. (*Mor.*, t. I, p. 159, ed. Tauchn.).

[2] Hermipp., *ap. Diog. Laert.*, V, 75 : φοβηθέντα Ἀντίγονον.... Antigone, père de Démétrius Poliorcète, était mort avant Cassandre : il ne peut donc s'agir ici que d'Antipater, fils de Cassandre. Ce prince est appelé Antigone par Dexippe, Eusèbe, etc. Le passage d'Hermippe n'est donc pas contradictoire, comme l'ont prétendu Scaliger, Riccioli, etc. Cf. Humfr. Hody, *Contra hist. Arist. diss.*, c. V, § 6; Bonamy, l. c., p. 174; Wessel, *ad Diod.*, XX, 45.

[3] Justin., l. XVI, c. I. Cf. Humfr. Hody, l. l.; Champollion, *Ann. des Lagides*, t. I, p. 374. Ce dernier se trompe quand il fait arriver Démétrius à la cour des Lagides la deuxième année après la prise d'Athènes par le fils d'Antigone, t. I, p. 333. Bonamy (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 174) se trompe de même sur l'époque de la mort de Cassandre.

[4] Diog. Laert., V, 78. Strab., IX, c. I, t. II, p. 243, ed. Tauchn. Polyæn., III, 15, raconte qu'un roi thrace dressa des embûches à Démétrius de Phalère, et que ce ne fut qu'avec peine que celui-ci parvint à s'enfuir dans un pays voisin. Si le fait est exact, il ne peut s'être passé que lorsque Démétrius se rendit de Thèbes en Égypte; mais il est plus probable qu'il y a ici confusion de noms, et qu'il s'agit, non pas du Phalérien, mais d'un autre Démétrius.

Ptolémée prenait de sages mesures pour consolider son pouvoir; il cherchait surtout à l'asseoir sur la base la plus solide, l'affection du peuple. Il ne négligea donc aucun des intérêts de la nation. Le commerce florissait sous son règne et répandait sur ce pays l'abondance et les richesses. L'État jouissait de vastes revenus, dont Ptolémée faisait l'usage le plus noble. Les ouvrages d'utilité publique, aussi bien que les monuments d'art, se multipliaient sur le sol de l'Égypte. Outre ses temples magnifiques, Alexandrie avait ses théâtres, ses musées, ses gymnases et enfin son Phare, qui bientôt allait s'achever. Aussi Ptolémée semblait-il faire revivre la vieille Égypte de Rhamsès ou de Sésostris. Il consacrait encore des sommes immenses aux fêtes populaires et religieuses. Ces fêtes, qui se célébraient avec une pompe inouïe, attiraient à Alexandrie une foule immense, et avec elle de grandes richesses.

Mais le point caractéristique du règne de Ptolémée, c'est l'asile que trouvaient à l'ombre de son trône les lettres, que les révolutions chassaient loin du sol de la Grèce. Lui-même s'exerçait dans l'art d'écrire, et composa sur les exploits d'Alexandre une relation très-estimée [1]. Sa cour était le rendez-vous de tous les savants; comme Alexandre, il aimait surtout à s'entourer de philosophes [2]. Aussi, pendant son séjour en Grèce, engageait-il tous les sages de ce pays à le suivre en Égypte; et ceux-là même qu'il ne put y attirer, eurent à se louer de ses libéralités. Théophraste, avant tous, jouissait de son estime particulière.

Tels sont les traits principaux que les historiens nous ont tracés du règne de Ptolémée Lagus [3]; ces traits, à part la différence des peuples et des constitutions, ne sont-ils pas ceux de l'administration de Démétrius de Phalère? Cette analogie des deux règnes, cette identité de caractères et de vues, nous expliquent le bienveillant accueil que Démétrius reçut à la cour d'Alexandrie; ils nous expliquent aussi la grande influence que ses conseils exercèrent sur les actes du roi. Si Ptolémée aimait à s'entourer

[1] Arrian., *Præf. Exp. Alex.*

[2] Cf. Humfred Hody, c. IX, § 6.

[3] Cf. Matter, *Ess. hist. sur l'école d'Alex.*, 1re partie, ch. I. Cantu, *Hist. univ.*, t. II, p. 22, ed. Brux.

de tous les savants, de philosophes même médiocres, s'il les recevait à sa table, s'il les logeait dans ses palais, combien ne devait-il pas se féliciter de recevoir dans son intimité Démétrius de Phalère, qui aux titres de savant, de philosophe et d'orateur réunissait celui d'homme d'État distingué? Enfin, de quelle utilité les conseils de Démétrius ne pouvaient-ils pas être au roi Ptolémée, dont il partageait les goûts et les idées?

Aussi Démétrius de Phalère devint-il le favori du prince et fit-il de l'Égypte sa seconde patrie. Il passait sa vie dans l'abondance, et envoyait de nombreux présents à ses amis d'Athènes [1]. On peut supposer que ce fut à la cour des Lagides qu'il composa une grande partie de ses ouvrages [2]. Il ne renonça pourtant pas entièrement à la vie publique; car, selon Hermippe [3], Ptolémée en faisait son conseiller habituel, et Élien [4] ajoute qu'il le préposa à la législation, ce qui veut dire sans doute qu'il le chargea de faire la révision des anciennes lois [5].

D'après ce que nous avons dit de la carrière de Démétrius de Phalère, de ses connaissances variées, de ses idées politiques, il est évident que Ptolémée, eu égard au but qu'il voulait atteindre, ne pouvait pas confier la révision des lois à un législateur plus habile.

Personne mieux que Démétrius ne pouvait donner à l'Égypte des lois qui, tout en consolidant le bien-être du peuple, en rapprochant de plus en plus le vainqueur et le vaincu, devaient sanctionner l'autorité royale et affermir sur le trône la dynastie qui venait d'y monter.

L'influence que Démétrius de Phalère exerçait à la cour de Ptolémée, devait donc être grande; mais nous ne connaissons qu'une circonstance où elle se manifesta surtout : nous voulons parler de la part qui revient au Phalérien dans la création de la bibliothèque d'Alexandrie.

[1] Plut., *de Exil.*, c. 7 (*Moral.*, t. IV, p. 124, ed. Tauchn.). Les paroles de Cicéron, *de Fin.*, l. V, c. 19, § 54 : *Multa præclara in illo* CALAMITOSO *otio scripsit*, ne contredisent pas l'assertion de Plutarque. Cicéron veut dire simplement que les loisirs de Démétrius étaient l'effet de l'exil. Diog. Laert., V, 78.

[2] Cf. Cicer., l. l.

[3] Hermipp., *ap. Diog. Laert.*, V, 78: κἀκεῖ χρόνον ἱκανὸν διατρίβοντα συμβουλεύειν τῷ Πτολεμαίῳ πρὸς τοῖς ἄλλοις καὶ....

[4] *Var. Hist.*, III, 17 : καὶ ἐν Αἰγύπτῳ δὲ, συνὼν τῷ Πτολεμαίῳ, νομοθεσίας ἦρξε.

[5] Cf. Matter, *Ess. sur l'école d'Alex.*, 1re partie, ch. III, sec. I, § 2, note.

Sans entrer dans tous les détails que demanderait cette question, nous nous bornerons à examiner brièvement les deux points suivants : La création de cette bibliothèque remonte-t-elle au règne de Ptolémée I? L'honneur de cette création revient-il entièrement à Démétrius de Phalère?

Tous les auteurs qui croient au témoignage d'Aristée (*hist. LXX interpr.*), rapportent à Ptolémée Philadelphe l'érection de cette bibliothèque [1]. Mais, quoi qu'il en soit de l'autorité d'Aristée, dont nous dirons un mot plus tard, cet écrivain ne renferme aucune donnée positive sur laquelle ils puissent se fonder. Il semble même, en plusieurs passages, se prononcer pour l'opinion contraire. C'est ainsi qu'il dit que Démétrius, ayant été nommé inspecteur de la bibliothèque, s'efforça de rassembler les ouvrages répandus sur tous les points du globe; c'est ainsi encore qu'il fait dire à Démétrius que le roi lui a donné l'ordre de compléter la bibliothèque par l'achat de livres nouveaux et de réparer les dommages que pouvaient avoir soufferts les livres déjà achetés [2]. Ces passages ne semblent-ils pas indiquer que la bibliothèque existait bien avant le moment où Démétrius en fut nommé intendant, avant le règne de Philadelphe, sous lequel se seraient passés les faits rapportés par Aristée?

Cette thèse a d'ailleurs pour elle des preuves plus puissantes. Nous n'en citerons que quelques-unes. Suidas nous dit positivement que Zénodote d'Éphèse vivait sous Ptolémée I, qu'il fit la première recension des poésies d'Homère et fut inspecteur de la bibliothèque d'Alexandrie [3]. Ce témoignage n'est nullement contredit par celui de Callixène de Rhodes, cité par Athénée [4]; Ptolémée Philadelphe admet les savants au Musée et

[1] Inutile de réfuter ici les erreurs commises par Vitruve et Scaliger relativement à l'époque de la fondation de cette bibliothèque. Cf. Matter, *Ess. hist. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 42, Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 398.

[2] Cf. Humf. Hody, *Contra hist. Arist.*, c. IX, § 7.

[3] *Ζηνόδοτος, Ἐφέσιος.... ἐπὶ Πτολεμαίου γεγονὼς τοῦ πρώτου, ὃς καὶ πρῶτος τῶν Ὁμήρου διορθωτὴς ἐγένετο καὶ τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ βιβλιοθηκῶν προὔστη καὶ τοὺς παῖδας Πτολεμαίου ἐπαίδευσεν.* Cf. Roulez, *Hist. de la litt. grecq.*, sect. IV, p. 18; sect. XXXV, p. 156; Matter, *Ess. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 81; Periz., *ad Æl. V. H.*, III, 17.

[4] L. V, p. 203 : *Περὶ δὲ βιβλίων πλήθους, καὶ βιβλιοθηκῶν κατασκευῆς, καὶ τῆς εἰς τὸ Μουσεῖον συναγωγῆς, τί δεῖ καὶ λέγειν, πᾶσι τούτων ὄντων κατὰ μνήμην;* Le mot *κατασκεύη*, qu'on a traduit par

ajoute des livres à la bibliothèque, voilà la pensée de cet écrivain. La seule conclusion que nous puissions en tirer, c'est que le fils marcha sur les traces du père, qu'il acheva l'œuvre que celui-ci avait si glorieusement commencée.

Une seconde autorité que nous pouvons invoquer, c'est celle de Plutarque, qui semble aussi se prononcer en faveur de notre opinion [1]. Enfin, d'après ce que nous avons dit des goûts relevés de Ptolémée Soter, des connaissances littéraires qu'il possédait lui-même, on ne peut douter qu'il n'ait fondé la bibliothèque aussi bien que le musée, et qu'il ne s'efforçât d'attirer à Alexandrie les livres, comme il y avait attiré les savants.

Nous ajouterons un dernier passage de Plutarque, qui confirme ce que nous venons de dire, et nous indique en même temps quelle fut la part que prit Démétrius à l'œuvre dont il s'agit : Démétrius de Phalère, dit-il, donna au roi Ptolémée le conseil de s'entourer d'ouvrages de politique et d'histoire, pour y apprendre des vérités que ne lui diraient pas les courtisans [2]. Ce passage ne peut s'entendre que de Ptolémée Lagus; car, s'il est un fait bien établi, c'est que Démétrius fut le conseiller du premier des Lagides et qu'il fut exilé par le second [3]. Il est vrai que Ptolémée Lagus abdiqua vers la fin de l'année 284, et qu'il ne mourut qu'au commencement de l'année 281 avant Jésus-Christ [4]. Comme ce ne fut qu'à cette dernière époque que Démétrius de Phalère fut exilé et que les deux Ptolémées se partagèrent le pouvoir pendant deux ans, on a invoqué cette circonstance pour concilier le témoignage d'Hermippe avec celui d'Aristée [5]. On sait que ce dernier place sous Ptolémée

fondation, ne signifie ici qu'*acquisition*. Cf. Matter, *Ess. hist. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 45. Callixène ne fait donc ici que confirmer ce qu'Aristée, Philon le juif, Josèphe et une foule d'écrivains chrétiens, ainsi que Vitruve et Ammonius, nous rapportent du règne du Philadelphe. Cf. Humfr. Hody, l. c., c. IX, § 7.

[1] *Non posse suav. viv. sec. Epic.* (*Mor.*, t. VI, p. 196, ed. Tauchn) : *εἰ δὲ Πτολεμαῖος ὁ πρῶτος, συναγαγὼν τὸ Μουσεῖον, κ.τ.λ.* Sur la ponctuation de ce passage, v. Périzon., l. l.

[2] Plut., *Apophth. reg. et imp.* (*Moral.*, t. II, p. 48, ed. Tauchn.).

[3] Hermipp., *ap. Diog. Laert.*, V, 78.

[4] Champoll., *Ann. des Lagides*, t. II, p. 10. Porphyr., *in fragm. ap. Scal.*, *Euseb.*, c. 95.

[5] Ger. Vossius, *de Hist. Græc.*, l. I, c. XII. Isaac Vossius, *de LXX interpr.*, c. II. Petau, *Chron.*

Philadelphe la grande influence que Démétrius de Phalère exerçait à la cour des Lagides. Mais, à part l'invraisemblance qu'il y aurait à supposer qu'un prince qui donna un asile aux lettres dès les premiers jours de son règne, aurait reculé la création de la bibliothèque jusqu'à la 41e année de ce même règne, il nous semble qu'Aristée lui-même veut réfuter d'avance l'opinion dont nous venons de parler. Aristée ne mentionne presque jamais Ptolémée I; ce prince ne joue aucun rôle dans les faits qu'il rapporte. Quand il parle des premières années du règne de Philadelphe, il les place dans un passé déjà éloigné [1]. Enfin, si l'érection de la bibliothèque et la version des Septante tombaient sous le règne commun des deux Ptolémées, comment concilier Aristée avec Suidas? Comment le grand prêtre Éléazar, dans sa lettre au roi Philadelphe [2], pourrait-il parler de l'épouse et des enfants de ce prince, lorsque nous savons que Zénodote d'Éphèse fut bibliothécaire d'Alexandrie et précepteur des fils de Ptolémée [3]?

L'opinion que nous combattons ne peut donc nullement se concilier avec l'ouvrage d'Aristée, et c'est pourtant pour justifier cet ouvrage qu'on l'a émise.

C'est donc à Ptolémée I que la bibliothèque d'Alexandrie doit son origine. L'idée de cette bibliothèque devait venir naturellement à ce prince ami des lettres, et le conseil de Démétrius ne pouvait que hâter l'exécution d'un projet qu'il avait déjà conçu; ce conseil, d'ailleurs, ne portait que sur une certaine classe d'écrits. Ce qui nous fait croire encore que tout l'honneur de cette création ne revient pas à Démétrius de Phalère, c'est que l'Égypte, qui avait toujours brillé dans les sciences, pouvait fournir au Lagide des exemples d'établissements du même genre [4]. Nico-

reform., I, 141. Just. Lips., *de Biblioth.*, II. D. Petav., *Animadv. in Epiph. de mens. et pond.*, p. 378. Cf. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 399.

[1] Voir d'autres preuves dans Humfr. Hody, *Contra hist. Arist.*, c. VII.

[2] Humfr. Hody, *ibid.*, c. VII, 5.

[3] Suidas, *Lexic.*, v. Ζηνόδοτος.

[4] Diod. Sic., l. I, c. 47. Eustath., *Procem. in Odyss.* Just. Lips., *Synt. de biblioth.*, c. I. Cf. Matter, *Ess. sur l'école d'Alex.*, Paris, 1820, t. I, p. 49. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 400. Humfr. Hody, c. IX, § 6. D'après Strabon (*Geogr.*, XIII, cap. I, t. III, p. 124, ed. Tauchn.), c'est Aristote qui aurait enseigné aux Lagides l'art d'établir des bibliothèques.

crate de Chypre, à l'exemple de plusieurs autres tyrans, avait aussi rassemblé une bibliothèque [1]. Il ne serait donc pas étonnant que Ptolémée I, après avoir fait la conquête de l'île de Chypre [2], se fût emparé de cette collection et l'eût fait transporter à Alexandrie.

Si Démétrius de Phalère n'eût pas la première idée du projet, du moins il contribua puissamment à l'exécuter. Ce fut lui qui présida au choix et à l'acquisition des livres [3]: or, il avait toutes les connaissances nécessaires pour s'acquitter dignement de la tâche qu'on venait de lui confier. Les premiers ouvrages sur lesquels tomba son choix furent sans doute ceux des anciens poëtes et philosophes de la Grèce. Démétrius ne s'en tint pas là: à son invitation, tous les peuples de la terre contribuèrent à enrichir la nouvelle bibliothèque [4]. Si l'on en croit Aristée, il aurait même fait traduire en grec les livres sacrés des Hébreux.

Cette assertion d'Aristée a soulevé d'interminables discussions et enfanté des volumes; nous ne pouvons donc pas l'examiner sous toutes ses faces: qu'il nous suffise d'en dire quelques mots.

La plupart des critiques modernes rejettent absolument l'histoire de la version des Septante, telle que nous la rapportent, avec quelque diversité, Aristée, Josèphe, Philon, saint Justin, saint Irénée, saint Épiphane, etc.; d'autres admettent le fond du récit, qu'ils distinguent soigneusement des fables qui l'entourent. On n'est pas d'accord non plus sur le temps où cette version a été faite; les uns la font remonter jusqu'au règne de Ptolémée Lagus [5], d'autres la placent sous le règne de Ptolémée Philadelphe [6]; selon quelques-uns même, elle serait moins ancienne encore [7]. Enfin, le père Petau, Riccioli, Gérard et Isaac Vossius, Bonamy, etc.,

[1] Athen., l. I, sect. IV.

[2] Diod. Sic., l. XIX, 79. Plut., *Dem.*, 5. Paus., *Att.*, VII, 8.

[3] Matter, l. l. Humfr. Hody, l. l.

[4] Matter, *ibid.*, p. 52. Bonamy, l. l., p. 401.

[5] Iren., *Adv. haer.*, l. III, c. 25. Clem. Alex., *Stromat.*, l. I.

[6] Joseph., *Antiq. jud.*, l. XII, c. 2; *Contr. Apion.*, c. 2. Arist., l. l. Philon., *de Vit. Mos.*, l. II. Div. Epiphan., *de Pond. et mens.* Div. Aug., *de Civit. Dei*, l. XVIII, c. 42. Tertull. *Apol.*, c. XVIII, XIX. Euseb., *Hist. eccles.*, l. VII, c. 26; *Præp. ev.*, l. VIII, c. 1, etc.

[7] Bochart, *de Anim. sacr.*, l. II, c. 18. Usser., *Synt. de LXX interpr.*

cherchent à concilier les deux premières opinions de la manière que nous avons indiquée [1].

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Aristée, qui a donné naissance à tant de conjectures, est une fiction manifeste. Tous les personnages qu'il met en scène, Ptolémée, Démétrius, Sosibius, André, parlent et agissent en juifs. Ptolémée Philadelphe et Démétrius, dont les mœurs nous sont assez connues, il nous les représente pleins de sentiments religieux, pleins de zèle pour la loi de Dieu, et donnant l'exemple de toutes les vertus. Le dernier a surtout tant de respect pour les livres sacrés des Hébreux, qu'il appelle les malédictions du Ciel sur l'impie qui oserait y faire le moindre changement; il n'hésite pas à dire que la loi des Juifs est toute divine, et que c'est à cause de ce caractère divin que ni les poëtes ni les historiens profanes n'en ont osé rien insérer dans leurs écrits [2]. Quant au roi Philadelphe, à la vue des livres sacrés, il demeure immobile, saisi d'un saint respect; revenu de sa première émotion, il les adore sept fois et les arrose de ses larmes [3].

Il en est de même du caractère littéraire de ces personnages. Dans les lettres qu'Aristée nous présente comme authentiques, Ptolémée, Démétrius et Éléazar se servent du même style, et celle de Démétrius de Phalère n'a rien de cette pureté et de cette élégance qui distinguaient les écrits du disciple de Théophraste.

Enfin le caractère sous lequel Aristée lui-même nous apparaît dans cette histoire, nous fournit une nouvelle preuve contre elle. Prétendu garde du corps du roi, gentil de naissance et de religion, il se trahit sans cesse; à chaque page, il nous prouve qu'il est juif zélé, qu'il fut élevé parmi les Hébreux, qu'il est plein d'ardeur pour propager le culte du vrai Dieu.

Cette origine d'Aristée nous explique le caractère de son ouvrage; on sait combien les Juifs, depuis la captivité de Babylone, donnaient dans les

[1] Petau, *Chron.*, ann. 284, et dans les notes sur le livre de saint Épiphane. Gérard Vossius, *de Hist. Græc.*, l. I, c. XII. Isaac Vossius, *de LXX int.*, c. II et III. Riccioli, *Chron. reform.*, t. I, l. III, c. VI. Bonamy, l. l.

[2] Cf. Humfred Hody, c. XVI, 1; XVIII, 5. Suffridi Petri *Oration. quinque*, Basil. (sans date), pp. 125, 126, 312.

[3] Cf. Humfr. Hody, c. XVIII, 6.

romans religieux [1] : c'est cette tendance générale de sa nation qu'il reproduit fidèlement. De là le merveilleux qui plane sur le fait qu'il rapporte; de là les invraisemblances et les anachronismes qui fourmillent dans son ouvrage.

Le nombre des volumes que Démétrius aurait amassés, les sommes immenses que Philadelphe aurait dépensées pour faire traduire les livres des Juifs, la fête qu'il aurait instituée pour célébrer le jour où il reçut ces livres, la victoire navale qu'il aurait, le même jour, remporté sur Antigone [2], tous ces faits, ainsi qu'une foule d'autres que mentionne Aristée, tiennent visiblement de la fable. Inutile d'énumérer toutes ces invraisemblances : Dupin, Louis Vivès, Alph. Salméron, Scaliger, Henri de Valois, Humfr. Hody, Bellarmin et d'autres se sont assez étendus sur ce sujet [3].

Si la tradition sur la version des Septante est entourée de circonstances fabuleuses, d'exagérations orientales, rien cependant ne prouve la fausseté du fait en lui-même. Il restera toujours vrai qu'il se fit une traduction grecque des livres sacrés du temps des Ptolémées [4], et que nous la possédons encore, puisque c'est elle que citent les apôtres et les Pères. On ne peut pas douter non plus que cette version ne fût aussitôt mise dans la bibliothèque d'Alexandrie, vu la passion des Ptolémées pour enrichir de plus en plus cette bibliothèque. Ces faits sont certains; mais quelle est l'époque précise où cette version fut faite? Démétrius de Phalère y contribua-t-il? Ce sont là des questions auxquelles on tenterait en vain de donner une solution positive. Si les livres des Hébreux furent traduits sous Ptolémée Philadelphe, comme on le croit généralement, Démétrius ne pouvait nullement y contribuer, à moins qu'on ne suive l'opinion de Vossius [5] dont nous avons déjà parlé. Cette opinion nous a paru inadmissible, pour ce qui regarde l'érection de la bibliothèque Alexandrine;

[1] Cf. Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. III, p. 35 suiv.

[2] Cf. Humfr. Hody, c. XI.

[3] Dupin, *Dissert. prél. sur la Bible*, ch. III. Louis Vivès, *in libr.* 18 *de Civit. Dei*, c. IV. Salméron, *Prol.* 6 *in libr. novi Test.* Scaliger, *in notis ad Eus. chron.* Henri de Valois, *Anim. in Eccl. hist.*, l. V, c. 8. Humfr. Hody, l. l.

[4] Cf. Matter, *Essai hist.*, etc., t. I, p. 74 et suiv.

[5] Cf. Vossius, *de Hist. Græc.*, l. I, c. XII.

mais rien n'empêche de l'admettre ici. Si elle n'est pas appuyée sur des preuves décisives, rien non plus n'en démontre la fausseté. Nous ne voulons pas la baser sur l'autorité d'Aristée [1]; mais nous invoquerons en sa faveur un passage d'Eusèbe, où Anatole, parlant d'Aristobule, s'exprime ainsi : *ὅς ἐν τοῖς ἑβδομήκοντα κατειλεγμένος τοῖς τὰς ἱερὰς καὶ θείας Ἑβραίων ἑρμηνεύσασι γραφὰς Πτολεμαίῳ τῷ Φιλαδέλφῳ καὶ τῷ τούτου πατρὶ, καὶ βίβλους ἐξηγητικὰς τοῦ Μωσέως νόμου τοῖς αὐτοῖς προσεφώνησε βασιλεῦσιν* [2]. Quoi qu'il en soit d'Aristobule, de sa patrie, de son âge, de ses actes [3], ce passage prouve cependant que, suivant Anatole, la version des Septante a été faite du temps où Ptolémée Philadelphe partageait le trône avec son père. Ce qui rend probable encore la conjecture de Vossius, c'est qu'elle seule peut concilier le plus grand nombre des écrivains chrétiens avec saint Irénée et saint Clément d'Alexandrie. Ces deux derniers puisent toujours aux bonnes sources, et ne peuvent pas avoir affirmé, sans motifs concluants, que la version des Septante fut faite sous Ptolémée Soter.

Si l'on admet l'opinion dont nous venons de parler, Démétrius de Phalère, intendant de la bibliothèque d'Alexandrie, doit nécessairement avoir participé au mémorable travail des Septante; il peut avoir conseillé la traduction des livres sacrés; il peut avoir présidé à cette traduction; en un mot, ce qu'Aristée et d'autres écrivains nous disent sur ce sujet, peut renfermer autre chose que des fictions. Mais, au milieu de tant d'invraisemblances, au milieu de tant de contradictions, il est impossible de démêler le vrai du faux. Nous dirons donc, avec Matter [4], qu'on aurait tort d'affirmer des faits que l'histoire littéraire a laissés indécis.

Cette même indécision règne sur le nombre des volumes que Démétrius aurait réunis dans la nouvelle bibliothèque. Selon Josèphe, le roi Philadelphe ayant demandé à Démétrius de combien de volumes se composait la bibliothèque, celui-ci lui aurait répondu que le nombre des volumes

[1] Nous venons de voir que, dans plusieurs passages, Aristée se prononce contre l'opinion de Vossius, et que pourtant cette dernière opinion n'a été mise en avant que pour concilier les assertions d'Aristée avec celles d'Hermippe.

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, l. VII, c. 26. Cf. G. Vossius, l. l.

[3] Humfr. Hody, c. X.

[4] L. l., p. 53.

s'élevait à 200000 et qu'il espérait le porter bientôt à 500000. Saint Épiphane[1], qui rapporte la même demande du roi Philadelphe, ne mentionne que 54800 volumes. Cédrénus[2] croit même que Philadelphe possédait 100000 volumes d'ouvrages traduits. Eusèbe[3], d'un autre côté, dit que la bibliothèque comprenait 100000 volumes à la mort de Philadelphe. D'autres auteurs donnent d'autres chiffres encore[4].

Tout ce que nous pouvons conclure de ces citations, c'est que le nombre des volumes n'était pas connu, mais qu'il était considérable. C'est sans doute au zèle dont Démétrius fit preuve dans la tâche qu'il s'était imposée, qu'on doit attribuer ce rapide accroissement de la bibliothèque d'Alexandrie.

C'est au séjour que Démétrius fit en Égypte que se rattache une autre fable. On dit qu'ayant perdu la vue, Sérapis la lui rendit. Il chanta cette guérison miraculeuse dans des péans très-renommés[5]. Du reste, il rapportait des prodiges du même genre dans son Traité sur les songes[6].

Ce fait nous prouve combien Démétrius savait entrer dans les vues de Ptolémée I. Comme ce dernier, il s'efforçait de conserver vivace dans l'âme des Égyptiens le sentiment religieux qui faisait le fond de leur caractère. Alors, comme aujourd'hui, la religion seule pouvait élever un peuple et le maintenir dans ses devoirs. Ptolémée et Démétrius de Phalère avaient compris cette grande vérité. Tous deux, ils favorisaient la religion populaire. Ce fut Ptolémée I qui envoya chercher dans le Pont la statue de Jupiter, statue qui devint si célèbre sous le nom de Sérapis. Un temple magnifique, le Sérapéon, fut élevé à ce dieu nouveau, dont le culte l'em-

[1] *De mens. et pond.*, § 9.

[2] L. XXII.

[3] *In chron.*, p. 66.

[4] Cf. Matter, *ibid.*, p. 52 suiv. Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 401.

Il est facile de voir combien tous ces chiffres sont exagérés, quand Aulu-Gelle (l. VI, c. 17) ne compte que 700000 vol. dans cette même bibliothèque, lorsqu'elle fut brûlée sous Jules-César. Si Sénèque (*de Tranq. animi*, c. 9) ne semble y mettre que 400000 vol., c'est qu'il ne parle que de l'ancienne bibliothèque du quartier Bruchion, tandis qu'Aulu-Gelle comprend aussi dans le chiffre qu'il indique, les 300000 vol. du Sérapéon.

[5] Diog. Laert., V, 76.

[6] Artemidor., l. II, c. 44, p. 228, ed. Reiff.

porta bientôt sur celui des anciennes divinités. Démétrius exalta dans ses péans les bienfaits qu'il avait reçus de Sérapis, et édifia le peuple par le récit des prodiges qu'avait opérés ce dieu, dont la statue était pour l'Égypte un gage de gloire et de prospérité [1].

C'est ainsi que Démétrius consacrait au bien-être de l'Égypte et au culte des Muses les loisirs qu'il devait à l'exil. De nouveaux malheurs ne tardèrent pas à fondre sur lui. Ptolémée I, son ami et son protecteur, abdiqua l'an 284 avant Jésus-Christ [2]. Déjà avancé en âge et voulant assurer à sa dynastie le trône qu'il avait conquis par les armes et affermi par la sagesse, ce prince, qui disait qu'il était plus glorieux d'être père d'un roi que de régner soi-même [3], résolut de céder la couronne à l'un de ses enfants. Il avait trois fils : l'aîné, Céraunus, était né de la reine Eurydice, fille d'Antipater; les deux autres, Philadelphe et Argæus, devaient le jour à Bérénice, qui, simple Macédonienne et suivante de la reine, avait remplacé celle-ci dans l'amour du roi [4]. De même que Ptolémée avait préféré cette seconde femme à la première, de même il préférait Philadelphe à Céraunus. C'était un de ces deux princes qu'il devait désigner pour son successeur. Comprenant la gravité de la circonstance, il demanda conseil à ses amis. Démétrius de Phalère s'efforça en vain de faire désister le roi de son projet. Voyant que la résistance était inutile, il se prononça pour Céraunus [5]. Ce conseil était sage; il était conforme à la naissance du jeune prince aussi bien qu'à l'usage des peuples [6], et devait garantir le pays des maux que pouvait lui attirer le choix de Philadelphe [7]. Ptolémée cependant ne se rendit pas à ce conseil. Portant une affection particulière au premier-né des enfants de

[1] Tacite, *Hist.*, l. IV, c. 83 et 84, raconte avec détail ce qui engagea Ptolémée à faire demander cette statue aux habitants de Sinope, et comment, après le refus de ces derniers, elle s'embarqua d'elle-même et aborda en Égypte.

[2] Champollion, *Ann. des Lagid.*, t. I, p. 384.

[3] Cantu, *Hist. univ.*, ed. Brux., t. II, p. 24.

[4] Paus., l. I, c. VI, § 8.

[5] Hermipp. et Heraclid., *ap. Diog. Laert.*, V, 78 et 80.

[6] Justin., l. XVI, c. 2, dit que le choix de Philadelphe était *contra jus gentium*.

[7] Céraunus se retira auprès de Lysimaque, roi de Thrace, espérant que celui-ci le rétablirait sur le trône où l'appelait l'ordre de primogéniture. Cf. Mannert, *Gesch. der unmitt. Nachf. Alex.*, l. III, c. V, p. 297.

Bérénice, il le préféra à Céraunus. Le désir de faire réussir cette succession irrégulière était sans doute le principal motif de son abdication. Ce choix décida de la perte de Démétrius, et l'événement qui devait la hâter ne tarda pas à s'accomplir. Ptolémée Lagus mourut vers la fin de l'année 282 avant Jésus-Christ [1]; et Philadelphe, qui n'attendait que ce moment pour se venger du conseil que le Phalérien avait donné à son père, le relégua dans une province éloignée, en attendant qu'on eût statué sur son sort. Ce fut dans ce lieu d'exil, dans le nome de Busiris, près de Diospolis, qu'il traîna quelque temps encore une vie languissante, jusqu'à ce que la morsure d'un aspic mît fin à ses malheurs. Il fut enterré dans ce même nome de Busiris [2].

Cette mort fut-elle le résultat d'un ordre du roi, d'un suicide ou d'une circonstance fortuite? Le passage d'Hermippe : *μετὰ τὴν ἐκείνου τελευτὴν ἠξιώθη πρὸς τούτου παραφυλάττεσθαι ἐν τῇ χώρᾳ μέχρι τι δόξει περὶ αὐτοῦ, κτλ.* [3], et les mots de Cicéron : *aspide ad corpus admota, vita esse privatum* [4], ne s'opposent pas à ce qu'on l'attribue à une sentence royale; d'un autre côté, le lieu de son exil et la triste vie qu'il y mena [5], feraient penser à un suicide .[6] Mais si les auteurs que nous venons de nommer avaient voulu parler d'un ordre du roi ou d'un suicide, ne se seraient-ils pas exprimés plus clairement? Nous admettons donc l'interprétation la plus simple et la plus naturelle : la mort de Démétrius fut l'effet d'un de ces accidents qui de-

[1] Champ., *ibid.*, t. II, p. 12.

[2] Diog. Laert., v. 78. Suidas se trompe en plaçant cet événement sous le règne de Soter; pour le reste, il se sert des expressions mêmes de Diog. de Laërte, avec cette différence qu'il détermine mieux la ville de Diospolis par ces mots : *πλησίον τῆς Διοσπόλεως τῆς ἐν τοῖς ἕλεσι.* Ce n'est donc pas la grande Diospolis, mais une autre ville du même nom près de Léontopolis et de Busiris. Cette ville était arrosée par le Nil et entourée de lacs et de marais. Cf. Ptolem., l. IV, c. 5, § 52; Strab., l. XVII, c. I (t. III, p. 440, ed. Tauchn.); Pline, l. V, c. IX et X.

[3] Diog. Laert., l. l.

[4] *Pro Rabir.*, 9.

[5] Suidas : *ἐν τῷ Βουσιρίτῃ νομῷ, πλησίον Διοσπόλεως, τῆς ἐν τοῖς ἕλεσι.* Diog. Laert., l. l. : *ἐνταῦθα ἀθυμότερον διῆγε.*

[6] Pour admettre cette idée, Bonamy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 177, s'appuie sur le passage de Cicéron (*pro Rab.*, 9) que nous venons de citer; mais ce passage ne dit pas ce qu'on lui fait dire. D'ailleurs, comment pourrait-il concilier avec cette opinion les mots de Diog. de Laërte, l. l. : *καί πως ὑπνώττων ὑπ' ἀσπίδος....?*

vaient se présenter souvent dans les endroits marécageux où il passa ses derniers jours.

Telle fut la triste fin de Démétrius de Phalère. L'Égypte cependant avait semblé lui réserver le plus bel avenir. Un monarque, protecteur des lettres, qui aimait et recherchait les poëtes, qui discutait avec les philosophes, qui ne cherchait qu'à s'entourer de livres et de littérateurs, voilà l'ami qu'il fallait à Démétrius de Phalère. La monarchie, et près d'elle le musée et la bibliothèque, les savants et les livres, voilà l'atmosphère du disciple de Théophraste, bien plutôt qu'Athènes avec ses idées de démocratie, de liberté et d'indépendance. Mais le malheur l'avait suivi dans ce nouveau séjour; courtisan d'un roi, il succomba aux dangers qui s'attachent à ce métier, où la disgrâce est si près de la faveur. Un mot suffit pour perdre Démétrius. Exilé de la Grèce, voyant son nom flétri dans le pays qui lui avait donné le jour et élevé 360 statues, il fut encore exilé par une cour ingrate, à laquelle il n'avait rendu que des services, et mourut dans l'isolement, loin d'Athènes, loin d'Alexandrie, dans un lieu désert, sous la garde de quelques soldats barbares.

Dès les premiers pas de la vie, il se fourvoya dans la route. A peine sorti de l'école de Théophraste, il se lança dans la carrière politique, imbu des principes de l'école péripatéticienne : *A Theophrasto doctus, mirabiliter doctrinam ex umbraculis eruditorum otioque non modo in solem atque pulverem, sed in ipsum discrimen aciemque produxit* [1]. Mais alors, pas plus qu'aujourd'hui, les peuples ne se laissaient gouverner ni par les spéculations des philosophes, ni par les rêves des poëtes; aussi Démétrius prouve-t-il par son exemple que ces derniers ne peuvent prendre en main le timon des affaires sans renverser le char de l'État, ou sans être eux-mêmes écrasés par lui. En faveur de cette assertion, nous invoquerons le témoignage du prince philosophe, qui doit être ici d'un si grand poids. « Que je » fais peu de cas, dit Marc-Aurèle, de ces petits politiques qui prétendent » qu'on peut faire mener à tout un peuple une vie de philosophe! Ce ne » sont que des enfants. O homme! quelle est ton entreprise? Fais de ta

[1] Cicer., *de Leg.*, l. III, c. VI, 14.

» part ce que la raison demande. Tâche même, dans les occasions, d'y » ramener les autres, pourvu que ce soit sans ostentation. Mais ne compte » pas pouvoir jamais établir la république de Platon. Sois content, si tu » parviens à rendre les hommes tant soit peu meilleurs : ce ne sera pas » peu de chose. Quelqu'un pourrait-il changer ainsi les opinions de tout » un peuple? Mais, sans ce changement, que feras-tu? Des esclaves qui » gémiront de la contrainte où tu les tiendras, des hypocrites qui feront » semblant d'être persuadés?

» Va donc et me parle maintenant du pouvoir absolu d'Alexandre, de » Philippe, de Démétrius de Phalère [1]. Je ne sais s'ils ont cultivé leurs » propres mœurs; mais, s'ils n'ont fait que du bruit sur la scène du » monde, je ne suis pas condamné à les imiter.

» La philosophie agit d'une manière simple et modeste. N'espère pas » réussir à me jeter dans une gravité affectée [2]. »

F. T.

CHAPITRE III.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME ÉRUDIT.

—

Nous avons exposé dans les deux chapitres précédents, suivant le plan que nous avons développé et d'après le peu de renseignements que nous possédons, la carrière politique et oratoire de Démétrius de Phalère, ou ce qu'on peut appeler le côté pratique de sa vie. Nous allons maintenant l'étudier comme érudit et comme philosophe, c'est-à-dire sous le rapport théorétique. C'est sous le point de vue de l'érudition que nous commen-

[1] La traduction de Joly (*Moralist. anciens*, Paris, 1841, ed. Charpent., p. 295), que nous transcrivons ici porte : et *des leçons* de Démétrius; mais le mot *leçons* n'est pas dans le texte grec, qui dit simplement : *ὕπαγε νῦν, καὶ Ἀλέξανδρον, καὶ Φίλιππον, καὶ Δημήτριον τὸν Φαληρέα μοι λέγε.*

[2] Marc. Ant., *Comm.*, l. IX, § 29, p. 104, ed. Tauch.

cerons par l'envisager, parce qu'il est beaucoup plus remarquable comme savant que comme philosophe.

La notion d'érudit est une de ces notions qui doivent nécessairement rester dans le vague, à cause du grand nombre d'idées qu'elle renferme. Toutefois, comme il importe pour le sujet qui nous occupe de la déterminer avec quelque précision, nous dirons qu'à nos yeux érudition signifie une grande variété de connaissances qui s'appliquent surtout au passé.

Cela posé, on peut dire que, dans la Grèce, l'érudition a pris naissance en même temps que la poésie, ce premier produit de la littérature hellénique. Les anciens chantres, Homère surtout, étaient les encyclopédistes de leur époque : il est vrai que leur savoir se fondait uniquement sur des traditions perpétuées d'âge en âge; mais il n'en est pas moins certain que le chantre d'Achille, particulièrement, est considéré par les Grecs comme la source d'où découle toute leur civilisation. Ceci est tellement vrai que les philosophes mêmes voulaient retrouver leurs systèmes dans ses vers : on nous le représente tantôt comme épicurien [1], tantôt comme sceptique [2]. Le poëte dont la réputation approche le plus de celle d'Homère, Hésiode, est expressément rangé par le philosophe Héraclite au nombre des érudits [3]. On peut donc distinguer dans la marche de l'érudition chez les Grecs une période poétique, période dont le cycle épique fut l'expression principale.

Mais l'enthousiasme primitif une fois passé, l'homme sent que sa destinée n'est pas de chanter sans cesse : il se met aussi à réfléchir sur son origine et sur ses rapports avec les autres êtres. Néanmoins, le passage de la poésie à la philosophie, à l'histoire et aux autres branches positives de la culture humaine, ne s'opéra pas chez les Grecs d'une manière brusque. Les premiers tâtonnements du savoir hellénique se rattachent d'une manière évidente aux chants nationaux, où chaque sage prenant ce qui était

[1] Athen., lib. XII, p. 513 *b*.

[2] Diog. Laert., lib. IX, cap. V, §§ 71 et 73.

[3] *Πουλυμαθηΐη νόον οὐ διδάσκει· Ἡσίοδον γὰρ ἂν ἐδίδαξε, κ.τ.λ.* Heracl., *apud D. L.*, lib. IX, cap. 1, p. 227, l. 5, ed. Didot; Paris, 1850.

le plus à sa convenance donnait par là même à sa doctrine un caractère exclusif. Mais lorsque Athènes, qui s'était élevée à la considération et à la puissance par la guerre persique, fut devenue la capitale de la Grèce civilisée, on y vit affluer de toutes parts des hommes qui, dans un but tout à fait personnel, il est vrai, donnèrent à la science une tendance plus générale. « Quoique nous ne soyons en aucune manière obligés, dit Ritter[1], de regarder les sophistes comme des hommes d'un talent supérieur, malgré leur célébrité; quand nous pensons que leur renommée passagère semble avoir eu sa raison dans leur habileté à flatter les goûts de leur temps, nous trouvons cependant qu'ils étaient autre chose que des parleurs sans talent; qu'au contraire, les plus distingués d'entre eux avaient des connaissances variées; et comme ils se donnaient pour des politiques, ils devaient au moins posséder de grandes connaissances historiques; ils devaient surtout connaître les constitutions des États. A la vérité, Protogoras dédaignait l'enseignement des différentes connaissances spéciales qui servent aux fins particulières de la vie; mais il se flattait de pouvoir donner des règles de l'art de savoir administrer une maison et un État par les actions et la parole. Nous savons de plusieurs sophistes qu'ils avaient la prétention de connaître les poëtes anciens et l'art de l'interprétation, connaissance qu'ils regardaient comme caractéristique d'un homme bien élevé. Gorgias s'occupait aussi de la physique; et Hippias d'Élée était non-seulement versé dans une foule d'arts inférieurs, mais il enseignait aussi les sciences et les arts supérieurs, comme l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique; il inventa une mnémotechnie, afin qu'on ne doutât pas que sa science se rapportait surtout aux choses de l'expérience[2]. En comptant Démocrite parmi les sophistes, c'est assez dire que le plus savant des Grecs, jusqu'au temps d'Aristote, prit part aux travaux sophistiques de son temps. »

Nous pouvons, en effet, très-bien assimiler l'impulsion que les sophistes donnèrent aux lettres, aux sciences et aux arts de leur époque, à l'effet

[1] *Hist. de la phil. anc.*, vol. I, p. 469 sq.; trad. Tissot.

[2] Voyez, dans le *Rheinisches Museum* (*neue Folge, zweiter Jahrgang*), p. 495 sqq., la curieuse dissertation de F. Osann, intitulée : *der Sophist Hippias als Archäolog.*

que produisit, dans le siècle dernier, la philosophie française par la publication de l'Encyclopédie : seulement, il n'y eut pas d'ensemble dans leurs efforts pour résumer les connaissances humaines. Que Platon se moque à son aise de celui d'entre eux qui composa un livre sur l'utilité du sel [1], ce trait ne nous en montre pas moins l'ardeur de savoir dont brûlait cette génération. Mais comme cette polymathie n'avait d'autre fin que le désir de briller, il s'ensuit qu'elle devait manquer de base scientifique et qu'elle présentait en définitive plutôt une apparence brillante qu'une utilité réelle. Telle fut la période sophistique de l'érudition grecque.

L'éternel adversaire des sophistes, Platon, bien que possédant lui-même à fond certaines sciences expérimentales, était cependant porté de préférence vers la spéculation par l'essor de son sublime génie : il se borna, dans son système, à jeter les bases d'une classification des branches du savoir humain. Ce n'est qu'avec le plus célèbre de ses disciples, Aristote, qu'un caractère positif entraînait davantage vers l'investigation des faits, que prit naissance, à proprement parler, l'érudition philosophique. Non-seulement il embrassa dans ses ouvrages presque toutes les sciences contemporaines, mais encore il légua à ses disciples l'esprit de recherche qui le caractérise surtout, lui qui avait, jeune encore, dévoré tout ce que la littérature de sa nation offrait à son époque d'intéressant et de curieux. Il avait résumé ses travaux d'érudition dans un grand nombre d'ouvrages perdus maintenant, mais les fragments qui nous en restent suffisent pour justifier la réputation immense d'érudit dont il jouit constamment dans l'antiquité.

Son vaste ouvrage qui renfermait les constitutions de 158 États [2] aurait seul suffi pour la lui mériter. Il ne se borna pourtant pas à ce recueil : il y ajouta, en forme de supplément, les coutumes qui existaient chez les peuples étrangers [3]. Il réunit aussi les éléments du droit public des Grecs

[1] Ἀλλ' ἔγωγε ἤδη τινὶ ἐνέτυχον βιβλίῳ ἀνδρὸς σοφοῦ, ἐν ᾧ ἐνῆσαν ἅλες ἔπαινον θαυμάσιον ἔχοντες πρὸς ὠφέλειαν. *Conviv.*, p. 216, tom. VII, ed. Tauchn.

[2] D. L., lib. V, cap. I, § 27; Anon. *Menag.*, p. 404, *in* Βιογράφ. Westermann.

[3] Νόμιμα βαρβαρικά. Anon. *Menag.*, loc. cit.; Varro, *de L. L.*, lib. VII, § 70; Athen., l. I, p. 23 *d*; Apollon., *Hist. mir.*, cap. 11, p. 107, *in* Παραδοξογράφοις West.

dans un ouvrage intitulé *Droits des États*[1], ouvrage dans lequel, comme il est facile de le voir par les quelques passages qui en subsistent, il appuyait sur des bases historiques les règles qui devaient servir à décider les différends qui pouvaient s'élever entre les républiques de la Grèce[2]. Il ne nous reste absolument rien d'un quatrième ouvrage qu'il avait publié sous le titre *d'Alexandre ou des colonies*[3]; mais nous avons encore d'assez nombreux fragments des traités qu'il avait écrits sur les vainqueurs aux jeux Olympiques, Pythiques et Dionysiaques[4], et qui se rapportaient à la chronologie, de même que celui où il avait consigné les annales de l'art dramatique grec[5]. Il ne s'est conservé que peu de chose de son intéressant ouvrage en trois livres *sur les Poëtes*[6], dans lequel il retraçait dès son origine l'histoire de la poésie nationale[7]. Il n'avait pas même dédaigné de recueillir et d'expliquer les proverbes et dictons populaires qui avaient cours de son temps[8]. Il avait encore publié, sous le titre de *Péplos*, un ouvrage d'érudition variée, où il avait recueilli les diverses traditions de la Grèce sur son histoire la plus reculée[9]. Enfin, selon Clément d'Alexandrie[10], Aristote aurait aussi composé un traité *des Inventions*, traité qui, du reste, n'est pas mentionné dans la liste que Diogène de Laërte nous donne des ouvrages de ce philosophe, mais dont l'existence nous semble suffisamment attestée par les nombreuses citations que l'on trouve d'Aristote sur ce sujet[11].

Les disciples d'Aristote, soit immédiats, soit médiats, obéirent fidèle-

[1] Δικαιώματα πόλεων. D. L., *ibid.*, § 26; Harpocrat., v. Δρυμός; Ammon., *de Diff. voc.*, v. Νῆες.

[2] *Et scriptas ab eo justificationes Græcarum civitatum, quibus lites Græcorum determinabat. Arist. Vit. lat., ap. Menag. ad D. L.*, vol. I Comm., p. 598, ed. Huebner.

[3] D. L., *ibid.*, § 26; Anonym. *Menag.*, p. 609.

[4] D. L., § 22; Anon. *Menag.*, p. 610.

[5] D. L., *ut suprà.*

[6] D. L., *ibid.*

[7] Cf. Cic., *de Nat. Deor.*, lib. I, cap. 38.

[8] D. L., *loc. laud.* Cf. Cephisodorus, *apud Athen.*, lib. I, p. 60 *c;* Synesius, *Encom. Calv.*, p. 59, ed. Turn.; Schneidewin., *Præfat. ad Parœmiograph.*, p. II.

[9] Schneidewin., *Philolog.*, 1846, fascic. I, p. 10.

[10] *Strom.*, lib. I, p. 133, ed. Sylburg. Cf. Euseb., *Præpar. Evang.*, p. 476.

[11] Plin., *Hist. Nat.*, lib. VII, cap. 57, pp. 47, 48 et 50, t. II, ed. Tauchn.; Bekker, *An. Gr.*, pp. 451, 31 et 783, 1; Schol., *ad* Pind. *Pyth.* II, v. 127; Serv., *ad Virg. Georg.* lib. I, v. 19; Procl., *Chrestom.*, *apud Phot.*, *cod.* 239, p. 320 *a*, l. 32, ed. Bekker.

ment à l'impulsion que ce grand philosophe avait donnée aux recherches historiques et littéraires. Il nous suffira de citer les noms de Théophraste, de Dicéarque, d'Aristoxène, de Phanias, de Léon de Byzance, de Clytus de Milet, de Paléphate d'Abydos, et de renvoyer aux listes de leurs ouvrages que l'on trouvera, soit dans Diogène de Laërte, soit dans les fragments des historiens grecs, publiés par Müller [1]. C'est à ces dernières sources que nous puiserons de préférence pour ce qui concerne les travaux érudits de Démétrius de Phalère.

« Démétrius, nous dit Diogène [2], surpassa par la multitude des livres et le nombre des lignes [3], tous les Péripatéticiens de son temps. De ses écrits, les uns se rapportent à l'histoire, les autres à la politique, d'autres à la poésie, d'autres enfin à l'éloquence. Il a laissé, de plus, des collections de fables Ésopiques et bien d'autres ouvrages encore. » Ces derniers mots font voir que Diogène n'a pas donné la liste complète des œuvres de Démétrius, et que celles qu'il énumère ne sont que les principales. On a d'ailleurs la preuve de ce fait en comparant cette liste avec celle que le même auteur nous donne des écrits de Théophraste, dont Démétrius fut le contemporain. De plus, Diogène lui-même, dans les Vies de Thalès et d'Anaxagore [4], nous cite de Démétrius de Phalère un ouvrage important sous le titre de *Catalogue des archontes*, ouvrage auquel il n'a pas donné place dans cette liste. De même, Artémidore [5] nous rapporte que Démétrius avait composé sur les songes un traité en cinq livres, et ce traité ne se trouve pas non plus mentionné dans Diogène.

On est assez embarrassé pour déterminer le caractère et le nombre des ouvrages de Démétrius qui se rapportent à l'histoire, car, outre qu'il ne nous reste des fragments (et encore sont-ils en très-petit nombre) que de

[1] Tom. II, p. 225 sqq.
[2] Lib. V, cap. V, § 80.
[3] Cette dernière indication a trait à la coutume qu'avaient les anciens de marquer à la fin de chaque volume ou rouleau le nombre de lignes qu'il renfermait. Ils donnaient même, dans leurs ouvrages bibliographiques, la somme totale des lignes que formaient les œuvres complètes d'un auteur. Nous en trouvons un exemple dans Diogène de Laërte, à la fin de ses catalogues des écrits d'Aristote et de Théophraste. Il est à regretter qu'il n'ait pas pris cette peine pour Démétrius.
[4] Lib. I, cap. I, § 22, et lib. II, cap. III, § 7.
[5] *Onirocrit.*, lib. II, cap. 44, p. 142, ed. Rigalt. (P. 228, ed. Reiff.).

deux ou trois d'entre eux seulement, les titres des autres peuvent aussi bien convenir à des ouvrages d'un genre différent. Toutefois on peut admettre, avec M. Ch. Müller [1], une distinction entre les écrits purement historiques de Démétrius, tels que le Catalogue des archontes, l'ouvrage sur les Ioniens, et ceux qui tenaient le milieu entre l'histoire et la théorie politique. A cette seconde classe nous pouvons rapporter un traité en cinq livres sur la législation athénienne, et un ouvrage en deux livres sur les constitutions successives de la ville d'Athènes.

Il est à remarquer qu'à l'époque où vécut Démétrius les écrivains grecs firent de grands efforts pour constituer exactement la chronologie de l'histoire nationale. Il est vrai que déjà dès la naissance de l'histoire en Grèce on avait composé des travaux de ce genre : tels sont, par exemple, les *Prytanes ou rois de Lacédémone*, ouvrage de Charon de Lampsaque [2]; les *Prêtresses de Junon*, chronique dans laquelle Hellanicus avait résumé, suivant l'ordre de leur succession, l'histoire de la Grèce, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la guerre du Péloponèse [3]; les *Carnéoniques* du même auteur, livre qui renfermait le catalogue des vainqueurs aux jeux Carnéens, à partir de la 26e olympiade [4]; une liste sicyonienne des poëtes et des musiciens, dont Plutarque fait mention dans son *Traité sur la musique* [5]. Mais personne, avant Démétrius de Phalère, n'avait pris la série des archontes athéniens pour base d'une chronologie. Les plus anciens auteurs d'Atthides mêmes, Amélésagoras, Phérécyde, Hellanicus, Clidème, Phanodème et Démon ne paraissent pas en avoir fait usage dans leurs écrits : du moins ne trouve-t-on rien qui nous l'indique dans les nombreux passages qui nous en restent. La chose n'est certaine que pour Androtion et Philochore [6], et ces deux historiens ont écrit après Démétrius.

Les *Archontes* de Démétrius ne nous sont cités que par deux écrivains, Diogène de Laërte, comme nous l'avons dit plus haut, et Mar-

[1] *Fragm. hist. Græc.*, t. II, p. 362.
[2] *Πρυτάνεις ἢ ἄρχοντας τοὺς τῶν Λακεδαιμονίων*. Suidas, v. *Χάρων Λαμψακηνός*.
[3] Cf. Müller, *de Hellanico*, t. I, p. XXVII sq., *Hist. Gr. Fr.*
[4] Müller, *ibid.*, p. XXIX.
[5] Cap. 8, t. VI, p. 285, *Moral.*, edit. Tauchn.
[6] Cf. Müller, *de Atthid. script.*, vol. 1 *Fragm. hist. Græc.*, pp. LXXXVI et LXXXVIII.

cellin, dans la Vie de Thucydide. Nous voyons, par les deux passages que Diogène nous en rapporte, que Démétrius ne s'était pas borné à traiter dans cet ouvrage l'histoire seule d'Athènes, mais qu'il y touchait aussi les faits qui intéressaient les autres États de la Grèce. C'est ce qu'on peut du moins conclure de la mention qu'il y faisait de Thalès de Milet, dont l'histoire ne concernait en rien celle d'Athènes. Καὶ πρῶτος σοφὸς ὠνομάσθη (ὁ Θαλῆς) ἄρχοντος Ἀθήνησι Δαμασίου, καθ' ὃν καὶ οἱ ἑπτὰ σοφοὶ ἐκλήθησαν, ὥς φησι Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ. [1]. « Thalès fut le premier qui reçut le » surnom de Sage, Damasias étant archonte à Athènes [2], et ce fut aussi » sous cet archonte que les sept Sages furent ainsi nommés, comme le » dit Démétrius de Phalère dans la liste des Archontes. » On voit par ce fragment que ce n'était pas seulement l'histoire civile et politique qui était traitée dans cet ouvrage, mais que la philosophie et probablement aussi la littérature y trouvaient leur place. C'est ce qui nous apparaît encore par le passage suivant : Ἤρξατο δὲ (ὁ Αναξαγόρας) φιλοσοφεῖν Ἀθήνησιν ἐπὶ Καλλιάδου ἐτῶν εἴκοσιν ὢν, ὡς Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ. [3]. « Anaxa» gore commença l'étude de la philosophie dans Athènes, à l'âge de vingt » ans, sous l'archontat de Calliadès, comme le dit Démétrius de Phalère » dans le catalogue des Archontes. » On y voit aussi que Démétrius se piquait d'exactitude même dans les faits étrangers à l'histoire politique.

Le passage qui nous est rapporté de ce livre par le biographe de Thucydide concerne la permission que les Athéniens, après leur défaite en Sicile, accordèrent aux exilés de rentrer dans leur cité [4]. Ce fait arriva la première année de la 92e Olympiade, ou l'an 412 avant notre ère. On doit croire que Démétrius ne s'arrêta pas à cette époque, mais qu'il con-

[1] Dem. Phal., *Fragm. I*, vol. II *Fr. hist. Gr.*, p. 362.

[2] Il y a eu deux archontes de ce nom, l'un en 639 av. J.-C. (Boeckh, *ad Pindar.*, p. 207); mais ce ne peut être celui dont il est question ici, puisque, selon Clinton (*Fast. Hell.*, p. 3, ed. Krüger), Thalès naquit précisément en 639. Ce doit être le second, dont la magistrature tombe en 586 avant notre ère. (Clinton, *F. H.*, p. 195, not. s, ed. Kr.)

[3] Dem. Phal., *Fr. II*, *ibid.*

[4] Δῆλον ὅτι κάθοδος ἐδόθη τοῖς φεύγουσιν, ὡς καὶ Φιλόχορος λέγει καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς Ἄρχουσι. Marcell., *Vit. Thuc.*, § 50; Dem. Phal., *Fr. III*, *ibid.* Cf. Müller, *ad Cratippi Fr. III*, p. 77, vol. II *Fr. hist. Gr.*

tinua cet ouvrage jusqu'à son temps. Peut-être même le conduisit-il jusqu'à son propre archontat, qui tombe en l'an 309 avant J.-C.[1].

Il nous semble qu'un pareil travail n'a pu être publié que dans Athènes : du moins il va de soi que les matériaux nécessaires pour son exécution n'ont pu être amassés que dans cette ville. Il est bien vrai que, d'après Cicéron[2], ce fut pendant son exil en Égypte que Démétrius composa un grand nombre de ses ouvrages ; mais on voit, d'après le texte même de cet auteur, qu'il avait surtout en vue les écrits philosophiques de Démétrius. D'ailleurs il résulte d'un passage de Polybe[3] que Démétrius avait composé son traité sur la Fortune vers l'an 317 avant notre ère, lorsqu'il était déjà gouverneur d'Athènes. Rien ne nous empêche de croire qu'il ait cultivé l'histoire en même temps que la philosophie, surtout lorsque nous voyons, par les morceaux que Plutarque nous a conservés de son livre sur Socrate[4], que Démétrius aimait beaucoup à fondre ensemble ces deux sciences.

Comme nous l'avons déjà dit, ce fut Démétrius qui, le premier, se servit de la série des archontes athéniens pour fixer la chronologie de l'histoire de la Grèce en général et de l'histoire d'Athènes en particulier. Cet usage, qu'il eut l'heureuse idée d'introduire, devint commun après lui. Nous le voyons immédiatement adopté par Androtion et Philochore, dans leurs Atthides ou histoires d'Athènes. Timée, dans son grand ouvrage, employa également la série des archontes Athéniens, en la mettant toutefois en rapport avec les listes des prêtresses du temple de Junon à Argos et des vainqueurs aux jeux Olympiques, ainsi qu'avec celle des éphores et des rois de Lacédémone[5]. Il n'est pas douteux que ces écrivains ont profité du travail de Démétrius de Phalère : nous pouvons du moins l'affirmer pour deux d'entre eux, Timée et Philochore. En effet, Timée composa sa

[1] Clinton, *F. H.*, p. 182, ed. Krüger.
[2] *De Fin.*, lib. V, cap. 19, § 54.
[3] Polyb., *Exc. Vatic.*, lib. XXX, cap. 3, t. IV, p. 410, ed. Tauchn. Dem. Phal., *Fragm.* XIX. Cf. Müller, *ad h. l.*
[4] Plut., *Arist.*, capp. 1, 5 et 27.
[5] Polyb., lib. XII, cap. XII, § 1. Cf. idem, *ibid.*, cap. XI, § 4, et Müller, *de Timæo*, p. LIV, t. I *Fragm. hist. Græc.*

grande œuvre historique pendant les cinquante ans qu'il passa dans l'exil à Athènes, de 310 à 260 avant l'ère chrétienne [1], n'ayant d'autre occupation que de parcourir les écrits des historiens antérieurs pour se procurer des matériaux. Or, cet historien, qui poussait la diligence jusqu'au point de fureter dans les sanctuaires des temples afin d'y chercher des documents [2], ne peut avoir négligé de consulter l'ouvrage de Démétrius. Quant à Philochore, qui termina son Histoire athénienne à l'avénement du roi de Syrie Antiochus Théos [3], c'est-à-dire à l'année 262 avant notre ère, ou 21 ans après la mort de Démétrius, il est également certain qu'il a dû tenir compte des travaux de ce dernier. Nous avons, en quelque sorte, une preuve matérielle de cette assertion dans le passage des Archontes de Démétrius cité par le biographe de Thucydide, puisque le témoignage de Philochore y est également invoqué pour le même fait : *ὡς καὶ Φιλόχορος λέγει καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς Ἄρχουσι.* Il est même probable que ce dernier, dans son Histoire d'Athènes, n'a fait que développer et rectifier le travail de Démétrius, ce qui nous explique pourquoi celui-ci n'est cité que trois fois, tandis que nous avons de nombreux morceaux de l'œuvre de Philochore.

Il ne nous est pas permis de passer sous silence l'opinion de quelques savants qui veulent que la fameuse table chronologique, connue sous le nom de Marbre de Paros, soit tirée surtout de la liste des Archontes de Démétrius [4]. En effet, cette inscription renferme un résumé des annales de la Grèce depuis Cécrops jusqu'à l'archontat de Diognète, c'est-à-dire jusqu'en 264 avant notre ère, et il est à croire qu'elle fut exécutée cette même année. Or, il n'existait à cette époque que l'ouvrage de Démétrius où l'on pût puiser pour rédiger cette inscription : Philochore et Timée n'avaient pas encore publié leurs travaux, et l'Atthide d'Androtion n'a précédé celle de Philochore que de peu de temps [5]. On peut donc, avec

[1] Müller, *ibid.*, p. L.
[2] Polyb., lib. XII, cap. XII, § 2, t. III, p. 203, ed. Tauchn.
[3] Suidas, v. Φιλόχορος. Cf. Müller, p. LXXXIV, t. I *Fragm. hist. Græc.*
[4] V. Müller, *Marm. Par. introduct.*, p. 530, t. I *Fragm. hist. Græc.* Cf. G. E. Groddeck, *Init. hist. Græc. litt.*, P. II, p. 93.
[5] Müller, *de Atth. scriptt.*, p. LXXXIV, t. I *Fr. hist. Græc.*

M. Ch. Müller, tenir pour certain que l'auteur de cette inscription avait sous les yeux, pour la composer, le travail de Démétrius, puisque, dans les ouvrages chronologiques antérieurs à ce dernier, on ne faisait aucun usage de la série des archontes athéniens.

Mais si cette conjecture nous paraît réunir les plus grandes chances de probabilité, nous ne pouvons pas du tout approuver celle de l'éditeur de la traduction grecque du prophète Daniel, qui a trouvé moyen d'attribuer cette inscription à Démétrius lui-même, et cela, en remplissant à sa guise les lacunes qui s'y trouvent au commencement. Le texte, tel que nous le possédons maintenant, se présente de la façon suivante :

ΟΥ........ ΝΠΑΝ..... ΝΟ...... ΝΟΝΑΝΕΓΡΑΨΑ, ,

ce dont ce savant a fait : *Δημήτριος ὁ Φανοστράτου Φαληρεὺς ἐκ τῶν συμπάντων ὑπαρχόντων ἀνέγραψα.* Il faudrait convenir que ce serait là se créer un peu trop facilement des autorités, si même cette hypothèse ne se trouvait pas renversée par la simple observation que Démétrius, étant mort en 283 avant notre ère, ne peut être l'auteur de cette inscription [1].

Les travaux chronologiques de Démétrius furent encore mis à profit par le littérateur athénien Apollodore, qui vivait dans le milieu du second siècle avant notre ère [2]. Ce savant écrivain avait composé en vers iambiques quatre livres de chroniques, qui embrassaient, dans une période de 1040 ans, l'histoire de la Grèce et des peuples barbares, depuis la prise de Troie jusqu'à l'an 144 avant l'ère chrétienne [3]. Pour composer un ouvrage aussi important, il lui fallut nécessairement consulter les annalistes qui l'avaient précédé dans cette carrière épineuse, et, comme athénien, il a dû connaître et employer la *liste des Archontes* de Démétrius.

Nous avons vu plus haut que, selon Diogène de Laërte, notre auteur donnait l'âge de vingt ans à Anaxagore, lorsque celui-ci commença l'étude de la philosophie à Athènes, sous l'archontat de Calliadès, c'est-à-dire en 480

[1] Cf. Müller, *Annot. ad Marm. Par.*, t. I, p. 556, *Fr. hist. Græc.*
[2] Müller, *Fr. hist. Græc.*, t. I, p. XLII.
[3] Müller, *ibid.*, p. XLIII.

avant J.-C. [1]. Or, immédiatement avant d'invoquer le témoignage de Démétrius, Diogène cite un passage d'Apollodore ainsi conçu : Φησὶ δ' Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς Χρονικοῖς γεγενῆσθαι αὐτὸν (scil. τὸν Ἀναξαγόραν) τῇ ἑβδομηκοστῇ Ὀλυμπιάδι τεθνηκέναι δὲ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ὀγδοηκοστῆς ὀγδόης [2]. Nous avons lu avec Meursius [3] ὀγδοηκοστῆς ὀγδόης, au lieu de ἑβδομηκοστῆς ὀγδ., que portent à tort les éditions de Diogène dans ce passage qui se traduit comme suit : Apollodore place dans ses Chroniques la naissance d'Anaxagore à la 70ᵉ Olympiade, et sa mort à la première année de la 88ᵉ (428 avant J.-C.). Or, selon Diogène, toujours au même endroit [4], Anaxagore, âgé de 20 ans lors de l'expédition de Xerxès contre les Grecs, atteignit sa soixante et douzième année. Donc Apollodore plaçait la naissance de ce philosophe en l'an 500 (428 + 72) avant notre ère, en sorte que son témoignage vient confirmer celui de Démétrius, suivant qui Anaxagore, comme on l'a vu, avait 20 ans sous l'archontat de Calliadès (480 = 500 — 20). Un pareil accord ne peut s'expliquer, selon toute probabilité, que dans l'hypothèse, assez plausible d'ailleurs, qu'Apollodore avait sous les yeux les *Archontes* de Démétrius pour composer son propre ouvrage [5].

Cette supposition, à notre avis, paraîtra encore mieux fondée, si l'on remarque que sur les trois seuls fragments qui nous restent de ce livre du Phalérien, il en est deux où se trouvent mentionnés des hommes dont il est également parlé dans les quelques passages qui nous restent de la chronique d'Apollodore. Nous venons de voir que ce dernier s'était appuyé, pour fixer l'époque d'un philosophe, sur l'autorité de Démétrius. Nous pensons qu'il avait encore consulté l'ouvrage de ce dernier pour établir l'âge où vivait Thalès de Milet, l'un des sept Sages de la Grèce. En effet,

[1] Clinton, *Fast. Hell.*, p. 30, ed. Krüger. Cet archonte est appelé *Callias* par le biographe d'Euripide et par Diogène de Laërte (lib. II, sect. 7); mais Denys d'Halicarnasse, Hérodote, le marbre de Paros et Diogène lui-même (lib. II, sect. 45), l'appellent *Calliadès*. Nous nous sommes conformé à l'autorité du plus grand nombre. Cf. Meurs., *de arch. Att.*, II, 8, vol. IV, p. 1186 D, *Ant. Gr.*, ed. Gron.

[2] Apollod., *Fr.* 81, p. 446, t. I *Fragm. hist. Græc.*

[3] *Lectt. Att.*, III, 27.

[4] Λέγεται δὲ κατὰ τὴν Ξέρξου διάβασιν εἴκοσιν ἐτῶν εἶναι βεβιωκέναι δὲ ἑβδομήκοντα δύο. Lib. II cap. III, § 7.

[5] Cf. H. Ritter, *Geschichte der Ion. philos.*, p. 203; et Schaubach., *Anaxag. Fragm.*, p. 2, sqq.

d'après Démétrius [1], Thalès reçut le surnom de sage sous l'archontat de Damasias, ou l'an 586 avant notre ère [2]. Nous ne savons pas précisément quel âge il avait quand on lui fit cet honneur; mais comme sa jeunesse paraît s'être passée en voyages, on doit croire qu'il n'acquit sa grande réputation qu'à un âge assez avancé, vers sa cinquantième année, par exemple. Or, Apollodore, dans ses chroniques, donnait l'an 639 avant J.-C. pour la date de la naissance de Thalès [3], en sorte que celui-ci fut surnommé sage à l'âge de 53 ans. Nous trouvons donc ici cet historien encore une fois sur les traces de Démétrius, ce qui ne peut bien s'expliquer, ce nous semble, que si l'on compte Démétrius au nombre des sources auxquelles Apollodore a puisé pour la rédaction de son ouvrage chronologique, puisque l'époque à laquelle a vécu Thalès est placée, par quelques auteurs, avant, et par d'autres, après celle qu'assignait Apollodore [4].

Les *Archontes* de Démétrius, si succinct qu'en puisse avoir été le style, devaient former un ouvrage assez volumineux. En effet, l'archontat fut institué l'an 1068 avant notre ère [5]; et si, comme nous l'avons dit, il est très-vraisemblable que Démétrius termina cet ouvrage à l'année où il fut lui-même archonte (308 avant J.-C.), il en résulte qu'une période de 760 ans y était embrassée. En outre, nous avons encore vu que ce n'était pas seulement l'histoire d'Athènes qui y était traitée, mais encore celle des autres États de la Grèce, et qu'il ne se bornait pas aux faits politiques, mais comprenait aussi la philosophie et peut-être la littérature; cependant il résulte du titre même de cet ouvrage de Démétrius que l'histoire de sa patrie y occupait la place la plus importante. Du reste, les *Histoires attiques* des écrivains qui lui sont postérieurs et que nous avons mentionnés plus haut, étaient également d'une étendue respectable : celle d'Androtion se composait de douze livres, celle de Philochore de dix-sept et celle d'Ister de seize [6].

[1] *Apud Diog. Laert.*, lib. I, cap. I, § 22.
[2] Clinton, *Fast. Hell.*, p. 451, ed. Krüg.
[3] Apollodor., *apud D. L.*, lib. I, cap. I, § 37. Cf. Clinton, F. H., p. 3, ed. Krüger.
[4] Cf. H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. I, p. 175, trad. Tissot.
[5] Heeren, *Man. de l'hist. anc.*, Sect. III, Pér. II, § 13.
[6] Müller, p. LXXXVIII sqq., vol. I *Fragm. hist. Gr.*

Ces derniers ouvrages paraissent avoir eu plus de mérite que celui de Démétrius, car nous en possédons encore de nombreux fragments, ce qui témoigne assez de l'estime qu'on en faisait. Il n'y a rien d'étonnant en cela, puisque, dans les ouvrages du genre historique, la forme étant mise à part, les premiers en date servent toujours de base aux suivants et leur sont, pour ce motif même, généralement inférieurs. La *liste des Archontes* de Démétrius, bien que, selon toute probabilité, elle ait trouvé place dans la bibliothèque d'Alexandrie, paraît donc s'être perdue de bonne heure : il ne faut pas conclure, selon nous, de la mention qu'en fait Diogène de Laërte qu'elle existât encore au temps de cet auteur, car il peut fort bien avoir emprunté ces citations aux nombreux écrivains qui avaient traité avant lui l'histoire de la philosophie. Nous croyons même qu'elle n'existait déjà plus du temps de Plutarque, qui s'est servi de différents écrits de notre auteur, et qui n'aurait pas manqué de citer un livre dans lequel il devait trouver tant de renseignements sur l'histoire de la Grèce. Athénée, cette mine si riche et si précieuse de littérature, ne nous cite déjà plus aucun ouvrage de Démétrius.

Un autre livre de ce dernier, qui a laissé encore moins de traces de son existence, c'est le traité *Sur les Ioniens*. Le seul auteur qui en fasse mention est Diogène, dans la liste tronquée qu'il nous donne des œuvres du Phalérien [1]. Sans aucun doute, dans ses recherches sur l'histoire ancienne des Athéniens, Démétrius a dû s'occuper beaucoup d'un peuple dont les destinées se trouvèrent primitivement liées à celles de sa patrie, et aura résumé séparément, dans ce traité, le résultat de ses investigations.

L'ouvrage de Démétrius intitulé : περὶ τῆς Δεκαετείας, ou *Histoire de dix ans*, est assurément un de ceux dont nous devons le plus regretter la perte. Ménage, dans son docte et volumineux commentaire sur Diogène de Laërte, s'est trompé en donnant pour sujet de ce livre l'histoire du siége de Troie [2]. Hübner, éditeur de Diogène, a redressé cette erreur, en faisant observer que l'*Histoire de dix ans* doit, sans aucun doute, s'entendre de l'ouvrage où Démétrius rendit compte des dix années pendant lesquelles il gouverna la

[1] Lib. V, cap. V, § 81.

[2] *Accipio de Trojanæ obsidionis decennio.* Tom. I, p. 656, *Comment.*, ed. Huebner.

ville d'Athènes [1]. En effet, Strabon nous fait mention de ce livre dans un passage que le même Ménage a encore, par une erreur évidente, rapporté aux traités de Démétrius sur la législation et les citoyens d'Athènes [2]. Le savant géographe y retrace comme suit en peu de mots l'histoire de la constitution athénienne [3] :

« Les Athéniens furent d'abord soumis au gouvernement monarchique et passèrent ensuite sous le régime démocratique. Pisistrate et ses enfants s'imposèrent à eux comme tyrans. Plus tard encore arriva l'oligarchie des Quatre-Cents, et puis celle des Trente qu'établirent les Lacédémoniens. Mais ils s'en débarrassèrent facilement, et conservèrent leur démocratie jusqu'à l'époque de la domination romaine. En effet, s'ils furent inquiétés par les rois de Macédoine au point d'être forcés de leur obéir, ils n'en maintinrent pas moins dans son intégrité la même forme de gouvernement. Quelques auteurs disent que ce fut même lorsque Cassandre régnait sur les Macédoniens que les Athéniens jouirent, pendant dix ans, du meilleur régime politique [4]. Ce prince, qui semble s'être comporté comme un tyran en toute autre circonstance, fut cependant équitable envers les Athéniens, lorsqu'il réduisit leur ville sous sa domination : il mit à leur tête un disciple de Théophraste, Démétrius de Phalère, qui non-seulement ne détruisit pas la démocratie, mais lui donna, au contraire, une direction meilleure. On a la preuve de ce que j'avance dans les mémoires qu'il composa au sujet de son administration. »

[1] *Patet librum intelligi quo Demetrius rationem reddidit decem annorum, quibus ipse gubernacula reipublicæ obtinuerat.* Hübner, *ibid.*, p. 657. Cf. Ruhnken, *Hist. crit. orat. Græc. Rut. Lupo præmiss.*, p. LXXIII.

[2] L. l., p. 656.

[3] Strab., lib. IX, cap. I, t. II, p. 242 sq., ed. Tauchn.

[4] Ce dernier endroit est ainsi conçu dans toutes les éditions de Strabon que nous avons consultées, Ἔνιοι δέ φασι καὶ βέλτιστα τότε αὐτοὺς πολιτεύσασθαι δεκαέτη χρόνον, ὃν ἦρχε Μακεδόνων Κάσσανδρος. Mais tous les chronographes anciens s'accordent pour dire (*Fr. hist. Gr.*, vol. II, p. 705) que Cassandre régna 19 ans en Macédoine, tandis que ces derniers mots en portent seulement 10. Au moyen d'une légère correction que nous introduisons dans ce texte et que nous suivons dans notre traduction, nous mettons Strabon d'accord avec eux. Nous lisons donc au lieu de : ὋΝ ἦρχε Μακ. Κασσ., ὍΤ' ἦρχε Μακ. Κασσ. Rien n'est plus fréquent que cette construction corrélative des adverbes τότε et ὅτε.

Nous pensons, avec M. Müller [1], que ces mémoires désignent l'*Histoire de dix ans* que nous mentionne Diogène de Laërte. Ménage, dans la traduction latine qu'il donne des quatre ou cinq dernières lignes de ce passage [2], n'a pas remarqué qu'un ouvrage sur la démocratie n'est pas la même chose qu'un traité sur la législation ou sur les citoyens d'Athènes. Il s'est encore trompé en prenant le mot de πολιτεία, dans le sens de *forme de gouvernement :* ce mot signifie aussi *administration,* et c'est ici le sens qu'il reçoit du contexte.

Après ces quelques mots de critique, venons-en à la portée de cet ouvrage de Démétrius. Il résulte des paroles mêmes de Strabon qu'il offrait un exposé apologétique en même temps qu'historique de la carrière gouvernementale de son auteur, et que celui-ci y montrait les droits qu'il croyait avoir acquis à la reconnaissance des Athéniens. On y voyait également quelles raisons apportait Démétrius pour se défendre du reproche qu'on lui faisait d'avoir aboli la démocratie, dont, au contraire, il se flattait d'avoir rétabli le caractère primitif. Nous croyons que l'historien Démocharès avait en vue cet ouvrage, lorsqu'il représente Démétrius se vantant d'avoir fait régner l'abondance dans la ville d'Athènes [3]. Ces mémoires, par suite de la position de leur auteur, devaient être d'un haut intérêt, et auraient mérité de survivre, pour faire, sous le rapport civil, un digne pendant à l'*Anabase de Xénophon* et aux *Commentaires de César*, ouvrages plus militaires que politiques.

On ne peut guère décider si le livre dont nous venons de rendre compte, fut composé en Égypte, où Démétrius écrivit la plupart de ses ouvrages [4], ou s'il le fut à Thèbes, ville dans laquelle il paraît avoir fait un séjour de onze ou douze ans [5]. Il nous semble que cette dernière opi-

[1] *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.

[2] *Urbi præfecit Demetrium Phalereum, Theophrasti discipulum, qui non modo non destruxit sed instauravit potius popularem reipublicæ statum : quod ejus de hoc reipublicæ genere scripti Commentarii declarant. Observ. in D. L.*, p. 656, Comment., vol. I, ed. Hübner.

[3] Ἐπὶ γὰρ τῷ πολλὰ καὶ λυσιτελῶς πωλεῖσθαι κατὰ τὴν πόλιν καὶ δαψιλῆ τὰ πρὸς τὸν βίον ὑπάρχειν πᾶσιν, ἐπὶ τούτοις φησὶ μεγαλαυχεῖν αὐτὸν (scil. ὁ Δημοχάρης τὸν Δημήτριον). Polyb., lib. XII, cap. 13, § 9; Demochar., *Fragm.* II, p. 448, vol. II *Fr. hist. Gr.*

[4] Cic., *loco suprà laud.*

[5] Cf. Clinton, *Fast. Hell.*, pp. 184 et 191, ed. Krüg.

nion est la plus probable, d'après la nature même du sujet, qui était la justification des actes politiques de l'auteur pendant les dix années de son administration. En effet, il n'est guère croyable que Démétrius ait attendu onze ou douze ans pour se laver aux yeux de ses concitoyens du reproche qu'on lui adressait alors, et qu'on lui adressa plus tard encore, d'avoir exercé la tyrannie [1]. Ajoutez à cela que la proximité de cette ville lui fournissait les moyens de donner, dans Athènes, à son compte rendu une publicité qu'il lui eût été difficile d'obtenir pendant son séjour en Égypte. Quoi qu'il en soit, cet écrit était très-connu dans Athènes, puisque Démocharès, l'adversaire constant de Démétrius, crut nécessaire d'y répondre dans son histoire, qu'il composa vers le commencement du IIIe siècle avant l'ère chrétienne [2]. Il en fut probablement de même d'un ouvrage de polémique que Démétrius publia sous le titre d'*Invectives contre les Athéniens* [3] et dont nous ne connaissons que le titre.

Les deux livres dont nous venons de parler n'appartiennent pas proprement à l'érudition, puisqu'ils concernaient l'histoire contemporaine; mais, comme œuvres historiques, ils se rattachent naturellement à la *Liste des Archontes*, dont ils formaient comme un complément.

Aux ouvrages historiques de Démétrius se rapportent aussi ses écrits sur la législation, le gouvernement et les institutions de sa patrie, écrits qui tenaient le milieu entre ses travaux historiques proprement dits et ses travaux théoriques, tels que ses livres sur les lois et sur la politique [4], dont nous parlerons dans la quatrième partie de ce travail.

Nous trouvons d'abord mentionné un traité en cinq livres sur la législation d'Athènes [5]; mais il reste à savoir s'il concernait la législation athénienne en général, ou seulement celle dont l'auteur avait doté sa patrie. Nous croyons que si l'on consulte les fragments qui nous restent encore de Démétrius en matière législative, on ne doutera pas qu'il n'ait, dans

[1] Pausanias, *Attic.*, cap. XXV, § 5.
[2] Cf. Demochar. fragm. V, p. 449, vol. II *Fr. hist. Gr.*
[3] Ἀθηναίων Καταδρομή. D. L., lib. V, cap. V, § 81.
[4] Cf. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.
[5] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

l'ouvrage mentionné, passé en revue les lois de sa patrie depuis la plus haute antiquité jusqu'à celles que lui-même lui donna. C'est ce que prouve entre autres le passage suivant de Cicéron, qui est évidemment tiré du traité susdit :

« Cette coutume d'enterrer les cadavres sans délai, dit ce philosophe dans son traité des Lois [1], existait à Athènes depuis Cécrops; c'étaient les parents qui se chargeaient de ce soin; et quand on avait comblé la fosse, on l'ensemençait de blé, afin que le mort reposât comme dans le sein de sa mère, et que les vivants rentrassent en possession du sol, purifié par les semailles. Venait ensuite un festin, auquel prenaient part les parents, couronnés de fleurs, et par lequel, après qu'on avait rendu à la mémoire du défunt un hommage véridique, les obsèques étaient terminées. Plus tard, comme l'écrit Démétrius de Phalère, lorsque les funérailles commencèrent à devenir un sujet de dépenses et de lamentations, elles furent supprimées par une loi de Solon..... Quant aux sépulcres, Solon se contenta de défendre de les détruire ou d'y placer un mort étranger; et il établit une peine contre celui qui profanerait, renverserait ou briserait une tombe, un cippe ou une colonne funéraire. Mais peu après, à cause de ces immenses tombeaux que l'on voit dans le Céramique, il fut défendu par une loi de construire des sépulcres que dix hommes ne pourraient achever en trois jours. Il ne fut plus permis ni de les crépir ni de les orner d'hermès, ni de faire l'éloge du mort, si ce n'est dans les funérailles solennelles, et encore ce devait être par celui que le peuple avait nommé à cet effet. On supprima aussi les rassemblements d'hommes et de femmes, pour ôter aux funérailles l'apparence lamentable que leur donne la foule. C'est pour cette raison que Pittacus défendait à chacun d'assister aux obsèques d'une personne étrangère à sa famille. Mais, ajoute Démétrius, de nouveau la magnificence devint générale dans les tombeaux et les funérailles, coutume que lui-même restreignit par une loi. Cet homme, comme on le sait, ne fut pas seulement un très-grand érudit, mais encore un excellent patriote. Il ordonna d'enterrer avant le jour, pour diminuer

[1] Lib. II, capp., 25-26.

non-seulement la dépense d'argent, mais encore la dépense de temps [1]. Il établit aussi une limite pour la construction de sépulcres nouveaux. Il défendit d'élever sur la tombe autre chose qu'une petite colonne, haute tout au plus de trois coudées, ou une tablette ou une urne; et il créa un magistrat particulier pour faire observer ces lois. »

Nous voyons par ces lignes que Démétrius, après avoir traité des institutions des législateurs précédents, finissait par exposer les siennes, dont il donnait les motifs et dont il appuyait la nécessité sur des faits préexistants. Le livre dont nous parlons ici nous semble avoir été, sous le rapport législatif, ce que ses *Mémoires décennaux* furent sous le rapport politique. En effet, les lois de Solon furent toujours pour les Athéniens l'idéal de la législation, et c'est pour obéir à cette tendance de l'esprit public que Démétrius les prit pour base de ses propres lois [2]. Mais comme par suite de la marche des événements, elles étaient devenues insuffisantes, Démétrius s'efforça de les compléter, comme il le dit lui-même dans le passage que nous venons de transcrire. Tout en rendant justice à plusieurs des institutions de Solon, par exemple à celle qui établissait un magistrat dans chaque canton pour rendre la justice [3], il ne pouvait néanmoins s'empêcher de trouver que ses lois sur les femmes présentaient beaucoup d'absurdité [4]. C'est pour remédier à ce défaut qu'il institua des gynéconomes, dont le principal office était de surveiller les mœurs du sexe [5]; et l'on ne peut douter que la critique qu'il adressait à Solon sous ce rapport, ne servît de considérant au compte qu'il rendait dans cet ouvrage de l'établissement de ces magistrats.

[1] *Iste igitur sumptum minuit non solum* pœna *sed etiam tempore: ante lucem enim jussit efferri.* Au lieu de *pœna*, qui ne présente pas ici de sens, nous lisons *pecunia*, mot auquel les copistes ont souvent substitué le premier. Cf. Beier, *ad Cic. fragm.*, p. 93 *b*. *Pecunia* rappelle la *funerum sepulcrorumque magnificentia*, dont il est question quatre lignes plus haut, tandis que *pœna* est une répétition malencontreuse de ce qui avait été dit précédemment de Solon : *pœnaque est*, etc.

[2] Cf. Ostermann, pp. 39, 42 et 44.

[3] *Δημήτριος ὁ Φαληρεύς φησι· καὶ δημάρχους οἱ περὶ Σόλωνα καθίσταντο ἐν πολλῇ σπουδῇ ἵνα οἱ κατὰ δῆμον διδῶσι καὶ λαμβάνωσι τὰ δίκαια.* Schol. *Arist. Nub.*, v. 37; Dem. Phaler. fragm. IX, p. 363, vol. II *Fragm. hist. Græc.*

[4] Plut., *Sol.*, cap. 23. Cf. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 363.

[5] Boeckh, *de Philochoro*, p. 23 sq.

Le but de l'ouvrage de Démétrius sur la législation d'Athènes, comme celui de son *Histoire de dix ans*, nous paraît donc avoir été l'apologie de sa conduite. Du reste, il faut qu'il ait senti un grand besoin de justifier ses actes, puisqu'il saisissait toutes les occasions de citer celles de ses lois qui pouvaient lui faire de l'honneur. Dans son *Socrate* [1], par exemple, il rappelait avec complaisance son décret en faveur des descendants d'Aristide. A plus forte raison, combien ne devait-il pas s'étendre sur ses lois dans un livre qui traitait exclusivement de la législation athénienne? On doit voir, en effet, dans le morceau de Cicéron cité plus haut, un exemple de la manière dont était conçu ce livre de Démétrius. Il prenait chaque catégorie d'institutions à son origine, poursuivait leurs développements suivant l'ordre historique, et arrivait enfin à ses propres lois, dont l'excellence et la nécessité se trouvaient ainsi démontrées *a priori*. De cette manière, l'auteur atteignait facilement la fin principale qu'il s'était proposée en écrivant ce livre, la justification de sa carrière législative, à laquelle l'histoire des lois d'Athènes ne faisait que servir de démonstration.

Cette induction, relativement à la marche observée par Démétrius dans cet ouvrage, nous est en quelque sorte confirmée par les deux seuls fragments qui nous en sont cités avec renvoi détaillé du livre auquel ils appartenaient. Nous voyons, par exemple, que dans le second livre de cet écrit Démétrius traitait des attributions de la première assemblée [2], tandis que dans le troisième il parlait des servitudes auxquelles étaient soumis les métèques [3]. On peut donc croire que Démétrius examinait séparément chaque catégorie de lois et de coutumes pour montrer celles qu'il avait dû retenir et celles qu'il avait dû abroger. C'est ce que paraît avoir mal compris l'auteur du Lexique des orateurs imprimé à la suite de celui de Photius, lorsque, parlant des pouvoirs de la première assemblée, tels qu'ils avaient été déterminés par Démétrius, il dit qu'on ferait mieux de s'en rapporter au sentiment d'Aristote [4]. Il n'a pas considéré que Dé-

[1] P. 367, vol. II *Fr. hist. Gr.*

[2] *Lex Rhet.*, v. Κυρία ἐκκλησία, p. 672, *ad calc. Phot. lex.*

[3] Harpocrat., v. Σκαφηφόροι.

[4] Ἄμεινον οὖν Ἀριστοτέλει πείθεσθαι. Arist., *de Pol.*, fragm. 32, p. 116, vol. II *Fr. hist. Gr.*

métrius parlait de son époque, où les assemblées du peuple se virent enlever beaucoup d'affaires qui leur étaient soumises du temps où écrivait Aristote. Nous ne trouvons guère possible d'expliquer autrement cette contradiction apparente, sur un fait aussi palpable, entre deux publicistes pour ainsi dire contemporains.

Il est à croire que Démétrius, pour la composition de cet ouvrage, dut profiter des travaux d'Aristote pour les périodes antérieures à sa propre administration. En effet, ce philosophe s'était occupé très-longuement d'Athènes dans son grand recueil de constitutions, puisque le tiers environ des fragments qui nous en restent concernent cette dernière ville. Il fit aussi usage des travaux de son précepteur Théophraste, puisque l'*Abrégé des lois* de ce dernier est cité avec cet écrit de Démétrius sur le même fait [1]. L'ouvrage en trois livres que ce philosophe composa sur les législateurs [2], doit avoir été particulièrement utile à Démétrius.

Un ouvrage qui se rapprochait beaucoup du précédent par son titre et son sujet, c'est celui que Démétrius avait écrit en deux livres sur les constitutions qui avaient successivement régi le peuple athénien (περὶ τῶν Ἀθήνησι πολιτειῶν β΄, *de rerum publicarum formis apud Athenienses, libri duo*). C'est de cette manière que le titre est indiqué dans la nouvelle édition de Diogène [3], qui vient d'être donnée d'après d'excellents manuscrits d'Italie. Dans les éditions antérieures, ce livre était intitulé : *Sur les citoyens d'Athènes* (περὶ τῶν Ἀθήνησι πολιτῶν), ce qui en change tout à fait la portée. La première leçon est évidemment préférable à celle-ci. On peut cependant expliquer cette dernière en supposant qu'il s'agissait dans ce livre du recensement de l'Attique que Démétrius fit pendant son administration [4]; mais comme tout ce que nous savons de cet écrit se borne à la simple indication qu'en donne Diogène de Laërte, force nous sera bien de donner cette hypothèse pour ce qu'elle vaut.

[1] Harpocrat., *loc. laud.*
[2] D. L., lib. V, cap. II, § 45.
[3] Pag. 129, l. 47; Paris, Didot, 1850.
[4] *Ctesicles, apud Athen.*, lib. VI, p. 272 *c.*

L'ouvrage en deux livres *sur la Démagogie* [1], que M. Ch. Müller [2] rapporte, avec les traités sur les lois et la politique, aux écrits spéculatifs de Démétrius, est mieux placé, selon nous, à côté des deux œuvres précédentes. En effet, s'il était dans la Grèce un État populaire où cet ulcère de la démocratie exerçât le plus ses ravages désastreux, c'était sans contredit l'Attique : dès lors, on conçoit comment Démétrius fut amené à s'occuper d'un fléau qu'il avait combattu pendant sa carrière d'homme d'État, et pour lequel la doctrine philosophique qu'il professait devait d'ailleurs lui inspirer beaucoup d'éloignement. Déjà, dans sa *Politique* [3], Aristote avait assigné aux démagogues près du peuple le rôle que jouent les flatteurs chez les tyrans : il leur reprochait d'affaiblir le crédit des lois et de détruire le principe d'autorité en rapportant tout à la foule, leur idole. Théophraste ne porta pas sur eux un jugement plus favorable. Quant à Démétrius, à qui les luttes politiques avaient donné plus de motifs encore de les haïr, il fut pour eux inexorable. On peut prendre une idée de la manière dont était conçu cet écrit de Démétrius, par le jugement qu'il porte sur Démosthène (alors, sans aucun doute, le plus estimable défenseur de la cause populaire), jugement que Plutarque nous a conservé dans la biographie de cet orateur [4], et qu'il a probablement tiré de l'ouvrage susdit. Il disait que Démosthène, qui n'était pas homme bien digne de confiance à la guerre, ni assez muni et fortifié contre les présents, et qui, dans le temps qu'il se montrait inaccessible à tout l'or de Philippe et de la Macédoine, se laissait captiver par celui de Suse et d'Ecbatane, était bien plus capable de louer que d'imiter les grandes actions des ancêtres. La partialité qui perce dans cette appréciation, nous permet de juger quel fut le ton général du livre de Démétrius sur la démagogie. Toutefois, il n'en est pas moins à regretter comme un document qui aurait pu jeter un grand jour sur l'histoire intérieure d'Athènes à cette époque.

[1] D. L., lib. V, cap. V, § 80.

[2] *Ad Fr. hist. Gr.*, vol. II, p. 362.

[3] Lib. IV, cap. 4, § 5. V., sur la démagogie grecque, Walkenaer, *Diatr. in Eur. fragm.*, p. 253 sqq.; Wyttenbach, *ad Plut. Moral.*, p. 251 sqq.; Wachsmuth, *Hellen. Alterth.*, vol. II, p. 24 sqq.

[4] *Demosthen.*, cap. 14, p. 215, t. VII, trad. Dacier.

Démétrius jugea aussi à propos d'exposer une institution de sa patrie dans un livre spécial intitulé l'*Assemblée assermentée* [1]. Ce livre concernait le serment que l'on faisait prêter aux juges et par lequel ils s'engageaient à voter selon les lois ou selon leur conscience, quand les lois faisaient défaut [2]. Quel fut maintenant le motif qui engagea Démétrius à composer ce livre? c'est ce que nous ne pouvons déterminer, puisque nous n'en possédons que le titre.

Notre auteur avait aussi écrit sur les lois un traité en un livre, et un autre en deux livres sur la politique; mais, comme nous l'avons dit, nous aurons à parler de ces ouvrages, qui étaient purement spéculatifs [3], dans la quatrième partie de ce travail. Il est toutefois bon de remarquer que nous trouvons ici Démétrius dans la route tracée par Aristote et fidèlement suivie par Théophraste. Avant le philosophe de Stagire, les écrits sur la science du gouvernement étaient presque entièrement spéculatifs; la politique n'était guère traitée que par des sophistes et des rhéteurs [4]. Aristote s'éleva avec force contre cette prétention insoutenable et n'épargna pas même, dans ses attaques, son maître Platon [5]. Pour lui, prenant une marche tout opposée, il rassembla une suite abondante d'observations dont il déduisit ses maximes politiques [6]. C'est la tendance qu'on voit se révéler à chaque page de ses *Politiques*, ouvrage théorique pour la forme, pratique pour le fond. Théophraste continua et compléta dans cette direction les travaux de son maître [7]. L'impulsion que ces deux publicistes donnèrent à leur siècle en cette matière, fut telle qu'après eux on abandonna presque complétement la théorie gouvernementale pour se borner à l'examen des faits [8]. C'est ce qui, entre autres, nous apparaît clairement pour Démétrius; car, à part les deux œuvres qui viennent d'être mentionnées, ses autres

[1] Ἐκκλησίας ἔνορκος α', *Concio jurata, liber unus*. Diog. Laert., p. 130, l. 7, ed. Didot.
[2] Pollux, *Onomast.*, lib. VIII, sect. 122, p. 350 sq., ed. Bekker.
[3] Cf. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.
[4] Aristot., *Polit.*, lib. II, capp. 4 et 5, p. 44-52, t. XI opp., ed. Tauchn.
[5] Cf. Heyne, *Opusc.*, t. II, p. 281.
[6] Heyne, *loc. laud.*
[7] Heyne, *ibid.*, p. 282.
[8] Heyne (p. 282 sqq.) énumère un grand nombre de traités écrits dans cet esprit.

ouvrages en ce genre sont des ouvrages de politique appliquée. C'est ce caractère empirique qui nous engage à mentionner ici, plutôt que dans le chapitre suivant, son livre sur les *Droits* [1], livre qui, par son titre, nous rappelle celui dans lequel Aristote établissait des règles pour décider les différends qui surgissaient entre les États grecs [2].

Après avoir traité dans les écrits que nous avons précédemment énumérés, des moyens d'établir l'ordre intérieur dans l'État, Démétrius ne négligea pas non plus les moyens de défense extérieure. Le commandement militaire dont il fut revêtu pendant son administration, comme nous l'avons vu dans la seconde partie de ce travail, et la nécessité où il se vit de payer de sa personne lors de l'assaut que Démétrius Poliorcète livra au fort de Munychie, lui suggérèrent sans doute l'idée d'écrire l'ouvrage qu'on nous mentionne de lui *sur l'Art de la guerre*, en deux livres [3]. Toutefois, comme il ne nous est guère connu comme guerrier, il est hors de doute que son expérience ne lui a pas fourni les ressources nécessaires pour composer un tel ouvrage, et qu'il a dû puiser ses documents dans les écrits antérieurs [4]. Xénophon et Thucydide pouvaient déjà lui être d'un grand secours; mais c'est surtout, croyons-nous, dans les historiens d'Alexandre contemporains de Démétrius, que celui-ci a recueilli la plus grande partie des éléments de ce travail. Nous ne doutons pas non plus qu'il n'ait beaucoup profité de l'ouvrage publié sur la même matière par Énée le Tacticien, qui paraît avoir vécu dans le milieu du IVe siècle avant notre ère [5]. Ce livre d'Énée paraît du reste avoir été très-répandu du temps de Démétrius de Phalère, puisque Cinéas, disciple de Démosthène et ami de Pyrrhus, ne dédaigna pas d'en faire un abrégé [6]. Démétrius ne fut pas d'ailleurs le premier philosophe qui eût écrit sur un tel

[1] Δίκαια, *Jura*. D. L., p. 130, l. 8, ed. Didot.

[2] Δικαιώματα πόλεων. D. L., lib. V, cap. 1, § 26. Cf. Aristot. *Vit. lat.*, p. 58 sq., vol. I opp. ed. Buhl.

[3] Στρατηγικῶν α΄β΄, *de Re militari libri duo*. D. L., p. 129, l. 49, ed. Didot.

[4] Ce qui le rattache par conséquent aux travaux d'érudition.

[5] Cf. Groddeck., *Init. hist. Græc. litt.*, P. I, p. 211.

[6] Αἰνείας τε διὰ πλειόνων καὶ στρατηγικὰ βιβλία ἱκανῶς συνταξάμενος, ὧν ἐπιτομὴν ὁ Θετταλὸς Κινέας ἐποίησε. Ælian., *Tact.*, cap. I. Cf. Cic., *Epist. ad div.*, IX, 25.

sujet, puisque nous trouvons dans le catalogue des œuvres de Démocrite [1], en supposant toutefois qu'il ne contienne pas d'écrits supposés [2], un traité sur la tactique et un autre sur les armes propres à la guerre. Du reste, ce livre de Démétrius fut un des premiers essais qui furent faits dans l'antiquité pour réduire en principes l'art militaire, et, pour ce motif, il mérite d'être signalé.

Mais si, d'après le titre seul, il est facile de se faire une idée de cet écrit, nous n'en pouvons pas dire autant de celui que Diogène intitule *Introduction historique* [3]. Tout ce que l'on peut supposer, c'est qu'il servait d'avant-propos à un ouvrage qui n'appartenait pas proprement au genre historique; mais quel était cet ouvrage? c'est ce que le manque absolu de renseignements rend impossible à déterminer.

Nous trouvons encore dans la liste des écrits de Démétrius [4] plusieurs livres dont il ne nous reste plus guère que les titres. Ce sont : Ptolémée, Phædondas, Mædon, Cléon, Socrate, Aristomaque, Artaxerxès, Aristide, Dionysius et un traité sur Antiphane. Belin de Ballu [5] suppose que ce sont là des dialogues ou des discours philosophiques. Nous avons de la peine à adopter la première partie de son hypothèse, parce que le dialogue est un genre d'écrits qui ne fut jamais en grande faveur chez les Péripatéticiens. Le génie sévère de leur philosophie ne s'accommodait pas bien de cette forme dramatique, qui souriait davantage à l'imagination brillante de Platon. Aussi saint Basile nous dit-il qu'Aristote et Théophraste, ayant voulu s'exercer dans ce genre de compositions, durent bientôt y renoncer, parce qu'ils avaient la conscience de leur infériorité sous le rapport de la grâce, qualité que Platon y a si bien déployée [6]. On peut, ce nous semble, conclure de ce témoignage que si Démétrius eût également écrit des dialogues, son nom devait se placer tout naturellement sous la plume de l'écrivain à la suite de ceux de ses maîtres. Mais

[1] D. L., lib. IX, p. 239, l. 13, ed. Didot.

[2] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. I, p. 476, trad. Tissot.

[3] Προοίμιον ἱστορικόν. D. L., lib. V, cap. V, § 81.

[4] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

[5] *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, t. II, p. 57.

[6] Διὰ τὸ συνειδέναι ἑαυτοῖς τῶν Πλατωνικῶν χαρίτων τὴν ἔνδειαν. Bas. Magn., *ep.* 167.

il est plus probable qu'averti par leur exemple, il renonça à lutter avec le sublime disciple de Socrate.

Nous aimons mieux, avec M. Matter [1], voir dans ces ouvrages autant d'éloges historiques, qui, selon le mérite de chacun des personnages qu'ils célébraient, étaient également importants et pour l'histoire et pour la philosophie. Cependant, quand l'estimable auteur de l'*Essai historique sur l'école d'Alexandrie* compte un Chalcidius parmi ceux dont Démétrius a fait la biographie, et nous prie de ne pas confondre cet homme avec Chalcidius, platonicien du IIIe siècle [2], on pourrait le prier, à son tour, de consulter avec plus de soin le texte de l'auteur auquel il renvoie. Le catalogue des ouvrages de Démétrius dans Diogène de Laërte, que cite M. Matter, porte Χαλκιδικός, sans aucune variante signalée. De même que Ὁμηρικός, Ἐρωτικός, etc., signifient *discours sur Homère*, *discours sur l'Amour*, de même Χαλκιδικός veut dire *discours sur Chalcis;* en sorte que ce savant est bien près d'avoir pris un nom de port pour un nom d'homme. Il résulte du titre même de cet écrit qu'il n'appartient pas au sujet que nous traitons présentement, et qu'il concerne plutôt Démétrius considéré comme orateur.

Quant aux ouvrages dont nous avons cité les titres précédemment et qui formaient chacun seulement un livre [3], ce qui nous détermine à les prendre pour des écrits du genre historique, ce sont les deux passages que Plutarque nous cite de l'un d'eux, du *Socrate*, et dont nous allons donner la traduction, parce qu'ils nous fourniront également les moyens d'apprécier le degré de critique que possédait Démétrius. Voici le premier et le plus long : il est tiré du commencement même de la vie d'Aristide [4] :

« Aristide, fils de Lysimachus, était de la tribu Antiochide et du bourg d'Alopèce. Les opinions sont partagées sur sa fortune. Les uns disent qu'il vécut toujours dans une extrême pauvreté, et qu'après sa mort, il laissa deux filles, que leur indigence empêcha longtemps de se marier. Cette tradition, presque générale, est démentie par Démétrius de

[1] *Essai hist. sur l'école d'Alex.*, t. I, p. 64.
[2] *Ibid.*, note 2.
[3] Diog. Laert., *ut suprà*.
[4] Trad. Ricard, vol. IV, p. 162 sqq.

Phalère, qui dit, dans son *Socrate*, qu'il connaissait à Phalère un bien appelé la terre d'Aristide : il donne pour preuve de la richesse de sa maison, premièrement la charge d'archonte éponyme qui lui échut par le sort et qui ne se donnait qu'aux citoyens qui, dans l'estimation des biens, étaient de la première classe et s'appelaient Pentacosiomédimnes; en second lieu, l'ostracisme auquel il fut condamné, et qui n'était jamais employé contre les citoyens pauvres, mais seulement contre ceux des plus grandes maisons qui, par leur élévation, s'étaient attiré l'envie publique; une troisième et dernière preuve rapportée par Démétrius, c'est la consécration que fit Aristide, dans le temple de Bacchus, des trépieds des jeux publics, comme un monument de sa victoire, et qu'on montre encore de nos jours avec cette inscription : *La tribu Antiochide remporta la victoire, Aristide fournit aux frais et Archestrate fit jouer ses pièces.* »

Il est curieux de voir, tant les anciens étaient peu avancés dans la critique, les raisons dont Plutarque se sert pour réfuter les arguments de Démétrius. Nous tâcherons de montrer plus tard quel motif avait conduit ce dernier aux erreurs que Plutarque veut lui reprocher : pour le moment, laissons parler celui-ci, qui continue immédiatement en ces termes :

« Cette preuve (de l'inscription), qui paraît la plus forte, est cependant la plus faible : car Épaminondas, que tout le monde sait être né et avoir vécu pauvre, et Platon le philosophe, firent les frais de jeux dont la dépense était considérable. Le premier défraya les joueurs de flûte à Thèbes, et le second, les enfants qui dansaient dans les chœurs à Athènes; mais Dion avait donné à Platon l'argent nécessaire, et Épaminondas l'avait reçu de Pélopidas. »

Certes, si Plutarque eût borné là sa réfutation des arguments de Démétrius, il aurait lui-même fait preuve de peu de jugement; car, comme le remarque Ricard [1], les exemples que cite Plutarque ne sauraient affaiblir la preuve qu'il attaque ici : Épaminondas et Platon peuvent avoir reçu de leurs amis l'argent nécessaire pour fournir aux frais des jeux, sans qu'on puisse en inférer que les amis d'Aristide aient aussi

[1] Note 5 *sur la vie d'Aristide*, p. 214.

fait pour lui cette dépense. Plutarque n'a pas beaucoup mieux rencontré en recourant à l'autorité de Panétius de Rhodes, auteur d'un ouvrage sur les sectes philosophiques qui est cité par Diogène de Laërte [1], et dont est probablement tiré le passage rapporté par Plutarque en ces termes [2] :

« Quant aux trépieds, Panétius a fait voir clairement que Démétrius avait été trompé par la ressemblance des noms. Depuis la guerre des Perses jusqu'à la fin de celle du Péloponèse, on ne trouve dans les actes publics que deux Aristide qui aient remporté la victoire dans des jeux dont ils fournissaient les frais, et ils ne sont ni l'un ni l'autre fils de Lysimachus. Le premier était fils de Xénophile, et le second ne vécut que longtemps après notre Aristide, comme le prouvent les caractères d'écriture qui commencèrent à être en usage après Euclide, et le nom même du poëte Archestrate, qu'on ne trouve joint à celui d'Aristide dans aucun monument du temps des guerres Médiques, au lieu qu'on le voit souvent cité comme ayant fait jouer ses pièces pendant la guerre du Péloponèse. »

Nous avons dit plus haut que le passage de Panétius est probablement extrait de son ouvrage sur l'histoire de la philosophie. On nous demandera peut-être ce qui pouvait engager Panétius à s'occuper, dans un ouvrage de ce genre, d'Aristide, dont le nom semble ne pas devoir y entrer. Nous répondrons que, comme Panétius voulait réfuter ce qu'avait dit Démétrius dans son ouvrage sur Socrate, ce doit être au sujet de Socrate que cette divergence d'opinions s'est manifestée. C'est ce que vient pleinement confirmer un curieux passage d'Athénée [3] où il s'agit des deux femmes que plusieurs écrivains donnaient à ce sage Athénien :

« Si l'on s'appuie sur les lois de Cécrops, dit cet auteur, après avoir rapporté un extrait de l'historien Cléarque dans lequel il est question de l'établissement de mariage par ce roi d'Athènes, on peut blâmer ceux qui attribuent à Socrate deux femmes, Xanthippe et Myrto, fille d'Aristide. Ces auteurs sont Callisthène, Démétrius de Phalère, le péripatéticien Sa-

[1] Lib. II, cap. VIII, § 87. Καθά φησι καὶ Παναίτιος ἐν τῷ περὶ τῶν αἱρέσεων. Cf. Van Lynden, *de Pan. Rhod.*, p. 114 sqq.

[2] Pag. 164, trad. Ricard.

[3] Lib. XIII, p. 555-556.

tyrus et Aristoxène, auxquels Aristote a servi d'autorité, puisqu'il rapporte également ce fait dans son livre sur la noblesse. On peut croire qu'il fut alors permis, à qui voudrait, d'avoir deux femmes par un décret motivé sur la dépopulation. C'est par là que nous devons expliquer comment les poëtes comiques, qui parlent si souvent de Socrate, passent cette chose sous silence. Hiéronyme de Rhodes [1] a rapporté, dans l'un de ses écrits, un semblable décret sur les femmes. Mais Panétius de Rhodes contredit les auteurs qui donnent deux femmes à Socrate. »

Athénée a du reste copié dans cet endroit, sans toutefois le citer et en ajoutant quelques remarques de son cru [2], Plutarque, qui à la fin de sa Vie d'Aristide [3] s'exprime en ces termes : « *Démétrius de Phalère*, Hiéronyme de Rhodes, Aristoxène le musicien et Aristote (si le traité de la noblesse est véritablement de lui) racontent que Myrto, petite-fille d'Aristide, cohabitait avec le sage Socrate (quoique celui-ci eût déjà une autre femme), parce que son extrême pauvreté l'empêchait de se remarier. Mais Panétius les a suffisamment réfutés en traitant de Socrate [4]. »

La mention expresse que nous trouvons dans ce dernier endroit, ne nous permet pas de douter que ce ne soit dans l'ouvrage dont nous parlons que Panétius s'est ainsi mis en opposition avec Démétrius et d'autres auteurs qui avaient représenté Socrate comme bigame. Mais comme Plutarque, encore une fois, ne s'est pas donné la peine, comme il devait le faire, de rapporter les preuves par lesquelles, selon lui, Panétius les avait suffisamment réfutés, nous nous permettrons de préférer à son autorité

[1] Auteur d'une histoire de la philosophie et de la littérature. Cf. *Fragm. hist. Gr.*, vol. II, p. 450.

[2] Il a même mis, par erreur, Callisthène au nombre des historiens qui parlaient des deux femmes de Socrate. Cf. Mahne, *ad Aristox. Fragm.* 30, t. II, p. 281, *Fragm. hist. Græc.*, et Luzac, *de digamia Socratis*, p. 26.

[3] Pag. 213, trad. Ricard.

[4] Ἐν τοῖς περὶ Σωκράτους. Ces mots que Ricard rend par : *dans la vie de Socrate*, et la traduction latine de Plutarque par : *in libris quos de Socrate scripsit*, nous paraissent avoir tout simplement le sens que nous leur avons donné, et désigner la partie de l'ouvrage de Panétius sur les sectes philosophiques, où il était traité de Socrate, tout comme Τὰ περὶ Αἰόλου καὶ Λαιστρυγόνων καὶ Κίρκης, désigne le chant de l'Odyssée où il est parlé d'Éole, des Lestrygons et de Circé. On s'est bien souvent fondé sur cette manière de parler, fréquente chez les auteurs grecs, pour donner comme ouvrages séparés des parties d'un ouvrage. Cf. Van Lynden, *loc. cit.*

celle de Démétrius, d'Aristoxène, d'Hiéronyme de Rhodes et de Satyrus, qui, plus anciens que lui, étaient mieux à même de décider sur ce point. Ajoutez à cette raison que Panétius semble avoir aimé les paradoxes en histoire : il soutenait, par exemple, contre le sentiment unanime de tous les autres écrivains que c'était un Socrate autre que le philosophe, qu'Aristophane aurait mis sur la scène dans sa comédie des Nuées [1].

Nous ne pouvons pas non plus admettre avec Plutarque que, par rapport aux trépieds, Panétius ait fait voir clairement que Démétrius aurait été trompé par la ressemblance des noms. La première preuve qu'il en donnait est incomplète; car il se pouvait fort bien que depuis la guerre des Perses jusqu'à la fin de celle du Péloponèse, on ne trouvât dans les actes publics que deux Aristide qui eussent remporté la victoire dans les jeux, et qui ne fussent, ni l'un ni l'autre, fils de Lysimachus; mais faut-il nécessairement qu'Aristide ait été chorége seulement *pendant ou depuis* la guerre Médique, et ne pouvait-on pas trouver, dans les actes publics *antérieurs* à cette époque, une date pour l'inscription rapportée ici?

La preuve que Panétius veut tirer des caractères employés dans l'inscription ne nous semble pas non plus très-valable. Il est bien vrai que l'alphabet ionien, dont il veut parler ici, ne fut adopté dans l'Attique, pour les *actes publics*, qu'après la guerre du Péloponèse, sous l'archontat d'Euclide, 403 ans avant notre ère; mais il s'agit ici d'un monument privé pour lequel on était libre de se servir des caractères que l'on voulait, et il faut croire qu'avant d'être employé dans les pièces officielles,

[1] Schweighhäuser, *Animadv. ad Athen.*, t. VII, p. 7, ed. Bip. Luzac a écrit, pour réfuter la version de ce double mariage de Socrate, une longue et savante dissertation (*de Διγαμίᾳ Socratis diss.*, Lugd. Bat., 1809), dans laquelle il s'attache surtout à déprimer l'autorité d'Aristoxène, d'Hiéronyme et de Satyrus dans ce fait si sujet à controverse. Quant au témoignage de Démétrius de Phalère, il se contente de jeter un doute sur son existence (*si hujus aliquod fuit in illa causa testimonium*, sect. I, § 4, p. 25), sans le prendre davantage en considération. C'est là le côté faible de ce chef-d'œuvre d'érudition; car il fallait réfuter également ce que dit de la bigamie de Socrate notre auteur, dont cependant Luzac (sect. II, § 11, p. 165) reconnaît la bonne foi à l'égard de ce philosophe. Il ne nous semble donc pas avoir dit le dernier mot sur cette question intéressante; mais on sent qu'il nous est impossible dans ce travail de répondre, pour un point tout particulier, à un in-quarto de 318 pages.

l'alphabet de vingt-quatre lettres s'était depuis longtemps introduit dans l'usage particulier.

La troisième preuve donnée par Panétius n'est guère plus forte, lorsqu'il dit qu'on ne trouve le nom du poëte Archestrate joint à celui d'Aristide dans aucun monument du temps des guerres Médiques, tandis qu'on le voit souvent cité comme ayant fait jouer ses pièces pendant la guerre du Péloponèse. En effet, il ne serait pas du tout impossible que le même poëte qui aurait fait représenter des pièces de théâtre pendant les premières années de la guerre du Péloponèse, en eût fait jouer auparavant dans les dernières années des guerres Médiques, puisqu'il n'y a pas plus de cinquante ans de l'une à l'autre époque [1]. Plutarque a senti lui-même que les raisons de Panétius n'étaient pas irréfragables, puisqu'il ajoute que, du reste, cet argument de Panétius demandait une discussion plus approfondie [2].

Plutarque ne nous semble pas avoir réfuté plus solidement la preuve que Démétrius tirait de l'ostracisme auquel fut condamné Aristide. « Pour l'ostracisme, dit-il, il tombait indifféremment sur tous ceux que leur réputation, leur naissance ou le talent de la parole élevaient au-dessus des autres. Damon lui-même, le précepteur de Périclès, fut soumis à ce ban, parce que sa prudence le distinguait de tous ses concitoyens [3]. » Cet historien s'est exprimé d'une manière trop générale, à notre avis, et n'a pas établi de distinction entre des différentes époques de cette institution démocratique, qui ne tomba en désuétude que lorsqu'on l'eut appliquée à des hommes aussi méprisables qu'Hyperbolus. Barthélémy, dans son *Voyage d'Anacharsis* [4], en a marqué ainsi, d'après Aristote, la destination primitive : « Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop puissant. Si vos lois ne peuvent empêcher que des particuliers n'acquièrent *trop de richesses* et par là ne rassemblent autour d'eux une assez grande quantité de partisans pour se faire redouter, vous aurez

[1] Ricard, *Notes sur la vie d'Aristide*, vol. IV, p. 217.
[2] Plut., *Aristid.*, l. l., p. 164.
[3] Plut., *loc. cit.*, pp. 164 et 165.
[4] Chap. LXII, p. 341 sq., t. VI, éd. Paris, in-8°.

recours à l'ostracisme ou à l'exil, et vous les tiendrez éloignés pendant un certain nombre d'années. »

Voyons à présent de quelle manière Plutarque s'y prend pour détruire l'argument de Démétrius fondé sur la charge d'archonte éponyme, charge qui ne se donnait, dans l'origine, qu'aux citoyens possédant un revenu de 500 médimnes. Il invoque encore une fois, à cet effet, le témoignage d'un historien, Idoménée de Lampsaque, qui fut à peu près contemporain de Démétrius, et paraît avoir écrit un livre sur les démagogues [1]. Cet auteur dit, selon Plutarque [2], qu'Aristide ne fut pas nommé archonte par le sort, mais par le choix des Athéniens. Nous avouons que s'il fallait choisir entre ces deux témoignages opposés, nous préférerions de toute nécessité celui de Démétrius à celui d'Idoménée, puisque le premier, par suite des travaux auxquels il s'était livré pour rédiger sa *Liste des archontes*, doit inspirer, sur le point en question, plus de confiance que l'autre, qui ne peut s'en être occupé d'une manière aussi consciencieuse. Mais il n'est pas même nécessaire d'accuser Idoménée d'une erreur que l'on doit plutôt mettre sur le compte de Plutarque, parce qu'il a mal compris l'auteur même qu'il citait. En effet, il lui est arrivé, comme à beaucoup d'autres, de prendre pour archonte éponyme un simple archonte [3], car ce dernier mot n'avait souvent, chez les Athéniens, que le sens de *magistrat*. C'est ainsi qu'on doit l'entendre dans le passage suivant d'Idoménée, qui est cité par Plutarque même dans un autre endroit, et qui paraît l'avoir induit en erreur : « Aristide, dit cet historien [4], ayant été *choisi* pour intendant des revenus publics, mit au jour les nombreuses malversations, tant des archontes de son époque que de ceux qui l'avaient précédé dans cette charge. Il dévoila surtout les rapines de Thémistocle. Aussi celui-ci, ayant suscité de nombreux adversaires à son rival dans la reddition des comptes, voulut le faire condamner pour crime de péculat. Les notables

[1] Cf. Müller, *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 489.
[2] *Vie d'Aristide*, p. 165, trad. Ricard.
[3] Bœckh, *de Archont. pseudeponym.*, p. 5 sq. Cf. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, vol. II, pp. 267 et 492.
[4] Idomen., apud Plut., *Aristid.*, cap. 4; fragm. 10, vol. II, p. 492, *Fr. hist. Gr.*

d'Athènes s'indignèrent de cet attentat, et non-seulement Aristide ne fut pas condamné à l'amende, mais encore il fut *nommé* de nouveau au même emploi. Alors Aristide, feignant de se repentir de son premier procédé et se montrant plus complaisant, fut bien vu de ceux qui volaient le trésor public, en sorte que, s'étant enrichis de l'argent du peuple, ils se mirent à porter Aristide jusqu'aux nues et à engager le peuple à le *choisir* archonte encore une fois. »

Il est probable qu'ayant lu avec précipitation ce passage d'Idoménée, Plutarque aura cru qu'il s'agissait ici de la dignité d'archonte éponyme [1]. Il a commis la même erreur encore dans un autre passage, qu'il rapporte de Démétrius, sans toutefois citer le livre dont il l'a tiré [2], et dont voici la traduction : « Aristide fut archonte éponyme immédiatement après la bataille de Marathon. Cependant Démétrius de Phalère le fait archonte après la bataille de Platée, un peu avant sa mort. Mais après Xanthippide, sous l'archontat duquel Mardonius fut défait à Platée, on ne trouve dans les actes publics, parmi tant d'archontes, aucun qui porte le nom d'Aristide, tandis qu'après l'archonte Phanippe, sous lequel les Athéniens vainquirent à Marathon, on y voit qu'Aristide lui succéda immédiatement. »

Encore une fois, Plutarque a pris pour la dignité d'archonte éponyme une magistrature ordinaire dont Aristide fut revêtu [3]. L'endroit de Démétrius auquel Plutarque renvoie ici, peut, du reste, avoir aussi bien appartenu à son livre des Archontes, dont il a été rendu compte précédemment, qu'à son ouvrage sur Socrate dont nous nous occupons maintenant.

Après avoir dit que, selon Idoménée de Lampsaque, Aristide ne fut pas nommé archonte par le sort, mais par le choix des Athéniens, Plutarque poursuit en ces termes : « Si Aristide fut archonte éponyme après la bataille de Platée, comme l'écrit Démétrius, il est très-probable qu'après

[1] Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 492.
[2] Aristid., cap. V.
[3] *Omnino sæpius factum est ut ii, qui aliam quamcumque ἀρχὴν exercuerant, eponymi numerati sint.* Müller, *ad Hist. Gr. fragm.*, vol. II, p. 367; cf. *ibid.*, p. 492.

une si grande gloire et tant d'exploits, il dut à sa vertu une élection que les autres obtenaient par leurs richesses. » Cette manière de raisonner est d'elle-même déjà très-sujette à caution, et ensuite elle est en contradiction avec le peu de faveur dont Aristide, à cause de ses opinions aristocratiques, jouit constamment auprès du peuple athénien.

Nous croyons avoir suffisamment, par cette discussion, défendu l'autorité historique de Démétrius contre les attaques de Panétius et de Plutarque. En nous y livrant, notre but était encore de démontrer le soin qu'avait apporté notre auteur à la composition de ses ouvrages, soit historiques, soit historico-philosophiques. Nous voyons, en effet, qu'il s'appuyait principalement sur les monuments et sur les inscriptions, et qu'il savait aussi tirer des usages politiques d'Athènes des arguments en faveur de la thèse qu'il se proposait de défendre. Dans l'état d'enfance où la critique se trouva continuellement chez les anciens, de pareils efforts méritent certainement d'être signalés, et nous font voir dans Démétrius un écrivain qui, contrairement à l'usage de presque tous les historiens grecs, n'accepte pas les traditions comme des faits avérés, mais les examine scrupuleusement, et les rejette quand ils se trouvent opposés à des monuments dont l'autorité lui semble avec raison préférable. Nous ne pouvons nous empêcher de penser avec lui que la pauvreté d'Aristide est un fait qu'on peut révoquer en doute. On ne nous opposera pas certainement le témoignage de Cornélius Népos [1], dont l'autorité est des plus secondaires auprès des noms que nous avons invoqués. Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, dans cette prétendue indigence d'Aristide, la trace des éloges sophistiques par lesquels les Grecs commencèrent de bonne heure à orner l'histoire de leurs grands hommes aux dépens de la vérité.

Mais si nous sommes obligés de rendre hommage aux recherches consciencieuses de Démétrius, est-ce à dire pour cela que l'esprit de parti, soit politique, soit philosophique, ne l'ait pas porté à dénaturer les faits, comme cela se voit dans tous les temps et dans tous les lieux? Nous nous

[1] *Aristid.*, cap. III, § 2.

voyons ici forcés d'avouer que, sous ce rapport, il pourrait paraître, à la première vue, mériter les reproches que lui adresse Plutarque. « Il est évident, dit cet historien [1], que Démétrius veut à tout prix éloigner d'Aristide, et même de Socrate, le soupçon de pauvreté, comme si c'était un grand mal : il dit que ce dernier était propriétaire d'une maison, et qu'il avait encore soixante et dix mines d'argent que Criton lui faisait valoir. »

Nous voici arrivés sur la trace du motif qui avait conduit Démétrius à s'occuper d'Aristide dans son ouvrage sur Socrate. La réputation de pauvreté leur étant commune de son temps, il aura cru qu'en la réfutant à l'égard du premier elle tomberait également par rapport au second. Mais, quant à Socrate, les assertions de Démétrius seraient des plus suspectes, si l'on s'en rapportait uniquement à l'autorité de Platon. Le philosophe fait déclarer à Socrate, dans son *Apologie* [2] que, vu son indigence, il n'aurait pu se condamner qu'à une mine d'amende, et que s'il se condamne à trente mines, c'est parce que Platon, Critobule, Apollodore et Criton veulent bien répondre pour lui. On trouve encore dans les dialogues de Platon d'autres témoignages sur la pauvreté de son maître; mais nous nous bornerons à citer le précédent, comme le plus significatif. D'après cela, auquel des deux, de Platon ou de Démétrius, devons-nous accorder notre confiance sur le point en litige? Nous n'hésitons pas à répondre que c'est au dernier. On n'ignore pas, en effet, que Platon a manqué plus d'une fois à la vérité historique dans les éloges qu'il accorde à Socrate. Voyez, par exemple, dans Athénée [3], la réfutation curieuse par laquelle cet auteur réduit à néant les trois campagnes dans lesquelles Platon fait jouer à Socrate un rôle si glorieux. D'un autre côté, nous ne voyons dans les *Dits et faits mémorables de Socrate* par Xénophon, qui sont de tous les écrits sur Socrate ceux qui ont le plus de valeur historique [4], aucun indice de cette extrême pauvreté dont on fait généralement honneur à ce

[1] *Vie d'Aristide*, p. 165, t. IV, trad. Ricard.
[2] Cap. XXVIII, t. I, p. 78, ed. Tauchn.
[3] Lib. V, cap. 55, pp. 215-216.
[4] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. II, p. 35, trad. Tissot.

sage. On y trouve au contraire, la preuve que Socrate était dans une position qui le mettait à l'abri du besoin : nous y lisons que, malgré l'usage généralement reçu de son temps, il n'acceptait aucun salaire de ses nombreux disciples [1], et même qu'il blâmait sévèrement ceux qui prenaient de l'argent pour donner des leçons de vertu [2]. Comme, d'autre part, il paraît avoir abandonné de bonne heure son état de statuaire pour se livrer entièrement à l'étude et à l'enseignement de la philosophie, et que, si grande qu'ait été sa frugalité, il devait néanmoins pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, nous ne pouvons nous empêcher de croire, avec Démétrius, que Socrate avait les moyens de vivre dans une certaine aisance.

Voyons maintenant le motif qui avait engagé Démétrius à rechercher quelle pouvait être la fortune de Socrate. Nous le trouvons dans la doctrine d'Aristote sur les biens extérieurs, que ce philosophe regardait comme nécessaires pour arriver au bonheur [3]. C'est ce que ne pouvait admettre le stoïcien Panétius, dont la secte méprisait les biens extérieurs et regardait la vertu comme suffisante pour la félicité. C'est ce dernier point de vue qui conduisit celui-ci, dans ses recherches sur Socrate, à des résultats opposés à ceux qu'avait obtenus Démétrius, dont l'autorité, nous croyons l'avoir établi, semble devoir l'emporter sur la sienne.

On peut donc regarder comme constant que le *Socrate* de Démétrius avait, sous la forme historique, une portée philosophique. Démétrius semble avoir eu pour but dans cet ouvrage de dégager la personnalité du sage athénien des ornements brillants, mais faux, dont le génie oratoire de Platon l'avait entourée au point de la rendre méconnaissable. Il a voulu présenter au point de vue péripatéticien la vie de cet homme, auquel tous les philosophes de son temps rattachaient leurs systèmes. Il est probable encore qu'il y repoussait les accusations de différents genres qui avaient causé la mort de Socrate et qui trouvaient encore de son temps du crédit chez les Athéniens. Ménage [4], en effet, nous paraît avoir raison de croire

[1] Lib. I, cap. II, § 60.

[2] *Ibid.*, §§ 5, 6 et 7.

[3] H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. III, pp. 268 sq., 310 et 325 sq.

[4] *Obss. in D. L.*, p. 656, t. I Comment., ed. Hübn. Cf. Luzac, *de διγαμίᾳ Socr.*, sect. II, § 11, p. 165, not.

que l'ouvrage cité par Diogène de Laërte en trois endroits[1], sous le titre d'*Apologie de Socrate*, est identique avec le livre dont nous parlons ici. Nous voyons, par le premier de ces passages, que Démétrius faisait mention d'Héraclite dans cette apologie de Socrate : d'où nous induisons qu'il y traitait de l'étude que ce dernier avait faite des divers systèmes de philosophie. On sait, en effet, qu'interrogé sur ce qu'il pensait du livre d'Héraclite, Socrate répondit : Ce que j'en ai compris est fort bon, et je pense qu'il en est de même du reste; mais ce livre demande un interprète habile[2]. C'est aussi aux rapports de Socrate avec les autres philosophes que nous paraît devoir se rattacher la mention que, dans le second de ces fragments, Démétrius fait de Démocrite pour rejeter la tradition suivant laquelle il serait venu à Athènes du temps de Socrate. Enfin, dans le troisième, Démétrius rapporte que Diogène d'Apollonie, étant arrivé dans cette ville, y vit ses jours en danger à cause de la grande envie qu'il excita. Ce trait se rapporte évidemment aux raisons que donnait Démétrius pour expliquer la mort injuste de Socrate; ce qui nous fait voir comment cet ouvrage biographique a pu facilement être pris pour une apologie[3].

On ne peut guère douter que Diogène de Laërte n'ait tiré grand parti du *Socrate* de Démétrius, dans la partie de son ouvrage où il traite de ce philosophe. Il ne le cite pas pourtant, quoiqu'il ait eu cet ouvrage à sa disposition, comme on vient de le voir. Mais il rapporte, d'après un ouvrage de Démétrius et la chronique d'Apollodore, les dates de la naissance et de la mort de Socrate, sans ajouter néanmoins dans quel écrit du premier il a puisé ces renseignements. Cet écrit pourrait aussi bien être la liste des archontes que la vie de Socrate. Quoi qu'il en soit, le passage rapporté par Diogène de Laërte peut servir à nous prouver encore une fois ce que nous avons démontré plus haut, à savoir que Démétrius est la principale source à laquelle a puisé Apollodore pour la chronologie athénienne. Ce passage est conçu en ces termes. « Socrate naquit, comme le

[1] Lib. IX, cap. I, § 15; cap. VI, § 37; cap. IX, § 57.
[2] D. L., lib. II, cap. V, § 22.
[3] Cf. Luzac, loc. laud., et sect. II, § 8, p. 143.

dit Apollodore dans ses chroniques[1], sous l'archontat d'Aphepsion, dans la quatrième année de la 77e olympiade, le sixième jour du mois de Thargélion, jour où les Athéniens purifient leur ville et auquel les Déliens fixent la naissance de Diane. *Démétrius de Phalère dit aussi les mêmes choses.* »

On ne peut s'empêcher, en lisant ces lignes, de penser à la négligence avec laquelle Diogène fait usage des auteurs qu'il a consultés pour la composition de ses biographies. Il est clair qu'au lieu de citer Apollodore avant Démétrius, c'était l'autorité de ce dernier qu'il fallait invoquer de prime abord. Toutefois, nous devons lui savoir gré d'avoir conservé un fragment qui nous prouve que Démétrius marquait avec la plus grande précision possible les dates des événements remarquables, qu'il traitait de l'époque à laquelle s'accomplissaient les diverses cérémonies publiques, et qu'il ne négligeait pas les traditions mythiques qui avaient cours dans la Grèce. Telles sont les inductions que nous croyons devoir tirer du passage cité ci-dessus.

Quant aux ouvrages de Démétrius que nous avons énumérés avec le *Socrate*, et qui portent pour titres des noms propres d'hommes, nous en sommes réduits, pour leur contenu, à de pures hypothèses, puisqu'ils ne se trouvent mentionnés que par Diogène. Nous ne pouvons pas même affirmer avec certitude quels étaient les personnages dont ils traitaient. Toutefois nous croyons, avec M. Matter[2], que le *Ptolémée* renfermait l'éloge et la vie du prince qui avait fait à Démétrius un accueil si généreux, et que cet écrit fut sans doute composé à la mort du prince et dans l'exil de Démétrius.

Le *Phédondas*, dont le titre suit dans Diogène[3] celui du Ptolémée, fut probablement écrit en l'honneur d'un des nombreux amis que la grande réputation et le caractère aimable de Démétrius n'ont pas manqué de lui faire pendant son séjour à Thèbes : c'est ce qu'on peut du moins supposer d'après la forme de ce nom, qui est exclusivement béotienne.

Nous trouvons à la suite du Phédondas un écrit mentionné sous le titre de *Médon*, nom qui nous est totalement inconnu. Après vient le

[1] Apollod., *fragm.* 82, p. 446, vol. I *Fragm. hist. Græc.*
[2] *Essai hist. sur l'école d'Alexandrie*, vol. I, p. 64, note 2.
[3] Lib. V, cap. V, § 81.

Cléon, qui était très-probablement consacré à la mémoire de cet ami avec lequel on accusait Démétrius d'avoir eu, dans sa jeunesse, des rapports trop intimes [1]. En cherchant parmi les contemporains de Démetrius, nous ne trouvons que deux hommes qui aient porté ce nom. Le premier est un de ces flatteurs qu'Alexandre traînait à sa suite et qui fut le principal instrument de la perte de Callisthène [2]; le second est un orateur qui nous est cité comme adversaire de Démosthène [3]. Il est probable, à cause de la communauté des sentiments politiques, que ce fut ce dernier avec lequel Démétrius fut lié et en l'honneur duquel il composa le livre dont nous parlons.

L'écrit qui se trouve mentionné après le Cléon, c'est le *Socrate*, que nous avons examiné précédemment et dont nous avons tâché d'établir la portée par les fragments qui nous en restent. Mais quant à l'*Aristomaque*, qui nous est cité à la suite du Socrate, il nous est impossible même de dire de quel individu il traitait.

L'*Artaxerxès* concernait très-probablement un des deux rois de Perse qui ont porté ce nom, et dont le plus ancien est surnommé Longuemain et le second Mnémon [4]. Comme Plutarque, qui a écrit la vie de ce dernier, ne cite pas le livre de Démétrius, on pourrait peut-être croire que ce livre concernait le premier de ces princes. Mais nous ferons observer qu'il n'est pas sûr que Plutarque, bien qu'il connaisse, comme nous l'avons vu, des ouvrages de Démétrius, ait eu à sa disposition le recueil complet de ses œuvres. On sait, en effet, combien les livres étaient rares et chers dans l'antiquité : Martial, qui vivait moins d'un siècle après Tite-Live, se plaignait de n'avoir pas cet auteur en entier dans sa bibliothèque [5].

Nous trouvons ensuite, dans la liste des œuvres de Démétrius, un livre qui porte le titre d'*Aristide*, et dans lequel il s'agissait probablement du

[1] Diog. Laert., *ibid.*, § 76.

[2] Quint.-Curt., lib. VIII, cap. V, § 8 sqq.

[3] Syrian., *Tract. causs.*, p. 100, vol. VIII *Rhet. Græc.*, edit. Walz.

[4] Plut., *Artax.*, cap. 1.

[5] . . . . *Livius ingens*,
Quem mea non totum bibliotheca capit.
Lib. XIV, ep. 190.

contemporain de Thémistocle. Nous avons vu que, dans son Socrate, Démétrius s'était beaucoup occupé de cet homme célèbre : nous pouvons inférer de là que son attention avait été attirée sur lui et qu'il en avait fait le sujet d'un livre particulier. Il devait être d'autant plus porté à s'occuper d'Aristide dans ses écrits, que leur sort et leurs vues politiques étaient à peu près les mêmes, et qu'il pouvait avoir ainsi l'occasion de s'emporter contre le peuple qui l'avait banni, comme il le fit vraisemblablement dans son apologie de Socrate et dans son invective contre les Athéniens. Plutarque, dans sa biographie d'Aristide, n'a fait, paraît-il, aucun usage de ce livre de Démétrius; mais la remarque que nous avons faite à propos de l'Artaxerxès trouve encore ici son application.

Après avoir indiqué presque sans interruption les œuvres dont nous venons de parler, Diogène énumère une suite d'écrits d'un genre différent, après lesquels il nous cite encore une biographie intitulée *Dionysius*. Nous ne pensons pas qu'elle concernât l'un des deux tyrans de Sicile qui ont porté ce nom; nous aimons mieux croire, avec M. Matter [1], qu'elle se rapportait au dialecticien ainsi nommé. Ceci est d'autant plus probable que Démétrius a dû connaître ce philosophe par Théodore l'Athée, son disciple [2], avec qui Démétrius paraît avoir été très-lié, puisqu'il le préserva des poursuites de l'aréopage [3].

Ici se termine la liste des biographies écrites par Démétrius. En les composant, il ne fit que suivre l'exemple donné par son maître Théophraste, dont on nous cite trois livres de biographies [4], un traité sur les Sages, et d'autres encore sur Empédocle, Anaxagore, Anaximène et Archélaüs [5]. Ce genre de compositions était d'ailleurs en telle faveur dans cette école qu'on ne trouve presque aucun disciple d'Aristote qui ne s'y soit exercé [6].

[1] *Essai hist. sur l'éc. d'Alex.*, vol. I, p. 64, note 2.

[2] D. L., lib. II, cap. VIII, § 98.

[3] *Idem*, *ibid.*, § 101.

[4] D. L., p. 120, l. 47, ed. Didot. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 620, t. I Comm., ed. Hübn.; Luzac, *de διγαμίᾳ Socr.*, sect. II, § 8, p. 142.

[5] Cf. Luzac, *ibid.*

[6] Luzac, p. 143.

Quant au livre de Démétrius sur *Antiphane*, qu'on pourrait ranger aussi parmi ses biographies, il vaut mieux le rapporter à la troisième classe de ses écrits, qui, selon Diogène de Laërte [1], embrassait des traités sur les poëtes. Nous ne doutons pas, en effet, que ce ne soit du poëte comique Antiphane que Démétrius s'occupait dans l'écrit susmentionné [2], puisque nous ne connaissons pas d'autre homme qui ait illustré ce nom, et que d'ailleurs Démétrius peut avoir connu personnellement ce poëte, mort seulement en 333 avant notre ère [3]. Ajoutez à ces motifs qu'Antiphane paraît avoir été du même parti que Démétrius, puisqu'il se moquait de Démosthène dans ses pièces [4].

C'est aussi à la même classe d'écrits qu'appartient l'*Homérique*, discours dans lequel il recommandait, sans doute, l'étude du prince des poëtes grecs. L'époque à laquelle vécut Démétrius, et qui vit s'accomplir tant de grandes et admirables choses, est remarquable aussi par l'extrême ardeur avec laquelle princes, philosophes et guerriers se livraient à la lecture des poëmes d'Homère. Démétrius fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à leur donner une vogue qu'ils n'avaient pas encore eue à un si haut degré. Pour remplacer les représentations théâtrales, devenues très-rares à cause des frais qu'elles entraînaient et que peu de citoyens pouvaient ou voulaient supporter, Démétrius eut, comme nous l'avons vu dans la seconde partie de ce travail, l'heureuse idée de familiariser davantage le peuple d'Athènes avec le chantre favori des Grecs. Il est vrai qu'on fait remonter jusqu'à Solon ou Pisistrate l'usage de réciter les vers d'Homère aux Panathénées; mais Démétrius fut le premier qui fît entrer sur le théâtre les rapsodes qui les déclamaient [5]. C'est aussi lui peut-être qui inspira à Cassandre, roi de Macédoine, dont il fut l'intime ami [6], l'estime que ce prince professait pour Homère, dont il savait une grande

[1] Ἔστι τὰ μὲν (αὐτοῦ βιβλία), ἱστορικά· τὰ δὲ, πολιτικά· τὰ δὲ, περὶ ποιητῶν· τὰ δὲ, ῥητορικά. Lib. V, cap. V, § 80.

[2] Cf. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 58.

[3] Clinton, *Fast. Hellen.*, p. 165, ed. Krüger.

[4] V. Athen., lib. VI, p. 223 *e*.

[5] Athen., lib. XIV, p. 620 *b*. Cf. Ostermann, p. 43 sq.

[6] Carystius Pergamenus, *apud Athen.*, lib. XII, p. 42 *c*.

partie par cœur et qu'il avait copié tout entier de sa propre main[1]. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que Carystius de Pergame, qui rapportait ce dernier fait dans ses *Commentaires historiques*, avait traité, dans le même ouvrage, des rapports qui existaient entre Cassandre et Démétrius de Phalère.

Il est possible que ce dernier ait fait pour ce monarque ce qu'Aristote avait fait auparavant pour Alexandre. On sait qu'Aristote avait entrepris pour ce prince une édition de l'Iliade, qu'Alexandre portait avec lui durant son expédition en Asie[2], qu'il lisait avec Anaxarque et Callisthène et qu'il annota même de sa main[3]. Cette édition, le philosophe l'avait complétée en écrivant des traités sur l'explication et la critique du texte des poëmes homériques. C'étaient les *Difficultés que présente Homère*, en six livres, suivant Diogène de Laërte[4], en sept, suivant le biographe anonyme d'Aristote[5], dix livres de problèmes sur le même poëte, un ouvrage spécial pour traiter la question si les troupeaux du soleil étaient une fiction d'Homère[6]. Il avait aussi, dans plusieurs dialogues, témoigné de l'admiration que lui inspirait ce grand poëte[7]. « Si le célèbre exemplaire d'Alexandre, dit M. Egger, dans son histoire de la critique chez les Grecs[8], ne portait pas les corrections d'Aristote lui-même, il est certain que le livre des problèmes contenait tous les éléments d'une recension et d'une

[1] Carystius Pergamenus, *ap. Athen.*, lib. XIV, p. 620 *b*.

[2] Onesicrit., *ap. Plut.*, Alex., cap. 8. (Fragm. I, p. 48, *Fr. hist. Al.*, *ad calc. Arriani*, ed. Didot.)

[3] Strab., lib. XIII, cap. I, p. 101, t. III, ed. Tauchn. Cf. Wolf., *Prolegg. ad Hom.*, p. CLXXXIV. M. Egger (*Hist. de la crit. chez les Grecs*, p. 124, Paris, 1849) se trompe en attribuant également à Aristote une révision de l'Odyssée. Voyez Wolf, p. CLXXXIII. Le même savant a encore le tort de nommer *tradition répandue chez les anciens* un fait rapporté par Onésicrite, historien et compagnon d'Alexandre.

[4] Lib. V, cap. I, § 26.

[5] Pag. 13, l. 52, *ad calc. Diog. Laert.*, ed. Didot.

[6] Anonym., *ap. Menag.*, p. 610, vol. I. Comm. D. L., ed. Hübner : *εἰ δή ποτε Ὅμηρος ἐποίησε τὰς ἡλίου βοῦς*, *an solis boves Homerus finxerit.* Mais il se peut aussi qu'on doive entendre ce titre en ce sens qu'Aristote recherchait dans ce livre si le morceau de l'Odyssée (lib. XII, v. 260 sqq.), ainsi intitulé, est véritablement d'Homère, car il présente des différences frappantes avec le reste du poëme.

[7] Dio Chrysostom., *Orat.* LIII, p. 726 ed. Reiske.

[8] Pag. 124.

interprétation historique et littéraire des poëmes homériques. Non-seulement Aristote s'efforçait de constituer le texte, mais il expliquait les mots difficiles ; puis il montrait les intentions du poëte et cherchait à concilier les passages en apparence contradictoires. »

Il est à croire que c'est un travail du même genre qu'entreprit Démétrius dans ses ouvrages sur l'Iliade et l'Odyssée[1]. Nous ne pensons pas pourtant que Belin de Ballu[2] ait eu raison de prendre ces ouvrages pour des commentaires : leur peu d'étendue ne permet de les prendre que pour des dissertations, puisque le traité sur l'Iliade comprenait seulement deux livres, et celui sur l'Odyssée, quatre[3].

Ces deux écrits de Démétrius, ainsi que son discours sur Homère, ne nous sont cités d'une manière expresse par aucun écrivain. Mais il nous reste encore deux passages de Démétrius qui ne peuvent avoir appartenu qu'à ces deux ouvrages, et qui viennent pleinement confirmer l'hypothèse que nous avons émise plus haut sur leur portée.

Le premier nous a été conservé par Athénée, qui l'a tiré sans aucun doute du traité sur l'Iliade. Il s'agit du vers de ce poëme où il est dit que Ménélas vint de lui-même au festin que préparait son frère Agamemnon[4]. Quelques critiques, pour rendre raison de ce vers, qui semblait faire de Ménélas un parasite, ajoutaient un autre vers qui justifiait sa venue en marquant que Ménélas savait son frère occupé[5]. Athénée blâme cette insertion pour diverses raisons qu'il est inutile de rapporter ici, et invoque finalement l'autorité de notre auteur. « Démétrius de Phalère, dit-il, déclarant l'assertion de ce vers inepte et incompatible avec la poésie d'Homère, accuse de mesquinerie ceux qui l'ont ajouté. Il disait qu'à son avis les hommes d'une classe supérieure avaient chacun un ami intime chez lequel ils pouvaient venir sans attendre l'invitation, quand cet ami offrait un sacrifice[6]. »

[1] Diog. Laert., lib. V, cap. V, § 81.
[2] *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, vol. II, p. 57.
[3] D. L., loc. laud.
[4] Αὐτόματος δέ οἱ ἦλθε βοὴν ἀγαθὸς Μενέλαος. Il., B, v. 408.
[5] Ἤδεε γὰρ κατὰ θυμὸν ἀδελφεὸν, ὡς ἐπονεῖτο. *Ibid.*, v. 409.
[6] Lib. V, p. 177 *f;* t. I, p. 333, ed. Tauchn. Nous avons suivi, pour ce passage, l'interprétation de Schweighaeuser, *Animadv. in Athen.*, t. III, p. 23.

Nous concluons de ce passage que Démétrius, dans ses travaux sur Homère, avait, à l'exemple d'Aristote, traité de la critique du texte, critique à laquelle il donnait pour base, comme on le voit, l'ensemble de la poésie d'Homère et les usages des temps héroïques. Nous pensons que Heyne, dans ses Observations sur l'Iliade[1], doit être accusé de légèreté lorsqu'il traite d'arguties les raisonnements par lesquels Athénée rejette le vers en question. Il nous semble qu'il valait la peine d'en examiner l'authenticité avant de le recevoir dans le texte, puisqu'elle se trouvait déjà attaquée par Démétrius, c'est-à-dire avant les recensions de Zénodote, d'Aristophane, d'Aristarque et de Cratès. Si Démétrius rejetait ce vers, c'est, pensons-nous, qu'il ne l'avait pas trouvé dans toutes les éditions d'Homère qui circulaient déjà de son temps[2].

Stobée, dans son Anthologie[3], nous a conservé un extrait d'un ouvrage intitulé *Sentences remarquables d'Homère,* d'un écrivain nommé Hermippe. Cet Hermippe n'est pas, probablement, le disciple de Callimaque : le caractère même de l'ouvrage cité semble trahir un auteur plus moderne[4] : ce serait alors cet Hermippe de Béryte qui vivait sous Adrien et qui avait écrit de nombreux ouvrages sur divers sujets[5]; du moins l'ouvrage susdit convient très-bien par sa nature à ce dernier écrivain, qu'on ne peut guère regarder que comme un compilateur. Le passage qui en est rapporté par Stobée consiste uniquement dans une citation de Démétrius de Phalère. Notre auteur, sans aucun doute dans son ouvrage sur l'Odyssée, disait qu'Homère, pour recommander la sagesse, avait peint, dans ce poëme, Ulysse et Pénélope, après leur reconnaissance, s'approchant avec joie de leur ancienne couche[6]. Nous pouvons conclure de là que, dans ses écrits sur Homère, Démétrius, outre le point de vue critique, avait encore un but esthétique et moral.

[1] Vol. IV, p. 271.
[2] Wolf, *Prolegg. ad Hom.*, p. CLXXIV sqq.
[3] Tit. V, n° 59, p. 68, ed. Gesner.
[4] C. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, t. III, p. 53.
[5] Id., *ibid.*, p. 32.
[6] Ἀσπάσιοι λέκτροιο παλαιοῦ θεσμὸν ἵκοντο. Odyss., XXIII, v. 296.

Nous avons dit, d'après Diogène de Laërte, que l'ouvrage de Démétrius sur l'Odyssée comportait une étendue double de son ouvrage sur l'Iliade. Il semblerait de prime abord qu'il y avait plus à dire sur ce dernier poëme, en général plus intéressant. Mais on peut rendre raison, par le caractère même de Démétrius, de cette préférence qu'il paraît avoir accordée à l'Odyssée sur l'Iliade. Homère, en effet, dans les héros de ces deux poëmes, a représenté les deux côtés opposés de la race hellénique. Achille, c'est la force brutale, qui ne connaît point de frein et qui va droit à son but en brisant tous les obstacles qu'elle rencontre. Ulysse, au contraire, est caractérisé comme la persévérance insinuante, qui parvient à ses fins par des détours sans nombre et qui fait tourner à son avantage les accidents mêmes qui semblaient devoir lui nuire. Démétrius, qui par ses actes peut être regardé comme un Ulysse politique, devait avoir naturellement plus d'inclination pour le poëme qui renfermait les aventures de ce dernier héros. En outre, l'Odyssée a, par son sujet, beaucoup plus d'application à la vie ordinaire que l'Iliade, dont l'héroïsme grandiose nous étonne, mais nous instruit peu. Or, Démétrius était ce que notre siècle appelle un homme positif et devait aimer en littérature ce qui se rapportait davantage à son caractère.

Il est à remarquer que Wolf, dans ses fameux prolégomènes sur Homère, a complétement passé Démétrius sous silence en rendant compte des travaux dont ce poëte fut l'objet dans l'antiquité. Cette omission est d'autant plus regrettable que les écrits de Démétrius sur l'Iliade et l'Odyssée forment, pour ainsi dire, la transition de la critique homérique qui s'était formée dans la Grèce proprement dite, à la critique homérique des Alexandrins, plus importante peut-être que la première, mais qui n'en tira pas moins de celle-ci sa source et ses principaux documents. Nous croyons, pour notre part, que l'Homérique de Démétrius, ainsi que ses deux dissertations sur l'Iliade et l'Odyssée, ne contribuèrent pas peu à faire naître dans Alexandrie cette littérature spéciale dont Homère fut l'objet exclusif dans cette ville, où les travaux de notre auteur en ce genre durent être connus et appréciés. Il est vrai qu'il n'en existe plus que les deux traces assez obscures que nous avons signalées; mais ce fait

n'offre rien d'étonnant à ceux qui connaissent le peu de renseignements que nous avons sur les travaux mêmes des grammairiens d'Alexandrie[1].

Nous ne savons pas positivement si Démétrius composa des ouvrages sur d'autres poëtes qu'Homère; mais la chose semble très-vraisemblable quand on considère que, comme on l'a vu plus haut, les traités sur les poëtes formaient une des quatre classes dans lesquelles on avait distribué ses écrits. D'ailleurs Aristote, sur les traces duquel nous trouvons presque constamment Démétrius, peut, par les livres qu'il composa sur Hésiode, Archiloque, Chérile et Euripide [2], avoir donné à ce dernier l'idée d'étendre ses travaux à d'autres poëtes. Du moins trouvons-nous que Démétrius avait rapporté, en les commentant, des vers d'Euripide dans un ouvrage qui peut-être traitait spécialement de ce poëte [3]. On peut même croire qu'à l'exemple du chef de l'école péripatéticienne, Démétrius avait traité l'histoire générale de la poésie grecque. Nous trouvons dans Eustathe [4], en effet, un assez long passage d'un écrit de notre auteur dans lequel il parlait des poëtes helléniques antérieurs à Homère. Comme ce passage curieux peut, par son contenu, servir à confirmer l'hypothèse que nous émettons ici d'après Welcker [5], nous allons en donner la traduction :

« Démétrius de Phalère raconte que Ménélas étant allé à Delphes avec Ulysse, consulta l'oracle sur l'expédition contre Troie, lorsque Créon donna les jeux novennaux des Pythiques, jeux dans lesquels fut vainqueur le Laconien Démodocus, disciple du Mycénien Automède, qui écrivit deux épopées, l'une sur la guerre d'Amphitryon contre les Téléboëns, l'autre sur la querelle des héros Hélicon et Cithéron. Démodocus était lui-même, ajoute Démétrius, élève de l'Argien Périmède, qui enseigna également le chant à cet Automède dont nous parlons, à Lycimnius, à Pharidas et à Péribolus. Agamemnon, ayant engagé Démodocus à le suivre à Mycènes,

[1] Cf. Wolf, *Prolegg. ad Hom.*, p. cxc sqq.

[2] Anonym., *apud Menag.*, t. I, p. 610 *Comment.*, ed. Hübner.

[3] Plut., *Consol. ad Apoll.*, cap. VI, t. I, p. 241 Mor., ed. Tauchn.

[4] *In Odyss.*, III, v. 267, p. 126, l. 18 sq., ed. Froben. Cf. Schol. *ad h. l.*, et Tzetzes, *prolegg. ad Lycophr.*, p. 259 (p. VIII, ed. Potter).

[5] *Der epische Cyclus*, p. 191, vol. I.

lui confia la garde de Clytemnestre : car, ajoute Démétrius, ce prince honorait beaucoup les chantres, qu'il considérait comme les interprètes des choses divines et humaines. Le même auteur dit encore que Clytemnestre même montra son respect pour Démodocus, puisqu'elle ne permit pas de le mettre à mort, mais seulement de l'exiler. »

Nous voyons à la seule lecture de ce passage, qui devait être beaucoup plus étendu dans le texte original comme le marquent les répétitions du nom de Démétrius, que notre auteur plaçait dans la ville d'Argos une école de poëtes épiques antérieurs à Homère. Nous n'avons pas à examiner dans ce travail si cette assertion est vraie ou fausse; nous aimons mieux renvoyer au savant auteur du *Cycle épique* [1] ceux qui désireraient connaître comment est née la tradition que Démétrius suit ici : il nous suffira de conclure que, dans l'ouvrage dont nous parlons (et nous ne voyons pas à quel autre pourrait se rapporter le fragment cité plus haut), Démétrius traitait l'histoire de la poésie de sa nation en remontant à la plus haute antiquité, et ne voulait pas plus qu'Aristote, pour le genre satirique [2], reconnaître Homère sans prédécesseur dans l'épopée. Les notions que cet écrit devait contenir sur la poésie primitive des Grecs auraient pu fournir à la critique moderne des secours dont elle doit malheureusement se passer.

Nous avons dit, en parlant du traité de Démétrius sur l'Odyssée, qu'outre le point de vue critique, il semble s'être proposé un but moral dans ses travaux sur Homère. C'est ce qui l'a probablement engagé encore à composer le recueil des *Apophthegmes des sept Sages*, qui nous a été conservé par Stobée dans son Anthologie [3]. Orelli, qui a inséré ce recueil dans sa collection des opuscules sententieux des anciens Grecs, doute qu'il soit véritablement de Démétrius [4]. Mais auparavant déjà on avait formé de ces collections, qui semblent même avoir été en prédilection dans l'école péripatéticienne. Le fondateur de cette école, nous l'avons dit, n'avait pas

[1] Welcker, p. 188-192, vol. I.
[2] *Poetic.*, cap. IV, p. 5, vol. XIII Opp., ed. Tauch.
[3] Tit. III, n° 79, t. I, p. 88 sqq., ed. Tauchn.
[4] *Præfat. ad opusc. Græc. vet. sent.*, p. XII.

dédaigné de recueillir et d'expliquer dans un livre spécial [1] les proverbes, qu'il appelait les débris d'une philosophie antique qui avait péri dans les désastres de l'humanité [2]. Théophraste, disciple d'Aristote et maître de Démétrius, avait aussi composé un ouvrage sur le même sujet [3]; et nous trouvons encore, dans la liste que Diogène de Laërte nous donne de ses écrits, deux livres qui sont tout à fait dans le genre de celui de Démétrius dont nous traitons présentement : c'est d'abord une collection des bons mots de Diogène, et ensuite une autre collection des dits de Xénocrate [4]. La même liste nous mentionne de plus un ouvrage de ce philosophe sur les Sages de la Grèce [5]. Ainsi nous voyons que Démétrius a pu puiser dans les travaux de ses devanciers les moyens de composer l'opuscule que nous a conservé Stobée. Nous ne craignons donc pas de reconnaître l'authenticité de cette collection, puisque d'ailleurs nous trouvons dans Diogène [6] un ouvrage de Démétrius indiqué sous le titre de *Livre de sentences*, ouvrage que l'on peut, sans être trop hardi, identifier avec les *Apophthegmes des sept Sages*. Du reste, Démétrius avait fait des recherches sur l'époque et la vie de ces hommes, comme le prouve la mention qu'il faisait de Thalès dans son ouvrage chronologique [7].

Ce recueil est de peu d'étendue : c'est tout au plus s'il forme quatre pages ordinaires. Il n'entre pas dans notre sujet, et d'ailleurs il serait trop long de discuter à fond jusqu'à quel point l'autorité de Démétrius est suffisante pour que nous regardions les sentences qu'il attribue à chacun de ces hommes comme étant véritablement de lui. « Les sept Sages, dit Ritter [8], ont pu se faire une sorte de philosophie pratique tirée des rela-

[1] D. L., lib. V, cap. I, § 26. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 599, t. I *Comm.*, ed. Hübner; Schneidewin, *Præf. ad Parœmiogr.*, p. II; Müller, *ad Aristot. fragm.*, t. II, p. 188, *Fr. hist. Gr.*

[2] Synes., *Encom. Calvit.*, 59, ed. Turn.

[3] D. L., lib. V, cap. II, § 45; Harpocrat. et Suidas, v. Ἀρχὴ ἄνδρα δείκνυσι; Mich. Apost., *Cent.* 4, prov. 2; *Cent.* 6, prov. 36.

[4] Diog. Laert., loc. cit., §§ 43 et 47.

[5] *Ibid.*, § 48, περὶ τῶν Σοφῶν; peut-être faut-il lire : περὶ τῶν ζ' Σοφῶν, des *sept* Sages; la lettre numérale Z pouvant avoir été facilement omise à cause de sa ressemblance avec le Σ.

[6] Lib. V, cap. V, § 81. Χρειῶν α', que la traduction latine rend par *Sententiarum liber unus*.

[7] *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.

[8] *Hist. de la phil. anc.*, p. 132 sq., vol. I, trad. Tissot.

tions sociales avec les autres hommes, et la livrer à la tradition sous forme de sentences..... Mais ce recueil de sentences présente peu d'authenticité, et la réunion des sept Sages en société, sur les noms desquels on n'est d'ailleurs pas d'accord, appartient à la tradition et non à l'histoire. »

En effet, nous pouvons hardiment regarder comme une fable ce que Pausanias nous en raconte dans ses Phociques. D'après cet auteur, les sept Sages se seraient réunis à Delphes et auraient écrit de leur propre main, dans le portique du temple d'Apollon, leurs célèbres maximes pour en faire hommage à ce Dieu [1]. Mais plusieurs écrivains cités par Diogène de Laërte [2] placent leur assemblée, les uns chez Crésus, les autres dans le Panionion; d'autres enfin, chez Cypsélus, à Corinthe. Le même auteur remarque qu'il y a une grande divergence d'opinions relativement à leurs sentences, dont on faisait honneur tantôt à l'un, tantôt à l'autre [3]. Nous trouvons effectivement dans Clément d'Alexandrie un passage qui vient confirmer pleinement cette assertion de Diogène : « La maxime *Connais-toi toi-même*, dit ce Père dans ses *Stromates* [4], est attribuée par quelques-uns à Chilon, tandis que Chaméléon, dans son livre sur les Dieux, l'accorde à Thalès, et Aristote, à la Pythie. D'un autre côté, on fait honneur à Chilon de la sentence *Rien de trop;* mais Straton, dans son Traité des inventions, la rapporte à Stratodème de Tégée, et Didyme, à Solon. Quant à la maxime qui dit que *la perte accompagne le crédit*, Cléomène, dans son ouvrage sur Hésiode, veut la retrouver dans Homère, et Aristote croit qu'elle est de Chilon, tandis que Didyme la dit de Thalès. »

Ces lignes nous font voir combien d'écrivains avaient, dans l'antiquité, fait des recherches sur les auteurs de ces sentences et à quels résultats différents ils étaient parvenus. Elles nous montrent en même temps qu'Aristote s'en était déjà occupé avant Démétrius, et que celui-ci n'avait pas accepté l'autorité du chef de son école comme décisive en cette ma-

[1] Ἀνέθεσαν τῷ Ἀπόλλωνι τὰ ᾀδόμενα. Paus., lib. X, cap. XXIV, § 1. Cf. Plin., *H. N.*, lib. VII, cap. 32.

[2] Lib. I, cap. I, § 40.

[3] Διαφωνοῦνται δὲ καὶ ἀποφάσεις αὐτῶν καὶ ἄλλου ἄλλοι φασὶν εἶναι. D. L., loc. cit., § 41.

[4] Lib. I, cap. XIV, §§ 60-61, p. 44 sq., t. II, ed. Klotz.

tière, puisqu'il fait honneur à Pittacus [1] d'une sentence qu'Aristote disait être de Chilon, et à Chilon [2] de celle qu'Aristote attribuait à la Pythie. Toutefois, le recueil que, pour les raisons que nous avons déduites, nous regardons comme étant véritablement de lui, n'en doit pas être moins regardé comme une preuve du soin que mirent les Grecs, dès les temps anciens, à rassembler les débris dispersés et incertains de la sagesse primitive.

Puisque nous devons regarder Démétrius comme le principal anneau de la chaîne qui relie la littérature alexandrine à la littérature grecque proprement dite, nous n'hésiterons pas à avancer que cette collection de Démétrius a donné l'idée à Hermippe, disciple de Callimaque, de composer ses vies des sept Sages. Cet écrivain vivait, en effet, à la fin du siècle où mourut Démétrius [3]; il appartenait à la même secte philosophique [4], et avait écrit la vie de ce dernier [5]. Il devait donc connaître cet opuscule de notre auteur; et comme celui-ci fut le premier qui recueillit les sentences des sept Sages, on ne peut pas douter que l'un n'ait montré le chemin à l'autre.

Si, après ce que nous avons dit, on doutait encore que Démétrius eût effectivement composé un semblable recueil, qui semble, à la première vue, au-dessous d'un littérateur aussi distingué, nous ferons observer que ces collections étaient assez du goût de notre auteur, puisque Diogène de Laërte nous mentionne encore de lui un travail semblable sur les fables d'Ésope, ou, pour parler plus exactement, sur les fables ésopiques [6]. Mais on doit encore ici remarquer l'incurie de cet écrivain. Après avoir parlé de la division des livres de Démétrius en quatre classes, il ajoute qu'il avait fait

[1] Dem. Phal., *Ap. VII Sap.*, apud Stob., tit. III, n° 79, t. I, p. 99, ed. Tauchn.; p. 142, t. I, *Opusc. vet. Græc. sent.*, ed. J.-C. Orelli, où les maximes de Thalès sont attribuées à Pittacus et *vice versâ*.

[2] P. 89, ap. Stob.; p. 140, ed. Orelli.

[3] C. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, vol. III, p. 35.

[4] D. Hieronymus, *de Scriptt. eccles.*, cap. I.

[5] C. Müller, *ibid.*, pp. 35, 41 et 47.

[6] Bentley, *Diss. de fab. Æsop.*, p. 96, *ad calc. Phalaridis*, ed. Lennep.; Grauert, *de Æsopo et fab. Æs.*, VII, p. 39 sqq.

aussi des collections de fables ésopiques [1], tandis qu'en donnant la liste détaillée de ses ouvrages, il ne cite qu'un seul livre de ce recueil [2].

Pour trouver le motif qui a pu engager Démétrius à entreprendre ce travail, nous n'avons qu'à considérer la grande faveur dont Ésope jouit constamment chez les Athéniens. Dans les *Oiseaux* d'Aristophane, Pisthétérus reproche au chœur d'être un ignorant qui ne connaît pas Ésope [3]. Plus tard, le poëte comique Alexis composa une comédie intitulée *Ésope*, où ce fabuliste jouait le rôle principal [4]. Enfin, nous trouvons dans Phèdre un témoignage des plus frappants de l'admiration qu'avaient les Athéniens pour celui qui savait si bien instruire les hommes sous une forme agréable et riante. « Les Athéniens, dit ce poëte [5], élevèrent une statue au génie d'Ésope, et placèrent cet esclave sur un piédestal immortel, afin qu'on sût que le chemin de l'honneur est ouvert à tous, et que la gloire est le partage du mérite et non de la naissance. »

Une épigramme d'Agathias [6] nous apprend quel fut l'artiste qui fit cette statue, et pour quelle raison les Athéniens rendirent cet hommage à Ésope préférablement à d'autres. En voici la traduction :

« Vieux Lysippe, c'est à juste titre que tu plaças le simulacre du Samien Ésope avant ceux des sept Sages, puisque ceux-ci ont mis dans leurs sentences, non la persuasion, mais la nécessité. Pour lui, tenant dans ses ingénieuses fictions un langage opportun, il nous donne, par un sérieux badinage, des leçons de sagesse. Un conseil rigoureux révolte; mais la douceur de l'apologue samien renferme un appât attrayant. »

Tout semble dans cette pièce s'appliquer au caractère des Athéniens, et

[1] Ἀλλὰ μὴν καὶ λόγων Αἰσωπείων συναγωγαί, *quin et fabularum Æsopiarum collectiones*. Lib. V, cap. V, § 80.

[2] Αἰσωπείων α', *Æsopiarum fabularum liber unus*. *Ibid.*, § 81.

[3] Ἀμαθὴς γὰρ ἔφυς κοὐ πολυπράγμων οὐδ' Αἴσωπον πεπάτηκας. V. 471, ed. Brunck.

[4] Athen., lib. X, p. 431 *d*. Cf. Grauert, l. l., IV, p. 28 sq.

[5] *Æsopi ingenio statuam posuere Attici,*
Servumque collocarunt æterna in basi,
Patere honoris scirent ut cunctis viam,
Nec generi tribui, sed virtuti gloriam.
Lib. II, *Epilog.*, v. 1 sqq.

[6] Epigr. 35, *in* Brunckii *Analect.*, vol. III, p. 45. Cf. Schæfer., *Meletem. crit.*, pp. 33, 97 et 100.

particulièrement à celui de Démétrius. On est même tenté de croire que ce fut sous l'administration et par les soins de ce dernier que fut élevée cette statue d'Ésope. Cette hypothèse, en effet, peut être appuyée par des raisons très-plausibles. En premier lieu, Lysippe florissait vers l'an 320 avant notre ère[1], c'est-à-dire à la même époque que Démétrius, et fit encore d'autres ouvrages pour la ville d'Athènes[2]; ensuite, si l'on pense aux troubles qui agitèrent cette ville jusqu'à la régence de Démétrius, on ne voit pas comment, avant cette époque, les Athéniens auraient eu une telle pensée. De plus, Démétrius est renommé pour les monuments dont il décora la ville d'Athènes[3]; et l'on sait qu'il ne s'oublia pas, témoin les trois cent soixante statues que les Athéniens lui dressèrent. Enfin, si l'on songe à cette tradition qui représente Démétrius comme étant d'extraction servile et que nous ne pouvons pas rejeter absolument, on est porté à croire que la communauté de sort qui l'unissait à Ésope, devait l'engager à perpétuer par le métal la gloire d'un homme à la renommée duquel il avait voulu s'associer par ses travaux littéraires.

On ne saurait non plus douter, d'après ce que nous avons dit, que Démétrius n'ait formé sa collection de fables Ésopiques au milieu d'une population si bien disposée à accueillir un semblable travail. Bien qu'il nous soit représenté comme ayant composé un grand nombre de ses écrits durant son exil en Égypte[4], il faut croire qu'il avait déjà publié quelques ouvrages même avant son élévation, puisque Pausanias[5] nous marque qu'alors il était déjà illustre par son savoir.

« Démétrius de Phalère, dit Bentley dans sa dissertation sur les fables d'Ésope[6], fut peut-être le premier qui publia les fables d'Ésope dans un recueil complet et régulier. Il est vrai qu'avant lui, Socrate, voulant mettre à profit les quelques jours de répit qui précédèrent sa mort, et obéir en même temps à l'apparition qui lui ordonnait de s'adonner à la

[1] Plin., *Hist. nat.*, lib. XXXIV, cap. 19, tom. IV, p. 400, ed. Tauchn.
[2] Plin., *ibid.*, p. 403.
[3] Κατασκευαῖς ηὔξησε τὴν πόλιν, καίπερ οὐκ εὐγενὴς ὤν. D. L., lib. V, cap. V, § 75.
[4] Cicer., *de Fin.*, lib. V, cap. 19, § 54.
[5] Τὰ πρὸς δόξαν εἰληφότα ἐπὶ σοφίᾳ. *Attic.*, cap. XXV, § 5.
[6] Pag. 98, *ad calc. Phalar.*, ed. Lennep.

poésie[1], mit en vers les premières fables qui vinrent s'offrir à sa mémoire; mais on a lieu de douter que ses apologues, qui devaient être en fort petit nombre, du reste, aient été couchés par écrit et livrés à la publicité[2]. Ce recueil de Démétrius paraît avoir été écrit en prose, continue le savant anglais, et l'on pourrait croire peut-être que c'est celui que nous possédons maintenant. Je le souhaiterais volontiers, car alors ces fables seraient écrites dans un style gracieux et piquant. »

Les éloges que les anciens ont accordés à l'élégance oratoire de Démétrius, nous font souscrire bien volontiers à ce dernier jugement du célèbre critique; mais nous ne pensons pas comme lui que Démétrius ait écrit en prose ses apologues. Socrate lui avait déjà donné l'exemple du contraire; et nous voyons qu'après Socrate les fabulistes les plus renommés, Babrias et l'anonyme de Suidas[3] chez les Grecs, Phèdre et Avianus chez les Latins, employèrent la forme poétique. Ce ne fut qu'à l'époque de la décadence générale des lettres chez ces deux peuples, que l'on habilla l'apologue sous le costume plus modeste de la prose[4]. Nous pensons donc, avec Schwabe[5], que Démétrius écrivit ses fables en vers pour se conformer à l'usage que nous voyons généralement reçu à la bonne époque[6]; et d'ailleurs le talent poétique ne peut être refusé à l'auteur des fameux péans en l'honneur de Sérapis[7]. Nous ne pouvons dire si Démétrius, à l'exemple de Socrate[8], employa dans ses fables la forme élégiaque; mais à coup sûr il ne s'est pas servi du vers choliambique, puisque Babrias, qui vint après lui, fut le premier,

[1] Plat., *Phædon.*, cap. IV, t. I, p. 106, ed. Tauchn. Cf. Plutarch., *de Aud. poet.*, cap. II, p. 36, t. I *Moral.*, ed. Tauchn.; D. L., lib. II, cap. V, § 22; Suidas, v. Σωκράτης; D. Augustin., *de Consens. Evang.*, I, 12, p. 5 D, t. III, P. II opp.; Avian., *Præfat.*, p. 147, ed. Bip.

[2] Grauert, *de Æsopo*, cap. VIII, p. 54.

[3] Bentley, *loc. laud.*, p. 99.

[4] Cf. J.-B.-G. Roulez, *Man. de l'hist. litt. grecque*, p. 45; Jacobs, *Griech. Fab.*, *in Characterist. der vornehmsten Dichter aller Nationen*, t. V, P. II, p. 296 sq.; Schwabe, *de Script. Phædr. illustr.* pp. 225 et 232, vol. I, ed. Lem.

[5] *Excurs. ad Prolog. lib. I;* Phædr., *Tom. I*, p. 490 sq., ed. Lem.

[6] Cf. Quint., lib. I, cap. 9, § 3.

[7] D. L., lib. V, cap. V, § 76.

[8] D. L., lib. II, cap. V, § 42.

suivant son propre témoignage [1], qui appliqua ce mètre à l'apologue.

Un critique a prétendu que cette collection de Démétrius fut publiée en faveur de ceux qui se destinaient à l'étude de l'éloquence [2]. Nous n'examinerons pas ce que ce sentiment peut avoir de hasardé; mais nous trouvons une trace peu équivoque de l'influence qu'exerça ce travail dans le style du fabuliste Babrias. Dans le siècle passé, un critique fameux, jugeant de ce poëte par les débris de ses membres dispersés, déclara que si son recueil existait encore, on pourrait, sinon le préférer, du moins l'opposer à Phèdre [3]. La découverte inespérée que Minoïdès Ménas a, de nos jours, faite, dans un monastère de l'Athos, de 123 fables de cet auteur, est venue rendre un témoignage éclatant à la sagacité prophétique de Bentley. Il y règne un goût si exquis, une si grande délicatesse d'expression, qu'on ne peut s'empêcher de croire que Babrias a eu sous les yeux un modèle dont il s'efforçait d'imiter ou même de surpasser l'élégance; et ce modèle, d'après toute probabilité, n'est autre que Démétrius de Phalère.

Puisque nous avons fait mention des talents poétiques de Démétrius de Phalère, il ne sera pas hors de propos d'en traiter ici. Il est vrai que la poésie n'est du ressort de l'érudition que sous le point de vue critique et historique; mais, comme tout en nous renfermant dans le cadre tracé par l'Académie, nous devons en même temps tâcher d'être aussi complets que possible, il nous semble que c'est ici la partie de notre travail où l'on peut le plus convenablement aborder ce sujet. D'après Diogène de Laërte [4],

[1] . . . . 'Αλλ' ἐγὼ νέῃ μούσῃ
Δίδωμι, χαθαρῷ χρυσίῳ χαλινώσας,
Τὸν μυθίαμβον, ὥσπερ ἵππον ὁπλίτην.
Ὑπ' ἐμοῦ δὲ πρώτου τῆς θύρας ἀνοιχθείσης,
Εἰσῆλθον ἄλλοι.....

Procem. II, v. 6 sqq., p. 208, ed. Boisson.

[2] Jacobs, *Griech. Fab.*, loc. laud., p. 278.

[3] *Nostri Babrii longe alia ratio est; cujus liber, si nunc exstaret, merito opponi Latino Phædro, si non præferri, posset.* Bentley, *Dissert. de fab. Æsop.*, p. 100.

[4] Λέγεται δ' ἀποβαλόντα αὐτὸν τὰς ὄψεις ἐν 'Αλεξανδρείᾳ κομίσασθαι αὖθις παρὰ τοῦ Σαράπιδος. Lib. V, cap. V, § 76. Au lieu de λέγεται δὲ, on doit peut-être lire λέγει δὲ καὶ, en rapportant ces mots à Didyme, d'après lequel, dans le passage qui précède immédiatement celui-ci, Diogène fait mention du *regard gracieux* de Démétrius.

on disait qu'ayant perdu la vue pendant son séjour à Alexandrie, il l'avait recouvrée par le secours du dieu Sérapis, dont Ptolémée Soter avait fait tout récemment apporter la statue en Égypte [1]. Cette divinité, que le plus grand nombre regardait comme identique à l'Esculape des Grecs, parce qu'elle avait pour apanage de rendre la santé aux malades [2], était spécialement invoquée contre la cécité [3]. Reconnaissant envers le Dieu d'une faveur si importante pour un érudit, Démétrius composa des péans en son honneur [4]. Cette espèce de chant était originairement adressé à Apollon, mais, par la suite, il le fut également à d'autres dieux [5]; on en composa même plusieurs fois en l'honneur d'hommes célèbres ou puissants [6].

Les péans de Démétrius eurent tant de succès, au rapport de Diogène [7], qu'on les chantait encore de son temps, c'est-à-dire cinq siècles environ après qu'ils eurent été composés. C'est là certainement une preuve suffisante du mérite de Démétrius comme poëte; mais il y a lieu de douter qu'il faille prendre à la lettre le témoignage de Diogène. Comme sa négligence est très-grande, il peut avoir copié sans discernement les paroles d'un auteur qui vivait avant lui et qui avait entendu chanter les vers de Démétrius [8]. En effet, si l'on chantait encore de son temps les péans de Démétrius, comment n'aurait-il pas songé à les mentionner dans la liste qu'il donne des œuvres de ce dernier?

Le talent poétique ne fit, du reste, pas défaut à beaucoup de philosophes grecs. Aristote même, qui par la sécheresse de son génie paraîtrait devoir y rester étranger, peut passer néanmoins pour un bon poëte, d'après les

[1] Tacit., *Hist.*, lib. IV, cap. 83 sqq.

[2] Tacit., *ibid.*, cap. 84, *sub fin.*

[3] Tacit., *ibid.*, cap. 81. Cf. Casaub., *not. ad D. L.*, p. 91 *Comm.*, ed. Hübner, où, au lieu de *Annalium lib. IV*, il faut *Historiarum lib. IV*.

[4] D. L., *loc. laud.*

[5] Roulez, *Hist. de la litt. grecque*, p. 40.

[6] Athen., lib. VI, p. 253 *a*; lib. XV, p. 696 *e*.

[7] Ὅθεν καὶ τοὺς παιᾶνας ποιῆσαι τοὺς μέχρι νῦν ᾀδομένους. D. L., *ut suprà.*

[8] En adoptant la correction que nous avons proposée ci-dessus, la contradiction qui est ici signalée, disparaît en grande partie : un tel témoignage, en effet, est très-bien placé dans la bouche du fameux grammairien d'Alexandrie.

deux ou trois morceaux qui nous sont restés de lui [1]. Démétrius, d'un caractère moins rebelle aux tendres sentiments, devait encore mieux réussir en poésie que le chef de son école; mais la perte totale de ses hymnes ne nous permet pas d'en rien dire davantage.

La partie des écrits de Démétrius qui aurait pu exciter notre curiosité à un plus haut point encore, c'est à coup sûr sa correspondance, qui avait été rassemblée et publiée en un livre [2]. Nous ne pouvons dire si cette publication fut le fait de l'auteur lui-même, ou si ce ne fut pas plutôt celui du littérateur qui recueillit et classifia tous les écrits de Démétrius. Nous voyons effectivement qu'Andronicus de Rhodes, qui du temps de Sylla donna le premier une édition soignée d'Aristote [3], avait joint les lettres de ce philosophe au recueil de ses œuvres [4]. On fait également mention de la correspondance de Théophraste, maître de Démétrius [5]. Les lettres de ce dernier devaient offrir beaucoup d'intérêt, tant sous le rapport politique que sous le rapport littéraire; mais tout ce que nous en savons se borne à la simple indication qu'en donne Diogène.

Le même auteur [6] nous mentionne également un traité de Démétrius en deux livres sur l'art oratoire. Cet écrit ne nous est cité sous son titre par aucun écrivain, mais il existe pourtant plusieurs fragments de Démétrius qui en sont tirés, selon toute probabilité [7]. Les ouvrages de rhétorique étaient déjà très-anciens en Grèce du temps de Démétrius : il nous suffira de citer les noms de Corax, de Tisias et de Gorgias [8]. Ces rhéteurs de profession voulaient considérer leur art comme une science indépendante; et leur opinion, malgré les attaques que Platon lui livra, domina jusqu'au temps d'Isocrate, qu'on peut regarder comme le dernier et le

[1] V. Athen., lib. XV, p. 696 *b;* D. L., lib. V, cap. I, sect. 7, § 7 sq.; sect. 12, § 27; Olympiodor., *Comm. in Plat. Gorg., apud Menag. ad D. L.*, p. 602, t. I *Comm.*, ed Hübn. Cf. J.-C. Scaliger, *Poet.*, lib. I, cap. 44.

[2] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

[3] Buhle, *præfat. ad Aristot. opp.*, p. XVIII, vol. I, ed. Bip.

[4] Aul. Gell., lib. XX, cap. V, § 10. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 600, t. I *Comm.*, ed. Hübner.

[5] D. L., lib. V, cap. II, § 50. Cf. Menag., l. l., p. 635.

[6] Lib. V, cap. V, § 80.

[7] Cf. Müller, *ad Fr. hist. Græc.*, t. III, p. 367.

[8] V. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, t. I, p. 82 sqq.; p. 100 sq.

plus capable des représentants de cette école. Mais Aristote vint et démontra que la rhétorique n'est qu'une science secondaire, subordonnée à la philosophie, et dont le but le plus important est de former des hommes d'État : dès lors, elle resta le domaine presque exclusif des philosophes. Les règles de la rhétorique restèrent telles qu'elles avaient été fixées par Aristote [1]; et si les péripatéticiens subséquents composèrent encore des traités sur ce sujet, ce fut presque toujours dans le sens de leur maître. La chose est du moins certaine pour Théophraste, d'après des témoignages irrécusables [2] : on trouve seulement qu'il développa des points qu'Aristote n'avait fait qu'indiquer : par exemple, la théorie de l'action oratoire, sur laquelle il écrivit un livre particulier [3].

Nous devons croire que Démétrius, dans son ouvrage sur la rhétorique, profita des travaux de Théophraste et d'Aristote à la fois : nous le trouvons du moins sur les traces de ce dernier dans le jugement qu'il portait sur le style de Platon [4]. Selon lui, ce philosophe se plaît mal à propos et d'une manière enfantine à employer des figures poétiques à la Gorgias, qui font éprouver le plus grand déplaisir. C'est là un jugement bien sévère, où l'on reconnaît facilement l'esprit de secte philosophique. Mais Démétrius ne semble pas avoir été en littérature un juge bien impartial : témoin son appréciation de Démosthène, où perce de même l'esprit de parti politique. Le débit oratoire de Démosthène, dit Plutarque [5], plaisait merveilleusement à la multitude; mais les hommes polis, et parmi eux Démétrius de Phalère, le trouvaient mou, bas et ignoble. On voit par ces lignes que Démétrius, suivant l'exemple donné par Théophraste, avait aussi tenu compte de l'action dans sa théorie de l'éloquence, en supposant que ce passage soit tiré de son ouvrage sur la rhétorique. C'est probablement

[1] Westermann, *Geschichte der Griech. Beredsamk.*, § 78, p. 169.

[2] *Aristoteles atque eum secutus Theophrastus*. Quint., lib. III, cap. 7, § 1. *Theophrastus..... secutus in hoc auctoritatem præceptoris sui*. Id., *ibid.*, cap. VIII, § 62.

[3] Περὶ ὑποκρίσεως. D. L., lib. V, cap. II, § 48. Cf. Westermann, *loc. cit.*

[4] Dionys. Hal., *Ep. ad Cn. Pomp. de Platone*, cap. I, tom. VI, p. 28, ed. Tauchn. Cf. *ibid.*, cap. II, p. 38, et *de Adm. vi dic. in Dem.*, cap. V, p. 152.

[5] Τοῖς μὲν οὖν πολλοῖς ὑποκρινόμενος ἤρεσκε θαυμαστῶς· οἱ δὲ χαρίεντες ταπεινὸν ἡγοῦντο καὶ ἀγεννὲς αὐτοῦ τὸ πλάσμα καὶ μαλακὸν, ὧν ἦν καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς. *Demosth.*, cap. 11.

aussi à cet écrit que sont empruntés les curieux détails que Plutarque donne, d'après Démétrius, sur les exercices auxquels Démosthène se livra pour corriger en soi les défauts de la nature, détails d'autant plus précieux qu'ils avaient été recueillis par lui de la bouche même du grand orateur [1]. C'est là ce que nous savons de principal sur la manière dont Démétrius appréciait l'éloquence de Démosthène. Quant à son caractère politique, il le jugeait d'une manière plus sévère encore, comme nous l'avons dit en parlant du traité de notre auteur sur la démagogie.

C'est probablement aussi dans sa rhétorique qu'il traitait de l'adversaire de Démosthène, de l'orateur Eschine, qu'il disait avoir été disciple de Socrate et ensuite de Platon [2]. Cette assertion est démentie ouvertement par le biographe d'Eschine [3]; mais tout le monde conviendra, comme nous, que le témoignage de Démétrius a ici plus de poids que celui de ce grammairien. Si notre supposition est exacte, il s'ensuit que Démétrius avait traité, dans sa rhétorique, des écoles des philosophes, et des orateurs qui en étaient sortis. Nous ne doutons pas non plus que ce ne soit dans le même écrit qu'il faisait mention de cet Archias, *le chasseur aux bannis*, qui avait été le principal auteur de la mort de son frère Himérée. Démétrius en faisait un disciple de l'orateur Anaximène [4]. Il serait important pour nous de posséder le jugement de Démétrius sur cet homme : nous saurions jusqu'à quel point la communauté des sentiments politiques l'emportait en lui sur l'amour fraternel. Ainsi, nous pouvons croire que la rhétorique de Démétrius traitait de la vie et des qualités des orateurs, de leurs disciples, des différents styles propres à l'éloquence, et du débit oratoire [5]. Ce n'est donc pas sans raison que Tertullien l'appelle le plus estimé des littérateurs [6].

La rhétorique de Démétrius est le seul ouvrage qu'on nous mentionne

[1] Plut., *ibid.* Cf. Quint. Cic., *de Petitione consul.*, cap. I.

[2] Schol. *ad Æschin. de falsa leg.*, *init.*

[3] *Φασὶ μέντοι τινὲς αὐτὸν ἀκουστὴν γενέσθαι Πλάτωνός τε καὶ Σωκράτους, ψευδόμενοι.* *Vit. Æschin.*, p. 15, ed. Tauchn.

[4] Plut., *Demosth.*, cap. 28.

[5] Cf. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 54.

[6] *Apologet.*, cap. XVIII, p. 17 c, ed. Prior. Cf. Mar. Victorin., *de Arte gramm.*, I, p. 2468, ed. Putsch.

de lui sur la théorie de l'art de bien dire. On lui a longtemps attribué un traité sur l'élocution qui subsiste encore; mais le monde savant est à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il n'est pas de lui, bien que, dans tous les manuscrits et dans toutes les éditions antérieures à celle de Schneider [1], cet ouvrage porte en tête le nom de Démétrius. Nous ne voulons pas cependant, pour rejeter l'authenticité de cet écrit, nous appuyer, avec Walz [2], sur ce motif que Diogène ne le cite pas dans la liste des œuvres de Démétrius : nous avons vu combien cette liste présente peu d'exactitude, quoi qu'en dise le savant éditeur. Nous avons, à cet effet, des raisons mieux fondées et plus décisives, que Walz lui-même et bien d'autres savants avant lui [3] ont données en détail et que nous allons présenter d'après eux.

Nous ferons d'abord observer que cet écrit ne nous est cité par aucun ancien comme étant de Démétrius de Phalère. Seulement P. Victorius [4], sentant l'élégance péripatéticienne qui respire dans tout cet ouvrage, se fondait, pour en faire honneur au Phalérien, sur une lettre inédite de Théophylacte, que Guillaume Sirlet lui avait communiquée et dans laquelle le livre dont nous parlons est expressément attribué à notre auteur [5]. Mais cette lettre ne se trouve ni dans l'édition que Meursius a donnée des lettres de Théophylacte, ni dans le manuscrit qui en existe dans la bibliothèque des Médicis à Florence [6]. D'ailleurs, l'autorité de cet écrivain, qui fut évêque d'Achris, en Bulgarie, vers l'an 1070 [7], n'est pas d'un bien grand poids dans la question présente.

La preuve la plus décisive que ce livre n'est pas du disciple de Théophraste, c'est que son auteur cite un mot par lequel Démétrius de Phalère

[1] Altemb., 1779, in-8°.

[2] *Denique nec illud prætereundum, a Diogene Laertio* IN ACCURATA ILLA *qua Demetrii Phalerei libros enumerat, tabula, nostri libelli nullam mentionem fieri.* Prolegg. ad vol. IX Rhet. Græc., pp. VI-VII.

[3] Cf. Fabric., *Bibl. Græc.*, t. VI, p. 63 sqq., ed. Harless.

[4] *Præfat. edit.* MDLII. Cf. *ejusd. Var. Lectt.*, lib. XXIV, cap. 12.

[5] Ὁ δὲ Φαληρεὺς καὶ περὶ ἑρμηνείας λόγου συνταγμάτιον σπουδαῖον ἐξήνεγκεν. *In Meursii opp.*, t. VIII, p. 981. Cf. Fabr., *Bibl. gr.*, t. VI, p. 64; et Walz., *loc. laud.*, p. III.

[6] Walz, *loc. laud.*

[7] Roulez, *Hist. litt. grecque*, p. 324.

rabaissa l'insolence de Cratère [1]. Il est très-difficile, sinon impossible, de croire que Démétrius ait poussé l'impudence jusqu'à se citer comme modèle. Nous voyons encore que, dans ce traité, les anciens orateurs, et parmi ceux-ci Démosthène, sont continuellement opposés aux orateurs nouveaux, tout comme le font Denys d'Halicarnasse et les rhéteurs subséquents, tandis que Démétrius doit lui-même être mis au nombre des anciens [2]. On y fait aussi mention de la nouvelle comédie [3]; mais cette dénomination ne prit naissance que bien longtemps après Démétrius, lors des travaux que les grammairiens d'Alexandrie exécutèrent sur les anciens écrivains. Ce n'est pas non plus un contemporain de Ménandre et de Philémon qui peut avoir dit que les pièces du premier étaient représentées, tandis qu'on se contentait de lire celles du second [4]. Dans cet opuscule, on trouve encore cité un rhéteur de Gadare [5], qui ne peut-être que Théodore de Gadare, contemporain d'Auguste, ou Apsinès, dont on place l'époque sous le règne de Maximien : en tout cas, il est difficile de croire que, dans cette ville de Syrie, l'étude de la littérature grecque fleurît déjà du temps de Démétrius de Phalère [6]. L'auteur de ce traité parle des poésies de Sotade [7], qui vivait du temps de Ptolémée Philadelphe, auquel il avait, dans ses vers, reproché son mariage avec sa sœur Arsinoé [8], et l'on peut fortement douter que ce poëte fût connu de notre Démétrius. Il cite aussi Artémon, écrivain d'un âge incertain, qui aurait recueilli en 8 livres les lettres d'Aristote; mais qu'une telle collection existât déjà du temps de Démétrius de Phalère, c'est ce qui est contraire à tout ce que l'antiquité nous enseigne; d'ailleurs ce recueil prétendu ne peut avoir été que l'œuvre d'un sophiste plus récent [9]. A toutes ces preuves matérielles, qu'il nous

[1] § 289, p. 118, vol. IX *Rhet. Græc.*, ed. Walz.
[2] Walz, l. l., p. II; Fabric., p. 64.
[3] Dem., *de Eloc.*, § 204, p. 89.
[4] *Μέναυδρον ὑποκρίνονται..... Φιλήμονα δὲ ἀναγινώσκουσιν.* § 193, p. 86. Cf. Fabr., *loc. cit.*
[5] § 237, p. 100.
[6] Walz, *loc. laud.*
[7] § 189, p. 84.
[8] Athen., lib. XIV, p. 621 *a*. Cf. Capellmann, *Alex. Ætoli fragmm.*, pp. 28 et 34, et Fabric., *Bibl. Gr.*, vol. II, p. 495.
[9] Walz, *Prolegg.*, pag. v.

serait facile de multiplier encore, vient se joindre la diction qui trahit un âge postérieur à celui du Phalérien [1].

On sent bien qu'il n'entre pas dans notre sujet de rechercher quel est le véritable auteur de ce traité : il doit nous suffire d'avoir démontré qu'il ne peut être sorti de la plume de l'écrivain dont nous nous occupons. Nous dirons toutefois que nous ne pouvons partager le sentiment de ceux qui en font honneur à Denys d'Halicarnasse [2]. En effet, ce dernier critique ne reconnaît que trois genres de style, le simple, le modéré et le fort [3], tandis que l'auteur du traité de l'élocution en distingue quatre, le simple, le magnifique, le poli et l'énergique [4]. On est à peu près aujourd'hui d'accord pour l'attribuer à un sophiste du nom de Démétrius, qui vivait à Alexandrie du temps des Antonins et qui écrivit des traités de rhétorique [5]. Cette opinion se fonde principalement sur un passage du philosophe alexandrin Ammonius, qui, citant ce traité [6], appelle tout simplement Démétrius son auteur, au nom duquel il n'aurait pas manqué d'ajouter une épithète distinctive, s'il n'eût pas voulu désigner un compatriote [7].

Du reste, l'erreur de ces savants qui ont reconnu Démétrius de Phalère pour l'auteur de cet opuscule, est d'autant plus excusable, que, dans l'antiquité même, on lui attribuait par inadvertance des ouvrages qui n'étaient pas davantage sortis de sa plume. Ainsi l'historien Josèphe, dans son écrit contre Apion [8], et, d'après lui, Tertullien, dans son Apologétique [9], parlent d'une *Histoire des Juifs* que Démétrius de Phalère aurait composée; mais il y a tout lieu de croire que Josèphe a confondu le Phalérien

[1] Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 84 sq.; Walz., *loc. laud.*, p. vi.

[2] Henr. Vales., *Not. ad Exc. Peiresc.*, p. 65 sq., et *de Critica*, lib. I, cap. 8, p. 156; Is. Voss., *ad Catull.*, p. 153, et *de Poem. cantu*, p. 91; Menag., *ad D. L.*, pp. 280 et 657; *Comm.*, t. I, ed. Hübn., et *Anti-Baillet*, cap. 52.

[3] Syrian., *Prolegg. ad Hermogen. de Ideis.*, p. 93, t. VII *Rhet. Gr.*, ed. Walz.

[4] § 36, p. 21, vol. IX *Rhet. Gr.*, ed. Walz; *Prolegg.*, p. viii; et Harless., *ad Fabric. bibl. Gr.*, t. VI, p. 64, not.

[5] D. L., lib. V, cap. V, § 84. Cf. J.-G. Voss., *Inst. orat.*, lib. VI, cap. 2, et *de Rhetoric. Nat.*, cap. 9; Ant. Muret, *Orat. VI*, et *ad Xenoph. Anab.*, p. 770.

[6] *Prolegg. ad Aristot.*, *de Interpret.*, p. 2.

[7] Walz., *Prolegg.*, p. IX. Cf. Belin de Bellu, *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 56.

[8] Lib. I, cap. 23, t. II, p. 458, ed. Havercamp.

[9] Cap. XIX, pag. 18 *b*, ed Prior.

avec un autre Démétrius dont parle Clément d'Alexandrie [1] et qui vivait sous le quatrième Ptolémée, c'est-à-dire un demi-siècle environ après notre auteur.

Stéphane de Byzance, dans son Dictionnaire géographique, fait aussi mention de Démétrius de Phalère parmi les commentateurs du poëte Nicandre [2]. En supposant même que le surnom de Phalérien ne se soit pas glissé là par une erreur quelconque, ce qui est très-possible [3], il est évident qu'il ne peut s'agir de l'écrivain qui fait le sujet de ce travail, puisque Nicandre vivait au milieu du second siècle avant notre ère [4], et que, d'ailleurs, Stéphane ne cite ce Démétrius qu'après Plutarque et Théon.

Il se pourrait toutefois que ces deux Démétrius dont nous venons de parler, fussent des descendants du Phalérien. Nous trouvons, en effet, l'un de ces derniers mentionné par Athénée à cause de sa vie dissolue et de son luxe effréné. Il fut nommé thesmothète par le roi Antigone [5], singulière ressemblance que son sort présente avec celui de son aïeul! Cet Antigone est le roi de Macédoine surnommé *Doson*, qui régna sur la fin du IIIe siècle avant notre ère. Or, le quatrième Ptolémée vivait à peu près vers la même époque [6], en sorte que ce Démétrius de Phalère pourrait bien être l'historien des Juifs que mentionne Josèphe, dont la bonne foi serait ainsi mise à couvert. Mais quand Belin de Ballu [7] avance qu'un poëte comique du nom de Démétrius de Phalère est cité par Athénée, il doit être taxé de négligence, car dans aucun des trois endroits d'Athénée [8] où il est parlé de ce poëte, on ne le trouve que sous le simple nom de Démétrius. C'est le traducteur latin d'Athénée qui a induit ce savant en erreur, en ajoutant de son chef le surnom de *Phalérien* [9].

[1] *Stromat.*, lib. I, cap. 21, § 141, p. 94, vol. II, ed. Klotz. Cf. Humfred Hody, *contra hist. Arist.*, cap. X, p. 195; Huet, *Dem. Evang.*, l. I, chap. 23 et 29; Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, t. II, p. 369.

[2] Οἱ δ' ὑπομνηματίσαντες αὐτὸν, Θέων καὶ Πλούταρχος καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, κ.τ.λ. *Voce* Κορόπη.

[3] Cf. Menag., *ad D. L.*, t. I, p. 656, ed. Hübn., et Humfred Hody, *loc. laud.*

[4] Groddeck, *Init. hist. Græc. litt.*, P. II, p. 19.

[5] Athen., lib. IV, p. 167 *d—f.*

[6] Cf. Heeren, *Man. de l'hist. anc.*, sect. III, pér. II, § 14, et pér. III, § 14.

[7] *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 56.

[8] Lib. II, p. 56 *a*; lib. III, p. 108 *f*; lib. XIX, p. 405 *e*.

[9] Cf. Humfred Hody, *loc. cit.*, p. 196.

Un Démétrius nous est encore indiqué par Pline [1] comme auteur d'un livre sur les propriétés du nombre quaternaire. Mais, comme l'observe Ménage [2], il n'est pas du tout sûr que Pline ait voulu parler de Démétrius de Phalère. Il est même probable qu'au lieu de Démétrius il faut lire Démocrite, sous le nom duquel circulaient dans l'antiquité plusieurs ouvrages de ce genre [3].

Enfin, on trouve dans Athénée mention faite d'un ouvrage composé sur les affaires d'Égypte par un auteur qu'il nomme Démétrius [4] sans indiquer celui qu'il entend par là entre les nombreux écrivains qui ont porté ce nom [5]. Comme Démétrius de Phalère est connu pour avoir séjourné longtemps en Égypte, un savant [6] soupçonne que le livre en question pourrait lui être rapporté; mais, comme le remarque lui-même ce commentateur, nulle part un tel écrit ne lui est attribué d'une manière expresse.

D'ailleurs, à quoi bon vouloir augmenter, par des hypothèses plus ou moins hasardées, le nombre des écrits qui sont assignés à notre auteur par des autorités certaines? Il est évident que nous lui avons trouvé déjà assez de titres à la réputation d'érudit que toute l'antiquité semble unanime à lui accorder. On a vu, en effet, qu'il est en littérature peu de genres dans lesquels il ne se soit exercé : la liste des archontes nous montre en lui le chronologiste; il représente l'autobiographie, pour nous servir d'un néologisme assez nécessaire, par ses mémoires sur les dix ans pendant lesquels il gouverna sa patrie; son traité sur les Ioniens nous fait voir en lui l'antiquaire; l'écrivain politique nous apparaît dans son invective contre les Athéniens, dans son ouvrage sur la démagogie et dans son traité de

[1] *Hist. nat.*, lib. XXVIII, cap. 17, p. 167, V. IV, ed. Tauchn.

[2] *Ad D. L.*, t. I *Comm.*, p. 657, ed. Hübn.

[3] Cf. D. L., lib. IX, cap. VIII, §§ 46-48; et Müller, *ad Hist. Græc. fragm.*, vol. II, p. 25 sq. C'est aussi à Démocrite que cet écrit est rapporté dans l'index de Pline, vol. V, p. 211, ed. Tauchn.

[4] Lib. XV, p. 680 *b*.

[5] Cf. Ménag., *ad D. L.*, t. I, *Comm.*, p. 658 sqq, ed. Hübn.

[6] Schweighäuser, *Animadvers. in Athen.*, vol. IX, p. 88. *Poteras etiam suspicari Phalereum Demetrium, cum in Ægypto versaretur, nonnihil* περὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον *scripto mandasse, sed talis scripti ab eo editi nusquam mentio facta reperitur.*

politique; c'était peu de donner une nouvelle législation à sa patrie: il la décrit et la défend dans un ouvrage spécial, et fait, de plus, l'histoire des constitutions qui ont successivement régi les Athéniens; ses écrits sur Socrate, Ptolémée, etc., témoignent que la biographie et l'histoire de la philosophie ont aussi occupé sa plume; son livre sur Antiphane, son histoire de la poésie, ses écrits sur l'Iliade et l'Odyssée, prouvent également que la critique littéraire attira son attention. Tous ces travaux et d'autres que l'on pourrait citer encore, doivent être regardés comme le produit de cette ardeur encyclopédique qui embrasait la science grecque depuis Aristote et dont Platon nous représente la première étincelle.

S.-J. L.

CHAPITRE IV.

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE CONSIDÉRÉ COMME PHILOSOPHE.

—

A cause du manque de données suffisantes pour établir d'une manière bien certaine le caractère de la doctrine philosophique de Démétrius, nous serons nécessairement, dans ce chapitre, brefs et incomplets. Stanley et Brucker, dans leurs laborieux ouvrages sur l'histoire de la philosophie, se bornent à donner, d'une manière plus ou moins exacte, la biographie de ce disciple de Théophraste, et ne disent rien de ses théories; Ritter lui-même, dont les travaux consciencieux ont jeté tant de jour sur l'histoire de la pensée humaine, le passe entièrement sous silence. Nous sommes donc appelés à remplir, dans cette partie de notre travail, une lacune que deux motifs, il faut bien l'avouer, contribuent à rendre moins importante qu'on ne se l'imaginerait au premier abord, si l'on prenait trop à la lettre le passage où Cicéron[1] rend un témoignage éclatant au

[1] *Phalereus Demetrius, quum patria pulsus esset injuria, ad Ptolemæum se regem Alexandriam contulit; qui, quam* IN HAC IPSA PHILOSOPHIA, *ad quam te hortamur,* EXCELLERET *Theophrastique esset auditor, multa præclara in calamitoso illo otio scripsit, non ad usum aliquem suum, quo erat orbatus, sed animi cultus ille erat ei quasi quidam humanitatis cibus.* Cic., *de Fin.*, lib. V, cap. 19, § 54. C'est le péripatéticien Pison qui parle dans cet endroit.

mérite philosophique de Démétrius. En premier lieu, il suit de la liste même de ses ouvrages qu'il n'avait embrassé que le côté pratique de la science, et en laissait complétement de côté la partie spéculative. Ensuite. il résulte du peu de données que nous avons sur ses théories morales, qu'il ne modifia pas du tout, ou du moins fort peu, celles d'Aristote et de Théophraste.

Ce dernier fait s'explique facilement, si l'on considère que Démétrius fut surtout un homme d'action, et ne goûtait guère cette vie contemplative dont Aristote avait fait le partage de son philosophe modèle[1]. Son caractère tout pratique le tenait éloigné des recherches qui auraient eu pour but d'étendre ou de modifier les résultats des investigations de ses prédécesseurs et de ses contemporains dans les sciences physiques et intellectuelles. Il devait accepter leurs travaux comme suffisants et se contenter de les revêtir d'une forme plus élégante. En ce dernier point, nous le trouvons d'accord avec la tendance générale que suivit le péripatétisme après Théophraste. En effet, ce dernier ayant légué à Nélée de Scepsis sa bibliothèque, où se trouvaient aussi compris les ouvrages d'Aristote, et Nélée l'ayant transportée dans sa patrie, où, à son tour, il la laissa à des particuliers qui la tinrent sous clef, il s'ensuivit que les successeurs de Théophraste furent privés des moyens de donner pour base à leur enseignement les écrits du fondateur de leur école[2]. Ajoutez à cela que les troubles violents qui bouleversèrent tant de fois la Grèce à la fin du IVe siècle et au commencement du IIIe siècle avant notre ère, rendaient les circonstances peu favorables au développement des recherches spéculatives. L'élan calme et raisonné qui avait produit les immenses travaux d'Aristote et de Théophraste, s'était arrêté devant ce besoin déréglé de jouissances dont cette époque se ressentit à un si haut degré. Déjà le successeur immédiat de Théophraste, Straton de Lampsaque, nous offre une preuve de cette déviation de la carrière immense que le philosophe de Stagire avait ouverte à l'activité humaine. Abandonnant l'exemple que lui avaient donné les disciples immédiats d'Aristote, tels que Théophraste,

[1] Cf. H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, t. III, p. 260, trad. Tissot.

[2] Strabo, lib. XIII, cap. I, t. III, p. 124, ed. Tauchn.

son maître, Aristoxène de Tarente, Dicéarque de Messène, il ne s'occupa que peu de la politique et négligea en général les connaissances historiques [1]. Mais sous ses successeurs Lycon, Ariston de Céos, Critolaüs et autres, l'école péripatéticienne semble s'être fourvoyée encore davantage. Comme ils n'avaient entre les mains qu'un très-petit nombre d'écrits de leurs maîtres, et encore ces écrits étaient-ils du genre exotérique pour la plupart, dépourvus d'ailleurs du zèle nécessaire pour jeter les bases d'un nouveau système, ils ne purent donner à leur enseignement un caractère positif, et durent se borner à revêtir certains lieux communs des ornements de la rhétorique [2].

Si ces hommes, qui s'étaient donné pour mission de propager par leurs leçons orales la doctrine d'Aristote et de Théophraste, ne purent le faire que d'une manière incomplète et même infidèle [3], que doit-on attendre de Démétrius, dont le but principal ne fut jamais la spéculation philosophique? Car, bien qu'il résulte du témoignage de Polybe que Démétrius avait écrit son traité de la Fortune pendant qu'il tenait dans Athènes le timon des affaires [4], et qu'il soit vraisemblable, comme nous l'avons dit, que son ouvrage historique sur les archontes fut rédigé dans cette ville, il résulte du peu de loisir que devaient lui laisser les soins du gouvernement, et aussi du grand nombre d'ouvrages qu'il avait composés, que ce fut en Égypte [5], pendant ses quatorze ans d'exil, qu'il s'adonna surtout aux occupations littéraires. Ce fut dans ce calamiteux loisir, pour parler le langage de Cicéron [6], qu'il mit au jour ces écrits nombreux et brillants qui faisaient reconnaître un excellent péripatéticien dans ce disciple de Théophraste; et cette culture intellectuelle n'avait pas pour but un avantage

[1] Ritter, *ibid.*, p. 342. C'est sans doute par erreur que la traduction porte ici *physique*, puisque Straton était surnommé *le Physicien ; ibid.*, p. 338.

[2] Μηδὲν ἔχειν φιλοσοφεῖν πραγματικῶς, ἀλλὰ θέσεις ληκυθίζειν. Strabo, *loc. laud.* Ménage (*ad D. L.*, p. 640, Comm., t. I, ed. Hubner) a fort mal entendu cette dernière expression, lorsqu'il la traduit par *quæstiones studiosius tractare.*

[3] *Ita degenerarunt ut ipsi ex se nati videantur.* Cic., *de Fin.*, lib. V, eap. V, § 13.

[4] Müller, *ad Fragm. Hist. Græc.*, tom. II, p. 368.

[5] 296-283 av. J.-C. Cf. Clinton, F. H., pp. 191 et 193, ed. Krüger.

[6] Cic., *loc. suprà laud.*

personnel, mais elle était à ses yeux le véritable aliment de l'homme. Nous croyons que Goerenz, dans sa note[1] sur cet endroit de Cicéron, n'en a pas bien saisi le sens lorsqu'il avance que l'orateur romain entendait ici parler des écrits politiques de Démétrius. Selon nous, Cicéron avait en vue, dans ce passage, non-seulement ce dernier genre d'ouvrages, mais encore et surtout ceux dont la portée était purement philosophique. C'est ce qui nous paraît ressortir clairement du texte même de cet auteur.

Or, comme Théophraste, qui mourut dix ans après la fuite de Démétrius en Égypte[2], avait laissé à Nélée ses ouvrages et ceux de son maître, il s'ensuit que Démétrius se trouvait dans le même cas que Lycon, Ariston et Critolaüs, c'est-à-dire qu'il était privé des secours nécessaires pour écrire un cours complet de philosophie, quand bien même les dispositions de son génie, plus oratoire que spéculatif, ne l'auraient pas détourné d'une tâche aussi ardue. Mais il avait sur les philosophes que nous venons de citer, un avantage qui lui permettait de ne s'écarter que fort peu de la vraie morale péripatéticienne : c'est qu'ayant suivi les leçons de Théophraste même, qui ne leur arrivèrent que par l'intermédiaire et avec les modifications de Straton, et de plus, vivant avant ces philosophes, à une époque où les doctrines d'Épicure et de Zénon n'avaient pas encore acquis l'influence qu'elles obtinrent depuis, il lui fut plus facile qu'à eux de mettre son éthique à l'abri de toute influence étrangère.

« Les péripatéticiens, dit Cicéron[3], divisent leur doctrine en trois parties, comme presque toutes les autres écoles : la physique, la logique et la morale. Ils ont porté dans l'étude de la nature un tel esprit d'investigation, qu'à parler poétiquement, il n'y a rien ni dans le ciel, ni dans la mer, ni sur la terre dont ils n'aient écrit. De plus, après avoir parlé du commencement des choses et de tout l'univers, en donnant quelquefois, non-seulement des raisons très-probables de leurs opinions, mais encore des démonstrations mathématiques, ils nous ont encore facilité,

[1] *Hæc ad ea Demetrii scripta pertinere videntur, quæ politici essent argumenti, qualia plura composuit.* Vol. III, p. 600, *Cic. Opp. phil.* Lips., 1803.

[2] Clinton, *loc. laud.*

[3] *De Finibus*, lib. V, capp. IV et V, t. XXV, p. 404 sqq., ed. Leclerc.

par leurs recherches, la connaissance des choses mystérieuses. Aristote a traité de la naissance de tous les animaux, de leur manière de vivre, de leur conformation; Théophraste a écrit sur la nature des plantes et sur presque toutes les productions de la terre; il en a examiné les causes et les effets; et par là il a rendu aussi la recherche des choses secrètes beaucoup plus facile. Nous apprenons des mêmes philosophes à nous exprimer non-seulement en logiciens, mais encore en orateurs; et Aristote, leur chef, nous a enseigné à parler pour et contre sur chaque chose, non pas comme Arcésilas, qui disputait contre quelque proposition que ce fût, mais en faisant voir tout ce qui peut se dire de part et d'autre sur toutes sortes de matières. Quant à l'art de vivre, ils en ont donné des règles, et pour la vie privée et pour l'administration des États. Les mœurs, les coutumes, les institutions, tant de la plupart des villes grecques que de la plupart des villes barbares, ont été décrites par Aristote; Théophraste nous en a fait connaître aussi les lois; et l'un et l'autre ayant enseigné quel devait être le chef d'un État, et développé dans de longs ouvrages la meilleure forme de gouvernement, Théophraste s'est attaché de plus à nous faire connaître les diverses révolutions des corps politiques, et l'art de les diriger selon les besoins des temps et des peuples. Le genre de vie qui leur a plu davantage a été une vie tranquille, éclairée, contemplative; ils ont senti qu'une pareille manière de vivre approchait le plus de la vie des dieux, et qu'ainsi elle était la plus digne du sage : ils ont exprimé toutes ces idées avec force et noblesse.

» Comme ils ont composé sur le souverain bien des ouvrages de deux sortes, les uns faits pour le peuple et appelés exotériques, les autres plus profonds et destinés seulement à leurs disciples, ils paraissent quelquefois se contredire; mais pour le fond, ceux du moins que j'ai nommés, s'accordent toujours entre eux et avec eux-mêmes. Dans cette question du bonheur, où la philosophie recherche surtout s'il ne dépend que du sage, ou si l'adversité peut l'ébranler et le détruire, leurs opinions semblent d'abord incertaines et chancelantes. On peut le dire en particulier du livre de Théophraste sur la vie heureuse, où il accorde beaucoup à la fortune. Si elle avait tant de pouvoir, la sagesse ne suffirait pas pour le

bonheur : opinion qui me paraît plus faible et plus molle que la nature de la vertu ne le comporte. Il faut donc s'en tenir à Aristote et à Nicomaque, son fils : je sais bien que ces précieux livres de morale sont attribués à Aristote; mais je ne vois pas pourquoi le fils n'aurait pu ressembler au père. Admettons même plusieurs des opinions de Théophraste, pourvu que nous ayons sur la vertu des sentiments plus fermes et plus robustes que lui. Contentons-nous d'Aristote et de Théophraste. Ceux qui sont venus après eux méritent, à mon avis, la préférence sur tous les philosophes des autres sectes; mais ils ont tellement dégénéré de leurs maîtres qu'ils ne semblent être nés que d'eux-mêmes. Straton, disciple de Théophraste, s'est adonné à la physique; il a eu des idées remarquables, mais presque toutes nouvelles; et, du reste, il a peu écrit sur les mœurs. Lycon, son élève, a un style riche, mais peu d'idées. Le disciple de celui-ci, Ariston, est agréable et élégant; mais il n'a pas toute la gravité requise dans un grand philosophe; et, quoiqu'il ait beaucoup écrit, et même avec goût, je ne sais comment il n'a aucune autorité. Je passe sous silence bien d'autres péripatéticiens; et parmi ceux-ci un homme savant et aimable, Hiéronyme, qui est à peine de cette école, car il met le souverain bien dans l'absence de la douleur; et c'est être d'un sentiment différent sur toute la philosophie que de l'être sur le souverain bien. Critolaüs a voulu imiter les anciens : il en approche du côté de la gravité, et son style a de l'abondance. Il reste du moins fidèle à l'ancienne doctrine, tandis que son disciple Diodore joint à l'honnêteté l'absence de la douleur. Il fait donc secte à part; et, avec une telle opinion, il ne peut être regardé comme un vrai péripatéticien. »

Nous pouvons conclure de l'omission de Démétrius dans la liste que Cicéron, en ce passage, donne des péripatéticiens qui méconnurent la doctrine morale de leur maître en la voulant concilier, soit avec l'éthique d'Épicure, soit avec celle de Zénon, et de l'éloge qu'il lui accorde, comme on l'a vu, d'avoir excellé dans la philosophie aristotélicienne, nous pouvons conclure, disons-nous, qu'aux yeux de Cicéron Démétrius était, dans ses écrits, un représentant fidèle de la morale d'Aristote et de Théophraste. D'un autre côté, comme Démétrius n'a guère traité, en cette

matière, que des sujets sur lesquels Aristote et Théophraste avaient déjà composé des ouvrages, il faut que ses écrits moraux aient été simplement destinés à développer d'une manière plus ornée et plus élégante les principes de l'éthique de ses maîtres. C'est ce qui résultera clairement de la traduction que nous donnerons plus bas des deux morceaux les plus importants qui nous soient restés de ses œuvres philosophiques, et dans lesquels on voit clairement apparaître cette couleur oratoire que prit après Théophraste la philosophie péripatéticienne. Maintenant nous allons présenter d'une manière aussi exacte et aussi raisonnée que le peu de documents qui nous restent et nos faibles lumières nous le permettront, la liste des écrits de Démétrius qui se rapportent ou paraissent se rapporter à la philosophie.

Nous mentionnerons d'abord un traité intitulé περὶ τοῦ δόκου[1], sur la portée duquel les savants ne sont pas tous d'accord. Dans les anciennes éditions de Diogène de Laërte, le mot δοκός a l'accent sur la dernière syllabe, et alors le titre grec de cet ouvrage signifie *de la poutre, de trabe*, ainsi que l'ont rendu les traductions latines. Comme on n'y trouvait pas de sens, le savant Allemand Lucas Holstein proposa de lire περὶ τοῦ τόκου, c'est-à-dire *de l'usure*. Ménage, qui rapporte cette correction assez plausible[2], préfère cependant avec raison de lire περὶ τοῦ δόκου, ou *de l'opinion*, en prenant le mot δόκος comme paroxyton : il ajoute que dans ce sens le mot δόκος se trouve souvent dans Sextus Empiricus[3]. Cette dernière remarque est vraie; cependant on doit observer que ce mot n'est pas employé par cet auteur lui-même, mais bien par le poëte philosophe Xénophane qu'il cite fréquemment[4]: d'où l'on voit que ce mot, d'un usage très-rare d'ailleurs, est presque exclusivement poétique. C'est probablement ce qui a engagé Belin de Ballu, dans son *Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs*[5], à proposer un autre changement, à savoir περὶ τοῦ δοκοῦντος. Le R. P. Rossi, qui a publié à Rome

[1] Diog. Laert., lib. V, sect. 9, § 81.
[2] *Obss. in D. L.*, t. I, p. 637 Comm., ed. Hübn.
[3] Cf. Fabric., *ad Sext. Emp.*, p. 71; et Bentley, *ad Callimachi fragmm.*, vol. I, p. 464, ed. Ern.
[4] Pagg. 60, 20; 200, 14 et 24; 212, 29; 213, 1, ed. Bekker.
[5] Vol. II, p. 57, not. 1.

des commentaires sur Diogène, veut maintenir l'ancienne leçon, qu'il explique en faisant remarquer que δοκός en grec, comme *trabs* en latin, signifie quelquefois un météore lumineux en forme de poutre [1]. Bien que cette interprétation soit approuvée par quelques érudits [2], il nous est cependant très-difficile de l'admettre, parce qu'elle se trouve en contradiction avec tout ce que nous savons des études de Démétrius. Nous nous en tiendrons donc, avec la nouvelle édition de Diogène de Laërte [3], au sens et au changement adoptés par Ménage, en observant que l'ouvrage d'Aristote [4] περὶ δόξης a, par son titre, beaucoup de rapport avec celui dont nous parlons.

Nous trouvons autant de difficulté à déterminer le sujet du traité περὶ πίστεως [5], car le titre, à cause du sens large et équivoque du mot grec πίστις, peut se rendre en français par ceux de traité *sur la foi*, traité *sur la fidélité*, traité *sur la confiance* [6]. Il ne nous reste rien absolument de ce traité, ainsi que du précédent.

Nous ne connaissons non plus que par la mention qu'en fait Diogène, l'ouvrage de Démétrius intitulé περὶ χάριτος [7], qui peut encore avoir eu pour matière la *grâce* ou bien la *reconnaissance* [8]. Quant à celui que Diogène nous mentionne immédiatement après celui-là, et qui est intitulé *de la Fortune* (περὶ τύχης), il nous en reste un passage assez considérable, cité par Polybe dans les fragments de cet écrivain découverts et publiés par Angelo Mai [9]. Comme ce morceau est de la plus grande importance pour le sujet que nous traitons dans ce chapitre, et qu'il est à peu près le seul

[1] Δοκός.... *de quo Laertius, est ignis in speciem trabis emicans, a qua nomen accipit, pertinens ad genus* τῶν μετεώρων *sive* τῶν μεταρσίων. Ignat. Ross., *Comment. Laert.*, § XXX, p. 88.

[2] Schaefer, *ad Schol. Paris. Apoll. Rhod.*, lib. II, v. 1088, p. 206; Hübner *ad Diog. Laert.*, vol. II, p. 778.

[3] Pag. 130, l. 3, ed. Didot.

[4] Anonymi *Vit. Aristot.*, p. 14, l. 24, *ad calc. D. L.*, ed. Didot. Cf. *Sext. Empir.*, p. 200, l. 24, ed. Bekk. δόκον δὲ τὴν δόκησιν καὶ τὴν δόξαν.

[5] Diog., *loc. cit.*, l. 2

[6] Belin de Ballu, *loc. laud.*

[7] D. L., *ut suprà.*

[8] Théophraste avait aussi composé un livre sous le même titre. Voy. D. L., p. 122, l. 13, ed. Didot.

[9] *Polyb. opp.*, t. IV, p. 409 sq., ed. Tauchn.

qui nous fasse connaître la philosophie de Démétrius, nous allons en donner ici la traduction, nous réservant de revenir plus tard aux conséquences qu'on doit en tirer. Il nous montrera combien le style des œuvres philosophiques de Démétrius était éloigné de l'exposition sèche et aride d'Aristote et de Théophraste.

« Si l'on considère, non pas une période immense, ni même plusieurs générations, mais seulement les cinquante ans qui viennent de s'écouler, on reconnaîtra combien la fortune est intraitable. En effet, pensez-vous que les Perses ou le roi des Perses, que les Macédoniens ou le roi des Macédoniens, eussent cru il y a un demi-siècle, si quelque divinité leur eût dévoilé l'avenir, qu'à l'instant où j'écris les Perses auraient perdu jusqu'à leur nom, eux qui commandaient à presque tout l'univers, et que les Macédoniens, à cette époque totalement inconnus, seraient les maîtres du monde entier? Mais la fortune, toujours perfide à notre égard, innovant toutes choses contre l'attente de notre raison, et montrant sa puissance dans les événements imprévus, maintenant encore, à mon avis, témoigne à tous les hommes, en transportant aux Macédoniens le bonheur des Perses, qu'elle abandonne à ceux-là l'usage de ses biens jusqu'à ce qu'il lui plaise de changer de résolution à leur égard. »

A la suite du traité sur la Fortune, Diogène nous mentionne un livre sur la *Grandeur d'âme* (περὶ μεγαλοψυχίας) et puis un autre sur le *Mariage* (περὶ γάμου), qui sont tous deux entièrement perdus, en sorte que nous ne connaissons pas le sens dans lequel ils étaient écrits. Cependant, quant au livre sur le Mariage, on peut croire que Démétrius n'était pas plus favorable à cette institution que son maître Théophraste, d'après ce qu'on nous raconte de ses liaisons avec les courtisanes et de ses autres goûts plus infâmes encore. Dans un livre sur le Mariage, que Diogène omet dans sa liste des œuvres de Théophraste, mais qui nous est cité par saint Jérôme[1], Théophraste s'élevait avec force contre la vie conjugale, qu'il qualifiait de stupidité[2]. Cette manière de considérer un point sur lequel Aristote avait

[1] *Fertur aureolus Theophrasti liber de Nuptiis, in quo quærit an vir sapiens ducat uxorem. Advers. Jovinian.*, lib. I, p. 189, ed. Bened.

[2] *Porro liberorum causa...... uxorem ducere..... stolidissimum est.* Div. Hieronym., *ibid.*

eu des idées beaucoup plus saines [1], nous fournit un triste exemple de l'impulsion fâcheuse qu'une philosophie fourvoyée donnait à la corruption qui, à cette époque, éclatait déjà d'une manière si remarquable dans les mœurs helléniques.

Viennent ensuite les ouvrages [2] sur l'Opinion, sur la Paix et sur les Lois (περὶ τοῦ δόκου, περὶ εἰρήνης, περὶ νόμων). Nous avons indiqué un peu plus haut dans quel sens nous entendions le titre du premier. Quant au suivant, d'après ce que nous avons dit dans le premier chapitre de ce travail, il nous paraît avoir été une harangue plutôt qu'un traité philosophique. L'ouvrage sur les Lois est mentionné deux fois [3] dans la liste des œuvres de Démétrius : reste à savoir si c'est là une de ces négligences si ordinaires à Diogène, ou une erreur de ses copistes [4]. Nous croyons avec M. Müller que c'était un traité purement spéculatif [5].

Les titres de ces trois ouvrages indiquent clairement les sujets qui s'y trouvaient traités; mais il n'en est pas de même de l'écrit περὶ ἐπιτηδευμάτων, à cause du sens lâche du mot ἐπιτήδευμα. La traduction latine de Diogène [6] rend ce titre par les mots *de studiis,* ce qui ne présente pas une signification plus déterminée. Belin de Ballu [7] l'interprète d'une manière plus précise en disant *un livre sur les différentes professions;* mais il nous semble que c'était là un sujet trop vulgaire pour la plume de Démétrius. Nous préférons donner à l'ouvrage mentionné un but plus relevé en traduisant son titre par *Traité des caractères.* Nous nous fondons, pour cette manière de voir, sur un passage de Théophraste dans la préface de ses Caractères, où, en parlant du sujet de son livre, il se sert précisément du mot ἐπιτηδεύειν [8]. Pour composer un tel écrit, Démétrius avait devant les yeux l'exemple

[1] Cf. H. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, t. III, p. 296, trad. Tissot.

[2] D. L., lib. V, cap. V, § 81.

[3] D. L., p. 129, l. 48 et p. 130, l. 4, ed. Didot.

[4] Cf. Belin de Ballu, *Hist. crit. de l'éloq. chez les Grecs*, vol. II, p. 57, note 2.

[5] Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 362.

[6] Tom. I, p. 370, *l. pen.*, ed. Hübner; p. 130, l. 4, éd. Didot.

[7] *Hist. crit. de l'éloq.*, vol. II, p. 57, à la fin.

[8] Ὑπέλαβον δεῖν συγγράψαι, ἃ ἑκάτεροι αὐτῶν ἐπιτηδεύουσιν ἐν τῷ βίῳ. Il semble que j'ai dû marquer les *caractères* des uns et des autres. (La Bruyère.)

de son maître, et pouvait, à meilleur droit encore que ce dernier, invoquer son expérience des hommes.

Il est encore plusieurs sujets sur lesquels Théophraste et son illustre disciple se sont également exercés. Le premier avait écrit, en quatre livres, un traité particulier de *Politique d'après les occasions* [1], dans lequel il enseignait quels sont dans l'État les vicissitudes d'événements et les changements de circonstances qu'il faut diriger comme l'exige l'intérêt du moment [2]. Le même philosophe avait aussi composé, en deux livres, un ouvrage sur les circonstances favorables [3]. Les bouleversements qu'éprouvait à cette époque le monde social devaient donner du prix à ces sortes d'écrits. C'est ce que sentit Démétrius, puisqu'on nous mentionne un livre de lui sur la même matière [4]. L'un et l'autre avaient aussi composé des ouvrages sur la politique, en deux livres chacun [5]. Enfin tous deux nous sont encore indiqués comme auteurs de traités sur la vieillesse [6]; il ne nous reste de celui de Démétrius que deux passages sans importance [7].

Ce sont là tous les écrits philosophiques de Démétrius indiqués par Diogène de Laërte; mais il est très-probable que sa liste n'est pas plus complète sous ce rapport que sous les autres. En effet, nous trouvons dans un écrivain que nous pouvons regarder sur ce sujet comme une autorité compétente, Artémidore, que Démétrius de Phalère avait écrit sur les songes un ouvrage en cinq livres, où il rapportait surtout les ordonnances et guérisons qui avaient Sérapis pour auteur [8]. Nous avons déjà dit que, selon une tradition, il avait lui-même recouvré la vue par un bienfait de ce dieu, en l'honneur duquel il composa des péans pour

[1] *Πολιτικὸν πρὸς τοὺς καιροὺς δ'. D. L.*, lib. V, cap. II, § 45.

[2] Cic., *de Fin.*, lib. V, cap. 4, § 11. Cf. Menag., *ad D. L., Comm.*, t. I, p. 626, ed. Hübn.

[3] *Περὶ καιρῶν β'. D. L., ibid.*, § 50. Cf. Menag., *l. c.*, p. 635.

[4] *Περὶ καιροῦ α'. D. L.*, p. 130, l. 5, ed. Didot.

[5] D. L., p. 122, l. 38, et p. 129, l. 48, ed. Didot.

[6] *Apud D. L*,. lib. II, cap. III, § 13, et lib. IX, cap. II, § 20.

[7] D. L., lib. V, cap. II, § 43, et cap. V, § 81.

[8] *Οὐδέ μοι πιθανὰ ἐδόκει ταῦτα; Καίτοι Γεμινοῦ τοῦ Τυρίου καὶ Δημητρίου τοῦ Φαληρέως καὶ Ἀρτέμωνος τοῦ Μιλησίου, τοῦ μὲν ἐν τρισὶ βίβλοις τοῦ δὲ ἐν πέντε τοῦ δὲ ἐν εἰκοσιδύο πολλοὺς ὀνείρους ἀναγραψαμένων καὶ μάλιστα συνταγὰς καὶ θεραπείας τὰς ἀπὸ Σαράπιδος δοθείσας.* Lib. II, cap. 44, p. 228, ed. Reiff.

lui marquer sa reconnaissance. Cette persuasion qu'on peut découvrir l'avenir au moyen des rêves, était du reste commune dans l'école péripatéticienne, puisque nous avons de son fondateur un petit traité sur la divination au moyen des songes [1]. Théophraste donna dans la même superstition que son maître, et écrivit également un traité sur cette matière [2].

Nous voyons donc que Diogène ne nous a pas indiqué complétement les écrits philosophiques de notre auteur. Par exemple, nous trouvons encore de lui dans Strabon [3] (qui le cite d'après Posidonius) un passage qui paraît être tiré d'un traité sur *la Richesse,* que Démétrius aurait composé à l'exemple de son maître Théophraste [4]. Il dit, dans ce fragment, que les Athéniens travaillaient à leurs mines avec autant d'ardeur que s'ils eussent espéré arracher Pluton lui-même du fond de sa demeure. On peut même croire que, comme Théophraste, dont Diogène de Laërte nous cite trois écrits sur ce sujet [5], Démétrius avait aussi publié un livre sur les vertus. C'est du moins à un pareil ouvrage que semble devoir appartenir un morceau que Stobée, dans son Anthologie [6], nous cite sous le nom d'un Démétrius et dans lequel respirent les idées aristotéliciennes. En voici la traduction :

« Supposez, par exemple, que le Courage et la Lâcheté viennent se placer à côté d'un guerrier combattant dans les rangs d'une armée, combien ne serait pas différent, croyez-vous, le langage que lui tiendraient ces deux êtres? Le Courage ne lui ordonnerait-il pas de rester pour garder son poste? — Mais l'ennemi lance des traits. — Tiens ferme. — Mais je recevrai des blessures. — Supporte-les. — Mais je trouverai la mort. — Meurs plutôt que de quitter ton rang. — Voilà son langage inflexible et sévère; mais celui de la Lâcheté est, par Jupiter, bien plus aimable et plus flatteur : elle conseille, en effet, la retraite au soldat saisi de crainte. — Mais mon bouclier m'embarrasse. — Jette-le. — Mais ma cuirasse aussi.

[1] Περὶ τῆς καθ' ὕπνον μαντικῆς. Vol. 7, *Arist. opp.*, pp. 152-8, ed. Tauchn.
[2] D. L., p. 121, l. 31, ed. Didot; Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 628, *Comm.*, vol. I, ed. Hübner.
[3] Lib. III, p. 147; *Posid. Reliq.*, p. 126, ed. Bake; fr. 48, p. 273, vol. III *Fr. hist. Gr.*
[4] D. L., lib. V, cap. II, § 47. Cf. Menag., *loc. laud.*, p. 632 sq.
[5] Pag. 120, l. 46; p. 121, l. 40; p. 122, l. 35, ed. Didot.
[6] Tit. VIII, n° 20, t. I, p. 186 sq., ed. Tauchn.

— Quitte-la. — Sans doute, ces dernières paroles sont de toute manière plus affables que les précédentes. Il en est de même des autres qualités. Ne cherche pas de profits illicites, dit la Modération; ne mange pas, ne bois pas outre mesure; souffre, supporte; enfin, expire avant de manquer à ton devoir. — Mais l'Intempérance nous crie, au contraire : bois quand il te plaît, mange ce que bon te semble; la femme du voisin est-elle à ton goût? viens-en à tes fins; as-tu besoin d'argent? emprunte; après avoir emprunté, es-tu insolvable? ne rembourse pas; on ne veut plus te prêter? vole. — Nous entendons encore ici des langages bien différents. Mais qui ne sait que la complaisance du Vice devient fatale à ceux qui l'éprouvent, tandis que la bienveillance de la Vertu nous sauve du danger? »

Il est bien vrai que Stobée, en rapportant ce beau passage, en nomme l'auteur par le simple nom de Démétrius, sans ajouter si c'est le Phalérien. Mais on ne peut douter qu'il ne soit de ce dernier, qui est le plus célèbre des auteurs qui ont porté ce nom; car les Grecs ont la coutume presque invariable de distinguer les écrivains moins connus par une épithète, tirée le plus souvent du lieu de leur naissance. En outre, des philosophes que Diogène cite comme homonymes de notre auteur, nous ne voyons aucunement à qui l'on puisse, avec quelque certitude, attribuer ce morceau. Diogène[1] nous mentionne d'abord un péripatéticien byzantin de ce nom; mais comme il est peu connu, et que, dans le fragment en question, on trouve des traces du dialecte attique, il n'est pas probable qu'il en soit l'auteur. Nous connaissons encore, par le même [2], un philosophe bithynien, nommé également Démétrius, qui était fils du stoïcien Diphile et disciple du stoïcien Panétius, et qui, par ces deux motifs, devait aussi appartenir à la secte du Portique. On serait assez tenté de croire que le morceau cité est de ce dernier, à cause de la sévérité du style et des idées qu'on y remarque : toutefois, comme Stobée ne cite, parmi les prosateurs du nom de Démétrius, que celui qui fait le sujet de

[1] Lib. V, cap. V, § 83. Cf. Menag., *ad D. L.*, p. 658 sq., *Comm.*, tom. I, ed. Hübn.; Müller, *ad Hist. gr. fragm.*, vol. II, p. 624.

[2] *Loc. cit.*, § 84; cf. Menag., *ibid.*, et Van Lynden, *de Panætio*, p. 57.

cet essai, nous aimons mieux, avec Gaisford [1], reconnaître ce morceau comme sorti de sa plume.

Si l'on ajoute l'endroit où Plutarque témoigne que Démétrius voulait à toute force éloigner non-seulement d'Aristide, mais encore de Socrate, le soupçon de pauvreté, comme si c'était un grand mal, on aura tous les documents d'après lesquels on doit apprécier la philosophie de Démétrius. Il est inutile de démontrer qu'ils sont des plus insuffisants; car s'il est déjà difficile, quand on manque de renseignements désirables, d'exposer les faits extérieurs qu'embrasse la vie d'un homme, il devient presque impossible, dans le même cas, de traiter de ses opinions, sujet bien plus délicat encore. Néanmoins, si Démétrius, comme nous l'avons vu au commencement de ce chapitre, n'a fait que se conformer à l'éthique de ses maîtres, l'ignorance où nous sommes de son système de morale ne forme pas une lacune bien importante dans l'histoire de la pensée humaine. Nous devrons donc nous borner à confronter sa doctrine avec celle de son précepteur Théophraste, pour laquelle nous allons emprunter l'exposition de l'éloquent interprète de la philosophie ancienne.

« De la même manière, dit Ritter [2], qu'Aristote combattit le faux élan des premiers Académiciens, et s'éleva même contre la tendance de son maître à l'idéal; de la même manière qu'il se forma une opinion un peu froide, et qui inclinait même au mépris, de l'existence humaine et de ce qui s'y rattache, de même il dut être éloigné d'élever ses disciples au ton de l'inspiration, sans laquelle pourtant on ne fait rien de grand ni dans la science, ni dans la vie, sans laquelle l'homme ne peut s'élever à la conscience du divin. Sans doute qu'à force d'application les Péripatéticiens purent bien faire plusieurs choses et des choses dignes de réflexion; mais ils se montrèrent petits dans la vie et dans l'opinion qu'ils s'en firent. C'est ce qui se remarque très-clairement dans la morale de Théophraste. N'estimant pas peu, ainsi que son maître, l'influence des biens extérieurs sur la félicité humaine, il dut conseiller de chercher à les

[1] V. dans le *Stobæi Florilegium* de l'édition Tauchnitz, qui reproduit celle de Gaisford, l'*Index lemmatum*, vol. III, p. 522.

[2] *Hist. de la phil. anc.*, t. III, p. 311, trad. Tissot.

acquérir; mais il affaiblit par là le prix de la vertu, et ne craignit pas de dire que la vie de l'homme est réglée par la fortune et non par la sagesse. Combien il est éloigné de la force platonique qui salue la mort avec joie, dans l'espérance d'une science plus parfaite, lorsqu'il accuse la nature d'avoir donné à l'homme une vie trop courte pour qu'il puisse achever les sciences qu'il a commencées! Au fait, il ne faut pas s'étonner qu'un homme qui s'attache si fort à la vie actuelle et aux biens extérieurs qu'elle présente, soit si indifférent aux exigences morales de notre sens naturel que d'engager le sage, sous je ne sais quel vain prétexte, à se retrancher en égoïste de la société des autres hommes, à mépriser le mariage et les rapports paternels dans la plupart des positions de la vie. On ne peut méconnaître que la connaissance que Théophraste a de l'homme, se fonde plus sur l'observation des faiblesses et de la perversité qui se remarquent dans la société humaine, que sur la conscience du divin en nous. Ce n'est que dans la méditation solitaire du sage qu'il semble avoir trouvé quelque chose de plus élevé, et s'il était encore susceptible d'inspiration, c'était pour la vie théorétique. »

Nous trouvons, quant à la morale individuelle, que Démétrius abonde tout à fait dans le sens de son maître. Par exemple, pour ce qui concerne les biens extérieurs, il est évident, par le passage de son Socrate que nous avons rapporté plus haut, qu'il ne leur accordait pas moins d'importance, et qu'il les regardait même comme nécessaires en quelque sorte pour le bonheur du sage. Cette manière de voir nous apparaît également dans sa vie privée, comme le prouvent les détails qu'on nous a transmis sur son luxe exorbitant [1]; et il résulte encore du reproche que lui adressait Démocharès [2] de n'avoir songé qu'au bien-être matériel des Athéniens, qu'il ne s'en départit pas non plus en politique.

Le morceau de son Traité sur la fortune que nous a conservé Polybe et dont nous avons donné ci-dessus la traduction, nous montre également

[1] Duris et Caryst., *ap. Athen.*, lib. XII, pp. 542-43.

[2] Ἐπὶ γὰρ τῷ πολλὰ καὶ λυσιτελῶς πωλεῖσθαι κατὰ τὴν πόλιν, καὶ δαψιλῆ τὰ πρὸς τὸν βίον ὑπάρχειν πᾶσιν, ἐπὶ τούτοις φησὶ (scil. ὁ Δημοχάρης) μεγαλαυχεῖν αὐτόν. Demochar. Leucon. fr. II, p. 448, vol. II, *Fr. hist. Gr.*

que Démétrius avait accepté dans toute son étendue la maxime dont son maître faisait tant d'éloges : *Vitam regit Fortuna, non Sapientia,* éloges pour lesquels il eut à soutenir les attaques de tous les philosophes [1]. La raison humaine est pour Démétrius impuissante à maîtriser l'inconstance de cette déesse [2]. Ce point de vue nous explique pourquoi, et dans sa conduite particulière, et dans sa carrière politique, il sut si bien se plier aux exigences du moment. Il mettait ainsi en pratique ce que son maître avait enseigné dans son traité de *Politique d'occasion.*

Nous trouvons donc que, pour la morale individuelle, Démétrius non-seulement professait les sentiments égoïstes de son maître, mais encore leur donnait une application funeste et pour lui-même et pour ses concitoyens. Si nous avions quelque chose de son livre sur le mariage, nous pourrions savoir avec une certitude entière quelle était sa doctrine sur la famille; mais, nous en avons déjà fait la remarque, sa conduite, plus que licentieuse, témoigne suffisamment qu'à l'exemple de Théophraste il méprisait une institution sans laquelle cependant aucune morale publique ne peut subsister.

Nous ne connaissons pas d'une manière bien exacte et bien sûre la théorie politique de Démétrius, non plus que celle de Théophraste, vu la perte complète de leurs écrits sur ce sujet. Mais nous avons néanmoins, quant à Démétrius, une ressource qui nous fait défaut pour l'autre : ses actes nous fournissent des preuves presque certaines que, dans cette matière, il donnait complétement dans les idées d'Aristote.

En effet, suivant le philosophe de Stagire, la politique, comme il nomme plus volontiers toute sa morale, embrasse toutes les recherches qui ont pour but le bonheur de l'homme considéré et dans son individualité et dans la famille et dans l'État [3]. C'est sur cette considération qu'il se base pour diviser cette science en trois parties, l'éthique, l'économique et

[1] Cic., *Tuscul.*, lib. V, cap. 9, § 25. *Vexatur idem Theophrastus et libris et scholis omnium philosophorum, quod in Callisthene suo laudarit illam sententiam: Vitam regit, etc.,* Le vers grec original nous a été conservé par Plutarque, au commencement de son livre περὶ Τύχης (t. I, *Mor.*, p. 225, ed. Tauchn.) : Τύχης τὰ θνητῶν πράγματ', οὐκ εὐβουλίας. Stobée (*Eclog.*, t. I, p. 196, ed. Heeren) l'attribue à Chérémon.

[2] Πάντα παρὰ τὸν λογισμὸν τὸν ἡμέτερον καινοποιοῦσα. Demetr. fr. 19, t. II, p. 368, *Fr. hist. Gr.*

[3] *Ethic. Nicomach.*, lib. I , cap. I; *Magn. Moral.*, lib. I, cap. I; *Rhetor.*, lib. I, cap. 2.

la politique, dans le sens restreint de ce terme. L'éthique, qui a pour fin le bien moral de l'homme individuel, est pour lui le fondement des autres parties de la politique, parce que la condition nécessaire du bien dans l'État est la bonté des mœurs [1]. En second lieu vient l'économique, qui traite de la conduite d'une maison, et qui doit précéder la politique, parce que la famille est le fondement de l'État [2].

Quant à cette dernière partie, l'idée la plus saillante du système d'Aristote est, comme on sait, sa préférence pour le régime monarchique : l'aristocratie tient à ses yeux la seconde place, et il regarde comme le moins bon des trois le gouvernement populaire [3]. C'est là entièrement la manière de penser que nous voyons dominer dans toute la carrière politique de Démétrius. Ennemi de la démocratie au point de sacrifier à l'esprit de parti ses affections fraternelles, s'il s'attache à l'aristocratie, ce n'est que pour la dominer et lui donner une tendance monarchique [4]. Aussi, comme l'a remarqué Périzonius [5] avec sa pénétration ordinaire, Ptolémée ne pouvait-il choisir de législateur plus convenable pour donner à l'Égypte des institutions en rapport avec la royauté absolue qu'il voulait y établir. C'est à l'égoïsme qui pénètre intimement la morale de son maître et la sienne, qu'il faut, pensons-nous, attribuer ses malversations dans l'emploi des revenus de l'État, dont il consacrait la plus grande partie à ses dépenses personnelles. On ne peut s'empêcher de louer sa sollicitude à procurer aux Athéniens, en abondance et à bas prix, les choses les plus nécessaires à la vie ; mais en se faisant l'humble commis de la domination étrangère, en s'appuyant sur une force armée venue du dehors, il montre assez qu'il méconnaissait entièrement cette dignité morale qui constitue foncièrement la nationalité d'un peuple, et qui renverse tôt ou tard ceux qui, comme lui, n'en tiennent aucun compte.

Ainsi, autant que nous en pouvons juger d'après le peu de documents

[1] *Magn. Moral.*, *ibid.*

[2] *Polit.*, lib. I, cap. 3.

[3] Cf. Ritter, *Hist. de la phil. anc.*, vol. III, p. 264 sqq.

[4] *Λόγῳ μὲν ὀλιγαρχικῆς, ἔργῳ δὲ μοναρχικῆς καταστάσεως γενομένης διὰ τὴν τοῦ Φαληρέως δύναμιν.* Plut., *Dem.*, cap. 10.

[5] *Ad Æl. Var. Hist.*, lib. III, cap. 17, t. I, p. 238, ed. Gronov.

qui nous sont parvenus sur la doctrine philosophique du Phalérien, les trois parties de sa morale sont d'accord et entre elles et dans leurs conséquences désastreuses; le sensualisme que nous remarquons dans son éthique individuelle produit l'égoïsme dans ses vues sur la vie de famille, et aboutit à la tyrannie dans sa doctrine gouvernementale. Pour l'excuser, nous ne nous rejetterons pas, comme on le fait en pareil cas, sur les circonstances malheureuses où se trouvait sa patrie : s'il ne se sentait pas la force de dominer les événements, il devait se retirer des affaires pour se livrer à cette vie douce et tranquille, consacrée à l'étude et à l'observation de la nature, vie dont Aristote et Théophraste avaient fait l'apanage du vrai philosophe, parce qu'elle ressemblait davantage à celle des dieux.

Voilà donc tout ce que nous connaissons du fond des théories morales de Démétrius. Quant à la forme didactique dont il fit usage, on voit, par le morceau que nous avons rapporté d'après Stobée, qu'il avait adopté la classification des vertus et des vices telle qu'elle avait été établie par Aristote [1] : il y oppose le courage (ἀνδρία) à le lâcheté (δειλία) et la modération (ἐγκράτεια) à l'intempérance (ἀκρασία). Sa méthode d'exposition nous est suffisamment connue par les deux morceaux que nous avons traduits : ce n'est plus cette logique serrée qui se fait remarquer dans les déductions d'Aristote, mais on y retrouve cette manière de moraliser fleurie et populaire dont Théophraste a fait usage dans ses Caractères moraux. Ce qui nous prouve aussi qu'il n'avait pas mis un enchaînement rigoureux entre les différentes parties de son éthique, c'est que, tandis qu'il représente la raison humaine comme impuissante à se diriger au milieu des bouleversements de ce monde, il nous montre cependant le libre arbitre de l'homme sollicité en sens divers par les vertus et les vices opposés : il reconnaît donc par là l'autonomie de notre nature intelligente, et nous le trouvons en ce point d'accord avec Aristote.

Il résulte de ce que nous venons de dire que Démétrius suivait, en mo-

[1] Cf. Aristot., *Eth. Nic.*, lib. III, capp. 6-9; lib. VII, capp. 1-4; *Magn. Mor.*, lib. I, cap. 20; lib. II, capp. 4 et 6; *Ethic. Eud.*, lib. III, cap. I; lib. VI, capp. 1-4.

rale, deux directions que l'on ne peut pas dire tout à fait opposées, mais qui sont néanmoins assez différentes. Quand il adopte la théorie d'Aristote, sa philosophie devient sévère et même assez âpre, comme le témoigne le second morceau que nous avons traduit et qu'on croirait une page arrachée au Manuel d'Epictète. Mais vient-il à s'inspirer des idées plus relâchées de Théophraste, alors il se fait moins rigoureux et compose avec les faiblesses de la nature humaine.

Pour résumer notre opinion sur le mérite de Démétrius considéré comme philosophe, nous dirons donc qu'insignifiante dans son ensemble, incohérente dans la liaison de ses parties et funeste dans ses résultats, sa doctrine morale ne lui vaut pas, dans l'histoire de la pensée humaine, une place bien distinguée et bien brillante. On peut douter fortement que ses essais d'éthique aient été exécutés d'une manière bien consciencieuse, et avancer sans crainte que la renommée d'habile écrivain lui souriait plus que celle de sage moraliste. Nous répondrons donc à ses vœux en reconnaissant, avec les critiques anciens, la supériorité de son style; mais nous refuserons de le ranger au nombre de ceux qui ont fait servir au bien de l'homme leur intelligence, l'attribut le plus noble et le plus élevé de notre nature.

S.-J. L.

FRAGMENTS

DE

DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE.

Comme nous avons dû traduire dans ce travail plusieurs morceaux de Démétrius, nous avons cru faire chose utile en donnant ici le texte des fragments peu nombreux que nous possédons encore de ses œuvres. Nous ne présentons pas cette collection comme complète; mais elle contient pourtant, entre autres, plusieurs passages historiques que M. Ch. Müller a négligé de faire entrer dans les fragments de Démétrius qu'il a insérés dans le second volume des *Fragmenta historicorum græcorum.* Quelques notes sans prétention ont été ajoutées lorsque nous l'avons cru nécessaire.

S.-J. L.

ΑΡΧΟΝΤΩΝ ΑΝΑΓΡΑΦΗ.

1.

Diog. Laert., lib. I, cap. 3, sect. 1, § 22, *de Thalete :*

Καὶ πρῶτος σοφὸς ὠνομάσθη, ἄρχοντος Ἀθήνησι Δαμασίου, καθ' ὃν καὶ οἱ ἑπτὰ σοφοὶ ἐκλήθησαν, ὥς φησι Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ.

2.

Idem, lib. II, cap. 3, sect. 3, § 7, *de Anaxagora :*

Ἤρξατο δὲ φιλοσοφεῖν Ἀθήνησι ἐπὶ Καλλιάδου, ἐτῶν εἴκοσιν ὤν, ὡς Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ τῶν Ἀρχόντων ἀναγραφῇ, ἔνθα καί φασιν αὐτὸν ἐτῶν διατρῖψαι τριάκοντα.

Au lieu de *ἐτῶν διατρῖψαι τριάκοντα*, il vaudrait mieux de lire *ἔτη δ. τρ.* comme dans la nouvelle édition de Diogène de Laërte, p. 35, l. 5.

3.

Marcellin., *Vit. Thucyd.*, § 50, p. 5 :

Δῆλον ὅτι κάθοδος ἐδόθη τοῖς φεύγουσιν, ὡς καὶ Φιλόχορος λέγει καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς Ἄρχουσι.

Cf. Philochor. Fragm. 114, p. 402, tom. I *Fragm. Hist. Græc.*, et Cratipp. Fr. 3, tom. II, p. 77 sq.

ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΑΘΗΝΗΣΙ ΝΟΜΟΘΕΣΙΑΣ.

4.

Lex. Rhet., p. 672, 2, *ad calc. Photii lex.* :

Κυρία ἡ ἐκκλησία· Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῷ δευτέρῳ περὶ τῆς Ἀθηναίων νομοθεσίας· [Κυρία ἐκκλησία, οὐκ ἐν ᾗ] πλεῖστα ἐχρηματίζον ἢ μέγιστα τῶν κοινῶν, ἀλλ' ἐν ᾗ τὰς τῶν δημευομένων [ἀπογραφὰς ἀνεγίγνωσκον καὶ τὰ μισθώσιμα ἐμίσθουν]· εἰκότως δ'... ἐπιτιμήσειε· τίς γὰρ ἂν ποτε κυρίας ἐκκλησίας [καλέσαι] τοὺς Ἀθηναίους νομίσειεν [ἐν αἷς τὰ μισθώσιμα] ἐμίσθουν [καὶ....].

Nous avons suivi, pour ce passage très-corrompu, la restitution tentée par Meier (*ad Lex. Rhet. fragm.*, Hal., 1844, p. 21.) V. Aristotel. Polit. fragm. 32, p. 116, vol. II Fr. H. Gr.

5.

Harpocratio, *voc.* Σκαφηφόροι :

Δημήτριος γοῦν ἐν γ' Νομοθεσίας φησὶν ὅτι προσέταττεν ὁ νόμος τοῖς μετοίκοις ἐν ταῖς πομπαῖς αὐτοὺς μὲν σκάφας φέρειν, τὰς δὲ θυγατέρας αὐτῶν ὑδρεῖα καὶ σκιάδια.

Cf. Phot. et Suid. sub v.; Poll., III, 55, p. 119, ed. Bekker; Ælian., *Var. Hist.*, lib. VI, cap. 1; Suid., et Etymol. magn., voc. Ἀσκοφορεῖν; Ammonius, v. Ἰσοτελής; Hermann., Gott. Alt., 54, 27.

6.

Harpocratio, *voc.* Ἕρκειος Ζεύς :

Ὅτι δὲ τούτοις μετῆν τῆς πολιτείας, οἷς εἴη Ζεὺς ἕρκειος, δεδήλωκε καὶ Ὑπερίδης ἐν τῷ ὑπὲρ δημοποιήτου, εἰ γνήσιος, καὶ Δημήτριος ἐν τοῖς περὶ τῆς Ἀθήνησι νομοθεσίας.

Cf. Phot. et Suid., s. v.

7.

Harpocratio, *voc.* Παράστασις :

Δημήτριος δὲ ὁ Φαληρεὺς ἐν ταῖς περὶ νομοθεσίας τοὺς διαιτητάς φησι λαμβάνειν τὰς δραχμάς, μίαν μὲν ἀπὸ τῆς λήξεως, ἣν παράστασιν ἐκάλουν, ἑτέραν δὲ κατὰ ὑπωμοσίαν ἑκάστην.

Cf. Aristot. Fragm. 31, p. 115, vol. II *Fr. Hist. Gr.*; Hudtwalcker, *de Diætetis*, p. 134; Schoemann, *Hist. jur. publ.*, 284, 267.

8.

Plutarch., *Solon.*, cap. 23 :

Ὅλως δὲ πλείστην ἔχειν ἀτοπίαν οἱ περὶ τῶν γυναικῶν νόμοι τῷ Σόλωνι δοκοῦσι. Μοιχὸν μὲν γὰρ ἀνελεῖν τῷ λαβόντι ἔδωκεν· ἐὰν δ' ἁρπάσῃ τις ἐλευθέραν γυναῖκα καὶ βιάσηται, ζημίαν ἑκατὸν δραχμὰς ἔταξε· κἂν προαγωγεύῃ, δραχμὰς εἴκοσι, πλὴν ὅσαι πεφασμένως πωλοῦνται, λέγων δὴ τὰς ἑταίρας· αὗται γὰρ ἐμφανῶς φοιτῶσι πρὸς τοὺς διδόντας. Ἔτι δ' οὔτε θυγατέρας πωλεῖν οὔτ' ἀδελφὰς δίδωσι, πλὴν ἂν μὴ λάβῃ παρθένον ἀνδρὶ συγγεγενημένην. Τὸ δ' αὐτὸ πρᾶγμα ποτὲ μὲν πικρῶς καὶ ἀπαραιτήτως κολάζειν, ποτὲ δ' εὐκόλως καὶ παίζοντα πρόςτιμον ζημίαν τὴν τυχοῦσαν ὁρίζοντα ἄλογόν ἐστι· πλὴν εἰ μὴ σπανίζοντος τότε τοῦ νομίσματος ἐν τῇ πόλει μεγάλας ἐποίει τὰς ἀργυρικὰς ζημίας τὸ δυσπόριστον. Εἰς μέν γε τὰ τιμήματα τῶν θυσιῶν λογίζεται πρόβατον καὶ δραχμὴν ἀντὶ μεδίμνου, τῷ δ' Ἴσθμια νικήσαντι δραχμὰς ἔταξεν ἑκατὸν δίδοσθαι, τῷ δ' Ὀλύμπια πεντακοσίας, λύκον δὲ τῷ κομίσαντι πέντε δραχμὰς ἔδωκε, λυκιδέα δὲ μίαν, ὧν φησιν ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος τὸ μὲν βοὸς εἶναι, τὸ δὲ προβάτου τιμήν.

Bien que Démétrius ne soit cité qu'à la fin de ce passage, il résulte pourtant de la suite des idées qu'il lui appartient en entier : c'est pourquoi, à l'exemple de Müller, nous n'avons pas hésité à le transcrire dans toute son étendue.

9.

Schol. *ad Arist. Nub.* v. 37 :

Δημήτριος ὁ Φαληρεύς φησι· Καὶ δημάρχους οἱ περὶ Σόλωνα καθίσταντο ἐν πολλῇ σπουδῇ, ἵνα οἱ κατὰ δῆμον διδῶσι καὶ λαμβάνωσι τὰ δίκαια παρ' ἀλλήλων.

Cf. Aristot. Fragm. 18, p. 111, vol. II *Fr. hist. Gr.*, lequel attribue la création de ces magistrats à Clisthène. V. aussi Meier, *de bonis damnat.*, pp. 80, 202 et 204; Boekh, *Staatshaushalt. der Ath.*, V. I, p. 275 sq.; V. II, p. 47; Hermann, § 99, 5, § 111, 4.

10.

Cicero, *de Legg.*, lib. II, capp. 25 et 26 :

Athenis jam ille mos a Cecrope, ut aiunt, permansit, ocius terra humandi : quam quum proximi injecerant obductaque terra erat, frugibus obserebatur, ut sinus et gremium quasi matris mortuo tribueretur, solum autem frugibus expiatum ut vivis redderetur. Sequebantur epulæ, quas inibant propinqui coronati : apud quas de mortui laude, quum, quid veri, erat prædicatum (nam mentiri nefas habebatur), justa confecta erant. Postea, quum, ut scribit Phalereus, sumptuosa fieri funera et lamentabilia cœpissent, Solonis lege sublata sunt. Quam legem, etc.

De sepulcris autem nihil est apud Solonem amplius quam *nequis ea deleat, neve alienum inferat :* pœnaque est, *siquis bustum* (nam id puto appellari *τύμβον*), *aut monumentum,* inquit, *aut columnam violarit, dejecerit, fregerit.* Sed post aliquanto, propter has amplitudines sepulcrorum, quas in Ceramico videmus, lege sanctum est, *nequis sepulcrum faceret operosius quam quod decem homines effecerint triduo.* Neque id opere tectorio exornari : nec Hermas hos, quos vocant, licebat imponi : nec de mortui laude, nisi in publicis sepulturis, nec ab alio, nisi si qui publice ad eam rem constitutus esset, dici licebat. Sublata etiam erat celebritas virorum ac mulierum, quo lamentatio minueretur. Habet enim luctum concursus hominum. Quocirca Pittacus omnino accedere quemquam vetat in funus aliorum. Sed ait rursus idem Demetrius increbuisse eam funerum sepulcrorumque magnificentiam, quæ nunc fere Romæ est. Quam consuetudinem lege minuit ipse. Fuit enim hic vir, ut scitis, non solum eruditissimus, sed etiam civis e republica maxime, tuendæque civitatis peritissimus. Iste igitur sumptum minuit non solum pecunia, sed etiam tempore : ante lucem enim jussit efferri. Sepulcris autem novis finivit modum. Nam super terræ tumulum noluit quid statui, nisi columellam, tribus cubitis ne altiorem, aut mensam, aut labellum : et huic procurationi certum magistratum præfecerat.

11.

Cicero, *de Offic.*, lib. II, cap. 17 :

Theatra, porticus, nova templa verecundius reprehendo propter Pompeium. Sed doctissimi non probant, ut et hic ipse Panætius...., et Phalereus Demetrius, qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in præclara illa propylæa conjecerit.

12.

Lex. Rhet. ad calc. Photii, p. 667, v. Εἰσαγγελία :

[Ἔκρινον δὲ τὰς εἰσαγγελίας], ὡς μὲν Φιλόχορος, χιλίων καθεζομένων, ὡς δὲ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, χιλίων πεντακοσίων.

I. Meier (*ad Lex. Rhet.*, v. Εἰσαγγ.) veut prendre dans le texte de Pollux les mots de κατὰ τὸν Φαληρέα

dans le sens de *selon Démétrius de Phalère*. Son explication est en partie vraie, en partie fausse : car, de même que Philochore parlait d'une loi de Solon, de même, dans ce passage, Démétrius rapportait une de celles qu'il avait établies. Cf. Ostermann, p. 44, not. 1.

II. Les mots entre crochets sont un supplément de Meier. D'autres lisent à leur place : Ἔστι δ'ὅτε ἐμβάλλοντες τοὺς συκοφαντουμένους εἰσήγγειλαν. Cf. Osterm., *loc. laud.*, et Philochor. Fr. 155, p. 410, vol. I *Fragm. hist. Gr.*

Pollux, lib. VIII, segm. 53, pp. 334-5, ed. Bekker :

Χίλιοι δὲ κατὰ μὲν Σόλωνα τὰς εἰσαγγελίας ἔκρινον, κατὰ δὲ τὸν Φαληρέα, καὶ πρὸς πεντακόσιοι.

13.

Lex. Rhet., p. 673, v. [Ἡ] μὴ οὖσα δίκη :

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐνίας λέγει τῶν κρινομένων κακοτεχνεῖν τοῖς διώκουσιν ἀντιλαγχάνοντας τὴν μὴ οὖσαν· δεῖ γὰρ τοὺς [μὴ] ὑπὲρ δέκα δραχμῶν ἀμφισβητοῦντας διαιτητὰς δέκα ἔτι λαμβάνειν· διὸ καὶ ἔκειτο νόμος μὴ εἰσάγεσθαι δίκην εἰ μὴ πρότερον ἐξετασθείη παρ' αὐτοῖς τὸ πρᾶγμα· ἐνίους δὲ ἀσθενὲς τὸ δίκαιον ἔχοντας καὶ δεδοικότας τὴν καταδίαιταν, χρόνους ἐμβάλλειν καὶ σκήψεις, οἵας δοκεῖν εἶναι εὐλόγους· καὶ τὸ μὲν πρῶτον παραγράφεσθαι, τὸ [δὲ δεύτερον] ὑπόμνυσθαι νόσον ἢ ἀποδημίαν, καὶ τελευτῶντας ἐπὶ τὴν κυρίαν αὐτῆς [τῆς] διαίτης ἡμέραν οὐκ ἀπαντῶντας, [ἀπαντῶντας δὲ] ἡλίου δύνοντος, ἀντιλαγχάνειν τὴν μὴ οὖσαν τῷ ἕλοντι, ὥστε ἐξ ὑπαρχῆς ἀκέραιον αὐτοῖς καθίστασθαι τὸν ἀγῶνα.

14.

Pollux, lib. VIII, segm. 102, p. 345, ed. Bekker :

Οἱ ἕνδεκα, εἷς ἀφ' ἑκάστης φυλῆς ἐγίγνετο, καὶ γραμματεὺς αὐτοῖς συνηριθμεῖτο· νομοφύλακες δὲ κατὰ τὸν Φαληρέα μετωνομάσθησαν.

Ostermann (p. 47, not. 2) conjecture qu'il faut lire ici δεσμοφύλακες au lieu de νομοφύλακες. V. cependant Müller, *loc. laud.*, p. 365.

15.

ΣΩΚΡΑΤΗΣ.

Diog. Laert., lib. II, cap. V, sect. 23, § 44 :

Ἐγεννήθη δὲ (καθά φησιν Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς Χρονικοῖς), ἐπὶ Ἀφηψίωνος, ἐν τῷ τετάρτῳ ἔτει

τῆς ἑβδομηκοστῆς ἑβδόμης Ὀλυμπιάδος, Θαργηλιῶνος ἕκτῳ, ὅτε καθαίρουσι τὴν πόλιν Ἀθηναῖοι, καὶ τὴν Ἄρτεμιν γενέσθαι Δήλιοί φασιν. Ἐτελεύτησε δὲ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ἐννενηκοστῆς πέμπτης Ὀλυμπιάδος, γεγονὼς ἐτῶν ἑβδομήκοντα. Καὶ ταῦτά φησι καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς.

I. Bien que le titre de l'ouvrage dont est tiré le fragment, ne soit pas indiqué par Diogène nous n'avons pourtant point hésité à le mettre en tête des autres fragments du *Socrate*.

II. Nous lisons Ἀφηψίωνος avec Clinton (*Fast. Hell.*, p. 38, ed. Krüger) et Müller (*ad Apollodori* fragm. 82, p. 446, vol. I *Fr. Hist. Gr.*), au lieu de Ἀψεφίωνος, que portent les éditions ordinaires de Diogène.

16.

Plutarch., *Aristid.*, cap. I.

Ἀριστείδης ὁ Λυσιμάχου φυλῆς μὲν ἦν Ἀντιοχίδος, τῶν δὲ δήμων Ἀλωπεκῆθεν. Περὶ δ' οὐσίας αὐτοῦ λόγοι διάφοροι γεγόνασιν, οἱ μὲν, ὡς ἐν πενίᾳ συντόνῳ καταβιώσαντος καὶ μετὰ τὴν τελευτὴν ἀπολιπόντος θυγάτερας δύο πολὺν χρόνον ἀνεκδότους δι' ἀπορίαν γεγενημένας· (2) πρὸς δὲ τοῦτον τὸν λόγον ὑπὸ πολλῶν εἰρημένον ἀντιτασσόμενος ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἐν τῷ Σωκράτει χωρίον τε Φαληροῖ φησὶ γινώσκειν Ἀριστείδου λεγόμενον, ἐν ᾧ τέθαπται, καὶ τεκμήρια τῆς περὶ τὸν οἶκον εὐπορίας, ἓν μὲν ἡγεῖται τὴν ἐπώνυμον ἀρχὴν, ἣν ἦρξε τῷ κυάμῳ λαχὼν ἐκ τῶν γενῶν τῶν τὰ μέγιστα τιμήματα κεκτημένων, οὓς Πεντακοσιομεδίμνους προσηγόρευον, ἕτερον δὲ τὸν ἐξοστρακισμόν· οὐδενὶ γὰρ τῶν πενήτων, ἀλλὰ τοῖς ἐξ οἴκων μεγάλων καὶ δι' ὄγκον ἐπιφθόνων ὄστρακον ἐπιφέρεσθαι· (3) τρίτον δὲ καὶ τελευταῖον, ὅτι νίκης ἀναθήματα χορηγικοὺς τρίποδας ἐν Διονύσου κατέλιπεν, οἳ καὶ καθ' ἡμᾶς ἐδείκνυντο τοιαύτην ἐπιγραφὴν διασώζοντες, Ἀντιοχὶς ἐνίκα, Ἀριστείδης ἐχορήγει, Ἀρχέστρατος ἐδίδασκε.

17.

Plut., *ibid.*, §§ 8-9:

Καὶ μὴν ἄρξαι γε τὸν Ἀριστείδην ὁ Ἰδομενεὺς οὐ κυαμευτὸν, ἀλλ' ἑλομένων Ἀθηναίων φησίν. Εἰ δὲ καὶ μετὰ τὴν ἐν Πλαταιαῖς μάχην ἦρξεν, ὡς αὐτὸς ὁ Δημήτριος γέγραφε, καὶ πάνυ πιθανόν ἐστιν ἐπὶ δόξῃ τοσαύτῃ καὶ κατορθώμασι τηλικούτοις ἀξιωθῆναι δι' ἀρετὴν ἧς διὰ πλοῦτον ἐτύγχανον οἱ λαγχάνοντες. (9) Ἀλλὰ γὰρ ὁ μὲν Δημήτριος οὐ μόνον Ἀριστείδην, ἀλλὰ καὶ Σωκράτην δῆλός ἐστι τῆς πενίας ἐξελέσθαι φιλοτιμούμενος ὡς μεγάλου κακοῦ· καὶ γὰρ ἐκείνῳ φησὶν οὐ μόνον τὴν οἰκίαν ὑπάρχειν, ἀλλὰ καὶ μνᾶς ἑβδομήκοντα τοκιζομένας ὑπὸ Κρίτωνος.

V. Idomen. Lampsac. fragmm. 9 et 10, et la note de Müller sur le fragm. 9 (*Fr. Hist. Gr.*, vol. II, p. 491 sq.), où il montre l'origine de l'erreur que Plutarque a commise en lisant ce passage d'Idoménée.

18.

Plut., *Arist.*, cap. V, § 10:

Ἀριστείδης δὲ τὴν ἐπώνυμον εὐθὺς ἀρχὴν ἦρξε. Καίτοι φησὶν ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἄρξαι τὸν ἄνδρα μικρὸν ἔμπροσθεν τοῦ θανάτου μετὰ τὴν ἐν Πλαταιαῖς μάχην.

19.

Plut., *Aristid.*, cap. XXVII, § 4 :

Δημήτριος δ' ὁ Φαληρεὺς καὶ Ἱερώνυμος ὁ Ῥόδιος καὶ Ἀριστόξενος ὁ μουσικὸς καὶ Ἀριστοτέλης (εἰ δὴ τὸ περὶ Εὐγενείας βιβλίον ἐν τοῖς γνησίοις Ἀριστοτέλους θετέον) ἱστοροῦσι Μυρτὼ θυγατριδῆν Ἀριστείδου Σωκράτει τῷ σοφῷ συνοικῆσαι, γυναῖκα μὲν ἑτέραν ἔχοντι, ταύτην δ' ἀναλαβόντι χηρεύουσαν διὰ πενίαν καὶ τῶν ἀναγκαίων ἐνδεομένην. Πρὸς μὲν οὖν τούτους ἱκανῶς ὁ Παναίτιος ἐν τοῖς περὶ Σωκράτους ἀντείρηκεν. Ὁ δὲ Φαληρεὺς ἐν τῷ Σωκράτει φησὶ μνημονεύειν Ἀριστείδου θυγατριδοῦν εὖ μάλα πένητα Λυσίμαχον, ὃς ἑαυτὸν ἐκ πινακίου τινὸς ὀνειροκριτικοῦ παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον ἔβοσκε. Τῇ δὲ μητρὶ καὶ τῇ ταύτης ἀδελφῇ ψήφισμα γράψας δωρεὰν ἔπεισε τὸν δῆμον διδόναι τριώβολον ἑκάστης ἡμέρας. Αὐτὸς μέντοι ὁ Δημήτριος νομοθετῶν ἐψηφίσατο δραχμὴν ἑκατέρᾳ τάξαι τῶν γυναικῶν.

Il faut sans aucun doute prendre dans ce passage le mot θυγατριδοῦς dans le sens général de *descendant par les femmes*, bien qu'il signifie ordinairement *fils par la fille*, car il est absolument impossible qu'Aristide, mort en 468 avant Jésus-Christ, ait eu encore une fille vivante du temps de Démétrius. On pourrait peut-être soupçonner qu'il y a ici une de ces inadvertances si familières à Plutarque.

20.

Diog. Laert., lib. IX, cap. I, sect. 10, § 15, *de Heraclito :*

Μέμνηται αὐτοῦ καὶ ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἐν τῇ Σωκράτους Ἀπολογίᾳ.

21.

Idem, *ibid.*, cap. IX, sect. 1, § 57, *de Diogene Apollon. :*

Τοῦτόν φησιν ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἐν τῇ Σωκράτους Ἀπολογίᾳ διὰ μέγαν φθόνον μικροῦ κινδυνεῦσαι Ἀθήνησιν.

22.

Idem, *ibid.*, cap. VII, sect. 5, § 37, *de Democrito* :

Δημήτριος δ' ὁ Φαληρεὺς ἐν τῇ Σωκράτους Ἀπολογίᾳ μηδ' ἐλθεῖν φησιν αὐτὸν εἰς Ἀθήνας.

Ce que dit ici Démétrius de Phalère est en opposition avec le témoignage de Démocrite lui-même, rapporté par Diogène quelques lignes plus haut : Ἦλθον γὰρ ἐς Ἀθήνας καὶ οὔτις με ἔγνωκεν. Mais il est possible que Démétrius ait regardé comme supposé l'ouvrage d'où sont tirées ces paroles de Démocrite.

23.

Plutarch., *Demosthen.*, cap. IX :

Τόλμαν γε καὶ θάρσος οἱ λεχθέντες ὑπ' αὐτοῦ λόγοι τῶν γραφέντων μᾶλλον εἶχον, εἴ τι δεῖ πιστεύειν Ἐρατοσθένει καὶ Δημητρίῳ τῷ Φαληρεῖ καὶ τοῖς κωμικοῖς. Ὧν Ἐρατοσθένης μέν φησιν αὐτὸν ἐν τοῖς λόγοις πολλαχοῦ γεγονέναι παράβακχον· ὁ δὲ Φαληρεὺς τὸν ἔμμετρον ἐκεῖνον ὅρκον ὀμόσαι ποτὲ πρὸς τὸν δῆμον, ὥσπερ ἐνθουσιῶντα.

Μὰ γῆν, μὰ κρήνας, μὰ ποταμούς, μὰ νάματα.

24.

Plut., *ibid.*, cap. XI:

Τοῖς δὲ σωματικοῖς ἐλαττώμασι τοιαύτην ἐπῆγεν ἄσκησιν, ὡς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος ἱστορεῖ, λέγων αὐτοῦ Δημοσθένους ἀκούειν πρεσβύτου γεγονότος τὴν μὲν ἀσάφειαν καὶ τραυλότητα τῆς γλώττης ἐκβιάζεσθαι καὶ διαρθροῦν εἰς τὸ στόμα ψήφους λαμβάνοντα, καὶ ῥήσεις ἅμα λέγοντα· τὴν δὲ φωνὴν ἐν τοῖς δρόμοις γυμνάζεσθαι πρὸς τὰ σιμὰ προσβάσεσι, διαλεγόμενον, καὶ λόγους τινάς, ἢ στίχους, ἅμα τῷ πνεύματι πυκνουμένῳ προφερόμενον· εἶναι δ' αὐτῷ μέγα κάτοπτρον οἴκοι, καὶ πρὸς τοῦτο τὰς μελέτας ἐξ ἐναντίας ἱστάμενον περαίνειν.

Cicéron semble avoir eu ce passage en vue, lorsqu'il dit (Brut., cap. IX, § 13) : *Phalereus enim successit eis* (*scil. Demostheni, Hyperidi, aliis*) *senibus adolescens.* Son frère Quintus y fait une allusion tout à fait directe dans son livre *de Petitione consulatus*, cap. : *Sæpe, quæ de Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius, recordare.*

25.

Plut., *ibid.*, *sub fin.* :

Τοῖς μὲν οὖν πολλοῖς ὑποκρινόμενος ἤρεσκε θαυμαστῶς· οἱ δὲ χαρίεντες ταπεινὸν ἡγοῦντο καὶ ἀγεννὲς αὐτοῦ τὸ πλάσμα καὶ μαλακόν, ὧν καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεύς ἐστιν.

26.

Idem, *ibid.*, cap. XXVIII :

Ἕρμιππος δὲ τὸν Ἀρχίαν ἐν τοῖς Λακρίτου τοῦ ῥήτορος μαθητὴν ἀναγράφει· Δημήτριος δὲ τῆς Ἀναξιμένους διατριβῆς μετεσχηκέναι φησὶν αὐτόν.

27.

Schol. *ad Æschin. de Fals. Leg., init.* :

Ὅτι μαθητὴς ἐγένετο (Αἰσχίνης ὁ ῥήτωρ), ὡς μὲν Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, Σωκράτους τοῦ φιλοσόφου, εἶθ' ὕστερον τοῦ Πλάτωνος, ὡς δὲ Καικίλιος καὶ Ἰδομενεὺς καὶ Ἕρμιππος, οὐκ ἤκουσε τῶν ἀνδρῶν μαθήσεως χάριν.

28.

Dionys. Hal., *Epist. ad Cn. Pomp. de Platone, etc.*, tom. VI, p. 30, ed. Tauchn., et *de admir. vi dic. in Demosth.*, tom. VI, p. 152 :

Σχήμασί τε ποιητικοῖς ἐσχάτην προσβάλλουσιν ἀηδίαν, καὶ μάλιστα τοῖς Γοργείοις, ἀκαίρως καὶ μειρακιωδῶς ἀναβρύνεται· καὶ πολυτέλειά τις ἐστὶν ἐν τοῖς τοιούτοις παρ' αὐτῷ, ὡς καὶ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς εἴρηκέ που καὶ ἄλλοι συχνοὶ πρότερον.

Le même rhéteur dit encore, dans le premier des deux ouvrages cités (p. 82) : Καὶ γὰρ τὰ δόγματα διέβαλον αὐτοῦ (scil., τοῦ Πλάτωνος) τινες καὶ τοὺς λόγους ἐμέμψαντο, πρῶτον μὲν ὁ γνησιώτατος αὐτοῦ μαθητὴς Ἀριστοτέλης, ἔπειτα οἱ περὶ Κηφισόδωρόν τε καὶ Θεόπομπον καὶ Ζωΐλον καὶ Ἱπποδάμαντα καὶ Δημήτριον καὶ ἄλλοι συχνοί. Il n'est pas douteux que le δόγματα διαβάλλειν ne se rapporte plus particulièrement à Aristote, et le λόγους μέμφεσθαι, aux autres.

29.

Athen., lib. V, p. 177 f (t. I, p. 333, ed. Tauchn.) :

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς, ἐπαρίστερον τὴν τοῦ στίχου παράληψιν ἐπειπὼν, καὶ τῆς ποιήσεως ἀλλότριαν, τοῦ

Ἤιδεε γὰρ κατὰ θυμὸν ἀδελφεὸν, ὡς ἐπονεῖτο,

μικρολογίαν ἐμβάλλει τοῖς ἤθεσιν. Οἶμαι γὰρ, φησὶν, ἕκαστον τῶν χαριέντων ἀνθρώπων ἔχειν καὶ οἰκεῖον καὶ φίλον, πρὸς ὃν ἂν ἔλθοι, θυσίας οὔσης, τὸν καλοῦντα μὴ περιμείνας.

30.

Stob. Florileg., tit. V, n° 59, p. 67, ed. Gesner :

Ἐκ τῆς Ἑρμίππου συναγωγῆς τῶν καλῶς ἀναφωνηθέντων ἐξ Ὁμήρου. — Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς εἰς σωφροσύνην ἔλεγε ταῦτα ποιεῖν·

Ἀσπάσιοι λέκτροιο παλαιοῦ θεσμὸν ἵκοντο.

31.

Eustath., *ad Odyss. III*, *v.* 267, p. 126, l. 18-28, ed. Froben, Basil., 1559 :

Τὸν ἀοιδὸν τὸν παρὰ Κλυταιμνήστρᾳ οἱ μὲν Χαριάδην οἴδασι καλεῖσθαι, οἱ δὲ Δημόδοκον, οἱ δὲ Γλαῦκον. Ὁ δὲ Φαληρεὺς Δημήτριος ἱστορεῖ ὅτι Μενέλαος ἅμα Ὀδυσσεῖ ἐλθὼν εἰς Δελφοὺς ἤρετο περὶ τῆς εἰς Ἴλιον στρατείας, ἀγωνοθετοῦντος Κρέοντος τὸν ἐννεετηρικὸν ἀγῶνα τῶν Πυθίων, ἐν ᾧ ἐνίκα Δημόδοκος Λάκων, μαθητὴς Μυκηναίου Αὐτομήδους τοῦ δι᾽ ἐπῶν γράψαντος τὴν Ἀμφιτρύωνός τε μάχην πρὸς Τηλεβόας, καὶ τὴν ἔριν Κιθαιρῶνος καὶ Ἑλικῶνος, ἀφ᾽ ὧν τὰ ἐν Βοιωτίᾳ ὄρη ἐκλήθησαν. Ἦν δὲ, φησὶ, καὶ αὐτὸς μαθητὴς Περιμήδους Ἀργείου διδάξαντος αὐτόν τε καὶ τὸν ῥηθέντα Μυκηναῖον Αὐτομήδην, καὶ Λικύμνιον τὸν Βουπρασιέα, καὶ Φαρίδαν τὸν Λάκωνα, καὶ Πρόβολον τὸν Σπαρτιάτην. Τότε δὴ Μενέλαος μὲν τῇ προνοίᾳ Ἀθηνᾷ τὸν τῆς Ἑλένης ὅρμον ἀνέθηκεν ἐν Δελφοῖς· Ἀγαμέμνων δὲ τὸν Δημόδοκον εἰς Μυκήνας ἀκολουθῆσαι πείσας ἔταξε τὴν Κλυταιμνήστραν τηρεῖν. Ἐτίμα γὰρ λίαν, φησὶ, τοὺς ἀοιδοὺς ὡς διδασκάλους τῶν τε θείων καὶ ἀνθρωπίνων· δηλοῖ δὲ, φησὶ, καὶ Κλυταιμνήστρα τὴν εἰς αὐτὸν τιμήν· οὐ γὰρ φονεύειν, ἀλλ᾽ ἀφορίζειν αὐτὸν ἀφῆκε.

Cf. Tzetz., *Prolegg. ad Lycophr.*, p. 259 : Ἀσματογράφων δὲ, τῶν καὶ ἀοιδῶν, γνωρίσματα, τὸ ᾄσματα καὶ ᾠδὰς γράφειν πρὸς μουσικὴν, καὶ φόρμιγγα καὶ βάρβιτον καὶ κίθαραν καὶ πᾶν ὄργανον μουσικῶς ᾀδόμενον, οἷοί περ ἦσαν ποιηταὶ, ὡς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος γράφει, Αὐτομήδης καὶ Δημόδοκος καὶ Χαῖρις οἱ Κερκυραῖοι, καὶ ὁ Ἰθακήσιος Φήμιος, καὶ οἱ λοιποὶ, οὓς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος γράφει· οὐδὲ γὰρ αὐτὸς ἀγνοῶ. Les scolies sur le même passage de l'Odyssée donnent le passage de Démétrius d'une manière plus complète qu'Eustathe (v. Welcker, *der Epische Cyclus*, p. 343, not. 555); mais, à notre grand regret, nous n'avons pu nous les procurer.

32.

Plutarch., *Consol. ad Apollon.*, cap. VI, p. 241, t. I. Moral., ed. Tauchn. :

Ὀρθῶς ὁ Φαληρεὺς Δημήτριος, εἰπόντος Εὐριπίδου,

Ὁ δ᾽ ὄλβος οὐ βέβαιος ἀλλ᾽ ἐφήμερος·

Καὶ ὅτι·

Μακρότατα τὰ σφάλλοντα, καὶ μί' ἡμέρα
Τὰ μὲν καθεῖλεν ὕψοθεν, τὰ δ' ἦρ' ἄνω,

Τὰ μὲν ἄλλα καλῶς ἔφη λέγειν αὐτόν· βέλτιον δ' ἂν εἶχεν, εἰ μὴ μίαν ἡμέραν ἀλλὰ στιγμὴν εἶπε χρόνου.

33.

Plut., *de gloria Athen.*, cap. VI, tom. II, p. 436, *Mor.* :

Οἱ δὲ χορηγοὶ τοῖς χορευταῖς ἐγχέλια καὶ θριδάκια καὶ σκελίδας καὶ μυελὸν παρατιθέντες, εὐώχουν ἐπὶ πολὺν χρόνον, φωνασκουμένους καὶ τρυφῶντας. Καὶ τούτων τοῖς μὲν ἡττηθεῖσι περιῆν προσυβρίσθαι καὶ γεγονέναι καταγελάστους, τοῖς δὲ νικήσασιν οὐ τρίπους ὑπῆρχεν, οὐκ ἀνάθημα τῆς νίκης, ὡς Δημήτριός φησιν, ἀλλ' ἐπίσπεισμα τῶν ἐκκεχυμένων βίων, καὶ τῶν ἐκλελοιπότων κενοτάφιον οἴκων· τοιαῦτα γὰρ τὰ ποιητικῆς τέλη, καὶ οὐδὲν λαμπρότερον ἐξ αὐτῶν.

On a suivi pour ce passage la correction de Reiske, dont voici la note (t. VII, p. 37 sq.) : *Est autem ἐπίσπεισμα effusio vel libatio quæ confecto convivio, compotatione, sacrificio postrema libatur. Significat postremum conatum choragi suas facultates publice monstrandi et in usus reipublicæ impendendi, post quem editori ludorum integrum non sit aliud periculum facere, fundo exhausto et fortunis in ludiera prolusis.* Le texte ordinaire portait : ἀλλ' ἐπὶ πεισμάτων ἐκκεχυμένον βίον καὶ τῶν ἐκλελοιπότων κενοτάφιον οἶκον, ce qui ne présente ni sens ni construction supportable.

34.

Posidon., *apud. Strab.*, lib. III, p. 147 (*Posidon. Rhod. reliq.*, p. 126, ed. Bake; Fragm. 48, p. 273, vol. III *Fragm. hist. Græc.*) :

Τὴν δ' ἐπιμέλειαν φράζων τὴν τῶν μεταλλευόντων παρατίθησι τὸ τοῦ Φαληρέως· ὅτι φησὶν ἐκεῖνος ἐπὶ τῶν Ἀττικῶν ἀργυρείων οὕτω συντόνως ὀρύττειν τοὺς ἀνθρώπους, ὡς ἂν προσδοκῶντας αὐτὸν ἀνάξειν τὸν Πλούτωνα.

Posidonius a vraisemblablement emprunté ce passage à un traité de Démétrius, περὶ πλούτου. Athénée (lib. VI, p. 233 *d*), copiant aussi cet endroit de Posidonius, rapporte de la manière suivante, les paroles de notre auteur : Τὸ μέντοι γε πολὺ τούτου βαθείαις καὶ κακοπάθοις μεταλλείαις εὑρίσκεται κατὰ τὸν Φαληρέα Δημήτριον, ἐλπιζούσης τῆς πλεονεξίας ἀνάξειν ἐκ τῶν μυχῶν τῆς γῆς αὐτὸν τὸν Πλούτωνα.

35.

ΠΕΡΙ ΓΗΡΩΣ.

Diog. Laërt., lib. IX, cap. II, sect. 4, § 20, *de Xenophane*:

Φησὶ δὲ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐν τῷ Περὶ γήρως, καὶ Παναίτιος ὁ στωϊκὸς ἐν τῷ Περὶ εὐθυμίας ταῖς ἰδίαις χερσὶ θάψαι τοὺς υἱεῖς αὐτὸν, καθάπερ καὶ Ἀναξαγόραν.

Voyez sur cet ouvrage de Panétius F.-G. Van Lynden, *Disput. historico-critica de Panætio Rhodio*, p. 115 sq.

36.

Idem, lib. II, cap. III, sect. 9, § 3, *de Anaxagora*:

Τοῦτον δὲ καὶ θάψαι ταῖς ἰδίαις χερσὶν αὐτοὺς (sc. *τοὺς υἱεῖς*) *Δημήτριός φησιν ὁ Φαληρεὺς ἐν τῷ Περὶ γήρως.*

Voyez le fragment précédent.

37.

ΠΕΡΙ ΤΥΧΗΣ.

Polyb., *Exc. Vatican.*, XXIX, b, c. (l. XXX, cap. 3, p. 409 sq., t. IV, ed. Tauchn.), après avoir parlé de la destruction de l'empire macédonien, continue en ces termes:

Ὥστε πολλάκις καὶ λίαν μνημονεύειν τῆς Δημητρίου τοῦ Φαληρέως φωνῆς· ἐκεῖνος γὰρ ἐν τῷ Περὶ τῆς τύχης ὑπομνήματι βουλόμενος ἐναργῶς ὑποδεικνύναι τοῖς ἀνθρώποις τὸ ταύτης εὐμετάβολον, ἐπιστὰς ἐπὶ τοὺς κατ' Ἀλέξανδρον καιροὺς, ὅτε κατέλυσε τῶν Περσῶν ἀρχὴν, λέγει ταῦτα·

Εἰ γὰρ λάβοις μὴ χρόνον ἄπειρον, μηδὲ γενεὰς πολλὰς, ἀλλὰ πεντήκοντα μόνον ἔτη ταυτὶ τὰ πρὸ ἡμῶν, γνοίης ἂν ὡς τὸ τῆς τύχης χαλεπὸν ἐνταῦθα· πεντηκοστῷ γὰρ ἔτει πρότερον οἴεσθ' ἂν ἢ Πέρσας ἢ βασιλέα τῶν Περσῶν ἢ Μακεδόνας ἢ βασιλέα τῶν Μακεδόνων, εἴ τις θεῶν αὐτοῖς προὔλεγε τὸ μέλλον, πιστεῦσαί ποτ' ἂν, ὡς εἰς τοῦτον τὸν καιρὸν Περσῶν μὲν οὐδ' ὄνομα λειφθήσεται τὸ παράπαν, οἳ πάσης σχεδὸν τῆς οἰκουμένης ἐδέσποζον, Μακεδόνες δὲ πάσης κρατήσουσιν, ὧν οὐδ' ὄνομα πρότερον ἦν; Ἀλλ' ὅμως ἡ πρὸς τὸν βίον ἡμῶν ἀσύνθετος τύχη καὶ πάντα παρὰ τὸν λογισμὸν τὸν ἡμέτερον καινοποιοῦσα, καὶ τὴν αὑτῆς δύναμιν ἐν τοῖς παραδόξοις ἐνδεικνυμένη, καὶ νῦν, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, δείκνυσι πᾶσιν ἀνθρώποις, Μακεδόνας εἰς τὴν Περσῶν εὐδαιμονίαν εἰσοι-

κίσασα, διότι καὶ τούτοις ταῦτα τἀγαθὰ κέχρηκεν, ἕως ἂν ἄλλο τι βουλεύσηται περὶ αὐτῶν.

Ὃ νῦν γέγονε κατὰ Περσέα. Ταῦτα μὲν ὁ Δημήτριος ὡσανεὶ θείῳ τινὶ στόματι περὶ τοῦ μέλλοντος πεφοίβακεν.

Diodore (*Exc. Vat.*), XXXI, 10, qui, dans cet endroit de son ouvrage, copiait Polybe, en a aussi tiré le passage de Démétrius, qu'il rapporte avec quelques variantes que nous allons signaler :

Après εἰ γὰρ λάβοις, Diod. ajoute : πρὸ τῆς ἐννοίας.

Au lieu de : ὄνομα πρότερον ἦν, il y a dans Diod. : ὄνομα ἦν γνώριμον.

Au lieu de : ἀσύνθετος τύχῃ, Diod. dit : ἀναλογία τῆς τύχης.

Au lieu de : παραδόξεις, ἐνδόξοις.

Au lieu de : καὶ νῦν, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, κ.τ.λ., on trouve dans Diod. καὶ νῦν ὁμοίως ἐνδείκνυται.

Au lieu de : εὐδαιμονίαν, Diod. dit : ἡγεμονίαν.

Enfin, au lieu de : τούτοις ταῦτα, Diod. a : τούτοις ἡ τύχη.

38.

Stob. Florileg., tit. VIII, n° 20, t. I, p. 186 sq., ed. Tauchn.

Δημητρίου. — Αὐτίκα γὰρ εἰ τῷ πολεμοῦντι καὶ παρατεταγμένῳ παρασταῖεν ἥ τε Ἀνδρία καὶ ἡ Δειλία, πόσον ἂν οἴεσθε διαφόρους εἰπεῖν λόγους; ἆρ' οὐχ ἡ μὲν Ἀνδρία μένειν κελεύοι καὶ τὴν τάξιν διαφυλάττειν. Ἀλλὰ βάλλουσιν· ὑπόμενε. Ἀλλὰ τρωθήσομαι· καρτέρει. Ἀλλ' ἀποθανοῦμαι· ἀπόθανε μᾶλλον ἢ λίπῃς τὴν τάξιν. Ἀτενὴς οὗτος ὁ λόγος καὶ σκληρός· ἀλλ' ὁ τῆς Δειλίας, νὴ Δία, φιλάνθρωπος καὶ μαλακός· ὑπάγειν γὰρ δῆτα κελεύει τὸν φοβούμενον. Ἀλλ' ἡ ἀσπὶς ἐνοχλεῖ· ῥίψον. Ἀλλὰ καὶ ὁ θώραξ· παράλυσον. Παντὶ δήπου πρᾳότερα ταῦτ' ἐκείνων. Ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων. Μὴ λάβῃς, φησὶν ἡ Ἐγκράτεια, ὅθεν οὐ δεῖ· μὴ φάγῃς, μὴ πίῃς, ἀνέχου, καρτέρει· τὸ τελευταῖον, ἀπόθανε πρότερον, ἢ πράξῃς ὅπερ οὐ δεῖ. Ἡ δ' Ἀκρασία, πῖθι, ὅτε βούλει, φάγε, ὅτι ἂν ἥδιστα φάγοιο· ἡ τοῦ γείτονος ἀρέσκει σοι γυνή; πέραινε· χρημάτων ἀπορεῖς; δάνεισαι· δανεισάμενος ἀδυναμεῖς; μὴ ἀποδῷς· οὐ πιστεύουσιν ἔτι δανείζειν; ἅρπασον. πολύ γε κἀνταῦθα τὸ μεταξύ. Ἀλλὰ τίς οὐκ οἶδεν, ὅτι ἡ μὲν τοιαύτη χάρις ὀλέθριος γίνεται τοῖς προσδεξαμένοις, ἡ δ' ἐκ τῶν ἐναντίων σωτήριος;

La forme βούλει, au lieu de βούλῃ, fait assez voir que ce morceau est d'un écrivain attique.

39.

Plutarch., *Demosthen.*, cap. XIV.

Δημοσθένης δ' οὐκ ὢν ἐν τοῖς ὅπλοις ἀξιόπιστος, ὥς φησιν ὁ Δημήτριος, οὐδὲ πρὸς τὸ λαμβάνειν παντάπασιν ἀπωχυρωμένος, ἀλλὰ τῷ μὲν παρὰ Φιλίππου καὶ Μακεδονίας ἀνάλωτος ὢν τῷ δ' ἄνω-

θεν ἐκ Σούσων καὶ Ἐκβατάνων ἐπιβατὸς χρυσίῳ γεγονὼς καὶ κατακεκλυσμένος, ἐπαινέσαι μὲν ἱκανώτατος ἦν τὰ τῶν προγόνων καλὰ, μιμήσασθαι δ' οὐχ ὁμοίως.

Ce passage est sans aucun doute tiré du traité de Démétrius sur la Démagogie. Cf. C. Müller, *ad Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 367.

40.

Plut., *Lycurg.*, cap. XXIII.

Ὁ δὲ Φαληρεὺς Δημήτριος (φησὶ) οὐδεμιᾶς ἁψάμενον (scil. τὸν Λυκοῦργον) πολεμικῆς πράξεως, ἐν εἰρήνῃ καταστήσασθαι τὴν πολιτείαν. Ἔοικε δὲ καὶ τῆς Ὀλυμπιακῆς ἐκεχειρίας ἡ ἐπίνοια πρᾴου καὶ πρὸς εἰρήνην ἔχοντος οἰκείως ἀνδρὸς εἶναι.

C. Müller croit cet endroit emprunté au traité sur la Politique ou au traité des Lois. Voy. *Fragm. hist. Græc.*, vol. II, p. 363.

41.

Demetr., *de Eloc.*, § 289, p. 118, t. IX *Rhet. Græc.*, ed. Walz.

Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς πρὸς Κρατερὸν τὸν Μακεδόνα ἐπὶ χρυσῆς κλίνης καθεζόμενον μετέωρον, καὶ ἐν τρυφερᾷ χλαμύδι, καὶ ὑπερηφάνως ἀποδεχόμενον τὰς πρεσβείας τῶν Ἑλλήνων, σχηματίσας εἶπεν ὀνειδιστικῶς ὅτι· Ὑπεδεξάμεθά ποτε πρεσβεύοντας ἡμεῖς τούσδε καὶ Κρατερὸν τοῦτον. Ἐν γὰρ τῷ δεικτικῷ τῷ τοῦτον ἐμφαίνεται ἡ ὑπερηφανία τοῦ Κρατεροῦ πᾶσα, ὠνειδισμένη ἐν σχήματι.

Ce fragment paraît appartenir à un discours d'ambassade (πρεσβεία). Grégoire de Corinthe (*ad περὶ μεθόδου δεινότητος* Hermog., vol. VII, p. 1180, *Rhet. Græc.*), a dans ce passage πρεσβεύοντα τόνδε au lieu de πρ. τούσδε. Mais ces mots, sans aucun doute, se rapportent à Antipater, dont Démétrius voulait opposer la conduite à celle de Cratère.

42.

P. Rutil. Lup., *de Fig. sent. et eloc.*, lib. I, cap. I, *de Prosapodosi* (p. 4 sq., ed. Ruhnken).

Demetrii Phalerei. Nam quod beneficium tempore, et cupienti datur, gratum est. Utilitas enim, ac voluntas accipiendi, honorem dantis facit ampliorem. At quod sero, et non desideranti, datur, ingratum est. Amisso enim tempore utilitatis, cadit accipiendi cupiditas.

I. La figure appelée *Prosapodose*, peut se faire de deux manières, ou en rendant raison de chaque proposition immédiatement après, ou bien médiatement de toutes ensemble. Rutilius ou plutôt Gorgias donne ici un exemple de la première manière.

II. Ruhnken lit : *voluntas accipientis* au lieu de *vol. accipiendi*, à ceux des mots *honorem dantis*.

43.

P. Rutil. Lup., lib. II, cap. XVI, *de Antitheto* (p. 128 sq., ed. Ruhnk.) :

Aliud est item, quod superiori infert, sed consequenter, ita uti fecit Demetrius Phalereus : Nobis primum dii immortales fruges dederunt : nos, quod soli accepimus, per omnes terras distribuimus. Nobis majores nostri rempublicam reliquerunt : nos etiam socios nostros de servitute eripuimus. Itaque et amplissimus nobis honos ab omnibus habetur, et propter hujus honoris dignitatem, superbiæ nostræ nemo vestigium experitur.

Quintil., *Instit. Orat.*, lib. IX, cap. 3, § 84, citant, d'après Rutilius, la première phrase de ce passage, sans toutefois en nommer l'auteur, a *primis* au lieu de *primum*.

II. Le sujet que traitait Démétrius dans cet endroit, était un des thèmes favoris des orateurs athéniens. On sait, en effet, par le mythe de Triptolème, que l'Attique passait pour être le berceau de l'agriculture.

ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΦΑΛΗΡΕΩΣ

ΤΩΝ ΕΠΤΑ ΣΟΦΩΝ ΑΠΟΦΘΕΓΜΑΤΑ.

(Apud Stob. Florileg., titul. III, n° 79).

A. Κλεόβουλος Εὐαγόρου Λίνδιος ἔφη.

Μέτρον ἄριστον.

Πατέρα δεῖ αἰδεῖσθαι.

Εὖ τὸ σῶμα ἔχειν καὶ τὴν ψυχήν.

Φιλήκοον καὶ μὴ πολυήκοον, πολυμαθῆ, μὴ ἀμαθῆ.

Γλῶσσαν εὔφημον κεκτῆσθαι, ἀρετῆς οἰκεῖον καὶ κακίας ἀλλότριον.

Ἀδικίαν μισεῖν.

Εὐσέβειαν φυλάσσειν.

Πολίταις τὰ βέλτιστα συμβουλεύειν.

Γλώττης κρατεῖν.

Βίᾳ μηδὲν πράττειν.

Τέκνα παιδεύειν.

Τύχῃ εὔχεσθαι.

Ἔχθρας διαλύειν.

Τὸν τοῦ δήμου ἐχθρὸν πολέμιον νομίζειν.

Γυναικὶ μὴ μάχεσθαι, μηδ᾽ ἄγαν φιλοφρονεῖσθαι, ἀλλοτρίων παρόντων· τὸ μὲν γὰρ ἐστι χέρηον, τὸ δὲ μανίαν δύναται παρέχειν.

Οἰκέτας μεθύοντας μὴ κολάζειν· εἰ δὲ μὴ, δόξεις καὶ αὐτὸς μεθύειν.

Γαμεῖν ἐκ τῶν ὁμοίων· ἐὰν γὰρ ἐκ τῶν κρειττόνων, δεσπότας, οὐ συγγενεῖς, κτήσῃ.

Μὴ ἐπιμαίνεσθαι τῷ σκώπτοντι· ἀπεχθὴς γὰρ ἔσῃ τοῖς σκωπτομένοις.

Εὐποροῦντα μὴ ὑπερήφανον εἶναι, ἀποροῦντα μὴ ταπεινοῦσθαι.

B. Σόλων Ἐξηκεστίδου Ἀθηναῖος ἔφη.

Μηδὲν ἄγαν.

Κριτὴς μὴ κάθησο· εἰ δὲ μὴ, τῷ ληφθέντι ἐχθρὸς ἔσῃ.

Ἡδονὴν φεῦγε· αὕτη γὰρ λύπην τίκτει.

Φύλασσε τρόπου καλοκἀγαθίαν ὅρκου πιστοτέραν.

Σφράγιζε τοὺς μὲν λόγους σιγῇ, τὴν δὲ σιγὴν καιρῷ.

Μὴ ψεύδου, ἀλλ᾽ ἀλήθευε.

Τὰ σπουδαῖα μελέτα.

Τῶν γονέων μὴ λέγε δικαιότερα.

Φίλους μὴ ταχὺ κτῶ· οὓς δ᾽ ἂν κτήσῃ, μὴ ταχὺ ἀποδοκίμαζε.

Ἄρχεσθαι μαθὼν ἄρχειν ἐπιστήσῃ.

Εὐθύνην ἑτέρους ἀξιῶν διδόναι καὶ αὐτὸς ὕπεχε.

Συμβουλεύου μὴ τὰ ἥδιστα, ἀλλὰ τὰ βέλτιστα τοῖς πολίταις.

Μὴ θρασύνου.

Μὴ κακοῖς ὁμίλει.

Χρῶ τοῖς θεοῖς.

Φίλους εὐσέβει.

Γονεῖς αἰδοῦ.

Νοῦν ἡγεμόνα ποιοῦ.

Ὃ δ᾽ ἂν ἴδῃς, μὴ λέγε.

Εἰδὼς σίγα.

Τοῖς σεαυτοῦ πρᾷος ἴσθι.

Τὰ ἀφανῆ τοῖς φανεροῖς τεκμαίρου.

Γ. Χίλων υἱὸς Δαμαγήτου Λακεδαιμόνιος ἔφη.

Γνῶθι σαυτόν.

Πίνων μὴ πολλὰ λάλει· ἁμαρτήσεις γάρ.

Μὴ ἀπείλει τοῖς ἐλευθέροις· οὐ γὰρ καλόν.

Μὴ κακολόγει τοὺς πλησίον· εἰ δὲ μὴ, ἀκούσῃ ἐφ' οἷς λυπηθήσῃ.

Ἐπὶ τὰ δεῖπνα τῶν φίλων βραδέως πορεύου, ἐπὶ δὲ τὰς ἀτυχίας ταχέως.

Γάμους εὐτελεῖς ποιοῦ.

Τὸν τετελευτηκότα μακάριζε.

Πρεσβύτερον σέβου.

Τὸν τὰ ἀλλότρια περιεργαζόμενον μίσει.

Ζημίαν αἱροῦ μᾶλλον ἢ κέρδος αἰσχρόν.

Τῷ δυστυχοῦντι μὴ ἐπιγέλα.

Τραχὺς ὢν ἥσυχον σεαυτὸν πάρεχε, ὅπως σε αἰσχύνωνται μᾶλλον ἢ φοβῶνται.

Τῆς ἰδίας οἰκίας προστάτει.

Ἡ γλῶσσά σου μὴ προτρεχέτω τοῦ νοῦ.

Θυμοῦ κράτει.

Μὴ ἐπιθύμει ἀδύνατα.

Ἐν ὁδῷ μὴ σπεῦδε προάγειν, μηδὲ τὴν χεῖρα κινεῖν· μανικὸν γάρ.

Νόμοις πείθου.

Ἀδικούμενος διαλλάσσου· ὑβριζόμενος δὲ τιμωροῦ.

Δ. Πιττακὸς ὁ Μιτυληναῖος ἔφη.

Καιρὸν γνῶθι.

Ὃ μέλλεις ποιεῖν, μὴ λέγε· ἀποτυχὼν γὰρ καταγελασθήσῃ.

Τοῖς ἐπιτηδείοις χρῶ.

Ὅσα νεμεσᾷς τῷ πλησίον, αὐτὸς μὴ ποίει.

Ἀπραγοῦντα μὴ ὀνείδιζε· ἐπὶ γὰρ τούτοις νέμεσις θεῶν κάθηται.

Παρακαταθήκας ἀπόδος.

Ἀνέχου ὑπὸ τῶν πλησίον μικρά.

Ἀγάπα τὸν πλησίον μικρὰ ἐλαττούμενος.

Τὸν φίλον κακῶς μὴ λέγε, μηδ' εὖ τὸν ἐχθρόν· ἀσυλλόγιστον γὰρ τὸ τοιοῦτον.
Δεινὸν τὸ συνιδεῖν τὸ μέλλον· ἀσφαλὲς τὸ γενόμενον, ἀσαφὲς τὸ μέλλον.
Πιστὸν γῆ, ἄπιστον θάλασσα.
Ἄπληστον κέρδος.
Κτῆσαι καλοκἀγαθίαν.
Θεραπείαν ζήτει.
Φίλει τὴν παιδείαν, σωφροσύνην, φρόνησιν, ἀλήθειαν, πίστιν, ἐμπειρίαν, ἐπιδεξιότητα, ἑταιρείαν, ἐπιμέλειαν, οἰκονομίαν, τέχνην, εὐσέβειαν.

E. Θαλῆς ὁ Μιλήσιος ἔφη.

Ἐγγύα· παρὰ δ' ἄτη.
Φίλων παρόντων καὶ ἀπόντων μέμνησο.
Μὴ τὴν ὄψιν καλλωπίζου, ἀλλ' ἐν τοῖς ἐπιτηδεύμασιν ἴσθι καλός.
Μὴ πλούτει κακῶς.
Μή σε διαβαλλέτω λόγος εἰς τοὺς πίστεως κεκοινωνηκότας.
Κολακεύειν γονεῖς μὴ ὄκνει.
Μὴ προςδέχου τὸ φαῦλον.
Οἵους ἂν ἐράνους ἐνέγκῃς τοῖς γονεῦσι, τούτους αὐτὸς ἐν τῷ γήρᾳ παρὰ τῶν τέκνων προςδέχου.
Χαλεπὸν τὸ εὖ γνῶναι.
Ἥδιστον τὸ ἐπιθυμίας τυχεῖν.
Ἀνιαρὸν ἀργία.
Κακὸν ἀκρασία.
Βαρὺ ἀπαιδευσία.
Δίδασκε καὶ μάνθανε τὸ ἄμεινον.
Ἀργὸς μὴ ἴσθι, μηδ' ἂν πλουτῇς.
Τὴν εὐτυχίαν κρύπτε φθόνου χάριν.
Μὴ οἰκτείρου.
Μικρῷ χρῶ.
Μὴ πᾶσι πίστευε.
Ἄρχων κόσμει σαυτόν.

ς. Βίας Τευταμίδης Πριηνεὺς ἔφη.

Οἱ πλεῖστοι ἄνθρωποι κακοί.

Χρὴ πρῶτον αὑτὸν ἐμβλέψαντα πράττειν· εἰ μὲν καλὸς φαίνῃ, καλὰ ποιεῖν· εἰ δὲ αἰσχρὸς, τὸ τῆς φύσεως ἐλλιπὲς διορθοῦσθαι.

Ἄσκει καλοκἀγαθίαν.

Βραδέως ἐγχείρει· ὃ δ' ἂν ἄρξῃ, διαβεβαιοῦ.

Μίσει τὸ ταχὺ λαλεῖν, μὴ ἁμάρτῃς· μετάνοια γὰρ ἀκολουθεῖ.

Μὴ εὐήθης ἴσθι μήτε κακοήθης.

Ἀφροσύνην μὴ προςδέχου.

Φρόνησιν ἀγάπα.

Πάντοτε λέγε, ὡς εἰσὶ θεοί.

Νόει τὸ πραττόμενον.

Ἄκουε πολλά.

Λάλει καίρια.

Πένης ὢν πλουσίοις μὴ ἐπιτίμα, ἣν μὴ μέγα ὠφελῇς.

Ἀνάξιον ἄνδρα μὴ ἐπαίνει διὰ πλοῦτον.

Πείσας λάβε, μὴ βιασάμενος.

Ὅταν ἀγαθὸν πράσσῃς, θεοὺς, μὴ σαυτὸν, αἰτιῶ.

Κτῆσαι ἐν μὲν νεότητι εὐπραξίαν, ἐν δὲ τῷ γήρᾳ σοφίαν.

Ἕξεις ἔργῳ μνήμην, καιρῷ εὐλάβειαν, τρόπῳ γενναιότητα, πόνῳ ἐγκράτειαν, φόβῳ εὐσέβειαν, πλούτῳ φιλίαν, λόγῳ πειθὼ, σιγῇ κόσμον, γνώμῃ δικαιοσύνην, τόλμῃ ἀνδρείαν, πράξει δυναστείαν, δόξῃ ἡγεμονίαν, φύσει εὐγένειαν.

Ζ. Περίανδρος Κυψέλου Κορίνθιος ἔφη.

Μελέτα τὸ πᾶν.

Καλὸν ἡσυχία.

Ἐπισφαλὲς προπέτεια.

Κέρδος αἰσχρὸν φύσεως κατηγορία.

Δημοκρατία κρεῖττον τυραννίδος.

Αἱ μὲν ἡδοναὶ θνηταὶ, αἱ δ' ἀρεταὶ ἀθάνατοι.

Εὐτυχῶν μὲν μέτριος ἴσθι, ἀτυχῶν δὲ φρόνιμος.

Φειδόμενον κρεῖττον ἀποθανεῖν, ἢ ζῶντα ἐνδεῖσθαι.

Σεαυτὸν ἄξιον παρασκεύαζε τῶν γονέων.

Ζῶν μὲν ἐπαινοῦ, ἀποθανὼν δὲ μακαρίζου.

Φίλοις εὐτυχοῦσι καὶ ἀτυχοῦσι ὁ αὐτὸς ἴσθι.

Ὃν ἂν ἑκὼν ὁμολογήσῃς πονηρὸν, παράβαινε.

Λόγων ἀπορρήτων ἐκφορὰν μὴ ποιοῦ.

Λοιδόρει, ὡς ταχὺ φίλος ἐσόμενος.

Τοῖς μὲν νόμοις παλαιοῖς χρῶ, τοῖς δὲ ὄψοις προσφάτοις.

Μὴ μόνον τοὺς ἁμαρτάνοντας κόλαζε, ἀλλὰ καὶ τοὺς μέλλοντας κώλυε.

Δυςτυχῶν κρύπτε, ἵνα μὴ τοὺς ἐχθροὺς εὐφράνῃς.

Nous avons suivi, pour cette collection, le texte donné par J.-C. Orelli, dans ses *Opuscula veterum Græcorum sententiosa,* vol. I, p. 138 sqq. Ce savant a fait quelques changements dans le texte de Stobée, et a mis, sous le nom de Pittacus, les sentences qui, dans Stobée, se trouvaient attribuées à Thalès, et réciproquement. Voici la raison qu'il donne de cette transmutation : *Præcepta, quæ Pittaco auctori tribuuntur in editionibus Stobæi, equidem secutus Laertium in vita Thaletis,* lib. I, § 37, *Codicem Stobæi C a Schowio collatum, Lycium et Stanleium, huc traduxi* (Orell., p. 533).

II. — Mr Wagener, agrégé à l'université de Gand, a eu l'obligeance, pendant son séjour à Paris, de collationner pour nous deux manuscrits de la bibliothèque royale, et d'ajouter à ce travail quelques observations; nous transcrivons le tout textuellement :

« Voici les variantes des sentences des sept Sages, tirées en partie du manuscrit 2885, en partie du manuscrit 1774.

N° 2885. MS. en papier, XVIe siècle. A la fin des sentences de Cléobule, j'y trouve : *γυναικὶ μὴ φιλοφρονεῖσθαι μηδὲ μάχεσθαι*, **ce qui n'est qu'une répétition, — et** *τὰς μεταβολὰς τῆς τύχης γενναίως φέρειν*.

Pour les sentences de Solon, il s'y trouve après *θρασύνου* **:** *ἄρχου, πρῶτον μαθὼν ἄρχεσθαι*, **encore une répétition. Après** *εὐσέβει*, **le MS. ajoute :** *ἰσχύει* **(?)** *πρὸς πολεμίους — πρὸς οἰκείους αἰσχύνῃ* **(?).**

Sentences de Chilon. — Après *διαλλάσσου*, **le MS. a les *additamenta* suivants :** *ἐκ* **(*sic*)** *λιθίναις ἀκόναις ὁ χρυσὸς ἐξετάζεται, διδοὺς βάσανον φανεράν. ἐν δὲ χρυσῷ ἀνδρῶν ἀγαθῶν τε κακῶν τε νοῦς ἔδωκεν ἔλεγχον. — μὲ ἐπιθύμει ἀδυνάτων — νόμοις πείθου — ἐρημίᾳ χρῶ — ἀδικούμενος διαβάλλου — συγγνώμη τιμωρίας κρείσσων — χαλεπὸν μὴ αἰσθλὸν* **(*sic*)** *ἔμμεναι — ἀνάγκῃ οὐδὲ θεοὶ μάχονται — ἀρχὴ ἄνδρα δείκνυσι — ἀτυχίαν μὴ ὀνείδιζε, κ̄* **(*sic*)** *νέμεσιν αἰδόμενον — εὐσεβίαν* **(*sic*)** *ἀσκεῖν*.

Thalès. Après *καθῆται* **:** *φιλεῖν ὡς μυσισοντας* **(fort.** *μισήσοντας*)· *τους γὰρ πλείστους εἶναι κακούς*.

Bias. Au lieu de : *χρὴ πρῶτον αὐτὸν ἐμβλέψαντα πράττειν*, **je trouve ici :** *εἰς κάτοπτρον ἐμβλέψας θεώρει*.

MS. 1774, en papier, XVIe siècle.

Thalès. Après *συνιδεῖν τὸ μέλλον*, **il ajoute :** *σκόπει τὸ γενόμενον*. **Au lieu de :** *καλοκἀγαθίαν*, **il porte** *ἰδία*.

Après les sentences des sept Sages, le manuscrit contient aussi leurs *ἀποφθέγματα περὶ πολιτείας*. **Mais ce ne sont que ceux qui se trouvent dans le Symposion de Plutarque, et que Stobée a copiés.**

FIN.

HISTOIRE

DES

COMPAGNIES MILITAIRES DE NAMUR,

PAR

M. Jules BORGNET,

ARCHIVISTE DE L'ÉTAT A NAMUR.

HISTOIRE

DES

COMPAGNIES MILITAIRES DE NAMUR.

L'époque de l'établissement des serments ou compagnies militaires en Belgique n'est pas bien connue. Il en existait déjà, paraît-il, au XIIe siècle; mais on ne trouve des renseignements bien précis à leur égard que dans les dernières années du siècle suivant.

Le but de leur création a été évidemment de former, parmi les bourgeois, des corps aguerris, prêts en tout temps à servir le souverain et la commune. En effet, « à côté du service militaire imposé aux bourgeois » comme membres de l'agrégation communale, il y avait le service mili- » taire dû au seigneur, prestation féodale destinée à payer le bienfait de » l'affranchissement [1]. »

Les nombreux priviléges dont jouissaient les serments et l'honneur qui rejaillissait sur ceux qui en faisaient partie, ont dû principalement porter la bourgeoisie à s'enrôler dans ces corps d'élite.

A Namur, et sans doute aussi dans d'autres villes de Belgique, il existait deux espèces de compagnies militaires, les *grands serments* et les *petits serments*.

[1] Rapport de M. A. Borgnet, *Bulletin de l'Académie*, t. XIV.

Les premiers étaient de véritables corps privilégiés, établis ou reconnus par le souverain. Les membres étaient astreints à un service militaire plus onéreux que celui qui était dû par les autres bourgeois; mais en revanche, ils recevaient une solde. Pour pouvoir y être admis, il fallait préalablement faire partie de la bourgeoisie.

Comme le nombre des compagnons des grands serments était limité, l'émulation donna bientôt naissance à des espèces de sociétés libres qui ne jouissaient d'aucun privilége et qui prirent le nom de petits serments. On peut admettre que le désir d'être reçu un jour dans les corps privilégiés entra pour beaucoup dans l'établissement de ces sociétés libres, et que les grands serments se recrutèrent souvent dans les petites compagnies.

J'ai publié, en 1847, le résultat de mes recherches sur deux serments namurois, pour l'époque antérieure à la domination bourguignonne [1]. C'était là un premier essai que je complète aujourd'hui.

I.

GRAND SERMENT DES ARBALÉTRIERS.

—

Par un diplôme du mois d'avril 1266, le comte Guy de Dampierre, de l'avis et du consentement de l'échevinage et de la bourgeoisie, établit à Namur une compagnie de cent arbalétriers [2]. C'est une des plus anciennes chartes de serments que l'on connaisse. Comme certains passages de cet acte pourraient paraître obscurs à quelques lecteurs, j'en donnerai le résumé en langage vulgaire.

[1] *Messager des sciences historiques*, année 1847.

[2] On trouvera cette charte aux *Annexes*, n° 1. — La copie du *Répertoire des causes et questions*, qui est la plus ancienne, mais qui n'est pas authentique, porte *septuante et six*. Sur toutes les autres copies on lit : *secante et six*. Croonendael donne également à cette charte la date de 1266.

« Les arbalétriers doivent être bourgeois de Namur [1]. Si un ou plusieurs d'entre eux meurent, l'échevinage les remplace jusqu'à concurrence du nombre de cent. Il choisit également parmi les compagnons quatre maîtres qui ont la direction et la police du serment. »

« Le comte les exempte des tailles, des corvées et du guet; ils ne sont tenus qu'au payement annuel de deux deniers lovignis pour leur droit de bourgeoisie. »

« En temps de guerre, lorsque les gens de la commune se mettent en campagne pour le service du comte, tous les arbalétriers, ou une partie d'entre eux, selon le besoin, doivent sortir de la ville les premiers, en armes et en bon équipage; ils y rentrent les derniers. Chaque compagnon reçoit du comte une solde de douze deniers lovignis par jour de service, aussi longtemps qu'il est hors de chez lui. Lorsque le mayeur veut conduire les arbalétriers hors de la ville pour servir le souverain, ils doivent marcher aux mêmes conditions. Le comte leur fournit, pour transporter leurs bagages, un cheval et un chariot s'ils vont par terre, un bateau si le voyage se fait par eau. Les arbalétriers ne peuvent rien déposer sur le bateau ou sur le chariot, sans la permission des quatre maîtres. Si l'un d'eux, pendant l'expédition, commet un délit ou trouble l'ordre, les maîtres en portent plainte à l'échevinage; le coupable est passible d'une amende qui se partage par moitié entre le comte et la *frairie* [2]. En cas de refus de payement, le boutillier du prince peut, sans porter atteinte aux franchises de la ville, *panner* le délinquant en sa maison, c'est-à-dire saisir un meuble pour sûreté du payement de l'amende encourue. »

Un privilége non spécifié dans cette charte, et dont les arbalétriers jouirent dès les plus anciens temps, ainsi que les monnayeurs et plus tard les archers, était d'être exempts du droit de *peisnage*. En vertu d'un usage immémorial, les bourgeois de Namur pouvaient, à partir de la St-Remi

[1] C'était là une condition essentielle; voyez les *Transports de la haute cour de Namur*, aux arch. com.; reg. de 1399 à 1412, fol. 148, 149 et 203; reg. de 1413 à 1418, fol. 23. Les maîtres du serment présentaient le candidat à l'échevinage; si ce candidat était bourgeois, il pouvait être admis; dans le cas contraire, il devait d'abord acquérir le droit de bourgeoisie.

[2] Le mot *frairie*, dont je me servirai quelquefois, désigne, à Namur, un serment, un corps de métier, une confrérie quelconque.

(1er octobre), mettre leurs porcs dans la forêt de Marlagne et les y faire hiverner, moyennant le payement du dixième pourceau, ou du dixième denier de leur valeur. Seuls, les trois serments dont je viens de parler étaient affranchis de cette dîme, à la condition expresse de ne faire hiverner que la quantité de bêtes nécessaires pour la provision du ménage [1].

La fin du XIIIe siècle et la première moitié du siècle suivant ne nous fournissent aucune donnée sur le grand serment des arbalétriers; mais à partir de cette époque, nos archives civiles deviennent plus nombreuses et les faits abondent. C'est ainsi qu'en 1356, dix arbalétriers de Namur furent envoyés à Poillevache pour la garde du château, et reçurent une solde de 31 livres 10 sols [2]. Quelques années plus tard, vers 1364, on les voit chargés de garder les portes de Namur, lors de la St-George, et à cette occasion, la ville supporte les frais de chauffage et de lumière [3].

Il existe, sous la date du 4 avril 1373, une charte octroyée par l'échevinage à la *compagnie des arbalétriers bourgeois* de la ville de Namur. Le diplôme inséré plus haut crée la compagnie et spécifie ses priviléges et ses obligations; celui-ci, au contraire, est une espèce de règlement intérieur. Il porte en substance : « 1° que pour mieux apprendre le tir de l'arbalète, les compagnons devront s'exercer ensemble de quinzaine en quinzaine; 2° qu'ils seront obligés d'assister aux enterrements et aux noces des confrères, ainsi qu'aux autres réunions qui seront fixées par les maîtres; 3° que chaque compagnon devra être convenablement équipé, ainsi qu'il appartient à un arbalétrier, afin de pouvoir faire son service envers le comte et la commune; 4° que ceux qui seront désignés par le maître pour porter en terre le corps d'un confrère décédé, ne pourront s'en ex-

[1] *Reg. aux couvertes rouges*, fol. 25 aux arch. du royaume. On y lit que les archers n'avaient que deux porcs francs du droit de *peisnage;* mais on ne voit pas ce qu'il en était des monnayeurs et des arbalétriers.

[2] « .... Délivreit aus arbalestriers envoyés adont dairainement à Poillevache.... pour penseir et » aidier wardeir le castiel dudit lieu 28 escus johannes moyens, qui valent.... 31 livres 10 sols. » *Compte du domaine* de 1355 à 1356, fol. 73; *idem*, fol. 82 v°. — C'est le plus ancien compte du domaine; il se trouve aux arch. com. de Namur.

[3] « Item as arbalestriers qui wardont les portes dele ville ale St-George, par jours et par nuyt, » pour chandeilles et pour cherbon.... 12 heames. » *Compte de ville*, de 1362-1364, fol. 12 v°, arch. com. — Il n'existe pas de compte de ville antérieur.

cuser; 5° que le compagnon qui insultera les maîtres ou le valet de la frairie dans l'exercice de leurs fonctions, sera passible d'une amende. »

Bien que cette charte ne contienne aucune indication précise à cet égard, il est certain qu'on ne peut l'appliquer qu'au grand serment; c'est ce qui me paraît ressortir de certains passages du texte même reproduit aux *Annexes* sous le n° II [1].

Les priviléges accordés au grand serment des arbalétriers durent y attirer de bonne heure les principaux bourgeois; ils ne tardèrent pas à former un corps d'élite qui subsista plusieurs siècles dans toute sa vigueur et qui se rendit également utile dans les expéditions militaires ou dans la défense de la cité. Il ne faut donc pas s'étonner de voir, dès le principe, le souverain et la commune encourager les compagnons dans leurs exercices et chercher sans cesse à exciter leur émulation.

Un des plus puissants moyens employés pour obtenir ce résultat consistait dans les *trairies* ou concours d'adresse auxquels les serments militaires invitaient leurs confrères des villes voisines, et qui étaient comme un reflet de ces tournois, luttes plus dangereuses, où les barons venaient rompre une lance sous les yeux de leurs maîtresses.

Dans ces occasions, soit que le concours eût lieu à Namur, soit qu'il fût donné par une des bonnes villes du pays, l'échevinage ne manquait jamais d'intervenir, par quelque subside, dans les dépenses que ces fêtes occasionnaient à la compagnie. A ma connaissance, le plus ancien concours donné par le serment des arbalétriers fut celui de 1390, qui, durant huit jours, attira à Namur une multitude d'étrangers. Entre autres dépenses, le compte communal de cette année mentionne une somme de vingt moutons accordée en courtoisie aux compagnons, pour faire honneur à la ville [2]. Quelques années après, le grand serment assista au célèbre concours

[1] Je n'ai rencontré jusqu'ici qu'une seule copie de cette charte, et elle est évidemment fautive.

[2] « Item, est assavoir que pour cause des jeus des arbalestriés et pour le ville à wardeir et
» tenir em pays pour le grant multitude d'arbalestriers et de gens estraingniers qui demoront et
» habitont en ledite ville l'espasse de huit jours, fut despendiet par le maieur, les eskevins,
» sergans et les siies esleus qui alle prière doudit maieur furent apparilhiés à faire l'onneur delle
» ville et par plusieurs autres varlés que lidis maires avoit appeleis avoiques ly, et ausi pour
» craisses en torches et en autres manires distribuéez par les dessus nommeis en alant toute nuyt de

de Tournay et reçut de la commune un nouveau subside de dix moutons [1].

Parmi ces fêtes, il en est une sur laquelle on possède plus de renseignements. Le programme du concours n'a pas été conservé, et nul chroniqueur n'a songé à nous en transmettre le souvenir; mais du moins il existe un compte particulier dont les détails, quoique incomplets, peuvent donner une idée de la splendeur de ces exercices [2].

La fête à laquelle je fais allusion eut lieu à Namur en 1510; ce fut une *trairie* d'arbalète de bois, d'arbalète d'acier et d'arquebuse [3]. La permission d'ouvrir ce concours ayant été octroyée par la gouvernante des Pays-Bas, la ville en prit les frais à sa charge, et confia aux deux élus de l'année le soin des recettes et des dépenses [4]. L'échevinage rédigea son programme d'après les instructions qu'il avait demandées aux serments de l'arbalète de Malines et de Louvain, prit la mesure des *diestres* [5] près de messieurs les arbalétriers de Bruxelles, et fit confectionner deux milliers d'*empreintes* [6] *de papier* dans cette dernière ville. Bientôt après, il

» l'un coron delle ville à l'autre et pour livreir clareteit et lumire au wait à St-Remy et aus autrez
» portes delle ville, et pour les frais et les journéez dez porteurs dez crassez..... 51 frans et demy
» (21 et demi payés par le comte, 30 par la ville) vaut 52 moutons et 9 hiaumes. » *Compte communal*.
» 1390, fol. 11.—Item, rendut lequel fut donneit en cortoisie aus arbalestriés de Namur pour eaus
» aidier en accomplissant leur fait à le prière d'eaus, et pour faire honneuralle dite ville, 20 mou-
» tons. » *Ib.*, fol. 11.

[1] « Item rendut et liqueil fut doneit en cortoisie az arbalestriers de Namur qui furent à Tournay » aweques plusieurs arbalestriers d'atres bones villes... 10 moutons. » *Compte communal*, 1394, fol. 8 v°. — M. Gachard a inséré le programme de ce concours dans sa *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, I, 118. Il faut ajouter Namur aux villes qui y envoyèrent leurs serments et dont il donne les noms dans une note.

[2] *Assiettes, comptes et acquits de l'aide de ville;* reg. de 1431 à 1559, aux arch. com. Ce compte est intitulé : *Compte particulier que rendent...... esleux de la ville de Namur des deniers procédans des subsides et aides qui ont esté fais et données pour le fait dele trairie de l'arbalestre de bois, dele late d'achier et dele hacquebute...., commenchant icelle trairie le 9e jour de juing et finant le 7e de juillet aprez enssuivant l'an mil cincq cens dix*. Voy. aussi le *Compte communal* de 1510, passim.

[3] Bien que le compte de la trairie ne fasse guère mention du tir de l'arquebuse, il est certain qu'il eut lieu; voir, notamment, fol. 30 v°.

[4] Les recettes consistent dans certains droits extraordinaires perçus sur le bétail, le grain, le vin, etc., dans le fermage des berceaux, etc.

[5] *Diestre*, ou *destre*, mesure de 3 pieds de Douai, selon Roquefort. Dans un programme de concours d'archers, qui eut lieu à Béthune, en 1450, la diestre est évaluée à 5 pieds.

[6] Faut-il entendre par ces mots que la ville avait fait *imprimer* le programme du concours?

expédia ses messagers à cheval dans toutes les villes de l'obéissance de notre gracieux souverain. Ceux-ci se mirent en route, revêtus de robes, chausses et chaperons rouges et noirs, et portant sur leur poitrine les deux *afflitches* [1] de la ville, auxquelles étaient appendues deux petites arbalètes d'argent. Ils devaient annoncer partout le concours qui allait avoir lieu dans la ville de Namur, prier les serments d'y assister et leur porter les empreintes, ainsi que les *quartes et mesures* de la *trairie*. Comme on le pense bien, bon nombre de compagnies étrangères acceptèrent l'invitation. Le beau mois de juin les vit arriver à Namur sous la conduite de leurs rois. Inutile de dire qu'ils furent reçus avec enthousiasme, au son des clairons et à la lumière des torches et des feux de joie. On les conduisit ainsi aux logements que l'échevinage leur avait fait préparer chez tous les notables.

Une fois les serments installés, on se mit à l'œuvre. On commença, comme on commençait alors toute besogne importante, par entendre la messe aux Frères Mineurs. Les bons moines avaient tapissé élégamment leur église; l'abbé de Floreffe célébra l'office divin, et les chantres de St-Aubain lui prêtèrent le secours de leurs voix solennelles. La messe terminée, on se rendit en cérémonie à l'endroit où les compagnons allaient déployer leur adresse, et, sans doute, les organisateurs de la fête reçurent de leurs hôtes les félicitations d'usage; nous allons voir qu'ils les méritaient.

Deux *berceaux* [2] en planches, couverts de drap rouge et noir, peints aux armes de l'empereur et de l'archiduc, avaient été établis sur le *Marché* [3], pour le tir de l'arbalète de bois. Deux berceaux semblables, pour le tir de l'arbalète d'acier, s'élevaient dans le jardin des arbalétriers de l'Étoile, près de la porte St-Nicolas. D'un berceau à l'autre s'étendaient

[1] L'*afflitche* était un large médaillon en métal que l'on suspendait sur la poitrine. Chaque corps de métier avait la sienne. Plusieurs de ces médaillons existent encore de nos jours; ils représentent le patron ou la patrone du métier.

[2] De nos jours, on appelle encore *berceaux* les deux buts qui se trouvent placés à l'opposite l'un de l'autre dans un tir à l'arc ou à l'arbalète.

[3] La rue de l'Ange actuelle.

des allées appelées *stampeaux;* constructions également en planches, couvertes d'ardoises, garnies de bandes de drap rouge et noir, et sur lesquelles les *mesures* étaient écrites. Des *bailles*, ou balustrades en bois, défendaient l'approche des berceaux et garantissaient des accidents que pouvait causer une vire s'écartant du but. Entre les deux berceaux du Marché, on voyait une élégante *tenelle*, autre construction légère couverte d'étoffes sur le dessus et garnie, sur les côtés, de drap brun et d'écussons; c'était, semble-t-il, une espèce de buffet [1], où les trompettes saluaient de leurs joyeuses fanfares l'entrée de chaque compagnie. Là se trouvaient aussi l'*arbre de lotage* ou *delle loterie* et la *chambre de la loterie.* Cette dernière était tendue d'une belle tapisserie; une table supportait un *jardin de cire pour faire le lotissement de la trairie;* sur un dressoir élégamment peint étaient étalés les nombreux prix en argenterie destinés aux vainqueurs, et parmi lesquels je me contenterai de signaler un pot pesant douze marcs et quinze esterlins, un autre pesant neuf marcs et cinq esterlins, une coupe d'un marc et deux esterlins, une petite arquebuse d'un marc, etc. [2].

Les compagnons s'étant rendus dans la *chambre de la loterie*, on régla, par le sort, l'ordre suivant lequel devaient tirer les divers serments. La fonction d'*enseigner les lots* avait été confiée à *la fille de la femme François Lardennois*, et certes ce n'était pas là le moindre ornement de la fête. Il est permis de le croire en voyant le soin avec lequel nos graves magistrats ornèrent la jolie descendante d'Ève. Elle portait une robe de taffetas blanc doublée de drap de la même couleur; les bordures et les retroussis des manches étaient fourrés de velours et de satin cramoisis [3].

Si je comprends bien le compte qui me fournit ces renseignements, la

[1] On lit, en effet, au fol. 30 du compte : « Acheté en pommes pour faire les bancquetz tant à le » tenelle comme autrepart, 7 sols. »

[2] Le chap. II du compte de la trairie est consacré à l'achat, fait à Anvers, de la vaisselle d'argent. En voici le résumé : 2 pots, 32 tasses, 10 gobelets, 1 coupe, 2 broches, 2 salières, 2 *machires*, 1 arquebuse, 1 palme; le tout pesant 53 marcs, 5 onces et 6 esterlins, et d'une valeur de 665 livres, 8 sols, 6 deniers. Là dedans ne sont pas compris les *joyaux* dont je parlerai tout à l'heure. Quant à la *palme* dont il est fait mention ici, elle pourrait bien avoir été un prix décerné au vainqueur du jeu de paume, qui eut lieu dans la rue St-Aubain, et dont parle le *Compte communal*, fol. 89 v°.

[3] « .... 5 aulnes de blancq taftaf pour faire une robe à la fille dele femme François Lardennois » pour enseigner les lotz de ceulx qui ont tiré à ladite trairie.... 6 livres, 7 sols, 6 deniers. » —

messe et la *loterie* eurent lieu le 21 juin; puis les exercices commencèrent et durèrent jusqu'au 7 juillet.

Dix compagnons de notre grand serment avaient été désignés par l'échevinage *pour tirer et défendre le vin contre tous allans et venans qui loteroient et tireroient à l'arbalestre de bois.* A en juger par les récompenses en vins et en argent qu'ils reçurent de la commune, ils s'acquittèrent de cette tâche avec honneur. Du reste, le compte ne nous l'apprend pas; mais, en revanche, on y trouve des détails qui pourront intéresser les autres villes.

Les entrées des compagnies commencèrent le 15 juin. Les *premiers entrants* furent messieurs du grand serment de Diest; les seconds, ceux du grand serment de Malines. Vinrent ensuite les grands serments de Louvain, d'Anvers et de Berghes, le petit serment de Nivelles, les grands serments de Gembloux, de Courtray, de Mons et de Binche, enfin, le petit serment de Bouvignes[1]. Toutes ces compagnies furent reçues, à leur arrivée, par les autorités au son des trompettes, et on leur présenta, pour leur bienvenue, force bons vins d'Auxerre et de Beaune. Vingt-quatre canettes de vin furent également offertes au roi de la compagnie de Malines, *comme celuy qui avoit esté mieulx acompaignié à le messe le jour delle lottrie pour le principal pris*; je suppose que l'on entend dire par là que c'était la compagnie la plus nombreuse. Le second prix fut remporté par mons. d'Émeries, roi des arbalétriers de Mons, et le troisième par le roi du grand serment d'Anvers. Quant aux beaux joyaux en argent dont j'ai donné le détail, le compte n'indique pas les compagnons qui les obtinrent. J'y vois seulement qu'un lion d'argent fut *délivré à la plus lointaine mesure devens le blan;* que trois douzaines et demie d'anneaux furent offertes *à ceulx qui ont tiré franc en l'anneau des bersaulx;* que la compagnie de Bergues gagna deux broches d'argent; enfin, que le serment de Louvain obtint trois tasses du même métal. Tous ces prix furent décernés aux vainqueurs au son des tambourins et à la lueur des torches.

« 2 aulnes ung quart de blancq drap pour fourrer ladite robe.... 32 sols. » — « Une aulne et » demie de satin cramoisy, et une demie aune et demi quartier de velours pour fourrer les man- » ches de ladite robe et pour border, 4 livres, 10 sols. » *Compte de la trairie*, fol. 11.

[1] Le compte n'indique pas si ce sont là tous serments d'arbalétriers.

Le résultat de toutes ces fêtes fut que les élus constatèrent, dans leur compte particulier, un déficit d'un millier de livres, c'est-à-dire, de plus de quatre mille moutons, somme énorme pour l'époque [1]. Mais qu'importait la dépense. Lorsque l'échevinage pouvait procurer quelque honnête distraction à ses administrés, il n'y regardait pas de si près. On imputa donc cette somme sur le grand compte de ville; la commune paya, et tout fut dit. Comme chacun s'était amusé, il n'y eut, à ma connaissance, aucune réclamation ni des députés du souverain, ni des quatre des métiers, ni des bonnes gens.

Outre ces concours extraordinaires, il y avait encore la fête annuelle du serment, qui se célébrait le jour de la St-Georges (23 avril). Le souverain y concourait au moyen d'un subside annuel de dix oboles et deux tiers. L'échevinage, afin de lui donner plus de relief, y assistait en corps, et l'on terminait la *trairie* par un banquet [2]. J'ai dit plus haut qu'à cette époque on ne traitait une affaire importante qu'après avoir entendu la messe, j'aurais dû ajouter qu'on la finissait toujours par un repas. Un second jour de fête qui se représentait chaque année, était celui de la grande *dédicase* de la ville, qui avait lieu le 2 juillet; le serment se rendait en corps à la procession [3]. On sait aussi que nos souverains aimaient à prendre part aux exercices des serments, et que ceux-ci énuméraient avec complaisance les noms des princes, des gouverneurs et des grands personnages auxquels leur adresse avait fait décerner le titre de roi. L'histoire des villes de Belgique en fournit de nombreux exemples, et sans doute, on en trouverait également pour Namur, si nos arbalétriers avaient été plus soucieux de nous transmettre leurs titres de gloire. J'ignore donc quels furent à cette époque les rois illustres de notre serment; tout ce que je sais, c'est que lors du tir de la St-Georges de 1490, les arbalétriers reçurent la visite du jeune archiduc Philippe : celui-ci « tira d'une arbaleste » d'axier en personne, après le papegay estant mis sur la porte Saint-

[1] Voici le résultat du compte particulier de la trairie : *recette :* 282 livres, 5 sols, 9 deniers; *dépense :* 1339 livres, 12 sols, 1 denier; *déficit :* 1057 livres, 6 sols, 3 deniers.

[2] *Compte de la mairie de Namur,* de 1429, Archives du royaume.

[3] Voy. les *Comptes de ville,* passim.

» Nicolay, comme l'on a d'usaige, et fist très-bien son debvoir [1]. »

Enfin, je rangerai encore, parmi leurs jours de réjouissances, ceux où ils assistaient à l'inauguration d'un souverain. Ils formaient alors une espèce de garde d'honneur qui accompagnait le prince, lors de sa prestation de serment et de son installation en qualité de comte de Namur. « A telle réception, dit un vieux chroniqueur, appartient aux arbalestriers » de Namur, le cheval sur lequel est monté le comte, ou la valeur au » choix du prince [2]. » On les voit, notamment, figurer avec les autres serments, à l'inauguration de Philippe le Beau (1495), tous « très-bien et » honestement vestus de robes et palletos des parures et couleurs de » mondit très-redoubté seigneur, bien armez et en point...., démenans » grant joye de la venue et entrée de leur prince et seigneur, criant à » haulte voix, qu'il feust le très-bien venu, vive Bourgoigne! vive Bour- » goigne! de grande amour, ayant grant nombre de torses [3]. »

L'histoire ne dit pas si ces preuves de grand amour leur valurent le destrier auquel prétendaient leurs ancêtres. Le jeune prince ayant prêté serment à Namur, se rendit dans le même but à Bouvignes, et il y fut escorté par les compagnies militaires [4].

Nous avons vu quelles étaient les fêtes du serment; nous allons assister maintenant à des travaux plus sérieux.

Les services que les compagnons arbalétriers rendaient à la chose publique étaient de deux espèces : service dans l'intérieur de la commune; expéditions au dehors.

Quant au premier point, leur charte de 1266 porte qu'ils sont exempts de *tous waitages de bourgeoisie*. Bien que ces termes soient assez explicites, il est possible que l'exemption ne s'entende que du guet ordinaire et non des *grands wais*, lesquels avaient lieu dans les occasions critiques où tous

[1] *Jugemens, rencharges et conseillez de la haulte court du Feix*, MS. de 1440, fol. 100, archives de l'État à Namur.

[2] *Histoire du comté de Namur*, p. 147 (*Biblioth. nation.*) — Croonendael.

[3] *Reg. aux plaids du château de Namur*, de 1486 à 1511, arch. de l'État.

[4] *Compte communal* de 1495. — « Ces gildes ou confrairies, dit Croonendael, souloient servir » au convoy des princes allant d'une ville à une autre, comme à présent font leurs archers ordi- » naires qu'ils ont à gage. »

les hommes valides de la commune étaient forcés de veiller au salut public. On les voit aussi, mais assez rarement [1], faire un service tout particulier. C'est à l'occasion de quelque trouble intérieur, du passage d'une armée sur le territoire de la commune ou aux environs, du raccommodage d'une porte de l'enceinte urbaine, ou enfin, lors d'une fête qui attirait à Namur un grand nombre d'étrangers. Dans la plupart de ces cas, les arbalétriers sont préposés à la garde des portes de la cité; ils reçoivent, outre le chauffage et la lumière, une solde qui leur est payée, soit par la ville seule, soit par la commune, de concert avec le comte [2].

On possède moins de renseignements sur le service militaire des arbalétriers hors de la commune. Néanmoins, il n'est pas douteux qu'ils prirent part aux expéditions lointaines de nos souverains. Pour s'en assurer, il faudrait examiner les comptes du domaine, puisque, dans ces occasions, la solde était à la charge du prince. Or, ces comptes ne sont pas à ma disposition, et ceux de la ville ne peuvent guère servir. Toutefois ces

[1] Les *Comptes de ville* de 1362 à 1519, que j'ai tous compulsés, sauf une quinzaine, ne mentionnent que huit ou neuf occasions où les arbalétriers firent un service semblable; cela ne veut pas dire que ce furent les seules fois que l'on eut recours à eux, mais seulement que, hormis ces cas, la commune n'intervint pas dans la dépense.

[2] « ..... Item as arbalestriers qui wardont les portes dele ville à le St-George par jours et par » nuyt, pour chandeilles et pour cherbons... 12 heaumes. » (*Compte* 1364, fol. 12 v°.) — « Item, » rendut à 4 compaignons arbalestriers qui ont estet ordenés aus portes dele ville de Namur par » jours, dou commandement de mondit signeur, à l'encontre de 4 altres que mondit signeur paie; » se commancharent le merkedy 8e jour de juing et y ont estet jusques au 22e jour dou mois d'aoust » après ensuivant qu'il furent rostés. C'est à cascun compaignon 75 journées, cascune journée au » pris de 4 estrelins et les 4 estrelins au pris de 4 heaumes $1/2$.... 90 moutons. » (*Compte de* 1412, fol. 23 v°.) — « Item, rendut à 2 compaignons arbalestriers qui ont estet par 4 nuis à le porte de » Bordiaul partant que li vies porte de Bordial estoit rostée et que on en refaisoit une noeve, à » cascun compaignon 4 vies estrelins le nuit, 26 heaumes. » (*Ibid.*) — « Rendut pour 8 arbalestrés mis aus portes dele ville de Namur, de l'ordinanche messieur le bailliu, maieur, esquievins et pluseurs bonnes gens de ladite ville, qui y furent l'espasse de 8 jours entiers finant le » jour St-Jaquême et St-Christofle, à cascun arbalestriés 3 vies estrelins le jour qui valent » 5 heaumes.... 21 moutons 5 heaumes. » (*Compte de* 1417, fol. 25.) — « Rendut à 14 arbalestriers quí ont estet mis et ordenés aux portes dele ville de Namur, de l'ordinance des bonnes » gens nouvellement esleus au gouvernement de ladite ville, en le fieste Herbatte daraine passée, » par l'espasse de 11 jours entiers au pris de 4 vies estrelins le jour cascun...... 51 moutons, » 5 heaumes. » (*Ibid.*) — *Compte de* 1466, fol. 39. — « Aux devantdis arbalestriers de Namur » que on leur a donné par l'ordonnance et commandement de mesdits seigneurs les lieutenant,

derniers mentionnent, par exception, trois faits précis que je rapporterai à défaut d'autres preuves.

Le premier de ces faits se rapporte à l'année 1473. Le duc Charles de Bourgogne, allant se mettre en possession du duché de Gueldres et du comté de Zutphen que lui avait cédés le vieux duc Arnould, convoqua son armée et entra en campagne au commencement de juin [1]. Le 3 juillet, les compagnies militaires et les milices de la ville de Namur partirent pour la Gueldre, sous le commandement du mayeur. On y comptait trente-deux arbalétriers revêtus de hoquetons et jaquettes de drap rouge et noir sur lesquels se détachaient, en blanc, les croix de St-André. Un bateau les conduisit jusqu'à Nimègue [2].

Deux ans après cette expédition, ils s'apprêtaient à en faire une autre qui fut beaucoup plus longue, car ils avaient reçu l'ordre de se rendre, ainsi que les archers, au fameux siége de Nuys (1475). Heureusement le seigneur d'Humbercourt, alors souverain-bailli du comté, fit tant d'in-

» gens du conseil, mayeur et eschevins de Namur, pour avoir fait le guet de nuit en icelle ville » le jour du débat de ceulx de Bruxelles... 4 moutons. » (*Compte* 1476, fol. 67 v°.) — « Aux grans » arbalestriers et aux archiers du grant serment commis et ordonnez par mess. maieur et » eschevins de Namur..... de faire le guet de nuyt sur le maison de la ville, assavoir chacune nuyt » trois d'un et trois d'aultre pour prendre garde aux mavais garsons et pour aller chacune nuyt » l'un aprèz l'autre alentour de la ville et de rue en rue pour prendre garde aux lères et comba- » teurs le temps de la peste durant; pour ce leur a esté paié..... pour leur gaiges de 13 sepmaines » escheues le samedi 22e jour d'octobre, à chacun 2 patars chacune nuyt... 54 livres 12 sols. » (*Compte de* 1519, fol. 143.) — Pour connaître le motif de ce service extraordinaire, il faut quelquefois se reporter à d'autres passages des comptes cités.

[1] Barante, édit. *Marchal*, t. VIII, p. 94.

[2] « ..... pour 22 alnes et demie de drap vermeille et 11 alnes de drap brunette..... achettez de » l'ordonnance de monsieur le lieutenant de la gouvernance de ladite conté de Namur, monsieur » le lieutenant baillieu, mess. du conseil et mess. les mayeur et eschevins de Namur, au » pris de 8 aidans l'alne, qui ont esté données et délivrées à 32 arbalestriers de ladite ville de » Namur pour faire hocquetons et jacquettes et aler ou service de nostredit très-redoubté seigneur » monsieur le duc au lieu de *Sennes* (?) et es pays de Guelles, eulx partans le 3e jour du mois de » juillet... 53 moutons. » (*Compte de* 1473, fol. 55.) — *Ibid.*, fol. 55 v° et 56. — « .... Pour quatre » alnes de blancque carsées..... pour faire et assir les crois St-Andrieu ausdites jacquettes et hoc- » quetons, audit pris de 8 aidans l'alne. » — « .... Au devant dit Wato le navyeur..... pour sa voi- » ture de mener en son ponthon par yaue ale forse de ses chevaulx et harnas lesdits arbalestriers » de ladite ville.... 24 moutons. » (*Ibid.*, fol. 56.) — Selon Roquefort, la *brunette* était une étoffe fine de couleur presque noire.

stances auprès du duc, que les arbalétriers et les archers furent dispensés de prendre part à cette campagne, et la commune, en reconnaissance de ce service signalé, fit don à d'Humbercourt d'une somme de 120 livres [1].

Enfin, en 1476, après sa défaite à Granson, Charles le Téméraire ayant rassemblé une nouvelle armée, les arbalétriers fournirent leur contingent à cette campagne désastreuse qui devait finir par la catastrophe de Morat, où, peut-être, nombre d'entre eux succombèrent. Partis de Namur au nombre de seize, sous le commandement de Jehan Laurent, conducteur et capitaine des arbalétriers et des archers, ils se dirigèrent vers Zutphen et furent conduits en bateau jusques à Grave. Cette fois-ci encore, comme en 1473, la commune leur accorda une indemnité pour leurs hoquetons, et chaque compagnon reçut, en outre, un florin du Rhin. Ce qui prouve que c'était là une faveur extraordinaire, c'est que les auditeurs du compte de ville où je puise ces détails, ont mis en marge des allocations : « Ceste dépense a esté faicte par l'ordonnance et commandement de » monsieur le gouverneur et de messieurs du conseil, et pour ce *tran-* » *seat* [2]. »

A l'époque où nous sommes parvenus, les arbalétriers possédaient déjà, depuis longues années, un local où ils s'exerçaient au tir de l'arbalète. Vers 1460, ils avaient pris en *accense héritable* de la ville l'*Anglée des febvres sur la motte* (les Quatre-Coins) qu'ils occupaient encore en 1571. Leur jardin, qui se trouvait à côté, comprenait un vaste terrain

[1] « A mons. de Humbercourt..... en recongnoissance des grans faveurs et amistés qu'il a en » ceste dite ville..... et meismes qu'il a fait tant de sa noble grâce envers nostredit très-redoubté » seigneur que les arballestriers et archiers de icelle ville n'ont point esté ou service de nostredit » très-redoubté seigneur devant Nuys... 120 libres. » (*Compte de* 1475, fol. 111.)

[2] « Aux compaingnons arbalestriers de ceste dite ville de Namur qui leur fut délivré et donné » par l'ordonnance de mondit seigneur de Humbercourt, pour aler en ensievant son commande- » ment au lieu de Zutphen, jusques au nombre de 16 compaingnons, à chacun ung flourin de Rin. » et 5 flourins de Rin pour leurs hocquetons... 84 moutons. » (*Compte de* 1476, fol. 66 v°.) — « A » Jehan Leurent, conduicteur et capitaine desdits arbalestriers et archiers et à son varlet, qui leur » fu délivré par l'ordonnance de mesdits seigneurs, 4 flourins de Rin et 6 alnes de drap pour faire » leurs robbes, au pris de 9 aidans l'alne..... 26 moutons, 12 heaumes. » — « A Noel Toppart le » navyeur de marchiet fait à lui de mener par yaue, en son ponthon, lesdits arbalestriers et archiers » au lieu de le Grave pour aller oudit service... 40 moutons. » (*Ibid.*, fol. 67.) — Il est probable que Zutphen avait été indiqué comme point de réunion à divers corps de milices.

dans une partie duquel les Observantins s'établirent momentanément en 1490, et qui fut incorporé, au XVIIe siècle, dans le couvent des Capucins. Dès 1508, ils possédaient également un *courtil* près de la grosse tour sur Meuse, où ils se trouvaient encore en 1571 [1].

Comme on a pu le voir par ce qui précède, le grand serment des arbalétriers était dans toute sa force au XVe siècle. L'année même de son avénement au comté de Namur (1429), Philippe le Bon, probablement dans le but de s'attacher la bourgeoisie, avait accordé aux confrères la confirmation de leur charte de 1266. Celle-ci avait été également renouvelée par Marie de Bourgogne, lors des troubles qui suivirent la mort de son père, et plus tard par Charles-Quint [2]. D'un autre côté, comme à cette époque le serment rendait d'incontestables services, l'échevinage le favorisait de tout son pouvoir.

Vers le milieu du XVIe siècle, les choses changent entièrement de face: le magistrat commence à faire la guerre aux antiques priviléges des arbalétriers. Mais, c'est là une guerre sourde qui dure deux siècles et qu'on voit se reproduire dans l'histoire de chacune des compagnies militaires. D'un côté, les serments ne tenant aucun compte des circonstances, veulent conserver en leur entier et même augmenter les priviléges qu'ils ont obtenus à une époque où leur utilité ne pouvait être révoquée en doute; de l'autre côté, l'échevinage tend sans cesse à restreindre ces priviléges en se basant sur l'inutilité actuelle des compagnies militaires et sur les charges que leurs exemptions d'impôts font retomber injustement sur le restant de la bourgeoisie.

C'est en 1556 que je rencontre les premières traces de cette lutte intestine. Dans le courant de l'année, les arbalétriers s'étaient plaints au Roi de ce que, contrairement à leurs priviléges, le magistrat voulait les forcer à contribuer au payement des aides sur le même pied que les autres bourgeois. Leur requête ayant été renvoyée à l'avis de l'échevinage, celui-ci

[1] *Comptes de* 1456, fol. 12 v°. — 1461, fol. 10, 11. — 1495. — 1508, fol. 6 v°. — 1509 et 1510, fol. 6 et 6 v°. — 1571, fol. 5. — Galliot, t. III, pp. 231 et 238.

[2] *Annexes*, n° I. Les confirmations de Marie de Bourgogne et de Charles-Quint, ne se trouvant dans aucune des copies que j'ai eues en main, j'en ignore les dates.

y répliqua par deux lettres en date des 22 juin et 1er août 1556. Il y disait en substance : « L'exemption d'aide que réclament les arbalétriers est aussi réclamée par les arquebusiers et les monnayeurs. Ces trois serments jouissant des mêmes prérogatives, ce que l'on accordera à l'un d'eux, devra être accordé aux autres. Il y aura donc ainsi trois cents exemptions, d'autant plus injustes que les serments étant composés des plus riches bourgeois, ces trois cents cotes retomberont sur les bourgeois pauvres qui, à leur tour, se refuseront à payer. Que Sa Majesté décide; mais on la prévient que si elle a égard à la requête des arbalétriers, il sera impossible d'obtenir le payement de l'aide [1]. »

Si maintenant nous nous reportons au texte d'une confirmation de priviléges octroyée par Philippe II, le 8 octobre 1556 [2], nous voyons que, contre tout droit et nonobstant les services réels que rendaient les arbalétriers, le magistrat voulait les forcer à contribuer, comme le reste de la bourgeoisie, au payement des aides, sous prétexte que, depuis vingt ou trente ans, quelques-uns d'entre eux s'étaient laissé cotiser. Dans cette occurrence, le Roi se plut à faire l'éloge du désintéressement dont la compagnie avait donné maintes preuves; il réprimanda assez vertement le magistrat, et lui prescrivit pour l'avenir la stricte exécution des priviléges qu'il confirmait de nouveau.

Bien que ce diplôme de 1556 traitât assez rudement le mayeur et les échevins, en réalité il leur donnait cependant raison sur un point important : il statuait, en effet, que les arbalétriers contribueraient dorénavant au payement des aides *extraordinaires*. Cette innovation, contraire au privilége de 1266, fut un premier pas fait dans la voie des réformes, et une demi-victoire pour le magistrat. Ce dernier paraît l'avoir compris ainsi, car il se hâta de revenir à la charge à propos d'une autre exemption. Il remontra au Roi qu'il y avait une diminution notable dans le produit de la gabelle sur les bières, et que cette diminution provenait de ce que les arbalétriers, s'étayant des priviléges octroyés par Guy de Dampierre et ses successeurs, prétendaient être entièrement exempts de ce droit. Quoique ce privilége

[1] *Liasse civile des arbalétriers et escrimeurs*, etc., aux archives de la ville.

[2] *Annexes*, n° I.

de gabelle ne soit pas, comme celui d'aides, spécifié dans l'ordonnance de 1266, il est certain que le serment en jouissait du consentement du magistrat, puisque ce dernier terminait sa requête en disant « que cet » octroy des arbalétriers devoit cesser *à présent*, point seulement à raison » que Sa Majesté ne recevoit aucun service d'iceux, mais aussy en vue » qu'à succès et changement de temps semblable chose étoit de soy-même » inutile et superflue [1]. » Quel fut le résultat de cette requête? Je l'ignore, et je me contente de la mentionner ici comme une preuve du mauvais vouloir que le magistrat commençait à témoigner au grand serment.

Mais si l'échevinage manifestait assez ouvertement ses intentions hostiles, de leur côté, les arbalétriers adressaient sans cesse au gouvernement des requêtes qui venaient contre-balancer les efforts de leur antagoniste. Telle fut celle qu'ils transmirent aux archiducs, dans le courant de l'année 1607. Ils suppliaient le gouvernement de déclarer : 1° qu'ils continueraient, selon l'ancien usage, à jouir de l'exemption de gabelles sur la bière et le vin qu'ils buvaient, dans leur lieu de réunion, les jours destinés aux exercices; 2° que le *roi*, c'est-à-dire, celui d'entre eux qui avait abattu l'oiseau à la fête annuelle, jouirait de ce privilége, ainsi que de l'exemption de guet, pendant toute la durée de l'année de sa royauté; 3° que le magistrat serait obligé de faire *dresser l'oiseau*, comme cela se pratiquait dans les autres villes du pays. A l'appui de cette demande, ils faisaient valoir qu'en vertu de leurs chartes, ils étaient obligés, au besoin, d'aller en campagne au péril de leur vie, ce qu'ils avaient fait naguère encore en poursuivant l'ennemi, lorsqu'il avait brûlé le bourg de Fleurus [2]. Par leur diplôme du 11 janvier 1607, Albert et Isabelle confirmèrent de nouveau les priviléges du serment, et lui accordèrent les trois points spécifiés dans sa requête [3].

Malgré ces confirmations successives, il est aisé de s'apercevoir que bien des changements s'étaient opérés depuis l'époque de la création du

[1] *Liasse civile des arbalétriers*, etc.

[2] Il s'agit peut-être ici des ravages que les confédérés exercèrent dans la province de Namur, en 1595, après qu'ils se furent emparés de la ville de Huy. Voy. Galliot, t. V, p. 76.

[3] *Annexes*, n° I.

serment. Dans le principe, les arbalétriers prennent part aux expéditions lointaines du souverain; mais, en revanche, ils reçoivent une solde; ils sont affranchis du guet ordinaire; ils sont libérés de toutes tailles et impositions, de quelque nature que ce soit. Au XVIIe siècle, tout leur service consiste à faire le guet et à aider la justice, c'est-à-dire arrêter les criminels et les conduire au supplice [1]. Ils contribuent au payement des aides extraordinaires, qui furent nombreuses à partir du XVIe siècle, et ils ne jouissent de l'exemption de gabelles que pour le vin et la bière bus pendant leurs exercices.

A partir du renouvellement de 1607, le XVIIe siècle ne me fournit sur le serment des arbalétriers que des détails assez insignifiants. Je me contenterai de dire que le magistrat, conformément au diplôme des archiducs, continua à lui accorder la franchise de gabelle sur un certain nombre de tonnes de bière consommées dans les réunions du corps, exemption qu'il remplaça, à la fin du siècle, par un don de 20 à 22 florins; cette dernière somme alla en diminuant jusqu'à l'extinction de la compagnie [2]. Parfois aussi, il octroyait au roi de l'année une exemption de gabelles sur dix-huit tonnes de bière [3]. Si l'on y ajoute une gratification donnée au serment le jour de la grande procession de la *Ducasse*, c'était là tout ce que celui-ci recevait de la commune à cette époque [4]. Quant au souverain, son bon vouloir ne se manifestait plus que par des renouvellements de privilèges qui ne lui coûtaient rien [5].

Parvenus au XVIIIe siècle, nous allons voir le serment succomber enfin sous les attaques réitérées du magistrat. A cette époque, on n'allègue plus seulement contre les arbalétriers, et leur inutilité qui devient plus manifeste de jour en jour, et les charges que les exemptions dont ils jouissent font peser sur le reste de la bourgeoisie; le principal grief articulé par le

[1] Art. 44 de l'édit de Philippe II, du 5 juillet 1570.

[2] *Résolutions du magistrat de Namur*, reg. I, fol. 4, année 1611, aux arch. comm. — *Résolutions*, t. III, fol. 99; t. V, fol. 197 v°; t. VII, fol. 86 et 252.

[3] *Résolutions*, t. I, fol. 74.

[4] *Compte de* 1624, fol. 152 et 168 v°.

[5] Il n'est plus fait mention des arbalétriers dans les comptes du domaine de la fin du XVIIe siècle, notamment dans celui de 1672-1673; arch. de l'État.

magistrat est la mauvaise composition du corps; et c'est en effet ce qui distingue nos compagnies militaires de celles des autres villes où elles subsistèrent jusqu'à l'invasion française.

Cette mauvaise composition du serment n'empêcha pas qu'en 1712, son tir annuel, qui se faisait alors hors de la porte de Bordial, ne reçût un éclat inaccoutumé. C'était le 22 mai; quelques jours auparavant, l'électeur de Bavière avait été inauguré comte de Namur. Prince amateur de fêtes et visant assez à se rendre populaire, Maximilien-Emmanuel se rendit à l'endroit où avait lieu le tir de l'arbalète; il abattit l'oiseau et rentra en ville portant en main son pacifique trophée [1].

Cependant le magistrat continuait à faire tous ses efforts pour obtenir la dissolution des serments d'arbalétriers, d'arquebusiers et d'escrimeurs. Il semble que la crainte de déplaire au grand nombre de ses administrés qui faisaient partie de ces corps, l'empêchait seule de demander une bonne fois leur entière suppression. Il s'y prit d'abord d'une manière détournée. Par une requête adressée à Sa Majesté et renvoyée à l'avis du conseil provincial, le 15 janvier 1726, il proposait de renouveler les chartes des trois serments, ou, ce qui vaudrait mieux, de déclarer, par forme d'interprétation, que, pour pouvoir y être admis, on devrait au préalable se faire recevoir bourgeois. Il faisait observer que, par ce moyen, on pourrait rendre aux serments leur ancien lustre, et les composer, comme ils l'étaient autrefois, des « premiers et meilleurs bourgeois. » Le magistrat hasardait un autre expédient, qui consistait à abolir les compagnies, soit tout d'un coup, soit insensiblement, en ne remplissant point les vides laissés par le décès des membres. Enfin, dans le cas où ce moyen ne serait pas du goût de l'Empereur, il en restait un troisième : c'était de réduire les trois serments à cent compagnons tous bourgeois [2].

Heureusement pour la compagnie, il paraît que, dans ces diverses requêtes, le conseil provincial donnait un avis tout opposé, car cette fois-ci encore les efforts de l'échevinage n'aboutirent à rien. Il y eut plus : par son diplôme du 6 août 1730, Charles VI confirma derechef les privilèges

[1] Galliot, t. V, p. 124.
[2] *Inventaire des pièces et liasses civiles du XVIIIe siècle*, aux archives de la ville.

des arbalétriers et les augmenta même de quatre nouvelles dispositions, dont la première allait directement à l'encontre de ce que proposaient les mayeur et échevins. Il statuait en effet : 1° que, par le seul fait de leur admission dans le serment, les compagnons devaient être réputés bourgeois et jouir des priviléges attachés à cette qualité; et, en outre, que leur droit de bourgeoisie serait transmissible à leurs veuves et à leurs enfants, moyennant le relief usité en semblable cas; 2° que les *empereurs*, c'est-à-dire ceux qui, pendant trois années consécutives, auraient abattu l'oiseau, seraient exemptés, à toujours, des tailles et subsides pour la maison de leur résidence, au cas que celle-ci leur appartînt; 3° que ces mêmes empereurs seraient également affranchis, pendant toute leur vie, du guet, de la garde, ainsi que du logement des gens de guerre, sauf dans le cas de surcharge; 4° que les *rois* jouiraient des mêmes exemptions, mais seulement durant l'année de leur royauté [1].

Je suis entré à dessein dans tous ces détails, afin de ne plus avoir à y revenir lorsque je parlerai des autres serments, qui tous eurent à peu près la même fin. Il me reste à raconter les dernières vicissitudes du grand serment des arbalétriers.

En 1732, l'empereur Charles VI, cédant aux sollicitations du magistrat, avait fini par dissoudre la compagnie des escrimeurs. Vingt ans plus tard, l'échevinage, s'étayant de ce fait, réclama ouvertement la suppression des corps d'arbalétriers et d'arquebusiers. Et, il faut en convenir, les motifs qu'il allégua étaient péremptoires.

Sa requête, datée du 9 février 1752, portait en substance : que plusieurs siècles auparavant, les comtes de Namur, étant sans cesse en guerre avec les princes voisins, avaient établi les trois serments d'arbalétriers, d'arquebusiers et d'escrimeurs, afin d'avoir constamment à leur disposition des bourgeois aguerris au métier des armes et prêts à leur rendre service en tout temps; — que l'Empereur, considérant l'inutilité du serment des escrimeurs, l'avait aboli en 1732; — que les deux autres compagnies n'étaient pas moins inutiles, puisque le but qui avait présidé à leur établis-

[1] *Annexes*, n° I.

sement avait cessé d'exister et qu'elles ne remplissaient plus leurs anciennes fonctions; — enfin, que les compagnons des serments retiraient seuls quelque profit de l'institution; car, au moyen de leur admission dans ces corps, ils jouissaient des prérogatives attribuées aux bourgeois, sans payer le droit de bourgeoisie. « En effect, ajoutait le magistrat, nonobstant les » précautions que l'on prend avant de les y admettre en leurs faisant » donner des attestations de bonne vie et de bonnes mœurs, il ne laisse » pas que de s'introduire dans lesdits serments pas seulement des non » bourgeois de la province de Namur, mais aussi gens des provinces » étrangers, et la chose est même aujourd'huy poussée à un tel point de » décadence que lesdits sermens se trouvent actuellement composez de » touttes sortes de personnes de la lie du peuple et la pluspart étrangers » qui viennent s'établir audit Namur et s'enroller dans lesdits serments, » dans l'unique vue de proffiter des priviléges et émoluments y attachés » et tels que jouissent les bourgeois, sans cependant se faire bourgeois, » en vue qu'étant aggrégez esdittes confrairies et en cette qualité prêté le » serment afférant, ils auroient par là aquis la qualité de bourgeois, et » même au point que de transmettre et perpétuer cette qualité dans leurs » descendans et veuves, qui, au moien d'un simple relief, acquièrent effec» tivement cette qualité, nonobstant qu'à titre d'étrangers, ils ne pouroient » acquérir ni transmettre ces avantages à leurs familles, sans payer un » droit considérable au profit de Votre Majesté [1] qui s'en trouve par là » frustrée de même que du droit de formoture, conformément à l'art. 82 » de la coutume de Namur [2], outre que, d'ailleurs, ces personnes ne font

[1] Voici, d'après l'ordonnance de Philippe IV, du mois d'octobre 1640, les droits exigés pour être admis à la bourgeoisie de Namur. L'étranger né dans un pays qui n'est pas sous l'obéissance du souverain, paye 16 florins ou livres; celui qui est né dans une province obéissante, 10 florins; celui qui est natif du comté de Namur, 6 florins. La moitié de ces sommes appartient au roi; l'autre moitié se partage entre les membres de l'échevinage. — Les veuves et enfants de bourgeois payent, pour relever la bourgeoisie, 18 sols à répartir de la même manière. — La reconnaissance annuelle due par chaque bourgeois est de 4 sols, 6 deniers au profit du souverain.

Au compte du domaine, de 1672, je trouve 39 admissions à la bourgeoisie, ce qui fait, suivant les bases établies ci-dessus, 62 livres pour la part du Roi.

[2] Cet art. 82 est ainsi conçu : « Item, si quelqu'un demeurant en la ville ou banlieue de Namur, » non marié, ni bourgeois, termine vie par mort, tous ses meubles appartiendront au comte de

» que charger la bourgeoisie, en profitant et négociant à leur détriment,
» qu'ils ne font aucun honneur à la ville et occasionnent néanmoins,
» comme dit est, l'interception desdits droits dus à Votre Majesté. »

« Cette facilité d'avoir ainsi accès dans l'un ou l'autre desdits serments
» n'est pas seulement une porte ouverte au rebut de touttes les nations
» qui, à la faveur des places vacantes dans cette milice inutile, trouvent
» un accès aisé pour s'introduire dans la ville, mais peut encore occa-
» sioner que quelqu'uns de ces étrangers introduiroient en cette ville
» des mœurs différentes, dangereuses et contraires aux maximes des
» nationez et fidels sujets de Votre Majesté, outre qu'il est à craindre
» qu'il ne se glissât aussi par là des idées de certaine religion étrangère
» qui causeroit des maux funestes parmi le peuple. »

« Ce sont, Madame, toutes ces considérations qui ont porté les expo-
» sans d'en faire leures très-humbles représentations à Votre Majesté
» Impériale et Roiale, la suppliant en très-profond respect (attendu l'inu-
» tilité desdits deux serments d'arquebusiers et arbalétriers) d'être servie
» de décretter la réforme d'iceux et de faire cesser les rétributions qu'ils
» lèvent annuellement des revenus ordinairs de la ville de Namur qu'ils
» emploient en festins, parmi que ceux qui seront desdits serments au
» jour de la réforme seront admis gratis au nombre des bourgeois de
» ladite ville; et au cas que l'intention de Votre Majesté soit de laisser
» subsister lesdits deux serments, d'ordonner qu'aucune personne n'y
» puisse être admise au futur, ne soit qu'au préalable elle ait acquit les
» droits de bourgeoisie et en prêté le serment afférant [1]. »

La requête du magistrat fut renvoyée le 3 mars à l'avis du conseil provincial; il est probable qu'elle y fut vivement appuyée, car peu de temps après intervint le décret suivant, qui abolissait les deux dernières compagnies militaires :

« Vu l'avis, Sa Majesté prenant en considération les raisons ci-dé-
» duittes, a trouvé convenir d'abolir et réformer, comme elle abolit et

» Namur, pour le droit de formorture; mais s'il est marié, une moitié de sesdits meubles écherront
» au comte, et l'autre moitié au survivant, ou leurs enfants. »

[1] *Résolutions*, t. IX, fol. 158.

» réforme par cette les deux compaignies d'arbalestriers et arquebusiers » établies en la ville de Namur, permettant cependant aux membres qui » composent actuellement lesdittes deux compagnies de se présenter à » ceux du magistrat pour y être reçus et admis gratis au nombre des » bourgeois de laditte ville et jouir eux, leurs veuves et descendans des » droits de bourgeoisie, comme les autres bourgeois; voulant aussi que » les empereurs et rois desdittes compagnies ou serment continuent pen- » dant leur vie de jouir des exemptions et priviléges dont ils jouissoient » en vertu de leurs anciennes chartres, parmi quoi les rétributions que » ceux desdites compagnies ou serments levoient annuellement des » revenus ordinairs de ladite ville viendront à cesser, dont il sera écrit » lettres d'avertances à ceux du conseil de Namur. Fait à Bruxelles, le » 18 avril 1752. *Paraphé* STEENH^{rt}. Par ordonnance de Sa Majesté, *signé* » A. BOLLAERT [1]. »

Ainsi fut dissout le grand serment des arbalétriers, après une existence non interrompue de près de cinq siècles.

Le 22 juin 1752, le magistrat étant en séance, mit en délibération la destination future des drapeaux et des étendards des deux compagnies qui venaient d'être déposés à l'hôtel de ville. Il fut décidé « que l'on feroit » présent de celui des arquebusiers à l'église paroissiale de St-Jean » l'Évangéliste, pour faire un ornement à l'autel de l'Immaculée Concep- » tion de la Ste-Vierge, et que, quant aux autres drapeaux et étendards, » qu'on les garderoit pour s'en servir aux occasions des réjouissances, » sauf cependant qu'on les prêteroit à l'église de St-Jean-Baptiste, lors- » qu'on les demanderoit pour orner le maître-autel pendant l'octave de » la feste Dieu..... [2]. »

[1] *Résolutions*, t. IX, fol. 158.
[2] *Résolutions*, t. IX, fol. 165 v°.

II.

ARBALÉTRIERS DU CROISSANT.

J'ai dit qu'il y avait des grands et des petits serments; la compagnie des arbalétriers du *Croissant* appartient évidemment à la seconde catégorie.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur ce corps servent seulement à constater son existence dans les années 1426 à 1431. Les comptes communaux de cette époque apprennent que les compagnons du Croissant payaient alors à la ville une rente de trois muids d'épeautre pour une pièce de terrain dont la situation n'est pas indiquée [1]. Pendant les années 1430 et 1431, l'échevinage les dispensa du payement de cette rente, pour le motif que ce terrain était resté vague et avait été dévasté par suite de la guerre que le pays avait eu à soutenir contre les Liégeois [2].

Comme je ne trouve aucune autre mention de cette compagnie, je serais assez tenté de croire qu'elle ne subsista pas longtemps, du moins sous cette dénomination. Fut-elle supprimée? fut-elle annexée au grand serment? Les deux suppositions sont admissibles; l'histoire de la ville de Bruxelles fournit plusieurs exemples de ces variations, qui prenaient ordinairement leur source dans la jalousie qui existait entre les grands serments et les petites gildes qui s'établissaient à côté d'eux [3].

[1] « A Colart dou Sart le fèvre, Jehan d'Amée le bolengier et à leurs compaignons arbalestriers » de la compagnie dou Cressant, pour le pièce de terre qui fut Stevenotte le braquenier dont il est » 1 journal et 16 petitez vergez à yaus censiés hiretablement..... parmy 3 muis d'espeaulte de » rente par an. » (*Compte de* 1428, fol. 4 v°.) — Voyez aussi les comptes de 1426 jusque 1430, » fol. 4 et 4 v°; on y lit indifféremment *creissant*, *cressant* et *cresan*.

[2] « A Colart do Sart..... riens rechut de ceste présente année ne de l'autre en devant, jasoich » que on l'aist comptée en recepte, pour les guerres qui ont esté l'année passée et ceste présente » et partant que le place de terre est et a esté toute waghe et desclouse.... » (*Compte de* 1431, fol. 4.)

[3] Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 171.

III.

ARBALÉTRIERS DE L'ÉTOILE.

—

Cette compagnie doit être aussi rangée dans la catégorie des petits serments. J'en trouve la première mention au compte communal de 1450 : ces arbalétriers devaient alors à la ville un cens héritable de dix vieux gros pour un jardin situé entre la porte St-Nicolas et la grosse tour sur Meuse [1]; une petite tour qui s'élevait entre ces deux points portait même le nom de *tourette des arbalétriers* [2]. C'était dans ce jardin qu'avaient lieu leurs exercices [3]. En 1451, on les exempta de payer le cens dû à la commune, à cause des améliorations qu'ils avaient faites dans ce terrain [4]; ils abandonnèrent celui-ci dix ans après, et s'établirent aux mêmes conditions sur le Hoyoul, au-dessus du moulin à écorces et près de la petite Herbatte [5].

Au mois de mai 1490, notre jeune archiduc Philippe se trouvant à Namur, voulut prendre part au tir annuel de la compagnie, qui avait lieu à la porte St-Nicolas, et malgré son jeune âge, il abattit l'oiseau qui servait de but. Un contemporain nous a transmis en ces termes le récit de cette journée, dont les arbalétriers conservèrent longtemps le souvenir :
« Item le jour de may oudit an estant la compaignie des arbalestriers del
» Estoille assemblé pour tireir leur papegay à ladite porte de St-Nicolay,
» comme il est d'usance, nostredit très-redoubté seigneur envoiia com-
» mendeir que l'on l'atendist, car il voloit tireir avoec eulx; dont iceulx

[1] « De 10 vies gros de cens héritable, du pris de 5 hiames 2 wihos le pièce, que les com-
» paingnons arbalestriers de l'Estoile doient chescun an pour ung courtil et place de terre scituée
» emprès le grosse tour sur Meuse..... En l'année précédente..... fu illec graciiet et accordeit ausdits
» compaingnons.... de néant payer lesdits 10 vies gros de cens, veu que grandement ils avoient fait
» ouvrer oudit courtil. » (*Compte de* 1452, fol. 11 v°.)

[2] *Compte de* 1508, fol. 82.

[3] *Compte de la trairie, de* 1510, fol. 20 v°, cité précédemment.

[4] *Compte de* 1452, fol. 11 v°.

[5] *Compte de* 1564, fol. 5.

» arbalestrier furent fort joieux, et attendirent jusque à 3 heures après
» disneir, et à celle heure nostredit très-redoubté seigneur monseigneur
» l'évesque de Liége (?), monseigneur de Walhain et tous les gentilz
» hommes de la courte en alarte à la porte et lez arbalestriers amprès
» eulx; et eulx illec venus, nostredit très-redouté seigneur tira le premier
» et seconde cope et tira fort bien. En après tira monseigneur de Wal-
» hain, monseigneur le meir de Namur et tous les arbalestriers après,
» chacun ung cop, et sur un movement, y eult plus de cent cop tireit, et
» nostredit très-redoubté seigneur demanda avoir ung maka nomeit ung
» macquei en ceste ville, et tira sy bien que il abaty ledit papegay sans ce
» qu'il fûs fait non plus davantaige que li homme qui fuis et alors le
» mair de Namur, qui estoit roy de l'an passeit, luy mist en mains le colier
» de la compagnie où le papegay pendoit et luy fu mis ou col emprès la
» toison quy portoit, et de là passa parmy la ville et s'en alla au chasteau
» fort joieux et fut fait grand feste; et estoit alors notredit très-redoubté
» seigneur en l'eage de 11 à 12 ans et non plus, parquoy sembloit à
» plusieurs gens que c'estoit droit miracle [1]. »

A partir de cette époque, il est assez fréquemment fait mention des arbalétriers de l'Étoile. En 1495, ils assistèrent, avec les grands arbalétriers, à l'inauguration de Philippe le Beau, vêtus comme eux de robes et de paletots aux couleurs du souverain. Ils prirent part à la grande *trairie* de 1510, et nous avons vu que le tir de l'arbalète d'acier se fit dans leur jardin [2]. Enfin, ils figurent également dans le récit des fêtes qui eurent lieu en 1515, à l'occasion de l'inauguration de Charles-Quint comme comte de Namur [3].

[1] *Jugements..... de la haute cour du Feix*, fol. 100, déjà cité. — « Aux roi, mayeur, jurés et » autres de la confrérie du grand et petit serment des arbalétriers de la ville de Namur, tant en » considération de ce que Monseigneur a été roi de cette confrérie et y a abattu le papegay, que » pour employer à la réfection et augmentation du collier du roi dudit papegay, 102 livres. » *Rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille*, par M. Gachard, fol. 287. Il semblerait, d'après cette note, que le grand et le petit serment ne formaient qu'une seule confrérie; cependant tous les documents que j'ai consultés les considèrent comme deux corps distincts. Peut-être se réunissaient-ils le jour du tir annuel.

[2] Voyez les notes au chapitre des *Grands arbalétriers*.

[3] *Plaids du château*, reg. de 1511 à 1526, fol. 126, arch. de l'État.

La plus ancienne charte des arbalétriers de l'Étoile date du 1er octobre 1512. L'échevinage, considérant que parmi eux se trouvaient alors les « plus nobles personnes de la ville, » accorda aux connétables, maîtres et généralité de cette compagnie, l'autorisation « de tenir une frairie, » en se conformant à certaines dispositions, qu'il se réservait de modifier au besoin et qui paraissent être la reproduction d'un règlement particulier, fait antérieurement par les compagnons eux-mêmes. Cette charte ne contient aucun privilége ou exemption; elle ne parle point non plus du service militaire; c'est donc ce qu'on appellerait, de nos jours, un règlement d'ordre intérieur. En voici les principaux points [1] :

« Le droit d'entrée est fixé à 16 patars, un demi setier de vin, une livre d'étain fin, plus un esterlin d'argent que perçoit le valet de la frairie. — Le compagnon qui se marie doit payer, le jour de ses noces, *une dressée à son bon plaisir*, *honnêtement*, *selon sa qualité;* en d'autres termes, il doit régaler ses confrères. — S'il vient à mourir, ses héritiers payent, pour le droit du linceul qu'on pose sur la bière, 20 patars, dont une partie sert à faire les frais d'une messe basse de requiem. — On ne peut sortir du corps que moyennant le payement de 20 patars. »

« Chaque année, le jour St-Georges (23 avril), les maîtres font célébrer une messe dans l'ermitage de ce saint [2]. — Le même jour, après avoir pris l'avis de la compagnie, ils choisissent quatre nouveaux maîtres pour gouverner la frairie pendant l'année suivante, et ils rendent leur compte.

» Le deuxième dimanche de mai, les compagnons doivent tirer leur *papegay* et élire un connétable; le même jour, ils font célébrer une messe haute à diacre et sous-diacre, en l'église de St-Jean-Baptiste, devant l'image de St-Georges. »

« Le compagnon qui devient *roi* de la frairie, paye 3 florins de 20 patars pièce, ou davantage, s'il le veut; cette somme sert à couvrir les frais des deux soupers qui se font le jour de la *trairie* du deuxième dimanche

[1] *Annexes*, n° III.

[2] Cet ermitage, situé sur la montagne du château, fut démoli au XVIIe siècle et remplacé par le petit fort nommé *la Cassotte*.

de mai et le lendemain. — Ceux qui sont élus connétable ou maître payent chacun une livre d'étain fin. »

« A partir du premier dimanche de mai et durant six quinzaines, les compagnons doivent aller, pendant quinze jours, au jardin de l'Étoile, s'exercer à tirer l'arbalète [1]. Le *roi* de la quinzaine, c'est-à-dire le plus adroit, est tenu de payer, la première fois qu'il obtient ce titre, une livre d'étain fin et une jambe de pourceau salé. S'il est encore roi les années suivantes, il ne doit plus qu'une jambe de porc et ne paye pas son écot au souper. — Le prévôt de quinzaine, pour la première fois, paye un patar, et le garçon également un patar. »

« L'étain fin dont il est fait mention ci-dessus, doit être converti en ustensiles de cuisine à l'usage de la frairie. »

« Lorsque la compagnie est appelée à prendre part à quelque trairie, les confrères s'assemblent, élisent ceux qui doivent s'y rendre, et tous ensemble contribuent aux frais. — Ceux qui sont désignés pour assister à la grande procession de Notre-Dame (2 juillet), doivent s'y rendre armés et habillés convenablement, etc. »

« Des amendes sont comminées contre les compagnons qui n'assistent pas aux messes, soupers et réunions du corps, aux noces des confrères, à la procession de Notre-Dame, aux exercices de la quinzaine, etc. »

« Toutes les amendes et dettes doivent se payer dans l'année en mains des maîtres. En cas de refus, ces derniers peuvent requérir l'assistance de l'échevinage, et celui-ci leur baille un sergent qui, conjointement avec le valet de la frairie, va *panner* et exécuter les défaillants. Si un débiteur injurie les maîtres, le sergent ou le valet, il encourt une amende de douze patars, qui se partage, par tiers, entre le souverain, la ville et le serment. »

Le 23 novembre 1515, l'archiduc Charles fut inauguré comte de Namur. La compagnie de l'Étoile qui, la veille, avait escorté la députation chargée de recevoir le souverain à la limite de la commune [2], profita sans doute

[1] C'est du moins ainsi que j'interprète le texte (voy. *Annexe* III). Je suppose que les compagnons se partageaient en six bandes et que chacune de ces bandes s'exerçait pendant quinze jours consécutifs. (Comp. avec une note de l'analyse de la charte des *Escrimeurs*.)

[2] *Plaids du château de Namur*, reg. de 1511 à 1526, fol. 126, aux archives de l'État.

de sa présence dans nos murs pour demander la ratification de la charte qu'elle venait d'obtenir du magistrat, et l'*affranchissement* du jardin où elle s'exerçait. En effet, l'archiduc, prenant égard à ce que cette confrérie, composée « de la plus part des gens de bien, » était établie pour la sûreté et la défense de la ville, accorda ce qu'on lui demandait, par des lettres patentes du 6 décembre 1515. Il y statuait, notamment, que si, durant les exercices qui se faisaient au jardin de l'Étoile, une personne était blessée ou tuée par quelque carreau d'arbalète, l'auteur ne serait point poursuivi et n'encourrait aucune espèce de peine ou d'amende, pourvu qu'il fût bien prouvé que le malheur était advenu nonobstant toutes les précautions accoutumées en semblable cas [1].

Très-florissante dans les commencements du règne de Charles-Quint, la compagnie de l'Étoile s'affaiblit bientôt par suite des guerres qui désolèrent notre pays vers le milieu du XVIe siècle. Elle menaçait même de s'éteindre tout à fait, lorsque Philippe II lui accorda une confirmation qui porte la date du 8 avril 1562.

Cette nouvelle confirmation ne fait guère qu'élever les droits d'entrée et de sortie, ainsi que les amendes et autres mises de fonds. Le seul changement apporté à l'organisation de la confrérie consiste en ceci : au lieu de choisir, comme autrefois, quatre nouveaux maîtres à la St-Georges, on n'en élira plus que deux, lesquels, conjointement avec les deux anciens, gouverneront pendant l'année suivante [2].

Le serment de l'Étoile, ne jouissant d'aucune exemption, n'eut jamais à lutter contre le magistrat. Il s'éteignit de lui-même, malgré la confirmation de 1562, et sans qu'on puisse préciser l'époque de cette extinction.

[1] *Annexes*, n° III.
[2] *Annexes*, n° III.

IV.

GRAND SERMENT DES ARCHERS.

On lit dans Gramaye : *Lectior autem pars civium (Namurcensium) nomina dare solet aut collegio sagittariorum per Guidonem comitem instituto, anno* 1266 [1].... Par *sagittarii*, le vieux annaliste entend parler seulement des arbalétriers. Galliot, qui n'a pas recouru aux sources manuscrites, traduit ce mot par *arbalétriers et archers.* Sous le rapport grammatical, sa traduction est bonne; elle ne l'est pas au point de vue historique [2]. La faute en est à Gramaye, qui a eu la malencontreuse idée d'écrire en latin une histoire moderne. Comment, par exemple, reconnaître les escrimeurs dans ses *gladiatores* et les arquebusiers dans ses *bombardarii* ou *rheti* (reitres?), si l'on ne sait déjà que de semblables compagnies existaient autrefois à Namur?

C'est cependant sur ce seul passage que Galliot s'appuie pour avancer, ce que d'autres ont répété après lui, que le grand serment des archers avait été établi par Guy de Dampierre en 1276. Comme on va le voir, cette création ne remonte pas au delà de l'année 1418.

Il y a, du reste, dans l'histoire de toutes ces anciennes gildes, un fait qui me paraît bien constaté : c'est qu'elles s'organisèrent presque toujours d'une manière insensible. Tout bourgeois était soldat, appelé, par conséquent, à repousser un assaut du haut des murailles de la cité ou à combattre en rase campagne des chevaliers bardés de fer. Il y allait donc de sa propre conservation de s'exercer au maniement des armes. Pour ces exercices, on se réunissait; ces réunions donnaient naturellement naissance à de petites sociétés particulières; la plus puissante en absorbait

[1] Gramaye, *Ant. urbis Nam.*, cap. XIX. Il est à remarquer que toutes les éditions de cet ouvrage portent 1266 et non 1276, comme disent Galliot et ceux qui l'ont suivi.

[2] L'auteur de l'*Essai de l'histoire de Namur par un Namurois*, manuscrit de 1740, qui, pour la partie ancienne, suit constamment Gramaye, a été aussi induit en erreur par le mot *sagittarii*; il le traduit par *archers*. Il me paraît certain que Galliot n'a eu connaissance d'aucune charte de serment. Quant à Cronendael, il ne parle pas du serment de l'arc, mais seulement, et en passant, de celui de l'arbalète.

d'autres, et lorsqu'elle se sentait assez nombreuse, elle sollicitait du souverain la faveur de former un corps privilégié.

Or l'arc, vieille arme s'il en fût jamais, avait reçu un nouveau lustre dans ces derniers temps. N'avait-on pas vu, dans le milieu du XIVe siècle, les archers anglais rendre les plus éminents services aux journées de Crécy et de Poitiers? Leur renommée, répandue au loin, eut sans doute quelque influence sur l'établissement des gildes de l'arc dans plusieurs communes de notre pays [1]. Et qui sait si le résultat de la bataille d'Azincourt (1415), où les archers anglais venaient d'abattre de nouveau la fleur de la chevalerie française, ne doit pas être compté pour quelque chose dans la détermination que prirent les archers de Namur, jusqu'alors épars, de se réunir et de s'organiser en *frairie?* En effet, trois ans après cette célèbre journée, le comte Jean III leur accorda la faculté de former, à l'avenir, une *connétablie* semblable à celles qui existaient déjà dans d'autres villes de la Belgique. Voici une analyse des principales dispositions de cette charte, qui porte la date du 15 août 1418 [2] :

« Les confrères élisent annuellement un *connétable*, qui est chargé de la police de la compagnie : il apaise les contestations et les querelles survenues entre les archers, à l'exception toutefois des cas de violence. Lorsqu'un confrère refuse d'obéir à la sentence portée par le connétable, ou de payer les amendes auxquelles il a été condamné, le mayeur de Namur, à la requête du connétable, doit envoyer un sergent à l'effet de saisir la personne ou les biens du délinquant. Le connétable et les compagnons choisissent, de commun accord, un *valet*, qui convoque les archers pour les noces, les enterrements et les autres réunions du corps.

» Le nombre des confrères est fixé à soixante; tous doivent être bourgeois, notables, de bonne renommée, bien armés et équipés. Ils ne sont admis dans le serment que du consentement mutuel de l'échevinage et de leur connétable. Celui d'entre eux qui se marie paye 2 vieux gros pour le

[1] Dans son *Histoire de l'organisation militaire*, p. 94, M. Guillaume attribue à la supériorité que les Anglais avaient acquise dans l'emploi de l'arc, l'adoption presque exclusive de cette arme par les combattants à pied des armées des ducs de Bourgogne.

[2] *Annexes*, n° IV.

vin de ses noces. Si un de ses enfants meurt avant l'âge de sept ans, il doit également 2 vieux gros pour le droit du linceul; on ne paye rien pour ceux qui ont dépassé cet âge.

» Le 1er mai, les compagnons s'assemblent, armés et équipés, et vont tirer le *papegay*. Chaque fois qu'ils en sont requis par le souverain ou l'échevinage, ils doivent aller en campagne pour le service du comte ou celui de la ville. Ils sont également tenus de garder les portes de la cité et les autres endroits dont on leur confie la défense. Un archer reçoit, pour un jour et une nuit de service semblable, un vieux gros; lorsqu'il sert, sa femme et sa maison ne sont point astreintes au *waitage* [1]. Toutefois, dans les occasions où les milices bourgeoises sont également en campagne, ou concourent à la garde de la ville, les archers, pas plus que les autres bourgeois, ne reçoivent de solde.

» Les diverses amendes comminées par la charte appartiennent, suivant les cas, soit, par moitié, au comte et à la commune, soit à cette dernière seule.

» En retour de ces obligations, les confrères de l'arc jouissent des mêmes exemptions et prérogatives que les monnayeurs et les arbalétriers. Ils sont exemptés du payement du droit de bourgeoisie, moyennant une redevance annuelle de 2 deniers lovignis. Chacun d'eux peut, sans être soumis au droit de *peisnage*, faire hiverner, chaque année, deux porcs dans la forêt de Marlagne, pour les besoins de son ménage. Enfin, chaque année, la compagnie reçoit du comte un subside de 10 florins ²/₃ mailles de Hollande, pour subvenir à ses frais d'équipement et à ses autres nécessités; elle reçoit également de la ville une somme de 4 florins, pour couvrir les frais de la fête du 1er mai. »

Si maintenant nous recourons aux documents des XVe et XVIe siècles, nous pourrons nous convaincre que les clauses de la charte de 1418 furent fidèlement exécutées. On voit, par les *registres aux transports*, que ceux qui désiraient faire partie du serment, devaient préalablement être

[1] *Waitage* s'entend également du guet et de l'impôt qui se prélevait par foyer pour les frais de garde.

reçus bourgeois par l'échevinage, et que seulement alors, ce dernier les admettait au nombre des compagnons de l'arc [1]. De même, le comte et la commune, qui voyaient dans ce serment un corps utile à leur défense et une pépinière de soldats exercés, continuèrent de lui allouer les subsides annuels promis par l'acte dont je viens de donner le résumé [2].

Quand on parle serments, on doit s'attendre aussi à parler fêtes; car c'était là un stimulant des plus nécessaires. J'ai dit les *trairies* des arbalétriers; nous allons voir que les archers avaient également les leurs.

La plus ancienne fête à laquelle assistèrent nos compagnons fut très-probablement le grand concours qui eut lieu à Gand, en 1428; malheureusement je ne trouve aucun détail sur leurs exploits. Il est probable cependant, que, quoique formés d'assez fraîche date, ils firent honneur au nom namurois, puisque la commune, du gré et consentement du souverain et des bonnes gens de Namur, leur accorda un subside de vingt moutons [3]. En 1450, le serment reçut également une invitation pour se rendre à une *trairie* d'arc qui devait avoir lieu dans la petite ville de Béthune. Jé regrette que la longueur du programme de ce concours ne me permette pas de l'insérer ici en entier; je me contenterai donc d'en donner quelques extraits, car les détails qu'on y trouve sont applicables à toutes les fêtes du même genre.

Voici d'abord le préambule de ce programme, qui est une invitation adressée aux archers de Namur, sous la date du 20 mars 1450 [4].

« A tous ceulx qui ces présentes verront ou orront, espécialment à
» tous empereurs, roys, connestables, prévostz, doyens, jurés, provi-
» seurs, disigniers, gouverneurs et honnorés seigneurs, hommes et
» compaingnons dele confrairie de monseigneur saint Sébastien, fré-

[1] *Transports de la haute cour de Namur*, reg. de 1418 à 1423, fol. 70.

[2] *Compte de ville*, 1420; 1428, fol. 20; 1476, fol. 43; 1515, fol. 85. — *Compte de la mairie de Namur*, de 1429, arch. du roy.

[3] *Compte de* 1451, fol. 46.

[4] Ce programme, comme beaucoup d'autres pièces fort curieuses, est inséré dans le *Registre aux transports*, de 1455 à 1456, fol. 138 v°. Une partie de ce préambule est pour ainsi dire calquée sur le programme du concours d'arbalète, donné à Tournai, en 1394. Voy. *Coll. de doc. inédits concernant l'histoire de la Belgique*, par M. Gachard, t. I, p. 118.

» quentans le très-noble, plaisant, virtueux, droiturier et recommandé
» jeu de l'arc à main du grant serment, estans dedens touttes bonnes
» villes, chasteaulx et aultres lieux et places ou franchises previlégiés
» l'an l'en a accoustumé icelles confrairies, compaingnies et confraternité
» entretenir, nous roy, connestables, disigniers et tous les compaingnons
» confrères dele confrairie de monseigneur saint Sebastien estans en le
» ville de Béthune, humble recommandacion en lieu de fraternelle dillec-
» tion premise, salut. Honnourables seigneurs, frères et amis, pour ce
» que nature enseingne humaine créature à amour en quoy sont toutte
» joye, solas et plaisance et que finablement le souverain bien, paix,
» transquillité et joye inextimable si est de tenir et souvent convenir con-
» frères et compaingnons par bonne amour ensamble, en considération
» desquelles choses, meismement pour le dessire que avons de faire
» chose qui soit à l'onneur de Dieu, de la glorieuse vierge Marie et de
» monseigneur saint Sébastien, et qui vous et nous puist tousiours en tel
» estat maintenir dont honneur et science puist ensievir et aussy esbaudir
» et réveillier en soulas et en lyesse les vrais amans habilles et renommés
» en l'art dudit très-noble, amoureux, déduisant, gracieux, plaisant et
» très-recommandable jeu et esbattement de l'arc à main, ly quelz puelt
» et doibt par raison estre dis et appellez roys sur tous autres jeulx,
» comme celui duquel tous seigneurs temporelz soient grans et moyen,
» dequel estat et condicion qu'ilz soient, sy poevent courtoisement oublier,
» comme auquel jeu ne doye avoir orgueil, envye ne hayne, presche,
» convoitise, ne autre tresche de péchié mortel, et pour iceluy porter
» honneur et révérence à nostre povoir, et adfin aussy, en eschievant
» huiseuse qui est mère de tous vices, puissons veir et oyr recorder les
» amoureux, plaisans et notables virtus et bonnes adventures qui à tous
» les fréquentans ledit noble jeu sont pluisseurs foys advenues et les-
» quelles, par record faire, doibvent souverainement inciter tous les vrais
» cuers des confrères et compaingnons dudit arc à main à icelui joyeuse-
» ment honnourer, nettement fréquenter et virtueusement soustenir, nous
» roy, connestable, disegniers et confrères de ladite ville de Béthune
» dessusdite, soubz la grâce de Nostre Seigneur Jhésu-Chripst, par le

» moyen et grâce de la bénoite vierge Marie, sa chire mère, et à l'ayde » de monseigneur saint Sébastien, et meismement par le noble plaisir, » sceu et accord de nostre très-grande et très-redoubtée damme, ma- » damme la contesse de Namur, danme de ladite ville de Béthune [1], et » du conscentement de noble et puissant et nostre très-redoubté seingneur » monseigneur le gouverneur dudit Béthune et aussy de mess. de la loy » d'icelle ville, et par le commun accord de nous tous avons mis sups » et ordonné une joyeuse et adunable feste et trairie dudit arc à main » et icelle tenir donner certains pris et joyauls d'argent en la fourme et » manière que s'ensuit. »

Passons maintenant aux détails du programme.

D'abord le serment de Béthune fait connaître aux compagnies étrangères que le concours aura lieu entre deux *berceaux* placés à 260 pieds l'un de l'autre [2], et il charge le porteur de cette invitation de leur remettre la mesure exacte du pied de Béthune. Celles d'entre elles qui voudront prendre part au concours devront être rendues à Béthune le samedi 29e jour de mai, et se présenter à la compagnie d'archers de cette ville avant le coucher du soleil, afin qu'on puisse mettre par écrit les noms et surnoms des concurrents. Le lendemain, les serments s'assembleront, et le sort décidera l'ordre suivant lequel ils devront tirer. Le concours sera ensuite ouvert. Chaque compagnie ne pourra fournir plus de dix tireurs ni moins de huit; chacun d'eux tirera seize coups. Chaque jour « trairont » quatre lotz, est assavoir deux devant disner et deux après, excepté que » les jours du saint dimence et aussy les jours du lundy, qui est jour » de marchié de ladite ville, on ne traira que deux lotz. » Chaque compagnie ne pourra remporter qu'un seul prix « et ce par ung homme » ayant autant de mesures que ad ce servent et appartiennent, et se deb- » vera chacun homme tenir à quatre ses plus courtes mesures et ses » autres jeter en voye s'il lui plaist. »

[1] Jeanne d'Abcoude, veuve de Jean III, comte de Namur et seigneur de Béthune; elle mourut en 1455.

[2] « Deux bersaux dele longueur de 52 destres, chacune destre de 5 piés de long », porte le programme.

Vient ensuite l'énumération des récompenses et des lots.

Le premier compagnon qui gagnera quatre coups, gagnera aussi le vin, « c'est assavoir à chacun à homme trayant deux gros de Flandres de » toutes vires gaiguant, sauf que nulles vires courans ne porront gaignier » ne pour vin ne pour pris. » On promet en outre : « à la compagnie la » plus nombreuse, et vêtue la plus honourablement et la plus archière» ment [1], » une tasse d'argent pesant un marc de Flandre, à bords dorés, émaillée et armoriée des armes de la ville de Béthune; — à la compagnie venant de plus loin, un faucon d'argent perché sur un bâton vert d'argent et pesant un marc; — à l'archer qui tirera, « francq dedens » l'anel ens ouquel sera le vraye broque pour chacun cop, » un anneau d'argent doré; — à celui qui fera la « plus belle lumière, » une tasse d'argent pesant six onces, dorée et armoriée, « moyennant que icelle » alumée ou lumière ne soit parée ne embelie senon de feu et lumière » honnourable; » — à ceux qui tireront les derniers, « deux broques de » mesures » pesant ensemble une once et demie, ainsi que les deux draps dont les berceaux sont couverts.

Quant aux trois joyaux qui formaient les prix principaux, ils devaient être distribués de la manière suivante : « Quiconques de dehors dedens » XVI copz traira quatre, les plus courtes mesurez au plus près de le » vraye broque assambléez en une, à icelui sera donné comme premier » joyau et souverain pris, deux pos d'argent pesans VIII marcs armoyez » et dorés comme dessus. Item, à iceluy de dehors qui dedens ses XVI » copz aura ensuivant quatre les plus courtes mesures, sera donné second » joyel et deuzime pris, deus autres pos d'argent pesans cinq marcs ar» moyés et dorés comme dessus. Item, quiconques en ses XVI cops comme » dessus aura quatre les plus courtes mesures ensuivant à icelui sera » donné comme pour le tierch joyel et IIIe pris, deux autres pos d'argent » pesant trois marcs comme dessus. »

Le serment de Béthune adressait, en finissant, un dernier et chaleureux appel à tous les confrères étrangers : « Si prions, disait-il, très-amiable-

[1] Il faut avouer que la langue de nos pères était riche en adverbes.

» ment et à grant instance de vray et adunable cuer à toutes confrairies,
» compaingnies ou confraternités de Saint-Sébastien, à qui ou auxquelx
» ces présentes noz lettrez par cestui nostre message seront monstrées,
» à chacun d'eulx, veu et considéré que droit amour, fraternité et faveur
» nous fait et a esmeu ad ce faire qu'il leur plaise, en l'onneur de Dieu
» de paradis, de la glorieuse vierge Marie et de monseigneur saint Sé-
» bastien, et par droit amour dudit arc de venir et estre audit lieu de
» Béthune audit jour, pour lotter et traire comme dit est. Et aveuc ce
» vous prions et très-amiablement requérons que nostredit message vous
» plaise bien délivrer adfin de parfurnir le charge par nous à lui baillié,
» et que en approuvant qu'il ait bien fait son debvoir, mettre voz seaulx
» telz qu'il vous plaira à ces présentes. »

On ne pouvait raisonnablement résister à une invitation conçue en termes si pressants; aussi nos archers s'empressèrent-ils de s'y rendre. Malheureusement je ne trouve aucun détail sur la part qu'ils prirent à ce concours. Je vois seulement, par le compte de ville contemporain, que la commune de Namur accorda aux archers du grand serment la somme, assez forte pour l'époque, de soixante moutons, en allégeance des frais qu'ils avaient faits « en allant à Béthune traère à une joieuse feste de l'arc » à main [1]. »

Un anonyme dont j'ai déjà invoqué le témoignage en parlant des arbalétriers, nous a également transmis le souvenir d'une fête célèbre dans les annales du serment de l'arc, et qui eut lieu en 1490. Comme je l'ai dit, notre jeune et gentil archiduc Philippe, qui, au dire de ce contemporain, mérita si bien le surnom de *beau*, se trouvait alors à Namur. Or on était au 1er mai, jour du tir annuel de la compagnie, et le jeune prince, bien qu'il n'eût pas encore accompli sa douzième année, voulut y prendre part. Il s'y rendit donc vêtu « d'une cuyras blanc avoec les ganteleits et » flencars et une manteline de drap d'or dessus, et estoit, ajoute le nar- » rateur, chose impossible de veoir plus biaux prince de son eage que

[1] *Compte de* 1451, fol. 46.

» luy, et fut la premier fois que jamais avoit monteit à cheval armeit de
» cuirasse [1]. »

Lorsque, en 1495, le même Philippe le Beau vint se faire inaugurer à Namur, les archers figurèrent dans le cortége, avec les compagnons des autres serments, vêtus, comme eux, de robes et de paletots aux couleurs de l'archiduc; puis, ils accompagnèrent ce dernier à Bouvignes [2].

Voyons maintenant les services que les archers rendaient à la chose publique, soit en faisant le guet dans l'intérieur de la commune, soit en suivant le souverain dans ses expéditions au dehors.

Il est un fait qui résulte clairement de l'examen des comptes communaux, c'est que les confrères de l'arc formaient, comme les arbalétriers, une compagnie d'élite à laquelle on avait recours dans les occasions critiques. J'en citerai quelques exemples. Durant la fête de Herbatte, en 1424, le souverain-bailli du comté se trouvant alors dans la prévôté de Poilvache, et l'échevinage redoutant une attaque de l'ennemi, les archers furent chargés de faire le guet, jour et nuit; pour ce service, qui dura une semaine, chacun d'eux reçut une solde de quatre *heaumes* par jour [3]. Aux mois de septembre et d'octobre 1476, le magistrat, craignant que les gens de guerre dont la ville était en ce moment encombrée, n'en vinssent à des querelles et à des voies de fait, préposa les archers du grand serment au maintien de l'ordre; ceux-ci demeurèrent de nouveau sous les armes nuit et jour, et chacun d'eux reçut une solde quotidienne de dix heaumes [4]. En 1488, lors des troubles qui éclatèrent à Namur pendant la minorité de Philippe le Beau, on voit douze archers payés, chacun à raison de 3 sols

[1] *Jugements de la haulte cour du Feix*, MS. cité, fol. 100.

[2] *Reg. aux plaids du château de Namur*, de 1486 à 1511.— *Compte de* 1495.

[3] « Aux compaignons archiers qui ont voiliet de nuit et de jour, en le fieste Herbate quant le » bailliu fu en le provosté de Poillevace, et que on disoit que lez anemis estoyent sur le pays, » pour l'espasse de 8 jours, au pris de 4 heaumes le jour chacun. » (*Compte de* 1424, fol. 30 v°.)

[4] « Aux devant dis archiers du grant serment, lesquelz ont vacquié et séjourné armez et abastonnez par pluiseurs journées et nuities pour résister aux inconvéniens, noises et débat que l'en » doubtoit qui ne se fesissent par les gens de guerre qui ont passé par ceste dicte ville et conté de » Namur, ou mois de septembre et ou mois d'octobre derrain passé..., à cascun desdis archiers 10 » heaumes par jour.... » (*Compte de* 1476, fol. 68.)

par jour, pour avoir été au service de la ville sous le commandement du mayeur. La même année, ils servirent d'escorte à ce dernier, lorsqu'il se rendit aux états assemblés à Fleurus; mais il est à remarquer que, dans cette circonstance, la commune ne leur alloua qu'une indemnité pour subvenir à leurs dépenses [1]. Enfin, la dernière occasion où je les vois apparaître pour des services de cette nature, se rapporte à l'année 1519. La peste régnait alors à Namur, et les vagabonds, profitant du trouble et de la terreur que causaient les ravages de la maladie, se livraient ouvertement au vol et au meurtre. L'échevinage s'avisa alors de charger les deux grands serments du maintien de la police. Chaque nuit trois archers et trois arbalétriers faisaient le guet à l'hôtel de ville et parcouraient tour à tour les rues de la cité; ce service dura treize semaines, et la solde de chaque compagnon fut de deux patards par nuit [2].

La mémoire de ces faits ne nous a été transmise que par quelques articles des comptes de ville; mais combien d'autres services du même genre, dont on n'a gardé aucune souvenance, furent rendus par les archers? Comme on le voit, il n'y avait pas que des fêtes dans la vie des confrères de l'arc. Et cependant, qu'était-ce que le service dans l'intérieur de la commune, auprès de ces expéditions lointaines, dans lesquelles nos compagnons militaires allaient répandre leur sang pour le bon plaisir du souverain?

On possède peu de renseignements sur la part que les archers prirent à ces expéditions, et notamment aux guerres désastreuses qui signalèrent les dernières années du règne de Charles le Téméraire. Sur ce point encore, les comptes de ville fournissent quelques données d'autant plus précieuses qu'on les chercherait vainement ailleurs.

En parlant des arbalétriers du grand serment, j'ai dit qu'en 1473, les compagnies militaires et les milices de Namur, commandées par le mayeur, avaient accompagné le duc de Bourgogne dans sa prise de possession de la Gueldre. Le nombre des archers qui prirent part à cette campagne

[1] *Compte de* 1488, fol. 167, 157 v°.
[2] *Compte de* 1519, fol. 143. Voyez la note au chapitre des *Arbalétriers du grand serment*.

n'est pas indiqué dans le compte communal; mais, si l'on en juge par la quantité de drap fournie pour l'habillement des compagnons des serments d'arbalétriers et d'archers, ceux-ci devaient être environ quarante. Leurs vêtements consistaient en hoquetons et jaquettes rouges et noirs, sur lesquels étaient appliquées les croix de St-André. Ils furent conduits à leur destination en bateau, bien que leur charte ne leur conférât pas ce privilége. Ils ne reçurent point de solde proprement dite, puisque les autres milices bourgeoises marchaient avec eux; mais, par exception, la ville leur fournit une partie de leurs vêtements [1]. On connaît l'issue de cette courte expédition, où Charles le Téméraire rencontra peu de résistance. La ville de Nimègue soutint seule un siége de trois semaines; l'épisode le plus marquant de ce siége fut la mort glorieuse de 600 archers anglais auxiliaires, qui périrent dans un assaut [2]. Qui nous dit que nos archers ne partagèrent pas cette funeste gloire?

Deux ans après, grâce aux instances du gouverneur d'Humbercourt, ils furent dispensés, comme les arbalétriers, de prendre part au siége de Nuys [3].

Enfin, en 1476, ils partirent pour Zutphen, au nombre de vingt, et la commune, par exception, accorda à chaque archer un florin du Rhin, ainsi qu'une somme de huit florins à toute la compagnie, pour renouveler ses hoquetons. A cet égard, je renvoie à ce que j'ai dit plus haut en parlant des grands arbalétriers [4]. Je me contenterai de faire remarquer que, dans toutes ces expéditions, et bien que leur serment ne se composât que

[1] Voyez les notes au chapitre des arbalétriers. — «... Pour autres vingt et 5 alnes de drap rouge » et 25 alnes de drap brunette, audit pris de 8 aidans l'alne, délivrées et données aux archiers du » grant serment de ladite ville de Namur, allans en grant nombre au service de mondit seigneur » le duc aux lieux dessusdis. » (*Compte de* 1473, fol. 55 v°.) — « Au navyeur desdis archiers de » Namur, qui mena en son ponthon iceulx archiers..., pour sa voiture... et pour aller audit » service, 6 flour. de Rin. » (*Idem*, fol. 56.)

[2] *Barante*, t. VIII, p. 95.

[3] Voyez ci-dessus au chapitre des *Grands arbalétriers*.

[4] « Aux archiers de Namur, jusques au nombre de vingt, qui fu délivré et donné par l'ordonnance de mondit seigneur de Humbercourt, pour aller en ensievant son commandement oudit » voiaige à cascun ung tel flourin de Rin et 8 flour. de Rin pour leursdis hocquetons..., 112 moutons. » (*Compte de* 1476, fol. 66 v°.) — Voyez aussi les notes au chapitre des *Arbalétriers*.

de soixante compagnons, les archers sont toujours en plus grand nombre que leurs confrères de l'arbalète. Ce fait, que M. Guillaume a aussi signalé à propos de revues d'armée au XVe siècle, provient sans doute de ce que l'arc, quoique portant moins loin et frappant moins juste que l'arbalète, était employé plus utilement en campagne [1].

Je n'ai pu découvrir l'endroit où se faisaient les exercices du grand serment des archers; mais comme les arquebusiers qui leur succédèrent avaient, au XVIIe siècle, leur jardin à l'entrée du pont Chevolet, près de la porte Saineau, il est possible que c'était là aussi l'emplacement destiné au « très-noble, amoureux, déduisant, gracieux, plaisant et très-recom- » mandable jeu et esbattement de l'arc à main. »

En 1531, les archers furent convertis, sur leur demande, en une compagnie de 100 arquebusiers.

V.

ARCHERS DU PETIT SERMENT.

—

De même que des compagnies non privilégiées s'étaient établies à l'instar des grands arbalétriers, il se forma une petite confrérie d'archers à côté du grand serment de l'arc.

En 1454, Jehan de Marche, au nom des compagnons du serment des petits archers, acquit de la ville de Namur, en accense héritable, la ruelle des Wendes, laquelle avait issue, d'un côté, dans la rue du Puits-Conette et, de l'autre côté, dans la rue St-Aubain. Les comptes commu-

[1] Voy. *Hist. de l'organisation militaire*, par M. Guillaume, p. 94 et 95. « L'arbalète était, » dit-il, sous plusieurs rapports, une arme bien inférieure à l'arc; d'un mécanisme compliqué....., » elle était longue à bander et facilement hors d'usage. Les carreaux qu'elle lançait étaient plus » lourds que les flèches ordinaires, et d'un transport plus difficile; enfin, on ne pouvait se servir » de l'arbalète en rangs serrés, parce qu'elle devait toujours être tenue dans le sens horizontal, » tandis que l'arc, outre sa simplicité, ne présentait aucun de ces inconvénients. »

naux de cette époque mentionnent le payement du cens annuel, qui était de trois florins d'or [1].

Tels sont les seuls renseignements que je rencontre sur ces petits archers; ils eurent sans doute une assez courte existence. Cependant le compte de ville de 1493 m'apprend que six lots de vin furent présentés cette année « au roy des archiers de la bonne ville de Treit (Maestricht), » qui vinrent en ceste ville de Namur avec les archiers du grant serment » dudit Namur et avec ceulx de la compagnie du St-Esperit [2]. » On peut, semble-t-il, inférer de ce texte que cette compagnie du St-Esprit était un serment d'archers. Peut-être désignait-on de cette manière notre petit serment de l'arc.

VI.

COULEUVRINIERS.

La couleuvrine était une pièce d'artillerie assez longue et d'un petit calibre. A Namur, à partir de la seconde moitié du XVe siècle, on donna surtout ce nom aux premiers canons portatifs que les comptes de ville de cette époque appellent indifféremment *culeverynes*, *culleuvrines à queue de bois*, *hacquebus* et plus tard *arquebuses* [3]. De là vient la dénomination de couleuvriniers appliquée à une milice du XVe siècle, qui était armée de ces canons à main [4]. C'était ce qu'on appela d'abord chez nous les *culebenners*, *culbrenniers*, *culvriniers* ou *culevreniers*, plus tard les *hacquebuttiers*, et enfin les *arquebusiers*.

[1] *Transports*, reg. de 1453 à 1456, fol. 313. — *Compte de* 1455, fol. 8 v°.

[2] *Compte de* 1493.

[3] Voy. les *Comptes de ville* de la fin du XVe siècle. Je me contenterai de citer quelques extraits des fol. 124 à 126 du compte de 1475 : « ... Pour une couleuvrine de fer à queue de bos... 7 aidans; » qui valent un mouton 6 heaumes. » — Achetté 6 bastons que l'on dist hacquebus ou culleu- » vrines.... au pris le 26 aidans le pièce — « pour trois aultres culleuvrines moyennes que l'on » dist hacquebus.... le pris de 26 aidans le pièce, qui vallent 15 moutons 9 heaumes. »

[4] Roquefort. — Guillaume, Mém. cité, p. 95.

Les serments de couleuvriniers pourraient fort bien remonter à la première moitié du XVe siècle. Je lis en effet, au compte communal de 1452, que, cette année, la commune de Namur fit présent de huit lots de vin de Beaune « à aulcuns compagnons culebenners de la ville de Va- » lenciennes qui s'esbatirent à Namur [1]. » Évidemment il ne peut être ici question d'une compagnie de bombardiers ou canonniers, comme il en existait dans quelques villes [2]; mais bien de véritables arquebusiers venus de Valenciennes à Namur pour déployer leur adresse dans quelque *trairie*. Il ne serait donc pas impossible qu'il y eût dès lors, dans notre ville, une confrérie du même genre, bien que je n'en trouve de trace qu'un demi-siècle plus tard; mais comme, à cette dernière époque, on les voit entièrement organisés, il faut bien admettre qu'ils existaient déjà depuis quelques années [3].

A partir de 1508 jusqu'en 1519, l'échevinage accorda chaque année un subside à la compagnie des couleuvriniers, pour l'aider à faire sa fête annuelle et pour l'indemniser des frais qu'elle supportait, en l'honneur de la ville, lors de la grande *dédicace* du 2 juillet [4]. En 1509, il lui alloua une somme de 6 florins destinée à l'achat d'un étendard [5]. Vers la même époque, il concédait aux compagnons la jouissance d'un terrain vague qui se trouvait à côté de la porte Saineau. C'était là qu'avaient lieu leur *trairie* et leurs *esbattements* [6].

Bien que le compte de la grande *trairie* de 1510, dont j'ai parlé plus

[1] *Compte de* 1452, fol. 50.

[2] Notamment à Mons, où ils avaient été établis en 1417. Guillaume, Mém. cité, p. 47.

[3] Je dois faire remarquer que je n'ai examiné que d'une manière assez superficielle les comptes de ville de 1489 à 1508; il est donc possible qu'il s'y trouve quelque mention des couleuvriniers.

[4] « Aux culvriniers qu'il leur a esté ordonné par Mess., pour avoir esté à la veille et faire leur » feste... 10 moutons. (*Compte de* 1508, fol. 143.) Voy. aussi les *Comptes de* 1517, fol. 206; 1519, fol. 139 v°.

[5] « Qui a esté ordonné par mesdits seigneurs ausdis esleux paier aux culvriniers de ceste ville » six florins, et ce pour faire ung ghidon... 24 moutons. » (*Compte de* 1509, fol. 121.)

[6] « Soit mémoire d'une fourière que soloit tenir Jehan du Monceau ..., joindant à le porte Sai- » neal, tirant jusques à le premire tour des murailles devers St-Aubain, a esté rendue par l'or- » donnance de Mess. et par souffrance aux culvriniers, sans riens rendre, pour faire leur trairie et » esbatement. » (*Compte de* 1508, fol. 17 v°.) Voy. aussi les *Comptes de* 1509, fol. 17, et 1510, fol. 15 v°.

haut, ne parle point de nos couleuvriniers ou arquebusiers, il est fort probable qu'ils y prirent une certaine part.

Après 1519, je ne trouve plus aucune mention des couleuvriniers. Je serais assez tenté de croire que lorsque la compagnie des 60 archers fut convertie en un serment de 100 arquebusiers, on y incorpora les couleuvriniers pour parfaire le nombre de compagnons déterminé par la charte; cette hypothèse s'étaye aussi de cette circonstance que les couleuvriniers possédaient, pour faire leurs exercices, un jardin que, plus tard, nous trouvons occupé par les arquebusiers.

VII.

GRAND SERMENT DES ARQUEBUSIERS.

—

L'introduction de l'artillerie sur les champs de bataille avait diminué l'importance des armes anciennes; l'invention de la couleuvrine à queue de bois, ou arquebuse, porta le dernier coup à l'arc et à l'arbalète.

C'est ce que comprirent fort bien nos archers. De concert avec l'échevinage, ils demandèrent à Charles-Quint d'être convertis en un corps d'arquebusiers, alléguant, pour motif de cette transformation, qu'une compagnie semblable serait employée, bien plus utilement que des archers, à la défense de la ville et du comté de Namur [1].

Par son diplôme du 2 octobre 1531, l'Empereur, accédant à cette demande, transforma les archers en un serment de 100 arquebusiers, y compris le connétable et les trois maîtres. J'analyserai rapidement ce diplôme.

Après avoir confirmé la charte du 15 août 1418, et ratifié en faveur des arquebusiers les privilèges et exemptions autrefois accordés à la grande *gilde* de l'arc, il statue les points suivants :

« Nul ne peut faire partie du serment, ni en sortir, que du consen-

[1] *Annexes*, n° V.

tement de l'échevinage de Namur, du connétable et des trois maîtres.

» Tout compagnon doit posséder une arquebuse avec ses ustensiles; s'il meurt, ces objets appartiennent à la compagnie. — Les droits de noce et de linceul pour les enfants ainsi que les diverses amendes, sont augmentés. — Tous les compagnons doivent assister en armes à la procession du St-Sacrement.

» Le connétable est le supérieur de la compagnie; il remplit les fonctions de contrôleur, et les joyaux du serment sont confiés à sa garde. Le reste de l'administration appartient aux trois maîtres.

» Le jardin dans lequel se font les exercices est *franc :* ainsi, s'il arrive qu'un confrère, s'exerçant aux heures indiquées et après avoir pris toutes les précautions requises, blesse ou tue quelqu'un, il n'encourt aucune peine et n'est tenu à aucune réparation, pourvu qu'il soit suffisamment prouvé que le fait est arrivé par mésaventure.

» Les arquebusiers qui, dans une querelle, déchargent leurs armes les uns contre les autres, sont bannis de la confrérie à perpétuité.

» L'échevinage alloue annuellement à la compagnie 12 livres de 40 gros (monnaie de Flandre); plus, à chaque confrère, 1 livre de poudre et 2 livres de plomb.

» Les arquebusiers doivent servir le souverain *en ses guerres et armées et ailleurs, là et ainsy que bon lui semblera*, le tout aux conditions reprises dans la charte des archers. A cette fin, ils sont tenus de prêter le serment accoutumé en mains de l'échevinage [1]. »

La commune acquitta loyalement les subsides que les chartes de 1418 et de 1531 avaient mis à sa charge; souvent même il y eut, de sa part, une bienveillance extraordinaire qui prenait probablement sa source dans les services réels que pouvait rendre, aux XVIe et XVIIe siècles, un corps d'arquebusiers. Il est bon de faire observer d'ailleurs que ce n'était pas l'institution des serments en elle-même qui déplaisait à l'échevinage, mais seulement leurs priviléges qui tournaient au préjudice de ses autres administrés. Aussi, à part la question des exemptions, il n'était rien moins

[1] *Annexes*, n° V.

qu'hostile aux confréries militaires. On peut s'en convaincre par l'examen des comptes communaux. Je prends au hasard celui de 1571, et j'y trouve une somme de 3 livres 6 sols, payée aux arquebusiers du grand serment, en allégeance des frais de leur fête qui se célèbre le 1er mai; une autre somme de 7 livres pour les récompenser d'avoir assisté en armes, avec les autres compagnies, à la procession de Notre-Dame; enfin, 20 livres dépensées en achat de la poudre et du plomb qu'on leur devait chaque année pour tirer le papegai, le 1er mai [1]. Ces dépenses, loin de diminuer, augmentèrent même dans les premières années du siècle suivant; car, à cette époque, la somme totale payée à ces divers titres aux confrères de l'arquebuse montait ordinairement à 41 livres 4 sols [2].

Le compte communal de 1624, qui me fournit ce dernier renseignement, ainsi que d'autres documents de l'époque, mentionnent la *tour des Arquebusiers,* laquelle faisait corps avec cette partie de l'enceinte urbaine qui longeait la rue de la Marcelle. On y voit que le lieu de réunion du serment se trouvait à côté de la porte Saineau et joignait au pont Chevolet; il occupait, par conséquent, un espace de terrain compris entre les Quatre-Coins actuels et l'entrée de la rue de la Marcelle, et il s'étendait jusqu'à la première tour de l'enceinte du côté vers St-Aubain [3].

Aux libéralités du magistrat que je viens de signaler, s'en joignait, au XVIIe siècle, une autre non moins agréable de tout temps à nos compagnons des serments. C'était l'exemption de toute gabelle sur 20 à 25 tonnes de bière consommées dans leurs exercices et qui fut remplacée, vers

[1] « Aux compaignons harquebouziers du grand serment de la ville de Namur . . . accordé annuellement en alligeances de leurs frais qui se font le 1er de may . . . 64 sols. » (*Compte de* 1571, fol. 61.) — « Aux harquebouziers de ceste ville de Namur, qui deu est chacun an pour thirer leur papeghaie le 1er de may, estant en nombre de cent, à chacun une libre de fine pouldre et deux libres de plombs, leur a esté paié ceste année en argent . . . vingt libvres. » (*Idem*, fol. 74.)— « A la compaignie des harquebuziers de ceste ville, pour avoir le jour et le lendemain de la N.-D. . . esté en armes avecq les aultres compagnies à ladite procession . . . 7 livres. » (*Idem*, fol. 97 v°.)

[2] *Compte de* 1624, fol. 90 et 152.

[3] *Compte de* 1624, fol. 18 et 26. *Le compte de* 1571, fol. 74, mentionne une somme payée à des ouvriers « aiant ouvrez sur le thoid du jeu des harquebousiers; » il s'agit probablement du même local, dont l'entretien incombait, paraît-il, à la ville, du moins en partie.

la fin du même siècle, par le don d'une vingtaine de florins [1]. Parfois aussi, notamment en 1641, on voit le magistrat accorder une semblable exemption, pour seize tonnes de bière, en faveur du compagnon qui, par son adresse, avait obtenu le titre de roi du serment [2]. Pour en finir avec ces détails, je dirai, qu'en 1644, un certain Maurice Evrard prêta serment en mains de l'échevinage, comme *sergent* de la compagnie et serment des arquebusiers [3]; ce titre correspondait sans doute alors à celui de connétable.

Mais si le magistrat se montrait bienveillant sous ce rapport, il y avait un point sur lequel il n'entendait pas raison : c'était l'exemption de tailles accordée autrefois aux arquebusiers, de même qu'à leurs prédécesseurs. La guerre sourde qu'il avait déclarée aux serments, continuait toujours. Maintes fois on l'avait vu, profitant des malheurs du temps, forcer les compagnons au payement de la taille ordinaire. Ces derniers réclamaient; parfois le souverain, s'en tenant à la lettre des priviléges, leur donnait raison. Mais le magistrat qui voyait en eux trois cents bourgeois privilégiés au détriment des autres, et n'en recevait aucun secours, ne tardait pas à recommencer de plus belle. De là, une lutte incessante qui devait tôt ou tard aboutir à l'extinction des compagnies militaires, maisnon sans que celles-ci ne fissent des efforts désespérés et souvent heureux en résultats.

On était au mois de mai 1712. Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, venait d'être inauguré comte de Namur, et il avait établi dans notre ville son gouvernement, c'est-à-dire ses conseils d'État et de finances, sa chancellerie, son hôtel des monnaies, etc. Bref, de simple chef-lieu de province, Namur était devenu, tout à coup, siége d'une cour souveraine. Maximilien-Emmanuel, très-amateur de fêtes, y menait grand train, ce qui le rendait cher aux commerçants; c'était d'ailleurs un prince assez populaire et qui ne dédaignait pas, comme on l'a vu, de se mêler aux jeux

[1] *Résolutions du magistrat*, t. I, fol. 4 (année 1611) et *passim;* t. III, fol. 97; t. VI, fol. 191; t. VII, fol. 21 v°.

[2] *Résolutions*, t. I, fol. 71 v°.

[3] *Résolutions*, t. I, fol. 81.

des serments. Les arquebusiers, fatigués des vexations du magistrat, jugèrent que le moment était propice pour y mettre fin. Ils se hâtèrent d'adresser une requête par laquelle ils informaient le prince que le mayeur et les échevins ne cessaient de les troubler dans la jouissance de leurs priviléges. Ils le priaient, en conséquence, de renouveler leurs chartes et d'en ordonner la stricte observation au magistrat. La requête eut un plein succès; par son décret du 2 juin 1712, Maximilien-Emmanuel confirma les statuts accordés par Jean III et Charles-Quint, et déclara que les arquebusiers jouiraient de leurs anciennes prérogatives, sauf néanmoins qu'ils contribueraient, comme le reste de la bourgeoisie, au payement des aides extraordinaires [1].

A la suite de ce décret, une trêve eut lieu forcément entre les deux parties; elle ne dura guère. Après quelques années de répit, le magistrat recommença sans doute la lutte, puisque le serment sentit la nécessité de demander une nouvelle confirmation de ses priviléges. La requête qu'il adressa à l'empereur Charles VI ayant été transmise au conseil provincial de Namur, le procureur général, contrairement à l'usage ordinaire, la renvoya avec son avis, sans l'avoir préalablement communiquée au magistrat. Celui-ci se plaignit vivement à l'Empereur de ce manque d'égards (1er juin 1728), et bien qu'on ne le lui demandât pas, il profita de cette occasion pour faire connaître son sentiment sur l'opportunité de la mesure. « Nous avons cru, Sire, disait-il, qu'il estoit de notre obligation » d'informer Votre Auguste Majesté que ses illustres prédécesseurs ont » spéciallement confiez la direction dudit serment à ceux dudit magistrat, » tant au regard de leurs chartres qu'au regard de leur compte qu'ils » rendent annuellement par-devant le mayeur dudit Namur, comme chef » des quatre serments y establis [2]. Nous avons tout sujet de croire, Sire, » que ceux dudit serment veuillent surprendre la religion de Votre Ma- » jesté et que leurs intentions sont très-préjudiciables à son service et » aux intérêts de cette ville. Nous en avons d'autant plus de sujet qu'ils

[1] *Liasse civile des arbalétriers, escrimeurs*, etc., aux archives de la ville.

[2] Les quatre serments étaient, à cette époque, les arbalétriers, les monnayeurs, les arquebusiers et les escrimeurs.

» ont prétendu nous obliger à entendre leurs priviléges au delà des
» intentions des illustres comtes de Namur, qui les leurs ont accordez
» dans un temps où lesdits serments estoient de quelque utilité pour
» leur service, et remplacez par d'honnestes bourgeois de cette ville,
» qui sont cependant aujourd'huy absolument inutils, à charge au sou-
» verain et au publicq, et qui ne sont composez que de quantité d'es-
» trangers de différentes nations, souvent déchassez de leur pays pour
» crimes ou pour la déroute de leurs affaires. Ce pourquoy, nous sup-
» plions avec tout respect possible Votre Auguste Majesté de ne vou-
» loir disposer sur laditte requette sans, au préalable, avoir entendu les
» raisons convaincantes que nous avons tant pour la conservation des
» droits de Votre Majesté, que ceux de la bourgeoisie de votre ville de
» Namur [1]. »

Cependant les arquebusiers poursuivaient leurs démarches auprès du gouvernement, et non contents de réclamer la ratification pure et simple de leurs priviléges, ils demandaient encore : 1° d'être réputés bourgeois par le seul fait de leur admission dans le serment, et par suite, de jouir de tous les droits inhérents à la bourgeoisie; 2° que leurs empereurs, c'est-à-dire ceux d'entre eux qui avaient été rois pendant trois années consécutives, fussent exempts à toujours des tailles et subsides du chef de leur maison de résidence, pourvu qu'elle leur appartînt; 3° que ces mêmes empereurs fussent également affranchis, pour leur vie, des tailles des meubles, des guets et des gardes, ainsi que du logement des gens de guerre, lorsqu'il n'y aurait pas de surcharge; 4° que leurs rois, c'est-à-dire les compagnons qui avaient abattu l'oiseau une fois, jouissent des mêmes exemptions pendant l'année de leur royauté.

Cette fois encore, le gouvernement n'eut aucun égard à l'opposition du magistrat, et les arquebusiers obtinrent gain de cause. Par son diplôme du 1er juin 1729, Charles VI accéda à toutes leurs demandes, à la condition expresse que les compagnons se conformeraient aux prescriptions de l'art. 44 de l'édit du 5 juillet 1570, lequel oblige les serments à

[1] *Résolutions*, t. VI, ol. 203 v°.

assister la justice lorsqu'ils en sont requis, sous peine de privation de leurs priviléges.

La requête du magistrat que j'ai insérée plus haut nous montre combien la composition de la compagnie était mauvaise à cette époque. Aussi, malgré ces nouveaux priviléges, elle ne servait plus guère, au XVIIIe siècle, qu'à escorter les criminels qu'on conduisait au supplice. C'est ce que nous apprend un auteur presque contemporain, et il ajoute que, dans les dernières années de son existence, le serment d'arquebusiers était réduit à un petit nombre de compagnons qui, tous les dimanches, s'amusaient à tirer l'oiseau hors de la porte de Salzinnes [1].

On prévoit que nous approchons du dénoûment. En effet, le 9 février 1752, le magistrat adressa à l'Impératrice une longue et foudroyante requête, par laquelle il démontrait l'inutilité des serments d'arbalétriers et d'arquebusiers, la mauvaise composition de ces corps et les dangers qui pouvaient en résulter sous le triple rapport des mœurs, de la politique et de la religion. Je renvoie le lecteur à ce que j'ai dit à ce propos au chapitre des *Arbalétriers*, me contentant de rappeler ici que les deux compagnies furent abolies par un décret du 18 avril 1752.

VIII.

PETITS ARQUEBUSIERS.

Le compte communal de 1551 cite les « petitz haqhebutiers de ceste » ville [2], » dont je ne trouve aucune autre mention. Il s'agit, sans doute ici, d'un petit serment de l'arquebuse qui se sera formé à côté de la grande compagnie.

[1] Galliot, t. III, p. 37. Un fait qui prouve que les arquebusiers étaient peu nombreux vers l'époque de la dissolution du serment, c'est la permission que les arbalétriers et les arquebusiers obtinrent, en 1714, de considérer comme ne faisant plus partie du serment les confrères qui ne s'étaient point rendus sous les drapeaux depuis trois à quatre ans. Voy. plus loin au chap. des *Escrimeurs*.

[2] *Compte de* 1551, fol. 103 v°.

IX.

GRAND SERMENT DES ESCRIMEURS.

—

La compagnie des escrimeurs fut érigée la dernière; c'est cependant celle dont l'origine est la plus obscure. Quoique sa charte de confirmation, octroyée en 1610, porte que ce serment se trouvait alors « advoué » passé si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire par les gouverneurs » et magistrat successivement, » je pense bien que cette espèce de possession immémoriale ne remontait guère au delà de la première moitié du XVIe siècle.

Mais avant d'éclaircir ce point, il ne sera peut-être pas hors de propos de dire quelques mots du divertissement connu à Namur sous le nom de *danse macabrée*, que notre historien Galliot appelle la *danse des sept Machabées* et qu'il définit en ces termes : « Sept jeunes hommes alertes, dispos et » bien découplés, représentant les sept frères *Maccabées*, forment entr'eux » une danse au son d'un tambour..... Ils sont vêtus d'une simple che- » mise blanche, liée aux bras avec des rubans rouges, des culottes, bas, » souliers et bonnets blans garnis de rubans de la même couleur. Ils por- » tent à la main droite une épée émoussée et tenant chacun de la gauche, » la pointe de celle de leur compagnon, sans jamais l'abandonner, ils » font mille mouvements et figures différentes par l'entrelacessement de » toutes ces épées, qui dénottent en même temps et la vigueur de leur » tempéramment et la souplesse et l'agilité de leur corps [1]. »

Évidemment, c'est encore là un reste de quelque coutume germaine [2], non pas que je veuille assurer que l'introduction de ce jeu à Namur soit fort ancienne, car je n'en trouve aucune mention dans nos fêtes publiques avant le XVIe siècle. Mais à dater de cette époque, les comptes de ville

[1] Galliot, t. III, p. 70.

[2] Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. I, p. 221. — Dewez, *Nouv. mém. de l'Acad.*, VIII, p. 9 et 10.

manquent rarement de signaler la *danse macabrée* au nombre des divertissements qui avaient lieu le 2 juillet, jour de la *dédicasse* de la ville. C'est ainsi, notamment, qu'elle fut jouée par neuf compagnons en 1551 [1], et qu'en 1556, la commune accorda une gratification de 4 carolus « à unze » compaignons aians le nuict et jour de la procession de ceste ville, joué » et danssé par la ville, pour la récréation du comung, la dansse maca- » brée [2]. »

Je crois la description de Galliot exacte en ce sens, qu'il rapporte fidèlement ce qu'il a vu ; c'était là d'ailleurs un jeu également en usage, encore au siècle dernier, dans certaines localités de la Flandre, et notamment à Hornebeck [3]. Mais si l'on rapproche du récit de notre historien les détails plus anciens qui se trouvent dans les comptes communaux, on se convaincra qu'à l'époque où écrivait Galliot, la *danse macabrée* était bien différente de ce qu'elle avait été à son origine [4]. En effet, au XVIe siècle, elle s'exécutait par neuf, onze ou un nombre indéterminé de joueurs [5]. En second lieu, le véritable nom de ce divertissement est *danse macabrée*. Que, par la suite, on l'ait appelé *danse des sept Machabées*, je n'y vois rien d'étonnant. C'est là une de ces corruptions de mots si fréquentes dans notre ville et dont je pourrais, au besoin, citer plus d'un exemple; celle-ci provient, sans doute, de la similitude des noms et de cette circonstance que, dans le dernier temps, les danseurs étaient au nombre de sept; si la dénomination de *danse des sept Machabées* était exacte, on devrait lui assigner une tout autre origine que celle indiquée plus haut; or, il est difficile de voir dans ce jeu une réminiscence des livres saints. Il faut également se garder de confondre, comme l'a fait Dewez, la *danse macabrée* avec la *danse Macabre* ou *danse des morts;* cette dernière se composait « de scènes

[1] « A Franchois Gilles et ses compagnons en nombre de noef ayans à ladite veille et jour de » ladite procession fait esbattemens d'espées en dansant.... 4 karolus. » (*Compte de* 1551, fol. 103.)

[2] *Compte de* 1556, fol. 99.

[3] Schayes, t. I, p. 221. C'est probablement la même chose que le jeu des *Matachins* dont parle Raepsaet (t. III, p. 162). Selon Roquefort, les *Matachins* ou *Matassins* était le nom qu'on donnait, au XVIe siècle, à la danse armée ou pyrrhique.

[4] Voy. outre les comptes déjà cités, ceux de 1574, fol. 115 v°; 1576, fol. 124.

[5] Ils étaient 8 ou 10 à Hornebeck.

» entre gens de tout état et de toute profession, où, par grande moralité,
» la mort faisait toujours le personnage principal [1]. »

On me demandera peut-être quel rapport il peut y avoir entre ce jeu populaire et le serment des escrimeurs. Le voici : la danse Macabrée exigeait beaucoup d'adresse et d'agilité ; mériter les applaudissements d'un nombreux public et les gratifications que le magistrat accordait d'ordinaire à ceux qui se chargeaient de fêter dignement la grande fête de Namur, n'était pas chose facile. Il fallait donc se réunir, s'exercer longuement, et comme l'émulation s'en mêlait, les concurrents étaient nombreux. Or, ne peut-on pas assez raisonnablement supposer que ces réunions entre gens habitués à se servir de l'épée, leur donnèrent l'idée de former une société d'escrimeurs semblable à celles qui existaient dans d'autres villes ? Je ne voudrais l'affirmer, mais la supposition me paraît d'autant plus admissible, que la première mention de la *Compagnie des joueurs d'épée* est postérieure à l'apparition de la danse Macabrée dans nos fêtes publiques.

J'imagine qu'il en fut des escrimeurs comme des autres confréries militaires et des corps de métiers : la charte n'intervenait d'ordinaire que lorsque les compagnons et les artisans étaient déjà assez nombreux et qu'on sentait la nécessité de leur donner une existence légale. C'est dans ce sens sans doute que les escrimeurs pouvaient, au commencement du XVIIe siècle, dire qu'ils étaient établis depuis un temps immémorial.

En effet, je ne trouve aucune trace de cette compagnie, dans les comptes communaux de 1551 à 1557 ; d'où je conclus que, si elle existait déjà à cette époque, elle ne comptait du moins encore que fort peu d'adhérents. Il est à croire qu'elle augmenta bientôt après, car le compte de 1571 nous apprend que Jehan de Henus était alors le maître de la *Compaignie des jouwères d'espée ;* en cette qualité, il recevait annuellement de la commune, une somme de douze livres « pour le louaige d'une chambre com-
» modieuse pour le jeu d'espée en recréation de la compaignie ; » et une autre somme de dix livres « pour subvenir à l'entretènement du jeu d'es-
» pée. » Une circonstance qui prouve que le serment avait déjà alors acquis de l'importance, c'est que, la même année, la commune lui alloua,

[1] Barante, t. IV, p. 95.

comme aux arbalétriers et aux arquebusiers, une somme de sept livres « pour avoir esté en armes et en bon équipaige à la procession de la » ville [1]. » A dater de cette époque, nos comptes de ville manquent rarement de signaler quelque allocation semblable; celui de 1574 mentionne, notamment, dix-huit livres accordées « à ceulx de la compaignie du ser- » ment de l'espée, pour faire achapt d'une neuve enseingne, à charge » que la ville s'en pora servir toutes et quantes fois que l'on en aura » affaire [2]. »

De ce que le compte se sert, pour désigner les escrimeurs, de la qualification de compagnie *du serment* de l'épée, il ne faut pas conclure qu'ils formaient alors un grand serment, une confrérie privilégiée. Leur première charte fut octroyée, sans que je puisse en dire la date précise, par Florent, comte de Berlaymont, lequel remplit les fonctions de gouverneur et de souverain-bailli, depuis 1579 jusqu'en 1599. Elle fut confirmée vers l'an 1600 par son successeur, le comte d'Egmont. En 1604, les prévôt, doyen et maîtres du serment, réclamèrent auprès des archiducs la ratification des chartes qu'ils avaient obtenues de ces deux gouverneurs, et leur demandèrent de jouir des mêmes exemptions et priviléges que les autres compagnies militaires. L'information de cette requête fut assez longue, mais enfin elle eut un terme. Après avoir reçu des avis favorables du gouverneur, du conseil provincial et du magistrat, les archiducs, sous la date du 4 mai 1610, accordèrent aux escrimeurs des lettres patentes qui les constituaient définitivement en un corps de cinquante compagnons. Sauf quelques dispositions nouvelles, ces lettres ne font que reproduire la teneur des chartes octroyées antérieurement par les comtes de Berlaymont et d'Egmont. J'en consignerai ici les principaux points [3].

[1] *Compte de* 1571, fol. 88, 88 v° et 97 v°.

[2] *Compte de* 1574, fol. 116.

[3] Voy. la charte des escrimeurs aux *Annexes*, n° VI, et un avis du magistrat, en date du 18 mai 1606, dont voici l'analyse : « Ceux du magistrat de la ville de Namur, ayans veu la requeste » présentée à Leurs Altèzes par les prévost, doien et maistres de l'escrime ou jeu d'espée dudit » Namur, apostillée du 28 de juillet 1604, ensemble les lettres d'érection de ladite compagnie du » feu comte de Berlaymont, gouverneur du pays et conté, et les confirmations ensuivies..., dient » lesdits du magistrat que... ilz seroient et sont bien d'advis que Leurs Altèzes accordassent aux

« Le serment se compose de 50 hommes de bien, de bonne fâme et renommée, enfants légitimes et bourgeois de la ville de Namur. — Le droit d'entrée est fixé à 2 florins, dont 5 sols applicables à la chapelle où les compagnons font chanter la messe en l'honneur de monsieur St-Michel, leur patron, 1 patard au serviteur qui enregistre l'admission, et le restant à la confrérie. — On n'est admis qu'à condition d'apprendre l'escrime de l'épée à deux mains, et de toute autre arme qui paraît la plus convenable pour servir à la défense de la cité. — Tout confrère doit donc posséder, à son entrée dans le serment, une bonne épée à deux mains, ou une rondelle (bouclier), un stradiot [1] et un mourillon (heaume), ou enfin telles armes à déterminer par les chefs de la compagnie.

» Le lieu des exercices est *franc*. Ainsi, lorsque des confrères ou d'autres compagnons non sermentés, viennent escrimer et que l'un d'eux en blesse mortellement un autre par hasard, cette mort ne lui est pas imputée à crime, pourvu qu'il soit suffisamment prouvé qu'il n'y a pas mis de mauvaise intention. De même si un escrimeur blesse son adversaire, toujours par cas fortuit, il n'est tenu qu'à payer le chirurgien. — Si quelque débat survient pendant les exercices, l'agresseur est passible d'une amende de deux livres de cire au profit de la chapelle; les chefs, doyens, jurés et confrères jugent le différend; s'ils ne le font pas, la connaissance en appartient à l'échevinage. — Il est défendu de blasphémer dans le local des réunions, d'y jouer aux dés, aux cartes et aux autres jeux de hasard, sous peine d'une amende d'une livre de cire au profit de la chapelle. — Tout confrère convaincu d'avoir *commis cas digne de répréhension*, est expulsé du serment. — Le jugement des délits commis par les escrimeurs appartient en première instance au magistrat.

» suppliens les lettres d'authorisation et confirmation requises tant de l'érection et institution de » ladite compagnie, que aussi des ratifications des comtes de Berlaymont et d'Egmont, gouver- » neurs dudit pays et conté... » *Liasse civile des arbalétriers, escrimeurs*, etc., aux arch. com. — Il y eut trois Berlaymont successivement gouverneurs, de 1555 à 1599; mais il est à remarquer que le premier (1555 à 1578) portait le titre de baron. En comparant cet avis avec le passage de l'octroi de 1610, où il est dit qu'une charte antérieure avait été accordée par les *gouverneurs précédents et moderne*, on conclura que le Berlaymont dont il s'agit ici, est le comte Florent.

[1] Je ne connais pas la signification du mot *stradiot*. Il faut peut-être entendre par là une cuirasse légère, telle que portaient les *estradiots*, anciens cavaliers armés à la légère.

» Lorsqu'un confrère se marie, il paye 16 patards au profit du serment et de ceux qui lui ont fait la conduite à l'autel. — S'il meurt, ses héritiers payent 12 patards et les compagnons assistent à son enterrement et à son service.

« Chaque année, le dimanche avant la Visitation de Notre-Dame, les confrères sont tenus de s'assembler dans le local des réunions. Celui qui, de son épée à deux mains, touche le plus haut et le plus près du point du bonnet est nommé *Roi* de la confrérie [1].

» A dater du dimanche qui suit la création du *Roi*, les compagnons doivent aller *jouer la quinzaine* [2].

» Nul maître ou prévôt, habitant la ville ou étranger, ne peut tenir école d'escrime qu'après avoir payé 2 florins à la compagnie, plus 10 patards pour chaque apprenti qu'il reçoit. — Tout compagnon, étranger ou non, qui vient apprendre l'escrime, paye 2 patards au profit de la chapelle. — Tout maître ou prévôt qui reçoit des écoliers doit prendre caution d'eux, pour s'assurer du payement des honoraires. — Lorsqu'un maître ou prévôt reçoit un écolier en secret et que celui-ci s'échappe sans payer, le maître ou prévôt paye 30 patards au profit de la confrérie, plus 10 patards pour la réception de l'écolier. — Un prévôt qui devient maître et qui tient école d'escrime, doit 2 florins à la compagnie.

» Les chefs, doyens, maîtres et jurés sont élus chaque année, le jour de la conversion de St-Paul, à la pluralité des voix; ils ne peuvent refuser fonctions. Ils perçoivent les droits et amendes, et ils en rendent compte huit ou quinze jours après leur sortie de charge. Le prévôt, en qualité de *maistre et enseigneur* des autres, est *le premier et principal de la confrérie*; il marche en tête du serment dans les cérémonies publiques.

» Le magistrat accordera aux escrimeurs une *honnête* diminution des

[1] A cet égard, voyez le texte aux *Annexes*, n° VI.

[2] Nous avons déjà vu cette expression *tirer* ou *jouer la quinzaine*, au chapitre des arbalétriers de l'Étoile. Le texte n'est pas bien clair; il me semble cependant qu'on peut l'entendre de la manière suivante : Le dimanche après que le Roi aura été élu, cinq confrères se rendront dans la chambre du serment et s'y exerceront pendant quinze jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Ils seront remplacés par cinq autres, qui s'exerceront également pendant quinze jours consécutifs; et ainsi de suite.

droits de gabelles sur la bière qu'ils boiront en s'exerçant dans la chambre du serment, le jour de St-Paul et les jours de quinzaine. Les compagnons jouiront, du reste, des mêmes immunités et priviléges que ceux des autres serments; c'est ainsi que chaque année deux compagnons entrant dans la confrérie seront reçus bourgeois de Namur sans payer les droits ordinaires. »

La charte porte, en outre, que les escrimeurs sont obligés *de se faire paroistre lorsque l'occasion se présente,* ce qui signifie, me semble-t-il, qu'ils sont tenus du service militaire.

A partir de 1610, les escrimeurs formèrent un grand serment, dans le sens que j'ai attaché à ces mots en commençant ce travail. En effet, on voit, d'après l'analyse insérée ci-dessus, qu'ils sont assimilés aux arbalétriers et aux arquebusiers, sous le rapport du service militaire et des exemptions.

Je n'ai pas à parler ici du service militaire auquel étaient astreints les escrimeurs; fort heureusement pour eux, ils arrivaient à une époque où les serments ne faisaient plus guère d'expéditions lointaines. Tout au plus furent-ils quelquefois chargés de veiller à la tranquillité publique dans l'intérieur de la commune; encore n'ai-je trouvé aucune trace d'un service semblable.

Quant à leurs priviléges, ils étaient les mêmes que ceux des deux autres compagnies militaires, c'est assez dire qu'ils eurent à lutter plus d'une fois contre le mayeur et les échevins. J'en trouve la preuve dans une requête qu'ils adressèrent au gouvernement, le 24 octobre 1711, et par laquelle ils se plaignaient de ce que le magistrat les troublait dans la jouissance de leurs exemptions. L'échevinage consulté, répondit, il est vrai, que les plaintes de la compagnie n'avaient aucun fondement, et il proposa même au gouvernement de renouveler ses chartes [1]; mais, malgré cette assertion, on a peine à croire que la réclamation des escrimeurs ne fût pas quelque peu fondée; ils se trouvaient, en effet, vis-à-vis de la commune, dans la même position que les autres serments, et on ne voit pas

[1] *Inventaire des pièces et liasses civiles du XVIIIe siècle*, aux archives de la ville.

pourquoi ils auraient été traités d'une manière plus favorable. A cet égard, je citerai quelques faits qui confirment mon doute. C'est d'abord une sentence du conseil provincial, en date du 19 mai 1725, laquelle ordonne au magistrat d'admettre au relief de la bourgeoisie, moyennant le payement des droits ordinaires, les veuves et les enfants des compagnons escrimeurs, et cela contrairement aux prétentions du magistrat, qui soutenait le principe de la non-transmission du droit de bourgeoisie aux veuves et enfants des confrères décédés [1]. Le serment obtint également gain de cause dans une autre occasion : une sentence du conseil provincial de 1728, confirmée par le grand conseil de Malines, et basée probablement sur la teneur de la charte des archiducs, ordonne au magistrat d'admettre annuellement dans la bourgeoisie, sans le payement des droits accoutumés, deux aspirants au titre de compagnon escrimeur [2].

A part ces résistances du magistrat, l'examen des registres qui contiennent ses résolutions, prouve qu'il ne négligea rien pour encourager les escrimeurs; de leur côté, ceux-ci, paraît-il, y allaient de tout cœur, puisqu'en l'année 1612, la commune leur accorda exemption de gabelle pour trente tonnes de bières bues dans leurs exercices [3]; c'était plus qu'elle n'avait jamais fait pour les autres serments. Comme pour ces derniers, l'exemption de gabelle fut remplacée, vers 1690, par un don annuel d'une vingtaine de florins [4]. En 1619, le magistrat accorda aux escrimeurs un subside pour l'achat d'un nouvel étendard, comme il l'avait déjà fait en 1574 [5]. Il continua, du reste, pendant longtemps, à leur allouer un subside annuel de 22 livres, pour subvenir aux divers besoins du serment, et notamment à la location d'une chambre destinée à leurs exercices [6]. En-

[1] *Registre aux sentences du conseil provincial,* aux archives de l'État. A l'égard de ces droits de bourgeoisie, voyez plus haut une note du chapitre des *Grands arbalétriers.*

[2] *Inventaire des pièces et liasses civiles,* déjà cité.

[3] *Résolutions*, t. I, fol. 7 v°.

[4] *Ibid.*, t. III, fol. 99, t. V, fol. 200.

[5] *Ibid.*, t. I, fol. 21 v°.

[6] « Aux maistres et généralité du jeu de l'escrime de ceste ville, ausquelz est accordé chacun an » jusques au rappel pour le louwaige d'une chambre comodieuse pour l'exercice de leur jeu, at esté » payé... 12 livres. ». *Compte de* 1624, fol. 150. — « A Lambert Hock, maistre de ladicte com-

fin, ils recevaient, de même que les autres compagnies, une certaine quantité de poudre pour tirer lors de la grande procession de Notre-Dame [1].

Le serment des escrimeurs resta probablement dans toute sa force durant le XVIIe siècle, et je ne serais pas étonné qu'il eût obtenu un renouvellement de priviléges vers 1711. Ce qui me porte à le croire, c'est d'abord l'avis émané cette année du magistrat et dont j'ai parlé plus haut, et en second lieu, ce fait bien certain que les escrimeurs avaient, comme les arquebusiers, des empereurs qui jouissaient de l'exemption des tailles, du guet, des logements des gens de guerre, etc. [2]; toutes choses dont on ne trouve aucune mention dans la charte de 1610 et qui ont dû leur être accordées, soit par une confirmation de priviléges, soit par un décret spécial. Quoi qu'il en soit, le serment déclina comme les autres, par suite de son inutilité et des abus résultant de sa mauvaise composition. Une requête que les escrimeurs adressèrent au gouvernement en 1730, prouve que leurs rangs s'éclaircissaient de jour en jour : ils demandaient de pouvoir considérer comme ne faisant plus partie du serment, les compagnons qui, depuis trois ou quatre ans, ne s'étaient pas rendus sous les drapeaux, de les priver, par conséquent, des priviléges dont ils avaient joui jusqu'alors, et de pourvoir à leur remplacement. Ils s'étayaient à ce propos d'une permission semblable accordée aux deux autres compagnies, par décret de l'électeur de Bavière, le 7 novembre 1714. Cette requête ayant été renvoyée à l'avis du magistrat, celui-ci répondit qu'il conviendrait plutôt de révoquer la permission accordée aux arbalétriers et aux arquebusiers, et d'interdire aux trois serments de remplacer les confrères absents, à moins qu'il ne fût bien prouvé que ces derniers étaient morts [3]. J'ignore ce qu'il advint de cette requête; toujours est-il que deux ans après, la compagnie fut abolie.

Outre les causes générales de dissolution des serments que j'ai déjà

» pagnie, at esté payé pour l'entretènement dudit jeu, jusques au rappel de messieurs..., 10 livres. »
Ibid., fol. 150 v°.

[1] *Résolutions*, t. I, fol. 30. Les arquebusiers ont 50 livres de poudre, les arbalétriers 40, et les *juwer d'escrime*, 35.

[2] *Inventaire des pièces et liasses, etc.*, déjà cité, au mot *escrimeur*.

[3] *Ibid.*

signalées, il semble qu'il y en eût une autre, toute particulière à cette compagnie : c'est le mauvais état de ses finances. Le magistrat sut en profiter. Il demanda aux compagnons de consentir que le serment fût dissous, moyennant que leurs dettes resteraient à la charge de la commune. L'offre ayant été acceptée par un certain nombre d'entre eux, l'échevinage en écrivit aussitôt à l'empereur Charles VI, qui abolit la compagnie des escrimeurs par acte du 14 mai 1732 [1].

Malgré cette abolition, la ville continua, pendant plusieurs années encore, à entretenir un maître d'armes assermenté. Le 24 juillet 1741, le magistrat admettait en cette qualité *François Grenier dit Macdenelle*, et lui accordait, pour l'exercice de sa profession, l'usage de deux places à l'hôpital St-Jacques, aux charges et obligations ordinaires, lesquelles me sont inconnues [2]. Mais, à cette époque, l'art de l'escrime perdait chaque jour du terrain, et l'ordonnance de Marie-Élisabeth, du 7 novembre 1737, qui renouvelait les édits sur le *port de l'épée*, lui avait porté un coup funeste. Certes, c'étaient là de sages défenses, qui durent diminuer la fréquence des rixes et des meurtres, mais elles eurent aussi pour résultat l'anéantissement du noble jeu de l'escrime dans la classe moyenne. Et puis, il faut bien le dire, notre bourgeoisie, en cessant de paraître sur les champs de bataille, avait totalement perdu ses goûts guerriers. Les échevins, ainsi que quelques fonctionnaires, les seuls qui, parmi elle, portassent encore l'épée, ne voyaient plus guère là-dedans qu'une prérogative bonne tout au plus à les relever aux yeux du commun. La vieille et pesante rapière d'autrefois avait été remplacée par l'épée de cour, qui ne quittait plus le fourreau. En vérité, je m'étonne qu'il y eût encore à cette époque des maîtres d'armes à Namur. Aussi ils ne paraissent pas y avoir fait fortune. *Jean Melicant*, qui remplaça Grenier en 1747, fut obligé, quelques années après, de recourir à la générosité de la commune. Il reçut une pension annuelle de 70 florins « pour » rester en ville, d'autant qu'à faute de ce, il ne pourroit s'y soutenir tant » pour le peu d'écoliers que pour sa nombreuse famille [3]. » Qu'on juge

[1] *Résolutions*, t. IX, fol. 158. — *Inventaire des pièces, etc.*
[2] *Ibid.*, t. VIII, fol. 162 v°.
[3] *Ibid.*, t. IX, fol. 281.

d'après cela, si notre gracieux souverain n'avait pas eu grandement raison d'abolir le serment des escrimeurs.

Il existe encore dans la rue du Bas de la place, à côté de l'emplacement où fut la vieille porte Hoyoul, une maison dans la façade de laquelle sont enchâssés trois cartouches en pierre. Les deux plus élevés portent : *Anno* 1714. Sur le troisième, on voit une main sortant d'un nuage et tenant une épée nue ; on lit en dessous : *A la première espée.* Serait-ce là l'ancien lieu de réunion du serment des escrimeurs ?

ANNEXES.

I.

Charte des arbalétriers du grand serment de Namur, octroyée par Guy de Dampierre en avril 1266, *confirmée par Philippe le Bon le* 7 *mars* 1429, *par Philippe II le* 8 *octobre* 1556, *par Albert et Isabelle le* 11 *janvier* 1607, *et amplifiée par Charles VI le* 6 *août* 1730.

Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçeu avons l'humble supplication et requette des maîtres et ceux du serment des arbalestriers en nostre ville de Namur, contenant que nos augustes prédécesseurs leur auroient accordez les chartres, priviléges, droits, franchises et exemptions reprises dans la pièce sur ce exhibée en copie collationnée et dont la teneur s'ensuit de mot à mot : — Albert et Isabelle Clara-Eugenia, infante d'Espagne, par la grâce de Dieu, archiducqs d'Autriche, etc. A tous présents et advenir, savoir faisons nous avoir reçeu l'humble supplication et requette des roy, maistres et connestable du grand serment des arbalestriers en nostre ville de Namur, contenant qu'il auroit plu à feu de bonne mémoire le comte Guy de Flandres, lors marquis de Namur, leurs accorder plusieurs immunitez et privilégez, iceux ratifiez et confirmez par le bon duc Philippe de Bourgogne, et par après de feu l'empereur Charles-Quint et le roy Philippe, second de ce nom, que Dieu ayt en gloire, apparant par les copies jointes à leur ditte requette dont la teneur s'ensuit, de mot après autres : — Philippes, par la grâce de Dieu, roy de Castille, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons nous avoir reçeu l'humble supplication des roy, conestable, maistre et confrères de la compagnie du grand serment des arbalestriers en nostre ville de Namur, contenant comme feu de bonne mémoire le comte Guy de Flandres, marquis de Namur, par avis et consentement des mayeur et eschevins de laditte ville, institua cent arbalestriers perpétuellement bourgeois en icelle ville, à la charge que toutes et quantes fois laditte ville sortirat hors pour servir le prince, ayant besoin desdits cent arbalestriers ou tant qu'il en seroit mestier, sortiroient premiers équipez de bonnes armes, et seroient les derniers à rentrer dedens,

moyennant XII deniers louvigny que le prince payeroit à chacun et par chacun jour, pour leur dépens et vacation, tant et si longtemps qu'ils seront hors, jusqu'à ce qu'ils retourneroient; leur donnant, avec ce, exemption et franchise de touttes tailles, quotes, corvées et waitage de bourgeoisie non plus de II deniers louvigniz que chacun d'eux paieroit chacun an, ensemble autres immunitez, exemptions, franchises et priviléges contenus en la chartre dudit comte Guy, laquelle a esté depuis insérée en certaines lettres de feu le bon duc Philippe de Bourgogne, par manière de confirmation, et depuis par l'impératrice Marie de Bourgogne, fille audit Charles, dont la teneur s'ensuit de mot à autres :—PHILIPPE, duc de Bourgogne, etc. Sçavoir faisons à tous présens et à venir, nous, par aucuns de nostre conseil, avoir fait voir et visitter les lettres patentes de feu Guy, jadis cuens de Flandres et marquis de Namur, scellées de son seel en double queue et cire jaune, et aussy seellée du seel de nostre ville de Namur, aussy en queue double et cire verde desquelles de mot à autre la teneur s'ensuit : — Nous GUY, cuens de Flandres et marchis de Namur. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, salut et congnissance de vérité. Sçachent tuit que nous avons mis et estably en nostre vilhe de Namur, cent arbalestriers perpétuellement bourgeois de Namur, par ly conseil et l'ottroy nostre maire, nos eschevins et nos bourgeois de Namur, nostre vilhe desseurdite, en telle manière que toutes les fois que nostre vilhe de Namur isserat dehors pour nos besoingne, et elle aurat mestier de tos les cent arbalestriers ou d'une des partie, trèstout ly cent arbalestriers, ou tant que besoingne y ert à la vilhe, doyent premiers issir hors de Namur, à bonnes armes, à tout lor harnat appareilliés, et doyent estre à repairier ens en la vilhe l'y derrain; et nos devons, por lor dépens, et payerons à chacun XII deniers lovingniz tos les jours qu'ilh seront hors jusques à tant qu'ilh seront ens en la vilhe repairiet. Et s'ilh avenoit que nos maires les volsist mener hors de Namur en no besoingne, doyent aller avec luy por telle pris que desseur est deviseit. En après, nous lor clamons quittes toutes tailles, *toutes creneyes, tous waitaiges de borgesie, saulfz ce que*[1] chacun d'eulx payerat, pour sa borgoisie, II deniers lovingnis par an. Et nos lor devons livrer cheval et char pour menner lor harnaz, s'ilh vont par terre, et neifz s'ilh vont par yawe, à nos despens. En après, nous voulons que nous maires et noz eschevins desseurdis enliesent quatre des arbalestriers devantdis qui soyent warde de par yaulx et souverains de tous les autres, en telle manière : s'ilh y a nulz des arbalestriers *ki nous meffache ne destourbier*[2] la compaingnie, tant qu'ils seront sor chemin, et li quatres souverains s'en plaindist à nostre mayeur et à noz eschevins devantdis, que cilz dont ilh seront plains soit à deux solz lovingnis d'amende, sans nul respit; s'en aurons le moitié et la compaingnie des arbalestriers l'autre. Et s'ilh estoit rebelle de payer ces deux solz, nous boutillons en poroit pan prendre en sa maison de ces deux solz, sans riens meffaire à la franchise de Namur. Et s'ilh avenoit que nulz des arbalestriers morist, nos maires et nos eschevins desseurdis y doient autres mettre en lieux de chiaulx jusques à la somme desseurdite. En après,

[1] Var., *totes corvées, tot wartaige et bourgeoisie sans que.*
[2] Var., *que riens meffacе ne destinwlet.*

nulz ne puelt, ne ne doit mettre nulle riens sor le char ne en la neifz desseurdis, se ce n'est par l'ottroy et la volenté des quattres wardes devant mises. Et por ce que ce soit ferme chose et mielx tenues de nos et de nos successors, nos avons fait sayeller ces présentes lettres de nostre propre seal et del sayelle nostre vilhe de Namur desseurdite. Ce fut fait et ordonneit l'an delle incarnation Nostre-Seingneur mil deus cent secante et six, es mois d'apvril. — Lesquelles lettres cy-desseur transcriptes et tout leur contenu, à l'humble supplication desdits cent arbalestriers d'icelle nostre ville de Namur, ayans agréables icelles pour eux, pour leurs successeurs arbalestriers audit nombre, avons loez, gréez, ratifiez et approuvez, louons, gréons, ratifions et approuvons de grâce spécial sy et en tant que deuement en ont jouy et usé à toujour perpétuellement, confirmons par ces présentes; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours mais, nous, en tesmoin de ce, avons fait mettre nostre seel de secret ordonné en l'absence du grand à ces présentes, saufves en autre chose nostre droit et l'autruy. Donné en nostre ville de Lille, le VIIe jour du mois de mars l'an de grâce mil quatre cent vingt-neuf. Ainsy escript, par monseigneur le duc, signé : DE GAMA. — Et combien ce considéré les mayeur et eschevins dudit Namur, suivant le train de leurs prédécesseurs qui ont à ce consenty, deussent estre contens que lesdits du serment jouissent et usassent desdits priviléges, exemptions, franchises de tailles et corvées, ainsy qu'ils ont fait passé si long temps qu'il n'y at mémoire du contraire, sans les molester en icelles ou en partie d'icelles, attendu les grandes charges de guets et gardes que les suppliants sont tenus faire et font tant parmy laditte ville que dehors et au chasteau d'icelle pour la seureté et tuition du commun bien, ce touttes fois, nonobstant, ils se sont depuis peu de temps ença, contre tout droit, raison et équité, avancez de vouloir tauxer et cottiser lesdits suppliants au rang des autres bourgeois de laditte ville, voir si avant et jusques à vouloir constraindre par voye de fait et par exécution réelle sous umbre (comme ils disent) que aucuns particuliers et confrères dudit serment, depuis vingt ou trente ans ença, et depuis que l'Empereur, monseigneur et père, a régné, auroient contribué à laditte quotte et corvée de tailles; ce qu'estant ainsy, comme les suppliants ne le veuillent ignorer, ne doit partant préjudicier au corps dudit serment, qui, pour les troubles et urgentes affaires du pays, ont plustost voulu caler le voile de dissimuler par modestie, afin que les deniers fussent tant plus aisément trouvez, que de donner occasion à mutinerie, pour laquelle ils eussent tous peu tomber en indignation ou peut-estre causé hardiesse à l'ennemy d'empiéter sur le pays qui est maintenant frontier; chose en quoy l'on ne doit avoir moindre regard à leur modestie, prudence et obéissance que à l'employ de leurs corps et de leurs vies, s'il eust venu à point, comme grand force que c'est de se vaincre soy-mesme pour obéir, de sorte que telle modestie ne leur doit tourner à mauvaise conséquence, ains plustost en devroient estre plus gracieusement traittez, tant par lesdits mayeur et eschevins, comme par nous; ce néanmoins, iceux mayeur et eschevins n'y veuillent entendre et taschent plustost à l'abolition et assopissement desdits priviléges, font assiettes de tailles et quotissent les suppliants à leur grand regret, préjudice et intérest, et encore plus seroit si par nous ne leur estoit sur ce pourveu de remède

convenable, supplians partant en toute humilité que, attendu l'institution dudit comte Guy, la confirmation desdits duc Philippe, dame Marie de Bourgogne et certaine clause que l'Empereur, mondit seigneur et père, mist en l'institution des harquebusiers dudit Namur, où ils leurs donne tous les priviléges que ont ceux du grant serment des arbalestriers et les francqs monnayers de Namur, et en considération de la promesse qu'avons fait de conserver nos pays et sujets en leurs priviléges, nostre plaisir soit leur accorder lettrez de confirmation desdits priviléges en forme deue. Pour ce est-il, que nous, les choses susdittes considérées et sur icelles eu l'avis, premiers de nos chers et bien amez les mayeur, eschevins, jurez et esleuz de nostreditte ville de Namur, et en après de noz amez et féaux les président et gens de nostre conseil illecq, auxdits suppliants (inclinans à leur supplication et requette) avons les priviléges cy-dessus insérez, ensemble tous les points y contenus loez, gréez, ratifié, approuvé et confirmé, louons, gréons, ratifions, approuvons et confirmons, et en tant que de besoin soit, octroyons et accordons de nouvel par ces présentes, si avant toutes fois qu'ils en auroient deuement jouy, sauf aussy que ledit privilége n'aurat lieu ès aides extraordinaires esquels lesdits suppliants seront tenus de contribuer comme autres bourgeois de laditte ville de Namur. Si donnons en mandement à nostre très-chier et féal gouverneur dudit Namur, président et gens de nostre conseil illecq, grand bailly, mayeur, eschevins, jurez et esleuz de nostreditte ville de Namur et à tous autres nos justiciers et officiers qui ce peut et pourat toucher et regarder, ou leurs lieutenans et chacun d'eux en droit soy et si comme à luy appartiendrat, qu'ils fassent, souffrent et laissent lesdits suppliants et leurs successeurs des susdits priviléges et points y insérez, ensemble de cette nostreditte confirmation, selon et par la manière que dit est, pleinement, enthièrement et perpétuellement jouir et user sans leur faire, mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné ores ne au tems avenir, aucun destourbier ou empeschement au contraire; car ainsi nous plaist-il. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, données en nostre ville de Bruxelles, le huitiesme jour d'octobre l'an de grâce mil cinque cent cinquante six et de nos règnes, assavoir des Espagnes et Secilles le premier, et d'Angleterre, France et Naples le troisième. Sur le replis estoit escrit : Par le Roy en son conseil; sousigné : Y de la Torre; et est scellé d'un grand seel en cire vermeille y pendant à double queue. — Lesquelles priviléges ils désirent et nous ont humblement supplié de vouloir rafréchir, agréer et confirmer, ensemble, selon que de toute anchienneté a esté observé combien que non inséré esdits priviléges, que ladite compagnie puist jouir d'exemption de gabelle, tant de vin que de cervoises, lorsqu'ils sont ensemble eux recréans en leur jardin aux jours accoutumèz, comme aussy que celluy ayant abbatu l'oyseau puist toute l'année entière jouir des mesmes exemptions, ensemble de garde qu'est peu de chose pour une personne, d'avantage d'ordonner à ceux du magistrat de nostreditte ville de Namur, qu'ils ayent à faire dresser l'oyseau comme se pratique en toutes villes si comme Bruxelles, Malines, Louvain et autres, considéré qu'en vertu de leurs priviléges ils sont obligez aller en compagnie, lorsque l'affaire le requiert et comme ils ont fait dernièrement, lorsqu'ils poursuivirent l'ennemy quand ils brûlèrent le bourg de Fleuruz et autres villages aux

environs, où le mayeur dudit Namur les conduisoit, et ce au grand hazart de leur vie, leurs faisant sur ce dépescher nos lettres patentes de confirmation et agréation en tel cas pertinentes. Pour ce est-il, que nous, ce que dessus considéré et eut sur ce l'avis de nos améz et féaulx les président et gens de nostre conseil à Namur, inclinant favorablement à la supplication et requette desdits suppliants, avons les priviléges cy-dessus insérez, ensemble tous les points y contenus confirmé, ratifié et approuvé, confirmons, ratifions et approuvons de grâce espéciale par ces présentes, si avant toutesfois que lesdits supplians en ayent deuement joy jusques à présent, et le tout sous les restrictions reprises par le dispositif desdites lettres, et de nostre plus ample grâce, avons accordé et accordons par cette au roy de l'oyseau exemption de guet et garde durant son année tant seulement. Si donnons en mandement à nos très-chiers et féaulx les chef, président et gens de nos privé et grand consaulx, gouverneur, président et gens de nostre conseil à Namur et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets à qui ce peut et pourrat toucher et regarder, leurs lieutenans et à chacun d'eux en droit soy et si comme à luy appartiendrat, qu'ils fassent, souffrent et laissent lesdits supplians et leurs successeurs des susdits priviléges et points y insérez, ensemble de nostredite confirmation, selon et par la manière que dit est, pleinement, entièrement et perpétuellement joyr et user, sans leur faire, mettre ou donner ny souffrir leurs estre faits, mis ou donnez, ors ny au tems avenir, aucun destourbiers ou empeschement au contraire; car ainsy nous plaist-il. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en touttes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le onzieme de janvier l'an de grâce mille six cents et sept. Embas est escrit : Par les archiducs en leur conseil, et signé : d'Enghien, avec paraphe; y pendant ledit seel en cire rouge sur un cordon de soye. — Et comme les remonstrants souhaiteroient d'avoir nostre confirmation royale des susdites chartres, ils nous ont supplié très-humblement de les confirmer, ratifier et renouveller selon leur forme et teneur, ayans ensuitte lesdits suppliants particularisé par devant nos chers et féaux ceux de nostre conseil provincial à Namur les points et articles suivans desdites chartres : 1° d'estre censez et réputez bourgeois par leure admission audit serment ou confrérie d'arbalestriers, de jouir des mesmes priviléges, exemptions et franchises dont les autres bourgeois jouissent, et de transmettre leur qualité ou droit de bourgeoisie à leures veuves et enfans parmy payant les droits de reliefs, comme les veuves et enfans des autres bourgeois. 2° Que leurs empereurs, ainsy nommez pour avoir, pendant trois années consécutives, abatu l'oiseau, soyent exempts leur vie durante des tailles et subsides pour la maison de leur résidence, au cas qu'elle leur appartienne, et à proportion de ce qu'elle se trouveroit libre des rentes comme les autres maisons des exempts. 3° Que lesdits empereurs soient aussy, pendant leur vie, affranchis de tailles des meubles et de guets et gardes, lorsque les autres bourgeois sont obligez de les faire, et du logement des gens de guerre, quand il n'y a pas de surcharge. 4° Que leur roy, ainsy nommé pour avoir une fois abattu l'oiseau, jouissent des mêmes franchises et exemptions, mais seulement pendant l'année de leur royauté. Pour ce est-il, que nous, ces choses considérées, ayant faits examiner lesdites chartres et priviléges accordez et

confirmez par Guy comte de Flandre et marquis de Namur, par Philippe duc de Bourgogne, par l'impératrice Marie de Bourgogne, par l'empereur Charles-le-Quint, par le roy Philippe second et par les sérénissimes archiducs Albert et Isabelle, de glorieuse mémoire, et eu sur ce l'avis desdits de nostredit conseil provincial à Namur, ouy nostre conseiller procureur général et ceux de nostre magistrat de nostredite ville et particulièrement, sur les quatre points et articles desdits priviléges et exemptions cy-dessus spécifiez, inclinans favorablement à l'humble supplication et requête desdits maîtres et ceux du serment des arbalestriers audit Namur suppliants, avons, par avis de nostre conseil privé, octroyé, ratifié, approuvé et confirmé, octroyons, ratifions, approuvons et confirmons de grâce spéciale par ces présentes, pour autant que de besoin, les quatre points et articles particularisez cy-dessus spécifiez, approuvons et confirmons aussy les autres droits, priviléges, franchises et exemptions reprises ès chartres cy-dessus insérez pour en jouir, par lesdits suppliants, selon leur forme et teneur, en bonne et paisible possession jusque à présent aux charges et devoirs repris esdittes chartres. Si donnons en mandement à nos très-chers et féaux les chef, président et gens de nos privé et grand conseils, président et gens de nostredit conseil à Namur et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets auxquels ce peut ou pourat toucher et regarder, que de nostre présente grâce et octroy ils fassent, souffrent et laissent lesdits suppliants, ensemble ceux qui leur succéderont audit serment, pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user, selon et en la forme et manière que dit est, sans leur faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné ores ny en tems avenir aucuns trouble, destourbier ou empeschement au contraire; car ainsy nous plaît-il. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujour, nous avons fait mettre nostre grand seel à ces dittes présentes, données en nostre ville de Bruxelles le sixième jour du mois d'aoust l'an de grâce mil sept cent trente et de nos règnes sçavoir : de l'Empire romain le XIXme, d'Espaigne le XXVIIme, de Hongrie et de Bohême aussy le XIXme. Plus bas estoit paraphé : DE BAILL. V^{t}; et plus bas : Par l'Empereur et Roy en son conseil, signé : J. J. LE ROY ; y estant appendu le grand seel de sadite Majesté en cire rouge. Concorde à son original paraphé et signé comme dessus, tesm., etc. J.-F. BORGE, notaire.

Recueil de chartes et placards, MS. du XVIIe siècle, p. 331, et deux copies du siècle dernier, aux archives de l'État à Namur; — *Reg. aux chartres des mestiers de la ville de Namur*, MS. de 1676, fol. 201, et *Répertoire des causes et questions*, MS. du XVe siècle, fol. 88, aux archives de la ville.

II.

Charte des arbalétiers du grand serment, octroyée par l'échevinage de Namur, le 4 avril 1373.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oirront, ly maire et ly eschevins de la ville de Namur, salut en Notre-Seigneur avec connoissance de vérité, etc., savoir faisons, que nous, à la supplication, prière et requette de la compagnie des arbalétiers bourgeois de la ville de Namur, et pour le profit et utilité de nostre très-redouté seigneur monseigneur le comte de Namur, jusqu'à la volonté et rapel de nostredit seigneur, avons à ladite compagnie octroié et octroions à tenir entre eux manière de frairie, telle ordonnances que ci-après sont devisées, à savoir : Premièrement, afin que lesdits arbalétiers soient mieux usez de traie et pour mieux en apprendre, que des quinzaines à autres, chacun an, viennent ensemble à la semonse et requette des maîtres de laditte compagnie pour traier et user ledit mêtier, et qui des votres défaudrat, il paiera d'amende à ladite frairie, pour chacune quinzaine qu'il défaudra, un vieux sterlin de bon argent, s'yl n'étoit dont qu'il en eût loyal songne et bien prouvé; non contrestant ledit songne devrat icelui défaillant paier à ladite frairie ses faitures et amandes demy-sterlin d'argent selon la coutume qu'ils ont accoutumé user du temps passé. — Item, nous leur avons octroié et octroions que quiconque de ladite compagnie des arbalétriers défaudra à tous commandemens de corps, de noces et généralement à tous ce entièrement qui commander leur sera par les maîtres de ladite compagnie, ou qui leur soit laissé savoir par le valet d'ycelle, pour l'honneur, besogne, nécessité et entretient d'ycelle compagnie, il paiera pour chacun command fouront, tant de fois qu'il désobeyroit, un vieux sterlin d'argent d'amande; et est à savoir que chacun desdits arbalétiers doit avoir son harnat d'armes bon et suffisant, selon qu'il appartient à arbalétrier, pour servir nostre très-redouté seigneur ou la ville de Namur, toutes fois que métiers serat sans malangien, et pour remontrer aussi leurs armes ès maîtres de ladite compagnie, toutes fois qu'yceux en seront semonsé et requis par les maîtres de ladite compagnie; et quiconque de ladite compagnie sera trouvé sans sondit harnat avoir, pour chacune fois que trouvé sera, il paiera trois vieux gros tournois d'argent du roy et toutes sans malengien. — Item, nous leur avons octroié et octroions que quiconque d'yceux trépassera de ce siècle, et le maître de ladite compagnie commande à aucun d'yceux de porter ledit mort en terre, tous ceux cui cedit command sera fait qui le refuseront, paieront, pour tant de fois qu'il l'auront refusé, deux vieux sterlins d'amande. — Item, quiconque de ladite compagnie dira vilaines paroles ès maîtres et valet de ladite compagnie en faisant les besognes d'ycelle, ou l'un compagnon à l'autre, et ce ledit bien prouvé par deux gens dignes de foi, celui ou ceux qui ce feront ou feroit paieront ou paiera d'amande, pour chacune fois qu'ils le feroient, trois vieux gros tournois d'argent de roy; pour toutes lesquelles amandes avoir

le valet de ladite compagnie, paieront ceux qui les devront, lui donnons plain pouvoir que s'il fût sergeant de Namur, et seront toutes ces amandes à ladite compagnie desdits arbalétiers, exepté les amandes qui montent à trois vieux gros, esquelles seulement nostredit très-redouté seigneur aura la moitié et ladite compagnie l'autre. En témoin de ce, nous, ly maire et ly eschevins desusdit, avons fait mettre et appendre notre grand seel de la ville de Namur; qui furent faites et données quatre jours du mois d'avril l'an de grâce mil trois cens sexante treize.

Copie non authentique du siècle dernier, aux archives de la ville de Namur.

III.

Charte des arbalétriers de l'Étoile, octroyée par l'échevinage de Namur le 1er octobre 1512, confirmée par Charles-Quint le 6 décembre 1515, et par Philippe II le 8 avril 1562.

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. De la part de noz bien-amez, les roy, connestable, maistres et généralité de la confrairie du serement de l'arbalestre de l'Estoille en nostre ville de Namur, nous a esté remonstré comme pour le bien, augmentation, honneur, prouffict et utilité de nostredicte ville et dudit serement, ilz ont cy-devant obtenu de feu l'Empereur, monseigneur et père (que Dieu absoilve), certaines lettres d'ottroy et previlége pour eslever et tenir ladite confrérie de l'Estoille, avec les conditions, libertez, franchises et exemptions plus amplement mentionnées esdites lettres desquelles la teneur s'ensuit : — Charles, par la grâce de Dieu, prince des Espaignes, de Deux-Céciles, etc... A tous ceulx quy ces présentes lettres verront, salut. De la part de noz bien-amez, le roy, connestable, maistres et généralité de la confrérie du serement d'arbalestre de l'Estoille en nostre ville de Namur, nous at esté exposé et remonstré comment, puis certain temps ença, ilz aient, du gré et consentement des mayeur et eschevins de nostredite ville, mis sus ladite confreirie de l'arbalestre, et pour l'entretènement et augmentation d'icelle leur ayent, par lesdits mayeur et eschevins, esté accordez plusieurs pointz et articles au long contenuz et déclairez en leurs lettres sur ce faictes et expédiées, desquelles la teneur s'ensuit : — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Mayeur et eschevins de Namur, salut. Comme le roy, connestable, maistres et généralité de la compaignie et frérie du serement d'arbalestre de l'Estoille de la ville de Namur, par certaine leur requeste, nous ayent remonstré que jasoit de pieçà ilz et leurs prédécesseurs eussent eslevez ledit serement et compaignie, en eussent usé le plus honnestement qu'il leur avoit esté possible, touteffois à cause que ladite ville de Namur augmente et aussy peult et pourra faire ledit serement et compaignie, doubtant que aucuns qui sont devenu

ou deviendront ci-après d'icelle compagnie ne vouldront entretenir les ordonnances sur ce, par eulx et leurs prédécesseurs, faictes sur le faict dudit serement et arbalestre, nous aient requis de, en contynuant lesdites ordonnances, leur accorder, consentir et ottroier une frérie, serement et compaignie dudit arbalestre de l'Estoille, selon et ensuyvant certains pointz et articles qu'ilz nous ont donné par escript; sur laquelle requeste, mesmement sur lesdits pointz et articles, nous soyons bien et deuement informez, conseillez et advisez. Savoir faisons que, après information faicte, ayant regard que en ladite frairie et compaignie dudit serement sont de présent les plus nobles personnes de ladite ville, et que se nous leur accordons ce qu'ilz nous ont requis, icelle se augmentera plus grandement, avons pour le bien, augmentation, honneur, prouffit et utilité de ladite ville et dudit serement, ottroyé et accordé, ottroyons et accordons ausdits roy, connestable et généralité de ladite frérie et compaignie, de avoir et tenir une frérie et compaignie par eulx et leurs successeurs, selon les pointz et articles, ordonnances et conditions que cy-après s'ensuyvent, en retenant povoir pour nous et noz successeurs de povoir par nous et noz successeurs, corriger, augmenter et dyminuer iceulx pointz et articles selon que l'on verroit au cas appartenir, ce que faire se devroit par raison. Premièrement, leur avons accordé que chacun an, le jour monsieur Saint-George, les maistres de ladite frérie, pour ledit an, seront tenuz faire dire et célébrer messe en l'hermitaige de monsieur Saint-George desseur le chesteau de Namur, et que audit jour esliront quattre nouveaulx maistres par l'advis de la plus saine partie de ceulx de ladite frérie, pour par iceulx maistres gouverner ladite compaignie l'année ensuyvante, aussi par l'advis du roy, quatre anciens maistres et compaignie; et seront tenuz lesdits anciens maistres rendre leurs comptes ledit jour par-devant ladite compaignie, et quy sera deffaillans d'estre à la messe ledit jour Saint-George, sera à l'amende de demy gros. Item, commenceront lesdits compaignons à tirer leur quinzaine, le premier dimenche de may, et perséveront de quinzaine en quinzaine jusques à six quinzaines, et se tireront lesdites quinzaines à une heure après nonne au roy blanc, sans anneau, et quy sera déffaillant d'estre ausdites quinzaines au jardin de l'Estoille, au premier cop que la quinzaine sera gaignée, il escherra à l'amende, et pour chacune fois qu'il sera défaillant, de demy patart. Item, seront tenuz de tirer leur papegay chacun an, le second dymanche de may. Et après que ledit papegay sera tiré, feront ung connestable par élection; et seront les compaignons de ladite compaignie et chacun d'eulx tenuz de payer pour les communs frais dudit papegay ung patart, aussy bien ceulx quy ne seront point armé de ladite compaignie que ceulx quy y seront; et fera ledit jour la compaignie chanter une haulte messe à diacre et soub diacre devant St-George en l'église St-Jehan-Baptiste, et celluy de ladite compaignie quy ne sera à ladite messe et ne yra à l'offrande d'icelle, escherra à l'amende de demy gros au prouffict de ladite compaignie. Item, et quiconcque de ladite compaignie ne sera le jour de la trairie et le lendemain au souper avecq le roy et compaignons de la frérie, il sera tenu payer pour chacun souper ung patart, et dedans huit jours au plus tard, pour convertir au payement des communs frais. Item, celluy quy sera roy de ladite compaignie sera tenu de payer trois florins de vingt patars pièce du moins, pour estre

convertiz aux communs frais desdits deux soupez; mais s'il plait audit roy plus payer, faire le pourra. Item, ceulx qui seront esleuz connestables et maistres pour l'année, seront tenuz payer chacun une livre de fin stain, pour une fois et non plus, quy sera converty en nature d'estain pour la cuisine de ladite compaignie et non en argent. Item, ceulx qui deviendront dudit serement de ladite compaignie, payeront pour leur entrée seize patars et demy stier de vin, et ung estrelin d'argent au varlet, et si paieront une livre de fin estain à convertir comme dessus. Item, que celluy de ladite compaignie quy se marira sera tenu de payer, le jour de ses nopces, à ladite compagnie, une dressée à son bon plaisir honnestement selon sa qualité. Item, et celluy de ladite compaignie quy sera déffaillant de servir et porter honneur à celluy de ladite compaignie qui se marira, et aussi de accompaigner les autres compaignies et fréries de ladite ville, pourquoy faire seront sommez et requis par leur varlet, ilz escherront en l'amende et pour chacune fois de demy gros au prouffict de ladite compaignie. Item, s'il y a aucun ou aucuns qui vueillent wyder et ysser de ladite compaignie, ilz seront tenuz chacun payer vingt patars au prouffit de ladite compaignie, ensemble tout ce qu'ilz pourroient devoir d'arriéraiges à ladite compaignie. Item, celluy qui de ladite compaignie terminera vie par trespas, ses héritiers seront tenuz sur ses biens paier, pour son linceul, vingt patars hors desquelz vingt patars les maistres seront tenuz prendre argent et faire dire pour les trespassez une basse messe de *requiem*. Item, qui sera le roy de la quinzaine pour la première fois devra une livre de fin estain et une gambe de pourceau sallé, et les autres années ensuyvant, s'il estoit encoires roy de ladite quinzaine, ung telle gambe sallé, et moiennant ce aura à chacune fois son escot quitte. Item, sera tenu le prévost de ladite quinzaine payer, pour la première fois, ung patart, et le garson pareillement ung patart. Item, s'il advenoit que l'on feisse quelque trairie là les compaignons feussent mandez, l'on fera adjourner toute ladite compaignie pour eslire ceulx que l'on vouldra avoir pour aller à ladite trairie, et sera chacun tenu de contribuer aux frais et despens que pour ceste cause se feront. Et s'il advenoit que aucuns compaignons arbalestriers venissent en ladite ville de Namur, pour tirer ou jardin de l'Estoille pour le vin, et les convenist accompaigner au souper ou disner, les despens que se feront à ceste cause se prendroient sur les communs frais à la disposition du roy et maistres de ladite compaignie. Item, et pour mieux s'entretenir les poinctz et articles cy-dessus, aussi de payer les amendes et debtes sur ce ordonnées ès mains desdits maistres ou de l'un d'eulx dans ung an, lesdits maistres, ou l'un d'eulx, pourront venir par-devers mayeur et eschevins de Namur requérir assistence pour panner et exécuter les défaillans et debteurs, ausquelz sera baillé l'un des sergens dudit Namur pour, avec le varlet de ladite compaignie, aller panner et exécuter telz déffaillans ou debteurs. Et s'il advenoit que iceulx, ou l'un d'eulx, fist ou dist aucunes villaines parolles ausdits maistres, sergent ou serviteur, pour ceste cause il escherra en l'amende, pour chacune fois, de douze patars à applicquer ung tiers à Monseigneur, ung tiers à la ville et l'autre tiers à la compaignie. Item, que tous ceulx qui seront semons de ladite compaignie, par ledit varlet, pour estre à la veille de la procession Nostre-Dame, seront tenuz eulx armer bien et honnestement et estre à ladite veille en procession, à paine de deux patars d'amende au prouffit de la-

dite compaignie, voire en tout ce que dessus ou en partie s'ilz ne monstroient léal ensoigne. Et afin que ce soit chose ferme et estable, nous, mayeur et eschevins de Namur, avons mis et appendu à ces présentes le grant seel de ladite ville en signe de vérité, qui furent faictes et données le premier jour du mois d'octobre l'an mil cincq cens et douze. — En nous requérant par lesdits exposans que, attendu que ladite confrérie est mise sus pour le bien, seurté et deffence de nostredite ville de Namur et que à ceste fin la pluspart des gens de bien d'icelle ville se sont mis en ladite confrérie et est apparant que feront encoires de plus en plus, nostre plaisir soit leur vouloir confirmer, ratiffier et approuver lesdites lettres, pointz et articles, et avec ce affranchir et exempter leur place et jardin où ilz exercent ledit jeu d'arbalestre, tellement que s'aucun y estoit, par eulx ou aucun d'eulx, blessié ou affoulé ou mis à mort en exerceant icelluy jeu, après qu'ilz auront fait le cry accoustumé, que celuy ou ceulx qui l'auront faict n'en puissent estre aucunement attaintz en justice ou autrement poursuyz, ne pour ce encourrir en aucune paine ou amende corporelle, creminelle ou civille, et sur ce leur faire expédier noz lettres patentes en forme deue et à ce pertinentes. Pour ce est-il que nous, les choses desssus dites considérées, ausdits supplians, inclinans favorablement à leurdite supplication et requeste, avons lesdites lettres dessus incorporées et tous les pointz, articles contenuz en icelles confirmez, ratiffiez et approuvez, confirmons, ratiffions et approuvons de grâce espéciale par ces présentes, et, en tant que mestier est, leur avons de nouvel ottroyé et accordé, ottroyons et accordons lesdits pointz et articles et chacun d'iceulx, voulans et ordonnans qu'ilz en puissent doresenavant joyr et user selon, par la forme, manière et soubz les conditions contenues et déclairées esdites lettres, et en oultre, afin que lesdits supliants et autres qui de cy en avant vouldront entrer en ladite confrérie soyent de tant plus enclins audit jeu et qu'ilz puissent seurement hanter iceluy jeu, avons affranchy et affranchissons par cesdites présentes leurdit jardin, ordonnant et déclairant que s'il advenoit, quant lesdits suppliants ou leurs successeurs exerceront ledit jeu de l'arbalestre en leurdit jardin, que aucun s'avanchast de courrir au trait entre deulx berseaulx et que l'arbalestre ou la corde se rompist par mésaventure ou autre inconvénient et non de fait appense ou par hayne ou envye, après avoir cryé : *hors* ou autre cry accoustumé, sy hault que ceulx estant aulx autres bersaulx le puissent avoir oy, et de ce fust attaint, navré et terminast vie par mort ou non, telz facteurs ou facteur seront et demourront au cas dessusdit quittes et paisibles, sans que pour cause ou occasion de ladite mort ou navrure, ilz soient ou puissent estre poursuyviz ne attraitz en justice, ni escheoir envers nous en aucune paine ou amende corporelle, criminelle ou civille, ne qu'ilz soyent aucunement tenuz en faire satisfaction ou réparation à partie, pourveu touteffois que après ledit cry fait celuy qui seroit ainsy blesié, navré ou mort ayt eu temps et intervalle souffisant pour se povoir retraire et mettre hors du cop. Si donnons en mandement à noz amez et féaulx, les gouverneur, souverain-bailly, président et gens de nostre conseil audit Namur, mayeur et eschevins illecq et à tous aultres noz justiciers et officiers cui ce peult et pourra toucher et regarder, leurs lieutenans et chacun d'eulx en droit soy et si comme à luy appartiendra, que de noz présente grâce, confirmation, approbation, affranchissement

et ottroy et de tout le contenu en cesdites présentes, selon et par la forme et manière que dit est ilz facent, seuffrent et laissent lesdits supliants et leurs successeurs plainement et paisiblement joyr et user, sans leur faire, mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire; car ainsy nous plaist-il. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, donné en nostre ville de Bruxelles le VIe jour de décembre l'an de grâce mil cincq cens et quinze. Et sur le reply estoit escript : Par monseigneur le prince en son conseil, et signé : VERDERUE; scellé d'un grant seau en cire vermeil pendant à double queue.

Et pour ce que puis certain temps ladite confrérie s'est grandement détériorée et quasi aninchillée au moyen des guerres qui ont régné pardeçà et autrement pour la diversité du temps régnant, de sorte que l'abolition et extinction seroit assez apparante de brief advenir, que touteffois ne pourroit convenir à nostre service, utilité de nostredite ville de Namur, ny, par conséquent, au bien de noz pays, et partant ont lesdits remonstrans suplié qu'il nous pleust, en tant que besoing est, confirmer ladite confrérie, et, au meilleur entretènement et augmentacion d'icelle, dyminuer et amplifiier aucuns pointz dudit ottroy, selon et ainsy que pour le mieulx congnoistrions convenir et d'en faire expédier nos lettres patentes pertinentes; sçavoir faisons que nous, les choses susdites considérées, et sur icelles eu l'advis des mayeur et eschevins de nostreditte ville de Namur, désirans la susdite confrérie de l'Estoille estre entretenue, et donner occasion que la compaignie puist estre cy-après de plus augmentée et redressée de bien en mieulx, inclinans favorablement à la suplication desdits remonstrans, avons icelle confrérie ratiffié, en tant que besoing, et de nostre certaine science et auctorité spéciale pour aucuns regardz à ce nous mouvans, voulu, ordonné et déclairé, voulons, ordonnons et déclairons par ces présentes que l'ampliation et modération sur aucuns pointz dudit ottroy sera doresenavant gardée, entretenue et observée en la manière que s'ensuyt : Assavoir que, au lieu par le passé se devoient le jour St-George eslire quattre nouveaulx maistres en la manière cy-dessus mentionnée, seront tant seullement esleuz chacun an deux nouveaux, qui, avec les deux anciens maistres, gouverneront ladite compaignie et confrérie l'année suyvante, à charge par lesdits anciens maistres rendre compte et reliqua, ledit jour de leur administration, ainsy qu'il est accoustumé de faire. Item, celuy ou ceulx de ladite compaignie qui seront cy-après treuvez déffaillans de comparoir à la messe dudit jour St-George et élection desdits deux nouveaux maistres, escherront chacun desdits déffaillans en l'amende de deux patars au lieu de deux gros contenu audit ottroy. Item, celuy ou ceulx d'icelle confrérie qui ne se trouveront et comparistront au jardin de l'Estoile, pour tirer durant les six quinzaines à l'accoustumé, chacun desdits confrères défaillans payera l'amende de deux patars pour chacune faulte, au lieu du demy patart qui se levoit pour telles faultes. Item, et à cause que les frais communs de ladite compagnie sont de présent trop plus grans et excessifz que du passé, lorsque l'on tiroit le papegaye, dont chacun desdits confrères estoit tenu de seullement payer ung patart, au lieu duquel voulons et ordonnons que pour l'advenir, ilz seront tenuz payer deux patars pour lesdits frais communs et tant les absens que présens, indifféranment. Item,

celuy ou ceulx quy ne se trouveront à la haulte messe de St-George, que se faict chacun an en l'église St-Jehan-Baptiste, le jour de la solemnité, après que ledit papegay aura esté tiré, payera chacun desdits confrères déffaillant l'amende de deux patars au prouffit de ladite compaignie. Item, celuy ou ceulx desdits confrères qui ne comparistront au jour de la trairie chacun an, et le lendemain au souppé, le déffaillant payera pour chacune fois six solz six deniers Artois, en dedens huit jours après au plus tard, pour estre convertiz au soubstènement des communs frais. Item, en lieu que le roy d'icelle compaignye soloit payer trois florins, il sera doresenavant tenu à cincq florins, de vingt patars chascun florin, qui seront employez aux communs frais, ainsi que l'on a cy-devant accoustumé de faire. Item, ceulx qui vouldront venir en ladite compaignye, chacun d'eulx seront tenuz payer, pour leur entrée, deux florins du pris que dessus, oultre les drois accoustumez. Et celuy qui se vouldra retirer d'icelle compaignye, avant sortir payera quatre florins du mesme pris, et après sera royé. Si donnons en mandement à noz amez et féaulx, les gouverneur, souverain-bailly, président et gens de nostre conseil à Namur, mayeur et eschevins illec, et à tous autres noz justiciers, officiers et subgectz, cui ce peult et pourra toucher et regarder, leurs lieutenans et à chacun d'eulx en droit soy et si comme à luy appartiendra, que de nos présentes grâce, confirmation, déclaration, ampliation, modération, et tout le contenu en cesdites présentes, selon et par la forme et manière que dit est, ilz seuffrent et laissent lesdits supplians et leurs successeurs plainement et paisiblement joyr et user, sans leur faire, mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné, oires ny au temps advenir, aucun destourbier ny empeschement au contraire. Car ainsy nous plaît-il. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le huitiesme jour du mois d'avril, l'an de grâce mil cincq cens soixante-deux, après Pasques, de noz règnes, assavoir des Espagnes et Cécille, le VIIe, et de Naples le IXe. Et sur le reply estoit escript : Par le roy en son conseil, et soubsigné : Bourgeois; et scellé d'un grant seaul de cyre vermeille y pendant à double queue. — Collationné à son originelle et trouvé de mot à autre concordant par moy Jacques Zutman, notaire admis, 1605.

Belle copie aux archives de la ville de Namur.

IV.

Charte du grand serment des archers de Namur, octroyée par le comte Jean III, le 15 août 1418.

Jehan de Flandres conte de Namur et seingneur de Bethune, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, salut et dilection en Nostre-Seingneur aveuc cognoissance de vériteit. Sachent tous, que comme nos bien ameis les compaignons archiers de

nostre ville de Namur nous eussent, ung jour nouvellement passeit, suppliiet et requis d'avoir entre yaulx serryment, confrairie et conestablie ensy que les autres archiers ont ens es bonnes villes des pays marchissans autour de nous, et que concéder, donner et accorder leur volsissiem certaines graces et deubs pour l'augmentacion et avanchement de leur confrairie et conestablie, affin que mieux appareilliées et ordonnées fuissent quant mestier ariens, nous ou nostre ville de Namur, de leur service en quele manière que ce fuist, et pourtant que nous considérans leurdicte supplication estre raisonable et agréable tant à nous comme à nostre dicte ville, avons concédeit et accordeit, et par ces présentes concédons et accordons aux dessusdis compaignons archiers que de ce jour en avant ils ayent entre yaulx serryment, confrairie et connestablie et qu'il en soyt par yaulx uzet, faict et maintenu en la forme et manière que chy après s'ensieut : C'est assavoir que pour le bon service que les devantdis compaignons faire porront à nous et à nostredicte ville, se li cas s'offre, nous leur avons concédet et accordet, concédons et accordons que il soient en nombre de ce serryment, confrairie et connestablie jusques à soixante compaignons et non plus, lesquels devront estre bonnes gens dignes de foy, borgois de nostre ville de Namur, bien armeis et appareillez, ensy que à yaulx appartenra; desquels soixante compaignons, ou ce qu'il en y arat, ils, d'accort ensamble, devront prendre et eslire chascun an une personne pour estre maistre connestable de laditte confrairie celli année, et ce renouveller d'an en an, et que nuls, quel qu'il soit, ne puist estre receu en laditte confrairie et connestablie, si ce n'est par le gré et *conseil* [1] de nos maieur et eschevins de Namur et du connestable qui pour le tems le seroit. Item, avons ordonnet et ordonnons que chascun des compaignons devantdis soyent armeis et appareillez chacun an le jour de may, et voisent au bos traire le papegay, sur escheir chacun défallant en deux vies gros d'amende, se dont n'est qu'il ayent loyal soigne de maladie ou d'estre hors de le ville et que ce appert souffisamment; desquels deux vies gros nostre maieur de Namur, pour eux contraindre, arat pour nous le moictiet, et ladicte confrairie l'autre. Item, avons ordonnet et accordet, ordonnons et accordons que se de ce jour en avant aucuns de leur connestablie estoient en dissention ensemble, que pour eulx apointier et mettre en paix il en soit du tout sour leur connestable, *sy ainsy* [2] n'est que cop y ayt feru ou main mise, par yre faitte, et s'il ne voloient obéyr ne tenir ce que ledit connestable en ordonneroit, li rebelle seroit à deux vies gros tant de fois quanteffois qu'il en rebelleroit; lesquels deux vies gros nous ariens le moitié et laditte confrairie l'autre; et là parmi, nostre maieur de Namur devroit constraindre le partie rebelle de tenir le dit et ordonnance dudit connestable, fuist par prison ou autrement. Item, ordonnons et accordons que chascun de laditte confrairie et connestablie qui se mariera, soit pour le vin de ses noches à deux vies gros et nient plus, yaulx estre au boire as compaignons de laditte confrairie; et aussi que chascun d'iaulx qui trespasserat en dessoubz sept ans il sera pour chascung lincheu à deux tels vies gros au proufict de ladite confrairie et connestablie, et des en-

[1] Var. *consent.*
[2] Var. *fuist.*

fans en deseure sept ans on n'en paiera riens; et avec ce que le connestable et les compaignons de ladite confrairie ordonnent et establissent ung valet à le semonce duquel chascun d'iaulx soit tenus de venir et estre as noches de ceulx qui se marieront, as corps de ceulx qui trespasseront en ladite confrairie et à touttes autres besoignes qui escheir y porroient, sur l'amende d'un vies gros au proufict de ladicte confrairie et connestablie et au rapport du varlet semoneux qui en devrat estre creus par son loyal serment; et devrat ledit varlet avoir pour chascune noche ou corps qu'il commandera un vies esterlin; et pour ces amendes devantdites faire avoir et venir ens, devra nostre mayeur de Namur, par son sergant, faire constraindre de corps et de biens à le poursieute et requeste dudit connestable, cellui ou ceulx desdits compaignons qui rebelles et en défaut seroient de cesdites amendes entretenir, paier et accomplir; et que nulz d'iceulx ne puist avoir franchise nulle, prise ou à prendre, qui les puist acquitter ne excuser de choses nulles qui soit ne puist estre à l'encontre desdites ordonnances ne partie d'icelles. Et parmi toutes les choses dessusdites ainsy tenues, wardées et remplies, nous avons donnet, ottroyet et concédet, donnons, ottroyons et concédons à le devantdite connestablie et à chascune des personnes d'icelle les franchises, libertez, grasces et deubz qui chi après s'ensievent : Premiers, donnons et accordons à la devantdite confrairie et connestablie, pour yaulx pourveoir de ce que nécessitet leur sera ou service de nous et de nostredite ville que mestier en auront, chacun an, une grosse amende montant diiz florins mailles de Hollande et deux tiers en tel valeur que nostre mayeur de Namur les rechoit pour nous, pour icelle convertir ès besoignes, nécessités et pourvoiances de ladite confrairie et connestablie. Item, donnons, concédons et accordons que tous ceux de ladite confrairie et connestablie soient quittes et leur quittons leur borgesie, parmi payant chascun an chascun d'yaulx deux deniers *lovignies* [1], tout ensy et en la manière que les monnoyers et arbalestriers le paient ad présent et ont payet du temps passeit; et là parmi volons et ordonnons que tous ceulx de ladite confrairie et connestablie soient tenus d'aller hors, pour nos besoignes ou la besoigne de nostreditte ville, touttes les fois et quanteffois que requis en seront de par nous ou nostreditte ville, et aussi de waitier as portes de nostredite ville ou allieurs où on les mettera, parmi payant à chascun, pour chascun jour et nuict que ensi waiteroient ou iroient hors, ung viel gros tel que on le paie communément as cens et as rentes en nostredite ville de Namur, se dont n'estoit que li borgeois de nostreditte ville waitaissent ou allaissent hors; car là où lesdis borgois de nostredite ville waiteroient ou iroient hors, lesdis archiers et compaignons deveroient et seroient tenus de waitier ou aller hors sans *prétendre* [2] point de sallairs ne de journées; mais là où lesdis compaignons archiers waiteroient à le cause que dit est dessus, ou en besoignes et hors seroient pour nos besoignes ou les besoignes de nostredite ville, leurs *femmes et maisons* [3] ne devroient point estre presseiz ne constraints de waitier, tant seulement c'est à entendre ceulx desdis compaignons archiers qui auroient l'emblavement devant dit. Encore avons donnet, oc-

[1] Var. *demy*.
[2] Var. *prendre*.
[3] Var. *feumes ne maisonés*.

troyet et concédet à laditte frairie et connestablie que chascun d'iaulx puist, s'il li plaist, mettre une paire de pourchialx chascun an à la paisson en nostre bos de Marlaigne, pour le provision de leur hostel, sans payer point de painage; et aveuc ce leur devra et sera tenue nostre ville de Namur de donner chascun an, le jour de may, en alligance des frais et despens delle feste que ladite confrairie et connestablie ferat chascun an ledit jour, quattre florins de Hollande tels que dis sont chi-dessus. Touttes lesquelles concessions, donnations et ordonnances chi-dessus contenues, déclarées et escriptes, nous, Jehan de Flandres conte de Namur et seigneur de Bethunes dessus nommé, par grande et meure délibération, avons loet, gréet, confermet et approuvet, gréons, loons, confermons et approuvons et les promettons et avons en convent pour nous, nos hoirs et successeurs contes de Namur à tenir à tousjours et inviolablement observer sans enbrisier. Et pourtant que ce soit ferme chose et estable, avons fait mectre et appendre nostre saiel à ces lettres, qui furent faictes et données le jour de l'Assumption Nostre-Dame, quinzièsme jour du mois d'aoust, l'an mil quattre cens et dix wiit. Et nous aussi, les maieur, eschevins et les bonnes gens esleus et ordonnez novellement au gouvernement de le ville et franchise de Namur et as affaires et nécessités d'icelle par nostredit très-redoubté seigneur et sadite ville, pourtant que toutes les choses dessusdites ont esté faictes, fermées et accordées par nostredit très-redoubté seigneur, de nostre gré, consentement et octroy pour le plus grand proufit, utilitet et nécessitet de lui et de sadite ville et franchise, les promettons et avons en covent, pour nous et pour toutte ladite ville et franchise, de tenir et enthièrement accomplir en le manière que dit est; et en plus grant séghureté de tout ce, nos en avons faict mettre et appendre à ces présentes lettres, aveuc le saiel de nostredit très-redoubté seigneur, le grand saiel de laditte ville de Namur, en signe de véritet. Faitte et donnée l'an et les jours dessus escript.

Registre aux chartres des mestiers de la ville de Namur, fol. 81 v° (MS. de 1676), et copie authentique de 1711, aux arch. com. — Copie du siècle dernier, aux arch. de l'État à Namur.

V.

Charte du grand serment des arquebusiers de Namur, octroyée par Charles-Quint, le 2 *octobre* 1531, *et amplifiée par Charles VI, le* 1er *juin* 1729.

Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Receu avons l'humble supplication et requette des maîtres, connestable et serment des arquebusiers en nostre ville de Namur, contenant que nos augustes prédécesseurs leurs ayant accordé des chartes, priviléges, droits, franchises et exemptions, ainsi qu'il en constoit par la pièce sur ce exhibée en copie autentique dont la teneur

s'ensuit de mot à mot : — CHARLES, par la divine clémence, empereur des Romains, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. De la parte de nos bien-amez les mayeur, eschevins et esleus de nostre ville de Namur, au nom du corps et communauté d'icelle, ensemble des connestable et archiers de l'arc à main en ladite ville, nous at esté exposé et remonstré comme feu Jehan de Flandre, comte de Namur et seigneur de Béthune, que Dieu absolve, au mois d'aoust l'an mil quattre cent et dix-huit, eust par ses lettres patentes, octroyé et accordé aux archiers de nostreditte ville qu'ils pourroient mettre sus et entretenir laditte confrérie jusques au nombre de soixante compaignons, soubs les formes, manière et conditions déclarées esdites lettres desquelles la teneur s'ensuit [1] : .... Or est que lesdits suppliants treuvent que si en lieu desdits archiers y avoit une compaignie de cent haquebutiers en ladite ville, ce seroit le plus grand bien, utilité et défense d'icelle, et conséquenment de nostre pays et comté de Namur, que d'avoir lesdits archiers; mais ils ne les oseroient mettre sus sans avoir nostre octroy et consentement dont ils nous ont très-humblement supplié et requis, et mesmement qu'il nous plaise confirmer et approuver lesdites lettres de priviléges et affranchir leur place et jardin où ils exerceront le jeu de la harquebutte, tellement que si aucun y estoit par eulx ou aucuns d'eulx blesché, affolé ou mis à morte en exerceant iceluy jeu après qu'il auroit fait le cry accoustumé en ce cas, celluy ou ceulx qui l'auroient fait n'en puissent estre attraitz en justice ou autrement poursuys, ne pour ce encourir en aucunne peine ou amende corporelle, criminelle ou civile, et sur tout impartir leur grâce et faire expédier noz lettres patentes à ce pertinentes. Pour ce est-il que nous, les choses dessusdittes considérées, et sur icelles eu l'advis, premier de nostre amé et féal conseiller et receveur général de Namur, Jehan Stierche, et en après des chief et trésorier général, commis sur le fait de noz domaines et finances, inclinans favorablement à la supplication et requeste desdits exposans, avons par bon avis et meure délibération de conseil, commué et convertis, commuons et convertissons de grâce espéciale, par ces présentes, laditte confrairie de soixante archiers de l'arc à main en une autre confrairie en nombre de cent personnes harquebuttiers, y comprins leur connestable et trois maistres d'icelle, consentans et accordans auxdits exposans qu'ils pourront mettre sus, instituer et entretenir doresnavant laditte confrairie de harquebuttiers, selon, par la forme, manière et aux charges, conditions et servitudes contenues en leursdites lettres de priviléges cy-dessus incorporées, lesquelles de nostreditte grâce avons loué, gréé, confirmé et approuvé, louons, gréons, confirmons et approuvons par cesdites présentes sy avant que lesdits archiers en ayent jusques ors duement joy et usez, et de notre plus ample grâce avons affranchis et affranchissons, par cesdittes présentes, leur place et jardin où ils exerceront le jeu de la harquebutte et leur ottroyé et accordé, octroyons et accordons pour eulx et leurs successeurs en icelle confrairie que si doresnavant il advenoit que aucun d'eulx en tirant dudit traict à poudre à heure compétante, audit jardin, après avoir fait le cry

[1] Ici vient la charte des archers du grand serment, *Annexes*, n° IV.

accoustumé si hault que on le puist bonnement avoir oy, par meschief et non par haine ou propos délibéré, bleschast aucun dont morte, affolure ou autre inconvénient s'ensuyt, que en ce cas celluy quy aura tiré le cop ne lesdits confrères ne mesprendront pour ce aucunement envers nous et justice, et ne encoureront en quelques peine ou amende corporelle, criminelle ou civille, et ne seront tenus faire satisfaction à partie poursuyable ou molestable, en corps ne en biens, en aucune manière; pourveu toutesvoyes que ledit jardin soit scitué hors de chemin publicque et où l'on n'est accoustumé guaires hanter et converser, et que celuy qui seroit ainsy blesché, navré, ou mort après ledit cry fait, ayt eu tems et intervalle suffissant pour se pouvoir retraire et mettre hors du cop. Voulons et ordonnons en outre que lesdits harquebuttiers qui se entreprendront et dévalleront leurs harquebuttes chargées les ungs contre les autres, pour quelque différent, débat ou noise qu'ils ayent, soyent banny à tousjours de laditte confrairie par les mayeur et eschevins de nostreditte ville de Namur à la poursuitte des connestable et maistres d'icelle confrairie; et en les bannissant s'ils estoient redevables à laditte confrairie en aucunne chose dépendant des droits et amendes fourfais à cause d'icelle confrairie, et non autrement, ils seront poursuyables *et ne seront excusez à cause dudit bannissement*[1]. Item, que tous confrères qui se marieront seront tenus payer dix pattars pour la dressée des nopces, et celuy desdits compaignons qui trespasserat sera tenu *de laisser*[2] sa haquebutte avec ses appartenances à laditte compaignie sans changer *d'autre que*[3] la sienne, et pour chacun enfant desdits compaignons qui yra de vie à trespas estant en l'eage de sept ans ou en dessous, payeront pour le linceul et le droit du varlet *seize*[4] patars seulement, et les enfans surmontans ledit eage de sept ans ne seront tenus d'en payer aucune chose. Item, que tous lesdits confrères seront tenus de comparoir le jour du St-Sacrement à la procession, armez et *embastonnez*[5], comme il est de coustume, sur peine d'encourir, par les défaillans, chacun en l'amende de quattre patars, *parmi toutesvoyes que ledit défaillant n'ayt*[6] cause légitime de son absence. Item, le jour de may, au disner et souper et le lendemain au souper, chacun desdits compaignons payerat demy escot, soit qu'il y viengne ou non, n'est que ledit compaignon n'ayt cause légitime au contraire. Item, que le connestable soit supérieur intendant par dessus les trois maistres et tiengne lieu de controlleur sans soy mesler d'autre chose et qu'il ayt seul la garde des joyaulx de laditte confrairie et non plus avant, et quant à la reste, lesdits trois maistres en auront l'administration et gouvernement; en oultre s'il y at aucun de laditte confrairie qui soit trouvé redevable à icelle confrairie pour droits ou amendes, comme cy-devant est déclaré, en ce cas les mayeur et eschevins de nostreditte ville de Namur en feront la condemnation et exécution après ung seul adjournement fait. Item, que chacun desdits compaignons et

[1] Var., *et recherchables pour et à cause dudit ban.*
[2] Var., *donner.*
[3] Var., *à autre qu'à.*
[4] Var., *quattre.*
[5] Var., *arrangés.*
[6] Var., *si avant touttefois sans.*

confrères serat tenu avoir une haquebutte et utensilles y appartenans, sans l'emprunter, sur l'amende de douze pattars à appliquer moitié à nostre profit et l'autre moitié à laditte compagnie. Item, que nul ne pourat entrer ne yssir de laditte confrairie, mesme les compaignons d'icelle ne pouront recevoir aucun pour y entrer ou en partir, n'est du congé et consentement desdits mayeur, eschevins, connestable et maistres de laditte confrairie par ensemble. Et afin que lesdits confrères soyent de tant plus enclins et astraints de hanter et exercer ledit jeu de la haquebutte, leurs avons aussy octroyé et accordé, octroyons et accordons par cesdittes présentes que par lesdits mayeur et eschevins soient baillez et délivrez auxdits compaignons la somme de douze livres du prix de XL gros de nostre monoye de Flandres la livre, et par dessus ce à chacun d'eulx une livre de poudre et deux livres de plomb chacun an, et qu'ils ne pourront vendre ne distribuer laditte livre de poudre et plomb sinon en exerceant le jeu de la harquebutte, à peine qui feroit le contraire d'estre privé de laditte confrairie à toujours, et avec ce d'encourir en l'amende de trente pattars à applicquer en trois parties, assavoir un tiers à nostre profit, l'autre tiers à laditte confrairie, et le IIIme tiers à l'accusateur, laquelle condemnation sera faite par lesdits mayeur et eschevins de nostreditte ville de Namur, pourveu toutesfois que lesdits conestable, maistres et confrères de laditte confrairie seront tenus servir nous et nos successeurs en nos guerres et armées et ailleurs là et ainsy que bon nous semblera, le tout selon et ensuivant le contenu de leursdits anchiens priviléges, et à ceste fin faire le serment à ce pertinent ès mains des mayeur et eschevins de nostreditte ville de Namur que commettons à ce. Si donnons en mandement à nostre gouverneur et bailly, président et gens de nostre conseil, mayeur et eschevins de nostreditte ville de Namur, et à tous autres noz justiciers et officiers cui ce peut et pourra toucher et regarder, leurs lieutenants et à chacun d'eulx en droit soy et sy comme à luy appartiendrat, que ledit serément fait comme dit est, ils facent, seuffrent et laissent lesdits suppliants et lesdits connestable, maistres et confrères de laditte confrairie, ensemble leurs successeurs, de nostre présente grâce, confirmation, octroy, accord et affranchissement et de tout le contenu en cesdittes présentes, selon et par la manière que dit est, plainement et paisiblement joyr et user, sans leur faire, mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contrair, car ainsy nous plaist-il. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, données en nostre ville de Bruxelles, le second jour d'octobre l'an de grâce mil chincq cent trente et ung, de nostre empire le second, et de nos règnes de Castille, etc., le XVIe. Sur le repli est escrit : Par l'Empereur en son conseil, signé: De Zoete, avec paraphe, y estant appendue une double queue de parchemin.—Et comme les remontrans souhaiteroient d'avoir notre confirmation royale des susdites chartes, ils nous ont supplié très-respectueusement de les confirmer, ratifier et renouveller selon leur forme et teneur, ayans ensuitte lesdits supplians, à la demande de notre conseiller procureur général au conseil de Namur, particularisé quelques points et articles desdits chartes et priviléges, et entre autres : 1° d'estre censez et réputez bourgeois par leur admission audit serment ou confrérie d'arquebusiers, de jouir des mêmes

priviléges, exemptions et franchises dont les autres bourgeois jouissent et de transmettre leur qualité ou droit de bourgeoisie à leurs veuves et enfans parmy payant les droits de relief, comme les veuves et enfans des autres bourgeois : 2° que leurs empereurs, ainsy nommez pour avoir pendant trois années consécutives abatu l'oiseau, soyent exempts pendant leur vie des tailles et subsides pour la maison de leur résidence, au cas qu'elle leur appartienne et à proportion de ce qu'elle se trouveroit libre de rentes, comme les autres maisons des exempts : 3° que les empereurs soyent aussy, pendant leur vie, affranchies des tailles des meubles et des guets et gardes, lorsque les autres bourgeois sont obligez de les faire, et du logement de gens de guerre, quand il n'y a pas de surcharge: 4° que leurs roys, ainsy nommez pour avoir une fois abatu l'oiseau, jouissent des mêmes franchises et exemptions, mais seulement pendant l'année de leur royauté. Pour ce est-il que nous ces choses considérées, ayans fait examiner lesdites chartres et priviléges accordez par Jean de Flandres, comte de Namur, seigneur de Béthune, le quinzième d'aoust mil quattre cent dix-huit, et confirmez par l'empereur Charles-Quint de glorieuse mémoire, le deuxième d'octobre mil cinq cent trente-un, et eu sur ce les avis de nos chers et féaux les président et gens de notre conseil provincial à Namur, ouy notredit conseiller procureur général et ceux du magistrat de notreditte ville et particulièrement sur les quattres points et articles desdits priviléges et exemptions cy-dessus spécifiez, inclinans favorablement à l'humble supplication et requette desdits maîtres, connestable et serment des arquebusiers audit Namur supplians, avons, par avis de notre conseil privé, ratifié, approuvé et confirmé, ratifions, approuvons et octroyons de grâce especiale par ces présentes, pour autant que de besoin, lesdits quattres points et articles particularisez cy-dessus spécifiés; approuvons aussy et confirmons les autres droits, priviléges, franchises et exemptions reprises ès chartres cy-dessus insérez, pour en jouir selon leur forme et teneur par les susdits suppliants, si avant qu'ils en sont demeurez en bonne et paisible possession jusques à présent, aux charges et devoirs repris esdites chartres, et qu'ils se conformeront au dispositif de l'article quarante-quattre de l'édit du feu roy Philippe second de glorieuse mémoire, émané le cinquième de juillet mil cincq cent septante, pour l'assistance qu'ils doivent prêter à l'exécution de la justice. Si donnons en mandement à nos très-chers et féaux les chefs, président et gens de nos privé et grand conseil, gouverneur, président et gens de notre conseil à Namur, et tous autres nos justiciers, officiers et sujets auxquels ce peut et pourra toucher et regarder que de cette notre présente grâce et octroy ils fassent, souffrent et laissent lesdits suppliants, ensemble leurs successeurs audit serment, pleinement, paisiblement et perpétuellement jouir et user selon et en la forme et manière que dit est, sans leur faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, detourbier ou empêchement au contraire, car ainsy nous plaist-il; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre grand scel à cesdittes présentes, données en nostre ville de Bruxelles, le premier jour du mois de juin, l'an de grâce mil sept cent vingt-neuf et de nos règnes, scavoir de l'empire romain le dix-septième, d'Espagne le vingt-quatrième, de Hongrie et de Bohême aussy le XVIIe; paraphé : De Baill^{t}., et plus bas : Par l'Empereur et roy en son conseil, signé :

J.-J. Le Roy; y estant appendu le grand scel de Sa Majesté en cire rouge. — Concorde à l'originale chartre, signée comme dessus; tesmoins, etc., signé: G.-J. Piret, greffier.

Registre aux chartres des mestiers de la ville de Namur, fol. 61, déjà cité. — Deux copies du siècle dernier, archiv. prov. et com.

VI.

Charte du grand serment des escrimeurs de la ville de Namur, octroyée par Albert et Isabelle, le 4 mai 1610.

Albert et Isabel Clara-Eugenia, infante d'Espaigne, par la grâce de Dieu, archiducques d'Austrice, ducques de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Geldres, contes de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Tirol, Palatins et de Haynault, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquis du St-Empire de Rome, S^{r} et dame de Frize, de Salins, de Malines, des cité, villes et pays d'Outrecht, d'Overyssel et de Groeninghe. Sçavoir faisons à tous présens et advenir, nous avoir receu l'humble supplication et requette des prévost, doyen et maistres du serment des escrimeurs en nostre ville de Namur, contenant comme ainsy soit qu'ès villes les mieulx policiées de pardeçà les feuz princes noz prédécesseurs y ont estably quelques compaignies et serment d'harquebouziers, arbalestriers, des escrimeurs et aultres, ausquels ilz ont accordé plusieurs priviléges, à raison de l'obligation qu'ilz ont de se faire paroistre lorsque l'occasion se présente, ce que nous aurions confirmé encore depuis nostre entrée ès pais de pardeçà et entre aultres, audit Namur, au regard des aultres sermens; or trouvant les tremonstrants que leur serment n'estoit authorisé d'aulcun princes souverains ou comtes de Namur, mais advoué passé sy longtemps qu'il n'est mémoire du contraire par les gouverneurs et magistrats successivement, ont jugé convenir, pour le respect que nous est deu comme leurs souverains princes, de faire par nous ratiffier et confirmer leurdit serment avecques leurs chartres et priviléges dont ilz nous ont fait exhibition, nous suppliants partant très-humblement qu'il nous pleust sur ce leur faire dépescher noz lettres patentes, et en tel cas requises et semblables que peuvent avoir ceulx des aultres serments audit Namur, et avecques jouissance des mêmes priviléges et immunitez, estants lesdits chartres, statutz et ordonnances par cy-devant accordez auxdits remonstrants, tels que s'ensuivent : — Primes, lesdits maistres et confrères sermentez auront leur chambre franche, et les lieux où les assemblées et congrégation se feront pour visiter ledit jeu, comme ont accoustumé avoir les confrères d'icelluy jeu à ce sermentez en plusieurs bonnes villes, à sçavoir que quant lesdits maistres et confrères sermentez ou aultres compaignons non sermentez viendront jouer, soit pour

plaisir ou pour quelques joyaulx ou pris, s'il advient, par cas de fortune (que jà n'advienne), qu'il y eust quelcun blessé par se mal contregarder et que mort s'ensuivist, fuist du coup ou de quelque espée ou bastons rompus, que en ce cas celuy ou ceulx qui auroient ce faict, ne fuist attendt de crimes, moyennant toutesfois le cas souffisamment monstré et apparu; comme aussy s'il y survenoit que quelcung fuist affollé du bras, jambes, doibts ou quelques membres empeschez à icelluy jeu, en ce cas, celluy par mesadventure l'ayant faict, n'en soit en rien, voires aussy le cas souffisamment monstré, mais bien celluy l'ayant faict sera tenu de payer le chirurgien et non plus, a fin qu'un chacun soit d'autant plus sur sa garde. — Item, que un chacun qui vouldra entrer en la confrérie et serment d'icelluy jeu sera tenu de payer pour son entrée deux florins une fois à les applicquer, assçavoir, cincq sols à la chappelle où lesdits confrères feront dire ou chanter la messe de monsieur St-Michiel, au serviteur ung pattart pour enregistrer le compaignon entrant, et le résidu à ladite confrérie et pour l'augmentation d'icelle. — Item, que tous compagnons qui viendront ou vouldront apprendre ledit jeu, fuist estrangiers ou aultres, sera tenu de payer au prouffit de la chappelle desdits confrères, deux pattars pour chacun serment. — Item, que quant lesdits compaignons ou confrères dudit serment seront mandez pour venir parlez au roy, chiefs, doyens et jurez sur la chambre, ou au lieu que lesdits doyens auront besoigne d'eulx, ou pour aller à quelque enterrement ou fiansaige, les défaillans seront à chacune fois à l'amende d'un pattart au prouffit de ladite confrérie, ne fuist qu'il y euist excuse ou cas légitime, ou doncques ilz n'euissent congé desdits doyens et jurez. En oultre, s'ilz estoient mandez sur paine de l'amende et serment sans comparoir, en ce cas, les deffaillans seront tenuz payer pour chacune fois, au prouffit que dessus, deux pattars. — Item, que tous veuillans entrer audit serment et confrairie, seront tenuz d'avoir pour leurs armes et à eulx appartenant, une espée à deux mains de bonne valeur, ou rondel, stradiot et mourillon, ou telz bastons qu'il plaira au roy, chiefz, doyens et maistres d'en ordonner, le tout aux despens desdits entrans; et en faulte de telles armes, ne seront receu à ladite confrairie. — Item, que quant aulcun, ou aulcuns desdits confrères sermentez iront de vie à trespas, les héritiers ou héritier de telz trespassez ou terminez, seront tenu de payer au prouffit dudit serment douze pattars, et seront lesdits confrères pour ce tenuz d'accompaigner l'enterrement et services desdicts défunctz, à peine de payer par les deffaillants un pattart, ne fuist cause légittime au contraire. — Item, quant il y aura quelcung dudit serment qui se mariera, sera tenu de payer, pour le vin de ses nopces, seize pattarts au prouffit de ladite confrérie et de ceulx qui seront présents à la conduicte à l'église, à condition aussy que ceulx de ladite confrérie qui seront semonds de comparoir et qu'ilz n'y compareront seront à l'amende d'un pattart, ne soit, comme dessus, cause légitime au contraire. — Que tous de ladite confrairie et serment seront tenuz, chacun an, d'eulx congréger et assembler à la chambre ou lieux et heure qui leur sera limitez, le dimenche avant la Visitation Nostre-Dame; auquel jour de dimenche se fera ung roy de ladite confrairie au coulp d'espée à deux mains, et le plus hault touché et plus près du poinct du bonnet, le tout sans fraulde ny malengin, à paine que tous ceux qui seront défaillans audit jour

et heure aussy limitez, seront tenuz de payer dix pattarts au prouffit de la confrairie, et de payer pour leur disner plain escot, aussy avant que les comparans, et lendemain au souper demy escot, ne fuist toutesfois qu'ilz eussent causes ou excuses légitimes dont il en seront tenu auparavant advertir ladite confrérie. — Item, que nul ne pourra estre de ladite confrairie et serment, s'ilz ne sont fils légitime et bourgeois de ladite ville de Namur. Et s'il advenoit que celluy qui en vouldra estre, ou dist qu'il fuist bourgeois et ainsy ne fuist, en ce cas, il sera à l'amende de douz pattars au prouffit de ladite confrairie et tenu d'acquérir incontinent ladite bourgeoisie et aultrement non. — Item, que cincq de ladite confrairie (qui à ce seront esleuz), seront tenuz se transporter sur la chambre le dimenche après que le roy de ladite confrérie sera faict, à l'heure de nœuf heures du matin jusques au midy, pour illecq faire et jouer la quinzaine et la continuer jusques que chacun desdits confrères aura faict la sienne, assçavoir de quinze jours en quinze jours sans excuses, à paine que les déffaillans seront tenuz payer, pour chacune sa quinzaine, quattre pattars au prouffit de ceulx qui seront présents. — Item, que nulz entrans de ladite confrairie ne pourra et ne sera receu audit serment n'est qu'ilz apprendent à jouer de l'espée à deux mains, et d'autres armes et bastons qui luy semblera le plus commode, pour icelle visiter à la deffence de ladite ville avecq les aultres, le cas survenant. — Item, que s'il advenoit que aulcun ou aulcuns dudit serment fuist trouvé avoir commis cas digne de répréhention, icelluy cas bien et suffisamment apparu, celluy qui ainsy sera trouvé sera incontinent desmis et expulsé deladite confrérie et serment, et aultrement non. — Item, que les chiefs, maistres, doyens et jurez, qui seront esleuz par lesdits confrères, seront tenuz de lever et cueillier tous les droictz, amendes et fourfaictures qui adviendront durant le temps de leurs entremises, et d'icelles rendre bon et léal compte à ladite confrérie en dedens huict ou quinze jours après qu'ilz seront desmis, à peine d'encourir l'amende de six florins, à les applicquer, assçavoir au mayeur de Namur deux florins, ung florin au prouffit de la chapelle et trois florins à ladite confrairie; et en oultre, d'estre constrainct par exécution à la reddition desdits comptes, et ainsy d'an en an à tousjours. Item, que les nouveaulx chiefs, doyens, maistres et jurez de ladite confrérie se feront et eslieront chacun an, le jour de la conversion de monsieur St-Paul, au plus de voix, et à ce faire seront lesdits confrères tenuz de comparoir sur l'amende de quattre pattars, et qui ne comparera au disner ledit jour à deux pattars, n'est, comme dessus, excuse légittime. — Item, que ceulx qui seront ainsy esleuz ne pourront refuser ne s'excuser, ains s'employer du tout durant l'année sans contredicts. — Item, que chacun maistre ou prévost sera tenu, en recepvant aulcun ou aulcuns escolliers, pour soy asseurer pour son payement, de prendre d'eulx caution à son contentement, dont il sera tenu respondre. — Item, le cas advenant que aulcun maistre ou prévost eust receu aulcun escollier tacitement, pensant le celler, et qu'icelluy escollier eschappoit de son maistre sans payer, et que après on sceuist la vérité, en ce cas icelluy maistre ou prévost fourfera à chacune fois trente pattars au prouffict de ladite confrairie; et, par dessus ce, sera tenu de payer dix pattars pour la réception d'icelluy escollier. — Item, sçavant qu'il y euist aulcun prévost qui devinst maistre sera tenu de payer à ladite confrairie comme maistre, deux florins une

fois, voire et en cas qu'il tiengne escolle. En oultre, s'il advenoit d'entre lesdits confrères, sur la chambre ou en lieu là où la congrégation se fera, quelque débat, soit de parler injurieux ou main mise, l'aggresseur ou esmoteur de la querelle sera tenu et, dès maintenant pour alors, condempné à l'amende de deux livres de cyre au prouffict de la chapelle. Et quant au résidu d'icelle querelle, en sera dict et déterminé par lesdits chiefs, doyens, jurez et confrères, et point d'aultres; voire si doncques faulte de correction ou punition n'y avoit, auquel cas, le mayeur de Namur et messeigneurs de la justice en auront la congnoissance et en feront faire les exploicts et exécutions. Davantage, quant il y aura aulcun ou plusieurs desdits confrères qui seront redebvables à l'occasion dudit jeu et ce qui en dépend, soit de quelque amende ou d'escot, quant ce adviendra, iceulx sont sans figure de procès dès maintenant pour alors condempnez et seront réellement exécutez. Si iceulx debteurs venoient à injurier, frapper ou semblant faire par menasses ou aultrement lesdits chiefs et commis aux devantdictes amendes et fourfaictures, tels transgresseurs encoureront à l'amende de deux livres de cyre au prouffict de la chapelle et, oultre les amendes et escotz, de payer au prouffit de ladite confrérie, vingt pattars; et ne pourra-on jurer sur ledit jeu et chambre, ne hazeter, soit aulx dez, cartes, ny aultres, pour ny argent, sur l'amende d'une livre de cyre, au prouffict de ladite chapelle et à la détermination desdits chiefs et jurez. — Item, que tous maistres et prévosts, tant de ceste ville que estrangiers, ne pourront tenir escolle dudit jeu ne soit qu'ilz payent pour une fois deux florins au prouffict de ladite confrairie et serment, et pour chacun apprentis dix pattars.—Lesquels chartres, statutz et ordonnances, ensemble l'érection de ladicte compaignie, lesdits remonstrants, comme dict est, nous ont supplié et requis vouloir approuver et confirmer, moyennant correction toutesfois ou augmentation, comme sera dict et déclaré cy-après. Pour ce est-il que nous, ce que dessus considéré et eu sur ce l'advis de noz très-chiers et féaulx les gouverneur, président et gens de nostre conseil provincial de Namur, ayans préallablement communicqué le tout tant à nostre procureur général illecq que à ceulx du magistrat audit Namur, inclinants favorablement à la supplication et requeste desdicts prévost, doyen et maistres de l'escrime de ladite ville suppliants, avons, de nostre certaine science et authorité absolute, la susdicte compaignie et érection du jeu d'espée avec les statuz, poincts et ordonnances sur ce dressez et advisez soubz la correction toutesfois et augmentation ensuivante, authorisé, confirmé, loué, ratifié et approuvé, authorisons, confirmons, louons, ratifions et approuvons de grâce espéciale par cesdictes présentes en la mesme manière que le tout at esté par cy-devant accordé, statué et aggréé par les gouverneurs précédents et moderne de nostredit pays et conté de Namur respectivement, et signamment au regard des augmentations des amendes par eulx faites, lesquelles, pour bonnes considérations, tenons pour bien et deuement ordonnées; estant au surplus nostre volonté et intention, quant aux poincts représentez par lesdits suppliants dont ilz requéroient leursdictes chartres estre augmentez, que doresenavant aussy seront bien et punctuellement gardez, observez et entretenuz par ceulx dudit serment les ordonnances et articles que s'ensuivent, assçavoir : que tous déffaillans de comparoir aux enterrements des confrères ou leur services, conduictes des

nopces, ou aultres occurrences, mandez par les prévost, roy, doyen ou jurez pour comparoir sur la chambre de ladite confrérie, apparoissant qu'ilz auroient esté deuement appellez, tomberont en l'amende de six pattars; et déffaillants, comme dict est, de comparoir aux processions solemnelles et ordinaires, quinze sols promptement exécutables, non obstant opposition ou appellation et sans préjudice d'icelles, ne soit toutesfois cause d'excuse légittime au jugement et arbitraige desdits prévost, roy et jurez conjoinctement, auquel prévost présent et futur, comme maistre et enseigneur des aultres, appartiendra, comme jusques ores at esté observé, d'estre le premier et principal de ladicte confrairie et compaignie, et comme tel luy sera et debvera estre porté, par iceulx confrères, l'obéissance et respect et honneur qu'il appertient, marchant et tenant le premier rang d'entre eulx aux processions publicques et autres semblables actz. Laquelle dicte compaignie sera formée, composée et réduicte au nombre de cinquante hommes de bien, de bonne fâme et renommée, sans plus, et soubz le mot de pouvoir par lesdits du jeu d'espée jouyr et user des mesmes priviléges et exemptions, comme font les aultres des compaignies d'arbalestriers et arquebousiers, leur sera par ceulx dudict magistrat de Namur, d'an en an, passé et receu deux bourgeois de leur entrans, sans payer les droicts ordinaires, et aussy leur accordé honneste diminution de gabelles de la cervoise qu'ilz pourront boire en eulx récréant en leur chambre, le jour sainct Michiel et ès jours des quinzaines, comme l'on trouvera convenir, en apportant par iceulx ledict jour St-Michiel, par forme de recognoissance audit magistrat, la dressée, comme font lesdites deux aultres compaignies. Et finalement, au regard des délictz et mesuz que pourroient commettre ceulx de ladicte compagnie, tant pour déclarer les personnes coulpables ou incoulpables, quictz ou non de cas fortuitz ou infortuitz, de blessures dont mort ou affolures s'ensuyvront, qui pourroient advenir en leur chambre au jeu, ou d'aultres excès et insolences méritantes chastoy, la cognoissance et judicature en première instance compétera ausdits du magistrat. Si donnons en mandement à nos très-chiers et féaulx, le chief, président et gens de noz privé et grand conseilz, gouverneur, président et gens de nostredit conseil de Namur et tous aultres noz justiciers, officiers ou leurs lieutenans et chacun d'eulx en droict soy et si comme à luy appartiendra, que de cette nostre présente authorisation, aggréation, confirmation et ratification selon, en la forme et manière que dict est cy-dessus, ilz facent, seuffrent et laissent lesdits du serment et leurs successeurs plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user, sans aulcun obstacle ou empeschement au contraire; car ainsy nous plaist-il. Et a fin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre nostre grand seel à cesdictes présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles le quatriesme jour du mois de may, l'an de grâce mil six cens et dix. Et plus bas : Par les archiducques en leur conseil. Et, signé F. De Bert.—Il est ainsy à l'originele escrite en parchemin et trouvé concorder par moy tesmoin, signé : J. De St-Hubert, notaire admis, 1651.

Belle copie authentique du XVIIe siècle, aux arch. com. de Namur.

FIN.

Widener Library
3 2044 092 606 060